MÉMORIAL

DES SÉANCES

DU

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

MÉMORIAL

DES SÉANCES

DU

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Nonante-neuvième année

GENÈVE
IMPRIMERIES POPULAIRES

99me ANNÉE (1) No 1

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

SESSION PÉRIODIQUE

Première séance — Mardi 27 mai 1941

Présidence de M. Fritz MARTI, président sortant de charge puis de M. Charles DUBOULE, nouveau président

Sommaire :

1. Assermentation de MM. les conseillers municipaux J. Roux et G. Bocquet, remplaçant MM. Ed. Scherrer et E. Lentillon 4
2. Fixation des jours et heures des séances 5
3. Election annuelle du Bureau du Conseil municipal . . . 6
4. Nomination de la commission des pétitions 10
5. Nomination de la commission de surveillance des écoles municipales 10
6. Présentation du compte rendu administratif et financier des Services industriels de Genève pour l'exercice 1940 10
7. Rapport de la commission chargée d'examiner les propositions du Conseil administratif et du Département des travaux publics pour des demandes de crédits destinés à procurer des occasions de travail et pour l'acquisition des immeubles rue du Fort Barreau, 15 et 15 *bis* . . 32
8. Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 25,000 francs en vue de la souscription de la Ville au capital de garantie des « Jeux de Genève » de 1941 43
9. Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 15,000 francs, en vue de la souscription de la Ville de Genève au capital de garantie de la représen-

tation de *Guillaume Tell*, à l'occasion de la célébration du 650e anniversaire de la fondation de la Confédération 46

10. Propositions individuelles

Interpellation de M. Piguet (loyers des mobilisés) 53
Réponse du Conseil administratif 55
Interpellation de M. Castellino (carcasses de voitures automobiles sur la Plaine de Plainpalais) 56
Réponse du Conseil administratif 58
Interpellation de M. Muller (artères en mauvais état) 59
Réponse du Conseil administratif 59
Interpellation de M. Sviatsky (fête des promotions) 60
Interpellation de M. Castellino (même sujet) 61
Réponse du Conseil administratif 61
Interpellation de M. Borel (contrôle des prix) 64
Réponse du Conseil administratif 65

11. Requêtes en naturalisation (10e et 11e listes) . . . . *(Renvoyé)*

Ordre du jour général de la session périodique du Conseil municipal
(27 mai-24 juin 1941)

A. Assermentation de MM. les conseillers municipaux J. Roux et G. Bocquet, remplaçant MM. Ed. Scherrer et E. Lentillon.

1. Fixation des jours et heures des séances.
2. Election annuelle du Bureau du Conseil municipal.
3. Nomination de la commission des pétitions.
4. Nomination de la commission de surveillance des écoles municipales.
5. Election de cinq membres du conseil d'administration des Services industriels de Genève (loi constitutionnelle du 22 mars 1930, art. 120).
6. Propositions individuelles.
7. Présentation des comptes rendus administratif et financier du Conseil administratif pour l'exercice 1940.
8. Présentation du compte rendu administratif et financier des Services industriels de Genève pour l'exercice 1940.
9. Rapport de la commission chargée d'examiner la question de la construction d'une usine pour la destruction des ordures ménagères.
10. Rapport de la commission chargée d'examiner les propositions du Conseil administratif et du Département des travaux publics pour des demandes de crédits destinés à procurer des occasions de travail et pour l'acquisition des immeubles rue du Fort Barreau, 15 et 15 *bis*.
11. Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 25,000 francs en vue de la souscription de la Ville au capital de garantie des « Jeux de Genève » de 1941.

12. Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 15,000 francs, en vue de la souscription de la Ville de Genève au capital de garantie de la représentation de *Guillaume Tell*, à l'occasion de la célébration du 650e anniversaire de la fondation de la Confédération.
13. Requêtes en naturalisation.

La séance est ouverte à 20 h. 30 dans la salle du Grand Conseil.

Il est procédé à l'appel nominal.

Membres présents: MM. Baudin, Béguin, Bernoud, Billy, Bocquet, Borel, Charles Bornand, Frédéric Bornand, Boujon, Burklen, Calame, Castellino, Charrot, Corbat, Dedo, Dentan, Duboule, Ducommun, Falk-Vairant, Fávez, Ganter, Guinand, Henny, Henssler, Jaccard, Jaccoud, Kohler, Lederrey, Losio, Loutan, Maret, Maurer, Mégard, Métraux, Morel, Muller, Naine, Naville, Parisod, Piguet, Pons, Raisin, Reck, Recoux, Rey, Rollini, Rossire, Schumacher, Sésiano, Snell, Sormani, Storz, Sviatsky, Thévenaz, Wagnières, Wursten.

Membre absent excusé: M. Roux.

Membres absents non excusés: MM. Corboud, Cottier, Maret, Martin-du Pan.

MM. les conseillers administratifs Uhler, président, Peney, Schoenau, Noul et Unger assistent à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président: Voici le texte de l'arrêté pris par le Conseil d'Etat convoquant le Conseil municipal en session périodique :

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT
du 13 mai 1941

LE CONSEIL D'ETAT,

Vu la lettre en date du 9 mai 1941 du Conseil administratif de la Ville de Genève demandant la convocation du Conseil municipal en session périodique;

Vu l'article 23 de la loi du 28 mars 1931 sur l'administration des communes;

Arrête :

Le Conseil municipal de la Ville de Genève est convoqué en session périodique du mardi 27 mai au mardi 24 juin 1941, inclusivement.

Certifié conforme :
Le chancelier : *M. Berger.*

1. Assermentation de MM. les conseillers municipaux J. Roux et G. Bocquet, remplaçant MM. Ed. Scherrer et E. Lentillon.

Le président: Nous avons reçu du Département de l'intérieur la correspondance suivante relative au remplacement de deux conseillers municipaux :

Le conseiller d'Etat
chargé du Département de l'intérieur et de l'agriculture,
à Monsieur le président du Conseil administratif
de la Ville de Genève

Genève, le 12 mai 1941.

Monsieur le président,

En réponse à votre lettre du 7 avril 1941, nous avons l'avantage de vous informer que M. Jules Roux, 1886, commis, rue du Vuache, 7, accepte le mandat de conseiller municipal de la Ville de Genève, arrondissement Cité, qui lui est échu ensuite de l'exclusion de M. Edouard Scherrer.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de notre considération distinguée.

I. Anken.

Le conseiller d'Etat
chargé du Département de l'intérieur et de l'agriculture,
à Monsieur le président du Conseil administratif
de la Ville de Genève,

Genève, le 16 mai 1941.

Monsieur le président,

En réponse à votre lettre du 7 avril 1941, nous avons l'avantage de vous informer que M. Gabriel Bocquet, 1907, commis, boulevard des Philosophes, 14, accepte le mandat de conseiller municipal de la Ville de Genève, arrondissement Cité, qui lui est

échu ensuite de l'exclusion de M. Etienne Lentillon et du refus de M. Th. Engel.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de notre considération distinguée.

I. Anken.

Le président : Je vous informe que M. Roux s'est fait excuser, étant absent de Genève aujourd'hui. Nous procéderons à son assermentation lors d'une prochaine séance. Nous allons procéder immédiatement à l'assermentation de M. Bocquet.

M. *Gabriel Bocquet* est assermenté.

2. Fixation des jours et heures des séances.

Le Conseil décide de siéger le mardi et le vendredi, comme précédemment.

M. Piguet: J'aimerais demander au bureau de convoquer le Conseil municipal le mardi de préférence au vendredi.

Le président: Le prochain bureau prendra note de l'observation de M. Piguet.

3. Election annuelle du Bureau du Conseil municipal.

Sont désignés comme secrétaires *ad acta:* MM. *Maurer* et *Falk-Vairant.*

Sont désignés comme scrutateurs : MM. *Thévenaz, Rey, Wursten, Béguin.*

Election du président

Bulletins distribués, 56; rentrés, 56; blancs, 2; valables, 54; majorité absolue, 28.

Est élu : M. *Charles Duboule,* par 31 voix. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. Métraux obtient 23 voix.

M. Marti, président sortant de charge : Messieurs les conseillers. Etant déchargé de la présidence de ce Conseil municipal, comme le veut le règlement, permettez-moi, avant de céder la place à mon

successeur, de vous remercier de l'indulgence et de la bienveillance que vous m'avez témoignées tout au cours de l'année pendant laquelle j'ai été chargé de diriger nos débats. Je remercie M. le conseiller d'Etat Casaï, qui a assisté avec assiduité *(Rires)*... à presque toutes nos séances, nous renseignant sur toutes les questions concernant les travaux de la Ville de Genève, assumés par son département. Mes remerciements vont également au Conseil administratif auprès de qui le bureau a toujours pu se renseigner sur toutes les questions à débattre dans nos séances.

A mes collègues du bureau qui, par leur collaboration, m'ont aidé dans ma tâche et qui bien souvent m'ont remplacé dans les nombreuses manifestations où nous devions représenter le Conseil municipal.

A M. Giuntini, secrétaire du bureau, qui a toujours été un aide précieux de la présidence, et à Messieurs les mémorialistes et sténographes.

Il est de mon devoir de remercier la presse qui a toujours rédigé les comptes rendus de nos séances avec la plus grande objectivité. *(Bruit, exclamations.)*

Enfin, Messieurs, je suis heureux de féliciter mon successeur, mon ami de toujours, Charles Duboule, pour son élection. Je suis assuré qu'il sera un brillant président et malgré les heures graves que nous vivons, je lui souhaite une heureuse présidence. *(Applaudissements.)*

Présidence de M. Charles Duboule

Le président: Messieurs les conseillers, mes chers collègues. En acceptant le mandat de président du Conseil municipal, que vous venez de m'octroyer, je désire vous témoigner toute ma reconnaissance pour la confiance que vous voulez bien m'accorder.

Je m'efforcerai de présider vos délibérations avec impartialité et je suis certain que vous aurez à cœur de poursuivre vos travaux dans le calme et la dignité, comme il se doit dans une assemblée élue par le peuple souverain.

Je tiens à rendre hommage au président sortant de charge, à remercier en votre nom notre collègue, M. Fritz Marti, qui n'a pas toujours eu la tâche facile, mais qui a su faire bénéficier cette assemblée du bon sens et de la bonhomie, non exempte de fermeté, qu'il sut acquérir comme magistrat municipal, notre ancien président ayant rempli les fonctions de dernier maire de la défunte commune du Petit-Saconnex.

D'ici quelques semaines commencera la centième année d'existence

du Conseil municipal de la Ville de Genève, puisque ce Conseil fut installé en ce même local le 1er août 1842.

Deux bribes d'histoire à ce sujet : la première séance fut surtout consacrée au problème du local, plusieurs conseillers, dont James Fazy, estimant que le siège du Conseil municipal devait être autre que celui du Grand Conseil « afin qu'on ne confonde pas deux corps qui doivent être entièrement séparés et indépendants l'un de l'autre » et que ce local devait être choisi librement « sans avoir besoin pour cela de l'assentiment du Conseil d'Etat ! »

A l'époque, le Conseil administratif était composé de 11 membres et le Conseil municipal de 81. Il est vrai que la Ville était beaucoup moins étendue, beaucoup moins peuplée et que son administration devait être infiniment plus simple que celle d'aujourd'hui ! Rien ne dure autant que le provisoire : nous occupons toujours le même local et nos relations avec les pouvoirs cantonaux sont toujours excellentes.

Ah ! certes, la situation qui est faite à cette heure à une ville comme Genève n'est guère réjouissante : l'industrie hôtelière, le commerce local souffrent cruellement, les charges augmentent pour la cité, alors que les ressources sont en péril. Nos parcs, fierté des Genevois, sont en partie utilisés par des cultures dans le but de faciliter notre ravitaillement. Et nous serions pourtant des ingrats si, oubliant les inestimables avantages dont nous jouissons, et en nous comparant à tant d'autres peuples, nous ne rendions pas grâce à la Providence d'avoir, jusqu'à ce jour, épargné à notre pays les horreurs de la guerre, nous ne rendions pas hommage au pouvoir fédéral, à l'armée suisse, à notre peuple tout entier.

Il nous est agréable — et c'était un devoir de le faire — en cette année du 650e anniversaire de la fondation de la Confédération suisse, de souligner l'œuvre admirable accomplie par les héros de 1291, de rappeler l'action dévouée de tous ceux qui leur ont succédé et qui ont légué à notre génération la terre de liberté et d'indépendance qu'est notre patrie, la Suisse.

Puissent, mes chers collègues, les emblèmes qui ornent notre salle des séances toujours représenter notre pays dans sa forme présente !

Puisse l'aigle de Genève être toujours intimement liée à la croix fédérale; puissent notre cité, notre république genevoise et notre Confédération suisse recouvrer la prospérité, tout en ayant pu maintenir intact l'héritage de foi patriotique, de liberté et d'indépendance qui date de six siècles et demi !

Vive Genève, vive la Suisse !

(Applaudissements.)

Election du premier vice-président

Bulletins distribués, 56; rentrés, 56; blanc, 1; valables, 55; majorité absolue, 28.

Est élu : M. *Wursten*, par 31 voix.

M. Métraux en obtient 24.

M. Favez: Je tiens à faire une déclaration, au nom du groupe socialiste.

Selon la règle en usage dans tous les parlements démocratiques, et qui fut toujours suivie ici, c'est à un membre de notre fraction que la présidence devait revenir pour l'année qui commence; elle aurait dû nous revenir déjà il y a un an, donc à plus forte raison maintenant, et d'autant plus que notre candidat, M. Métraux, jouit de la sympathie unanime de ce Conseil municipal.

C'est dire que nous ne pouvons enregistrer le résultat de l'élection qui vient d'avoir lieu que comme un acte d'hostilité à l'égard du groupe socialiste. Dans l'allocution qu'il a prononcée en prenant possession de son siège, notre nouveau président a exalté les vertus de nos ancêtres, prôné la collaboration et la solidarité. Nous voyons maintenant que ce ne sont que des paroles, des phrases creuses et qu'en réalité, par votre faute, cette collaboration ne peut exister. *(Bravos à l'extrême gauche.)*

M. Noul, conseiller administratif : Vous n'ignorez pas dans quelle situation je me trouve à l'égard du parti dont il s'agit; c'est donc une opinion purement personnelle que je vais me permettre d'exprimer.

Dans une réunion commune, les représentants des partis nationaux ont décidé d'évincer leur collègue socialiste de la place qui revenait à ce groupe dans la composition du nouveau Bureau, estimant que les socialistes avaient commis une erreur en s'abstenant de participer aux dernières séances de ce Conseil municipal. Cela se peut, je n'ai pas qualité pour en juger, mais ce que je voudrais maintenant, c'est placer la question, si possible, sur un plan un peu plus élevé.

Il ne faudrait pourtant pas perdre de vue que vos collègues socialistes, présents à la séance de ce soir, représentent, en tout état de cause, une fraction importante du corps électoral genevois et, dès lors, je me pose — seul, j'y insiste, et sans aucune arrière-pensée, sans qu'on puisse supposer de ma part je ne sais quel calcul — une question, qui me paraît d'importance, surtout à une époque où la situation du pays est, je pense, assez grave pour justifier pareille préoccupation. Cette question m'est dictée uniquement par le souci de l'intérêt de notre cité. Vous croyez, très sincèrement sans doute, que les conseillers du parti en cause ont commis une erreur en adop-

tant l'attitude que nous connaissons... Encore une fois, c'est possible. Il n'empêche que la décision que vous venez de prendre à l'endroit de cette fraction me paraît dangereuse; nous ne savons pas ce que peuvent être les lendemains politiques et il se pourrait qu'à la faveur de je ne sais quel revirement imprévisible aujourd'hui le précédent que vous avez ainsi créé fût un jour invoqué et exploité par d'autres. Lorsqu'on sort de la légalité on use d'une arme qui peut, plus tard, selon les circonstances, se retourner contre ceux qui l'ont employée.

Mais je veux faire appel à un autre sentiment : si certains ont commis une erreur, j'estime que ce n'est pas là pour nous — je dis *nous*, intentionnellement — une raison d'en commettre une autre à notre tour; je pense que l'on aurait dû laisser la place à laquelle ils ont droit aux représentants, aux mandataires régulièrement élus d'une partie importante de la population. En disant ceci, je songe au lendemain de Genève, à ses libertés, à sa paix surtout, en me référant, d'ailleurs, au discours inaugural de votre nouveau président où, avec raison, il magnifiait les vertus de nos ancêtres qui nous ont fait un pays de liberté où l'on peut dire ce que l'on pense. Dans ces conditions, j'estime que la majorité de ce Conseil devrait avoir assez d'empire sur elle-même pour supporter une minorité qui n'est peut-être pas selon son cœur, cela d'autant plus que vous devez pourtant, messieurs de la majorité, avoir suffisamment conscience de votre force pour ne point craindre de vous laisser dérouter par cette minorité, si même vous croyez que le pays pourrait être mis en péril par elle.

Election du deuxième vice-président

Bulletins distribués, 56; rentrés, 56; blancs, 23; nul, 1; valables, 32; majorité absolue, 17.

Est élu M. *Raisin*, par 30 voix.

Obtiennent des voix : MM. Métraux, 1; Piguet, 1.

Election des deux secrétaires

Bulletins distribués, 56; rentrés, 56; blancs, 9; nuls, 10; valables, 37; majorité absolue, 19.

Sont élus : MM. *Rossire* par 32 voix et *Borel* par 28 voix. *(Bravos ironiques à l'extrême gauche.)*

Obtiennent des voix : MM. Bornand, 2; Wagnières, 2; Parisod, 1; Naine, 1.

Le président: Avant de passer à l'ordre du jour, je rappelle à ce Conseil municipal que pendant l'abstention du parti socialiste genevois, trois commissions ont été désignées. D'accord avec le groupe

socialiste, si vous voulez bien en laisser le soin à la présidence, ces commissions pourraient être complétées de la façon suivante :

1) Commission chargée d'examiner les comptes rendus administratif et financier de l'administration municipale : MM. *Kohler, Frédéric Bornand, Dedo, Favez et Piguet.*

2) Commission chargée d'examiner les comptes annuels et le bilan des Services industriels de Genève : MM. *Muller, Sviatsky, Lederrey.*

3) Commission des travaux publics : MM. *Naine, Maurer, Schumacher, Jaccard, Mégard.*

Ces choix sont approuvés.

4. Nomination de la commission des pétitions

Le soin de nommer cette commission est laissé à la présidence qui désigne : MM. *Corboud, Sormani, Castellino, Guinand, Henny, Rey, Parisod, Bocquet, Morel.*

5. Nomination de la commission de surveillance des écoles municipales

Le soin de nommer cette commission est laissé à la présidence qui désigne : MM. *Thévenaz, Charrot, Boujon, Snell, Recoux, Guinand, Henny, Rey, Wursten, Borel, Métraux, Frédéric Bornand, Jaccard, Sviatsky, Wagnières.*

6. Présentation du compte rendu administratif et financier des Services industriels de Genève pour l'exercice 1940.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I

RAPPORT DE GESTION

Considérations d'ordre général

1. *Conseils, présidence et secrétariat général*

Pendant l'année 1940, la composition du conseil d'administration et du conseil de direction n'a subi aucune modification.

La composition de ces conseils est la suivante :

Conseil d'administration : MM. *Boissonnas Jean*, président; *de Mirbach Marcel*, vice-président; *Bornand Frédéric, Bovy Gabriel, Choisy Eric, Corboud Léon, Deluche Henri, Dérouand Auguste, Déthiollaz Adrien, Dufour Albert, Lehmann François, Naine Albert* et *Rebillet Eugène*, membres.

Conseil de direction : MM. *Boissonnas Jean*, président; *de Mirbach Marcel*, vice-président; *Choisy Eric, Dérouand Auguste* et *Naine Albert*, membres.

Pendant l'année 1940, le conseil d'administration a tenu 11 séances. Le conseil de direction s'est réuni 58 fois et, de leur côté, les commissions de ces conseils ont siégé 14 fois en séances particulières. Enfin, au cours de ce même exercice, le corps directorial a tenu 50 séances de « rapport hebdomadaire » en présence des membres du conseil de direction.

Vu les dispositions de l'art. 64 du statut de la Caisse d'assurance du personnel, le conseil d'administration a désigné deux de ses membres : MM. Léon Corboud et Frédéric Bornand, pour représenter l'administration des Services industriels au sein du comité de gestion de ladite caisse pendant la prochaine période statutaire échéant le 31 décembre 1944.

D'autre part, le conseil d'administration ayant admis le point de vue du service de l'électricité exigeant dorénavant l'examen de maîtrise fédérale pour l'obtention de la concession d'installateur électricien, les art. 6 et 8 du cahier des charges pour l'exécution des installations électriques intérieures alimentées par les réseaux des Services industriels, ont été adaptés à cette nouvelle condition.

Enfin, vu le rapport du service du gaz, du 24 mai 1940 et la décision N° 342 du service fédéral du contrôle des prix, intervenue à la requête de l'Association suisse des usines à gaz, d'accord avec le Conseil d'Etat et le Conseil administratif, le prix de vente du mètre cube de gaz a été augmenté de 3 centimes à partir du 1er juin 1940.

Le budget des Services industriels pour 1940 prévoyait un bénéfice net à verser à la Ville de Genève de 3,996,834 fr. 35.

Les événements survenus en septembre 1939, c'est-à-dire postérieurement à l'établissement du budget de 1940, ont passablement modifié les résultats escomptés sans toutefois les bouleverser trop profondément.

Les modifications les plus importantes sont les suivantes :

Dépenses. — Pour augmenter la capacité de transport de notre réseau électrique, nous avons dû transformer plus hâtivement que prévu le changement de tension de 125 à 220 V. et l'extension du triphasé et, de ce fait, nous avons dû dépenser 200,000 francs en plus des sommes prévues au fonds de renouvellement.

Pour parer à toute éventualité, nous avons conclu avec l'entreprise de Chancy-Pougny un achat de 300,000 francs de courant dont un tiers soit 100,000 francs, livré dans les derniers mois de 1940, charge de dépenses non prévues, l'exercice écoulé.

Depuis février 1940, nous avons payé sur l'ensemble des salaires l'impôt de 2% à la caisse de compensation; c'est une somme de 100,000 francs qui n'était pas non plus prévue au budget.

Recettes. — L'obscurcissement dès 22 heures a diminué nos recettes d'éclairage privé et public d'une somme que l'on peut évaluer à 100,000 francs au moins.

Le service du gaz a été le plus durement atteint par les événements ensuite de la hausse considérable du prix des houilles. Celles-ci nous revenaient à 35 francs la tonne environ avant septembre 1939, elles nous coûtent actuellement 105 francs environ.

La réduction des bénéfices de 1940 a pu être limitée grâce à une augmentation très sensible des prix de vente du coke et grâce aussi au fait que nous avions, en septembre 1939, un approvisionnement en houille à distiller, représentant sept mois de fabrication, alors que cet approvisionnement est réduit à deux mois à fin décembre 1940.

Ces houilles achetées à l'ancien prix en produisant du coke vendu beaucoup plus cher, ont diminué le manque à gagner de l'exercice 1940.

Un phénomène tout contraire contre lequel il faut être mis en garde se produira lorsque le prix des charbons redeviendra normal.

Salaires. — Malgré les diverses mobilisations et les ouvriers et employés que nous avons dû engager pour remplacer notre personnel mobilisé, nos dépenses pour l'ensemble des salaires est en diminution de 100,000 francs sur le budget. Cela provient avant tout du jeu de la caisse de compensation. Au total, les comptes que nous vous présentons, au lieu de boucler par un bénéfice prévu de 3,996,834 fr. 35 à verser à la Ville, réduisent ce bénéfice d'environ 300,000 francs. Cette diminution de 300,000 francs de bénéfice se justifie par les observations qui précèdent.

2. *Comptabilité*

Le nombre des abonnements au 31 décembre 1940 s'élève à 174,528, en augmentation de 3,654 sur 1939.

805,687 factures ont été émises et 818,903 payements sont intervenus, dont 463,176 par chèques et virements postaux.

172,590 avis de rappel ont été expédiés.

La perte sur débiteurs insolvables a été de 2,14 ‰.

Des améliorations ont été apportées aux services des index et factures. Le bureau des index a été installé dans le même immeuble que le service des factures, ce qui a permis une accélération dans les opérations.

Les quittances des factures ne sont plus préparées d'avance, mais les bordereaux sont acquittés sur place au moment de l'encaissement. En outre, dans les secteurs où il n'y a que l'électricité, par conséquent où les consommations sont d'un montant peu élevé, les index ne sont relevés que tous les deux mois, les factures étant établies et encaissées immédiatement.

De semblables essais sont tentés dans les secteurs simultanément desservis par les services de l'électricité et du gaz, mais ici les relevés de consommation continuent à être mensuels.

Ces modifications ont donné de bons résultats pour l'administration et les abonnés.

3. *Service des eaux*

L'exercice écoulé se caractérise par un grand nombre de difficultés dont les principales ont été causées par la mobilisation et les restrictions de toutes sortes imposées par les circonstances.

Sur un effectif total au 1er janvier 1940 de 103 employés et ouvriers, 52 ont été successivement mobilisés, d'où une perte de 4,863 jours de travail, soit environ le 16% du nombre total des journées de travail de tout le personnel. La consommation de carburant, qui était normalement d'environ 1,800 litres par mois, a dû être réduite à environ 300 litres, ce qui n'a pas été sans entraver notablement l'exploitation.

A ces difficultés sont venues s'ajouter celles provoquées par les prescriptions fédérales, en particulier les restrictions relatives aux combustibles solides. L'arrêté du Conseil d'Etat du 15 mars 1940, qui supprimait le service d'eau chaude deux jours par semaine, retiré puis rétabli par l'ordonnance fédérale du 22 mai 1940, lequel n'autorisait le dit service qu'un jour par semaine, a eu une répercussion sensible sur les recettes du service des eaux. Si l'on tient compte encore de l'augmentation du nombre des appartements vacants, de l'activité de l'industrie hôtelière qui, déjà fortement affaiblie à fin 1939 s'est encore réduite en 1940, de la difficile situation pécuniaire de plusieurs abonnés, ainsi que des efforts d'économie de chacun, on s'explique aisément la baisse de recettes enregistrée en fin d'exercice.

Le fléchissement du poste d'eau ménagère, de 11,733 fr. 80 sur l'exercice 1939, correspond à une diminution totale d'eau vendue de

122,131 mètres cubes, qui comprend une sensible réduction de la vente d'eau du réseau basse pression (— 260,321 mètres cubes) et une augmentation de la vente d'eau du réseau haute pression (+ 138,190 mètres cubes). Cette dernière augmentation est due en grande partie aux conditions atmosphériques, lesquelles exercent une influence notable sur la consommation des populations rurales; l'année 1940 ayant été, en effet, moins pluvieuse que 1939 (934 mm. de hauteur de pluie contre 1,081 mm.), l'augmentation de consommation de 138,190 mètres cubes a entraîné un supplément de recettes de 12,413 fr. 05.

Sur l'ensemble des recettes d'exploitation, le fléchissement total a été de 2,22% environ par rapport à l'année précédente.

Le service des réseaux a pu s'installer, dès le mois de juin, dans le bâtiment d'administration de la rue du Stand, ce qui a permis aux bureaux d'exploitation d'abandonner les locaux du quai de la Poste.

Il a été réparé, au cours de l'année, 1,081 compteurs (dont 184 furent endommagés par le gel), 594 ont été achetés, 317 retirés et 1,226 placés sur nos divers réseaux. A la fin de l'année, le nombre total des compteurs en service était de 13,532 et celui du stock en magasin de 1,211.

Malgré les circonstances peu favorables à l'extension des constructions, nous avons exécuté 141 prises nouvelles et porté à 15,075 le nombre total des abonnements.

Parmi les conduites nouvelles posées au cours de l'année par le service des réseaux, il convient de signaler le tronçon de 1,112 mètres de 200 mm. de diamètre sur la route de Dardagny, du chemin de Serre à Charny, destiné à faciliter le raccordement de Russin à Satigny, ainsi que la conduite de 100 mm. reliant l'extrémité du hameau de Gy à Veigy-Douane, sur 1,487 mètres de longueur. La conduite de 200 mm. mentionnée ci-dessus représente l'avant-dernier tronçon de la conduite maîtresse Satigny-Russin, qui permettra de relier définitivement ces deux extrémités de réseau pour améliorer les conditions d'alimentation. Les travaux de pose ont dû se faire sur une longueur de 270 mètres dans la molasse et la traversée du Nant du Châtelet s'est faite avec des tuyaux en fonte à emboîtement à vis, vu les tassements du terrain qui entraînent un déplacement de la route. C'est ainsi qu'a été mise à nu la surface supérieure de la molasse aquitanienne sur laquelle repose directement la moraine wurmienne; sur une longueur de 10 mètres, cette surface portait de belles stries glaciaires dont une photographie a été remise au Musée d'histoire naturelle. Ce fait est à signaler, car c'est la première fois que, dans notre canton, on a pu constater des stries glaciaires sur une molasse marneuse, indiquant avec précision l'orientation du mouvement

du glacier quaternaire qui recouvrait à l'époque wurmienne tout le bassin genevois.

La conduite de Gy à Veigy-Douane a pu se réaliser grâce à une participation financière de l'administration des douanes, qui se trouvait dans l'obligation de remplacer son tuyautage partant de Maisons-Neuves, sur la route de Corsier, devenu insuffisant et entartré. Devant cette nécessité, cette administration avait, dès 1939, inscrit à son budget un crédit spécial pour la poste d'une canalisation nouvelle qui nous fut versé entièrement à titre de participation. C'est pourquoi, malgré le refus des administrations municipales des communes de Gy et de Corsier de s'intéresser à ce travail, il a été possible de l'exécuter, dès que l'Etat eut décidé de se charger de son côté des travaux de terrassement. De cette façon, la dépense effectuée par notre service put être couverte par le produit des nouveaux abonnements obtenus. Les terrassements furent exécutés sous le contrôle de l'Etat par des militaires démobilisés et restés sans emploi et présentèrent quelques difficultés dues à la moraine extraordinairement riche en gros blocs. Commencé en août, le travail était terminé à fin septembre et, le 14 octobre, nous étions en mesure d'alimenter convenablement en eau le hameau de Veigy-Suisse, lequel pendant de longues années avait souffert de conditions défectueuses de débit et de pression.

La construction de la station de pompage de Frontenex a commencé par le bétonnage du puits, terminé en septembre, et s'est poursuivie par les travaux de maçonnerie de la cabine proprement dite, qui ont dû être interrompus à la fin de l'année à cause du gel.

Pour augmenter la sécurité de notre exploitation, nous avons installé dans l'immeuble sis au N° 45 du quai Wilson, une station de secours fournissant l'énergie du réseau du service de l'électricité au groupe moto-pompe du caisson du lac. Rappelons à ce sujet que le moteur électrique entraînant la pompe du lac est normalement alimenté par un groupe turbo-alternateur placé à l'usine de la Coulouvrenière, fournissant du courant triphasé à une tension de 3,000 V. transporté par un câble traversant la ville. En service normal, le commutateur et le disjoncteur de la station assurent la liaison directe de l'usine de la Coulouvrenière à la pompe du lac. En cas d'avarie, soit à l'alternateur, soit au câble, l'énergie est prise sur le réseau du service de l'électricité au moyen d'un transformateur 550-950-3000 V. triphasé, 115 kVA et d'un groupe de démarrage avec groupe d'excitation. Ce groupe de démarrage, constitué par un moteur de 85 kW et d'un alternateur de 95 kVA, a dû être prévu, car la mise en marche du moteur de la pompe doit se faire progressivement pour éviter, à la conduite sous-lacustre, tout accident pouvant être provoqué par un changement brusque des conditions d'écoulement. Les tension

et fréquence de départ, choisies très basses, sont amenées peu à peu à la valeur normale en agissant sur la vitesse du moteur entraînant l'alternateur, ce qui donne toute sécurité.

Cette installation nécessitant un montage très soigné, étudiée et réalisée sous la direction du service de l'électricité, a été mise en service en mars 1940 et donne entière satisfaction.

L'étude de la nappe souterraine a été continuée par un forage de vérification, à la Petite Boissière, en un point où avait été précédemment exécuté un sondage géo-électrique. Les résultats de ce forage, exécuté sous le contrôle de notre géologue-conseil, M. Joukowsky, ont confirmé la détermination précédente du niveau de la nappe qui a été touché à la cote 376,80. Après une moraine étanche de 13 mètres, le gravier de l'alluvion ancienne a été traversé sur 52 mètres, dont 32,50 mètres de gravier aquifère. A la base, soit à 67 mètres de profondeur et à la cote 344,30, la sonde a touché la moraine rissienne, glaise massive, riche en cailloux.

Le laboratoire du service s'est occupé, comme par le passé, du contrôle quotidien de l'eau du lac, au point de vue température, teneur en plancton, turbidité et chloration. Il a fait 26 analyses bactériologiques et est intervenu dans 18 cas d'installations intérieures défectueuses ou de venues d'eau en sous-sol. Il a procédé à diverses analyses spéciales de métaux, huiles, produits divers, dépôts et échantillons d'eaux souterraines. Outre ces travaux courants, il a poursuivi ses études relatives à la filtration et aux divers problèmes qui s'y rattachent.

En ce qui concerne le niveau du lac, l'année 1940 s'apparente sous bien des rapports avec celle de 1939. Comme pour celle-ci, le régime du lac s'est rapproché de celui des lacs de plaine caractérisé par des crues au printemps et en automne.

Basses eaux. — Cette année étant bissextile, puis une crue survenant encore à fin février, la baisse conventionnelle à ZL + 0 m. 90, en mars et avril, n'a pu être obtenue qu'en forçant le débit du Rhône au-dessus de 300 m³-sec. Une fois amorcé, le mouvement de baisse continua pour ne s'arrêter qu'à la cote ZL + 0 m. 793, le 3 avril (minimum annuel).

Hautes eaux. — En plus des crues au printemps et en automne, l'année 1940 a présenté également la crue estivale en juillet, mais de courte durée et moins forte que les crues automnales de septembre et de novembre.

Le maximum de juillet, atteint le 29, a été de ZL + 1 m. 935; les maxima de septembre et de novembre furent respectivement

ZL + 1 m. 959 le 16 septembre et ZL + 1 m. 969, maximum de l'année, le 16 novembre.

Remarquons, en ce qui concerne ce dernier maximum, que pour l'automne 1940, le Conseil fédéral a autorisé les Services industriels de Genève, à titre exceptionnel, à élever la cote réglementaire des hautes eaux du lac de 0 m. 15, soit à la cote ZL + 1 m. 85. Ainsi le dépassement ne serait donc plus de 0 m. 27, mais seulement de 0 m. 12. De plus, deux jours avant la crue du 16 novembre, le lac se tenait encore à la cote autorisée de ZL + 1 m. 845. Dans ces conditions, cette augmentation de 0 m. 12, élevant le niveau à ZL + 1 m. 969, doit être considérée comme la conséquence inévitable d'une crue subite.

4. *Service du gaz*

Les travaux d'extension ou de changement des réseaux de distribution, ainsi que les installations nouvelles, ont été réduits cette année au strict nécessaire.

Seuls les travaux d'entretien courant ont été poursuivis de façon régulière et ont permis d'occuper un certain nombre de chômeurs. Pour assurer la sécurité de nos réseaux de ville et permettre leur sectionnement par quartiers, des vannes ont été placées.

906 mètres de conduites ont été installées; 484 mètres ont été mis hors de service. La longueur totale du réseau, qui était de 458,629 mètres au 31 décembre 1939, passe ainsi à 459,051 mètres, faisant apparaître une augmentation de 422 mètres.

Le cube total des canalisations est de 8,932 mètres cubes, contre 8,927 mètres cubes en 1939.

53 branchements ont été installés pour de nouveaux immeubles, 10 ont été supprimés. Le nombre des immeubles desservis par le gaz était, au 31 décembre 1939, de 17,677. Il est maintenant de 17,720.

Il y avait en service au 31 décembre 1940 : 788 installations de chauffage (789 en 1939) avec 121 (112) chaudières de chauffage central, 1 aérotherme (générateur d'air chaud pulsé), 1,083 (1,101) radiateurs à chauffage divisé, 7 (5) centrales de production d'eau chaude, 579 (541) installations à tarif industriel, 98 (98) armoires frigorifiques, 475 (440) chaudières de chambres à lessive.

Notre programme de changement de compteurs, déterminé par la durée de validité du poinçonnage officiel, n'a pu être réalisé intégralement cette année par suite des mobilisations successives d'une partie du personnel spécialisé.

2,600 compteurs viendront ainsi s'ajouter au programme normal de 1941.

Le mouvement, en 1940, a été le suivant :

Compteurs placés	8,556	en 1939	9,397
Compteurs en retour	8,536	en 1939	9,085
Compteurs achetés	1,275	en 1939	1,768

Durant l'année 1940, l'activité du bureau d'information s'est exercée dans le sens d'une utilisation plus rationnelle du gaz. Les efforts faits ont été déployés principalement dans les domaines de la cuisine et de l'industrie. En ce qui concerne le premier de ces deux domaines, le bureau s'est efforcé de faire remplacer les anciens appareils de cuisson à gaz — réchauds notamment — par des appareils neufs, munis des derniers perfectionnements. Dans ce but, il a organisé au printemps une campagne publicitaire dont la réussite fut complète. 832 cuisinières à gaz modernes ont été placées au cours de cette campagne de propagande.

Dans le domaine industriel, le bureau s'est surtout attaché à améliorer le rendement de certaines installations importantes et à adapter celles-ci pour la marche avec le gaz au pouvoir calorifique actuellement réduit par ordre fédéral. Pour l'accomplissement de cette tâche, il a fait aménager à l'usine à gaz un local d'essai provisoire, équipé en vue de permettre l'étude et la mise au point des brûleurs et des appareils à gaz défectueux qui peuvent lui être confiés. On notera enfin que 2,000 personnes environ sont venues visiter l'exposition d'appareils du service du gaz, au pont de la Machine.

Les travaux suivants ont été exécutés à l'usine de Châtelaine, en 1940 :

Construction d'un abri pour la troupe d'auto-protection du groupe VI de défense.

Aménagement du sous-sol du bâtiment d'administration en abri D. A. pour le personnel de l'équipe passive et le public.

Transformation du chauffage à vapeur du bâtiment contenant les installations hygiéniques en chauffage à eau chaude, l'eau étant chauffée au moyen d'un échangeur de chaleur à vapeur.

La barrière de clôture de l'usine dont le développement est considérable a été entièrement repeinte.

La société ICSA a terminé ses nouvelles installations pour la distillation du goudron et les a mises en service; d'autre part, elle a commencé la construction de sa briqueterie.

En 1940, les événements internationaux créèrent des problèmes d'importance vitale pour notre service du gaz. A fin 1939, le ravitaillement en charbons des usines à gaz suisses semblait normalement

assuré par les marchés passés en Allemagne, en Angleterre et en Amérique. Mais, des difficultés surgirent bientôt au sujet des transports d'outre-mer, les bateaux se faisant rares, par suite de la guerre maritime. Aussi, pour transporter une partie de leurs charbons anglais, un groupe important d'usines à gaz, dont Genève, a financé l'achat de deux bateaux, le *Calanda*, de 7,400 tonnes et le *Maloya*, de 2,650 tonnes.

Malheureusement, l'évolution du conflit dès le mois de juin rendit particulièrement difficile l'utilisation de ces moyens de transport.

De ce fait, le ravitaillement en charbons des usines à gaz suisses s'est trouvé fortement compromis et les stocks s'épuisèrent rapidement. Toutefois l'association des usines à gaz suisses obtint un renforcement des quantités de charbons allemands et trouva de nouveaux fournisseurs dans les Balkans : lignites slovaques et yougoslaves, houilles roumaines. Comme les arrivages sont loin de couvrir les besoins normaux, le Département fédéral de l'économie publique, section énergie et chaleur, dans le but d'économiser le charbon sans imposer de restrictions à l'emploi du gaz, prit une ordonnance fixant entre 4,200 et 4,500 calories, le pouvoir calorifique du gaz, mesuré à 0 degré C. et 760 mm. de mercure. D'autre part, et à la demande du même département fédéral, les usines à gaz recommandèrent à leurs abonnés d'utiliser économiquement le gaz et, en tout cas, de ne pas dépasser leur consommation de 1939.

Actuellement, la vente du goudron brut, la préparation du goudron normalisé, pour les routes, et l'emploi des huiles de goudron sont strictement réglementés.

La réglementation de la vente des combustibles entrave fortement les enlèvements de coke de gaz.

Cette situation permet la fabrication en grand du gaz à l'eau carburé, dans l'intention d'économiser la houille. Les stocks d'huile, par contre, s'épuisent rapidement.

Dès le milieu de décembre, par suite de la pénurie d'essence, les transports de coke, soit dans l'usine, soit pour la livraison, ont été en partie effectués au moyen de camions à chevaux.

La cessation de la fourniture de l'eau chaude dans les immeubles six jours sur sept et la réduction à 40% des besoins normaux de l'attribution des combustibles pour le chauffage ont eu pour conséquence une forte augmentation de la consommation du gaz, bien qu'il n'ait plus été accordé d'autorisations d'installations nouvelles de chauffage au gaz. Il est de toute urgence que la population se rende compte des difficultés que les usines à gaz rencontrent pour leur approvisionnement en charbon et de la nécessité de ne pas substituer le gaz aux combustibles contingentés.

Enfin les mobilisations successives ont considérablement compliqué au service du gaz le problème de la main-d'œuvre.

Du point de vue financier, l'exercice se termine dans des conditions relativement favorables. Il convient de rappeler à cet égard que le contrôle fédéral des prix a autorisé les usines à gaz à augmenter de 3 centimes, *dès* le 1er juin, le prix de vente du mètre cube de gaz. Cependant, à tous points de vue et spécialement à celui du ravitaillement en charbons, l'avenir reste incertain.

5. *Service de l'électricité*

Au point de vue des fournitures d'énergie électrique, l'année 1940 peut être divisée en trois périodes bien distinctes, de quatre mois environ chacune :

Dans la première période, qui s'étend jusqu'au 10 mai, on enregistre les signes d'une activité générale en somme assez satisfaisante, qui se traduit par des augmentations de consommation de 10% en moyenne par rapport à l'année précédente.

Dans la seconde période, qui s'étend du 10 mai à fin août, la mobilisation générale de l'armée suisse et l'atmosphère d'incertitude et d'angoisse qui pèse sur tout le pays, paralysent ou arrêtent l'activité; les fournitures deviennent stationnaires.

Enfin, à partir de septembre, les restrictions appliquées ou annoncées dans la répartition des combustibles incitent le public à recourir au chauffage à l'électricité; des quantités de radiateurs et de nombreux chauffe-eau sont raccordés; le fonctionnement de tous ces appareils thermiques, se superposant à une reprise sensible de l'industrie, entraîne une nouvelle augmentation des fournitures, malgré l'influence de l'obscurcissement appliqué dès le 7 novembre.

C'est ainsi que, dans l'ensemble, l'année 1940 accuse une production totale de 156,2 millions de kWh, en augmentation de 6,65% sur l'année précédente; on verra plus loin comment on doit interpréter ce chiffre.

Au point de vue production et achat d'énergie, l'exercice qui vient de s'écouler a été également marqué par des événements importants.

Le 14 mars, à 19 h. 31, un ouragan renversait trois pylônes de la ligne E. O. S. dans le voisinage du Bois Noir, interrompant toute fourniture d'énergie électrique par Chandoline jusqu'au 20 mars; pendant ce temps, le service d'appoint (près de 468,000 kWh) fut assuré par l'usine thermique, au prix d'un gros prélèvement dans les réserves de combustibles.

Les 13, 14 et 15 juillet eut lieu la vidange du bief de Chèvres;

l'évacuation du gravier et du sable accumulés dans le bief permit ensuite à l'usine de faire face à l'augmentation de la demande d'énergie, en particulier à la fin de l'année.

En prévision des augmentations de fournitures de l'hiver, le service de l'électricité avait, en effet, sur sa demande, été autorisé par le Conseil fédéral à surélever temporairement le niveau du lac de 15 cm.; grâce à cette meilleure utilisation du bassin de compensation le plus important de toute la Suisse, l'usine de Chèvres put fournir 89,7 millions de kWh, soit 1,4 million de plus qu'en 1939, malgré l'étiage constaté en janvier et février.

Enfin, un contrat saisonnier conclu en octobre a permis de bénéficier d'un appoint supplémentaire de 4000 kW correspondant à 4 millions de kWh, sans lequel le service de l'électricité n'aurait pas pu faire face aux demandes d'énergie fortement accrues de la fin de l'année.

Si maintenant on analyse l'augmentation nette de consommation qui, toutes pertes déduites, s'élève à 9,5 millions de kWh, on constate qu'elle est due pour 0,7 million aux chaudières à électrodes, pour 6,1 millions aux chauffe-eau, pour 2,8 millions aux abonnés importants (de plus de 100,000 kWh par an) et pour 1,3 million aux chantiers de l'usine du Verbois. Comme le total de ces chiffres est de 10,9 millions de kWh, on en peut conclure que la consommation des petits et moyens abonnés, éclairage public y compris, a diminué de 1,4 million de kWh. Cette constatation explique d'ailleurs les résultats financiers.

Le réseau souterrain 18 kV a été complété en 1940 par le raccordement des stations Bel-Air et Randon-Friederich précédemment exploitées à 2 × 2,750 volts.

De petits postes secondaires ont été construits et mis en service au chemin de Ternier (fabrique MIPSA), à l'avenue Jacques Martin et au chemin Naville (Chêne Bougeries), au chemin de Pétray (Cologny), à Crête, au chemin Ed. Tavan et au Petit Veyrier.

Les travaux relatifs aux canalisations haute et basse tension ont consisté surtout en entretien; la ligne 18 kV dite de St Georges a subi en particulier une revision complète.

Aucune installation importante n'a été faite dans le domaine de l'éclairage public; en revanche, la Ville a fait procéder, par mesure d'économie, à la réduction de la puissance de 2,132 lampes de rue, ce qui a eu pour effet de diminuer de 320 kW environ la puissance raccordée.

Il en résulte que la puissance totale des installations d'éclairage en service à fin 1940 est en régression de 112 kW sur l'année 1939; ce fait, qui se produit pour la première fois, est grave, car il montre que le domaine d'application de l'électricité qui procure les recettes

les plus substantielles, est en voie de diminution; il est dès lors indispensable que le bureau d'information et de propagande dispose à nouveau de moyens suffisants lui permettant de lutter contre une tendance réellement inquiétante.

Les installations de force motrice accusent une augmentation de 932 kW, presque entièrement imputable à la grosse industrie.

Enfin, les installations électrothermiques nouvelles représentent 8,621 kW, chiffre supérieur de 25% à celui de 1939. Dans ce nombre figurent 2,258 petits radiateurs (3,446 kW), 266 cuisinières (1,829 kW) et 55 chauffe-eau d'immeubles (1,876 kW). Ces chiffres révèlent également le déséquilibre qui s'opère actuellement en faveur des applications électriques à bas prix d'énergie.

Les opérations de changement de tension ont été poursuivies aussi rapidement que le permettait l'effectif du personnel disponible; 668 immeubles ont passé de l'ancienne à la nouvelle tension, contre 656 en 1939; en réalité, l'augmentation de travail exécuté est bien supérieure à la différence de ces chiffres, car les opérations se déroulent actuellement dans des quartiers d'administrations et de commerces.

Parmi les quartiers transformés, on peut citer ceux des Vollandes et de Villereuse, de l'avenue Weber, de Longemalle, Rive et Molard, du Bourg de Four et de la place Bel Air, le Passage des Lions, l'Ile et les secteurs des Grottes, de Montbrillant et de la Prairie. En campagne, Cologny, Ruth, Pinchat, le Grand Lancy, le Petit Lancy, Onex et Veyrier ont été transformés totalement ou en partie. Enfin, la tension du réseau force motrice a été normalisée dans les quartiers des Bergues et de l'Université.

A la fin de 1940, la proportion des abonnés alimentés à 220 volts atteignait 80,5%, en augmentation de 8% sur l'état fin 1939.

Le mouvement des appareils de tarification a été le suivant :

compteurs	posés	16,844	contre	15,677	en 1939
compteurs	en retour	13,839	contre	14,799	en 1939
horloges	posées	3,079	contre	3,067	en 1939
horloges	en retour	2,283	contre	2,272	en 1939

Le nombre de compteurs posés est en augmentation de 1,167 sur l'année précédente, en raison surtout de l'affluence considérable des raccordements de petits radiateurs; en revanche, le nombre des retours est en régression de 960 par suite de la surcharge de l'équipe d'entretien. Le résultat est une augmentation de plus de 3,000 compteurs sur le réseau.

Le nombre des abonnés d'éclairage bénéficiant du tarif double atteignait à fin 1940 le 51,5% du nombre total; grâce au raccorde-

ment des compteurs de chauffage aux horloges d'immeubles, le nombre des compteurs double ou triple tarif commandés en moyenne par chacune d'elles passe de 3,24 à 3,36.

Des commandes centralisées ont été mises en service à Cologny, Ruth, Epeisses et Veyrier, ainsi qu'à la rue des Eaux-Vives pour l'éclairage public.

Le bureau commercial du service de l'électricité a manifesté une activité soutenue; si le nombre des pièces reçues et vérifiées est en légère diminution, 56,864 au lieu de 57,591, le nombre des mutations passe de 18,495 à 20,032; mais c'est surtout le bureau des devis qui a ressenti les effets des demandes massives d'appareils de chauffage; le nombre des devis expédiés a passé en effet de 5,628 à 8,302; dans ce dernier chiffre, les seuls mois d'avril, septembre, octobre et novembre comptent pour plus de la moitié du nombre total.

Le bureau d'information et de propagande a continué à remplir son rôle; le nombre des visites aux abonnés (713 au lieu de 1,010) a été réduit; en revanche le nombre des visiteurs a doublé (4,734 au lieu de 2,466); les renseignements fournis par le bureau concernaient principalement l'exposition d'éclairagisme, les innombrables modèles de radiateurs et la pratique du séchage électrique des fruits et légumes; les deux actions organisées à Laconnex et à Russin ont suscité un vif intérêt parmi les agriculteurs; des séances d'instruction sur le même sujet ont été données en outre dans les écoles ménagères.

En résumé, l'activité du service de l'électricité a été, d'une manière générale, sensiblement plus forte que les années précédentes.

6. *Usine du Verbois*

Les travaux de construction de l'usine ont été poursuivis avec énergie durant toute l'année 1940. Leur état d'avancement à la fin de l'année 1940 est néanmoins loin de correspondre au programme primitif et nous devons nous attendre à ce que l'exploitation de l'usine ne puisse pas commencer avant les derniers mois de l'année 1942 alors qu'au début nous avions espéré que les travaux pourraient être terminés le 31 décembre 1941.

Ce retard provient pour une grande part de l'état de guerre des pays voisins et de la mobilisation de l'armée suisse qui a rendu extraordinairement difficile le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée et n'a permis, à aucune époque, à nos entrepreneurs d'occuper un nombre d'ouvriers suffisant. Ces derniers se sont trouvés, d'autre part, trop fréquemment paralysés par les formalités innombrables à remplir pour obtenir les autorisations voulues, tant en ce qui concerne le personnel ouvrier que l'approvisionnement des chantiers en matières premières et en outillage.

A ce retard, que nous déplorons, vient s'ajouter l'augmentation du coût de la construction.

Lors de la présentation du compte rendu de 1939, nous avons annoncé que cette augmentation serait probablement de l'ordre de grandeur de 6,500,000 francs se décomposant en 3,100,000 francs pour l'ajustement des prix (hausse prévue alors 10%) et à 3,380,000 francs pour les intérêts et les frais à payer à nos prêteurs pendant la construction.

Nous sommes obligés de constater maintenant que la hausse moyenne des prix due aux circonstances actuelles sera supérieure au 10% et atteindra vraisemblablement le 15% des prévisions.

D'autre part, l'accroissement de la grandeur de l'usine qui, à la suite d'une décision prise par nos autorités, a été disposée pour permettre de recevoir quatre groupes de 22,000 kW chacun au lieu de trois, provoquera une dépense supplémentaire relativement importante. Il convient de signaler également le coût de l'achat des terrains dont la surface nécessaire et l'estimation portées dans les devis primitifs avaient été manifestement insuffisantes. Pour toutes ces raisons, nous sommes conduits à évaluer maintenant la dépense totale probable à 45,000,000 de francs. Bien que le dépassement de 9,000,000 de francs qui résulte de cette estimation soit important, il reste facilement explicable lorsqu'on considère le trouble profond apporté par la mobilisation et le renchérissement considérable de certains produits et frais (combustibles solides et liquides, carburants, frais de transport, fers et bois, etc.).

Si l'on met en regard de cet accroissement important du coût de l'usine les recettes supplémentaires que celle-ci permettra certainement de réaliser du fait de la demande croissante de l'énergie électrique et de la hausse du prix des combustibles, on a le droit de considérer l'avenir avec optimisme et d'affirmer que la situation actuelle se présente mieux au point de vue de l'équilibre financier de l'opération que cela n'était le cas lorsque la construction de l'usine a été décidée.

Les notes qui suivent donnent un exposé résumé des mesures prises en 1940 et des constatations faites au cours de cette période.

Janvier 1940 :

Les grands froids ont quelque peu retardé les travaux. La pose des enrochements a été terminée dans la coupure de Russin et l'excavation de cette dernière a presque atteint sa cote définitive.

La coupure des prés de Bonne est moins avancée. Les travaux de dragage eux-mêmes ont été retardés par la présence de bancs de graviers fortement colmatés.

A l'usine, tout travail de bétonnage a été rendu impossible du fait du gel. Un bloc de rocher important d'environ 100 mètres cubes s'est détaché de la berge et est tombé dans la fouille des groupes 1 et 2, sans causer heureusement d'accident de personne, grâce à la surveillance exercée par la direction de l'entreprise.

Les demandes de plus-values des entreprises ont donné lieu à de nombreux entretiens. Il a été reconnu qu'il fallait équitablement tenir compte d'une partie de celles-ci, et un accord a été réalisé grâce aux interventions de notre mandataire, la Société générale pour l'industrie électrique.

Les Services industriels qui ont assumé eux-mêmes la charge de l'équipement électrique de l'usine, ont poursuivi l'étude des tableaux de commande ainsi que des installations de protection des alternateurs contre l'incendie. Le mandataire des travaux de génie civil a mis en soumission la construction des grilles de l'usine ainsi que la fourniture des ponts roulants de la salle des machines et du local des montages des transformateurs.

Février 1940 :

La coupure des prés de Bonne s'est poursuivie. La pose des enrochements est terminée dans la coupure de Russin. Les dragages restent difficiles et lents.

A l'usine, le mur de soutènement du batardeau de la rive droite a été commencé ainsi que le bétonnage dans le fond de la fouille des groupes 1 et 2. Le bétonnage de la pile 2 du barrage s'est poursuivi dans de bonnes conditions. Entre les piles 2 et 3 le rocher a été excavé à une profondeur suffisante pour pouvoir commencer le radier de la passe 3.

Le service de l'électricité des Services industriels a poursuivi les études relatives à la station transformatrice destinée à relier la nouvelle usine, d'une part, avec les réseaux suisses et, d'autre part, avec les réseaux français.

Mars 1940 :

L'excavation à ciel ouvert des coupures de Russin et des prés de Bonne a continué normalement. Les enrochements sont terminés en grande partie sur la rive gauche. Un chenal a été creusé dans la boucle de Cartigny pour pouvoir maintenir dans celle-ci un faible renouvellement de l'eau une fois que le Rhône aura été détourné de son ancien lit.

A l'usine, les travaux de bétonnage ont pu être repris avec activité dans tout le chantier.

La fondation en béton du groupe 1 a été achevée, de telle sorte

que la mise en place du coffrage du tube d'aspiration de la turbine 1 va pouvoir commencer.

Le mur de soutènement du batardeau de la rive droite est terminé.

Au barrage, la pose des fers de la pile 2 est en cours. Le bétonnage de cette dernière est commencé et la pose des revêtements de granit débute dans cette partie de l'ouvrage.

La fouille de la pile 1 (pile la plus rapprochée de la rive gauche) est terminée.

La construction des grilles de l'usine est adjugée aux Ateliers genevois de constructions métalliques.

Les ponts roulants sont adjugés aux Ateliers de constructions mécaniques de Vevey.

Au pont de Peney, l'entrepreneur commence le battage des palplanches de deux des piles.

Avril 1940 :

L'activité de l'entreprise Erdigt est limitée à l'excavation des deux coupures de Russin et des Prés de Bonne, les dragues en pleine eau ne travaillant que lentement et subissant de fréquentes avaries.

A l'usine, la pose des fers à béton et le bétonnage lui-même sont poursuivis normalement.

Le coffrage du tube d'aspiration de la turbine 1 est en place.

Le chantier du barrage est très actif. Le radier de la passe 3 est bétonné, le revêtement en granit est achevé. Le bétonnage des piles 1 et 2 est en bonne voie.

A la suite d'une offre commune faite par les trois principales câbleries de Suisse, l'adjudication de l'importante fourniture des câbles 18,000 V. destinés à relier la nouvelle usine avec les réseaux de la ville, a pu être passée.

Les Services industriels mettent en soumission la fourniture d'un groupe Diesel électrique de secours ainsi que divers équipements électriques concernant l'usine.

Les travaux d'exécution des logements du personnel sont commandés à divers entrepreneurs sur le préavis de la commission de construction et de l'architecte chargé de la conduite des travaux.

Les terrassements de la nouvelle route du pont de Peney, rive droite, sont entrepris.

Mai 1940 :

Une seconde mobilisation de l'armée provoque un ralentissement sérieux des travaux surtout sur le chantier de l'usine où le personnel se trouve réduit au tiers de son effectif précédent.

La fouille de la passe 2 du barrage est achevée et la fouille de la

passe 1, en bonne voie d'exécution. Le revêtement en granit de la passe 3 est presque achevé.

Les pièces de blindage de sortie de la turbine 1 sont livrées par les Ateliers des Charmilles.

Faute de personnel, du fait de la mobilisation, les dragues de l'entreprise Erdigt sont complètement arrêtées.

Par contre, cette dernière a fait un gros effort et a pu réaliser la mise en eau de la coupure de Russin. La coupure des Prés de Bonne est légèrement en retard, mais sa mise en eau suivra prochainement. Tous les enrochements, à l'intérieur de cette coupure, sont en place.

Au pont de Peney, les travaux sont interrompus brusquement par suite de la maladie du chef de l'entreprise chargée de la construction du pont.

Les discussions concernant les ajustements de prix se poursuivent. Un accord est finalement réalisé pour une période de quelques mois.

Une partie importante de l'appareillage électrique 18,000 V. est adjugée à la maison Gardy.

La construction des turbines aux Ateliers des Charmilles et des alternateurs aux Ateliers de Sécheron se poursuit sans trop de retard.

Les travaux de terrassement, de maçonnerie et de charpente des ogements du personnel sont adjugés sur préavis de l'architecte.

Juin 1940 :

L'entreprise Zocer réorganise au mieux son chantier, un grand nombre de chefs et de spécialistes ayant été mobilisés. Une avance sérieuse est réalisée du fait de cette réorganisation.

Le tube d'aspiration du groupe 1 est décoffré, son coffrage est transporté sur l'emplacement du groupe 2. Le blindage supérieur en tôle du tube d'aspiration du groupe 1 est mis en place.

Le bétonnage du mur amont, formant digue pour la partie ouest de l'usine, est commencé.

Le radier de la passe 3 du barrage est revêtu de sa protection de granit. Le radier de la passe 2 est bétonné. La fouille de la passe 1 et celle de la culée rive gauche sont abandonnées faute de personnel.

La coupure de la presqu'île de Bonne est achevée en temps voulu.

L'ouverture des digues qui fermaient encore la coupure de Bonne est réalisée dans de bonnes conditions et le Rhône coule en partie dans son nouveau lit.

Un avenant au marché de l'entreprise Zocer est passé le 11 juin au sujet de l'ajustement des prix. Il règle le montant de sommes à payer pour les travaux exécutés ou restant à faire, à partir du 1er juillet 1939 jusqu'au 31 août 1940.

Il est décidé de réserver dans l'ancien lit du Rhône près de la

boucle des Prés de Bonne, un espace suffisant pour créer plus tard le garage aval du canal de navigation.

Le service de l'électricité poursuit les études destinées à fixer le choix des disjoncteurs à haute tension à adopter pour la station 18,000 V.

Juillet 1940 :

Les travaux de l'entreprise Zocer se poursuivent normalement. A l'usine, le bétonnage du groupe 1 est suffisamment avancé pour permettre la mise en place du coffrage de la bâche spirale.

Vu le mauvais état du terrain sur la rive droite un caisson en béton armé est construit à l'extrémité du mur de la digue.

Sur le chantier du barrage, la fouille de la culée de la rive gauche commence à atteindre sa profondeur définitive.

La pile 1 est en cours d'exécution et le bétonnage du radier de la passe 2 sera bientôt terminé.

Il est décidé de construire, sur la rive gauche à l'extrémité de la digue, un caisson analogue à celui de la rive droite.

Sur le chantier Erdigt, le fleuve a repris son cours corrigé au travers des presqu'îles de Russin et des Prés de Bonne.

Les crues récentes provoquent des dépôts d'alluvions en plusieurs points et une sérieuse érosion de la rive gauche à 400 mètres environ à l'aval de l'usine. Un travail important de protection est entrepris pour protéger cette rive en attendant la correction du Rhône dans cette région.

Les travaux de construction de la cité du personnel se poursuivent rapidement. Les fondations et les murs sont exécutés jusqu'à la hauteur du rez-de-chaussée pour la plupart des maisons.

La construction du pont de Peney reste interrompue du fait de la défaillance de l'entreprise adjudicataire.

Une revision des prix de l'entreprise Erdigt est acceptée à la suite d'une étude faite par le mandataire.

Le groupe de secours Diesel destiné à assurer le fonctionnement des services auxiliaires de l'usine, est commandé.

Août 1940 :

A l'usine, les travaux se poursuivent avec activité. Le coffrage de la bâche spirale du groupe 1 est en place. Le blindage supérieur du tube d'aspiration du groupe 2 est en place. Les travaux relatifs au barrage sont poussés énergiquement.

La protection de la rive gauche à l'aval de l'usine est suffisamment avancée pour qu'on puisse espérer avoir mis fin aux affouillements de la berge.

Deux des maisons de 6 pièces de la cité du personnel sont couvertes.

Après de longs pourparlers, la suite des travaux de construction du pont de Peney est confiée à un groupe composé des entreprises Spinedi et Dumarest et Eckert.

Septembre 1940 :

Une avarie survenue à une chaîne à godets de la bétonnière de l'entreprise Zocer provoque un arrêt de quelques semaines dans la mise en place du béton.

Le caisson en béton de la digue de la rive droite est entièrement foncé.

Le mur de la digue amont de l'usine est bétonné sur toute sa longueur jusqu'au niveau du rez-de-chaussée.

Au barrage, les fouilles de la passe 1 sont terminées et le ferraillage du radier va commencer. Le radier de la passe 2 est achevé et le blindage supérieur de la vanne de fond est posé.

Sur le chantier de la correction du Rhône, l'entreprise procède au dragage d'un chenal sur la rive droite du Rhône, afin de détourner partiellement le cours du fleuve en l'éloignant de la partie érodée.

Toutes les maisons destinées au personnel sont maintenant couvertes et les installations électriques intérieures sont commencées.

Au pont de Peney, la pile sur terre ferme de la rive droite est en cours de coffrage et les fouilles se poursuivent dans le batardeau de la première pile.

Une commande importante de disjoncteurs à haute tension est passée à la maison Brown-Boveri.

La décision est également prise d'adjuger aux Ateliers de Sécheron la fourniture des grands transformateurs de 25,000 kVA nécessaires à la liaison avec les réseaux suisses et étrangers.

Octobre 1940 :

D'une façon générale, tous les chantiers montrent une bonne activité pendant ce mois.

A l'usine, la bâche spirale du groupe 1 et sa paroi médiane sont bétonnées. Le ferraillage inférieur de la bâche spirale du groupe 2 est en bonne voie.

Au barrage, les radiers des passes 2 et 3 sont achevés.

Les travaux de correction du Rhône font des progrès sensibles.

Une pelle mécanique est installée immédiatement au-dessous de l'usine, sur la rive gauche, pour créer la passe destinée à l'écoulement du Rhône au travers du barrage.

Au pont de Peney, les travaux se poursuivent normalement, mais il est constaté que les crues récentes nécessitent un battage plus profond des palplanches des batardeaux.

Les Services industriels entreprennent des sondages en vue de la création d'une station de pompage.

Novembre 1940 :

L'activité de l'entreprise Zocer se porte principalement sur le barrage afin de permettre la mise en eau de celui-ci dans le courant du mois de janvier prochain et le détournement de la passe du Rhône.

Les bétonnages au droit du groupe 1 atteignent le plancher de la salle des machines.

Au barrage, la pose du revêtement de granit de la passe 1 est achevée.

Le montage des vannes secteurs est commencé.

A l'aval du barrage, l'entreprise Erdigt travaille activement à l'extraction des graviers en vue de l'utilisation prochaine du barrage.

La construction des logements du personnel avance normalement. Les installations de chauffage sont en montage. La pose de la vitrerie et des plâtres a commencé.

Le service de l'électricité passe la commande des dispositifs de protection contre l'incendie des alternateurs.

Décembre 1940 :

Les travaux de bétonnage de l'usine et du barrage ont dû être presque arrêtés pendant le mois de décembre à cause de l'intensité du gel.

Il a donc fallu se borner à poser des coffrages et à monter la vanne secteur de la passe 3.

Les travaux de correction du Rhône ont été moins gênés que ceux de l'usine. Ils se sont donc poursuivis mais sur un rythme moins accéléré.

Dans les logements du personnel, les travaux de plâtrerie et de gypserie ont également dû être suspendus à la suite du gel.

Le service de l'électricité poursuit l'étude de la station transformatrice qui sera édifiée en dehors de l'usine à 200 mètres environ de celle-ci.

Un puits d'essai a été foncé sur le plateau d'Aire-la-Ville pour déterminer l'emplacement de la station de pompage destinée à l'eau de refroidissement de l'usine.

Par suite des grands froids, il est d'ores et déjà certain que la déviation du Rhône au travers du barrage, qui devait s'effectuer en

janvier, ne pourra avoir lieu qu'en février ou mars. Cela ne présentera pas un inconvénient majeur, l'essentiel étant que cette déviation puisse s'opérer avant les crues du printemps.

Au nom des Services industriels de Genève,
Le président : *J. Boissonnas.*

Le Conseil décide de renvoyer ces comptes rendus à la commission.

Tour de préconsultation

M. Peney, conseiller administratif : Je pense que vous avez tous étudié avec beaucoup d'attention le compte rendu des Services industriels pour l'exercice 1940. Vous aurez pu constater avec le même ennui que le Conseil administratif que le bénéfice alloué à la Ville est de 500,000 francs au-dessous du plafond prévu par la loi. Cela est profondément regrettable. A une époque où la Ville de Genève a besoin de toutes ses ressources, où elle doit faire face à des dépenses extraordinaires considérables, les Services industriels lui distribuent beaucoup moins de bénéfice. Pourtant nous constatons que l'amortissement de la dette des Services industriels vis-à-vis de la Ville s'élève à 7%; c'est là une proportion énorme, vous en conviendrez. Tendance évidente à exagérer les amortissements pour diminuer les bénéfices.

Nous avons également constaté, non sans étonnement, que le fonds de renouvellement qui devait s'élever à 800,000 francs, selon une lettre écrite par le président du conseil d'administration des Services industriels, M. Boissonnas, qui avait ainsi pris l'engagement que ce fonds de renouvellement ne dépasserait pas cette somme de 800,000 francs, figure au compte rendu pour 1,016,209 fr. 12 — on ne sait guère pourquoi. D'autre part, M. Boissonnas avait également promis de supprimer l'amortissement sur E. O. S. dont les actions sont amorties de 28 à 30%. Cela représente encore une somme de 104,000 francs. Si les promesses ne sont jamais tenues, il est évident que le bénéfice qui revient à la Ville ira toujours en diminuant.

Dans ces conditions, je demande instamment à la commission du Conseil municipal d'examiner ces comptes de très près et d'obtenir un redressement du bénéfice alloué à la Ville. Si nous avons gain de cause, nous pourrons, grâce aux sommes que vous aurez pu récupérer, amortir une partie du compte relatif aux dépenses extraordinaires de guerre dont nous avons fait un compte spécial, comme il avait été décidé.

Le compte rendu des Services industriels est renvoyé à la commission.

7. Rapport de la commission chargée d'examiner les propositions du Conseil administratif et du Département des travaux publics pour des demandes de crédits destinés à procurer des occasions de travail et pour l'acquisition des immeubles rue du Fort Barreau, 15 et 15 *bis*[1].

M. Thévenaz, rapporteur : Au cours de plusieurs séances, la commission des travaux a examiné la demande de crédit présentée par le Conseil administratif dans le but de procurer des occasions de travail.

La commission a discuté très longuement les divers aspects du projet. Le financement des travaux, leur urgence et leur intérêt furent successivement examinés.

Le financement du projet prévu par le Conseil administratif chargeait par trop les centimes additionnels. La commission a attiré l'attention du Conseil administratif à ce sujet. Dans la proposition que la commission soumet à votre approbation vous constaterez que le Conseil administratif a tenu compte des observations qui lui ont été présentées sur ce point.

La commission a, en outre, demandé au Conseil administratif de supprimer le crédit relatif à l'enlèvement des voies de tramway N° 3, ainsi que celui prévu pour l'aménagement du jardin Voltaire à la rue des Délices. Nous donnons plus loin les raisons de cette décision.

Après s'être rendus sur place, les membres de la commission ont pu se convaincre — pour autant qu'ils n'étaient pas déjà fixés à ce sujet — de la nécessité et de l'urgence des travaux prévus par le Conseil administratif. Ces travaux ne seront exécutés qu'au moment et dans la mesure où la démobilisation des troupes genevoises le nécessitera ; ils permettront ainsi de donner une occupation aux soldats démobilisés qui se trouveraient sans travail.

1. *Propositions du Conseil administratif*

Abris. Le Conseil administratif avait soumis au Conseil municipal, le 18 juin 1940, trois demandes de crédit, au montant total de 560,500 francs pour la subvention communale à accorder aux abris privés en vertu de l'arrêté fédéral du 17 novembre 1939, pour la construction d'abris dans les immeubles appartenant à la Ville ainsi que pour la construction de tranchées-abris dans les promenades.

Etant donné l'évolution des événements, le Conseil municipal décida, le 23 juillet 1940, sur la proposition de la commission, de surseoir à l'exécution de travaux neufs et de limiter l'octroi des crédits

[1] Rapport du Conseil administratif (*Mémorial* 1940-1941), 577. Projets, 595. Renvoi à une commission et tour de préconsultation, 598. Renvoi à la commission des travaux, 599.

demandés à 100,000 francs pour l'achèvement et l'exécution des travaux commencés ou commandés.

Depuis lors est survenue l'obligation de construire des abris qui conduit le Conseil administratif à nous demander les crédits nécessaires pour les constructions nouvelles et le financement d'abris privés qui nous sont imposés ainsi que pour couvrir les excédents des dépenses d'abris prévus dans le crédit voté le 24 mai 1940.

Nous référant aux explications contenues dans le rapport du Conseil administratif, nous résumons comme suit la nouvelle demande de crédits admise par la commission :

Abris sanitaires :		
a) Ecole des Crêts	Fr.	42,300.—
b) De la rue du XXXI Décembre et de la Roseraie, complément	»	48,600.—
Abris publics :		
a) Dans 13 écoles	»	199,500.—
b) Théâtre et rue des Alpes, 10	»	37,500.—
c) Place de Cornavin	»	52,500.—
Abris privés :		
Dans les immeubles locatifs municipaux	»	70,000.—
Total pour les abris	Fr.	450,400.—

Concours d'architecture.

Les crédits demandés pour les concours d'architecture, en vue de l'étendue du prolongement de la rue de Coutance et de l'utilisation des terrains des Terreaux, ainsi que pour l'utilisation des terrains disponibles à l'angle de la rue de la Pélisserie et de la rue Calvin n'ont donné lieu à aucune observation quant au principe.

La commission a été informée du résultat des démarches, entreprises par le Département des travaux publics, pour l'obtention de la subvention fédérale envisagée.

La centrale des possibilités de travail accepte de subventionner ces deux concours à raison de 50 % moyennant que la somme des prix mise à la disposition du jury soit portée à 30,000 francs pour le premier de ces concours et à 20,000 francs pour le second. La moitié de ces sommes devra être affectée aux primes allouées aux meilleurs projets et l'autre moitié à l'octroi d'allocations spéciales aux auteurs, particulièrement touchés par la crise, de projets non primés mais reconnus suffisants.

La commission se rallie à ces propositions; l'augmentation de 15,000 francs de primes à répartir entre les auteurs des projets n'en-

traîne pour la Ville qu'un supplément de dépense de 1,500 francs pour le concours de Coutance-Terreaux du Temple et de 500 francs pour le concours rues Calvin-Pélisserie, ce qui porte les crédits demandés, respectivement, à 9,500 francs et 6,500 francs pour la part de la Ville.

Le surplus, soit 34,000 francs, sera supporté par l'Etat et la Confédération.

Aménagement du jardin de la Maison Voltaire, aux Délices.

L'aménagement total étudié par le service des promenades se heurte à l'opposition des locataires du rez-de-chaussée. Le Conseil administratif examinera la possibilité de l'exécuter, sur les crédits ordinaires, dans la partie de la propriété non louée qui pourrait être rendue accessible au public.

Transformation du système de chauffage des installations du stade de Varembé.

Transformation du système de chauffage d'un des deux fours du crématoire de Saint Georges.

Ces deux objets ont été réglés par l'arrêté du Conseil municipal du 4 avril 1941 (*Mémorial* p. 574).

Le premier de ces objets a été renvoyé au Conseil administratif. Le crédit afférent au second a été voté; il sera couvert par les centimes additionnels prévus dans l'arrêté que nous soumettons ci-après à votre approbation.

II. Propositions du Département des travaux publics

Les propositions du Département des travaux publics n'ont provoqué d'objections qu'en ce qui concerne l'enlèvement des voies de la C. G. T. E. sur la ligne N° 3. Cette demande a été retirée par le Département des travaux publics et le Conseil administratif.

En ce qui concerne l'achèvement du quai Gustave Ador, entre le débarcadère du parc des Eaux-Vives et le Port Noir, la commission a constaté que le quai n'a pas été construit sur ce tronçon; seul l'enrochement avait été établi par le Département des travaux publics avant la fusion, soit avant 1931. Cet enrochement n'a pas bougé. Le crédit voté par le Conseil municipal le 24 octobre 1933 pour ce tronçon, comprenait l'élargissement de la chaussée, l'aménagement du trottoir et d'une partie des pelouses.

> « Il ne restera ensuite, mentionnait le rapport du Département des travaux publics (*Mémorial* du Conseil municipal, 9 octobre 1933, page 229) qu'à construire le petit mur de quai, le bas promenoir et à compléter la pelouse pour que le quai soit complètement aménagé sur tout le parcours jusqu'au Port Noir ».

C'est le remblayage effectué sur cette dernière partie qui a été emporté par les vagues et que le Département des travaux publics propose de remplacer par l'aménagement définitif envisagé en 1933.

L'esplanade du Port Noir ne concerne pas la Ville.

La commission a formulé en outre quelques observations concernant le commencement d'exécution donné à l'élargissement du Grand Pré, sur la campagne de Beaulieu, ainsi qu'à la rue de Lausanne au droit du Château Banquet. Elle s'est ralliée aux explications données par le Département des travaux publics qui a dû entreprendre des travaux préliminaires sur ces chantiers afin de donner de l'occupation à des soldats démobilisés.

En résumé, le crédit demandé par le Conseil administratif est modifié comme indiqué ci-après :

1. *Proposition du Conseil administratif*

Travaux	Montant total des travaux Fr.	Subventions envisagées (fédérale et cantonale) Fr.	Dépense nette Fr.
Abris	646,000.—	195,600.—	450,400.—
Concours :			
Coutance-Terreaux du Temple	30,000.—	20,500.—	9,500.—
Pélisserie - Calvin	20,000.—	13,500.—	6,500.—
Transformation du système de chauffage d'un des deux fours du crématoire de Saint Georges	55,000.—	—	55,000.—
	751,000.—	229,600.—	521,400.—
2. *Propositions du Conseil d'Etat :*			
a) Elargissement de la rue de Lausanne au droit du « Château Banquet» . .	32,000.—	—	32,000.—
b) Elargissement et rectification de l'artère constituée par les rues du Fort Barreau et du Grand Pré	472,000.—	50,000.—	422,000.—
c) Elargissement de la rue de la Terrassière, au bas du chemin de Roches . .	20,000.—	—	20,000.—
d) Achèvement du quai Gustave Ador, entre le débarcadère des Mouettes et le Port Noir . .	130,000.—	—	130,000.—
Totaux	1,405,000.—	279,600.—	1,125,400.—

Quant au financement, le Conseil administratif, tenant compte des observations formulées par la commission, a décidé de ramener le montant des centimes additionnels demandés à deux pendant sept ans. Comme le centime du quai Turrettini échoit cette année, l'augmentation sera d'un centime à partir de l'an prochain.

La commission, considérant la situation actuelle et la nécessité d'y faire face en fournissant des occasions de travail, vous engage, Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'arrêté du Conseil fédéral visant à intensifier les travaux de défense passive contre les attaques aériennes, du 17 novembre 1939;

vu la nécessité de procéder à certains travaux d'utilité publique;

vu l'intérêt que présentent ces travaux pour occuper des démobilisés sans emploi;

sur les propositions du Conseil administratif et du Département des travaux publics,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert les crédits suivants :

1. au Conseil administratif :	
— pour la construction d'abris de défense contre les attaques aériennes	450,400.—
— pour l'ouverture de concours d'architecture :	
a) prolongement de la rue de Coutance et utilisation des Terreaux du Temple	9,500.—
b) pour l'aménagement de la rue Calvin et l'utilisation des terrains de la Ville	6,500.—
— pour la transformation du système de chauffage d'un des deux fours du crématoire de Saint Georges	55,000.—
2. au Conseil d'Etat :	
— pour l'élargissement de la rue de Lausanne, au droit du « Château Banquet »	32,000.—
— pour l'élargissement et la rectification de l'artère constituée par les rues du Fort Barreau et du Grand Pré	422,000.—
— pour l'élargissement de la rue de la Terrassière, au bas du chemin de Roches	20,000.—
— Achèvement du quai Gustave Ador, entre le débarcadère des Mouettes et le Port Noir	130,000.—
Total	1,125.400.—

Le coût des travaux prévus à la rubrique 2 sera versé à l'Etat de Genève au fur et à mesure de l'avancement des dits travaux.

Art. 2. — Ces dépenses seront portées à des comptes spéciaux, lesquels seront crédités des allocations fédérale et cantonale et autres recettes qui pourraient être obtenues.

Art. 3. — Le Conseil administratif est autorisé à amortir le solde incombant à la Ville de Genève, soit 1,125,400 francs, par un supplément de 2 centimes additionnels à ajouter pendant 7 ans de 1942 à 1948 aux centimes additionnels prévus à l'art. 40 de la loi sur l'administration des communes du 28 mars 1931 et de la loi générale sur les contributions publiques, collationnée suivant arrêté législatif du 20 octobre 1928, titres I et II.

Art. 4. — La préférence sera donnée, à conditions égales, à toute fourniture de provenance ou de fabrication genevoise.

Art. 5. — Ces travaux et les commandes seront soumis aux prescriptions de l'arrêté du Conseil municipal du 4 avril 1941, fixant les conditions d'ordre social auxquelles sont soumises les adjudications de travaux et les commandes pour le compte de l'administration municipale.

Après s'être rendue sur place et avoir entendu les explications de M. le conseiller administratif délégué, la commission vous propose de ratifier la transaction intervenue, pour le prix de Fr. 29,000.— avec les propriétaires des deux bâtiments rue du Fort Barreau, 15 et 15 *bis*.

La démolition de ces immeubles s'impose pour donner à la rue du Fort Barreau les tracés prévus dans le plan d'aménagement qui vous est soumis.

Cette rectification nécessaire remédiera grandement au tracé actuellement défectueux de cette artère. Le danger résultant de la circulation aux abords de l'école des Cropettes se réduira sensiblement à la suite de la correction envisagée. En outre, l'aspect général du quartier sera amélioré par les perspectives qui seront ouvertes sur la promenade des Cropettes et, plus haut, sur la campagne de Beaulieu. Il y a lieu aussi de signaler tout l'avantage que présenterait la rectification prévue, puisque la rue du Fort Barreau, raccordée au nouveau tracé de la rue du Grand Pré, ouvrirait une large voie de communication allant en ligne directe de la gare de Cornavin au Petit Saconnex.

Nous soumettons à votre approbation, Messieurs les conseillers, le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'accord intervenu entre le Conseil administratif et les consorts Humbert et Charles, en vue de la cession à la Ville de Genève, pour le prix de Fr. 29,000.—, des immeubles 15 et 15 *bis* de la rue du Fort Barreau, soit les parcelles 407, 408 et 409, feuille 58 du cadastre de la commune de Genève (section Cité) contenant ensemble 168 m2,

sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Le susdit accord est approuvé et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique de vente.

Art. 2. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 29,000 francs, frais d'acte non compris, en vue de cette acquisition. Cette dépense sera portée au compte « Immeubles productifs de revenus » puis passera, en temps opportun, au compte « Percement et élargissement de rues ».

Art. 3. — Il sera provisoirement pourvu à cette dépense au moyen de rescriptions ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, jusqu'à concurrence de la susdite somme de 29,000 francs.

Art. 4. — Cette acquisition ayant un but d'utilité publique, le Conseil d'Etat est prié de constater qu'aux termes de l'article 127 de la loi générale sur les contributions publiques, collationnée suivant arrêté législatif du 20 octobre 1928, la Ville de Genève est exemptée des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier.

Premier débat

M. Lederrey : J'ai écouté très attentivement le rapport dont M. Thévenaz vient de donner connaissance et je n'ai rien à y objecter mais, à l'occasion de ces demandes de crédit, je voudrais recommander que l'on en profite pour reprendre activement les travaux entrepris vers la fin de l'année dernière au Grand Pré; lorsque ce chantier a été ouvert, on y a enlevé quelques camions de terre arable, puis tout a été suspendu, on n'a plus rien fait depuis lors. Il y a pourtant eu dans l'intervalle une démobilisation de la première division, donc de la main-d'œuvre qu'on aurait pu occuper à cet ouvrage et il est navrant de voir combien peu nombreux sont les hommes qu'on y a employés. Je demande donc que l'on mette à profit les crédits que nous allons voter pour reprendre et pousser activement ces travaux qui fourniront à un certain nombre de soldats libérés une occasion bienvenue de gagner quelque argent à leur retour.

M. Guinand : Parmi les crédits proposés par le Conseil administratif, il s'en trouvait un de 25,000 francs pour l'aménagement du jardin de la villa Voltaire. Or, la commission l'a supprimé car, à ce que je me suis laissé dire, on ne lui avait pas fourni des éléments suffisants pour lui permettre de le voter. M. Uhler, qui, parait-il, était prêt à faire commencer les travaux tout de suite, n'aurait pas été entendu par elle.

Je vous rappelle que le Conseil municipal a voté en son temps l'achat de cet immeuble dont on se proposait de faire un musée Voltaire; il y a de cela déjà six années au moins. Depuis, on a sans cesse différé le vote des crédits destinés à la restauration de l'immeuble et du jardin, si bien que les choses sont restées en l'état. Je pense que maintenant on devrait en terminer et réaliser enfin le projet, d'autant plus que nous avons là l'occasion d'employer des chômeurs d'une spécialité qui ne bénéficie guère des autres travaux tels que réfection de routes et autres de ce genre, je veux dire des jardiniers et des horticulteurs.

Je vous propose donc de reprendre à ces fins le poste biffé par la commission, sinon pour la totalité, du moins pour une somme de 15,000 ou tout au moins 10,000 francs qui permettrait d'exécuter enfin des travaux décidés en principe et que l'on a jusqu'ici renvoyés année après année. La villa elle-même a été restaurée mais tout le jardin reste à mettre en état; c'est là une situation déplorable et, au surplus, on ne saurait prolonger indéfiniment la location actuelle. Vous conviendrez que ma proposition est modeste, puisqu'il ne s'agit que de 10 ou 15,000 francs, alors qu'on nous demande, par exemple, 472,000 francs rien que pour l'élargissement, fort utile je le veux bien, des rues du Fort Barreau et du Grand Pré.

M. Unger, conseiller administratif : M. Uhler est parfaitement excusable de n'avoir pas paru à la séance de la commission des travaux lorsqu'elle a traité cet objet. Il se trouvait ce jour-là à Berne où il avait été appelé pour les affaires de la Ville et il doit d'ailleurs faire assez fréquemment des déplacements.

J'ai défendu devant la commission le crédit pour l'aménagement du jardin Voltaire, mais je n'ai pas eu la chance de la convaincre, alors que j'y avais réussi pour des objets plus importants. Je me félicite de la proposition qui vient d'être faite par M. Guinand — et qui sera peut-être reprise par M. Billy — je puis dire que le Conseil administratif, quant à lui, l'accepte et verrait de l'œil le plus favorable le vote par le Conseil municipal d'une somme de 10,000 francs aux fins proposées.

M. Billy : J'appuie la proposition de M. Guinand.

En ce qui concerne l'ensemble des travaux projetés, je n'en conteste nullement l'utilité, bien au contraire, je les tiens pour fort utiles et même jusqu'à un certain point urgents. Mais je dois faire une petite réserve quant à la couverture financière, car j'estime qu'il n'est pas très opportun de prévoir de nouveaux centimes additionnels actuellement. Cette réserve mise à part et si le Conseil municipal entend voter les crédits demandés ici, je trouve alors tout à fait anormale la suppression de la somme qui avait été proposée pour la mise en état du jardin de la villa Voltaire. Il y a dix ans au moins que le Conseil municipal a voté l'acquisition de l'immeuble afin de le restaurer et d'y créer un petit musée qui serait certainement une attraction pour les Genevois et pour les touristes dont nous sommes fondés, je pense, à revoir l'afflux chez nous. Il a fallu donc dix ans pour mener à chef la restauration de la maison, va-t-on attendre longtemps encore pour remettre en état le jardin qui l'entoure ?

J'insite donc tant auprès du Conseil municipal pour le rétablissement au moins partiel du crédit primitivement proposé, qu'auprès du Conseil administratif pour qu'ensuite les travaux soient menés le plus rapidement possible. Il y a des difficultés, nous dit-on... mais elles proviennent du renouvellement des baux; il conviendrait donc que le Conseil administratif ne renouvelât pas ces baux ou du moins pas les clauses qui peuvent faire obstacle à la restauration du jardin. J'estime que l'affaire présente une certaine urgence et qu'au surplus, puisque l'on a entrepris cette restauration générale, il faut enfin l'achever.

M. Uhler, président du Conseil administratif : M. Guinand a dit que le Conseil administratif était prêt à faire commencer les travaux immédiatement; ce n'est cependant pas le cas, car l'horticulteur, locataire des terrains sur la rue des Délices, est un obstacle et ne partira qu'à la fin de l'année. Le travail ne pourra donc se faire que dans le courant de l'hiver; quoi qu'il en soit, si le Conseil municipal veut bien voter un crédit de 10,000 francs, sur lequel nous sommes d'accord, comme l'a dit M. Unger, cela permettra d'entreprendre aussitôt que possible un commencement d'exécution des travaux qui étaient prévus dans le projet soumis à la commission des travaux.

M. Thévenaz, rapporteur : Je vous dois ici deux mots d'explication : la commission a jugé excessive une dépense de 25,000 francs pour la seule restauration du jardin, d'où sa décision; mais puisque l'on est maintenant d'accord, semble-t-il, de ramener ce poste à 10,000 francs, je crois pouvoir dire qu'elle se rallie à cette proposition plus modeste.

La parole n'est plus demandée en premier débat.

Le projet est adopté en premier et en second débat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

Les arrêtés sont ainsi conçus :

ARRÊTÉS

I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'arrêté du Conseil fédéral visant à intensifier les travaux de défense passive contre les attaques arériennes, du 17 novembre 1939;

vu la nécessité de procéder à certains travaux d'utilité publique;

vu l'intérêt que présentent ces travaux pour occuper des démobilisés sans emploi;

sur les propositions du Conseil administratif et du Département des travaux publics,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert les crédits suivants :

1. au Conseil administratif :	
— pour la construction d'abris de défense contre les attaques aériennes	450,400.—
— pour l'ouverture de concours d'architecture :	
a) prolongement de la rue de Coutance et utilisation des Terreaux du Temple	9,500.—
b) pour l'aménagement de la rue Calvin et l'utilisation des terrains de la Ville	6,500.—
— pour l'aménagement du jardin de la villa Voltaire	10,000.—
— pour la transformation du système de chauffage d'un des deux fours du crématoire de Saint Georges	55,000.—
2. au Conseil d'Etat :	
— pour l'élargissement de la rue de Lausanne, au droit du « Château Banquet »	32,000.—
— pour l'élargissement et la rectification de l'artère constituée par les rues du Fort Barreau et du Grand Pré	422,000.—
— pour l'élargissement de la rue de la Terrassière, au bas du chemin de Roches	20,000.—
— Achèvement du quai Gustave Ador, entre le débarcadère des Mouettes et le Port-Noir . . .	130,000.—
Total	1,135,400.—

Le coût des travaux prévus à la rubrique 2 sera versé à l'Etat de Genève au fur et à mesure de l'avancement des dits travaux.

Art. 2. — Ces dépenses seront portées à des comptes spéciaux, lesquels seront crédités des allocations fédérales et cantonales et autres recettes qui pourraient être obtenues.

Art. 3. — Le Conseil administratif est autorisé à amortir le solde incombant à la Ville de Genève, soit 1,135,400 francs, par un supplément de 2 centimes additionnels à ajouter pendant 7 ans de 1942 à 1948 aux centimes additionnels prévus à l'art. 40 de la loi sur l'administration des communes du 28 mars 1931 et de la loi générale sur les contributions publiques, collationnée suivant arrêté législatif du 20 octobre, titres I et II.

Art. 4. — La préférence sera donnée, à conditions égales, à toute fourniture de provenance ou de fabrication genevoise.

Art. 5. — Ces travaux et les commandes seront soumis aux prescriptions de l'arrêté du Conseil municipal du 4 avril 1941, fixant les conditions d'ordre social auxquelles sont soumises les adjudications de travaux et les commandes pour le compte de l'administration municipale.

II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'accord intervenu entre le Conseil administratif et les consorts Humbert et Charles, en vue de la cession à la Ville de Genève, pour le prix de 29,000 francs, des immeubles 15 et 15 *bis* de la rue du Fort Barreau, soit les parcelles 407, 408 et 409, feuille 58 du cadastre de la commune de Genève (section Cité) contenant ensemble 168 m²;

sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Le susdit accord est approuvé et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique de vente.

Art. 2. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 29,000 francs, frais d'acte non compris, en vue de cette acquisition. Cette dépense sera portée au compte « Immeubles productifs de revenu » puis passera, en temps opportun, au compte « Percements et élargissement de rues ».

Art. 3. — Il sera provisoirement pourvu à cette dépense au moyen de rescriptions ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, jusqu'à concurrence de la susdite somme de 29,000 francs.

Art. 4. — Cette acquisition ayant un but d'utilité publique, le Conseil d'Etat est prié de constater qu'aux termes de l'art. 127 de la loi générale sur les contributions publiques, collationnée suivant arrêté législatif du 20 octobre 1928, la Ville de Genève est exemptée des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

8. Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 25,000 francs en vue de la souscription de la Ville au capital de garantie des « Jeux de Genève » de 1941.

RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Messieurs les conseillers,

Lorsque en avril 1940 le Conseil administratif prit l'initiative de réunir les délégués des associations sportives de notre ville pour leur proposer d'organiser une manifestation de quelque durée et devant avoir lieu chaque été, il était persuadé qu'il obtiendrait l'accord complet des sociétés consultées. Le concours des sociétés représentant une douzaine de sports lui a immédiatement été acquis. Toutes les associations invitées ont fait preuve de compréhension et témoigné de leur intérêt pour une collaboration rationnelle.

Le comité exécutif des « Jeux de Genève » s'est constitué et a travaillé avec ardeur à coordonner les efforts de groupements habitués généralement à une action individuelle. Il l'a fait avec un esprit d'entreprise et d'organisation qui lui a permis de surmonter de nombreuses difficultés.

En 1940, les circonstances ne furent pas favorables à l'organisation d'une grande compétition sportive. Cependant, les Jeux de 1940 ont répondu aux espoirs des autorités municipales.

Les premiers « Jeux de Genève » ont remporté le succès le plus certain. Leur création s'est révélée extrêmement utile au développement des sports.

Si, en 1941 comme en 1940, les conditions ne sont point celles que l'on pourrait désirer pour maintenir et accroître le mouvement touristique en faveur de notre ville, il faut malgré tout penser aux années à venir et préparer avec méthode une manifestation appelée à prendre chaque année de l'extension et capable d'attirer par la suite des touristes en nombre appréciable.

Désireux de poursuivre cette tâche et d'étendre son activité, le comité exécutif des « Jeux » s'est transformé en *Comité genevois des sports* afin de réaliser une propice collaboration entre tous les groupements sportifs genevois.

Le comité genevois des sports présidé par M. Burgi et dont les « Jeux de Genève » restent la principale activité, a travaillé soigneusement à la préparation des Jeux de 1941 qui auront lieu du 2 au 31 août. Le programme en est déjà arrêté; il prévoit les rencontres et matches suivants :

Samedi 2 août : tournoi de golf, à Onex; meeting de natation, à la jetée des Pâquis.

Dimanche 3 août : championnats suisses à l'aviron, au quai Wilson; championnat suisse de boules ferrées.

Du 3 au 10 août : championnats suisses de tennis, au parc des Eaux-Vives.

Dimanche 10 août : critérium cycliste, à la promenade des Bastions; tournoi d'escrime, au parc des Eaux-Vives; tir de combourgeoisie, au stand de Saint Georges; meeting d'athlétisme juniors, au stade de Frontenex.

Samedi 16 et dimanche 17 août : tournoi de football, au stade des Charmilles.

Dimanche 17 août et jours suivants : championnat de quilles.

Vendredi 22 août : meeting de boxe, à la salle communale de Plainpalais.

Samedi 23 et dimanche 24 août : championnat suisse de poids et haltères; championnat de boules en bois.

Dimanche 24 août : course marathon, départ et arrivée au stade de Frontenex; meeting de la société canine, au stade de Varembé; championnat de golf, à Onex.

Samedi 30 et dimanche 31 août : tournoi de basket-ball, au parc des Eaux-Vives.

Dimanche 31 août : tournoi de lutte et tournoi de gymnastique à l'artistique, au parc des Eaux-Vives; tournoi de hockey sur terre, au stade de Frontenex.

Nous sommes heureux de relever dans cette liste des championnats suisses pour l'aviron, le tennis, les poids et haltères et le marathon national.

Une autre constatation agréable, c'est que le comité a obtenu pour le tournoi des 16 et 17 août la participation des premières équipes de football de Young Boys, Grasshoppers, Lausanne Sports et Servette.

Comme l'an passé, les associations intéressées ont toute liberté pour fixer les modalités techniques de ce programme. Le comité exécutif s'est réservé la charge de la direction et de la coordination. Il s'occupe aussi de la publicité, de la question des emplacements et de leur aménagement, ainsi que de toute la partie financière.

Le budget général des dépenses se monte à la somme de 35,000 francs. Il ne semble pas que le montant des recettes puisse être in-

férieur à celui de 1940, c'est-à-dire 10,000 francs. Dès lors, le déficit maximum à envisager est de 25,000 francs.

Le comité exécutif demande une garantie financière au Conseil administratif. Celui-ci vous propose de la fixer à 25,000 francs.

Si le déficit est inférieur à cette somme — c'est ce que l'on peut espérer sans témérité — le solde non employé du crédit sera remboursé à la Ville et mis en réserve pour accroître le fonds de garantie des années prochaines.

Il reste entendu que si le déficit est de plus de 25,000 francs, la Ville s'appliquera à le couvrir, mais nous sommes persuadés que cette hypothèse ne se présentera pas.

Nous vous proposons, Messieurs les conseillers, de voter le projet d'arrêté suivant :

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 25,000 francs à titre de participation de la Ville au capital de garantie des « Jeux de Genève » de 1941.

Art. 2. — Les comptes de cette manifestation seront mis à la disposition du Conseil administratif pour en effectuer le contrôle.

Art. 3. — Cette dépense sera justifiée au compte rendu de l'exercice 1941, au chapitre XX, *Dépenses diverses.*

Le Conseil décide de renvoyer ce projet à une commission.

Personne ne demande la parole dans le tour de préconsultation.

Le projet est renvoyé à une commission composée de MM. *Frédéric Bornand, Favez, Muller, Castellino, Charles Bornand, Boujon, Naville, Raisin, Rey.*

M. Uhler, président du Conseil administratif : J'informe cette commission qu'elle sera convoquée pour jeudi à 17 h. 30.

9. Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 15,000 francs, en vue de la souscription de la Ville de Genève au capital de garantie de la représentation de « Guillaume Tell », à l'occasion de la célébration du 650me anniversaire de la fondation de la Confédération.

RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Messieurs les conseillers,

Dans divers milieux, à Genève, dès le premier mois de cette année, on a manifesté le désir de souligner, avec grandeur, le 650me anniversaire de la fondation de la Confédération suisse. Ces sentiments allaient d'ailleurs à la rencontre de ceux qui ont été exprimés un peu plus tard par le Conseil fédéral.

Préoccupé par les manifestations du 1er août, le Conseil administratif, à son tour, en temps opportun, avait écrit au Conseil d'Etat pour lui demander une entrevue, au cours de laquelle un échange de vues avait permis d'élaborer un premier programme dont la réalisation a été confiée à un comité spécial.

Il s'agit là surtout de manifestations patriotiques au caractère officiel.

Mais, lorsque le comité de l'Association des festivals de Genève prit l'initiative de monter *Guillaume Tell*, le célèbre opéra de Rossini, pour ajouter aux manifestations qui célébreront le 650me anniversaire, le Conseil administratif fut tout heureux d'accorder son appui à cette heureuse initiative.

Ce spectacle aura lieu en plein air à la promenade des Bastions, devant le Palais Eynard, à partir du 20 juillet environ. A cet effet, les organisateurs ont prévu l'aménagement, en construction tubulaire, d'un amphithéâtre de 2,500 places et d'une scène de quelque 40 mètres de largeur. Celle-ci utilisera une partie du décor naturel et sera complétée par divers enrochements, une chute d'eau, des chalets, etc.

La partie artistique est conçue avec ampleur. Elle comporte une masse chorale de 300 choristes environ recrutés parmi plusieurs sociétés chorales de Genève, savoir : Le Cercle choral section dames, le Cercle choral section hommes, la Société chorale des Eaux-Vives, le Liederkranz-Concordia, la Section de chant du club alpin, la Chorale des Pâquis, la Chorale Monterosa et une partie des chœurs du Théâtre. A cet ensemble se joindront des groupes de figurants à cheval. Quant à la distribution, elle sera de premier ordre et assurée par des artistes réputés.

C'est à M. Guichard, directeur des théâtres de Nice, Grenoble, Vichy, Bordeaux, etc., qu'a été confié le soin de régler la mise en

scène. Rappelons que M. Guichard a déjà fait à Genève la mise en scène du même ouvrage lors des représentations du cinquantenaire du Grand Théâtre.

Quant à la partie musicale, elle sera placée sous la direction de M. Ernest Ansermet, qui disposera de l'Orchestre de la Suisse romande, formation C, actuellement en service à Radio-Genève et de l'Orchestre symphonique.

En accueillant cette initiative avec sympathie, le Conseil administratif a eu le sentiment qu'il répondait au vœu de toute la population au double point de vue patriotique et artistique.

En outre, il satisfait au désir exprimé par le commerce genevois soucieux du développement touristique de Genève et qui, dans son organe *Le Commerçant* du 15 mars dernier, demandait justement que l'on attire, à Genève, par des représentations appropriées, le monde touristique.

Voici, pour mieux renseigner le Conseil municipal, le devis qui nous est proposé pour, sans doute, cinq représentations :

Dépenses

Publicité	Fr.	4,000.—
Construction tubulaire	»	18,000.—
Administration	»	2,000.—
Assurances responsabilité civile et accidents	»	300.—
Matériel, musique, chœurs	»	400.—
Metteur en scène, régie	»	600.—
Deuxième régie	»	200.—
Artistes, chef d'orchestre	»	5,400.—
Orchestre	»	6,000.—
Chœurs	»	4,000.—
Danse et figuration	»	800.—
Répétiteurs	»	300.—
Chevaux, animaux	»	400.—
Eclairage, locat. project.	»	300.—
Costumes, armes, etc.	»	2,500.—
Coiffeur, grimages	»	300.—
Habilleuses	»	200.—
Electriciens supplémentaires	»	200.—
Sécuritas, police, placeurs	»	1,000.—
Caisses, contrôleurs	»	300.—
Imprévus	»	2,800.—
	Fr.	50,000.—

Recettes

Entrées, comparativement aux recettes du Grand Théâtre	Fr. 33,000.—
Programmes	» 1,000.—
Annonces, buvette, ice-cream, etc.	» 1,000.—
Ville de Genève, *capital de garantie*	» 15,000.—
	Fr. 50,000.—

En conséquence, Messieurs les conseillers, le Conseil administratif vous demande de voter les 15,000 francs accordés au capital de garantie de cette entreprise, selon l'arrêté suivant :

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 15,000 francs à titre de participation de la Ville de Genève au capital de garantie constitué par le comité de l'Association des festivals de Genève, en vue des représentations de *Guillaume Tell*, à l'occasion de la célébration du 650me anniversaire de la fondation de la Confédération suisse.

Article 2. — Les comptes de cette manifestation seront mis à la disposition du Conseil administratif pour en effectuer le contrôle.

Article 3. — La participation effective de la Ville, jusqu'à concurrence de la dite somme de 15,000 francs, sera justifiée au compte rendu de l'exercice 1941, au chapitre XX, *Dépenses diverses.*

Le président : Désirez-vous renvoyer ce projet à une commission ? (*Plusieurs voix :* Non ! Non !)

M. Noul, conseiller administratif : Je ne suis pas opposé au renvoi à une commission, mais alors je demande que la commission qui serait nommée se réunisse immédiatement dans la salle de la reine... (*Voix à l'extrême gauche :* D'accord !)... parce que les frais sont déjà engagés, le travail est en chantier et l'on ne peut pas perdre de temps. C'est pourquoi je vous demande de vous réunir immédiatement.

Voix à droite : Discussion immédiate.

M. Favez : Je rappelle à ce Conseil municipal que déjà en de nombreuses occasions, nous avons protesté contre les initiatives osées du Conseil administratif qui engage les travaux sans avoir obtenu préalablement les crédits. Le Conseil municipal n'est pas consulté. M. Billy n'a-t-il pas demandé plusieurs fois que l'on respecte le Conseil municipal ? Nous ne demandons pas autre chose pour que le principe soit sauvegardé. Le renvoi à une commission me semble la procédure normale; d'ailleurs il y a peut-être des questions qui pourraient être soulevées et il serait préférable de les poser en séance de commission.

Le Conseil décide de passer à la discussion immédiate.

Premier débat

M. Noul, conseiller administratif : Je suis prêt à répondre à toutes les questions qu'on voudra bien me poser. Je les attends avant de passer à la lecture des différents articles du projet d'arrêté.

Le président : M. Favez, avez-vous des questions à poser ?

M. Favez : Je n'ai moi-même pas de question à poser... *(Vives exclamations sur les bancs de la majorité)*... mais je ne suis pas seul dans ce Conseil municipal.

M. Morel : J'aimerais demander à M. le conseiller administratif Noul s'il a prévu d'employer les services du personnel du Théâtre pour ces représentations de *Guillaume Tell* aux Bastions ?

M. Noul, conseiller administratif : Il est bien entendu que dans une manifestation de cette importance, s'il est nécessaire de mettre à contribution les employés du Théâtre, nous le ferons.

M. Morel : Je remercie M. le conseiller administratif Noul de sa réponse. Si j'ai posé la question, c'est que ce soir on m'avait laissé entendre que cela ne se ferait pas. J'ai estimé que, pour éviter des frais supplémentaires, on pourrait faire appel aux employés du Théâtre qui ont l'habitude de ce genre de travaux.

M. Noul, conseiller administratif : Il est certain que si nous avons besoin de ces employés, nous les prendrons pour cette manifestation. Nous espérons aussi qu'à côté des fonctionnaires, s'il est nécessaire d'avoir des aides supplémentaires, faire appel à des chômeurs.

M. Piguet : Je voudrais demander au conseiller administratif délégué si l'on a prévu l'organisation de représentations populaires. Je pense qu'à l'occasion de l'anniversaire qu'on veut célébrer il serait particulièrement utile que le comité d'organisation mît sur pied des représentations à tarif populaire. Il ne pourra peut-être pas le faire immédiatement, car son programme doit être déjà préparé pour les cinq ou six premières représentations qui se feront, je pense, à un tarif ordinaire, mais je demande à M. le conseiller administratif Noul de prévoir l'organisation de représentations populaires de façon que la population la plus modeste de notre ville puisse aussi assister à ces manifestations qui auront lieu aux Bastions. Je pense que le Conseil municipal unanime sera d'accord sur une telle proposition. Vous avez ainsi l'occasion de marquer quelque intérêt à l'égard de ceux qui n'auront pas les moyens — car le nombre des places à bon marché sera nécessairement réduit — de se payer des places plus chères. C'est pourquoi des représentations populaires de *Guillaume Tell* doivent être organisées.

M. Noul, conseiller administratif : Nous pouvons rassurer immédiatement M. Piguet. Les cinq premières représentations sont déjà prévues avec un nombre de places qui permettra certainement à toutes les bourses de pouvoir s'offrir ce spectacle. Le but du Conseil administratif était justement que ces représentations ne soient pas seulement données au bénéfice des plus privilégiés d'entre nous, mais de toute la population. Nous avons voulu faire une manifestation qui puisse atteindre chacun.

Pour les cinq premières représentations, il est prévu dans les gradins qui seront élevés aux Bastions, 2,500 places. On envisage même la possibilité d'ajouter encore 500 places nouvelles pour les petites bourses. Si le succès, comme nous l'espérons, répond à nos espoirs, après ces premières représentations, après avoir couvert les frais qui sont indiqués dans le rapport qui vous a été présenté, nous espérons encore pouvoir organiser des représentations populaires.

M. Jaccoud : M. Noul peut-il nous dire si des dispositions sont prises aussi pour assurer le beau temps à ces représentations... *(Hilarité)*... et, en cas d'insuccès, pour transférer dans un lieu à l'abri des intempéries les magnifiques décors, chalets, cascades, etc ?

M. Noul, conseiller administratif : M. Jaccoud a beaucoup de malice... La Société romande des spectacles n'est pas le bon Dieu, le Conseil administratif pas davantage — et cela vaut peut-être mieux pour nous : nous serions exposés à trop de reproches.

J'espère que le temps sera beau, mais je dois dire que s'il en était

autrement il nous serait impossible de faire transférer ailleurs les installations qui seront montées aux Bastions; nous serions obligés, comme ce fut le cas en d'autres circonstances semblables, de renvoyer la représenttion au lendemain ou au surlendemain.

M. Favez : C'est très... simple !

M. Noul : conseiller administratif : Peut-être, mais je ne vois pas la possibilité de faire autrement.

M. Favez : Pourtant M. Jaccoud n'avait pas compris. *(Hilarité.)*

M. Piguet : Je remercie M. Noul des indications qu'il vient de donner, mais je voudrais obtenir encore un petit renseignement. Il s'agit des tarifs : a-t-on prévu des places d'un prix accessible aussi aux petites bourses ?

M. Noul, conseiller administratif : Il y en aura, je pense, à 1 franc ou 1 fr. 50.

M. Piguet : Un franc, cela va; un cinquante, c'est beaucoup.

M. Noul, conseiller administratif : C'est le prix d'une place modeste au cinéma; il ne faut pas exagérer ! D'autant moins qu'il n'y a pas de comparaison. Vous avez auprès de vous, monsieur Piguet, un artiste qui sait, par exemple, ce que coûte un « plateau »; on ne peut comparer une représentation cinématographique à celles que nous allons donner aux Bastions; 1 fr. 50, c'est peut-être un peu cher pour certaines bourses, mais c'est certainement fort modeste vu la qualité du spectacle. Je regrette beaucoup...

M. Piguet : Les représentations à tarif populaire seront donc au même tarif qu'au Grand Théâtre ?

M. Noul, conseiller administratif : Je ne peux pas en donner catégoriquement l'assurance dès maintenant. Cela dépendra aussi du résultat des cinq premières représentations; s'il ne répondait pas à notre attente et qu'il y eût un déficit, on ne pourrait pourtant pas exiger de ceux qui ont la responsabilité de l'entreprise — et elle est lourde, — qu'ils acceptent de s'enferrer davantage et de laisser grossir le découvert; il faut être raisonnables. Tout ce que je peux faire, c'est vous dire d'ores et déjà que le public populaire ne sera pas négligé, même pour les cinq premières représentations.

M. Baudin: Si je comprends un peu l'insistance de M. Piguet, je suis obligé, d'autre part, d'admettre comme pertinente la réponse de M. Noul. Si l'assurance était donnée ce soir que des représentations à tarif populaire suivront la série des cinq premières, le public bouderait celles de la première série et attendrait les suivantes. Si une commission était nommée et se réunissait dès maintenant, peut-être serait-elle en mesure de connaître à ce sujet des précisions qui ne peuvent être données en séance publique.

M. Noul, conseiller administratif : Eh bien, nous les donnons maintenant autant que nous pouvons le faire et je pense que vous êtes assez sages pour le comprendre.

Je donnerai encore une indication qui sera, je pense, de nature à rassurer ici chacun, au sujet du comité des festivals de Genève...

M. Favez : Justement, il nous intéresserait de connaître sa composition.

M. Noul, conseiller administratif : Vous allez être satisfait, la voici :

M. François Berger, pour l'électricité et le luminaire; M. Eric Bois, pour les décors naturels, arbres, etc.; MM. F. Cottier, Michel Perrin, Eugène Roy, pour la réception, les questions touristiques et de transport; M. Roger Farquet, pour la presse et la publicité; M. Lacote, pour les constructions; le major Romy, pour la police; MM. Félix Pommier, Henri Brolliet et James Véron, pour les questions artistiques et musicales; M. Rossire, pour la décoration; M. Henri Peillex, pour l'administration générale et la trésorerie. Le comité a pour secrétaire général M. Victor Andreossi et pour président votre collègue M. Edmond Naville. Il comprend des membres adjoints, MM. Charles Baudin, Honoré Snell, Arnold Wursten, également vos collègues ici. La commission d'exécution est composée de MM. Peillex, Lacote, Farquet et Andreossi. Les conseillers juridiques sont Me Léon Simon et Me Rodolphe Bornand.

J'ajoute que la constitution légale de la Société des festivals de Genève a eu lieu hier : l'inscription au registre du commerce a été faite par les soins de Me Léon Simon et Me Alphonse Bernasconi.

Le projet est adopté en premier débat.

Deuxième débat

Article premier :

M. Noul, conseiller administratif : Je vous signale une petite modification de pure forme qui s'impose ici; il faut lire, à la quatrième

ligne, « ...en vue *des* représentations de *Guillaume Tell...* » donc le pluriel au lieu du singulier.

L'article premier, ainsi rédigé, est adopté, de même que les articles 2 et 3.

Le projet est ainsi adopté en deuxième débat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 15,000 francs à titre de participation de la Ville de Genève au capital de garantie constitué par le comité de l'Association des festivals de Genève, en vue des représentations de *Guillaume Tell*, à l'occasion de la célébration du 650me anniversaire de la fondation de la Confédération suisse.

Article 2. — Les comptes de cette manifestation seront mis à la disposition du Conseil administratif pour en effectuer le contrôle.

Article 3. — La participation effective de la Ville, jusqu'à concurrence de la dite somme de 15,000 francs, sera justifiée au compte rendu de l'exercice 1941, au chapitre XX, *Dépenses diverses.*

10. Propositions individuelles

M. Piguet: Je désire poser au Conseil administratif une question relative au payement des loyers des mobilisés et à l'organisation de ce bureau.

Nous avons pu avoir quelques renseignements au sujet de ce bureau dans le Rapport annuel du Bureau central de bienfaisance. Il va sans dire que je n'ai pas l'intention d'adresser des critiques véhémentes à ce bureau qui a particulièrement à faire et qui, certes, est l'un de ceux qui, jusqu'à maintenant, ont le mieux fonctionné. Il y aurait toutefois certaines remarques à présenter quant à son organisation. J'ai appris qu'on avait l'intention d'établir un tour de rotation pour les employés de ce bureau; or, ces employés doivent accomplir un travail très spécial. Le personnel formé dès le début à ce travail devrait pouvoir continuer à travailler. Il est particulièrement difficile de former un tel personnel qui s'occupe des enquêtes

concernant les ressources de ceux qui sollicitent le payement de leur loyer. Une rotation pourrait parfaitement s'établir entre le personnel secondaire, mais la prévoir pour tout le personnel serait augmenter le travail et créer des difficultés.

Ces derniers temps, il s'est produit quelques erreurs; des renseignements inexacts ont été donnés à ceux qui en avaient besoin; certaines complications se sont produites. Cela provient du fait que des personnes travaillant depuis peu dans ce bureau n'étaient pas suffisamment au courant de leur travail.

Je sais, d'autre part, qu'un employé de ce bureau — je ne veux pas dire son nom, M. Peney le connaît bien — employé particulièrement qualifié, est de nouveau à pied. Il sera repris dans quelque temps, je le suppose. Permettez-moi de vous citer un fait : il y a quelques jours, me présentant à ce bureau pour avoir certains renseignements, il me fut répondu que c'était cet employé qui s'occupait de ce cas et qu'il fallait que le nouvel employé reprît l'affaire en main.

Il se produit ainsi des erreurs et des retards dans l'examen des cas.

Il va sans dire que le personnel, dans son ensemble, donne toute satisfaction, mais je demande au Conseil administratif de prévoir le moins possible de tours de rotation.

On me répondra peut-être qu'il y a la question des démobilisés et qu'il faut prévoir des places pour ceux qui ont accompli une période de service militaire et qui vont être mis en congé. Je sais qu'on doit en tenir compte dans toute la mesure du possible; mais il faut éviter aussi de créer des difficultés par des changements continuels, d'autant plus que ceux qui en souffrent en première ligne sont les familles des mobilisés.

Il ne faut pas oublier encore que lorsqu'une demande est présentée, c'est qu'il y a en général un fort retard dans le payement du loyer. J'ai eu connaissance ces derniers jours — il en est beaucoup de semblables — d'un cas typique. Il y avait 900 francs de loyer en retard. La commission examine l'affaire et fixe la part du mobilisé à 475 francs. Je ne prétends pas que cette quote-part soit exagérée; elle est fixée probablement en tenant compte de la situation du mobilisé, situation que je ne connais pas entièrement. Mais ce qui ne va pas, c'est qu'on a écrit à la famille une lettre — c'est la femme qui l'a reçue — disant que ces 475 francs doivent être payés dans un très court délai — il s'agit d'une circulaire rédigée dans les mêmes termes pour tout le monde — sinon la régie reprendrait la suite des poursuites en saisie et en évacuation.

Je dis qu'il est inadmissible de fixer ainsi un court délai à des gens qui n'ont pas pu payer leur loyer.

Je sais bien que lorsque les intéressés viennent au bureau, ils

obtiennent des arrangements. Mais il faudrait se montrer plus souples. Mettez-vous à la place des femmes de ces mobilisés qui reçoivent ces lettres; elles croient que tout est perdu et vont d'un bureau à un autre : à l'Union des mobilisés, à l'Office social, chez tel conseiller municipal ou chez tel député qui s'occupent de ces questions. Il y a perte de temps pour tout le monde.

Que M. Peney me comprenne dans mon intervention. Il ne s'agit pas d'adresser des critiques faciles à un bureau organisé au pied levé, comme celui-là. Il serait cependant nécessaire d'apporter quelques modifications.

Encore un point très important. Il est des employés qui sont occupés dans ce bureau depuis deux ans environ. Ne pourrait-on leur accorder, comme aux autres fonctionnaires, quelques vacances? On pourrait leur donner au moins une semaine de vacances par an, comme cela se fait déjà en partie dans l'industrie privée.

M. Peney, conseiller administratif : La commission de conciliation pour le payement des loyers des mobilisés a rendu, je puis le dire, d'immenses services. Elle a examiné jusqu'à présent 5,000 cas. Dans le 99% de ceux-ci, il n'y a eu aucune réclamation. Tout le monde s'est déclaré satisfait. Vous vous représentez cependant la difficulté qu'il y avait de mettre d'accord propriétaires et locataires. Nous avons agi dans un but absolu de conciliation, ainsi que le dit le titre même de la commission. Nous avons réussi.

J'ajoute que la Ville de Genève se montre dans ce domaine plus large que n'importe quelle autre ville de Suisse; cela est incontestable.

Quant à l'organisation du bureau, je suis d'accord avec M. Piguet. Avant d'entrer dans l'administration publique, j'ai eu sous mes ordres, pendant la dernière guerre, 150 employés pendant quatre ans. Je sais ce que c'est que diriger un personnel puisque je l'ai fait dans les entreprises privées. Il faut, dans toute organisation, un fond de personnel expérimenté qui a l'habitude du travail auquel il est astreint et sur lequel on peut compter. J'ai toujours lutté contre la tendance de certains qui voulaient que l'on change ce personnel tous les deux mois. On arriverait ainsi à une mégalomanie complète, à une mauvaise organisation du travail. Nous gardons ce fond de personnel. Nous avions songé un instant à faire un tour de rotation; nous y avons renoncé bien qu'à la fin de cette semaine arriveront dans ce bureau, pour y travailler, 9 démobilisés de l'élite. Je m'honore d'avoir dans ce bureau 18 mobilisés qui travaillent alternativement, se remplaçant les uns les autres entre leurs périodes de service militaire. Nous avons établi ainsi un roulement qui permet à ces soldats de l'élite ou de la territoriale d'être sûrs de trouver du travail lorsqu'ils sont démobilisés. Dans ces conditions, vous pouvez être

tranquilles, personne ne sera mis à pied. Nous faisons signer des engagements d'un ou deux mois de façon que les employés ne croient pas qu'ils sont engagés définitivement, car il faut songer que ce service disparaîtra un jour. Les intéressés doivent donc chercher des situations où leurs capacités pourront être utilisées.

En ce qui concerne les vacances, la situation est claire. Le statut du personnel de la Ville dit que tout employé surnuméraire ou autre ayant accompli plus d'un an de travail consécutif a droit à une semaine de congé. Ce statut sera appliqué aux employés de ce bureau; le Conseil administratif est d'accord sur ce point. Cela donne donc complète satisfaction à M. Piguet. Je reconnais que ce personnel de fortune, dans sa presque totalité, travaille bien et se donne beaucoup de peine. Songez que lors de la démobilisation des troupes territoriales, il y avait par jour jusqu'à 300 personnes s'adressant à ce bureau. Et nous avions en tout et pour tout 10 employés pour répondre à toutes les demandes de renseignements et remplir des formulaires compliqués. A la fin de cette semaine, les troupes d'élite seront également démobilisées. Vous pourrez venir dès le 2 juin à ce bureau pour y constater de visu le travail qui s'y fait; vous êtes conseillers municipaux et vous avez le droit de tout contrôler.

Ce personnel est astreint à un travail fatigant. Nous lui sommes reconnaissants des efforts qu'il fait pour bien l'accomplir et pour se mettre au service de la partie de la population que nous considérons comme la plus intéressante aujourd'hui, nos soldats qui vont aux frontières pour garder le pays. *(Applaudissements.)*

M. Piguet: Je remercie M. Peney de sa réponse. Elle me donne satisfaction et il va sans dire qu'il ne doit pas voir dans mon interpellation une critique à l'égard de la commission des loyers qui, je suis le premier à le reconnaître, a accompli consciencieusement un très gros travail.

M. Castellino: L'automne dernier, plus précisément à la séance du 22 novembre, je m'étais permis de poser une question au sujet du lamentable état de choses à la plaine de Plainpalais où l'avenue du Mail était encombrée de carcasses d'automobiles. Il y a donc de cela six mois exactement. J'avais enregistré avec plaisir la réponse faite par M. le conseiller administratif Uhler : il nous avait, en effet, donné l'assurance que des démarches avaient déjà été entreprises auprès de qui de droit pour y remédier et qu'elles continuaient. Or j'ai le regret de constater que pas plus l'intervention de votre serviteur que celle du Conseil administratif n'a, semble-t-il, incité nos hautes autorités compétentes à nous donner satisfaction. Je suis donc obligé de protester à nouveau et j'insiste pour qu'une solution utile et judicieuse soit enfin donnée à cet état de choses.

Cette année encore, la plaine de Plainpalais va être le théâtre de festivités, par exemple les traditionnelles promotions — encore que j'aie ouï dire qu'on songeait à les transférer en un autre lieu — en tout cas la fête du 1er août, appelée à prendre cette fois une ampleur particulière. Va-t-on alors donner encore à la population et aux touristes qui nous rendront visite le triste spectacle, indigne de notre ville, de ce cimetière d'autos, de ces ordures, le mot n'est pas trop fort. Spectacle plus lamentable encore à la saison où notre plaine de Plainpalais revêt sa parure printanière ! J'invite ceux de nos collègues des autres arrondissements à aller voir cela, ils seront édifiés !

Je me fais donc l'interprète de la population genevoise en général, des Plainpalistains en particulier, voire, je pense, de personnes qui habitent le quartier, comme notre collègue M. Piguet, pour réclamer une fois de plus qu'on nous débarrasse de ces détritus qui non seulement enlaidissent déplorablement les lieux, mais présentent, de surcroît, des risques d'accident. Je n'exagère pas et l'autre jour déjà j'ai vu là un bambin qui criait parce qu'il s'était laissé prendre la main dans une portière. Va-t-on attendre que soit survenu un accident grave pour intervenir ?

J'ajoute que je suis mandaté par l'Association des intérêts de Plainpalais pour demander à nouveau avec insistance que cet état de choses cesse. Il ne faut plus, surtout à la veille de la célébration du 650me anniversaire de la Confédération, donner aux habitants et aux visiteurs cette repoussante exhibition ! *(Très bien ! sur divers bancs.)*

M. Piguet: On me permettra d'ajouter à ce que vient de dire M. Castellino un petit renseignement, qui ne manque pas de saveur : le démolisseur d'autos, propriétaire de ces vieilles machines, touche, à ce qu'il paraît, 2 francs par jour et par voiture... *(Exclamations.)* Il y a bientôt un an qu'elles sont là, au nombre d'une cinquantaine; vous pouvez facilement calculer la dépense qu'il en coûte à la collectivité, à raison donc d'une centaine de francs par jour ! J'estime que c'est beaucoup d'argent gâché, sans parler de l'enlaidissement des lieux ni de l'inutilité de cette installation du point de vue de la défense nationale.

Je ne puis que m'associer à la demande de M. Castellino et je veux espérer que satisfaction pourra enfin lui être donnée rapidement. Je vois que M. Schoenau fait un geste dubitatif... Je suis pourtant persuadé que si le Conseil administratif insiste vigoureusement, s'il sait au besoin taper sur la table, il doit pouvoir obtenir de qui de droit l'évacuation de ces vieilles ferrailles.

M. Castellino: Qu'il me soit permis, pour être complet, de faire encore une petite remarque : à juste raison, les autorités, fédérales, cantonales ou communales, font appel au concours de la population pour récupérer des déchets de toute sorte, devenus aujourd'hui précieux; sur les écrans des cinémas passent également des avis invitant celle-ci à recueillir et à livrer tout ce qui est vieux métaux, vieux caoutchouc, etc. Qu'attend-on pour récupérer les stocks représentés par les vieilles autos de l'avenue du Mail? On ferait ainsi d'une pierre deux coups.

M. Uhler, président du Conseil administratif : Le Conseil administratif est entièrement d'accord avec MM. Castellino et Piguet; malheureusement, il ne dépend pas de lui de donner satisfaction à leurs justes doléances. Par trois fois déjà, nous avons prié l'autorité compétente — en dernier ressort l'autorité militaire — d'évacuer ces vieilles voitures. D'abord, elles étaient sur la plaine; ensuite on les a reléguées le long de l'avenue du Mail, à la hauteur de la policlinique. Lorsque le cirque Knie est venu à Genève, nous sommes intervenus à nouveau et le résultat a été qu'on les a remisées un peu plus loin dans l'avenue du Mail; nous sommes revenus à la charge; on nous a objecté qu'il n'était pas encore possible de les enlever. C'est, je le répète, l'autorité militaire qui est compétente, pas même le Conseil d'Etat (que M. Piguet pourrait peut-être interpeller puisqu'il siège aussi au Grand Conseil.)

Quoi qu'il en soit, le Conseil administratif prend note des réclamations formulées ce soir; elles lui fourniront matière à renouveler sa requête, non sans insister sur le fait que l'évacuation de cette ferraille est doublement désirable à la veille des festivités qui marqueront la célébration de la fête nationale.

M. Castellino, dans sa seconde intervention, a parlé de la récupération des déchets... je crois qu'elle se fait peu à peu sur les restes des voitures qui nous occupent : chaque jour, il y a des gens qui viennent y prendre quelque chose et on peut supposer que le jour où l'on voudra enfin les évacuer, cela ne sera pas sans difficultés.

M. Castellino : C'est un véritable scandale !

M. Uhler, président du Conseil administratif : Enfin, nous prenons note de vos observations et nous allons insister une fois de plus pour qu'on nous débarrasse de tout cela.

M. Peney, Une petite précision, qui intéressera M. Piguet : ce n'est pas la Ville qui paye les 100 francs par jour dont il a parlé pour le stationnement de ces vieilles voitures.

M. Piguet: Je le sais, mais j'ai signalé le fait afin de montrer comme l'argent des contribuables est dépensé parfois mal à propos.

M. Muller: J'ai déjà eu l'occasion, dans une précédente séance, de signaler le mauvais état de certaines de nos artères, notamment de la rue de Lausanne, de la rue des Alpes à la rue du Môle. J'espère que le conseiller administratif délégué aux travaux a suivi la question, qu'il a avisé au nécessaire et qu'il sera en mesure de nous renseigner sur ce qui a été fait ou décidé.

En ce qui concerne le secteur de la rue de Lausanne vers le Château Banquet, je demanderai que l'on agisse pour faire activer les travaux; la Ville paye des sommes coquettes au Département cantonal des travaux publics, elle peut donc exiger, en retour, un peu plus de diligence. Ce travail a été commencé voici déjà un certain nombre de mois, mais il n'est toujours pas achevé et, surtout avec l'obscurcissement, il y a danger à laisser les choses en l'état; il passe beaucoup de personnes de grand matin ou même la nuit, se rendant aux narcisses. Il y a déjà eu plusieurs accidents : dégâts à des bicyclettes, voire contusions et blessures, peut-être légères, mais c'est encore trop. Je prie donc le Conseil administratif de transmettre ces remarques au Département des travaux publics en insistant pour qu'il fasse diligence, surtout en ce qui concerne le second point.

M. Unger, conseiller administratif : Les observations de M. Muller seront portées à la connaissance du département compétent. Mais je rappellerai à l'interpellateur que les budgets de travaux ont été réduits, aussi bien à l'Etat qu'à la Ville, de sorte que l'on n'a pas les moyens d'exécuter beaucoup de corrections de rues; force est de se borner au principal, à l'indispensable. Néanmoins, je ne doute pas que M. Casaï n'accorde à la requête de M. Muller toute l'attention qu'elle mérite.

Pour ce qui est de l'accélération des travaux au droit du Château Banquet, il me suffira de vous rappeler que vous avez voté, il y a quelques instants, un crédit de 32,000 francs à ces fins; si les travaux avaient été continués et achevés avant le vote de ce crédit, vous nous auriez reproché d'aller trop vite en besogne; on a donc procédé régulièrement : on a attendu le vote de la somme nécessaire; maintenant qu'il est acquis, la seconde étape sera menée rondement.

M. Muller: Je trouve que la réponse du Conseil administratif n'est pas pertinente. Ce n'est pas la faute du Conseil municipal si la demande de crédit n'a pas été présentée plus tôt.

M. Peney, conseiller administratif : Ni celle du Conseil administratif : cela concerne l'Etat. *(Une voix :* Alors cela ne regarde pas le Conseil municipal...) Il faut pourtant savoir, une fois pour toutes, que c'est l'Etat qui commande les cinq sixièmes des travaux de la Ville. Comment, dès lors, peut-on vouloir encore et toujours nous rendre responsables ? Cela concerne uniquement le Département des travaux publics dont je regrette de ne pas voir le président parmi nous ce soir.

M. Piguet: Je regrette également l'absence de M. Casaï, mais je reconnais que l'argumentation de M. Peney est juste : cela regarde le Conseil d'Etat, le Département cantonal des travaux publics.

Je fais partie de la commission du budget du Grand Conseil et à ce titre je puis dire ceci — que M. Henssler, comme rapporteur, pourrait confirmer — : au moment de l'établissement de ce budget des travaux, notre fraction s'était opposée à la diminution des crédits pour réfection de routes, estimant qu'il y avait là l'occasion d'employer des chômeurs et des démobilisés; on nous a objecté que, vu la situation actuelle, ces réductions étaient nécessaires, qu'au surplus les routes pouvaient attendre, que l'on ferait des travaux échelonnés sur un plus long temps. Voilà d'où vient le mal.

J'ai vu, par exemple, boulevard Georges-Favon, un emplacement où il y avait un trou béant; il a été comblé, mais on n'a réparé que cet endroit-là. Et deux ou trois jours après, le trou était de nouveau visible.

J'estime que le Conseil administratif doit en ces matières être l'interprète du Conseil municipal auprès du Conseil d'Etat, insister pour que ces travaux de réfection et correction de rues et de routes ne soient pas délaissés, car ils offrent une bonne occasion d'occuper de la main-d'œuvre non-qualifiée (je puis le dire en connaissance de cause pour y avoir moi-même été employé !) surtout au moment des démobilisations.

M. Sviatsky: La commission de surveillance des écoles a été saisie par le Conseil administratif de la question de la fête des « promotions ». A l'unanimité, la commission avait décidé le maintien des « promotions ».

Or, à une séance convoquée ultérieurement, M. le conseiller d'Etat Adrien Lachenal a réussi à retourner la commission. Malheureusement, je n'ai pu assister à cette séance et je demande au Conseil municipal de revoir la question et de la renvoyer à la commission avec un préavis favorable au maintien de la fête des « promotions ».

On nous a présenté un projet de landsgemeinde qui aurait lieu à l'occasion du 650me anniversaire de la fondation de la Confédération,

manifestation que nous ne pouvons qu'approuver; mais ce n'est pas une raison suffisante pour supprimer la fête des promotions. On nous présente ce projet en nous disant : Nous faisons une grande manifestation patriotique à cette occasion et... comme punition pour les enfants des écoles, on supprime la fête des promotions.

Si le Conseil municipal ne veut pas se prononcer ce soir, je lui demande en tout cas de renvoyer l'affaire au Conseil d'Etat ou de prendre la décision que les « promotions » auront lieu comme d'habitude.

M. Castellino: J'abonde, en partie tout au moins, dans le sens des explications développées par M. Sviatsky. J'ai ouï dire aujourd'hui que la fête des « promotions » aura lieu au Parc des Eaux-Vives. C'est peut-être séduisant pour nos amis eaux-viviens et je pense que M. le conseiller administratif Peney en sera enchanté, mais je me demande ce qu'en pensera le nouveau président de ce Conseil municipal en ce qui concerne l'arrondissement du Petit-Saconnex. En ce qui concerne Plainpalais, sans avoir un esprit communier exagéré, nous pensons qu'en agissant ainsi nous faillissons à une tradition qui existe depuis toujours, la fête des promotions à la Plaine de Plainpalais. L'endroit est particulièrement choisi pour une fête des écoles. La fête des promotions doit être considérée comme une fête de famille où les vieilles mamans viennent voir s'ébattre les bambins sur la plaine de Plainpalais. Vous les obligerez, venant de Moillebeau ou de la Roseraie, à aller jusqu'au parc des Eaux-Vives dans un cadre séduisant, certes, mais qui, au point de vue économique, ne rendra rien du tout. Nous avions l'occasion de faire travailler cette partie du centre de la Ville, les alentours de la Plaine de Plainpalais et toutes les rues avoisinantes.

Je déplore et je me fais l'écho non seulement des commerçants, mais de la population plainpalistaine tout entière qui ne peut pas comprendre qu'on transporte la fête des promotions exclusivement aux Eaux-Vives, d'autant moins que cette année, il y aura encore une landsgemeinde de la jeunesse qui aura lieu aux Eaux-Vives le dimanche. Par esprit d'équité, je voudrais que subsiste cette tradition des promotions à Plainpalais.

M. Uhler, président du Conseil administratif : Je ne voudrais tout de même pas que ce Conseil municipal ait l'impression que l'on déplace la fête des promotions. Pas du tout. Il est actuellement impossible de revenir sur la décision qui a été prise. La commission a été convoquée trois fois. Le Conseil administratif a voulu que la fête des promotions ait lieu cette année comme de coutume. J'ai ici tout un dossier à ce sujet. Nous avons insisté pour le maintien de

cette fête et nous l'avons, mais sous une autre forme cette année exceptionnellement. M. le conseiller d'Etat Adrien Lachenal nous a dit à la commission des écoles que ce n'était pas toutes les années que l'on commémorait le 650me anniversaire de la fondation de la Confédération et qu'exceptionnellement nous devrions consentir au programme élaboré par le département de l'instruction publique. Ce programme comporte des fêtes pour tous les enfants des écoles. *(Bruit.)* C'est bien volontiers que je veux vous mettre au courant de cette question, mais j'aimerais que cessent les conversations particulières.

Le 31 mai, ce sont les écoles secondaires, le Collège, l'Ecole des arts et métiers, l'Ecole professionnelle et ménagère qui auront, toutes, des manifestations patriotiques dans leurs locaux respectifs.

Pour les écoles primaires, à partir du troisième degré, il était prévu que cette fête aurait lieu le jeudi 3 juillet. Elles devaient se réunir au parc des Eaux-Vives. Mais cette manifestation coïncidait avec la fête des écoles enfantines. Nous avons donc demandé de reporter cette manifestation au jour de la fête des promotions de l'école primaire, soit le 6 juillet. Cette fête aura lieu au parc des Eaux-Vives, non au parc La Grange. Nous n'avons pas pu obtenir satisfaction parce qu'à cette date, la plupart des communes rurales procèdent à la distribution des prix le dimanche après midi. Le Département de l'instruction publique a fait un pas vers nous et nous a proposé d'organiser cette manifestation le samedi 5 juillet après midi.

Le département nous demandait de ne pas faire de cortège pour les écoles enfantines. Nous avons insisté pour que le cortège ait lieu et nous avons proposé que les deux premiers degrés de l'école primaire soient joints à l'école enfantine. En effet, les enfants des deux premiers degrés primaires ne sont pas intéressés à la manifestation patriotique. Le cortège partira du Jardin anglais. Pour les élèves à partir du 3me degré, la manifestation aura donc lieu le samedi 5 juillet pour toutes les écoles du canton. Le cortège partira du Jardin anglais pour se rendre au parc des Eaux-Vives où se déroulera la manifestation patriotique. Après la manifestation nous offrirons le goûter aux enfants.

Voix. Et la Plaine ?

M. Uhler, président du Conseil administratif : On ne peut pas transporter les installations du parc des Eaux-Vives sur la Plaine pas plus qu'on ne peut envisager d'avoir la manifestation le samedi aux Eaux-Vives et le dimanche à Plainpalais. Nous ne disposons pas du matériel nécessaire pour le transport.

Comme vous le voyez, les enfants auront tout de même leur fête des « promotions », mais sous une autre forme. Nous avons accepté les propositions du Département de l'instruction publique. Ces messieurs de la commission scolaire ont eu un moment l'idée que le Département de l'instruction publique cherchait à détourner la fête des promotions de ses lieux habituels. Il n'en est pas question. M. Adrien Lachenal nous a bien assuré que l'année prochaine, si la fête des promotions pouvait avoir lieu, elle se ferait dans les arrondissements habituels. Mais cette année est exceptionnelle et nous ne pouvons pas revenir en arrière.

D'ailleurs, pour les cortèges, nous avons décidé de réunir les enfants dans leurs arrondissements respectifs et ils viendront en cortège au parc des Eaux-Vives. Il y aura donc des cortèges à travers la ville, venant de Plainpalais, de Saconnex et de Cornavin où arriveront les enfants des communes rurales.

Telles sont les dispositions prises. Je ne puis pas convoquer à nouveau la commission pour prendre une autre décision. La commission s'est prononcée en présence du président du Département de l'instruction publique. Je ne puis pas revenir en arrière. Je répète que c'est exceptionnellement pour cette année que nous avons dû modifier la coutume. L'année prochaine, nous reprendrons nos habitudes. Nous avons demandé le maintien de la fête des promotions cette année; nous l'aurons sous une forme un peu différente.

M. Castellino: Je ne puis pas me déclarer satisfait des explications données par M. Uhler, président du Conseil administratif. Nous constatons que tout se passe aux Eaux-Vives : promotions, jeux de Genève, etc. Un grand arrondissement de Genève, le plus grand, Plainpalais, est singulièrement prétérité. *(Bruit.)*

On nous dit que c'est exceptionnel pour cette année seulement. Mais il y a des mesures exceptionnelles qui durent longtemps.

Je m'incline, comme le président du Conseil administratif a dû s'incliner devant le président du Département de l'instruction publique, mais je regrette les dispositions prises. J'estime que l'arrondissement de Plainpalais doit avoir sa place au soleil et l'on se devait de maintenir le *statu quo* pour cette fête annuelle. *(Approbations sur divers bancs.)*

M. Uhler, président du Conseil administratif : Il ne faut tout de même pas exagérer ! Plainpalais bénéficiera, comme presque toujours, de la fête du 1er août dont la plaine est presque chaque année le principal théâtre et où se presseront certainement à cette occasion des dizaines de milliers de citoyens avec leurs familles. Cet arrondissement tire aussi profit de plusieurs fêtes foraines. On ne peut donc pas prétendre qu'il soit prétérité.

M. Borel: Je n'ai pas l'intention de revenir sur le fond du débat : il a été épuisé à la commission scolaire.

Quant à moi, j'arrive à la conclusion que si le chef du Département cantonal de l'instruction publique avait organisé la fête patriotique dans l'enseignement primaire exactement comme pour les autres enseignements, elle aurait pu avoir lieu dans un cadre particulier et cela n'empêchait en rien de lui donner le caractère civique qu'elle doit avoir, ni, d'autre part, de laisser intact le principe des promotions. Ainsi peut-on s'expliquer qu'à la commission scolaire il y ait eu des protestations et des regrets de toutes parts, sans distinction de partis. Personnellement, j'ai regretté l'absence de notre collègue M. Sviatsky à la dernière séance — je ne lui en fais pas grief, je sais qu'il eût volontiers participé aux débats...

M. Favez : Cela dépend.

M. Borel : ...je l'ai regretté d'autant plus que ceux de ses collègues qui y sont venus ensuite se sont montrés les plus empressés à approuver les décisions du Département de l'instruction publique...

M. Favez : Chacun ses idées !

M. Borel : Les approbateurs, donc, étaient dans vos rangs, mais je me plais à constater aujourd'hui que vous êtes ici unanimes derrière les autres partis.

Second point : le Conseil administratif peut-il nous dire ce qu'il a entrepris à la suite de certaine décision du Conseil municipal de Zurich concernant le renchérissement et le contrôle des prix ?

Je sais bien que, dans les circonstances extrêmement dures que traverse le pays, nos autorités font leur possible afin de ne pas trop aggraver les conditions d'existence des classes les plus modestes, aussi bien que des classes moyennes, mais je n'ai malheureusement pas l'impression que leur action ait une grande efficacité sur la courbe ascendante des prix; ceux-ci grossissent à une allure vertigineuse et le chiffre de 40% de renchérissement que l'on a articulé çà et là doit bien correspondre à la réalité pour les bourses modestes. C'est dire que la situation devient intenable pour les ménages à faibles ressources.

Je prie donc d'abord le Conseil administratif de nous renseigner sur ce qu'il a pu entreprendre, dans le cadre de ses compétences, pour atténuer ces difficultés. Je demande ensuite au Conseil municipal d'émettre, pour transmission au Département du commerce et de l'industrie, un vœu manifestant sa très ferme volonté de voir appliquer beaucoup plus rigoureusement le contrôle des prix et prendre toutes mesures

utiles pour venir en aide économiquement aux classes les plus humbles, premières victimes de la situation présente.

M. Uhler, président du Conseil administratif : Je comprends les inquiétudes dont M. Borel se fait ici l'écho, mais je dois lui rappeler que le contrôle des prix échappe à la compétence du Conseil administratif : la question est du ressort non de la Ville ou des communes, mais de l'Etat, plus encore de l'autorité fédérale.

M. Piguet: C'est l'affaire de M. Picot.

M. Uhler, président du Conseil administratif : J'ajoute que l'Union des villes suisses n'a pas manqué cependant de se saisir du problème pour l'étudier attentivement, en s'attachant surtout à la question du prix des denrées alimentaires et autres objets de première nécessité. Vendredi prochain encore, je dois, comme représentant de la Ville de Genève me rendre à une réunion qu'elle tiendra à Berne et où sera de nouveau examinée la question du renchérissement et du contrôle des prix. De plus, l'Union des villes suisses fait presque chaque mois, par l'entremise de son comité, des démarches auprès de l'Office fédéral compétent. Vous voyez donc que nous ne négligeons pas ces choses, bien au contraire. D'ailleurs, nous sommes tout disposés à écrire au Département du commerce et de l'industrie pour appeler à nouveau son attention sur les difficultés et les inquiétudes de la population, mais, ce n'est pas nous qui tenons le couteau par le manche dans cette affaire-là, c'est l'Etat — et encore de seconde main, puisque la haute décision appartient à l'autorité fédérale.

M. Borel: M. Uhler a sans doute raison, mais je ne puis pas croire que le Conseil administratif soit absolument impuissant. Et je répète le sens de ma proposition : je demande que le Conseil municipal affirme son opinion sous la forme d'un vœu à présenter aux autorités fédérales par le canal du Département cantonal du commerce et de l'industrie.

Le président: En raison de l'heure tardive, je pense que vous serez d'accord de renvoyer à une prochaine séance l'examen des requêtes en naturalisation. *(Approbation unanime.)*

La séance est levée à 23 heures.

Le mémorialiste-sténographe :
S. PERRET.

Adresse du mémorialiste : 55, route de Florissant, tél. 4.04.48.

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

SESSION ORDINAIRE

DEUXIÈME SÉANCE — VENDREDI 6 JUIN 1941

Présidence de M. Charles DUBOULE, président

Sommaire :

Assermentation de M. le conseiller municipal J. Roux, remplaçant M. Ed. Scherrer. . . . . *(Renvoyé)*
Déclaration du Conseil administratif concernant l'éventuel transfert de services fédéraux à Genève 73
1. Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 25,000 francs en vue de la souscription de la Ville au capital de garantie des « Jeux de Genève » de 1941 76
2. Présentation des comptes rendus administratif et financier de l'administration municipale de l'exercice 1940 . . . 78
3. Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 17,600 francs destiné à couvrir les frais de la visite des élèves des écoles primaires de la Ville de Genève aux lieux historiques de la Suisse primitive, spécialement à la prairie du Grutli 104
4. Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 22,000 francs à titre de participation de la Ville de Genève aux frais d'étude de l'aménagement de la voie navigable du Rhône, entre le bief de Génissiat et le port de Genève 111

5. Election de 5 membres du conseil d'administration des Services industriels de Genève (loi constitutionnelle du 22 mars 1930, art. 120) 119

6. Propositions individuelles :

Interpellation de M. Borel (commission des écoles) 119
Interpellation de M. Piguet (entretien des routes) 120
Réponse de M. Casaï, conseiller d'Etat 122
Interpellation de M. Thévenaz (colonies de vacances) 126
Réponse du Conseil administratif 127
Réponse du Conseil administratif aux interpellations de MM. Castellino et Piguet (vieilles autos sur la Plaine) 127
Interpellation de M. Jaccoud (subvention aux « Ormeaux ») 128
Réponse du Conseil administratif 128

7. Requêtes en naturalisation (10me et 11me listes) 133

La séance est ouverte à 20 h. 30 dans la salle du Grand Conseil.

Il est procédé à l'appel nominal.

Membres présents : MM. Baudin, Béguin, Bernoud, Billy, Bocquet, Borel, Charles Bornand, Frédéric Bornand, Boujon, Burklen, Castellino, Charrot, Corbat, Dedo, Dentan, Duboule, Ducommun, Favez, Ganter, Guinand, Henny, Henssler, Jaccard, Jaccoud, Kohler, Lederrey, Losio, Loutan, Marti, Maurer, Mégard, Métraux, Morel, Naine, Naville, Parisod, Piguet, Pons, Raisin, Recoux, Reck, Rey, Rollini, Rossire, Schumacher, Sésiano, Snell, Sormani, Storz, Sviatsky, Thévenaz, Wagnières, Wursten.

Membres absents excusés : MM. Calame, Corboud, Falk-Vairant, Muller.

Membres absents non excusés : MM. Cottier, Maret, Martin-du Pan, Roux.

MM. les conseillers administratifs Peney, président, Uhler, Schoenau, Unger et Noul assistent à la séance, de même que M. le conseiller d'Etat Casaï, chef du Département des travaux publics.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président : Nous avons reçu du Conseil administratif la lettre suivante :

Ville de Genève
Conseil administratif

Genève, le 5 juin 1941.

A Monsieur le président et Messieurs
les membres du Conseil municipal
de la Ville de Genève, Genève.

Monsieur le président et Messieurs,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que le Conseil administratif, dans sa séance du 30 mai écoulé, a procédé au renouvellement de son bureau comme suit, pour l'année législative 1941-1942 :

Président : M. Jules Peney;

Vice-président : M. Henri Schoenau.

Veuillez agréer, Monsieur le président et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil administratif :
Le président :
J. Peney.

Le président : Nous avons reçu, d'autre part, de l'Union cantonale autonome des services publics la lettre suivante :

U. C. A. S. P.
Union cantonale
antonome des services
publics

Genève, le 4 juin 1941

Monsieur le président du Conseil municipal
de la Ville de Genève,
Hôtel municipal,
rue de l'Hôtel de Ville, 4.

Monsieur le président,

Conformément à la loi sur l'organisation des Services industriels de la Ville de Genève, du 1er avril 1931, l'Union cantonale autonome des services publics vous informe, qu'en

application de l'article 8, alinéa 2 de la dite loi (cf. titre II, chapitre I), elle présente la candidature de son président : M. *Marcel Burtin*, domicilié chemin Grandchamp, 46, à Aïre, comme membre du conseil d'administration des Services industriels.

Veuillez prendre bonne note de la présente, lui donner la suite qu'elle comporte et recevoir, Monsieur le président, nos respectueuses salutations.

Le vice-président : *Groebli.* Le secrétaire : *S. Charrey.*

Le président : Enfin de l'Association des intérêts des Pâquis, nous avons reçu la lettre suivante :

Association
des intérêts des Pâquis
Genève

Genève, le 5 juin 1941.

Monsieur Charles Duboule,
président du Conseil municipal,
Vieux-Logis, Petit Saconnex.

Monsieur le président,

Au nom de notre association, je viens vous prier d'étudier et de faire réaliser dans le plus bref délai l'élargissement des rues des Pâquis et Jean Jaquet. Comme vous le savez, ces deux rues sont un obstacle à une circulation normale et à une sortie de notre quartier. Par l'imprimé que je vous envoie ci-joint (article paru dans la *Tribune de Genève* du 14 juin 1941, et que nous envoyons à tous vos collègues du Conseil municipal) vous pouvez vous rendre compte de la nécessité de ces *élargissements que nous demandons depuis fort longtemps* (au C. A.)

En outre, il y a plusieurs niveaux différents pour les trottoirs de la rue des Pâquis et c'est un casse-cou lorsque l'on s'y aventure de nuit par l'obscurcissement.

Dans son rapport de juillet 1940 (intitulé : La lutte contre le chômage et la *création d'occasions de travail*), rapport adressé par le Conseil administratif au Conseil municipal, le Conseil administratif ajoutait : « à cet important travail de voirie (Grand Pré et Fort Barreau) pourront s'ajouter

d'autres travaux de rectifications et *d'élargissement d'artères*, transformations de quartier, etc... »

C'est ce que notre comité vous prie d'examiner en soulignant que c'est une question d'amélioration du quartier, de meilleure circulation, d'occasion de travail pour les démobilisés et aussi de dégagement des abords de l'Hôtel National, siège futur de bureaux fédéraux (comme nous osons l'espérer).

Dans l'attente d'une réalisation de nos vœux, veuillez agréer, Monsieur le président, nos patriotiques salutations.

Pour l'Association :
Le président :
G. Weber.

G.-M. Weber, 18, rue de Neuchâtel, Pâquis-Genève.

M. Peney, président du Conseil administratif : Nous prions le Bureau du Conseil municipal de bien vouloir communiquer cette lettre au Conseil administratif, qui vous présentera ses observations lors d'une prochaine séance.

M. Favez : Je voulais précisément demander à ce Conseil d'examiner cette question ce soir. En effet, dans la *Tribune de Genève* et dans la *Revue automobile* un article intéressant a paru, avec clichés à l'appui, qui porte certainement préjudice à la Ville de Genève. Des explications précises sont indispensables. On a fait état, il y a deux ou trois semaines, de ces faits en disant que tout un quartier manquait d'organisation. Il sied que le Conseil administratif s'explique à ce propos.

Le président : M. Favez a donc, par avance, satisfaction par la déclaration que vient de faire M. Peney, président du Conseil administratif.

Déclaration du Conseil administratif concernant l'éventuel transfert de services fédéraux à Genève

Nous tenons tout d'abord à souligner que le Conseil d'Etat et le Conseil administratif agissent dans le plus complet accord. En date du 30 mai dernier, le Conseil administratif a écrit au Conseil d'Etat une lettre dans laquelle il exprime à celui-ci « sa profonde gratitude pour les démarches qu'il a entreprises auprès de la Confédération dans le but d'obtenir l'installation à Genève de quelques services fédéraux ».

Il ne faut donc pas s'étonner que le Conseil administratif ait été

vivement ému en apprenant ce qui s'était passé au cours de la séance extraordinaire tenue la semaine dernière par le Conseil municipal de Berne. Les déclarations du président de la Ville de Berne, la résolution votée par son Conseil municipal qui « proteste énergiquement contre les mesures projetées et approuve les démarches faites par la municipalité pour demander l'annulation de ces mesures » n'ont pas été — et jusque dans notre population — sans provoquer de très pénibles réactions.

Le Conseil administratif estime qu'en regard des événements qui se déroulent depuis vingt et un mois dans une Europe tourmentée et tragique, il convient plus que jamais de rechercher, entre Confédérés, tout ce qui peut unir. C'est pourquoi il ne suivra pas le Conseil municipal de Berne sur le terrain choisi par celui-ci.

Toutefois, le Conseil administratif tient à souligner que la population de l'agglomération genevoise comptait, en 1940, 51,395 Genevois, 66,313 Confédérés et 27,643 étrangers (total 145,350). La proportion qui était, en 1913, pour 1,000 habitants, de 312 Genevois, 267 Confédérés et 421 étrangers est renversée en 1940 à 368 Genevois, 450 Confédérés et 182 étrangers.

De la population suisse résidant à Genève, les Confédérés forment donc une évidente majorité. Cet afflux de Suisses d'autres cantons qui, depuis vingt-cinq ans, n'a cessé de se déverser sur Genève, détruit donc la légende que l'on voudrait créer, selon laquelle les Confédérés se trouveraient moins bien à Genève que partout ailleurs en Suisse.

Genève a toujours reçu nos Confédérés les bras grands ouverts, quelles que soient leur condition sociale ou leur situation financière.

Et pourtant, nos œuvres philanthropiques et de bienfaisance sont largement mises à contribution par eux, auxquelles vont la majorité des ressources de ces institutions.

Un seul exemple : la commission de conciliation pour le payement du loyer des soldats mobilisés a dû s'occuper, jusqu'au 31 mai dernier, du payement de loyers des mobilisés pour un montant total de 2,062,210 francs. Le 30 % de cette somme concerne des Genevois; le 70 % des Confédérés. Notamment les ressortissants du canton de Berne totalisent un montant de loyers de 350,035 francs, sur lequel la Ville de Genève, les propriétaires et les diverses institutions ont payé 201,376 fr. 95.

Le désir exprimé par Genève de posséder en son sein quelques services fédéraux apparaît comme très légitime.

Il ne faut pas oublier également que Genève est séparée de son « hinterland » naturel par une muraille de Chine constituée par des cordons douaniers et fiscaux situés à quelques kilomètres de la cité; qu'elle souffre énormément de cette situation et qu'il est donc fort

naturel qu'elle se penche vers notre mère à tous, la Confédération, pour lui demander un acte de solidarité.

La devise « Un pour tous, tous pour un » ne doit pas être seulement un thème pour discours. Elle doit être appliquée dans toute son ampleur, dans toutes ses conséquences. Genève a toujours vaillamment accompli son devoir vis-à-vis de la Confédération. En ce qui concerne le payement des impôts fédéraux, notre canton a constamment figuré dans le groupe de tête pour l'importance des sommes versées. Aussi, lorsqu'on constate qu'à la fin de l'année 1940, il y a 5,808 logements vacants dans l'agglomération genevoise, peut-on s'étonner que nous réclamions quelques-uns de ces services fédéraux, dont la ville de Berne est surchargée, ce qui aurait pour avantage d'amener chez nous d'excellents Confédérés.

Il est nécessaire de souligner que la Confédération possède à Genève un magnifique bâtiment, admirablement aménagé pour des services administratifs.

Nous sommes certains que le haut Conseil fédéral examinera en toute objectivité la demande introduite par les autorités genevoises, et nous lui faisons confiance. *(Applaudissements.)*

Le président : Je considère que vos marques d'approbation signifient que le Conseil municipal approuve entièrement les déclarations du président du Conseil administratif.

M. Lederrey : J'ai écouté très attentivement l'exposé du président du Conseil administratif avec lequel je suis certain que tous mes collègues sont parfaitement d'accord. Nous pensons aussi que la ville de Berne pourrait dégorger quelque peu ses services sur d'autres villes suisses.

Mais il est un passage qu'il est nécessaire de souligner dans la déclaration du Conseil administratif. Le président relève que dans les circonstances actuelles, il faut rechercher tout ce qui peut nous unir. Or, qu'avez-vous fait à la dernière séance de ce Conseil, je vous le demande ? Vous avez fait tout ce qu'il faut pour désunir. Permettez-moi de vous le dire franchement et librement. Vous ne faites rien pour unir les représentants des différentes classes de la population. Et que faites-vous maintenant ? Vous cherchez à brimer les membres de la Fédération socialiste suisse. Pourquoi ? Parce que vous espérez favoriser le groupe Rosselet qui est avec vous et vous pensez ainsi récolter les morceaux. Mais nous n'irons pas à ce groupe et nous savons bien pourquoi. Nous sommes des citoyens suisses qui ont toujours fait leur devoir et qui continueront à le faire.

Nous sommes d'accord avec les protestations que vous élevez à propos du transfert de certains services de la Confédération ; mais

pourquoi, alors que vous dites qu'il faut rechercher tout ce qui peut unir, faites-vous exactement tout ce qui désunit ?

Vous devriez lire un peu la presse de Suisse allemande; elle n'a pas été tendre pour vous au lendemain de la dernière séance de ce Conseil municipal où vous avez nommé le bureau. Nous partageons les sentiments exprimés par cette presse qui n'est pas socialiste puisque c'est un journal radical qui a fait cette publication. *(Bravos et applaudissements à l'extrême gauche.)*

M. Peney, président du Conseil administratif : J'enregistre avec plaisir la déclaration de M. Lederrey selon laquelle il appuie la protestation du Conseil administratif.

Pour le surplus, il s'agit de questions internes. Vous avez certes le droit d'intervenir ici, mais le Conseil administratif comme le Conseil municipal n'ont pas à se prononcer dans une question qui n'est pas de leur ressort.

1. Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 25,000 francs en vue de la souscription de la Ville au capital de garantie des « Jeux de Genève » de 1941.

M. Boujon, rapporteur.

La commission désignée pour examiner le crédit de 25,000 francs destiné à la constitution d'un capital de garantie des « Jeux de Genève » a examiné les propositions du Conseil administratif.

Après un débat très large et fort intéressant, la commission a émis les vœux suivants à l'unanimité :

1. Que les « Jeux de Genève » soient ouverts à toutes les associations ou groupements sportifs sans distinction.
2. Que les installations mises à la disposition de nos sportifs soient complétées ou améliorées le plus tôt possible — notre ville étant à ce point de vue fort en retard sur les autres grandes villes suisses.
3. Que le Conseil administratif veuille intervenir d'une façon pressante auprès du Conseil d'Etat afin de pousser l'étude d'un grand stade municipal dont la nécessité se fait sentir chaque jour davantage, tant au point de vue économique que sportif.

[1] Rapport du Conseil administratif, 43, Projet, 45. Renvoi à une commission et désignation, 46.

4. Que le comité des « Jeux de Genève » répartisse d'une façon équitable les fournitures entre les différentes maisons de notre ville.

5. Afin de donner plus de coordination à l'organisation générale des « Jeux de Genève » et d'établir un lien nécessaire entre l'autorité municipale et le comité d'organisation, la commission demande que dès l'an prochain le Conseil municipal soit représenté par une commission de cinq membres.

   Le Conseil administratif proposera en temps voulu la désignation de cette délégation.

En conséquence, la commission vous propose l'adoption de l'arrêté ainsi conçu : *(Voir ci-après le texte de l'arrêté, voté sans modification.)*

Le projet est adopté en premier et second débats.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 25,000 francs à titre de participation de la Ville au capital de garantie des « Jeux de Genève » de 1941.

Art. 2. — Les comptes de cette manifestation seront mis à la disposition du Conseil administratif pour en effectuer le contrôle.

Art. 3. — Cette dépense sera justifiée au compte rendu de l'exercice 1941, au chapitre XX, *Dépenses diverses.*

2. Présentation des comptes rendus administratif et financier de l'administration municipale de l'exercice 1940.

RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Messieurs les conseillers,

Par l'arrêté du Conseil municipal du 29 décembre 1939, les recettes budgétaires de la Ville de Genève pour l'exercice 1940, l'amortissement du capital investi dans les Services industriels excepté, étaient

évaluées à la somme de		Fr.	17,275,412.55
et les dépenses, les amortissements des emprunts consolidés exceptés, à la somme de.		»	17,674,155.55
faisant apparaître un excédent de dépenses administratives de		Fr.	398,743.—
Les amortissements des emprunts consolidés prévus à .	Fr. 3,274,153.65		
et celui à recevoir des Services industriels pour les capitaux investis par la Ville à . .	» 3,212,426.75		
Différence		Fr.	61,726.90
donnaient comme résultat final un excédent de dépenses de		Fr.	460,469.90
En cours d'exercice, le même Conseil a voté des crédits supplémentaires pour un montant total de		»	353,000.—
dont vous trouverez le détail au tableau comparatif d'entrée, ce qui fait ressortir le montant intégral du déficit présumé à		Fr.	813,469.90
A l'arrêt des écritures, les recettes budgétaires prévues à		Fr.	17,275,412.55
atteignent		»	18,032,106.90
faisant ressortir une plus-value de		Fr.	756,694.35
et les dépenses, compris les crédits votés en cours d'exercice prévues à	Fr. 18,027,155.55		
n'atteignent que	» 17,869,700.95		
soit une économie réalisée de		Fr.	157,454.60
Ensemble.		Fr.	914,148.95

Report . . .		Fr.	914,148.95
qui, diminués de l'excédent des dépenses, préalablement prévu à		Fr.	751,743.—
donnent, au contraire, un excédent de recettes administratives de		Fr.	162,405.95
Les amortissements des emprunts consolidés, augmentés de Fr. 100,000.— relatifs aux frais extraordinaires occasionnés par l'état de guerre, se sont élevés à . .	Fr. 3,374,153.65		
et celui des Services industriels à	» 3,200,038.70		
Différence :		Fr.	174,114.95
donnant un déficit final de		Fr.	11,709.—

porté au compte « Résultats généraux ».

(Voir le tableau comparatif d'entrée ainsi que le tableau N° 7.)

La plus-value des recettes se manifeste principalement au chapitre « Impôts municipaux ». Lors de l'établissement du budget de 1940, considérant l'état de guerre, la mobilisation générale qui en résulta, l'arrêt probable d'une bonne partie de l'activité économique, partant les perturbations éventuelles qui se produiraient dans les recettes et les dépenses, le Conseil administratif tenant compte de tous ces éléments avait — d'accord avec le Département cantonal des finances et contributions — estimé plutôt bas la valeur du centime additionnel.

Grâce surtout à l'amnistie fiscale, ces prévisions ont été améliorées.

Par contre, les recettes, au chapitre « Loyers et redevances » ont fatalement subi une diminution, d'environ 85,000 francs sur le produit des immeubles locatifs et terrains et de diverses autres redevances. Enfin, la part de la Ville dans les bénéfices des Services industriels, qui devait atteindre 4,200,000 francs et qui n'avait été prévue qu'à 3,996,000 francs, n'a été que de 3,702,000 francs ce qui n'est pas sans causer quelques préoccupations au Conseil administratif.

Les recettes des autres chapitres sont restées plus ou moins dans le cadre des prévisions.

Quant aux dépenses, à l'exception du service social qui réalise une diminution d'environ 140,000 francs, elles sont restées généralement dans le cadre des prévisions budgétaires.

En soldant les écritures de 1939, le Conseil administratif avait réservé, en amortissement des dépenses occasionnées par l'état de guerre . . . . . Fr. 350,000.—

Ces dépenses se sont élevées à . . . . . Fr. 435,172.45

Diminuées des versements de la caisse de compensation et des retenues sur le salaire du personnel mobilisé suivant l'arrêté du Conseil municipal . Fr. 66,098.55

elles ressortent à . . . . . Fr. 369,073.90
qui ont été portés au compte « Frais occasionnés par l'état de guerre ».

La participation de la Ville de Genève au payement du loyer des mobilisés, s'est élevée pour l'année 1940, à la somme de . . . . . Fr. 243,893.60

qui seront couverts, ainsi que les dépenses en cours et celles à venir par des centimes additionnels communaux. Il s'agit là des montants effectivement dépensés, car les engagements pour 1940 sont plus élevés, et les prévisions pour 1941 dépassent de beaucoup le chiffre ci-dessus.

L'état de guerre, l'incertitude que présente l'avenir incitent le Conseil administratif à être sobre de commentaires. Toutefois, le résultat obtenu pour 1940 peut être considéré comme satisfaisant, puisque, de même qu'en 1938 et 1939, les comptes bouclent en quasi-équilibre. Mais il faut souligner que les impôts ont été perçus sur les résultats de l'année 1939, qui ne comporte que 4 mois de guerre. Force nous est donc de rester circonspects en ce qui concerne l'exercice 1941, qui va fortement se ressentir de la crise, très lourde pour un certain nombre d'affaires depuis 1940 déjà.

Le Conseil administratif a agi de son mieux pour pallier aux difficultés que supporte notre population. Notamment, en ce qui concerne les travaux, il a pu faire œuvrer nombre d'entreprises de tous les corps de métiers. Quant aux services extraordinaires de guerre, il a cherché à les perfectionner autant que possible.

Cette deuxième année de la guerre n'aura donc pas eu des répercussions trop défavorables. Le Conseil administratif continuera à vouer toute son attention aux difficiles problèmes du moment et cherchera, comme par le passé, à concilier les dépenses nécessaires avec une saine et prudente gestion des finances.

FONDS CAPITAL

Le Fonds capital qui, au 31 décembre 1939, se montait à		Fr. 39,047,317.95
s'est augmenté durant l'exercice 1940 des sommes suivantes :		
Amortissements budgétaires de la dette consolidée		» 3,274,153.65
Augmentation du fonds de bienfaisance (Hospice général)		» 6,511.70
Valeur attribuée à divers hors ligne		» 5.—
		Fr. 42,327,988.30
Par contre, il a été diminué des montants suivants:		
Amortissement porté au compte Capital des Services industriels	Fr. 3,200,038.70	
Coût de l'élargissement de la rue du Vieux Collège (arr. C. M. 20. 4. 34)	» 36,005.40	
Solde débiteur du compte « Résultats généraux »	» 11,709.—	Fr. 3,247,753.10
Le Fonds Capital se monte donc, au 31 décembre 1940, à		Fr. 39,080,235.20

Comme de coutume, par chapitre et par article, nous vous donnons les justificatifs des sommes portées, comparées avec celles prévues au budget.

Chapitre I

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RECETTES

Art. 1 et 2. — Plus-value provenant des versements de divers services de guerre en rapport avec l'article 19 des dépenses.

DÉPENSES

Art. 1 et 5. — Conseil municipal. Séances moins nombreuses.

Art. 18. — Augmentation du prix du carburant et participation aux frais de la voiture Chevrolet du service des pompes funèbres.

Art. 19. — Dépassement relatif à la création de nombreux services de guerre, compensé aux recettes, article 1 et valeur du stock.

Art. 20. — Compression des dépenses.

Art. 21. — Mêmes motifs qu'à l'article 19.

Chapitre II

FINANCES

A) *Assurances*

RECETTES

Article premier. — Compensé aux dépenses, article 12.

A) *Comptabilité générale*

DÉPENSES

Art. 4. — Mise à la retraite d'un titulaire.

Art. 7. — Engagement d'un commis de 3e classe.

Art. 9. — Le payement des primes du personnel mobilisé n'est pas exigé par la Caisse nationale.

Art. 10. — Crédit insuffisant. Augmenté pour 1941.

Art. 12. — Compensé aux recettes, article 1.

C) *Impôts municipaux*

DÉPENSES

Art. 25. — Titulaire retraité le 1er novembre.

Art. 31 et 34. — Variables.

Art. 32. — Compression des dépenses.

D) *Loyers et redevances*

RECETTES

Article premier. — Diminution due à la situation économique, à la participation de la Ville au payement des loyers des mobilisés et aux réductions temporaires ou définitives justifiées par les circonstances.

Art. 2. — Intérêts impayés par les sociétés immobilières; retard dû à la crise qui persiste dans ce domaine.

Art. 3. — Quelques appartements et arcades vacants. Ralentissement dû aux mêmes causes que celles indiquées sous chiffre 1.

Art. 4. — Nouvelles locations (droits de propriétaire).

Art. 5, 6, 8, 9, 10 et 11. — Variables.

Art. 12. — Fermeture définitive de l'établissement de la rue des Voisins. Les recettes de la buanderie de la rue du Nant se sont élevées à 10,891 fr. 05 en augmentation de 891 fr. 05 sur les prévisions par suite de l'application du nouveau tarif.

Art. 13. — Suppression de deux cabines transformées en abri D. A. P.

Art. 14. — Solde débiteur de 1939 encaissé et augmentation des autorisations.

Art. 15. — Réduction de chantiers.

Art. 16. — Reste un solde débiteur à encaisser et suppression d'objets vu la situation actuelle.

Art. 17. — Reste un solde débiteur à encaisser et réduction générale de 25% accordée pour la saison 1940.

Art. 18. — Aucune réduction accordée en 1940.

Art. 19. — Champ de foire moins important.

Art. 20. — Reste un solde débiteur à encaisser.

Art. 21. — Comme l'an dernier, recette absorbée par les débours de l'Etat de Genève : frais de disques, d'appareils de signalisation.

Art. 23. — Locaux retirés à l'Etat le 1er novembre et mis à la disposition des subsides militaires et du loyer des mobilisés.

Art. 24. — Travaux en moins.

Art. 26. — Exploitation difficile, peu de soirées.

Art. 27. — Augmentation frais de chauffage.

Art. 31, 33, 34 et 35. — Les sociétés n'ont pu encore reprendre entièrement leur activité en raison des circonstances présentes. La différence en plus représente le remboursement des débours de la Ville par les services économiques.

Art. 32. — Frais de chauffage payés en 1941.

Art. 36. — Réduction et retard dans le payement.

Art. 37. — Amélioration due à une utilisation plus fréquente du poids, notamment par les maisons de combustible.

Art. 38. — Le mauvais temps est la cause principale de cette diminution.

Art. 39. — Retard dans le payement du loyer.

Art. 40. — Loyer arriéré payé en 1940.

Art. 43. — Réduction de loyer et report en 1941 du solde de l'annuité de 1940 pour amortissement de la somme investie dans les travaux d'agrandissement de la crèmerie-restaurant.

Art. 45. — Loyer chevauchant sur 1939 et 1940.

Art. 46. — Nouvelles locations et dernier payement pour la ferme.

DÉPENSES

Art. 8. — Dépassement dû à la hausse du prix du combustible. D'autres rubriques ont des variations imprévisibles.

Art. 9. — Certains postes subissent des variations imprévisibles.

Art. 11. — Variable.

Art. 13. — Même observation que pour les recettes N° 23.

Art. 18. — Remplacement du concierge (maladie).

Art. 20 et 35. — Conséquence de l'utilisation des locaux par les services économiques, compensation aux recettes Nos 31-35.

Art. 21, 25 et 34. — Hausse du prix du combustible.

Art. 26. — Consommation d'eau plus forte.

Art. 27. — Augmentation de l'allocation justifiée par surcroît de travail.

Art. 29. — Champ de foire moins important.

Art. 32, 33 et 38. — Moins de locations par suite des circonstances.

Art. 44. — Economie sur salaires, la saison ayant été écourtée par suite du mauvais temps.

Art. 45. — En rapport avec les recettes des art. 14 à 20, 24 et 25. Augmentation provenant de l'engagement provisoire de deux employés pour recensement des empiétements sur la voie publique.

Art. 46. — Grosse consommation due à une défectuosité de l'installation. Remboursement d'une partie de la dépense par le service des eaux porté en compte sur 1941.

E) *Intérêts et redevances spéciales*

RECETTES

Art. 3. — Les intérêts ont été versés en 1941.

Art. 4. — Très variable.

Art. 5. — Article non prévu au budget. Intérêts sur fonds disponibles provenant des emprunts de 1937.

Art. 6. — Baisse du taux des intérêts.

Art. 9. — Coupons non présentés à l'encaissement.

E) *Intérêts, frais d'emprunts, intérêts des rescriptions, etc.*

DÉPENSES

Art. 13. — Variable.

Art. 14. — Prévisions basées sur les dépenses de 1939 (42,834 francs).

Chapitre III

SERVICE SOCIAL

RECETTES

Art. 2 et 3. — Prévisions trop fortes.

Art. 4. — Subventions non encore encaissées.

Art. 5. — Réserve non utilisée.

DÉPENSES

Art. 6. — Salaire d'un employé marié porté au minimum de 4,200 francs.

Art. 10. — Augmentation du nombre des indigents.

Art. 11. — Prévisions trop fortes.

Art. 12. — Augmentation du nombre des bénéficiaires.

Art. 13 et 14. — Economies réalisées par l'Etat sur le chômage.

Chapitre IV

HALLES ET MARCHÉS — ENQUÊTES ET SURVEILLANCE

RECETTES

Article premier. — Application d'un tarif de location différent à certains locataires non domiciliés dans le canton de Genève.

Art. 3. — Diminution due particulièrement :

a) au non-renouvellement des abonnements des locataires domiciliés en Haute Savoie et Ain.

Ces locataires ont versé en 1938	Fr.	18,115.50
en 1940	»	4,153.85
soit en moins	Fr.	13,961.65

b) aux exonérations accordées aux mobilisés suisses pour non-occupation de leurs places de marchés, pendant les périodes de service militaire (2,110 fr. 85 en 1940).

Art. 4. — Même cause que celle indiquée à l'art. 3 *a)*. En 1938, le nombre des vendeurs domiciliés en France, payant leurs places au ticket, était de 370, alors qu'en 1940 il n'y eut que 16 marchands zoniens non abonnés.

Art. 6. — Diminution des services dans les salles communales, par suite des circonstances.

DÉPENSES

Art. 2, 11 et 12. — Remboursement de salaires par l'assurance militaire.

Art. 14. — Economie totale. Aucun garde supplémentaire (deux employés pendant quelques semaines ont été payés sur dépenses de mobilisation).

Art. 16. — Hausse des prix des uniformes dans le cours de l'année.

Art. 17. — Non-utilisation de bicyclettes par agents mobilisés.

Art. 19. — Economie sur fournitures et non-renouvellement de machine à écrire.

Art. 20. — *a)* Limitation de divers travaux (marquage périodique des numéros sur les marchés).

b) Economie provenant de l'appareil frigorifique (auto-réglage).

Art. 21. — Le bon entretien des balances romaines n'a pas nécessité de réparations importantes.

Art. 23. — Consommation de l'éclairage en augmentation à la halle de l'Ile.

Chapitre V

SECOURS CONTRE L'INCENDIE ET DIVERS

RECETTES

Art. 1 et 2. — Variables.
Art. 5. — Diminution du nombre des gardes.
Art. 10 et 11. — Nouveaux raccordements.
Art. 13. — Aucune vente en 1940.

DÉPENSES

Art. 4. — Remboursement de salaires par la Compagnie « La Winterthour ».

Art. 6. — Remplacement du personnel du P. P., pour cause de maladie, congés, par des sapeurs des compagnies.

Art. 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 21, 22 et 26. — Compression des dépenses.

Art. 24. — Frais de transferts d'appareils.

Art. 25. — Augmentation du nombre des assurés.

Chapitre VI

SERVICE DES SPECTACLES ET CONCERTS

A) *Frais et allocations*

DÉPENSES

Art. 5. — Compression des dépenses et faible diminution du nombre des concerts en raison de la mobilisation.

B) *Grand Théâtre*

RECETTES

Art. 2. — Quelques locations faites à des conditions intéressantes pour la Ville.

Art. 3. — Variable.

DÉPENSES

Art. 1 et 3. — Remboursement de salaires par la Caisse nationale.

Art. 5 et 7. — Compression des dépenses.

Art. 9. — Variable.

Art. 10. — Achat de combustibles fait à des conditions très favorables et restriction de chauffage.

C) *Victoria Hall*

RECETTES

Article premier. — Location exceptionnelle de quatre mois à la Société des Emissions Radio-Genève avant l'achèvement de son bâtiment.

DÉPENSES

Art. 7 et 8. — Dépassements compensés par l'augmentation des recettes à l'article premier.

D) *Kursaal*

RECETTES

Art. 2. — Arcades vacantes.

Chapitre VII

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE

RECETTES

Article premier. — Diminution du revenu.

DÉPENSES

Art. 5, 6 et 7. — Mutations dans le personnel.

Art. 15. — Remboursement de salaire par la Caisse nationale.

Art. 19. — Ristourne du compte frais de mobilisation.

Art. 21. — Pour éviter un degré d'humidité excessif dans des locaux nouvellement aménagés et empêcher la moisissure de livres placés dans ces locaux, il a été installé temporairement des radiateurs électriques.

Chapitre VIII

BIBLIOTHÈQUES ET SALLES DE LECTURE

A) *Bibliothèque moderne*

RECETTES

Art. 2. — Le versement de l'Etat a été fait en mai 1941 et figurera dans les comptes de l'exercice 1941.

Art. 3. — Diminution du revenu.

DÉPENSES

Art. 3. — Remplacement de la concierge, malade.

Art. 6. — Travaux supplémentaires de reliure pour combattre le chômage dans les ateliers de reliure.

Art. 9. — Achat de timbres pour l'affranchissement des cartes de rappels de livres, compensé en partie, aux recettes à l'article premier.

B) *Bibliothèques circulantes*

RECETTES

Article premier. — Diminution du revenu.

Art. 2 et 5. — Variables.

DÉPENSES

Art. 2 et 3. — Montant d'un salaire porté à l'art. 3 et frais de remplacement du personnel par suite de maladie.

Art. 8. — Travaux de reliure pour diminuer le chômage des ateliers de reliure.

Art. 9. — Stockage de certains articles.

Art. 14. — Nouvelle pension par le budget.

Chapitre IX

MUSÉES ET COLLECTIONS

A) *Musée d'art et d'histoire*

RECETTES

Art. 1 et 3. — Diminution des revenus.

Art. 4. — Variable selon les années, en rapport avec les acquisitions.

Art. 5. — Le musée n'a été ouvert, avec entrées payantes, que durant trois mois.

Art. 6. — Le musée n'a été ouvert que par périodes.

DÉPENSES

Art. 8. — Remboursement de salaire par la Caisse nationale.

Art. 12. — Deux gardiens-nettoyeurs retraités n'ont pas été remplacés provisoirement en raison de la fermeture répétée du musée.

Art. 15, 17, 18, 20, 23, 24 et 27. — Compression des dépenses.

Art. 25. — Economie de chauffage du fait que le musée n'a été ouvert que par périodes.

Art. 26. — Travaux exécutés en sous-sol, pour l'évacuation des œuvres et des mesures de protection, ainsi que divers travaux.

B) *Musée Rath*

RECETTES

Article premier. — Le musée n'ayant été occupé par les services de l'agence centrale des prisonniers de guerre qu'à partir du 15 septembre, il a été possible de l'ouvrir, pour des expositions, du mois d'avril à fin août.

C) *Ariana*

RECETTES

Article premier. — Le musée a été fermé toute l'année en raison de l'évacuation des collections.

Art. 2. — Réduction de loyer accordée à un locataire.

Art. 3. — Vacance d'appartement.

DÉPENSES

Art. 2. — Un gardien-nettoyeur mis à la retraite n'a pas été remplacé en raison de la fermeture du musée.

Art. 5. — Travaux urgents de ferblanterie et couverture de la toiture et installation d'une dalle en béton armé pour remplacer un plancher effondré.

Art. 7 et 10. — Musée fermé toute l'année.

Art. 13. — Réfection de la canalisation principale d'égout.

Art. 17. — Remise en état de la toiture et d'un grand appartement.

D) *Musée d'ethnographie*

RECETTES

Article premier. — Le musée n'est pas ouvert au public, l'aménagement se poursuivant.

Art. 2. — Diminution des revenus de ce fonds.

Art. 3. — Versement effectué en 1941 après le bouclement des comptes de 1940.

DÉPENSES

Art. 3. — Changement de titulaire.

Art. 6. — Achat de matériaux pour une présentation normale des objets pour la nouvelle installation des collections.

Art. 7. — La somme prévue au budget l'était pour un petit bâtiment comme celui de Mon Repos. Elle est insuffisante pour un bâtiment bien plus grand, comme l'actuel. D'autre part, des nettoyages ont été provoqués par la réparation des bâtiments et l'installation des collections.

Art. 10. — Prévisions insuffisantes.

Art. 11. — Garde supplémentaire pour remplacer l'ancien concierge.

E) *Muséum d'histoire naturelle*

RECETTES

Article premier. — Diminution du revenu.

DÉPENSES

Art. 16. — En rapport avec la diminution des intérêts du fonds Brunswick.

Art. 19. — Compression des dépenses.

Art. 21. — Limitation des heures d'ouverture pour économiser le combustible.

F) *Conservatoire et jardin botaniques*

DÉPENSES

Art. 4. — Remboursement de salaire par la Caisse nationale.

Art. 14. — Le musée botanique n'a été chauffé que partiellement.

Art. 17. — Décès d'une employée pensionnée et nouvelle pension accordée.

Chapitre XII

ÉCOLES

RECETTES

Art. 4. — Intérêts non utilisés virés au compte capital des legs Schaub et Georg, les courses scolaires n'ayant pas eu lieu en raison de la mobilisation générale.

Art. 5. — Moins de locations du fait de la situation, diminution compensée aux dépenses art. 33.

Art. 6 et 7. — Les versements de l'Etat n'ont été effectués qu'en 1941 après le bouclement des comptes de l'exercice 1940.

DÉPENSES

Art. 2. — 1. Titulaire retraité, le poste ayant été supprimé.
3, 10. Changements de titulaires.
12. Augmentation des indemnités de nettoyage et de chauffage à la suite de la construction de l'annexe.

Art. 4. — Locaux transformés en appartements, l'école ayant été fermée.

Art. 5. — Compression des dépenses.

Art. 13 et 36. — Saison de chauffage écourtée.

Art. 15 et 16. — Suppression des courses scolaires.

Art. 19. — Conséquence de l'état de guerre.

Art. 20. — Variable.

Art. 24. — 4. Changement de titulaire.

5. Remboursement de salaire par la Caisse nationale.

Art. 30. — Suppression d'une classe.

Art. 31. — Compression des dépenses.

Art. 33. — Diminution des manifestations.

Art. 34. — Remplacements de plusieurs concierges malades ou accidentés.

Art. 37. — Fermeture des écoles en janvier.

Art. 38 et 39. — Regroupement des séances de douches.

Art. 41. — Décès d'une pensionnée.

Chapitre XIII

PARCS ET PROMENADES

RECETTES

Article premier. — Une seule décoration payante a été faite en 1940.

Art. 2 et 3. — Variables.

DÉPENSES

Art. 4. — Remboursement de salaires par l'assurance-accidents

Art. 19. — Achats de machines pour le bureau.

Art. 21. — Poste supprimé dès le 1er mars 1940.

Chapitre XIV

ÉTAT CIVIL

RECETTES

Art. 2. — Etablissement de nombreux livrets de famille (environ 500) d'après le registre des familles.

Chapitre XV

POMPES FUNÈBRES ET CIMETIÈRES

RECETTES

Article premier. — En rapport avec l'augmentation des convois.
Art. 2. — Diminution du nombre des convois gratuits.
Art. 3. — En rapport avec l'augmentation des incinérations.
Art. 4. — Moins-value provenant de la crise.

DÉPENSES

Art. 4, 7, 8 et 10. — Davantage de convois (compensé aux recettes à l'article premier).
Art. 6. — Participation à l'achat d'une voiture automobile.
Art. 9. — Crédit insuffisant.
Art. 19. — Augmentation des salaires.

Chapitre XVI

STADES MUNICIPAUX

DÉPENSES

Art. 5. — L'installation d'un éclairage électrique pour les deux terrains de basket-ball du Parc des Eaux-Vives utilisés pour diverses compétitions, pour l'entraînement de sociétés de basket-ball et pour les Jeux de Genève, a nécessité une dépense extraordinaire d'environ 2,200 francs (lignes d'amenée, matériel et main-d'œuvre).

Chapitre XVII

ABATTOIRS

RECETTES

Article premier. — Diminution des abatages.
Art. 5, 8 et 15. — Variables.
Art. 7. — La ristourne à l'Etat a été plus élevée que prévue.
Art. 11. — Augmentation du prix du fumier.

DÉPENSES

Art. 7. — Remboursement de salaire par la Caisse nationale.

Art. 9. — Ouvriers supplémentaires nécessaires.

Art. 14. — Hausse du prix du combustible.

Art. 18 et 20. — Entretien limité au strict nécessaire.

Art. 24. — Exercice terminé avec bénéfice.

Chapitre XVIII

IMMEUBLES, ÉTUDES ET TRAVAUX

DÉPENSES

Art. 2. — Le titulaire est décédé en janvier 1940.

Art. 13. — Employés supplémentaires engagés pour suppléer le personnel régulier malade, décédé ou mobilisé. Ces frais sont balancés par la dépense en moins sur les postes 2 et 14.

Art. 18. — Peu d'opérations de bornage en 1940.

Art. 22. — Changement de titulaire.

Art. 25. — Remboursement d'une partie des frais par le service de la contribution de crise, qui occupait des locaux.

Art. 26. — Economie par suite d'améliorations faites en 1940 aux installations de chauffage.

Art. 36. — Travaux d'entretien réduits au strict minimum.

Art. 37. — Dépassement dû au coût de l'aménagement de l'enclos des cygnes de l'Ile Rousseau et du socle du monument du quai Gustave Ador.

Art. 38. — Peu de travaux exécutés cette année.

Art. 40. — Remplacement de lignes en mauvais état et déplacements de lignes par suite de réfection de façades.

Art. 49. — Solde inférieur à l'annuité prévue.

Art. 50. — Supplément pour solde d'amortissement.

Art. 57. — Dépassement dû à l'augmentation du prix des matériaux et à l'insuffisance du crédit par trop réduit.

Art. 58. — Même observation que pour la rubrique 57.

Chapitre XIX

VOIRIE ET TRAVAUX

RECETTES ET DÉPENSES

(Voir compte rendu administratif, chapitre XIX) Département des travaux publics, service des routes et de la voirie.

Chapitre XX

RECETTES DIVERSES

Art. 4 et 5. — Subventions fédérale et cantonale pour le recensement fédéral des entreprises. La dépense a été supportée par l'exercice 1939.

DÉPENSES DIVERSES

Article premier. — Certaines associations de quartiers n'ayant pas donné de conférences, n'ont pas touché de subventions.

Art. 3. — Remboursement partiel de l'allocation de l'œuvre de l'Asile de la retraite.

Art. 9. — Travaux extraordinaires.

Art. 11 et 12. — Compression des dépenses.

Art. 15. — Décès de bénéficiaires.

Art. 20. — Dépassement occasionné par la guerre.

Art. 22. — Suppression du meeting prévu.

Art. 25. — La « Maison Genevoise » a soldé ses comptes sans déficit.

Tour de préconsultation

M. Peney, président du Conseil administratif : Vous avez reçu comme de coutume le rapport à l'appui des comptes rendus. Ceux-ci, on peut le dire, surtout dans les circonstances actuelles, se présentent de façon satisfaisante puisque, le déficit par lequel se clôt l'exercice ressort à 11,709 francs, bien que nous avons amorti sur la dette 3,374,153 francs et couvert nos dépenses extraordinaires de guerre.

S'il nous est donné d'enregistrer un tel résultat, c'est parce que les impôts perçus en 1940 étaient basés sur les résultats de l'exercice 1939; c'est aussi grâce aux effets de l'amnistie fiscale décrétée par le canton; c'est enfin parce que nous avons réussi à réaliser

sur les dépenses une économie qui se chiffre par 157,454 francs.

En ce qui concerne l'exercice 1941, j'attire votre attention sur le fait que le budget tient compte compte aux recettes des résultats obtenus par les contribuables en 1940. Je dois aussi souligner que nos prévisions budgétaires, plutôt pessimistes, risquent bien cette fois de se réaliser. En dépit du résultat satisfaisant des trois dernières années, nous ne devons donc pas nous bercer d'illusions : si nous sommes obligés de subir un troisième hiver de guerre, l'équilibre des recettes et des dépenses sera impossible. Quoi qu'il en soit, le Conseil administratif continuera naturellement, en toutes circonstances, à faire de son mieux pour maintenir une bonne situation financière, tout en s'efforçant comme par le passé d'aider notre population par tous les moyens dont il peut disposer.

M. Bernoud : Comme vous tous, j'ai reçu ce matin ce fascicule à couverture jaune intitulé « Compte rendu de l'administration municipale pour l'année 1940 ». Naturellement, je n'ai pas eu le loisir de le lire attentivement d'un bout à l'autre, j'ai dû me borner à le parcourir; ce faisant, j'ai remarqué, à la page 98, un passage au sujet duquel je saurais gré au Conseil administratif de bien vouloir nous fournir quelques explications complémentaires.

Il s'agit d'un paragraphe intitulé « Reconstruction des abattoirs », où l'on nous dit que l'autorité fédérale projetait d'installer à Genève le laboratoire pour la fabrication de vaccins antiaphteux.

> « Alors qu'au début... — lisons-nous dans ce rapport — ...ce laboratoire devait être construit par la Confédération, nous fûmes informés que la Ville de Genève devrait le construire... », etc.

Il y a là une inexactitude qui motive mon intervention.

En réalité, il n'était pas du tout question que la Ville construisît ce laboratoire, mais le Dr Flückiger, afin de procurer à notre canton de nouvelles occasions de travail avait proposé la construction par Genève afin que les soumissions fussent faites seulement dans le canton; tandis que si la Confédération s'était chargée elle-même de cette construction, les soumissions eussent été ouvertes à toute la Suisse et alors nos entrepreneurs, demandant peut-être des prix jugés trop élevés, n'auraient pas eu l'adjudication.

Et, un peu plus loin, le rapport donne à entendre que si finalement le choix de l'autorité fédérale s'est porté sur Bâle, c'est parce que l'on n'a pas pu obtenir de la Confédération le prêt de la somme nécessaire à la construction des nouveaux abattoirs. Cela n'est pas du tout juste. La vraie raison du choix de Bâle comme siège du futur laboratoire de vaccins antiaphteux réside dans le fait que l'autorité fédérale a pu en quelques semaines conclure un arrangement avec les autorités

bâloises, tandis qu'à Genève, après des mois et des mois, on ne savait toujours pas ou devaient être édifiés les nouveaux abattoirs : on avait longtemps laissé croire à la commission fédérale qu'ils resteraient à la Jonction, puis on avait indiqué qu'ils seraient peut-être transférés à Châtelaine, et puis on hésitait toujours, si bien que cette commission, un beau jour, constatant qu'il n'y avait pas moyen d'aboutir, s'est adressée à Bâle où l'affaire fut promptement conclue. De tout cela, le rapport ne souffle mot.

Naturellement, je comprends que le Conseil administratif ait le souci de faire l'apologie de sa gestion dans les rapports qu'il nous présente; mais nous autres, conseillers municipaux, désirons connaître la vérité et non nous laisser blouser par des explications qui n'en sont pas.

Le paragraphe suivant nous dit un mot de la destruction des ordures ménagères... *(Exclamations.)* Je cite : « ... Le Conseil administratif a présenté à la commission chargée d'examiner cet objet un rapport... » — il s'agit d'une commission nommée voici quelque trois ans et qui est restée en sommeil parce qu'à sa première réunion un conseiller avait posé des questions... indiscrètes; sur quoi, on a sans doute jugé que mieux valait ne plus la réunir et faire oublier l'affaire; néanmoins elle a fini par établir un rapport : seulement le Conseil administratif, chargé d'arrêter l'ordre du jour de nos séances, a eu soin de toujours l'oublier. C'est là une méthode d'escamotage que le Conseil municipal peut tolérer une fois ou deux, mais dont il ne sera pas dupe et qu'il ne doit pas laisser se perpétuer. Je ferme cette parenthèse pour revenir au texte du rapport :

> « Le Conseil administratif a présenté à la commission chargée d'examiner cet objet un rapport sur les motifs, d'ordre administratif et financier, qui l'incitent, d'accord avec le Département des travaux publics, à ajourner la construction d'une usine à incinérer les ordures ménagères. »

Là encore nous sommes en présence d'une rédaction qui peut induire en erreur toute personne qui n'est pas au courant des faits.

Le Conseil administratif avait été saisi d'offres émanant d'une maison qui proposait de construire et de payer l'usine, tandis qu'on laisse entendre ici que la Ville devait construire et payer cette installation.

Voilà donc deux points sur lesquels nous sommes inexactement informés; je n'ai pas eu le temps de tout lire, peut-être trouverai-je ensuite d'autres observations à présenter, mais toujours est-il qu'en ce qui concerne ces deux questions, j'ai l'impression que le Conseil administratif a un peu tourné autour de l'exactitude comme la jante tourne autour du moyeu, sans jamais s'en rapprocher : il touche bien au sujet, mais il le fait en des termes assez équivoques et tels que le lecteur non initié peut penser que le Conseil administratif ne se

trompe jamais alors que, nous le savons, cela lui arrive assez souven t, encore qu'il se refuse à en convenir.

M. Unger, *conseiller administratif :* Nous reviendrons plus longuement sur la question au sein de la commission, qui pourra faire des déclarations du Conseil administratif l'usage qui bon lui semblera. Je n'ai pas ici le dossier de l'affaire du laboratoire des vaccins antiaphteux — à laquelle je n'ai participé que dans une mesure relativement faible, parce que je me trouvais absent — mais je la connais suffisamment pour pouvoir donner ici l'assurance que les choses se sont passées tout autrement que M. Bernoud voudrait nous le faire accroire. Les pièces sont là pour éclairer la religion de la commission; en dépit des gestes de dénégation que fait en ce moment M. Bernoud, — et nous pouvons dire encore ceci : depuis l'affaire du laboratoire, nous nous sommes mis en rapport avec l'Office vétérinaire fédéral au sujet d'une autre question et, cette fois, nous nous sommes dit : On ne nous aura pas ! — mes collègues du Conseil administratif savent de quoi il retourne; les membres de la commission le sauront et ils feront là aussi de nos déclarations l'usage qu'il voudront. Le Conseil d'Etat, lui aussi, est au courant et l'on verra finalement qui, dans cette affaire, agit loyalement et qui manœuvre. Alors, vous serez complètement renseignés; je ne veux pas en dire davantage pour l'instant car si par hasard je commettais quelque inexactitude, non de fait mais d'appréciation, vous seriez capable, monsieur Bernoud, de dire que je travestis la vérité. Vous aurez connaissance du dossier, vous pourrez le lire, l'apprendre par cœur si vous voulez et faire ensuite un discours devant le Conseil municipal. Et s'il vous plaît d'utiliser à votre gré l'Office vétérinaire fédéral, il nous plaît, à nous, de nous référer aux pièces, à la correspondance et aux faits, qui montrent l'affaire sous un tout autre aspect. Au surplus, nous aurons avec nous des personnes méritant toute confiance et qui sont au-dessus de tout soupçon; M. Picot a participé à toutes les tractations et sa correspondance marque encore plus d'étonnement que la nôtre quant à la nature des procédés dont on a usé envers la Ville aussi bien dans l'affaire du laboratoire des vaccins antiaphteux que dans celle de la gare frigorifique.

Sur la question des ordures ménagères, je pourrais me dispenser de répondre. Certaine disposition du règlement du Conseil municipal dit que lorsqu'un conseiller a un intérêt direct ou personnel dans une affaire, il ne peut prendre part au débat concernant cette affaire. Et cela ce conçoit, ce serait vraiment trop facile ! Or, il y a ici le représentant d'un groupe qui a des intérêts — légitimes, je le veux bien — dans une affaire d'incinération d'ordures (d'incinération, non de traitement en général, car il y a d'autres méthodes que l'inci-

nération); ces intérêts, il a le droit de les défendre, certes, mais pas dans cette salle. Pourtant, jusqu'ici, M. Bernoud n'a pas hésité à user de sa qualité de conseiller municipal pour en parler en long et en large. Jusqu'à présent, par déférence pour son âge et pour sa fonction, nous n'avons pas cru devoir le relever de manière directe, mais à la longue ces manières cessent d'être jugées tolérables, même sur des bancs à côté de vous, monsieur Bernoud et, ce soir, j'ai décidé de vous dire ce que j'aurais souhaité n'avoir jamais à vous dire à vous qui êtes mon aîné : on n'a pas le droit de traiter ici de ses affaires personnelles. *(Bruits.)*

Pour en revenir à la question de l'incinération des ordures, M. le conseiller d'Etat Casaï, grand maître de la voirie, saura vous dire que son avis n'est pas en faveur de cette solution; plus on l'étudie, plus on voit qu'elle serait très onéreuse pour la Ville et quoique le résultat favorable présenté par M. Peney fasse à tous plaisir, nous ne voulons pas le compromettre pour une question d'incinération d'ordures.

Quand une société X, Y ou Z, quelle que ce soit son activité, vous demande une subvention, quel est votre sentiment à tous? C'est qu'elle en a besoin pour combler un déficit ou accroître un bénéfice ou encore pour couvrir un risque. Quand elle vous demande une subvention pour une année ou pour une manifestation donnée, comme *Guillaume Tell*, par exemple, on sait que cela aura une fin, que cela dure un an et que la somme sera peut-être perdue, mais enfin on connaît l'étendue de la perte. Mais quand on vous demande une subvention pour une durée de trente ans et qu'on vous demande ce contrat en 1939, dans l'époque la plus troublée qui soit, quand on vous demande en outre de vous engager non seulement à payer 200,000 francs par an mais encore à consommer la chaleur au prix fort de 19 francs le million de calories, quand on vous demande en quelque sorte de vous engager à payer une deuxième fois les ordures transformées en chaleur, on peut dire qu'il s'agit d'une rente et que la Ville y perdrait beaucoup d'argent. Tant que nous serons là — nous n'y serons peut-être plus longtemps — et tant que M. le conseiller d'Etat Casaï sera ici, nous aimons mieux nous débarrasser des ordures par la voie ordinaire.

Ah ! quand une entreprise nous dira : Nous désirons que vous déposiez vos ordures à tel endroit parce que nous voulons pouvoir en disposer gratuitement, à ce moment, nous ferons converger nos camions vers cet endroit et nous fournirons gratuitement nos ordures.

On nous demandait un engagement de 200,000 francs par an et un forfait de 40,000 tonnes, alors qu'en réalité il n'y aurait plus que 12,000 tonnes à traiter aujourd'hui. Nous n'aurions plus, aujourd'hui,

la chaleur à l'autre bout de vos tuyaux et il faudrait continuer à la payer. Telle était l'affaire. Nous pensons qu'à des affaires comme celle-là, je comprends qu'on s'y intéresse dans le privé mais nous qui avons l'intérêt public à défendre, vous comprendrez bien que nous réfléchissions et que nous disions que la question n'est pas mûre; nous pouvons attendre que la poire ait meilleure tournure avant de vous proposer de la cueillir parce qu'à ce prix, nous pensons que quelqu'un ne ferait pas deux fois la traversée du pont du Mont Blanc sans qu'on le jette à l'eau pour avoir conclu la plus mauvaise affaire qui soit !

M. Bernoud : Les paroles prononcées par M. le conseiller administratif Unger...

Une voix : ... sévères, mais justes !

M. Bernoud : traitent de deux sujets : la question elle-même de l'incinération des ordures, sur laquelle nous aurons sans doute l'occasion de revenir quand le Conseil administratif se décidera à mettre la question à l'ordre du jour. L'autre question était une petite leçon de correction que M. le conseiller administratif Unger a bien voulu m'administrer. C'est le seul point que je relèverai. Je me permets de faire remarquer à M. le conseiller administratif Unger que jusqu'à présent, c'est la première fois que je prends la parole au sujet de l'incinération des ordures. J'ai fait de temps en temps quelque allusion discrète. Je savais que les conseillers étaient à l'affût et qu'au moment où je me serais permis une observation, on n'aurait pas manqué de dire que je soutenais tel ou tel intérêt privé et que je me serais attiré la leçon qui vient de m'être administrée à tort. J'en suis quand même reconnaissant. Mais je fais observer que je ne parle du sujet qu'au moment où il est enfin mort, étranglé par les bons soins du Conseil administratif. Mes intérêts ne sont pas en jeu puisqu'ils sont à Bâle. En parlant aujourd'hui de la question, je ne défends nullement mes intérêts.

Celui qui est intéressé dans cette affaire, c'est beaucoup plus le Conseil administratif qui, depuis des années, a fait droguer une question extrêmement importante. Je ne m'arrête pas sur les chiffres car nous les reprendrons à l'occasion. Le Conseil administratif a perdu, pour Genève, une occasion favorable magnifique de doter la ville d'une institution qu'une autre ville a su accepter et payer alors qu'elle était offerte à Genève. Je comprends que le Conseil administratif use de l'un de ses meilleurs orateurs pour essayer de foudroyer celui qui ose soulever une pareille question. Mais s'il est quelqu'un dont ici on doive faire le procès, ce n'est pas de ma

modeste personnalité, mais beaucoup plus de celle du Conseil administratif qui n'y tient pas, je le conçois. Il cherchera naturellement tous les moyens et il usera de tous les subterfuges qu'il trouvera pour se mettre à l'abri des observations qu'on pourrait lui adresser.

Au surplus, M. le conseiller administratif Unger, vous venez de me faire observer que dans cette enceinte, avec un ton tout à fait patriote, qu'en vertu de l'article 13, sauf erreur...

Voix sur les bancs du Conseil administratif : 19 !

M. Bernoud : ... on ne doit pas soutenir ici des intérêts privés. Mais alors, si vous adressiez cette leçon à l'un des membres du Conseil administratif qui, tout en étant chargé des intérêts de la Ville, est en même temps son fournisseur pour un certain nombre de marchandises. *(Exclamations et approbations à l'extrême gauche.)* Cette leçon serait beaucoup mieux à sa place.

M. Piguet : Quelle lessive !

M. Piguet : Je désire intervenir dans ce débat non seulement sur le fond de l'affaire mais aussi à propos des déclarations de M. le conseiller administratif Unger. Il a pris à partie M. Bernoud au sujet des intérêts que celui-ci pourrait avoir dans la construction de l'usine d'incinération des ordures.

Je sais que d'après l'article 19 du règlement, un conseiller municipal ne doit pas intervenir dans une discussion où il est intéressé; mais alors il faudrait appliquer cet article à tous. Il me souvient d'avoir entendu un régisseur qui siège dans cette salle présenter un rapport de majorité de commission au sujet d'une vente de terrains à la rue Maurice Schiff alors que lui-même était intéressé à cette vente.

Il me souvient, d'autre part, avoir entendu M. Sésiano — c'est de lui qu'il s'agit — présenter le rapport de la vente des terrains pour l'Imprimerie coopérative — actuellement fermée par ordre du Conseil fédéral — alors que lui-même était intéressé à cette affaire.

Mais il n'est pas le seul. Il y a des architectes dans cette salle — je ne nommerai que ceux qui sont ici ce soir parce que les absents ne pourraient pas se défendre — combien de fois ont-ils fait partie de commissions chargées d'examiner des travaux qui leur étaient ensuite adjugés. Et pourtant, l'article 19 du règlement était strict. Malgré cela, ces architectes étaient, on peut le dire, les membres influents de ces commissions. *(Approbations à l'extrême gauche.)*

(S'adressant à M. Unger.) Vous ferez vos commissions à M. Rossire plus tard; il saura assez se défendre tout seul.

Il me souvient aussi d'avoir entendu au Grand Conseil, avant que j'y siège moi-même, un député qui est également conseiller municipal, rapporter au sujet d'un travail de 700,000 francs à l'asile de Bel Air, dont il fut ensuite l'architecte.

Si donc vous voulez vous montrer strict dans l'application de l'article 19 du règlement, il faut l'appliquer à tout le monde. Il ne faut plus d'architectes dans la commission des travaux si l'on envisage de leur confier les travaux par la suite. Voilà comment il faut travailler. Il ne faut pas adresser des reproches à M. Bernoud parce que ce soir, il a soulevé — oh ! bien timidement — la question d'incinération des ordures. Il serait donc normal que ceux qui sont intéressés à une affaire ne s'en occupent pas comme conseillers municipaux.

Et que dire des avocats. Combien de fois, plus encore que les architectes, que M. Bernoud et que les régisseurs, les avocats qui siègent ici — et ils sont nombreux — se prononcent sur les naturalisations alors qu'ils sont grassement rétribués pour assurer la réussite de ces naturalisations, après les avoir préparées pour leurs clients. D'ailleurs, nous constatons que les avocats, dans l'ensemble des conseils du pays, sont beaucoup trop représentés comparativement aux autres parties de la population. Combien de fois les avocats ont-ils défendu avant tout les intérêts de leurs clients tout en disant défendre les intérêts de la collectivité.

Nous posons le problème dans son ensemble. L'observation de M. le conseiller administratif Unger peut être pertinente, mais elle s'adresse à l'ensemble de ceux qui, jusqu'à maintenant, ont travaillé pour leurs intérêts personnels dans les conseils du pays. *(Bravos et applaudissements à l'extrême gauche.)*

M. Sviatsky : Ce n'est pas pour prendre la défense de M. Bernoud que j'interviens, mais je tiens à dire, puisque le président de la commission chargée de l'étude de la question de l'incinération des ordures ménagères n'est pas ici en ce moment, que les membres de cette commission ont été très heureux d'être renseignés sur différents points du problème par M. Bernoud et qu'au surplus, la commission n'a pas partagé, sur les développements de cette affaire, l'opinion du Conseil administratif. La commission dans son immense majorité n'a nullement été soumise à l'influence d'intérêts privés; elle s'est félicitée d'avoir en cette affaire les lumières de M. Bernoud. Voilà ce que je tenais à déclarer.

M. Sésiano : Mis en cause par M. Piguet, je tiens à rétablir les véritables faits, qu'il a présentés d'une manière absolument fausse.

Premièrement, en ce qui concerne l'affaire de la rue Maurice Schiff, je n'ai pas assisté aux délibérations de la commission des tra-

vaux lorsqu'elle a traité cet objet; je n'en ai donc pas été le rapporteur et lorsque l'affaire a passé ici — j'étais alors président de ce Conseil municipal — j'ai quitté la salle pendant toute la durée des délibérations y relatives.

Secondement, lorsqu'il s'est agi de l'affaire de la rue du Pré Jérôme je n'ai pas pris part aux délibérations de la commission des travaux, je n'ai pas été rapporteur et je me suis abstenu lorsqu'on a voté.

Les comptes rendus administratif et financier sont renvoyés à la commission précédemment désignée.

3. Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 17,600 francs destiné à couvrir les frais de la visite des élèves des écoles primaires de la Ville de Genève aux lieux historiques de la Suisse primitive, spécialement à la prairie du Grutli.

RAPPORT DU CONSIL ADMINISTRATIF

Messieurs les conseillers,

Lors de la dernière séance de ce Conseil, nous vous avons laissé entrevoir que la Ville serait appelée à participer aux frais qu'entraînerait la visite des élèves de nos écoles primaires au Grutli, où se déroulent des cérémonies pour commémorer le 650me anniversaire de la fondation de la Confédération helvétique.

Cette visite aux lieux historiques de la Suisse primitive sera précédée, dans notre ville, d'une manifestation à laquelle prendront part les élèves de toutes les écoles primaires du canton rassemblés à la promenade du Lac et conduits en cortège au parc des Eaux-Vives.

C'est cette manifestation qui remplacera, cette année, les traditionnelles fêtes des promotions des écoles primaires, étant bien entendu que les élèves des écoles enfantines, auxquelles seront adjoints les élèves des classes primaires des 1res et 2mes années, auront leur fête conformément au programme habituel.

Voici textuellement reproduite, la lettre que nous a adressée le conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique, en ce qui concerne le crédit faisant l'objet de la présente demande :

Le conseiller d'Etat chargé du Département
de l'instruction publique

Genève, le 27 mai 1941.

Monsieur Jean Uhler,
président du Conseil administratif de la Ville de Genève.

Monsieur le président,

En 1939, grâce à la générosité des autorités municipales de la Ville de Genève et, en particulier, à votre efficace intervention, des élèves du degré supérieur de l'école et du degré complémentaire ont pu se rendre à Zurich pour visiter l'Exposition nationale. Tous ces enfants ont gardé une impression inaltérable dont vous avez reçu de nombreux témoignages.

Cette année, à l'occasion du 650e anniversaire de la fondation de la Confédération, les autorités fédérales, par l'intermédiaire de la communauté de travail Pro Helvétia, invitent les écoliers de toute la Suisse à faire un pélerinage aux lieux historiques de la Suisse primitive, spécialement à la prairie du Grutli.

Les C. F. F. et la Compagnie de navigation du lac des Quatre Cantons ont consenti de notables réductions sur les taxes de transport. Le prix du voyage coûtera environ 6 francs pour les élèves de l'école primaire proprement dite et environ 8 francs pour ceux de la division complémentaire. Si l'on ajoute les frais de logement et de nourriture, il faut compter sur un total respectif de 11 à 12 francs et de 13 à 14 francs pour les deux degrés d'âge.

Le Département de l'instruction publique estime que, dans les circonstances actuelles, toute occasion propre à aviver les sentiments patriotiques de la jeunesse doit être saisie. A cet effet, il recommande à toutes les autorités municipales de faire un effort financier spécial pour favoriser la visite des lieux historiques de la Suisse primitive.

Nous proposons en conséquence au Conseil administratif de présenter une demande de crédit extraordinaire, afin que tous les écoliers, dès l'âge de 12 ans, puissent participer à l'excursion indiquée ci-dessus. Nous pensons qu'une somme de 7 francs pourrait être allouée aux élèves de 5me et 6me année et une somme de 9 francs aux élèves du degré complémentaire (pour ces derniers déduction faite de la subvention budgétaire, cette somme serait en réalité ramenée à 4 francs).

D'après nos calculs, la somme à prévoir serait déterminée de la manière suivante :

Fr. 7.— pour 2,028 élèves, maîtres et commissaires de 5me et 6me année	Fr. 14,196.—
Fr. 9.— pour 609 élèves, maîtres et commissaires des classes de préapprentissage	» 5,481.—
Supplément pour élèves qui ne pourront pas payer la totalité du prix	» 1,840.—
Total	Fr. 21,517.—

A déduire :

Subvention aux classes de préapprentissage	Fr. 3,000.—	
Part au fonds Schaub des élèves de 5me et 6me années	» 900.—	Fr. 3,900.—
Crédit à prévoir		Fr. 17,617.—

Soit en chiffre rond : Fr. 17,600.—.

Il va sans dire que le supplément ne serait accordé qu'après enquête du corps enseignant sur la situation des familles.

Si le Conseil administratif accepte notre requête nous vous serions reconnaissant de présenter votre demande de crédit supplémentaire le plus rapidement possible, car le temps qui nous reste est plutôt court.

Nous sommes certain que la Ville de Genève, qui a toujours porté un vif intérêt à la formation patriotique de notre jeunesse, consentira le sacrifice important qui lui est proposé et, en vous remerciant d'avance de l'appui que vous prêtez au département dans ce sens, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de notre considération distinguée.

(s.) *A. Lachenal.*

Le Conseil administratif s'est déclaré pleinement d'accord avec la suggestion du Département de l'instruction publique et nous soumettons, en conséquence, à votre approbation, Messieurs les conseillers, le projet d'arrêté suivant :

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit supplémentaire de 17,600 francs, destiné à faciliter la visite des élèves des écoles primaires de la Ville de Genève aux lieux historiques de la Suisse primitive, spécialement à la prairie du Grutli, à l'occasion de la commémoration du 650e anniversaire de la fondation de la Confédération suisse.

Article 2. — Cette dépense sera justifiée au compte rendu de l'exercice 1941, chapitre XII, lettre B, écoles primaires, classes complémentaires et écoles du soir.

Le Conseil décide d'entrer immédiatement en discussion.

Premier débat

M. Uhler, conseiller administratif : Je signale que nous avons pris soin d'informer la commission scolaire de cette demande de crédit. Le chef du Département de l'instruction publique nous avait demandé de renoncer aux promotions, mais nous avons résisté. Dans ces conditions il est nécessaire de voter un crédit spécial pour permettre ce voyage aux lieux historiques du Grutli que nous désirons offrir à nos écoliers, à l'occasion de la commémoration du 650me anniversaire de la Confédération. Nous avons soutenu que les deux choses ne s'excluaient pas mutuellement et que tout en maintenant l'heureuse tradition des promotions, nous voulions faire faire ce voyage aux enfants de nos écoles, comme noux avions tenu, en 1939, à les envoyer à l'Exposition nationale à Zurich. Vous avez trouvé annexée à notre rapport la lettre reçue de M. Adrien Lachenal qui contient toutes précisions utiles. Je n'ai rien d'autre à ajouter et je vous invite à voter ce soir le crédit proposé sans renvoi à une commission.

M. Borel : Je proposerai d'enlever du crédit prévu de 17, 617 francs les 900 francs représentés par la « part au fonds Schaub des élèves de 5me et 6me années », car j'estime que cette participation ne doit pas être demandée ici. Et subsidiairement, afin que les élèves en cause puissent néanmoins prendre part au voyage en Suisse primitive, je demande que le crédit proprement dit soit augmenté de la même somme de 900 francs de façon à maintenir le chiffre global proposé.

En effet, le fonds Schaub provient d'une disposition testamentaire prise en faveur des enfants de l'ancienne commune du Petit Saconnex, et j'estime que nous ne devons pas trahir les intentions du donateur; les familles des enfants du Petit Saconnex ne sont ni plus riches ni moins riches que les autres et, d'autre part, le fonds Schaub doit être tenu distinct des allocations que la commune doit leur donner pour d'autres fins. Dans plusieurs écoles de la Ville de Genève ou de communes genevoises, il existe des fonds particuliers, créés soit par les instituteurs, soit pas d'autres groupements, et auxquels on ne fait pas appel pour participer à des crédits proposés par les autorités communales; ils sont gérés de façon autonome et servent à faire des

versements supplémentaires aux enfants. Le chef du Département de l'instruction publique juge qu'il convient de donner à chaque écolier de 5me ou 6me année une somme de 7 francs pour les besoins de voyage; c'est fort bien et je pense qu'il nous appartient de voter le crédit sur cette base; mais si les écoles non seulement celles du Petit Saconnex, mais d'autres ailleurs, disposent de fonds particuliers qui peuvent servir à payer en tout ou en partie les frais de ce déplacement pour les enfants nécessiteux, je considère que l'on ne doit pas distraire quoi que ce soit du fonds Schaub pour une autre destination.

Je m'étonne donc de la décision du Département de l'instruction publique; peut-être s'explique-t-elle par le fait que M. Adrien Lachenal a cédé à son tempérament d'homme de gouvernement mais je me demande s'il ne s'est pas mis ainsi en contradiction avec le juriste éminent qui est aussi en lui. A mon avis, il n'avait pas à donner un ordre semblable, d'autant moins que le fonds Schaub est propriété de la Ville, non de l'Etat ou du Département de l'instruction publique.

En conclusion, je vous prie de laisser le fonds Schaub au bénéfice des enfants du Petit Saconnex, comme on laisse aux enfants d'autres écoles le bénéfice de certains fonds particuliers, et d'adopter la proposition que je viens d'avoir l'honneur de vous soumettre.

M. Uhler, conseiller administratif : Le Département de l'instruction publique a toujours réparti le produit des fonds Schaub et Georg entre les enfants du Petit Saconnex. Dans le cas particulier, il a jugé devoir imputer sur le premier cette somme ronde de 900 francs comme participation au voyage au Grutli, ce qui ne représente du reste pas une charge excessive puisque ce fonds se trouve être augmenté d'environ 1,500 francs du fait que les courses scolaires n'ont pas eu lieu l'année dernière; il a donc atteint un montant respectable. Et je ne vois pas qu'il y ait dans cette décision quoi que ce soit d'inadmissible, d'autant moins que le solde reste disponible en faveur des enfants de cet arrondissement. Toujours, depuis la fusion, nous avons reçu des instructions du département pour la répartition du produit des fonds Georg et Schaub et je ne comprends pas très bien l'opposition de M. Borel à cette imputation de 900 francs sur le fonds Schaub; le solde, qui sera encore très appréciable, sera en faveur des écoliers de première jusqu'en quatrième année. Seuls ceux de troisième et quatrième font des courses d'une journée, ceux de première et deuxième sont gratifiés d'une petite promenade ou deux avec les maîtresses. Dans ces conditions, le fonds n'est pas atteint; ce n'est pas comme si on l'avait englobé entièrement dans la masse du crédit et je pense que justement l'esprit de juriste du chef du département, auquel a fait allusion M. Borel, l'a conduit à faire cette distinction au bénéfice des élèves de cinquième et de sixième. Je vous prie

donc de ne pas suivre M. Borel et de vous en tenir à la proposition du Conseil administratif.

M. Borel : Je ne m'étendrai pas longuement sur la question, mais je ne puis passer sous silence que le raisonnement de M. le conseiller administratif Uhler est totalement faux. En réalité, on prélève sur le fonds Schaub une somme de 900 francs qui doit revenir aux élèves du Petit Saconnex et on la verse à la masse, à l'ensemble des écoliers.

Il me semble que ce Conseil municipal serait parfaitement conscient de ses responsabilités en votant une somme de 900 francs supplémentaire pour que tous les enfants aient le minimum alloué en laissant à César ce qui appartient à César et aux enfants du Petit Saconnex ce qui leur appartient. C'est un fonds particulier. Il y a des écoles où les instituteurs se sont dévoués — je puis en parler à mon aise puisque je ne suis pas de ceux-là — et où l'on a créé un fonds particulier. Ce fonds ne doit pas être versé à la masse. Je demande qu'on fasse de même avec le fonds Schaub qui est aussi un fonds particulier. C'est de toute justice.

M. Uhler, conseiller administratif : Je répondrai simplement à M. Borel en donnant au Conseil municipal la preuve que depuis de nombreuses années déjà, dans la commune du Petit Saconnex, le fonds Schaub, de même que le fonds Georg, ne suffisaient pas aux besoins; la commune du Petit Saconnex était obligée de parfaire cette somme. Si nous voulions suivre le raisonnement de M. Borel, nous dirions que puisque les enfants du Petit Saconnex bénéficient du fonds Schaub, nous n'ajouterons rien. Ce ne serait pas juste.

Si donc, dans le cas particulier, nous prélevons 900 francs pour les enfants du Petit Saconnex, je ne vois pas en quoi il y a une irrégularité. C'est vous qui êtes dans l'erreur.

M. Métraux : Je ne voudrais pas passionner le débat, parce que nous avons d'autres choses à faire, mais au nom de notre fraction, je désire dire notre reconnaissance de la proposition qui est faite aujourd'hui. Ceux qui ont eu le privilège d'aller visiter le Grutli ont remporté de cette visite à ce site alpestre des visions inoubliables. C'est donc une tâche agréable que de soutenir le projet ce soir.

Il est un point cependant sur lequel je voudrais être fixé quant au montant du crédit demandé. On nous dit ici que pour les élèves dont les parents ne pourraient pas payer la totalité du prix fixé, on arrive au chiffre de 1,840 francs. Nous nous sommes demandé comment on allait fixer le montant; c'est assez délicat. Je prie donc ce Conseil municipal de donner mandat au Conseil administratif pour qu'une certaine élasticité soit envisagée. Il se peut que le crédit soit dépassé. Les temps

sont durs et nous savons qu'il y a des parents qui ne pourront pas faire le plus léger sacrifice. Nous sommes de l'avis que tous les parents devraient faire un petit sacrifice, mais il est des cas où les parents ne pourront absolument pas le faire. Je connais des parents de mes pupilles qui ne pourront pas verser une contribution. Il conviendrait donc d'envisager une augmentation de ce crédit ou en tout cas que le Conseil administratif soit autorisé à le dépasser.

M. Uhler, conseiller administratif : Voilà une proposition raisonnable. Il est bien entendu que, dans notre pensée — la lettre du Département de l'instruction publique le laisse entrevoir — si des parents ne peuvent pas faire le sacrifice demandé, nous devrons intervenir. Si le Conseil municipal est d'accord, nous accepterons tous les enfants dont les familles seraient en difficulté et si nous devons dépasser légèrement le crédit demandé, nous vous le dirons aux comptes rendus. Il faut que tous les enfants, sans exception, puissent participer à cette course. Il en sera de même pour les enfants du Petit Saconnex. Nous prélèverons sur le fonds Schaub la somme qui sera nécessaire.

M. Borel : Erreur totale.

Le projet est adopté en premier débat.

Deuxième débat

Article premier.

M. Borel : Je fais la proposition de porter le total du crédit à 18,500 francs. Si la somme n'est pas dépensée, tant mieux, mais je fais cette proposition pour pouvoir sortir la somme de 900 francs du fonds Schaub.

La proposition de M. Borel est repoussée à la majorité.

Les articles 1 et 2 sont adoptés en deuxième débat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit supplémentaire de 17,600 francs, destiné à faciliter la visite des élèves des écoles primaires de la Ville de Genève aux lieux historiques de la Suisse primitive, spécialement à la prairie du Grutli, à l'occasion de la commémoration du 650me anniversaire de la fondation de la Confédération suisse.

Article 2. — Cette dépense sera justifiée au compte rendu de l'exercice 1941, chapitre XII, lettre B, écoles primaires, classes complémentaires et écoles du soir.

4. Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 22,000 francs à titre de participation de la Ville de Genève aux frais d'étude de l'aménagement de la voie navigable du Rhône, entre le bief de Génissiat et le port de Genève.

RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Messieurs les conseillers,

Vous avez sans doute appris, par la lecture de récents communiqués parus dans la presse, que nos hautes autorités fédérales, soucieuses d'assurer l'essor économique de la Suisse dans l'organisation future de l'Europe, se préoccupent de la navigation fluviale intérieure et de ses débouchés vers les pays qui nous entourent.

Il nous est particulièrement agréable de constater que le problème de la navigation fluviale a fait d'énormes progrès; cette question si importante pour notre pays, et qui revêt pour Genève un caractère vital, s'est imposée non seulement dans les sphères gouvernementales, mais aussi dans l'opinion publique.

En ce qui concerne le Rhône, le Conseil fédéral a déjà pris la décision importante de renouer les conversations avec le gouvernement français; nous croyons savoir que le point de vue des cercles économiques des régions de Marseille et de Lyon qui jouent un rôle si impor-

tant chez nos voisins, se montrent favorables à la solution que nous souhaitons voir se réaliser.

Des études très poussées ont été entreprises tant en Suisse que du côté français.

Depuis quelques années, le Service fédéral des eaux fait procéder à des relevés et effectue des sondages, avec la participation financière de l'Etat et de la Ville de Genève, pour déceler la nature des terrains que doit traverser le tunnel destiné à assurer la jonction du Rhône avec le lac.

Une nouvelle étape doit être accomplie, dans l'état actuel des négociations avec la France, visant la partie fluviale entre Genève et la frontière.

A cet égard, voici la lettre que nous venons de recevoir du Service fédéral des eaux et dont nous reproduisons ci-après les termes :

Service fédéral des eaux
Bureaux : *Bollwerk 27*
Berne

Berne, le 27 mai 1941.

Au Service administratif de la Ville de Genève,
Genève.

Voie navigable du Rhône
de la frontière au lac Léman

Monsieur le président et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Ainsi que vous le savez, la Suisse a soumis à la France un projet de convention franco-suisse pour l'aménagement de la voie navigable du Rhône, lequel prévoit notamment une navigation libre entre la Méditerranée et le port de Genève.

La Suisse devra joindre à cette convention un projet technique pour la voie navigable qu'elle aura à établir sur son territoire entre la frontière franco-suisse et le port de Genève, ou, cas échéant, le Léman.

Si les études ont été très poussées — bien qu'elles ne soient pas achevées — en ce qui concerne le tunnel de raccordement Rhône-Léman, il n'en est pas de même pour le secteur fluvial en aval de Genève, pour lequel il n'existe que des projets sommaires. Cette lacune doit absolument être comblée.

Le Conseil fédéral vient d'adresser une note au gouvernement français en vue d'activer une reprise des pourparlers, dont la délégation française eût dû prendre l'initiative, mais que les événements graves, survenus depuis la dernière session de la commission franco-suisse les 28 et 29 juin 1939, ont forcément retardée.

Si l'on veut être prêt à temps, il est nécessaire de compléter sans tarder les études techniques concernant la navigation du Rhône.

Nous envisageons de procéder pour le Rhône selon la méthode qui a été appliquée récemment avec succès pour établir le projet général d'aménagement de la voie navigable du Rhin entre Bâle et le lac de Constance. La navigation du Rhin de Neuhausen à l'aval de Bâle faisant l'objet d'une convention conclue en 1879 déjà entre la Suisse et Bade, ces études n'auraient pu en effet être plus longtemps renvoyées. Voici comment l'on a procédé pour le Rhin :

L'établissement du projet des ouvrages de navigation de chaque palier a été attribué à un bureau d'ingénieur privé, auquel il était remis un cahier des charges complet et précis.

La surveillance de l'ensemble a été confiée à M. l'ingénieur-conseil Blattner de Zurich, agissant en notre nom et selon nos instructions. Il nous eût été très difficile, en effet, de contrôler et de diriger directement l'exécution des études, vu l'envergure des autres tâches qui nous incombent.

Les études à faire pour la navigation sur le Rhône en aval de Genève devront porter sur l'aménagement des paliers du Verbois de Chancy-Pougny et des Etournelles. Ce dernier palier devra raccorder le bief de Génissiat à celui de Chancy-Pougny; son aménagement se révèle particulièrement difficile en raison surtout de l'instabilité des berges et des fluctuations de niveau de 5 mètres que subira la retenue de Génissiat du fait de l'exploitation de cette usine. *En outre, il est nécessaire de déterminer quelles charges peuvent être imposées en faveur de la navigation fluviale à la Société des forces motrices de Chancy-Pougny concessionnaire du palier des Etournelles.* Or cette société prétend que l'utilisation des forces hydrauliques aux Etournelles ne serait pas économique. Il serait très regrettable de laisser totalement inexploitées les forces hydrauliques de ce palier, sous prétexte qu'elles ne sont pas avantageuses. Car il sera quand même nécessaire de construire en aval de Chancy-Pougny un barrage éclusé pour créer un bief navigable. Il y a donc apparemment possibilité de trouver une solution qui satisfasse à la fois les besoins de la navigation et ceux de l'utilisation de l'énergie.

Ce problème doit faire, avec celui de la modification des cotes concédées de la retenue de Chancy, l'objet d'un avenant à la concession de Chancy-Pougny. Nous ne voulons donc pas présenter de projet d'avenant tant que la question des Etournelles n'a pas été étudiée à ce point de vue.

Il est en premier lieu indispensable de procéder à des levés topographique et géologiques étendus dans la section fluviale en aval de l'usine de Chancy, les données disposnibles étant loin d'être suffisantes.

Un accord est intervenu ce printemps entre le Département des travaux publics du canton de Genève et notre service au sujet de l'exécution de ces travaux préliminaires. Le canton a bien voulu prendre à sa charge les sondages entrepris à Chancy et l'expertise de M. le professeur Collet,

tandis que notre service fait lever à ses frais des profils en travers et en long du Rhône. Les études techniques à faire dans ce secteur en seront grandement facilitées.

Nous évaluons les *frais d'études* pour l'établissement d'un aménagement de la voie navigable du Rhône entre le bief de Génissiat et le port de Genève à ***66,000 francs.***

Ces études pourront être confiées à des bureaux d'ingénieurs de la Suisse romande, et spécialement à des bureaux de Genève.

Il n'est pas possible pour la Confédération de supporter seule cette dépense. C'est pourquoi nous vous proposons de la répartir, à raison de 22,000 francs pour chaque partie, entre la *Confédération*, le *canton* et la *ville* de Genève.

Vu l'intérêt que présente l'aménagement de la voie navigable du Rhône pour le canton et la ville de Genève, nous ne doutons pas que votre autorité voudra bien financer ces études.

Le fait qu'elles pourront être confiées principalement à des bureaux techniques de Genève facilitera, nous le pensons, votre participation aux frais. Nous vous serions très obligés de vouloir bien nous donner si possible réponse avant le 14 juin, date de la grande assemblée prévue à Neuchâtel par l'Association pour la navigation du Rhône au Rhin.

Nous adressons une lettre analogue au Département des travaux publics du canton de Genève.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre considération très distinguée.

Service fédéral des eaux,
Le directeur : **Dr. Mutzner.**

Certifié conforme.
Genève, le 30 mai 1941.

Une réponse doit être donnée avant la grande assemblée qui aura lieu à Neuchâtel le 14 courant et Genève se doit d'apporter son acceptation empressée à la demande qui vient de lui être adressée.

Le Conseil administratif a déjà fait savoir au Service fédéral des eaux qu'il est d'accord avec sa proposition et qu'il a décidé de présenter la demande de crédit nécessaire au Conseil municipal dans sa prochaine séance, étant entendu que ces études devisées à 66,000 francs seront confiées à des bureaux d'ingénieurs de la Suisse romande, et spécialement à des bureaux de Genève, sous le contrôle supérieur du Service fédéral des eaux.

Etant donné que nous ne devons rien négliger pour faciliter la réalisation de l'œuvre grandiose à laquelle notre ville est directement intéressée, nous vous invitons, Messieurs les conseillers, à voter le projet d'arrêté suivant comportant la clause d'urgence.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 22,000 francs représentant la participation de la Ville de Genève à l'étude entreprise par le Service fédéral des eaux pour l'établissement d'un aménagement de la voie navigable du Rhône entre le bief de Génissiat et le port de Genève.

Article 2. — Cette dépense sera justifiée au compte rendu de l'exercice 1941, chapitre XX, « Dépenses diverses ».

Article 3. — L'urgence est déclarée.

M. Unger, conseiller administratif : Il faut saluer avec beaucoup de joie la reprise des négociations entre le Conseil fédéral et la France en vue de la poursuite des études de la voie navigable du Rhône au Rhin.

Depuis 1908, qui est le moment de la fondation de l'Association pour la voie navigable du Rhône au Rhin, la Ville a fait de nombreux efforts financiers sous forme de cotisation et de vote de crédits pour les études à faire dans ce domaine. Le 25 septembre 1936, le Conseil administratif écrivait encore au Conseil d'Etat lui demandant d'alerter les autorités fédérales afin que le Département des P. T. T., dirigé alors par M. le conseiller fédéral Pilet-Golaz, fasse diligence dans cette affaire qui semblait s'assoupir.

Les négociations reprirent à un moment donné; elles s'arrêtèrent par la suite. Puis la guerre est venue. Il semblait, à un certain moment, que tout était perdu. Il y a quelques mois, alors que les communes qui s'intéressaient au parcours de la voie navigable se trouvaient réunies à Lausanne, on lisait un communiqué disant que les autorités fédérales ne pouvaient pas reprendre la discussion pour le moment, que la question n'était pas mûre. Mais on a vu que les démarches des communes qui se sont toutes entendues — on a vu collaborer deux communes qui ont parfois de la peine à s'entendre, Lausanne et Genève — ont réussi, semble-t-il, et que les circonstances ont amené le Conseil fédéral à reprendre la question d'une manière active.

On nous demande — c'est bien naturel — de participer aux nouveaux frais d'études qui sont nécessaires à l'aboutissement de ces travaux.

Le Conseil peut décider le renvoi de cette question à une com-

mission qui sera largement informée, mais je pense que vous saluerez avec beaucoup de joie, comme le Conseil administratif, le fait que nous pouvons participer à des travaux auxquels nous tenons beaucoup. D'ici peu, vous recevrez une brochure pour laquelle nous avons voté un petit crédit pris sur les dépenses imprévues et qui sera un excellent moyen de propagande. Cette brochure sera largement répandue dans le public afin de réfuter les idées erronées qui quelquefois se font jour à ce sujet.

J'espère que la commission approuvera ce projet dans un délai assez rapide; nous la convoquerons immédiatement. De cette façon les travaux pourront commencer et nous donnerons ainsi à la Confédération la preuve que nous désirons voir ces travaux avancer rapidement.

M. Corbat : Il s'agit là d'un problème d'une importance vitale pour notre pays et plus particulièrement pour Genève.

Depuis des dizaines d'années Genève s'intéresse à la réalisation de ce projet d'aménagement du Rhône en voie navigable et de la construction d'un port fluvial à Genève. Maintes fois Genève est intervenue auprès du Conseil fédéral pour entreprendre ou continuer les pourparlers avec nos voisins français, pourparlers qui, ensuite des circonstances, ont été presque toujours retardés. Maintenant, profitant des événements, le Conseil fédéral paraît prendre en sérieuse considération la réalisation de ce projet. Je crois donc que nous devrions, nous Genevois, en manifester notre contentement et donner une approbation enthousiaste en votant à l'unanimité le crédit qui nous est demandé pour l'étude de la réalisation de la construction et de l'aménagement du Rhône de Génissiat à Genève.

Vous savez sans doute, à la suite des premières études déjà faites, qu'il est prévu entre Génissiat et Chancy une sorte de lac d'une longueur de 23 kilomètres; il n'y aurait donc plus à aménager que le secteur compris entre Chancy et les Acacias, ce qui pourrait représenter, avec les travaux du port, une dépense de l'ordre de quelque 30 millions. Dans ces conditions, et étant donné que les événements semblent devoir se précipiter, comme enfin, d'autre part, il importe de créer le plus possible d'occasions de travail et de préparer l'avenir, je ne puis que vous engager très vivement à passer à la discussion immédiatement et à adopter la proposition du Conseil administratif. Une telle décision du notre Conseil municipal ne peut que produire une excellente impression à Berne et aussi sur nos amis vaudois qui, vous le l'ignorez pas, s'intéressent aujourd'hui activement à la question. *(Approbation sur de nombreux bancs.)*

Premier débat

M. Guinand : Je ne puis qu'appuyer la proposition de M. Corbat et je l'aurais présentée moi-même au nom de notre groupe s'il ne l'avait fait.

Il importe de prendre acte que cette fois-ci les autorités fédérales nous font cette concession de consentir à mettre à l'étude un vaste projet qui nous offre un moyen — le seul peut-être — de tirer Genève du marasme où elle s'anémie, en amenant jusqu'à nous le trafic de la navigation sur le Rhône, projet que nous devons tous souhaiter de voir réaliser si nous aimons vraiment notre petit pays.

Jusqu'ici, nous avions malheureusement senti une certaine opposition du côté des pouvoirs fédéraux. Mais nous avons maintenant cette chance que le Conseil fédéral compte dans son sein une personnalité de premier plan en la personne de M. Celio, lequel, appartenant, lui aussi, à un canton excentrique, est ainsi mieux à même que ses collègues d'apprécier la gravité des difficultés particulières aux régions frontières qui ont comme les autres droit à une place au soleil.

J'ajoute qu'à mon avis, nous devrions même faire mieux, c'est-à-dire non seulement voter sur-le-champ ce crédit sans renvoi à une commission, mais, de surcroît, inviter — et c'est la proposition que je soumets à votre approbation — le Conseil administratif à examiner rapidement la constitution, au sein même de ce Conseil municipal, d'une commission permanente chargée de suivre la question de l'aménagement du Rhône. On entend dire, il est vrai, que la solution sera ajournée à la fin de la guerre; mais lorsque l'aménagement du canal d'Alsace Rhône-Rhin aura été fait par la France, il sera trop tard pour nous. J'estime qu'il ne faut pas attendre pour entreprendre au moins un travail préparatoire. C'est la tâche des autorités municipales genevoises d'étudier ce travail, indépendamment de toutes les tractations qui peuvent avoir été engagées et se poursuivre entre le Conseil fédéral, les autorités françaises et aussi les autorités allemandes qui, vous le savez, envisagent, de leur côté une liaison du Rhin au Rhône par la Suisse.

Je serais donc d'avis de prier le Conseil administratif d'examiner la possibilité de créer une telle commission et j'ai la conviction que ce Conseil municipal trouvera dans son sein des compétences capables d'apporter d'heureuses suggestions en vue de créer et mettre en œuvre les moyens d'amener la navigation fluviale chez nous. Il y a la question du port fluvial genevois, il y a celle de l'aménagement du Rhône depuis Génissiat jusqu'à Genève; leur solution nécessite des études et des travaux qui exigeront passablement de temps. Votons donc, pour commencer, dès ce soir le crédit proposé et ne

perdons pas non plus de vue que nous pouvons obtenir, le moment venu, une subvention de la Confédération.

M. Unger, conseiller administratif : Le Conseil administratif est absolument d'accord et nous pourrions donc passer sans autre au deuxième débat à moins que le Conseil municipal ne désire encore d'autres explications en dehors de celles, assez complètes, je pense, données dans notre rapport.

L'intérêt de Genève en cette affaire est de toute évidence et je trouve donc normal qu'on use d'une procédure accélérée, d'autant plus que le Conseil d'Etat, qui doit fournir une participation égale à celle de la Ville, a déjà pris la somme nécessaire sur les crédits mis à sa disposition.

M. Favez : Je serai bref car je pense que le moment n'est pas encore venu de faire de grands discours électoraux... M. Unger avait d'abord proposé le renvoi à une commission et notre fraction était d'accord de procéder ainsi; cependant, après les explications supplémentaires que nous avons entendues, nous nous rallierons à la discussion immédiate mais nous désirons que le Conseil municipal prenne acte que si nous votons ce crédit, c'est parce qu'avant tout nous considérons que ces études fourniront des occasions de travail qui seront les bienvenues puisqu'elles seront exécutées pour ainsi dire exclusivement à Genève où nos bureaux techniques manquent malheureusement d'occupation. Il sera juste que, pour une fois, nous soyons servis les premiers.

M. Unger, conseiller administratif : Nous transmettrons l'observation de M. Favez — observation reprise, je pense, par le Conseil municipal — au bureau fédéral qui a la haute direction des études.

Le projet est adopté en premier, puis en second débat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est voté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 22,000 francs représentant la participation de la Ville de Genève

aux frais d'études entreprises par le Service fédéral des eaux pour l'établissement d'un aménagement de la voie navigable du Rhône entre le bief de Génissiat et le port de Genève.

Art. 2. — Cette dépense sera justifiée au compte rendu de l'exercice 1941, chapitre XX, « Dépenses diverses ».

Art. 3. — L'urgence est déclarée.

5. Election de 5 membres du conseil d'administration des Services industriels de Genève (loi constitutionnelle du 22 mars 1930, article 120).

Sont désignés comme secrétaires *ad acta* MM. Maurer et Charrot.

L'élection a lieu à la majorité relative.

Bulletins distribués, 52; rentrés, 52.
Sont élus : MM. *Dérouand*, par 36 voix; *Choisy*, 29; *Sésiano*, 29; *Jaccoud*, 28; *Corboud*, 26.

Obtiennent des voix : MM. Braillard (22); Bornand (22); Burtin (22); Boissonnas (1); de Mirbach (1).

6. Propositions individuelles.

M. Borel : Sur différents bancs de ce Conseil municipal on s'est plaint, non sans quelque raison, de ce que l'activité municipale était quelque peu réduite de par les lois de fusion — cela se comprend — et que les grandes commissions étaient les commissions des travaux et des Services industriels. Mon but serait de donner aujourd'hui un nouvel intérêt plus direct à la commission des écoles en augmentant en quelque sorte ses attributions.

Cette commission des écoles a, selon le texte de loi actuellement en vigueur, une tâche de surveillance; elle doit savoir si les enfants suivent régulièrement l'école. Or, cette tâche est complètement remplie, assumée avec une efficacité absolue par le Département de l'instruction publique qui est totalement armé pour faire respecter l'obligation de la scolarité.

Ce que je demande aujourd'hui, c'est que la commission du Conseil municipal soit plus encline à s'occuper de l'aménagement du mobilier, de la construction même de nouvelles écoles, sous la même forme que la commission des travaux. En conséquence, je demande d'adopter, pour l'étude, le renvoi à la commission actuelle de surveillance des écoles, le projet de modification du règlement (art. 58 *c*), dans le sens de sa substitution par la disposition suivante :

> « La commission est chargée d'examiner l'ensemble des questions intéressant le mobilier, l'entretien et la construction des bâtiments scolaires. »

Le président : Le proposition de M. Borel sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Piguet : Je désire poser à M. Casaï, conseiller d'Etat chargé du Département des travaux publics, deux questions :

La première de ces questions m'est suggérée par un article qui a paru dans le journal *Le Commerçant* sous ce titre : « *Favoritisme ! De la benzine pour ceux qui n'en ont pas besoin !* »

Il est vrai que le président du Département des travaux public n'est pas ici pour traiter les questions d'économie de guerre. Il me souvient toutefois que dans une des dernières séances de ce Conseil municipal, tout en étant le représentant du Département des travaux publics, M. Casaï s'est intéressé à une question d'emprunt. Je pense donc que puisque les services de l'économie de guerre sont placés dans son département, il pourra répondre à mon interpellation.

L'article paru dans le journal *Le Commerçant* laisse entendre qu'il y a un favoritisme assez étendu dans la distribution de la benzine à des gens qui n'en ont pas besoin pour leurs affaires. Nous savons, d'autre part, combien les petits commerçants qui ont besoin de leur camionnette pour faire des livraisons se trouvent en difficulté par suite de manque d'essence qui leur est refusée. Nous savons aussi combien les petits paysans se plaignent du fait que leur tracteur est immobilisé parce qu'ils ne disposent pas du carburant nécessaire à son fonctionnement.

Que dit l'article paru dans *Le Commerçant ?*

> « Ainsi donc, d'une manière générale et presque totale, toute circulation en auto est rendue impossible ensuite des ordonnances et arrêtés fédéraux pris en vue d'assurer la sûreté de l'Etat.
>
> Là contre, rien à dire désormais, puisque l'essence n'arrive plus en Suisse qu'en quantités infinitésimales et que, avant

tout, elle doit être réservée pour les besoins éventuels de l'armée. »

Et plus loin, après avoir demandé au rédacteur du journal l'hospitalité de ses colonnes, l'article continue :

« Voici : Comment se peut-il faire qu'une jeune personne — fort élégante — puisse continuer à user d'une magnifique voiture X, six places, grand luxe — pour se faire conduire à son tea-room favori et pour effectuer ses courses et visites en ville ? Non pas il y a deux mois, ni même deux semaines, mais encore ce 28 mai...

Et plus loin encore :

« Notez bien que je ne songe pas un instant à récriminer contre l'impossibilité de circuler en auto dans laquelle je me trouve personnellement. Je fais du vélo et tout est pour le mieux. Mais j'ai un très urgent besoin d'essence pour ma camionnette, pour faire effectuer les livraisons à ma clientèle de détail et, malgré toutes mes démarches et mes recharges, je n'ai pu obtenir satisfaction. »

Et l'article continue :

« Je vous avoue, et je le dis bien haut, voilà une chose qui me choque, qui est vexante au possible. Pas d'essence pour ceux qui en ont un urgent besoin pour leurs affaires alors que, pour se balader, certains savent tirer les bonnes sonnettes et connaissent les bons moyens pour se procurer le précieux carburant.

Pas de benzine ! Tant pis, mais que ce soit pour tout le monde. Qu'est-ce donc que ce régime de favoritisme au bénéfice de nos multi-millionnaires, si fâcheusement connus dans les milieux du petit commerce. »

Ainsi donc, l'auteur de cet article ne comprend pas seulement le cas de la personne visée, mais l'ensemble de ceux qui sont favorisés. Nous constatons tous les jours dans les rues de notre ville que certaines personnes ne devraient pas pouvoir circuler en automobile tant et aussi longtemps que les petits commerçants et ceux qui ont besoin d'essence pour leur profession en sont privés.

Je ne pense pas que M. le conseiller d'Etat Casaï se retranchera derrière les ordonnances fédérales. Nous savons bien que si un boulanger livre du pain trop frais, par exemple, la police cantonale est là pour le prendre. Nous savons aussi que lorsqu'on viole quoi que ce soit des ordonnances fédérales, la police cantonale est là pour s'en

occuper. Le Conseil d'Etat est armé pour faire cesser ce favoritisme.

Nous pensons que puisque nos conseillers d'Etat — à part l'un d'entre eux qui s'est acheté une petite voiture dans laquelle il peut tout juste entrer seul — roulent à vélo, d'autres peuvent faire de même.

La deuxième question que je désire poser concerne les routes. Au cours de la dernière séance, un conseiller municipal a interpellé le Conseil administratif — en l'absence de M. le conseiller d'Etat Casaï — à propos de l'état des routes. Il y a quelques jours, au sujet des comptes rendus de l'Etat, j'ai posé à M. Casaï la question de savoir pourquoi nos routes étaient dans l'état où on les trouve actuellement. Il m'a répondu que c'était par suite du manque de matières utilisées à la réparation et au goudronnage.

Or, qu'avons-nous vu ces derniers jours? On a réparé des trous dans certaines rues; on y a coulé du goudron qui est complètement enlevé au premier camion qui passe, éclaboussant les personnes qui se trouvent malheureusement à proximité. C'est un travail mal fait qui est détruit en quelques heures et qui rend nos routes de plus en plus impraticables. Là où il est possible de faire quelque chose, le Département des travaux publics se doit de le faire le plus rapidement possible. Il ne faut pas parler de manque de goudron quand, par exemple, au pont de la Coulouvrenière, il ne s'agit que du remplacement de pavés de pierre. Certaines parties sont complètement brisées et laissent des trous qui sont dangereux pour les cyclistes, spécialement dans l'obscurcissement. Certaines de ces réparations sont urgentes, il faut les faire et réparer à bon escient. Boucher un trou ne sert à rien car il se débouche instantanément. Il est nécessaire d'examiner la question dans son ensemble et comme nous l'a dit M. le conseiller administratif Peney lors de la dernière séance, cela concerne le Département des travaux publics. Nous attendons les explications de M. le conseiller d'Etat Casaï.

M. Casaï, conseiller d'Etat : M. Piguet doit se souvenir que je représente le Conseil d'Etat aux Services industriels; si dernièrement j'ai discuté la question de l'emprunt de Verbois, c'est parce que c'était mon devoir d'apporter certains renseignements au Conseil municipal. Je n'ai d'ailleurs pas de raisons pour éviter de répondre aux deux questions posées par M. Piguet.

L'attribution de l'essence pour automobiles est l'un de ces problèmes qui feront toujours des mécontents. A entendre M. Piguet, on voit immédiatement combien il peut être exploité. C'est une habitude chez M. Piguet de relever dans les journaux du canton ce qui peut mécontenter la population et de l'étaler pour essayer de provoquer encore davantage de réclamations.

M. Piguet ne roule pas automobile; les conseillers d'Etat non plus — ce qu'il a bien voulu souligner. Mais puisqu'il s'intéresse à cette question, il doit savoir que les attributions d'essence ont été faites par les autorités fédérales et que les organisations professionnelles, commerçantes ou industrielles, ont été appelées à répartir entre leurs membres les cartes de circulation. Je suis d'avis que cette répartition aurait dû être faite cantonalement parce qu'évidemment, dans le canton, on connaît mieux les nécessités et les besoins de chacun. Il y aurait probablement eu moins d'erreurs parce que je reconnais, avec M. Piguet, qu'il y eut des erreurs et que ces erreurs provoquent du mécontentement. Nous avons été appelés — Berne nous ayant autorisés à délivrer certains permis provisoires — à donner quelques cartes pour un certain nombres de déplacements par semaine, par exemple pour un entrepreneur, un architecte, un médecin, un voyageur de commerce, mais avec des itinéraires indiqués à l'avance. Nous avons décidé que les intéressés devaient s'efforcer à réunir sur une seule journée si possible, toutes leurs visites, pour éviter ainsi de rouler tous les jours. Nous avons essayé, dans les limites de notre pouvoir cantonal, de donner satisfaction dans la mesure du possible. Nous n'y sommes pas parvenus complètement, c'est entendu, mais nous continuerons cette action.

Nous sommes également intervenus à Berne pour essayer de faire modifier l'attribution. Nous nous heurtons maintenant à une difficulté d'un autre ordre. Vous savez qu'à partir du 1er mai, un inventaire a été fait des réserves d'essence. Les titulaires des cartes délivrées par Berne pour la catégorie I ont la possibilité de toucher une attribution mensuelle. Pour les cartes délivrées au cantonal il n'y a pas de droit d'attribution; nous venons de recevoir des instructions nouvelles de faire en sorte que les stocks et réserves annoncés ne soient pas diminués, ce qui annule en quelque sorte la possibilité de circuler.

Qu'il y ait quelques abus manifestes, je le reconnais: mais il ne faut pas exagérer. Certainement quelquefois on voit circuler en automobile des gens qui ne devraient pas le faire. Des ordres stricts ont été donnés à la police par le Conseil d'Etat et des contrôles sévères sont exercés. Nous retirons impitoyablement l'autorisation de rouler, même délivrée par l'autorité fédérale, lorsque des abus sont constatés. Il est évidemment déplorable que certaines personnes ne comprennent pas encore la nécessité de s'imposer des restrictions, et surtout sur des produits répondant à de véritables besoins nationaux, produits qui font défaut et qu'on ne peut plus recevoir. On l'a dit et il faut le répéter, nous devons être plus sévères encore que jusqu'à présent, non seulement pour l'essence, mais pour la consommation de tous les autres produits qu'il nous faut importer.

J'accorde donc à M. Piguet qu'il existe malheureusement des

abus; j'ajoute que nous faisons tout notre possible pour y mettre fin; le contrôle sera intensifié, les abus constatés seront réprimés et la population pourra se rendre compte bientôt qu'il n'y a pas de discrimination en faveur des uns et au préjudice des autres. Les personnes visées, entre autres cette dame qui roule encore pour son agrément, signalée par M. Piguet, seront sévèrement punies si elles continuent à employer des voitures qui doivent être réservées à d'autres fins.

En ce qui concerne les routes, je dois m'excuser de mon absence à la dernière séance, où il en fut déjà question; j'avais oublié cette convocation et j'étais resté à la maison; mais si l'on m'avait téléphoné, je me serais arrangé pour venir et j'aurais pu répondre immédiatement à cette interpellation. Mais M. Unger a fourni des explications; je l'en remercie. Il a indiqué, et c'est juste, que les crédits affectés à l'entretien des chaussées avaient été réduits. C'est en effet une raison, mais ce n'est pas la principale. Si l'on disposait des matières premières nécessaires, il serait possible d'améliorer quand même un peu l'état de nos routes. Voilà la difficulté majeure et non, comme le pensait M. Piguet, un défaut de main-d'œuvre...

M. Piguet : Je n'ai pas dit cela, du reste ce n'est pas moi qui ai interpellé.

M. Casaï, conseiller d'Etat : Pardon ! j'étais absent, mais j'ai pris connaissance du compte rendu dactylographié de la séance (le *Mémorial* n'ayant pas encore paru) et j'y ai vu que vous aviez dit...

M. Piguet : Encore une fois, ce n'est pas moi, c'est M. Muller.

M. Casaï, conseiller d'Etat : M. Muller ? C'est possible. Toujours est-il que la situation est celle-ci : nous avons, pour l'ensemble du canton, 55,5 tonnes de bitume, mis à notre disposition par la Confédération et nous nous occupons de répartir cela équitablement pour satisfaire partiellement aux besoins non seulement de l'Etat et de la Ville, mais aussi des entreprises de la place et des particuliers. Ce n'est pas facile ! La quantité dont nous disposons est très insuffisante, nous ne savons pas trop comment faire et, pendant un certain temps, il faudra se résigner à avoir des routes qui ne seront et ne pourront plus être entretenues comme par le passé. Que voulez-vous.. ? On pourra mettre de la matière sur les « nids de poules », faire des pavages provisoires... mais, pendant plusieurs années sans doute, il faudra bien en prendre son parti : nos routes seront beaucoup moins bien entretenues; du reste, nous étions gâtés sous ce rapport; aujourd'hui la nécessité nous impose des restrictions. On fera donc pour le

mieux, on le fait déjà, ceux qui travaillent sur les routes pourraient vous le dire; il faut même dans ces conditions s'estimer heureux que la circulation automobile ait presque complètement cessé car autrement les plaintes seraient bien plus nombreuses encore. Des instructions ont été données aux ouvriers de la voirie : ils doivent signaler toutes les réparations indispensables et souvent ils font immédiatement sans autre les petits travaux urgents. Sans doute, cela ne suffit pas, le plus gros reste à faire, mais il est impossible de s'en acquitter actuellement.

Pour ce qui est du pavage du pont du Mont Blanc, je rappelle que j'avais présenté voici deux ans, trois ans même, une demande de crédit pour refaire complètement le tablier; mais on a estimé ici que ce n'était pas opportun car on songeait à un élargissement du pont. Certes l'état de choses actuel est lamentable; vous avez pu voir qu'au début du printemps le pavage s'est soulevé en bien des endroits et je reconnais qu'il y a là un certain danger, surtout pour les cyclistes pendant l'obscurcissement. Nous ne négligeons pas l'affaire, nous tâchons de remédier à ces inconvénients, mais il nous est malheureusement impossible, faute de matières premières surtout, de donner complète satisfaction au public; nous faisons ce que nous pouvons, ce qui est le plus urgent. Je vous prierai donc de ne pas répandre le bruit que Genève aurait les routes les plus négligées de toute la Suisse mais plutôt, lorsque vous aurez constaté quelque part une défectuosité de quelque gravité d'aviser mon département par téléphone; les services compétents interviendront aussitôt et feront ce qu'il faudra pour tout au moins écarter les risques d'accident.

M. Piguet : Je comprends que M. Casaï ait déclaré en commençant que j'interpellais pour faire de l'agitation...

M. Casaï, conseiller d'Etat : Je n'ai pas dit cela, j'ai dit que vous exploitiez le mécontentement.

M. Piguet : C'est absolument inexact, puisque nous n'avons plus d'organe de presse où nous puissions donner des comptes rendus des séances de ce Conseil municipal et faire connaître à nos lecteurs les questions posées par nous ici et les réponses qui y sont faites. Il ne s'agit donc pas pour nous d'exploiter quoi que ce soit. D'autre part, je ne comprends pas comment vous pouvez affirmer d'abord que j'exploite le mécontentement et, un instant après déclarer : «Je suis bien d'accord avec M. Piguet qu'il y a des abus.» Si je fais de l'agitation ou si j'exploite, comme vous dites, le mécontentement, alors vous le faites aussi lorsque vous vous dites d'accord avec moi. Il ne faut pas voir les choses comme cela.

Je vous rappelle ici, sans aucune idée de derrière la tête, des maux dont on se plaint à juste raison dans le public. J'ai eu l'attention attirée sur cet article du *Commerçant*, journal que la plupart des députés reçoivent, j'ai estimé de mon devoir de vous poser la question, puisque vous êtes à l'Office central de l'économie de guerre, et sans vouloir aucunement créer un mécontentement supplémentaire; ce ne sont pas les cinq ou six auditeurs de la tribune publique qui vont aller raconter partout ce qui s'est dit ici ce soir pour la benzine ou pour autre chose. L'article du *Commerçant* aura bien plus de retentissement et d'effet que mon interpellation qui a seulement pour but de provoquer la fin des abus. Vous êtes conseiller d'Etat, vous avez assez de pouvoir à Berne pour agir — lorsqu'il s'agit de demander au palais fédéral certaines interdictions, votre président sait assez faire des démarches même s'il doit pour cela perdre beaucoup de temps, pour travailler contre nos institutions démocratiques par ses interventions. Nous vous demandons de supprimer les abus, chose que vous n'avez pas réussi à faire jusqu'à présent; vous avez les moyens d'intervenir, d'agir et il faut y mettre fin dans le domaine de la benzine comme pour tous les autres abus commis dans la situation actuelle.

En ce qui concerne les routes, il va sans dire qu'on ne vous demande pas d'en assurer l'entretien comme avant la guerre, puisque les matières nécessaires manquent, mais de faire au moins pour les grandes artères le maximum possible.

M. Thévenaz : Je voudrais demander au conseiller administratif délégué aux écoles d'intervenir auprès de l'Office central pour l'économie de guerre en ce qui concerne le ravitaillement des colonies de vacances. Je n'ai pas à développer ici ce qu'est l'institution des colonies de vacances. Vous savez que passablement d'enfants vont à ces séjours qui leur sont utiles car ce sont des enfants qui en ont besoin, surtout pour les familles nombreuses dont le revenu est modeste. Or, l'Office pour l'économie de guerre crée des difficultés à ceux qui sont chargés de l'organisation du ravitaillement. Je demande donc au Conseil administratif d'intervenir en cette matière.

En ce qui concerne le Petit Saconnex, par exemple, on diminue de 500 kilos le combustible, ce qui aura pour résultat de priver 90 enfants de leur séjour à Arzier. Or, 500 kilos c'est très peu pour l'économie de guerre et j'estime qu'on pourrait nous donner la quantité demandée qui correspond exactement à nos besoins.

J'insiste pour que le Conseil administratif intervienne auprès de l'Office central pour l'économie de guerre afin qu'il soit donné satisfaction aux colonies et que les petits colons puissent profiter de leur séjour.

M. Uhler, conseiller administratif : La fédération des colonies de vacances s'est réunie en séance annuelle et nous avons donné connaissance du résultat de nos interventions auprès de l'Office central pour l'économie de guerre à Berne. La réponse s'était fait assez longtemps attendre puisque cela a duré deux mois. Depuis cette réunion, nous avons encore écrit pour qu'on nous dise de quelle façon on envisageait la situation.

Au cours de la séance de la Fédération des colonies de vacances, il a été question d'une carte de repas pour les enfants puisqu'il faudra jusqu'à 250 coupons. Les enfants ont leur carte de coupons et les parents pourront compléter avec les leurs. De cette façon, on obtiendra les aliments. Nous avons écrit encore dernièrement et s'il le faut, nous irons discuter avec ce service. La question n'a pas échappé au Conseil administratif et depuis longtemps nous nous occupons de cette question de ravitaillement.

M. Thévenaz : M. le conseiller administratif Uhler ne m'a pas compris. Je n'ai pas parlé des cartes de repas, mais de l'attribution des quantités de combustible et de marchandises rationnées. Ces quantités sont minimes, elles ne répondent pas exactement à l'effectif de nos enfants dans les colonies. On nous répond que cela dépend de la division « Energie et chaleur » à Berne. Ce ne sont pas les économes de nos colonies qui peuvent aller à Berne pour discuter avec cet office. Ce que nous vous demandons, c'est d'intervenir auprès de l'Office de Genève qui nous donnera certainement satisfaction si c'est vous qui intervenez. Quant à la question des coupons de repas, nous pouvons la régler nous-mêmes.

M. Uhler, conseiller administratif : C'est exactement ce que nous avons écrit; nous suivrons la question.

Lors de la dernière séance[1], M. Piguet, je crois, avait interpellé au sujet des automobiles qui se trouvaient encore sur la Plaine de Plainpalais. Dès le lendemain de la séance, j'ai téléphoné au colonel Chenevière pour lui signaler la nouvelle interpellation faite au Conseil municipal. Il m'a assuré qu'il allait voir la chose, que la question ne dépendait pas de lui, qu'il était obligé d'en référer à un supérieur.

A la suite de cette conversation, le colonel Chenevière a fait parvenir au Conseil administratif la lettre suivante :

> « Après notre entretien téléphonique de ce jour, j'ai demandé au commandement de l'armée de pouvoir débarrasser la plaine de Plainpalais des vieilles autos qui y sont parquées. Je ne manquerai pas de vous communiquer la décision reçue. Je désire en attendant rectifier les renseignements donnés par

[1] Interpellations Castellino, 56; Piguet, 57.

M. le conseiller municipal Piguet dans la séance d'hier et dont la *Tribune de Genève* a publié le compte rendu. Le prix de location des voitures a été fixé à 1 franc par voiture pour la durée de la guerre et non à 2 francs par jour ce qui constitue une différence notable. »

M. Jaccoud : Je voudrais poser aux membres du Conseil administratif la petite question suivante :

Au cours de débats de la commission du budget, il avait été question d'une subvention en faveur de l'institution qui s'appelle « Les Ormeaux » à Choully, institution au sujet de laquelle je ne veux pas donner d'explications, étant donné que vous connaissez parfaitement de quoi il s'agit, institution qui s'occupe des jeunes délinquants et qui fait un travail excellent. A sa tête se trouve un éducateur de tout premier ordre, d'un dévouement sans borne, M. Zwahlen.

Il avait été dit à la commission du budget que l'on accorderait à cette institution une subvention de 2,000 francs et à l'unanimité la commission du budget avait admis que cette somme ferait l'objet d'un arrêté spécial.

Or, je crois savoir que cette subvention a été demandée par « Les Ormeaux » et que le Conseil administratif a répondu par la négative. Je m'étonne de cette attitude étant donné la décision qui avait été prise à la commission du budget. Je répète que cette œuvre est tout à fait remarquable par le but qu'elle poursuit et les résultats auxquels elle arrive. Vous savez le rôle spiritualiste qui est le sien. Vous savez aussi que grâce aux « Ormeaux », on ne met plus une certaine catégorie de jeunes délinquants en prison mais on continue à les faire travailler; on procède à leur rééducation en les obligeant à un certain apprentissage et ils peuvent tout naturellement, à leur sortie, rentrer dans la vie normale. C'est une œuvre qui mérite notre attention.

On peut discuter sur la question de savoir si c'est l'Etat ou la Ville qui doit intervenir. L'Etat a fait sa part et nous ne pouvons pas, nous Ville de Genève, nous désintéresser d'une œuvre comme celle-ci.

Je demande au Conseil administratif de vouloir bien reconsidérer la question et de présenter, dans une prochaine séance, un projet d'arrêté accordant à l'institution dont il s'agit les 2,000 francs sollicités.

M. Peney, conseiller administratif : Je regrette de devoir déclarer à l'honorable préopinant que cette question concerne uniquement l'Etat. Nous en avons assez de prendre à notre charge tout ce qui concerne l'Etat. Nous avons des charges considérables; vous venez encore de voter 17,000 francs pour des courses scolaires en Suisse

primitive. Vous demandez toujours de nouveaux crédits alors que nous devrions faire toujours plus d'économies, car, ne l'oubliez pas, les ressources de la Ville diminuent chaque jour. Nous ne pouvons pas subventionner toutes les œuvres qui se créent à Genève. On sait que lorsque trois Genevois se réunissent pour former un comité, c'est inéluctablement ensuite pour demander une subvention. Ceux qui veulent créer des œuvres nouvelles devraient s'assurer des moyens nécessaires à leur entretien, afin d'éviter de venir, après deux ou trois ans, frapper à la porte de la Ville.

Nous sommes obligés de faire des économies à tout crin. Nous en réalisons le plus possible. Nous supportons des charges considérables. Nous avons dépensé, depuis deux ans, plus de 5 millions hors budget. Nous ne pouvons pas aller plus loin et prendre à notre charge tout ce qui concerne l'Etat.

M. Métraux : Je voudrais remercier M. Jaccoud d'avoir pris la parole ce soir et de se faire le porte-parole de Choully. Je n'étonnerai personne en disant que M. Zwahlen, à Choully, fait une œuvre au même titre que Pestalozzi, toutes proportions gardées. Des œuvres comme celle-ci méritent l'attention du Conseil municipal.

Je sais bien que la demande de subvention avait été repoussée parce qu'on annonçait que l'Etat ne faisait pas sa part. Mais l'Etat est revenu sur sa décision et, actuellement, il a pris une part du déficit de Choully. Nous avons l'assurance que jusqu'à la fin de cette année, une partie du déficit sera comblé par l'Etat.

Nous venons demander à la Ville de faire, elle aussi, ce sacrifice de 2,000 francs, en faveur de la maison de Choully qui mérite à tous égards votre intérêt. En cette période où l'on prône partout la récupération, il ne peut vous laisser indifférents de savoir que cette institution se dévoue à récupérer justement dans la société des éléments jusque là morbides qui avaient parfois cédé — ce n'est pas toujours la faute de ces jeunes gens — à des tentations mauvaises. M. Zwahlen, qui fait là œuvre de véritable apôtre, s'occupe de les ramener dans le droit chemin, de les rééduquer; il a formé un comité formé d'hommes de bonne volonté recrutés dans les nuances politiques les plus diverses, qui l'aident dans sa tâche. L'instituteur que je suis est bien placé pour apprécier les mérites de ce foyer et l'excellence des principes qui y sont appliqués. Si donc le Conseil municipal voulait bien faire un geste pour manifester l'intérêt que doit prendre la Ville à cette œuvre sociale éminemment utile, il serait bien inspiré.

A Choully, on applique les principes de l'école active, on s'attache à faire de ces jeunes gens, qui ont eu beaucoup de difficultés, des collaborateurs de l'institution, on les prépare à gagner honnêtement leur vie. Je souhaiterais qu'un certain nombre de nos collègues aillent

sur place se rendre compte — et aussi M. Casaï, qui paraît un peu ennuyé de la longueur de ce débat...

M. Casaï, conseiller d'Etat : Moi ? Pas du tout. D'ailleurs la question n'est pas de mon ressort; ce n'est pas moi qui suis interpellé et je n'ai pas à répondre.

M. Métraux : Enfin... j'avais l'impression que mon intervention vous semblait inopportune...

Je voudrais, dis-je, convier nos collègues à aller voir ces jeunes gens là-bas, se rendre compte des méthodes d'éducation qu'on y applique, du travail qu'on y poursuit. J'y ai vu les pensionnaires s'employer à des réparations, aménager une salle de cours, qui n'avait peut-être pas bonne façon mais qui était leur œuvre à eux. Et il y a autre chose : dans cette atmosphère de sain travail, le foyer est en quelque sorte une centrale de dépistage, de mise en route, après quoi les jeunes gens sont placés dans des maisons où ils peuvent continuer leur apprentissage, ce qui est une excellente chose.

Je voudrais surtout que vous puissiez voir quelle atmosphère règne là-bas, par exemple à Noël, autour de M. Zwahlen qui remplit là une mission de véritable apôtre. Nous avons pu constater plus d'une fois les progrès réalisés, surtout sur le plan moral; souvent, après avoir quitté Choully, les pupilles y reviennent en visite et ils sont heureux de s'y retremper. Il s'est créé, à côté du foyer même, une institution présidée par M. Gallopin et on les engage à revenir ainsi dans la maison qui les a formés, je pourrais dire : qui les a sauvés.

J'estime que, surtout dans des temps aussi difficiles, le Conseil municipal s'honorerait en reprenant et en faisant aboutir la proposition d'allouer à la maison de Choully une modeste subvention de 2,000 francs, qui permettrait à cette institution d'aller de l'avant.

M. Peney, président du Conseil administratif : Nous ne discutons ni l'excellence de cette œuvre qui est sans doute réelle, voire de premier ordre, ni les mérites de son directeur M. Zwahlen. Nous disons simplement ceci : Si l'Etat a fait quelque chose en faveur de Choully, c'était son devoir, mais ce n'est pas celui de la Ville... *(Voix à l'extrême gauche :* Pourquoi ?) Pourquoi ? Parce que nous dépensons déjà des sommes considérables pour des œuvres telles que les colonies de vacances, les crèches, etc. Prenez la peine d'étudier les derniers budgets, vous vous en convaincrez ! Nous venons de créer une crèche au chemin Lamartine, sacrifiant pour cela une magnifique villa que nous louions 4,000 francs par an. Tous les jours, je vois les ressources de la Ville diminuer; néanmoins, de tous côtés, elle est sollicitée. Nos tâches devraient s'arrêter à la périphérie de la Ville et nous ne pouvons

pas subventionner toutes les institutions qui dépendent de l'Etat et vivent à la campagne. Déjà nous nous montrons plus que larges pour aider l'enfance deshéritée; il nous est impossible de faire davantage.

M. Kohler : C'est sur la même affaire que je désire interpeller...

Le président : C'est tout à fait regrettable, l'interpellation est close. *(Protestation à l'extrême gauche.)* Enfin, si vous tenez à reprendre le sujet, vous avez la parole.

M. Kohler : Je veux surtout préciser les conditions dans lesquelles se pose la question. A la commission du budget pour 1941, nous avons constaté l'absence d'une allocation de 2,000 francs qui avait été portée au budget de l'année précédente en faveur de Choully. Nous avons demandé des explications au Conseil administratif et celui-ci nous a répondu : « Messieurs, nous préférons ne pas faire figurer cette allocation dans le budget, mais les intéressés pourront intervenir ultérieurement en sorte qu'elle puisse être votée à titre extraordinaire. » Voilà comment les choses se sont passées; j'en appelle, d'ailleurs, à tous les membres de la commission du budget ici présents et j'ajoute que la commission s'était alors unanimement ralliée à cette procédure.

M. Peney, président du Conseil administratif : Je voudrais bien que vous précisiez en me citant le numéro et la page du *Mémorial* où cela figure... *(Voix :* Ce n'est pas au *Mémorial*, il s'agit d'une séance de commission !) Mais enfin, le budget c'est vous qui l'avez voté ici... *(Voix :* C'est vous qui avez fait une déclaration.)

M. Kohler : Je crois, monsieur Peney, que vous m'avez mal compris. C'est vous-même, ministre des finances de la Ville de Genève, qui avez dit en la circonstance : Cette somme ne peut pas être portée au budget, mais les intéressés pourront revenir à la charge et nous demander ces 2,000 francs à l'extraordinaire. Je l'affirme, la mémoire ne me fait pas défaut et, encore une fois, j'en appelle aux souvenirs de nos collègues membres de la commission du budget, à quelque parti qu'ils appartiennent, M. Henssler, M. Boujon, d'autres encore, qui sont ici ce soir.

M. Rossire : J'appuie quant à moi la proposition de notre collègue M. Jaccoud...

M. Peney, président du Conseil administratif : Alors vous verrez les centimes additionnels !

M. Rossire : L'œuvre de Choully est absolument remarquable et elle mérite d'être encouragée. On a dit que l'Etat fait sa part; eh bien, la Ville devrait faire la sienne sans qu'on soit obligé de tant insister. M. Peney invoque une fois de plus la nécessité de faire des économies. Soit, mais que dire alors quand le Conseil administratif nous demande de voter 25,000 francs pour les « Jeux de Genève »? Nous devons donc pouvoir allouer 2,000 francs à une œuvre aussi digne d'intérêt que celle dont il s'agit ici. Je m'associe à la demande de MM. Jaccoud et Métraux et je vous engage vivement à faire ce geste en faveur des jeunes gens déshérités de Choully.

M. Favez : Je ne pensais d'abord pas avoir à intervenir dans cette affaire. Mais puisque le Conseil administratif ne veut rien savoir et qu'il ne veut pas tenir la promesse formelle qu'il a faite à la commission du budget, je prie le président d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance un projet d'arrêté que je déposerai, tendant à accorder à l'institution du Foyer des adolescents de Choully une subvention de 2,000 francs.

Le président : Veuillez déposer ce projet au Bureau.

M. Favez : Je le déposerai.

Le président : Il faut le faire ce soir encore, afin qu'il puisse être inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Borel : Je renonce à la parole après la proposition qui vient d'être faite par M. Favez, car j'aurais parlé dans le même sens. Je me borne à dire que le fait d'accorder cette petite allocation se traduira en définitive par des économies en ce sens car c'est grâce à l'activité d'institutions comme celle-ci que l'on peut espérer avoir moins de non-valeurs dans la société et dans l'économie.

M. Peney, président du Conseil administratif : J'oppose le démenti le plus formel aux assertions selons lesquelles j'aurais promis la moindre chose. D'abord, ce n'est pas moi qui m'occupe des œuvres de bienfaisance; elles sont du ressort d'un de mes collègues.

Je me souviens qu'il y a deux ans, nous nous étions déclarés d'accord de consentir *exceptionnellement* une allocation de 2,000 francs à Choully ; mais j'ai bien dit alors que c'était à titre absolument extraordinaire et qu'elle ne pourrait pas être renouvelée, encore moins devenir annuelle. Je n'ai rien dit d'autre; d'ailleurs, reportez-vous au *Mémorial.*

Nous avons donc donné une fois 2,000 francs, mais il était entendu que nous ne recommencerions pas. Je vous répète qu'il nous est impossible de songer à une subvention annuelle. La Ville n'est déjà que trop lourdement chargée et on ne peut pas continuer dans cette voie.

Le président : La parole n'est plus demandée aux propositions individuelles; il nous resterait à prendre le dernier objet : requêtes en naturalisation; cependant il est déjà près de 23 heures... *(Nombreuses voix :* Renvoi à une prochaine séance !)

M. Schoenau, conseiller administratif : Sans doute, l'heure est très avancée, mais je crois que le Conseil municipal devrait néanmoins liquider ce dernier objet qu'on a déjà renvoyé plusieurs fois. C'est dans l'intérêt d'une saine administration des services. Il y a des dossiers de naturalisation qui sont depuis quatre et cinq mois entre les mains des rapporteurs et j'estime qu'il est inadmissible de les laisser si longtemps en souffrance.

Le Conseil décide d'aborder l'examen des requêtes en naturalisation.

La séance publique est levée à 22 h. 50.

7. Requêtes en naturalisation (10me et 11me listes).

Continuant de siéger à huis clos, le Conseil admet à la naturalisation :

Anchieri, Bartolomeo-Umberto-Antonio, 1906, employé de banque, 2, quai de l'Ecole de Médecine, Italie, né à Preglia (Italie), marié, un enfant.

Palazzolo, Renata-Giovanna-Vittoria, 1910, employée de bureau, 19, boulevard Helvétique, Italie, née à Turin (Italie), célibataire.

Popoff, Christophe, 1914, mécanicien, 12, rue des Peupliers, Bulgarie, né à Carouge, marié.

Stoïloff, Lilly, 1901, rentière, 11, avenue Marc Monnier, Bulgarie, née à Kustendil (Bulgarie), célibataire.

Cominoli, Marius, 1918, technicien, 4, rue du Cheval Blanc, Italie, né à Sierre (Valais), célibataire.

Cominoli, Michele, 1906, monteur sanitaire, 4, rue du Cheval Blanc, Italie, née à Calasca Castiglione (Italie), célibataire.

De Wilde, Paul-René, 1887, ingénieur-chimiste, 1, rue des Vollandes, Belgique, né à Bruxelles, marié, deux enfants.

Orelli, Lucien-Roger-Ange, 1912, courtier d'assurance, 27, rue de Montbrillant, Italie, né à Marseille, célibataire.

Vignoli, Victor-Paul-Achille, 1889, employé de banque, 3, rue Gautier, Italie, né à Alger, marié.

Le mémorialiste-sténographe :

S. PERRET.

Adresse du mémorialiste : 55 route de Florissant, tél. 4.04.48.

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

VENDREDI 27 JUIN 1941

Présidence de M. Charles DUBOULE, président

Sommaire :

1. Communication de la lettre du Conseil d'Etat, en date du 24 juin 1941, relative à l'application de l'arrêté du Conseil fédéral du 27 mai 1941 et à l'exclusion des conseillers municipaux appartenant au Parti socialiste genevois, section de la Fédération socialiste suisse 137

2. Projet d'arrêté portant exclusion des membres de la Fédération socialiste suisse dissoute 240

La séance est ouverte à 20 h. 30 dans la salle du Grand Conseil.

Il est procédé à l'appel nominal.

Membres présents : MM. Béguin, Bernoud, Billy, Bocquet, Bornand Charles, Bornand Frédéric, Boujon, Burklen, Calame, Castellino, Charrot, Corbat, Dedo, Dentan, Duboule, Ducommun, Falk-Vairant, Ganter, Guinand, Henny, Henssler, Jaccard, Jaccoud, Kohler, Losio, Loutan, Marti, Martin-du Pan, Maurer, Mégard, Métraux, Morel, Naine, Naville, Parisod, Piguet, Raisin, Reck, Recoux, Rey, Rollini, Rossire, Schumacher, Sésiano, Snell, Sormani, Storz, Sviatsky, Thévenaz, Wursten.

Membres absents excusés : MM. Corboud, Cottier, Favez, Muller.

Membres absents non excusés : MM. Baudin, Borel, Maret, Pons, Wagnières.

Membre absent non assermenté : M. Roux.

Membre absent démissionnaire : M. Lederrey.

MM. les conseillers administratifs Peney, président, Schoenau, Unger et Noul assistent à la séance de même que M. le conseiller d'Etat Casaï, chef du Département des travaux publics. M. le conseiller administratif Uhler s'est fait excuser.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président : Nous avons reçu de M. Emmanuel Lederrey la lettre de démission suivante :

Lederrey Emmanuel
conseiller municipal
26, av. de la Forêt
Genève

Genève, le 17 juin 1941.

Au Conseil municipal de la Ville de Genève.

Monsieur le président
et Messieurs les conseillers,

Par la présente le soussigné vous signifie sa démission de membre du Conseil municipal de la Ville, ceci parce que ne se sentant nullement visé par l'arrêté fédéral. Je ne puis tolérer d'être affublé d'une étiquette politique que je ne reconnais pas et que je n'ai jamais eue.

Veuillez agréer, Monsieur le président et Messieurs les conseillers, mes salutations empressées.

E. Lederrey.

Le président : Les démarches d'usage ont été faites auprès de notre collègue... *(Exclamations ironiques à l'extrême gauche)*; elles n'ont pas abouti et la démission est maintenue. Dans ces conditions, nous avons écrit au Département de l'intérieur la lettre suivante :

Conseil municipal

Genève, le 24 juin 1941.

A Monsieur le Conseiller d'Etat chargé
du Département de l'intérieur,
Genève.

Monsieur le conseiller d'Etat,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli copie de la lettre, en date du 17 juin courant, par laquelle M. Emmanuel Lederrey expose les raisons pour lesquelles il déclare donner sa démission de conseiller municipal de la Ville de Genève.

La démarche d'usage que j'ai faite, le 24 courant, auprès de M. Lederrey ne l'a pas fait revenir sur sa décision qui doit être considérée comme définitive.

Dans ces conditions, communication de la décision de M. Lederrey sera faite dans la prochaine séance du Conseil municipal et ce corps ne pourra que prendre acte de cette démission.

Veuillez agréer, Monsieur le conseiller d'Etat, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le président :
(signé) *Ch. Duboule.*

Annexe mentionnée.

1. Communication de la lettre du Conseil d'Etat, en date du 24 juin 1941, relative à l'application de l'arrêté du Conseil fédéral du 27 mai 1941 et à l'exclusion des conseillers municipaux appartenant au Parti socialiste genevois, section de la Fédération socialiste suisse.

Le président : Voici le texte de la lettre que nous avons reçue du Conseil d'Etat :

Conseil d'Etat
de la
République et canton
de Genève

Genève, le 24 juin 1941.

Au Conseil administratif
de la Ville de Genève.

Monsieur le président et Messieurs,

L'arrêté du Conseil fédéral du 26 novembre 1940 stipule en son article 1, al. 3, que les communistes ne peuvent être

membres d'une autorité fédérale, cantonale ou communale.

L'article 4 de l'arrêté du Conseil fédéral du 17 décembre 1940 dispose que les autorités précitées qui comptent des membres communistes, prononcent elles-mêmes l'exclusion de ceux-ci.

Enfin, par son arrêté du 27 mai 1941, entré en vigueur le 12 juin 1941, le Conseil fédéral a constaté que de par son caractère communiste, la Fédération socialiste suisse tombait sous le coup de son arrêté du 26 novembre prononçant la dissolution du Parti communiste.

Le Parti socialiste genevois étant une section de ladite fédération actuellement dissoute, il vous appartient de saisir du cas le Conseil municipal de la Ville de Genève en vue d'une décision conforme aux exigences légales précitées.

Veuillez agréer, Monsieur le président et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat :

Le chancelier : Le président :
(signé) *M. Berger.* (signé) *Paul Balmer.*

Annexe : 1 projet.

Le président : A ce sujet, nous avons reçu du Parti socialiste de Genève la lettre suivante :

Parti socialiste de Genève
(Section reconnue
du Parti socialiste suisse)

Genève, le 27 juin 1941.

Monsieur le président et
Messieurs les membres du
Conseil municipal de la Ville de Genève,
Hôtel municipal, Genève.

Monsieur le président et Messieurs,

Nous avons pris connaissance avec surprise de l'article 2 du projet d'arrêté soumis au Conseil municipal dans sa séance de ce jour et relatif à l'exclusion des conseillers municipaux

membres de la Fédération socialiste suisse. Selon cet article, les remplaçants éventuels de la liste du Parti socialiste genevois seraient déclarés inaptes à succéder aux conseillers exclus.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que parmi les remplaçants éventuels de ladite liste figure un membre de notre parti, M. Nicolas Julita, auquel les dispositions des arrêtés fédéraux ne sauraient être applicables.

Le projet d'arrêté soumis au Conseil municipal est basé sur l'article premier, alinéa 3, de l'arrêté du Conseil fédéral du 26 novembre 1940 aux termes duquel des communistes ne peuvent être membres d'une autorité fédérale, cantonale ou municipale, et sur l'arrêté du Conseil fédéral du 27 mai 1941 constatant que la Fédération socialiste suisse tombe sous le coup de l'arrêté du Conseil fédéral du 26 novembre 1940.

Or, M. Julita n'est pas communiste et n'a jamais été membre de la Fédération socialiste suisse. Il a été élu en mai 1939 sur la liste du Parti socialiste genevois, *section du Parti socialiste suisse*, et non pas sur une liste de la Fédération socialiste suisse, organisation actuellement dissoute.

Dans ces conditions l'application à M. Julita des arrêtés fédéraux sus-mentionnés ne se justifie ni en fait, ni en droit et nous espérons que vous voudrez bien modifier en conséquence le projet d'arrêté qui vous est soumis.

Veuillez agréer, Monsieur le président et Messieurs les conseillers, l'assurance de notre considération distinguée.

Parti socialiste de Genève :

Le président : *Ch. Rosselet.* Le secrétaire : *Al. Berenstein.*

Le président : M. Julita, mentionné dans la lettre du Parti socialiste de Genève, nous a également écrit la lettre suivante :

Genève, le 27 juin 1941.

Monsieur Ch. Duboule, président
du Conseil municipal de la Ville de Genève,
Genève.

Monsieur le président,

Ces lignes pour vous informer, à toute bonne fin, que je suis membre du Parti socialiste suisse, section de Genève. Je ne suis donc — et ne l'ai jamais été — membre d'aucun autre parti.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma parfaite considération.

Nicolas Julita,
route de Cointrin, 12,
Petit-Saconnex.

Le président : Etant donné ces deux lettres, le projet d'arrêté que vous avez reçu a été amendé en son article 2; vous en avez trouvé le nouveau texte sur vos places.

2. Projet d'arrêté portant exclusion des membres de la Fédération socialiste suisse dissoute.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Constate :

— que la Fédération socialiste suisse est dissoute par l'arrêté du Conseil fédéral du 27 mai 1941;
— que cette dissolution est entrée en vigueur le 12 juin 1941;
— qu'en vertu de cette dissolution et conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 26 novembre 1940, les membres de la Fédération socialiste suisse ne peuvent plus être membres d'une autorité fédérale, cantonale ou communale;

vu la lettre du Conseil d'Etat en date du 24 juin 1941,

Arrête :

Article premier. — MM. les conseillers municipaux Charles Baudin, Alexis Béguin, Gabriel Bocquet, Frédéric Bornand, Atyl Dedo, André Favez, Louis Jaccard, Gustave Kohler, Germinal Losio, Albert Maret, Fernand Maurer, Edmond Mégard, Emile Métraux, Georges Morel, Arnold Muller, Paul Naine, Armand Parisod, Louis Piguet, Henri Reck, Jean Schumacher, Paul Storz, Herzel Sviatsky, Emile Wagnières, membres du Parti socialiste genevois, section de la Fédération socialiste suisse, ne font plus partie du Conseil municipal de la Ville de Genève dès l'entrée en vigueur de la présente décision.

En ce qui concerne M. Albert Pons, le présent arrêté ne lui sera applicable qu'en cas de rejet de son recours.

Art. 2. — Les remplaçants éventuels de la liste du parti socialiste genevois sont déclarés inaptes à succéder aux conseillers exclus, pour autant qu'ils appartiennent encore à la Fédération socialiste

suisse, l'élection du Conseil municipal de 1939 ayant eu lieu avant la constitution de la dite fédération.

Art. 3. — L'urgence est déclarée.

Premier débat

M. Bernoud : Pour la deuxième fois, nous sommes invités à procéder à l'exclusion d'un certain nombre de nos collègues. En vertu de l'arrêté fédéral, la section genevoise, membre de la Fédération socialiste suisse, doit considérer qu'aujourd'hui elle sera obligée de quitter cette salle.

J'approuve entièrement les mesures qui sont prises contre le communisme qui est, pour une société comme la nôtre, un danger permanent. Les exemples que nous en avons vus dans d'autres pays nous montrent que si l'on n'intervient pas, autant contre les effets que contre les causes du communisme, la société se trouve, en certaines circonstances, dans un très grave danger.

Mais si j'applaudis au but, je trouve les moyens qui nous sont proposés comme détournant les vraies responsabilités.

Le Grand Conseil a procédé à la même opération il y a quelques jours. Toutefois, le Grand Conseil valide ses membres lui-même tandis qu'au Conseil municipal, les membres sont validés par le Département de l'intérieur. Il y a là une différence essentielle.

L'arrêté du Conseil fédéral, en date de décembre, sauf erreur, charge les différents Conseils, cantonaux ou autres, d'exclure leurs membres. Peut-être a-t-on pris une mesure très générale parce qu'on ne voulait pas s'arrêter à connaître les législations particulières de chaque canton. Mais ce système qui transforme une assemblée telle que la nôtre, assemblée dans laquelle la validation et l'invalidation sont prévues par le Département de l'intérieur, est un système que je n'accepte pas. Le Département de l'intérieur a tous pouvoirs; il est chargé par la loi des validations et invalidations; il enquête même au sujet des démissions puisqu'il y a quelques minutes, on vient de lire la démission de M. Lederrey qui lui sera transmise; c'est donc lui, Département de l'intérieur, qui devait invalider les députés communiste.

Vous me direz que c'est une subtilité. Mais, dans des circonstances telles que celles que nous vivons, il est de toute nécessité de respecter intégralement la loi puisqu'on en demande le respect à d'autres. Non pas que je sois en quoi que ce soit sympathique au communisme. En 1918 déjà, j'ai fait partie des corps qui seraient descendus dans la rue si des dangers s'étaient présentés. Et lorsque Léon Nicole était au pouvoir, président du Conseil d'Etat, je suis intervenu plus d'une fois au Grand Conseil pour le combattre, alors que d'autres, aujour-

d'hui triomphants, avaient soin, à cette époque, de se tenir cachés à l'abri des coups.

Mais, pour ma part, je me refuse d'être un exécuteur des hautes œuvres. Si vraiment l'exécution, la guillotine peut-on dire, est le châtiment qui doit être appliqué au crime communiste, je refuse de tirer la corde.

On m'objectera peut-être que si les communistes étaient en majorité, ils ne feraient pas tant d'histoires et il y a longtemps qu'ils auraient supprimé toute assemblée représentative et qu'ils nous auraient expulsés *manu militari* sans passer par l'intermédiaire ni d'un vote à mains levées ou d'un vote à l'appel nominal. Ne croyez pas que je sois dupe d'une vague sentimentalité à l'égard du communisme, mais je pense que l'on doit lutter complètement par des moyens qui l'écrasent et non par des moyens qui l'effleurent à peine. Dans certains pays où les nègres sont en grande majorité, lorsque arrive quelque blanc au rivage, on le saisit, on l'embroche, on le cuit et on le mange. Mais je n'ai pas entendu dire que lorsque les nègres se trouvaient en minorité parmi les blancs, ces derniers organisaient de grands banquets au cours desquels on dégustait des prisonniers noirs.

Pour ma part, je me refuse à m'associer à un banquet de ce genre où l'on me donne à ronger quelques tibias communistes. Au moment du vote, qu'il soit à l'appel nominal ou à main levée, vous me permettrez de m'abstenir.

M. Wursten : Permettez-moi de déclarer ouvertement ce soir que je ne suis pas d'accord de donner mon approbation à la proposition qui nous est faite. Je vois devant moi de nombreux collègues socialistes qui ont eu une charge dans le pays, sont encore membres de telle administration fédérale, cantonale ou communale et je ne vois pas très bien la raison pour laquelle on veut leur dire aujourd'hui : Vous êtes des hommes qui nuisent au pays. Je vois de ces collègues qui ont été pour moi, en maintes circonstances, des conseillers absolument intègres; ils ont travaillé, comme nous, dans l'intérêt du pays. Je les ai vus depuis de nombreuses années dans les commissions. Je ne puis donc pas dire aujourd'hui quoi que ce soit contre eux.

Le projet d'arrêté qui nous est proposé ne nous donne peut-être pas beaucoup d'occasions de nous justifier, mais il me sera tout de même permis — et ceci je le dis en toute conscience devant ce Conseil — de déclarer que je garde de la plupart de ces collègues un excellent souvenir. Aussi, au moment du vote, je m'abstiendrai. *(Bravos à l'extrême gauche.)*

M. Piguet : Au nom, non pas de mon groupe, puisque pratiquement il a cessé d'exister comme tel, la Fédération socialiste suisse étant

dissoute, mais au nom de mes collègues qui ont appartenu à cette fédération, je vous fais la proposition de ne pas entrer en matière sur le projet qui vous est soumis. Et je la fais non dans l'idée qu'elle pourrait peut-être nous épargner l'exclusion, mais parce que j'estime que, dans les circonstances présentes, la majorité de ce Conseil municipal doit laisser à d'autres la responsabilité de prendre des décisions qui sont antidémocratiques.

Dans son arrêté du 17 novembre 1940, article 4, le Conseil fédéral déclare que les autorités fédérales, cantonales ou communales qui comptent des membres communistes — c'est-à-dire considérés comme tels — prononcent elles-mêmes leur exclusion. Et il ajoute : « Le Conseil fédéral se réserve de reviser la décision des autorités cantonales ou communales ». S'il s'est réservé cela, c'est certainement parce qu'il a prévu un cas qui pourrait se présenter, à savoir qu'un Grand Conseil ou des Conseils municipaux se refusent à prononcer une telle exclusion. Alors, le Conseil fédéral, en vertu de cette réserve, pourrait casser leur décision.

Comme l'a fait remarquer M. Bernoud, le Département de l'intérieur pouvait aussi prononcer lui-même la déchéance, sans avoir besoin de confier ce soin au Conseil municipal ce soir, puisque la Fédération socialiste suisse n'existant plus, nous avons ainsi cessé de représenter un parti, nous ne représentons plus que notre idéal. Le Conseil municipal a la possibilité de ne pas entrer en matière, mais de renvoyer indéfiniment le projet; la décision qu'on veut lui faire prendre sera prise quand même, par l'autorité soit fédérale, soit cantonale.

Si je vous invite à ne pas voter cet arrêté, c'est d'abord parce que j'ai la conviction que, les uns et les autres, en tout cas une grande partie d'entre vous, sont persuadés, dans leur for intérieur, que la décision demandée ce soir au Conseil municipal est antidémocratique. Il s'agit au fond d'une décision de l'autorité fédérale, les autorités municipales ne sont pas obligées d'y prendre une parcelle de responsabilité. Et je dis même qu'au contraire, dans cette circonstance, il appartient au Conseil municipal de la Ville de Genève de sauver l'honneur de la démocratie. On vous demande une décision dont d'autres, au Grand Conseil, ont déjà assumé la responsabilité, obligés qu'ils étaient de le faire par un ordre politique formel, comme ils en avaient rarement reçu. C'est ainsi que des députés radicaux — du moins deux d'entre eux — m'ont affirmé qu'à leur avis jamais on n'aurait dû venir devant le Grand Conseil et le forcer à prendre une telle décision, qu'en ce qui les concernait personnellement ils l'avaient votée à leur corps défendant. Au surplus, consultez — quand il aura paru — le *Mémorial* du Grand Conseil contenant le compte rendu de cette mémorable séance de samedi dernier : comparez le

nombre des présents au début de la séance et leur nombre au moment du vote ! Cette comparaison démontre qu'il y en a eu passablement qui ont quitté la salle à cet instant afin de ne pas se prononcer sur la mesure proposée par le Conseil d'Etat. Cela se conçoit, du reste, et je peux fort bien comprendre la position affirmée tout à l'heure par notre collègue M. Wursten. Comment voulez-vous que des députés ou des conseillers municipaux puissent voter ainsi l'exclusion de certains de leurs collègues, régulièrement élus comme eux-mêmes contre une fraction qui groupe les représentants légalement désignés de près de la moitié des électeurs de la Ville ? Dans un seul arrondissement, celui de Plainpalais, sur dix-huit conseillers municipaux, neuf ont été élus sur la liste socialiste. On les évince. Croyez-vous que tout cela sera sans conséquence dans les semaines que nous allons vivre, dans les temps qui vont venir, qu'il y ait une partie si importante de la population qui n'aura plus de représentants dans cette assemblée ?

Ah ! vous allez me dire : « Il y aura de nouvelles élections... le peuple pourra se prononcer... » Eh bien non, car les électeurs obligés de voter pour des candidats portés sur les listes admises au lieu de pouvoir donner leurs suffrages à des candidats de leur choix, prendront peut-être le parti de ne pas se rendre aux urnes. Et vous appelez cela maintenir le système démocratique ? Vous appelez cela défendre la démocratie ? Y a-t-il vraiment ici des conseillers qui puissent ce soir, en conscience, se prononcer pour notre exclusion, alors que toujours, ici comme au Grand Conseil, nous n'avons jamais fait que défendre l'intérêt de la collectivité et des travailleurs, de quelque catégorie qu'ils soient ? Nous n'avons jamais, nous autres, plié le genou devant quiconque, devant aucun maître. Or, parmi ceux qui vont prononcer notre exclusion, il y en a qui, eux, ont défilé devant Mussolini, qui ont plié le genou devant la dictature fasciste... *(Protestation à droite ; voix à l'extrême gauche :* Guinand, Guinand !) Voilà dans quelle situation vous vous trouvez.

Je le répète et j'insiste : le Conseil municipal de la Ville de Genève peut et doit ce soir sauver l'honneur de la démocratie, sauver les traditions de la République et canton de Genève. Son rôle est donc très clair : ne pas entrer en matière, renvoyer ce projet à ceux qui vous disent de le voter, leur laisser l'entière responsabilité de ce qu'ils veulent faire.

Au Grand Conseil, samedi, il y avait sur les bancs de la fraction radicale, par exemple, M. Lagrange qui, lors des élections municipales à Satigny, a fait sa campagne avec son collègue socialiste à la mairie, M. Blondin. Croyez-vous que M. Lagrange pouvait, la conscience tranquille, voter l'exclusion de ce collègue élu avec lui à la municipalité de Satigny ? A Meyrin aussi, le Conseil municipal, le maire et

les adjoints ont été élus sur une liste d'entente des partis radical et socialiste; et d'ailleurs à ce moment-là, nous faisions encore partie du Parti socialiste suisse dont nous formions une des sections et nous avons été élus comme tels. A Meyrin, lors des récentes élections de remplacement, le maire et un adjoint ont été réélus par l'entente socialiste-radicale qui s'était formée dans cette commune. Croyez-vous que ces conseillers qui s'apprécient, qui se connaissent, qui se sont tendu la main, qui ont fait leur campagne électorale ensemble il y a si peu de temps, peuvent vraiment prononcer l'exclusion les uns contre les autres?

Je ne dirai certainement pas que j'approuve l'ensemble de ce qu'a dit M. Bernoud, non, pas une minute ! Il a parlé haineusement du communisme — ou du socialisme — car en somme, il peut y avoir des différences de méthodes à certaines époques, entre ceux qui se nommaient socialistes et d'autres qui se déclaraient communistes, mais ils n'ont pas changé et leur but concret était et reste le même : aboutir à un régime collectiviste. Ils n'ont pas changé. Et nous n'avons jamais donné aucune preuve de ce que nous aurions voulu y arriver par la violence. Ni votre police cantonale ni la police fédérale n'ont jamais pu découvrir chez nous — vous pouvez remonter à dix ans en arrière, même aux perquisitions de 1932 — la moindre trace d'organisation d'un complot pour le renversement et la prise du pouvoir par la violence. Jamais vous n'avez eu cette preuve. Nous n'avons jamais tenté de renverser le pouvoir par la violence.

La décision que vous prendrez aujourd'hui — peut-être réfléchirez-vous encore — ne répond pas au vœu de la population; elle coûtera très cher à notre démocratie. Vous vous engagez aujourd'hui sur le chemin du fascisme par la décision que vous allez prendre comme par celles qui ont été prises soit par le Conseil fédéral, soit par le Conseil national, soit encore par le Grand Conseil de Genève. Vous suivez ainsi un mot d'ordre politique.

La Suisse ne restera la Suisse que pour autant qu'elle conservera son système démocratique. Certes nous n'avons pas une démocratie qui nous donne entière satisfaction. La démocratie bourgeoise, telle qu'elle existe aujourd'hui, soumise aux puissances d'argent — et vous avez pu vous en rendre compte récemment encore — n'est pas la véritable démocratie. Malgré tout, le système démocratique doit être respecté et il l'a été chez nous. Aujourd'hui, vous le détruisez d'un seul coup par la mise hors la loi d'une fraction de la population. C'est sur ce chemin que vous vous engagez aujourd'hui.

N'oubliez pas que les événements qui se déroulent aujourd'hui auront une fin. Qui aujourd'hui pourrait prétendre en connaître le dénouement? Qui pourrait dire aujourd'hui comment les événements actuels se termineront. Bien malin celui qui pourrait l'affirmer.

Mais il est une chose certaine, c'est que les millions d'hommes actuellement mobilisés, chez nous et ailleurs, ces innombrables armées dans tous les pays, seront un jour démobilisés. Il faudra alors réorganiser le pays, le reconstruire. Cela ne pourra se faire que par un régime nouveau que nous ne sommes pas les seuls à désirer. Il y a déjà longtemps — plusieurs mois — que de nombreux journaux — même des vôtres — ont parlé de révolution et de changement de régime parce que nous ne pouvons plus vivre sous le régime capitaliste tel qu'il est organisé aujourd'hui. Et vous voulez nous empêcher d'avoir nos idées quant à cette révolution, quant à cette transformation de l'Etat qui se produira certainement et que nous n'avons jamais, de notre côté, estimé devoir être violente.

Nos n'avons jamais parlé de violence dans aucune de nos assemblées ou comités. Je n'ai jamais, en ce qui me concerne, pas plus que mes amis, entendu prendre le pouvoir par la violence. Nous n'avons jamais voulu porter atteinte à l'Etat par la violence. J'ai vu, au contraire, dans notre fraction dissoute, des citoyens qui se sont occupés de la défense des salariés, des travailleurs, de la partie de la population que nous représentons, en somme de la défense du pays.

Aujourd'hui, ceux qui prennent la décision de nous exclure ne peuvent, en aucun cas, se considérer comme des patriotes, car ils prennent une décision qui portera préjudice au pays.

Qu'est-ce qu'une place au Conseil municipal ou au Grand Conseil ?

M. Jaccoud : Pas grand chose !

M. Piguet : En effet, pas grand chose. On ne put pas diree qu'une telle place constitue, dans notre pays, un avantage quelconque. Il n'y a pas d'avantages, il n'y a que dévouement de la part de ceux qui veulent s'en occuper sérieusement. Il n'y a jamais eu, de la part de nos conseillers, que du dévouement à la cause qu'ils représentent vis-à-vis de la population qui les avait nommés. En tout temps, nous avons cherché à défendre la collectivité et à servir les intérêts de l'Etat et de la Ville, puisqu'il s'agit ici de la Ville de Genève.

Dans quelques semaines, vous célébrerez le 650me anniversaire de la Confédération. Certains conseillers administratifs ont déjà eu l'occasion de se rendre au Grutli pour parler de cette révolution d'il y a 650 ans alors que des citoyens, épris de liberté, avaient renversé des baillis.

Or, aujourd'hui, après avoir pensé que la décision prise par le Conseil fédéral l'avait été à la suite d'une forte pression de certains organes du socialisme officiel — la lettre qui a été lue ce soir est assez ironique, à la suite des attaques particulièrement violentes menées

par M. Rosselet au Conseil national et dans cette salle — nous avons la certitude qu'en dehors des pressions du Conseil d'Etat de Genève, qui, pour des raisons de politique locale, parce qu'il veut supprimer toute opposition — et le danger pour vous sera précisément que les députés qui continueront à siéger ne représenteront plus l'opinion publique — d'autres pressions ont aussi été exercées. La conférence faite dimanche matin à Berlin aux représentants de la presse étrangère par le ministre des affaires étrangères du Reich prouve les interventions faites par les représentants du Reich dans les pays neutres contre ce qu'on appelle le communisme ou le socialisme révolutionnaire. Des hommes tels que M. le conseiller fédéral Pilet-Golaz ont certainement eu des conversations avec le ministre d'Allemagne à Berne et rien ne prouve, après les attaques dirigées par le ministre des affaires étrangères du Reich, M. von Ribbentrop, que ce n'est pas de là qu'est parti l'ordre d'interdiction de notre parti. *(Mouvements.)* Mais oui, c'est de l'étranger qu'est parti l'ordre de nous interdire et pourtant sur ces bancs — je le répète à l'adresse de M. Guinand — il y aura encore un homme qui a défilé devant Mussolini et qui lui a prêté serment.

M. Guinand : Vous êtes un menteur ! En tout cas, ce n'étaient pas des hommes qui ont été en prison, comme vous. Je n'ai jamais été en prison, moi ! *(Vives exclamations à l'extrême gauche; tumulte.)*

M. Piguet : J'ai été en prison, oui, et c'est un honneur pour moi.

M. Guinand : Pour vol !

M. Piguet : Je prie le mémorialiste d'enregistrer la déclaration de M. Guinand; votre ancien collègue, M. Chalut, décédé, en a été pour son argent !

M. Guinand : Vous n'aviez pas encore été en prison à ce moment-là.

M. Piguet : Je rappelle que des hommes comme M. Guinand sont ceux qui ont plié les genoux devant un chef étranger.

M. Guinand : Je suis forcé de vous répéter que vous êtes un menteur.

M. Piguet : Et moi, je vous répète que c'est exact. Dans ces conditions, il n'est pas possible au Conseil municipal de s'engager sur la voie qui lui est tracée par le projet d'arrêté qui nous est soumis. Je lui demande en conséquence de ne pas entrer en matière. En agissant

ainsi, vous laisserez au Conseil fédéral, au Conseil d'Etat, respectivement au Département de l'intérieur, la responsabilité pleine et entière de mesures qui, je le répète, auront les plus fâcheuses répercussions sur l'ensemble de notre pays.

M. Sviatsky *(Rumeurs à la tribune de la presse.)* : Je suis un peu étonné de cette manifestation de la presse, qui n'a absolument pas à manifester dans cette salle. J'ai été élu par le peuple de Genève qui connaissait ma personne et mon nom; c'est devant lui seul que je suis responsable, et non devant certains journalistes mal élevés... *(Très bien à l'extrême gauche.)*

Ceci dit en passant, vous permettrez à un fils de naturalisé de prendre la parole dans ce débat. Souvent on reproche à des hommes qui sont dans mon cas d'intervenir dans les conseils du pays. Mais qui donc est mieux placé qu'eux pour vous dire que leurs parents, qui ont choisi Genève pour s'y établir, ont apprécié ainsi les libertés dont y jouissent les citoyens, et quel prix, eux et leurs fils, attachent à ces libertés, pour vous dire aussi quelle doit être leur tristesse lorsqu'ils voient que ces libertés risquent de disparaître? On critique volontiers les naturalisés ou leurs fils, mais je suis certain qu'il en est d'autres parmi vous, encore qu'ils portent peut-être un nom dont la consonance peut paraître moins étrangère que celle du mien, qui ressentent les mêmes sentiments de gratitude que moi-même à l'égard du canton de Genève.

La date d'aujourd'hui, on l'a dit, est une journée historique du point de vue de la liberté des élus du peuple de Genève. Cette journée historique est en quelque sorte une répétition de celle du Grand Conseil. Elle a une importance car elle constitue à nouveau un précédent de certaines mesures politiques dans la République et canton de Genève. Nous avons tous été élus par le peuple, sur des listes et sur la base d'un programme, les électeurs nous ont choisis et je puis dire que certainement notre parti est celui qui a recueilli la plus forte proportion de voix; les électeurs nous ont désignés sur notre programme. Mais aujourd'hui on veut nous camoufler, on nous dit : « Vous êtes des communistes ! » De telles affirmations devraient au moins s'appuyer sur un semblant de preuve; je ne demande pas un acte, une preuve décisive, mais au moins une apparence, un semblant. On vous demande de prendre un arrêté constatant que les conseillers de la Fédération socialiste ne font plus partie de ce Conseil municipal, mais on vous demande également d'appliquer un arrêté fédéral prévoyant que les communistes doivent être exclus. Or, lequel d'entre vous oserait affirmer honnêtement que nous sommes communistes? Aucun, j'en suis persuadé.

Comme l'a dit tout à l'heure M. Wursten, vous connaissez la plupart des collègues qui sont ici, vous connaissez leurs opinions, leurs actes, leurs pensées et vous êtes certainement incapables, les uns comme les autres, d'affirmer qu'ils ont eu une activité communiste ou même une opinion communiste.

Or, ce soir, vous allez prononcer leur exclusion sur la base d'un mensonge ! — je ne dis pas : d'un malentendu, je dis : d'un mensonge ! Vous les camouflez en communistes et c'est le prétexte pour lequel vous voulez les exclure. D'une façon générale, je suis un peu étonné de voir que des juristes de votre parti puissent de gaîté de cœur — si j'ose dire, je crois que c'est plutôt à leur corps défendant — soutenir une pareille thèse. Si vraiment nous étions communistes, vous auriez dû employer la loi votée il y a quelques années, nous traduire devant les tribunaux, nous faire inculper, déclarer : « Vous avez fait tels ou tels actes que nous considérons comme communistes », nous faire condamner. Vous ne l'avez pas fait. Pourquoi ? Parce que vous savez bien que la justice, ces juges choisis par vous-mêmes, seraient incapables de prononcer une condamnation de ce genre. Et aujourd'hui, vous ne faites rien d'autre que d'exécuter non pas les hautes œuvres de certains personnages, mais leurs basses œuvres. Vous faites aujourd'hui acte de vengeance politique, un acte qui a commencé au Conseil national, qui a continué au Grand Conseil et qu'on voudrait vous voir faire ici. Sans doute votre siège est fait au point de vue du vote, mais en réalité je suis sûr que votre conviction n'y est pas. Les échos que nous avons entendus tout à l'heure le montrent avec évidence et toutes les conversations privées que nous avons eues avec d'autres nous ont persuadés que vous voterez l'arrêté, si vous le votez, sans la moindre conviction.

Cependant nous vous offrons une possibilité, en vous disant : N'entrez pas en matière, renvoyez aux vrais responsables la responsabilité de la décision qu'on veut vous faire prendre. Vous devez le faire pour l'honneur de Genève et des électeurs qui nous ont envoyés ici siéger et défendre leurs intérêts.

M. Storz : Il y a évidemment certaines considérations d'un caractère particulier et c'est la raison pour laquelle on veut obliger ce soir ce Conseil municipal à prendre des décisions qui sont d'une portée excessivement grave et le seront surtout dans l'avenir. La démocratie fait ses preuves non pas quand tout va bien, mais c'est quand la situation devient critique, par des circonstances indépendantes de nous, qu'elle devrait en somme s'affirmer et montrer de quoi elle est capable. Or, aujourd'hui vous allez prendre des décisions qui nous prouvent que la démocratie a, chez vous, une interprétation contraire aux intérêts de la classe ouvrière. Aujourd'hui, vous mettez le terme

à une évolution qui a commencé avec les hostilités et les difficultés pour le pays. Déjà au début, vous avez enlevé à la classe ouvrière les moyens d'expression, vous avez voulu à tout prix l'empêcher de s'exprimer librement — et je reviendrai sur ce qu'a dit M. Bernoud.

Vous savez que les premières brimades contre le journal *Le Travail* qui, évidemment représentait l'énorme majorité de l'opinion de la classe ouvrière de Genève, ont coïncidé avec les premières mesures prises par les autorités fédérales en créant les camps de travail et qu'elles ont été faites, ces brimades, parce que le journal de notre parti prenait la défense des déshérités qu'on a envoyés de force dans ces camps. Vous savez qu'ensuite est venue l'interdiction du *Travail* et cela sur une base erronée, sur une base de classe. Aujourd'hui, vous interdisez la Fédération socialiste suisse, vous excluez ses membres, parce que la situation qui va venir, qui devient critique, non pas seulement pour la classe ouvrière, mais pour vous aussi, vous inspire de l'inquiétude.

M. le conseiller fédéral Stampfli a déclaré dans son dernier discours que les revenus de la classe ouvrière, du fait de l'augmentation du coût de la vie, avaient baissé de 30 %. Jusqu'à présent, nous étions autorisés légalement, de par la loi, à représenter ces ouvriers dans les conseils du pays et à prendre leur défense. Aujourd'hui, vous nous privez des moyens légaux de le faire. Il me suffira de vous citer que dans certaines usines de Genève, il y a encore des ouvriers qui gagnent 1 fr. 14 de l'heure avec trois enfants à la maison. Je vous pose la question personnellement, monsieur Bernoud, puisque vous avez dit que vous êtes contre la violence : comment voulez-vous qu'ils puissent défendre leurs intérêts quand vous interdisez le parti qui pourrait prendre leur défense ? Avec une pareille politique, vous nous obligez, quand le peuple voudra aller à l'action pour soutenir ses justes revendications, à marcher devant eux et ce n'est pas nous qui serons responsables des mesures qui seront prises, c'est vous qui en aurez la pleine et entière responsabilité.

M. Marti : J'ai une brève déclaration à faire, au nom des groupes nationaux :

Les partis nationaux (parti radical, parti national-démocratique et parti indépendant et chrétien-social — sauf évidemment M. Wursten, qui a déclaré vouloir s'abstenir au vote —) qui ont voté en 1937 les lois anticommunistes, sont unanimes à approuver les mesures prises par le Conseil fédéral pour interdire toute activité politique aux groupements qui veulent renverser par la violence les institutions que le peuple suisse s'est librement données. C'est pourquoi les trois partis nationaux voteront l'arrêté qui leur est soumis.

Le projet est adopté en premier débat.

Deuxième débat

L'article premier est adopté.

Article 2.

Le président : Une modification de rédaction doit être apportée à cet article. Au lieu de dire : «... pour autant qu'ils *appartiennent encore* à la Fédération socialiste... », il faut dire : « ... pour autant qu'ils *ont appartenu, jusqu'à sa dissolution*, à la Fédération socialiste... »

L'article 2, ainsi modifié, est adopté, de même que l'article 3.

Le président : Si un troisième débat n'est pas demandé, nous allons passer au vote sur l'ensemble. L'appel nominal est-il demandé ? *(Voix à l'extrême gauche :* Oui !)

Ceux qui acceptent le projet d'arrêté répondront oui; ceux qui le repoussent répondront non.

Il est procédé au vote par appel nominal.

Le projet est adopté par 29 voix contre 18 et 2 abstentions.

Ont voté oui : MM. *Billy*, *Bornand Charles*, *Boujon*, *Burklen*, *Calame*, *Castellino*, *Charrot*, *Corbat*, *Dentan*, *Ducommun*, *Falk-Vairant*, *Ganter*, *Guinand*, *Henny*, *Henssler*, *Jaccoud*, *Loutan*, *Marti*, *Martin-du Pan*, *Naville*, *Raisin*, *Recoux*, *Rey*, *Rollini*, *Rossire*, *Sésiano*, *Snell*, *Sormani*, *Thévenaz*. Total, 29 oui.

Ont voté non : MM. *Béguin*, *Bocquet*, *Bornand Frédéric*, *Dedo*, *Jaccard*, *Kohler*, *Losio*, *Maurer*, *Mégard*, *Métraux*, *Morel*, *Naine*, *Parisod*, *Piguet*, *Reck*, *Schumacher*, *Storz*, *Sviatsky*. Total, 18 non.

Se sont abstenus : MM. *Bernoud* et *Wursten*. Total, 2 abstentions.

Etaient absents au moment du vote : MM. *Baudin*, *Borel*, *Corboud*, *Cottier*, *Favez*, *Lederrey*, *Maret*, *Muller*, *Pons*, *Wagnières*. Total, 10 absents.

M. *Charles Duboule*, président, présidait.

L'arrêté est ainsi conçu :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Constate :

— que la Fédération socialiste suisse est dissoute par arrêté du Conseil fédéral du 27 mai 1941 ;
— que cette dissolution est entrée en vigueur le 12 juin 1941 ;
— qu'en vertu de cette dissolution et conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 26 novembre 1940, les membres de la Fédération socialiste suisse ne peuvent plus être membres d'une autorité fédérale, cantonale ou communale ;

vu la lettre du Conseil d'Etat en date du 24 juin 1941,

Arrête :

Article premier. — MM. les conseillers municipaux Charles Baudin, Alexis Béguin, Gabriel Bocquet, Frédéric Bornand, Atyl Dedo, André Favez, Louis Jaccard, Gustave Kohler, Germinial Losio, Albert Maret, Fernand Maurer, Edmond Mégard, Emile Métraux, Georges Morel, Arnold Muller, Paul Naine, Armand Parisod, Louis Piguet, Henri Reck, Jean Schumacher, Paul Storz, Herzel Sviatsky, Emile Wagnières, membres du parti socialiste genevois, section de la Fédération socialiste suisse, ne font plus partie du Conseil municipal de la Ville de Genève dès l'entrée en vigueur de la présente décision.

En ce qui concerne M. Albert Pons, le présent arrêté ne lui sera applicable qu'en cas de rejet de son recours.

Art. 2. — Les remplaçants éventuels de la liste du parti socialiste genevois sont déclarés inaptes à succéder aux conseillers exclus, pour autant qu'ils ont appartenu, jusqu'à sa dissolution, à la Fédération socialiste suisse, l'élection du Conseil municipal de 1939 ayant eu lieu avant la constitution de la dite fédération.

Art. 3. — L'urgence est déclarée.

Le président : J'informe ce Conseil municipal que la prochaine séance aura lieu mardi 1er juillet, à 20 h. 30.

La séance est levée à 21 h. 35.

Le mémorialiste-sténographe :
S. PERRET.

Adresse du mémorialiste : 55, route de Florissant, tél. 4.04.48.

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

SESSION EXTRAORDINAIRE

MARDI 1er JUILLET 1941

Présidence de M. Charles DUBOULE, président

Sommaire :

1. Modification de l'article 65 du Règlement du Conseil municipal en conformité de la loi du 25 juin 1941 155
— Troisième débat 186

2. Proposition du Conseil administratif en vue d'être autorisé à garantir, solidairement avec le Conseil d'Etat, les intérêts et le remboursement d'un emprunt de 1,100,000 francs au maximum, à contracter par la C. G. T. E. en vue du remplacement du tramway par le trolleybus sur le parcours de la ligne No 3, Champel-Pt-Saconnex . . 156

3. Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 40,500 francs en vue de travaux urgents de transformation à effectuer aux installations de chauffages centraux au Grand Théâtre, au bâtiment de la Madeleine et au Service social 171

4. Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 10,000 francs représentant la subvention de la Ville de Genève au théâtre de la Comédie pour le début de la saison 1941-1942 176

5. Proposition de M. le conseiller municipal G. Borel de modifier l'art. 58, lettre *c*, du Règlement du Conseil municipal, en ce qui concerne les attributions de la commission de surveillance des écoles municipales 181

La séance est ouverte à 20 h. 30, dans la salle du Grand Conseil.

Membres présents : MM. Bernoud, Billy, Borel, Bornand, Boujon, Burklen, Calame, Castellino, Charrot, Corbat, Duboule, Ducommun, Falk-Vairant, Ganter, Henssler, Jaccoud, Loutan, Marti, Martin-du Pan, Naville, Recoux, Rey, Rossire, Sésiano, Snell, Sormani, Thévenaz.

Membres absents excusés : MM. Corboud, Guinand, Henny, Raisin, Wursten.

Membres absents non excusés : MM. Cottier, Dentan, Rollini.

MM. les conseillers administratifs Peney, président, Uhler, Schoenau, Unger et Noul assistent à la séance. M. le conseiller d'Etat Casaï s'est fait excuser.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président : L'objet numéro 2 de l'ordre du jour (communications du Conseil administratif) est retiré ; par contre, le Conseil administratif demande l'introduction à l'ordre du jour de sa proposition pour l'ouverture d'un crédit de 40,500 francs en vue de travaux urgents de transformations à effectuer aux installations de chauffages centraux au Grand Théâtre, au bâtiment de la Madeleine et au Service social. Nous prendrons cette question après celle concernant la transformation de la ligne 3 de la C. G. T. E. *(Approbation.)*

M. Marti : Je n'ai pas l'intention de développer une interpellation, mais je voudrais poser une petite question et je regrette l'absence de M. le conseiller d'Etat Casaï.

Il s'agit d'un poteau indicateur qui se trouve en haut du chemin des vignes où se passent les examens pour l'obtention du permis de conduire d'une voiture automobile. Les inspecteurs n'ont rien trouvé de mieux que de faire placer ce poteau devant le banc qui se trouve là et d'où l'on jouit d'une vue magnifique sur le lac et les Alpes. J'ai ici la photographie de l'endroit qui montre que ce poteau est placé devant le banc...

M. Ducommun : Il faut déplacer le banc ! *(Rires.)*

M. Marti : Je demande au Conseil administratif de faire le nécessaire pour que ce poteau soit placé derrière le banc qui a déjà été

abîmé par les autos; il faudrait aussi qu'il y apporte quelques réparations. Je prie le service compétent de faire le nécessaire.

M. Unger, conseiller administratif : Nous transmettrons au Département des travaux publics la demande tout à fait justifiée de M. Marti.

1. Modification de l'article 65 du Règlement du Conseil municipal en conformité de la loi du 25 juin 1941.

Le président : Dans sa séance du mercredi 25 juin, le Grand Conseil a voté une loi modifiant la loi du 28 mars 1931 sur l'administration des communes (art. 29).

Il convient aujourd'hui de mettre le Règlement du Conseil municipal en harmonie avec les nouvelles dispositions et de modifier en conséquence comme suit l'article 65 :

> « *Art. 65.* — Le Conseil municipal délibère valablement quel que soit le nombre de ses membres présents. »

La discussion est ouverte en premier débat.

M. Bernoud : Je ne m'oppose pas à cette modification, mais je me demande si l'on ne pourrait pas fixer un minimum, car avec une telle disposition « quel que soit le nombre des membres présents », on peut descendre très bas.

M. Sormani : La moitié d'un ! *(Rires.)*

Le président : Faites-vous une proposition ?

M. Bernoud : On pourrait fixer 10 ou 12, par exemple.

M. Peney, président du Conseil administratif : Je prie le Conseil municipal d'adopter le texte qui a été voté par le Grand Conseil. Il ne faut pourtant pas pousser les choses à l'extrême. On peut dire que la majorité des conseillers municipaux qui ont accepté un mandat sauront le remplir au plus près de leur conscience et pour le bien de la Ville. Si l'on approuvait la proposition de M. Bernoud, on pourrait croire que les conseillers municipaux, dans leur majorité, sont des gens qui acceptent une fonction sans avoir l'intention de la remplir.

Le président : Est-ce que M. Bernoud maintient sa proposition ?

M. Bernoud : Un texte tel que celui qui nous est proposé, quelle que soit la confiance que l'on peut avoir dans l'ensemble des conseillers, n'a aucune valeur. Le jour où, pour des circonstances extraordinaires, il n'y aurait que cinq membres présents, le Conseil municipal pourrait délibérer valablement. C'est alors que nous entendrions une réclamation générale.

M. Ducommun : Et pour les naturalisations ?

Le président : Il s'agit alors d'une loi spéciale.

Le projet est adopté en premier et en second débat.

Le président : Comme il s'agit d'une modification au règlement, un troisième débat est nécessaire; il aura lieu en fin de séance.

2. Proposition du Conseil administratif en vue d'être autorisé à garantir, solidairement avec le Conseil d'Etat, les intérêts et le remboursement d'un emprunt de 1,100,000 francs au maximum, à contracter par la C. G. T. E. en vue du remplacement du tramway par le trolleybus sur le parcours de la ligne No 3, Champel-Petit Saconnex.

RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Messieurs les conseillers,

La proposition que nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation a pour but d'aider la Compagnie genevoise des tramways électriques à réaliser un important projet d'un intérêt général, constituant en même temps un progrès évident dans l'exploitation des tramways sur le territoire de la Ville de Genève.

A cet égard, le rapport que vient de présenter le Conseil d'Etat au Grand Conseil donne toutes explications utiles et justifie aussi la même demande que nous vous présentons en ce qui concerne la garantie à fournir par la Ville de Genève.

Nous reproduisons donc à votre intention le texte de ce rapport.

I.

Il ressort des rapports de la C. G. T. E. que la voie No 3 est maintenant sérieusement usée. L'exploitation ne pourrait s'y poursuivre que si on la réparait. Cette réparation serait, cependant, très coûteuse.

Elle serait aussi d'une réalisation difficile en raison du manque qui se fait sentir actuellement, de différents matériaux. Elle ne permettrait pas de mettre fin aux inconvénients graves résultant d'une vitesse commerciale insuffisante, de voitures inconfortables et de l'impossibilité d'améliorer le tracé là où il devrait l'être pour ne plus gêner la circulation des autres véhicules. Dans ces conditions, il apparaît indiqué d'adopter une autre solution en remplaçant, sur ce parcours, le tramway par le trolleybus. Les avantages du trolleybus sont nombreux. Sa vitesse commerciale est remarquable, grâce surtout à la rapidité du démarrage. Sa marche est silencieuse et ne s'accompagne ni d'odeur, ni de fumée. Très maniable, il se plie à la circulation des autres véhicules. Son moteur consomme de l'énergie électrique, c'est-à-dire le carburant national suisse. Enfin, sa construction peut être presque entièrement confiée à des entreprises genevoises.

D'après les devis de la C. G. T. E., la réalisation du projet exige 1,100,000 francs. La C. G. T. E. ne dispose pas de cette somme et doit donc l'emprunter. Cependant l'institut financier qui est prêt à faire l'avance demande que l'Etat et la Ville de Genève garantissent solidairement le payement des intérêts et des amortissements. En accord avec le Conseil administratif, nous avons examiné le plan et sommes arrivés à la conclusion que le canton et la Ville doivent assumer la couverture sollicitée. Nous vous demandons donc de nous autoriser à souscrire l'engagement nécessaire. Un grand nombre d'entreprises genevoises auront l'occasion d'occuper leur personnel et le chômage dont souffrent plusieurs branches diminuera. L'équipement de notre ville sera modernisé, ce qui constituera un précieux appoint. Quant aux obligations à prendre par la C. G. T. E. elles ne nous semblent pas dépasser ses capacités. Nous obtiendrons aussi le maximum d'avantages.

Telles sont, Messieurs les députés, les raisons pour lesquelles nous vous demandons de voter l'arrêté législatif qui vous est proposé. Si nous y avons fait figurer la clause d'urgence, c'est que la C. G. T. E. a obtenu des options pour la fourniture de différents matériaux. Ces options sont à l'échéance du 30 juin 1941, conformément aux exigences des fournisseurs. Le plan serait entièrement bouleversé si une décision n'intervenait qu'après cette date.

* * *

En ce qui concerne les avantages que présente ce projet qui, disions-nous au début de ce rapport, constitue un progrès évident, nous nous bornerons à en signaler quelques-uns du point de vue économique et pratique, comparativement aux systèmes actuels utilisant les tramways et les autobus. Le trolleybus continue à con-

sommer de l'énergie électrique, il n'a pas besoin de rails d'un entretien coûteux et dangereux pour la circulation, il est plus rapide, plus souple et observe les règles de la circulation, il n'est pas bruyant ou malodorant et n'est pas une cause d'ébranlement des maisons.

Dans ces conditions, les pouvoirs publics accueillent avec la plus grande satisfaction l'introduction de ce système et il ne fait pas de doute que la population, de son côté, aura le plus grand plaisir à utiliser le trolleybus. On peut donc espérer que la circulation sur l'important parcours où il sera mis en service sera de nature à assurer le rendement escompté.

Nous soumettons à votre approbation, Messieurs les conseillers, le projet d'arrêté suivant comportant la clause d'urgence, en raison des options obtenues par la C. G. T. E. pour la fourniture de différents matériaux.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Le Conseil administratif est autorisé à accorder, solidairement avec le Conseil d'Etat, la garantie de la Ville de Genève en faveur du payement des intérêts et du remboursement d'un emprunt de 1,100,000 francs au maximum à contracter par la C. G. T. E., en vue du remplacement du tramway par le trolleybus, sur la ligne No 3, Champel-Petit-Saconnex.

Article 2. — L'urgence est déclarée.

Le Conseil décide de passer à la discussion immédiate.

Premier débat

M. Peney, président du Conseil administratif : Cette question a fait l'objet d'une étude attentive de la part du Conseil d'Etat, du Grand Conseil et du Conseil administratif. Le Grand Conseil l'a adoptée mercredi dernier, avec la clause d'urgence.

Voici en quelques mots de quoi il s'agit : la ligne 3 est dans un état de vétusté très grand. Rien que pour mettre des rails nouveaux,

la dépense serait de 6 à 700,000 francs. Dans ces conditions, il semble préférable de transformer complètement le système et d'installer, pour la première fois à Genève, le trolleybus. Ce moyen de transport a fait ses preuves dans différentes villes suisses, à Lausanne notamment. Le trolleybus convient admirablement aux lignes urbaines comportant de nombreux virages et sinuosités, et la ligne Champel-Saconnex est de celles-ci. D'autre part, le trolleybus utilise notre carburant national, la houille blanche — l'énergie électrique pour l'appeler par son vrai nom; cela nous permet de nous passer de l'étranger.

Il ne faut pas oublier aussi que les trois quarts de la somme de 1,100,000 francs dont la garantie nous est demandée seront dépensés à Genève. Toute la construction — à part les châssis qui viendront de la maison Saurer — se fera à Genève; les ateliers de Sécheron et des Charmilles participeront à ce travail. La C. G. T. E. a installé, depuis quelques années, un atelier de constructions à la Jonction; cet atelier emploie une soixantaine d'ouvriers qui font de bon ouvrage. Ce sont eux qui ont construit les nouvelles voitures en usage sur la ligne 12, voitures souples, agréables et qui conviennent parfaitement aux voyageurs. Pour cette ligne de trolleybus, une dizaine de voitures seront construites. Tout cela permettra donc de donner du travail à Genève.

D'ailleurs, le sacrifice que l'on vous demande n'est pas grand puisque c'est une garantie à un emprunt contracté par la C. G. T. E. Or, actuellement, la C. G. T. E. se trouve dans une meilleure situation financière, étant donné les mesures prises pour l'obscurcissement, et empêchement de rouler qui atteint les automobilistes. La C. G. T. E. a immédiatement fait profiter son personnel de cette amélioration de ses recettes; les traitements ont été augmentés, comme de juste. En effet, ce personnel a fait preuve d'un très grand dévouement et de sang-froid, surtout lorsqu'il doit assurer le service pendant l'obscurcissement. Au début, avant la modification de l'éclairage tel qu'il existe actuellement, ce n'était pas une sinécure que de conduire un tramway pendant deux ou trois heures, alors qu'on ne voyait pas clair devant soi. C'était la crispante incertitude pour le wattmann toujours exposé à tuer un passant, et cela bien malgré lui.

La convention que signeront l'Etat et la Ville est en résumé la suivante: La Société générale pour l'électricité prête à la C. G. T. E. une somme de 1,100,000 francs, remboursable par annuités égales en douze ans, intérêt 4 %, commission unique 1 %.

Nous avons — Conseil d'Etat et Ville de Genève — cherché par ailleurs si l'on ne pourrait pas obtenir de meilleures conditions. C'est très difficile actuellement. Dans les circonstances présentes, on peut dire que 4 % et délai de remboursement en douze ans,

représentent des conditions non seulement raisonnables, mais avantageuses. Evidemment la garantie ne va pas plus loin que les engagements de la C. G. T. E. Or, la situation actuelle de cette compagnie permet de penser que la garantie que nous donnons sera presque platonique car, durant les six prochaines années en tout cas — le calcul a été fait — la C. G. T. E. est certaine de faire face à ses engagements concernant les intérêts et l'amortissement de son emprunt.

Si cela vous intéresse, je puis vous donner connaissance de la convention. Je pense toutefois que vous pouvez faire confiance au Conseil administratif qui a étudié à fond cette question, d'accord avec le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Nous regrettons de venir ainsi devant vous au dernier moment, mais ce n'est pas de notre faute. Il y a plus d'un an que cette question est en suspens. A un moment donné, la C. G. T. E. avait renoncé à proposer la construction d'une ligne de trolleybus; il y a quelques mois, la question a été reprise. La C. G. T. E. a pu obtenir des options pour des marchés de matériaux qui deviennent maintenant extrêmement rares. Ces options arrivaient à échéance le 30 juin. Si nous attendions encore quelques jours, les marchés risqueraient d'être annulés et la transformation de la ligne 3 en trolleybus deviendrait impossible. C'est là une question qui préoccupe non seulement les entreprises privées, mais les autorités, car nombre de matériaux nécessaires deviennent impossibles à trouver.

Je suis à votre disposition pour vous donner encore tous les renseignements que vous pourriez désirer.

M. Burklen : Sans m'opposer au projet qui nous est présenté puisque en l'occurrence il s'agit d'un progrès à réaliser et auquel j'applaudis et me rallie, je m'étonne qu'on nous demande de le voter ce soir même. Dans son rapport, le Conseil administratif allègue que si l'on a inséré la clause d'urgence c'est parce que « la C. G. T. E. a obtenu pour la fourniture des matériaux des options qui sont à l'échéance du 30 juin conformément aux exigences des fournisseurs », ajoutant que le plan serait bouleversé si la décision n'intervenait qu'après cette date. Or, nous sommes le premier juillet... Je ne doute pas que le Conseil administratif n'ait fait pour le mieux, mais je demande qu'à l'avenir, dans un cas semblable, il fasse en sorte de présenter ses propositions de crédit en temps utile, avant que la date d'échéance des options soit passée.

M. Peney, président du Conseil administratif : Il n'y a pas de la faute du Conseil administratif. Il a été impossible de venir ici plus tôt avec ce projet parce que l'on a rencontré certaines difficultés

pour conclure l'emprunt. Il y a quelque temps, on ne pouvait trouver de l'argent qu'à 4,25 %...

M. Schoenau, conseiller administratif : Et même 4,50 %.

M. Peney, président du Conseil administratif : ... et même 4,50 %, c'est exact. Et ce n'est que grâce à l'insistance des autorités que la C. G. T. E. a enfin réussi de conclure l'affaire à 4 % seulement. D'autre part, la compagnie voulait d'abord que ce fussent l'Etat et la Ville qui prêtassent la somme; cela n'était pas possible, il ne pouvait s'agir que d'une garantie donnée à un emprunt contracté par la C. G. T. E. elle-même auprès de l'établissement financier; mais il a fallu de laborieuses tractations; il y a eu des difficultés et même, à un certain moment, on a craint de voir annulés des marchés très importants qui avaient été conclus, ce qui aurait tout compromis. En effet, certains matériaux sont devenus très rares, voire introuvables, et la compagnie est déjà fort embarrassée de se procurer ce qu'il lui faut pour l'entretien ordinaire des voies.

M. Castellino: Je voudrais saisir cette occasion (puisque tout à l'heure nous allons sans doute voter à l'unanimité le projet en discussion, suivant en cela le Grand Conseil qui vient d'émettre un vote semblable en ce qui concerne la participation de l'Etat) d'émettre le vœu que l'on demande à la C. G. T. E. de remédier au mauvais état de ses voies. La plupart d'entre elles, notamment dans les Rues Basses, au boulevard des Philosophes, à la Servette et dans d'autres artères importantes, sont à peu près complètement démolies; partout il y a des creux, des dépressions, qui peuvent être la cause d'accidents peut-être graves, surtout alors que tant de bicyclettes sont en circulation. Songez qu'on en compte maintenant 80,000 à Genève. Au moment donc où la C. G. T. E. sollicite le concours de la Ville, pour cette transformation, je pense qu'il serait opportun d'intervenir auprès d'elle pour qu'elle fasse exécuter des remises en état qui sont d'urgente nécessité.

M. Sésiano : La décision que l'on nous demande de prendre n'est pas sans une réelle importance car la garantie que nous devons donner ici n'est pas du tout platonique : il s'agit de garantir un crédit de 1,100,000 francs, en capital et en intérêts, remboursable en dix ans...

M. Peney, président du Conseil administratif : Douze.

M. Sésanio : ... au moyen d'amortissements annuels de 90,000 francs. Bien, mais le Conseil administratif a-t-il pris soin de se réserver

un droit de regard suffisant pour veiller à ce que ces amortissements puissent être assurés par la trésorerie de la C. G. T. E. ? Car enfin il ne faudrait pas qu'au bout de l'année on vienne dire au Conseil administratif — et au Conseil d'Etat : « Maintenant, il s'agit de passer à la caisse pour payer son dû à la banque qui a avancé les fonds. »

Il ne faudrait pas non plus que cette intervention financière de la Ville en faveur de la C. G. T. E. nous achemine vers une espèce d'engrenage dont il serait difficile de se dégager. Vous connaissez la situation de la C. G. T. E. Sans doute, c'est une entreprise d'intérêt public et comme telle nous devons la soutenir, mais il ne faudrait pas qu'en procédant par petits paquets on en vienne un jour à substituer aux siennes les responsabilités de la Ville et que nous soyons dans l'obligation de mettre sur pied toute une réorganisation de cette compagnie qui reste malgré tout une entreprise privée.

Second point : puisque en la circonstance la Ville va rendre un signalé service à la C. G. T. E., je pense que l'on devrait en profiter pour discuter la question des tarifs dont la revision serait certainement accueillie avec satisfaction par le public.

Enfin, je constate qu'étant donné la situation il ne peut pas être question de refuser notre concours. Evidemment, on nous bouscule bien un peu, mais il s'agit d'une affaire de toute nécessité; je ne crois pas indiqué, quant à moi, de la renvoyer à une commission; il ne s'agit pas de se livrer à une étude approfondie de l'affaire elle-même, mais de garantir un crédit en capital et en intérêts. Au surplus, nous avons l'appui du Conseil d'Etat, du Grand Conseil qui s'est déjà prononcé affirmativement et je ne puis donc qu'engager mes collègues à voter sans autre le projet d'arrêté tel qu'il nous est présenté, muni de la clause d'urgence.

M. Bernoud : La substitution du trolleybus au tramway sur la ligne 3 sera indiscutablement un grand progrès technique que nous devons donc approuver.

Mais il est un point sur lequel je voudrais prier M. le conseiller administratif délégué aux finances de nous donner quelques mots d'explication. Dans les tractations qui ont eu lieu, a-t-on prié la C. G. T. E. de faire alors en sorte que la comptabilité afférente à l'exploitation de cette ligne ainsi transformée soit tenue séparée de celle qui concerne les autres lignes ? Vous vous souvenez que lorsqu'il s'est agi de solliciter de l'Etat et des communes des subventions pour les autobus, on a demandé et obtenu qu'elle procédât ainsi, afin que des déficits possibles sur les lignes laissées en tramways n'aient pas de répercussions sur l'exploitation des autobus; il y a des communes qui, faisant des subventions assez importantes en faveur des autobus, ont insisté là-dessus, ne voulant pas que ces fonds fussent

employés au profit de l'exploitation de la C. G. T. E. en général, mais seulement pour les autobus.

Ne pensez-vous pas que le fait d'obtenir maintenant la nette séparation de la comptabilité pour l'exploitation de la ligne 3 qui est une des meilleures et où circuleront donc maintenant des trolleybus, serait pour l'Etat et pour la Ville la plus solide garantie de sécurité pour ces 1,100,000 francs qu'il faudrait effectivement payer si les choses tournaient mal?

D'autre part, M. Peney, dans son exposé, a parlé, sauf erreur, de dix voitures de trolleybus. Cela me semble un chiffre assez faible, c'est un commencement, mais je ne pense pas que cela suffise aux besoins d'un trafic tant soit peu considérable. Cela fait cinq voitures dans un sens et cinq dans l'autre, ce qui, sur une ligne de cette longueur — donc le parcours de Champel au Petit Saconnex — implique forcément un horaire assez espacé. Il se peut qu'il n'y circule actuellement que dix voitures de tramway, mais on peut, si besoin est, y atteler des remorques. Enfin le progrès, puisqu'il s'agit d'un progrès à réaliser, doit profiter à la population, au point de vue non seulement technique, mais également en ce qui concerne la commodité, les tarifs, etc... Ce sont là des points sur lesquels je serais obligé à M. Peney de nous donner quelques explications complémentaires.

M. Peney, président du Conseil administratif : Je répondrai d'abord à la question posée par le premier interpellateur, M. Castellino : selon la convention entre la C. G. T. E. et la Ville, l'entretien des chaussées dans les artères où circulent les tramways incombe à la Ville, pratiquement au Département des travaux publics, lequel dispose à cet effet d'un crédit spécial. Donc, l'entretien des revêtements autour des rails est à la charge de la Ville, selon cette convention, qui date de 1927, et nous ne pouvons rien contre ce fait. Le vœu exprimé par M. Castellino s'adresse donc plutôt au Département des travaux publics, auquel incomberait de faire exécuter les réfections. Avec l'argent de la Ville — qui paye quelque 3,5 millions par an. C'est au département que ces observations devraient être faites.

Je vous rends attentifs à ceci : l'exploitation de la ligne 3 par trolleybus se traduira par une économie certaine de 50,000 à 60,000 francs annuellement, comparativement à l'actuel sytème d'exploitation par tramway; cette économie permettra de payer déjà plus de la moitié de l'annuité prévue pour l'amortissement des 1,100,000 francs avancés à la C. G. T. E. avec notre garantie.

En ce qui concerne la tenue d'une comptabilité distincte désirée par M. Bernoud dans un souci que nous comprenons fort bien, et selon ce qui a été décidé déjà pour les lignes d'autobus, nous l'avions désiré également, mais le Département fédéral des postes et chemins

de fer s'y est refusé; sa thèse est que le trolleybus, ayant forcément un parcours fixe, doit donc être assimilé au tramway et que l'on ne peut pas envisager une combinaison qui conclurait pour ainsi dire à l'existence de deux compagnies genevoises de tramways. En revanche, nous avons pu obtenir que la plus grande sécurité possible nous soit octroyée par la convention : c'est ainsi que pour le cas où la Ville et l'Etat devraient effectivement effectuer un versement en vertu de leur garantie, la C. G. T. E. s'engage à utiliser ses premières disponibilités après payement de l'amortissement et de l'intérêt de son emprunt obligataire de 1927, pour leur rembourser les sommes avancées. Jusque là, cette entreprise dans laquelle, je vous le rappelle, l'initiative privée avait investi environ 45 millions — qui ont été perdus — n'a rien coûté à l'Etat ni à la Ville, abstraction faite de quelques modestes subventions consenties ces dernières années. Mais en 1927, il a fallu, pour remettre la C. G. T. E. à flot, contracter un emprunt obligataire à 5 %; or, les prêteurs (des banquiers de la place) ont vu tout à coup l'intérêt descendre à 3,5 % et durant cinq années tout amortissement sur cet emprunt a été supprimé.

Cet emprunt obligataire passe avant tous les autres.

La convention signée en 1927 dit que dès 1930, si la C. G. T. E. était atteinte de carence, l'Etat et la Ville devraient la reprendre. Je vous laisse à penser ce que coûterait une telle solution. Il faudrait d'abord mettre tous les employés de la compagnie au même niveau que les fonctionnaires cantonaux et municipaux. Cela coûterait excessivement cher aux pouvoirs publics.

A Zurich, où les tramways sont municipalisés, l'installation a coûté 25 millions et actuellement la Ville de Zurich supporte annuellement un déficit de 1,5 à 2 millions. A Genève, la situation est meilleure. La garantie qu'on nous demande pour la somme de 1,100,000 francs, durée douze ans, est un geste minime en comparaison de ce qu'à fait la ville de Lausanne, par exemple, pour ses tramways. A Lausanne, c'est aussi une compagnie privée qui organise les transports. Il y a quelques années, la ville a garanti un emprunt de 2,100,000 francs de la Compagnie des tramways lausannois auprès de la Banque cantonale vaudoise. Elle a versé encore, à fonds perdu, 400,000 francs; il y a deux ans, un nouveau prêt de 900,000 francs de la Banque cantonale vaudoise aux tramways lausannois a été de nouveau garanti par la municipalité. Le Grand Conseil vaudois et le Conseil communal de Lausanne ont pensé que puisqu'ils se trouvaient en face d'une compagnie qui travaillait bien — comme c'est le cas à Genève — il convenait de l'aider — sous la forme de garantie de ses emprunts destinés à améliorer les lignes.

Vous avez dit, monsieur Bernoud, que la ligne 3 était la meilleure. Pas tout à fait. C'est la ligne 12 qui rapporte, à elle seule, près de

50 % des recettes totales; ensuite vient la ligne 1, et après seulement la ligne 3.

Evidemment, on doit désirer que la guerre finisse rapidement, mais malheureusement il ne semble pas que ce soit le cas. L'obscurcissement peut durer et, plus la situation actuelle se prolongera, moins il y aura d'automobiles qui rouleront. Les recettes de la C. G. T. E. en seront d'autant améliorées et lui permettront de faire face à ses engagements.

M. Ducommun : Je ne m'oppose pas à ce projet, mais je proteste, une fois de plus, contre cette façon de nous acculer à la clause d'urgence. Je n'accuse pas le Conseil administratif ; il nous affirme qu'il n'y a que quelques jours qu'on l'a nanti de ce projet. Il nous l'apporte tout chaud. Je constate simplement qu'on attend la date limite pour nous dire : C'est comme ça et vous devez voter ! C'est là un système qui s'instaure et qui ne peut plus durer. Avec cette procédure, les millions s'accumulent. Hier, c'était 16 millions pour Verbois que personne ne songeait à refuser parce qu'on était bien obligé de les voter. Ce fut la même bousculade. Ce soir, c'est 1 million pour la C. G. T. E.

On nous raconte de bien jolies choses en ce qui concerne cette garantie. Mais nous ne pouvons pas nous baser sur la situation actuelle et il est bien probable que la pauvre Madame Sans-Gêne se retrouvera demain devant les mêmes déficits qu'elle a déjà connus. Qu'arrivera-t-il alors ? C'est la Ville qui trinquera, comme toujours. L'Etat se défilera et la bonne princesse payera. Il faudra inscrire au budget de la Ville une somme de 100,000 francs par an pendant dix ans. Il faut le dire bien haut afin que les contribuables ne nous reprochent pas d'avoir voté 100,000 francs de dépenses qui correspondront certainement à des centimes additionnels et à des impôts nouveaux.

On a bien fait tout à l'heure de voter la modification du règlement prévoyant que le Conseil municipal pourra délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents. Il n'y aura plus besoin maintenant d'être en nombre; on pourra se dispenser de venir aux séances et on votera par téléphone. *(Rires.)*

M. Rossire : Je ne suis pas opposé à cette demande de garantie, mais je dois avouer qu'elle m'inquiète beaucoup. Il faudra enlever les rails de la ligne 3. Or, il y a peu de temps, on a demandé à la commission des travaux un crédit de 150,000 francs pour enlèvement de rails et lorsque ceux-ci sont enlevés, Messieurs les conseillers savent que la C. G. T. E. les vend pour son compte.

Nous devons, d'autre part, supporter les frais pour l'entretien de la voie publique à l'emplacement des rails. Petit à petit, nous assumerons toutes les charges de la C. G. T. E.

Enfin, un argument qu'on avance pour nous convaincre, c'est l'augmentation du prix des matériaux. C'était, me semble-t-il, une raison de plus de nous présenter ce projet assez tôt. Cette procédure accélérée nous inquiète.

M. Castellino : Je ne veux pas prolonger ce débat et je remercie le président du Conseil administratif de la réponse qu'il me donne. Je ne suis cependant pas complètement satisfait. Il nous dit que la convention de 1927 met à la charge de la Ville l'entretien des rails. Je croyais que cet entretien incombait à la C. G. T. E. jusqu'à 50 centimètres de chaque côté des rails. C'est un renseignement que je livre sous toutes réserves. Peut-être cet accord a-t-il été modifié. Selon la déclaration de M. Peney, président du Conseil administratif, c'est la Ville qui aurait la responsabilité de cet entretien. Dans ces conditions, il ne faut pas attendre un accident qui pourrait être grave et entraîner des conséquences fâcheuses pour la caisse municipale.

La question que j'ai posée est donc en connexité étroite avec la question de la transformation de la ligne 3 en trolleybus. Etant donné la circulation intense actuelle, on devrait envisager les réparations au moins les plus indispensables.

M. Loutan : Je constate que les orateurs qui se sont exprimés ont apporté des critiques motivées. D'autre part, nous ne savons pas sous quelle forme nous serions remboursés au cas où nous devrions payer la garantie que nous donnons. Cependant, après avoir critiqué, les orateurs déclarent qu'ils ne sont pas opposés au projet. Quant à moi je fais confiance à ceux qui ont apporté ici des critiques et, pour ma part, je m'opposerai au projet jusqu'au moment où nous aurons des renseignements plus précis réclamés par tous les conseillers municipaux qui se sont exprimés et que nous n'avons pas actuellement.

M. Thévenaz : Je vous demande de ne pas suivre M. Bernoud dans sa proposition de disloquer l'exploitation des trolleybus de celle des tramways. Nous ne voulons pas, sur cette ligne, avoir les mêmes inconvénients que ceux que nous constatons avec les autobus. S'il y a un abonnement général, il faut qu'il soit valable sur tout le réseau de la C. G. T. E. On sait ce qui s'est passé avec les autobus. Les voyageurs ne peuvent pas utiliser leurs billets sur les tramways et les autobus.

Je demande donc au Conseil administratif de veiller à ce que cette

ligne de trolleybus soit incorporée à la C. G. T. E. pour les tarifs et pour son exploitation.

M. Sésiano : Il ne faut pas perdre de vue que la ligne du Petit Saconnex est en très mauvais état. Le Département fédéral des postes et chemins de fer a déjà fait une enquête approfondie et a même menacé de désaffecter cette ligne si la C. G. T. E. n'est pas en mesure de la transformer. On a parlé d'un chiffre de 7 à 800,000 francs pour les réparations. La C. G. T. E. ne peut pas supporter cette dépense. Or, qu'arrivera-t-il ? Il s'agit d'un service d'intérêt public. La Ville ne sera-t-elle pas obligée alors d'organiser elle-même un service de transport pour le Petit Saconnex ?

La solution qu'on nous propose est la manière la plus élégante, dans les circonstances actuelles, de nous tirer d'embarras, parce que tôt ou tard la Ville serait obligée de mettre le doigt — et peut-être davantage — dans la C. G. T. E. Aujourd'hui, nous le faisons prudemment puisqu'il ne s'agit que d'une garantie. Les pronostics laissent supposer que nous n'aurons peut-être qu'un engagement matériel minime grâce aux suppléments de recettes de la C. G. T. E. Mais, de grâce, n'obligez pas cette compagnie à supprimer son trafic parce qu'alors cela coûterait plus cher à la collectivité, c'est-à-dire à la Ville.

M. Jaccoud : Permettez-moi d'ajouter quelques mots sur cette grave question de la C. G. T. E. Il y a trois ans, lorsqu'on avait présenté au Grand Conseil et à la Ville — parce qu'elle participait à cette opération — le projet de suppression des lignes de tramways pour les remplacer par des lignes d'autobus, nous avions, dans notre naïveté coutumière, esquissé l'idée que l'on pourrait peut-être bien recourir à des services de trolleybus, que, ma foi, dans un canton qui n'est pas très loin du nôtre, il y en avait qui ne fonctionnaient pas mal du tout et que l'on pourrait peut-être s'inspirer de ce qui se faisait de l'autre côté de la Versoix. Mais à cette époque-là, nous étions dans l'erreur, paraît-il; on fit donner le ban et l'arrière-ban des « compétences » pour nous démontrer que nous n'étions que des béotiens en la matière, que nous n'y comprenions rien, que le service des trolleybus de Lausanne coûtait les yeux de la tête, que ce serait folie de songer à en créer un à Genève, que nous perdions notre temps en suggérant une chose pareille, etc.

Or voici que, trois ans après, on fait complètement volte-face : on vient maintenant, le plus sérieusement du monde, nous demander vivement de remplacer une ligne de nos tramways par une ligne de trolleybus. En lisant le rapport à l'appui du projet, j'ai cru d'abord à une erreur dans la rédaction, mais non, j'ai relu : c'est bien de trolley-

bus qu'il s'agit... *(Hilarité.)* ... ces trolleybus dont on ne voulait rien savoir il y a trois ans. Toutes les objections qu'on nous avait opposées, à l'époque, à grand renfort de consultations émanant de spécialistes de premier plan, et de considérations financières, tout cela s'est envolé, cela n'existe plus, bref, le trolleybus, honni hier, nous est présenté aujourd'hui comme le *nec plus ultra*. Moi, je veux bien le croire et m'incliner, ce, d'autant plus volontiers que j'étais alors parmi les naïfs qui considéraient le trolleybus comme la meilleure solution... mais je constate que les naïfs ont parfois raison contre ceux qui le sont moins.

Quant au fond... c'est bien un peu, une fois de plus, la carte forcée, mais les circonstances sont telles qu'il nous faut bien consentir ce vote — ce simulacre de vote — et nous incliner devant cette espèce de « *Diktat* ». Eh bien, soit, inclinons-nous !

M. Falk-Vairant : J'ai fait partie de la commission du Grand Conseil qui a examiné la question de très près en vue de la garantie à fournir par l'Etat; en cette occasion, nous avons entendu M. Choisy qui nous a fourni tous les renseignements utiles et a répondu de façon très pertinente à toutes les questions à lui posées; il est dommage que le Conseil administratif ne lui ait pas demandé de venir ici ce soit car il vous aurait complètement éclairés comme il l'a fait à la commission du Grand Conseil séance tenante, réfutant des objections semblables à celles que nous avons entendues ici. Il nous avait donné alors des précisions très intéressantes. Je ne suis pas chargé par M. Choisy de fournir ces renseignements au Conseil municipal, mais enfin, puisqu'il n'est pas ici... C'est ainsi que le trolleybus convient particulièrement à un parcours de ville à grande fréquence, l'autobus aux parcours de banlieue à fréquence moindre, et le tramway avec remorque à des parcours avec gros dégagement comme notre ligne 12. Autrement dit, ces trois modes d'exploitation peuvent être parfaits, pourvu qu'on les utilise à bon escient, ce qui n'a peut-être pas toujours été le cas.

A la commission du Grand Conseil, j'ai posé la même question que tout à l'heure M. Thévenaz ici. J'ai demandé à M. Choisy : « Allez-vous tenir à part les comptes de l'exploitation du trolleybus ? » Il a répondu : « Non, nous ne pouvons pas faire cela car nous voulons que le public voyageur puisse utiliser tramways et trolleybus indistinctement dans toutes les directions; c'est déjà assez d'avoir dû séparer les comptes, donc faire des tarifs distincts, pour les autobus.

J'ai tenu à vous communiquer ces quelques indications qui ne sont pas d'ordre technique et qui sont très loin d'être complètes, mais que je pense de nature à vous donner certains apaisements; elles répondent de façon satisfaisante, je pense, aux critiques présentées et que

nous avions déjà entendues à la commission du Grand Conseil où M. Choisy, ainsi que M. d'Espine se sont expliqués séance tenante et ont donné toutes les précisions désirées par la commission. Par conséquent, je ne puis que vous engager à vous rallier à l'approbation déjà donnée au projet, en ce qui concerne la garantie de l'Etat, par le Grand Conseil, après examen attentif de la question, c'est-à-dire à voter le projet d'arrêté.

M. Burklen : Je m'excuse de reprendre la parole, mais la question est assez importante pour qu'on la discute sous ses différents aspects.

Puisque la Ville doit donner sa garantie et que l'exploitation de la C. G. T. E. lui coûte quelque chose (nous avons dû voter des crédits pour combler les déficits du dernier exercice d'exploitation), je pense qu'il convient de s'arrêter un instant au fonctionnement de nos tramways à Genève. Les horaires sont fixés dans des conditions qui laissent fort à désirer et je pense que le Conseil administratif serait bien inspiré de saisir cette occasion de signaler à la compagnie l'intérêt, voire la nécessité de les revoir et de les mieux ajuster; je vous citerai un seul exemple qui est typique : ayant dû emprunter le tramway pour me rendre de Chêne chez un client aux Pâquis, j'ai mis pour cela, à cause des correspondances défectueuses plus d'une heure. Il m'aurait fallu moins de temps pour me rendre à Lausanne que pour aller de Chêne à la place de la Navigation. Les horaires actuels ne tiennent pas suffisamment compte des nécessités de correspondance et l'on perd trop de temps. Aussi se fatigue-t-on parfois d'attendre et l'on renonce au tram. Il y a donc là quelque chose qui doit être amélioré et on peut le faire. Comparez la situation avec celle des autres grandes ville comme Berne, Zurich, Lausanne; les tramways y sont utilisés par le public beaucoup plus qu'ici. Pourquoi ? Parce qu'ils marchent mieux, avec des horaires et des correspondances meilleures que les nôtres. Ici, on a plus tôt fait de passer le pont du Mont Blanc à pied que d'attendre un tram qui descend de la gare. J'émets donc le vœu que le Conseil administratif saisisse l'occasion du vote que nous allons émettre pour inviter la C. G. T. E. à revoir de près et à améliorer ses horaires.

M. Corbat : Vous me permettrez quelques mots dans cette discussion qui est d'ailleurs fort intéressante.

Le président du Conseil administratif a fait ressortir, entre autres choses, que les tramways bénéficient actuellement d'une très grande affluence du public, en raison notamment de la suspension quasi totale de la circulation automobile, faute d'essence, que donc la situation de la C. G. T. E. est meilleure qu'auparavant et que la compagnie pourra sans doute faire face elle-même au payement des intérêts et des amortissements de l'emprunt auquel nous

sommes appelés à donner ce soir la garantie de la Ville. Néanmoins, et tout en convenant que nous devons voter ce projet, parce qu'il s'agit d'une chose nécessaire et d'un progrès, je pense que nous ne pouvons pas le faire sans nous persuader que finalement la Ville sera amenée à payer la moitié représentant sa part de l'annuité de 90,000 francs. Car il ne faut pas se dissimuler que la C. G. T. E. a des tâches et des charges extrêmement lourdes; ses voies sont, en bien des endroits, dans un état très défectueux, il y a des services déplorables; autrement dit, il faut compter chaque année avec des dépenses considérables pour exécuter les améliorations nécessaires et il n'est donc guère à espérer que la compagnie puisse, dans ces conditions, se constituer des disponibilités assez substantielles pour faire face par ses propres moyens aux obligations dont il s'agit ici. Il faut plutôt s'attendre à ce que le Conseil municipal en soit réduit à porter chaque année au budget 40,000 ou 50,000 francs pour la suppléer.

M. Borel : On cite volontiers l'adage qui dit : « Qui paye commande ». Je dirai simplement ici : Qui paye contrôle. Si je ne fais erreur, la Ville est représentée par un conseiller administratif dans le conseil d'administration de la C. G. T. E. Or, je proposerai tout à l'heure que l'on demande à cette compagnie d'admettre dans son conseil d'administration un membre du Conseil municipal pour y représenter les intérêts de la Ville considérés d'un point de vue différent de celui du Conseil administratif.

Le projet est adopté en premier débat.

Deuxième débat

L'article premier est adopté.

M. Borel : Comme suite à ce que je viens de dire, je propose l'insertion, après l'article premier, d'un nouvel article ainsi conçu :

« Le Conseil municipal demande à la C. G. T. E. qu'un membre du Conseil municipal soit adjoint au conseil d'administration. »

M. Schoenau, conseiller administratif : Depuis quelques années, nous insistons auprès des différents conseils d'administration qui ont comme mission d'assurer la marche d'une institution d'utilité publique pour que le Conseil administratif y soit représenté. Le président du Conseil administratif, en sa qualité de délégué aux finances, est membre du conseil d'administration de la C. G. T. E. Le vœu de M. Borel est donc exaucé puisque l'administration municipale est représentée dans le conseil d'administration de la C. G. T. E.

M. Borel : Ce n'est pas le Conseil municipal.

Le président : M. Borel a fait une proposition; il est inutile de discuter longuement. Je la mets aux voix.

La proposition de M. Borel est repoussée par 7 voix contre 5.

Le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Le Conseil administratif est autorisé à accorder, solidairement avec le Conseil d'Etat, la garantie de la Ville de Genève en faveur du payement des intérêts et du remboursement d'un emprunt de 1,100,000 francs au maximum à contracter par la C. G. T. E., en vue du remplacement du tramway par le trolleybus, sur la ligne No 3, Champel-Petit Saconnex.

Art. 2. — L'urgence est déclarée.

3. Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 40,500 francs en vue de travaux urgents de transformations à effectuer aux installations de chauffages centraux au Grand Théâtre, au bâtiment de la Madeleine et au Service social.

RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Messieurs les conseillers,

La proposition que nous vous présentons aujourd'hui trouve sa justification dans une amélioration certaine d'installations de chauffages centraux de modèles anciens et fatigués par l'usage; les travaux envisagés procureront un meilleur rendement, davantage de sécurité et surtout une sensible économie dans la consommation du combustible devenu si coûteux.

Grand Théâtre.

Le système pour le chauffage du hall d'entrée, du contrôle, des escaliers, foyers, salon rouge, buvette et de la grande salle est à air chaud. L'air est aspiré dans sa totalité de l'extérieur et envoyé dans ces locaux après avoir été tempéré.

A cette installation, nous prévoyons l'adjonction de canaux de retour d'air pour permettre à l'installation de fonctionner en cycle fermé, afin d'assurer un chauffage rapide des locaux à une température supérieure.

Cette modification de l'installation actuelle a encore l'avantage de supprimer les courants d'air dans la salle ainsi que le bruit causé par les ventilateurs.

D'autres améliorations résulteront de la transformation prévue, notamment, diminution du risque d'incendie et surtout importante économie de combustible dont la consommation moyenne de 215 tonnes par année tomberait à 185 tonnes, soit une diminution de 30 tonnes environ.

La dépense est estimée à 26,000 francs; dans cette somme sont compris les travaux qui ne peuvent pas être différés pour 13,100 francs, la différence, soit 12,900 francs représentant des travaux d'amélioration des installations actuelles.

Bâtiment de la Madeleine.

Cet édifice abrite outre des locataires privés, avec dépôts, la Bibliothèque moderne et sa salle de lecture, la Bibliothèque circulante et les Œuvres sociales de l'armée.

Là également, l'installation actuelle est d'un ancien système, trop faible et déséquilibré, d'où consommation exagérée de combustible.

Nous avons envisagé le remplacement d'une chaudière, la pose de six radiateurs neufs, le renforcement des radiateurs en service avec les radiateurs déposés, la pose d'un circulateur, et la réfection complète de la cheminée fissurée sur toute la hauteur du bâtiment.

La consommation annuelle a été de 80 tonnes; elle serait réduite de 20 %, soit de 16 tonnes avec la nouvelle installation.

Sur un total de dépense de 8,500 francs, une somme de 3,000 francs représente l'exécution de travaux qui ne peuvent être différés.

Service social (ancienne mairie de Plainpalais).

L'installation du chauffage central dans cet édifice date de trente ans ! La chaudière est vétuste, les radiateurs sont insuffisants et la circulation d'eau mauvaise. Il en résulte un chauffage médiocre des locaux avec une consommation de combustible annuelle de 32 tonnes.

Si les travaux envisagés n'apporteront pas une réduction dans la

quantité de combustible consommée, les locaux seront, par contre, mieux chauffés et les installations seront complètement remises en état.

Le devis des transformations ascende à 6,000 francs, y compris les travaux accessoires.

* * *

Ce sont là les travaux les plus urgents que nous vous demandons l'autorisation d'entreprendre sans plus tarder. D'autres transformations sont envisagées au Muséum d'histoire naturelle et au Musée d'art et d'histoire, mais l'urgence est moins grande.

Observons encore que les entreprises de chauffages centraux ont été très occupées ce printemps par les constats qui leur ont été réclamés par l'Office central de l'économie de guerre ; les transformations envisagées au Grand Théâtre, notamment, ont nécessité des études assez longues et minutieuses. Ce sont les raisons pour lesquelles il ne nous a pas été possible d'obtenir plus tôt les estimations qui nous étaient indispensables pour pouvoir vous soumettre la présente demande de crédit.

Celle-ci ascende à la somme de 40,500 francs pour les trois édifices où les améliorations réalisées procureront une économie très appréciable de combustible : ces avantages sont importants dans les circonstances actuelles. De ce fait, cette dépense se trouvera amortie en peu d'années.

Pour nous permettre d'obtenir les matériaux et d'effectuer ces travaux pendant la belle saison, de manière à pouvoir utiliser les nouvelles installations dès la reprise du chauffage cet hiver, nous vous prions, Messieurs les conseillers, de voter le projet d'arrêté suivant :

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 40,500 francs en vue de travaux urgents à effectuer pour la transformation d'installations de chauffages centraux au Grand Théâtre, au bâtiment de la Madeleine et au Service social (ancienne mairie de Plainpalais).

Art. 2. — Cette dépense sera portée au chapitre XVIII Immeubles, études et travaux, chiffre 19, en dépassement de crédit et justifiée au compte rendu de l'exercice 1941.

Art. 3. — Ces travaux et les commandes seront soumis aux prescriptions de l'arrêté du Conseil municipal du 4 avril 1941, fixant les conditions d'ordre social auxquelles sont soumises les adjudications de travaux et les commandes pour le compte de l'administration municipale.

M. Unger, conseiller administratif : Etant donné les délicates questions qui se posent à propos du chauffage, le Conseil administratif a chargé mes services de s'en occuper tout spécialement. Nous avons donc formé du personnel à cet usage; il a suivi un cours qui a été suivi aussi par du personnel du Département des travaux publics. Nous avons examiné de très près comment nous pourrions améliorer nos chauffages de façon à diminuer notre consommation de combustible, lequel est si cher maintenant. Nous aurions de très grosses transformations à demander pour le Muséum et le grand Musée; ces installations sont très coûteuses. Nous pensons qu'on peut les renvoyer à des temps eilleurs.

Par contre, dans trois bâtiments, le public est très nombreux : au Grand Théâtre, à la Madeleine qui abrite les œuvres sociales de l'armée, la Bibliothèque moderne et la Bibliothèque circulante, et au Service social où il vient tous les jours davantage de monde et il faut s'attendre à en voir de plus en plus l'hiver prochain et nous avons, dans ces trois bâtiments, des améliorations importantes à faire et que, malheureusement, nous ne pouvons pas prendre sur les crédits du budget, comme nous l'aurions voulu. Nous prenons sur ces crédits les petites affaires de peinture ou de gypserie; c'est tout ce que nous pouvons faire.

D'autre part, les maisons auxquelles nous nous sommes adressés étaient surchargées de travail ce printemps. Elles ont dû faire, à l'usage de la Confédération, une foule de revisions et constats de chauffage, lesquels n'étaient pas d'usage chez nous. Leur personnel a été occupé à ces constats ce qui a retardé le moment où elles ont remis leurs études. Nous sommes donc obligés de faire ces travaux pendant l'été.

Je ne vois naturellement aucun inconvénient à ce qu'on renvoie ce projet à la commission des travaux, mais nous serons obligés, dans ce cas, d'avoir encore une séance du Conseil municipal vers le 12 ou 13 juillet avec cet unique objet à l'ordre du jour. J'espère alors qu'il ne sera pas nécessaire de faire application de l'article nouveau du règlement adopté ce soir.

En somme, il s'agit de choses minimes et techniques. Si la commission est chargée de l'examen de cette proposition, je la promènerai au bâtiment de la Madeleine ou au Service social; mais il me semble que pour changer quelques radiateurs, il n'est pas besoin de se rendre sur place.

Par conséquent, si vous pensez que ce projet doit être renvoyé à la commission des travaux, je n'y vois pas d'inconvénient, mais si, d'autre part, vous estimez qu'on peut faire autrement, je ne m'y opposerai pas.

Le président : Autrement dit, vous proposez la discussion immédiate.

M. Rossire : Cette demande de crédit de 40,000 francs est assez importante pour justifier un renvoi à la commission des travaux. La dernière fois où une question de ce genre est venue en discussion, nous l'avons renvoyée à la commission et bien nous en prit car nous avons ainsi pu réaliser une économie. Il me semble donc nécessaire que l'on examine ces questions. Nous ne doutons pas que la proposition du Conseil administratif soit tout à fait étudiée, mais, par principe, nous devons renvoyer toutes ces questions à des commissions. Celle des travaux peut être convoquée très rapidement et rapporter dans trois ou quatre jours. *(Approbation.)*

Le Conseil décide de renvoyer ce projet à la commission des travaux.

Tour de préconsultation

M. Falk-Vairant : M. le conseiller administratif Unger a dit en passant que les travaux au Grand Musée devaient être renvoyés à des temps meilleurs. Permettez-moi de dire ici que je ne partage pas cette opinion.

M. Unger, conseiller administratif : Actuellement, c'est trop cher.

M. Falk-Vairant : J'ignore l'importance des travaux de revision de ce chauffage; mais je sais qu'il s'agit d'un système de chauffage très coûteux. Il me semble que c'est précisément dans un temps où le combustible coûte cher — et votre serviteur est bien placé pour le savoir — qu'il faut envisager une modification.

Mais il est un autre côté du problème. Le chauffage actuel, d'après les renseignements que je possède, n'est pas du tout favorable aux collections (tableaux, etc). Je me demande si l'on ne ferait pas ainsi

d'une pierre deux coups : permettre unè conservation normale de toutes les collections et avoir une économie de combustible l'hiver prochain, ce qui représenterait déjà un amortissement de la dépense que nous ferions maintenant.

M. Unger, conseiller administratif : Si je ne savais pas qu'il y a d'autres dépenses plus urgentes, je vous aurais parlé du chauffage du Muséum, qui date de 1886. Nous n'avons aucune peine à croire qu'une revision s'impose. Le chauffage du Grand Musée date de l'origine mais on n'a pas constaté qu'il nuisait aux collections, ainsi que le dit M. Falk-Vairant. Les directeurs n'auraient pas manqué de nous signaler si, dans les vingt dernières années, il avaient constaté des dégâts aux tableaux et collections dus au chauffage; et le public les aurait vus. On ne peut pas avancer ainsi ces choses; c'est trop grave. Mais nous pouvons renoncer à chauffer le Musée d'histoire naturelle; nous pouvons aussi renoncer à chauffer le Grand Musée. En même temps, nous ferons l'économie de charbon et nous renverrons la dépense de réfection à des temps meilleurs.

Si nous vous demandons la transformation des chauffages, c'est dans les lieux où il y a un gros afflux de public et dans lesquels il faut maintenir un minimum avec ce qui nous restera de charbon l'hiver prochain. Nous avons déjà fait d'autres transformations d'urgence pour lesquelles nous avions des crédits. C'est ainsi que nous avons procédé aux abattoirs. Nous avons été heureux de les avoir faites. Nous avons pu avoir un supplément de charbon et la Confédération ne nous l'aurait pas accordé si nous n'avions pas fait les transformations.

La commission des travaux sera convoquée vendredi à 18 heures.

4. Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 10,000 francs représentant la subvention de la Ville de Genève au théâtre de la Comédie pour le début de la saison 1941-1942.

RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Messieurs les conseillers,

Au moment du vote du budget de l'année dernière, le Conseil municipal, en raison de la situation financière de la Comédie, voulut réserver l'avenir. C'est pourquoi, au lieu des 20,000 francs de la subvention ordinaire à la Comédie, le poste fut ramené à 10,000 francs,

somme qui permettait de finir la saison commencée. Le Conseil municipal désirait ainsi connaître comment se bouclerait le compte d'exploitation de la saison 1940-1941 du théâtre du boulevard des Philosophes, dont un nouveau comité assumait la charge.

Pour les autres 10,000 francs, le Conseil municipal désirait garder toute sa liberté quant à leur attribution, puisqu'on pouvait craindre de voir la Comédie fermer ses portes ou bien d'avoir à enregistrer des changements imprévus dans sa direction.

En date du 23 mai dernier, le Conseil administratif recevait, de la Société nouvelle d'exploitation de la Comédie, la lettre suivante dans laquelle est résumée la situation. Vous pourrez donc, Messieurs les conseillers, juger de la question en connaissance de cause :

«... Comme vous le savez, notre Conseil a décidé, l'automne dernier, d'entreprendre la saison 1940-1941 dans des conditions extrêmement difficiles. En effet, la saison précédente s'était terminée par un déficit de Fr. 30,661.— qu'il fallait couvrir avant tout.

Notre Conseil a pensé en effet devoir entreprendre cette tâche dans l'intention d'éviter toute perte aux créanciers qui avaient fait confiance à notre société. Il a eu la grande satisfaction de voir le Conseil administratif et le Conseil municipal de la Ville de Genève soutenir ses efforts en attribuant à notre Théâtre une subvention extraordinaire de Fr. 10,000.— subordonnée, il est vrai, à la condition que, de son côté, il trouverait par lui-même des concours financiers privés pour Fr. 20,000.— de façon à permettre le remboursement intégral dudit déficit.

Nous avons pu vous annoncer tout récemment que notre but a été atteint et que les souscriptions privées que nous avons recueillies se sont élevées à la somme de Fr. 20,205.30 lesquelles, s'ajoutant à la subvention extraordinaire de la Ville, ont permis de rembourser en totalité notre ancien déficit, exception faite d'un reliquat de Fr. 455.70.

En entreprenant la saison 1940-1941, nous ne nous sommes pas fait illusion quant aux difficultés d'exploitation qui nous attendaient; celles-ci ne nous furent en effet pas ménagées : il nous suffit de rappeler combien il nous fut difficile de composer un répertoire, les créations nouvelles n'ayant pu nous parvenir.

D'autres circonstances encore sont venues gêner notre exploitation; nous mentionnerons simplement l'obscurcissement de notre ville et les restrictions à la circulation automobile, ces deux mesures ayant eu pour effet de priver bien des habitués de notre théâtre de la possibilité de s'y rendre commodément, surtout lorsqu'ils habitent à une certaine distance de celui-ci.

Les restrictions en matière de chauffage ont aussi apporté un

trouble dans la vie de notre théâtre, en nous contraignant à ouvrir notre salle dans une température parfois assez peu confortable.

Enfin, la mobilisation fréquente et prolongée des troupes genevoises n'a pas été sans nous enlever une partie de notre public habituel et les difficultés économiques de l'heure, contraignant beaucoup de nos concitoyens à des restrictions de dépenses, ont certainement nui aussi à nos recettes.

Malgré ces multiples difficultés, nous avons cependant pu assurer l'exploitation tout au long de l'hiver sans défaillance; le but que nous nous étions proposé, soit le maintien de notre théâtre, est ainsi atteint.

La Comédie a présenté cet hiver 43 pièces en 223 représentations. Sur ces 43 pièces, 13 étaient l'œuvre d'auteurs suisses et furent créées à cette occasion. Le public a fait à notre répertoire un excellent accueil et de tous côtés nous est exprimée la satisfaction générale à l'égard de l'activité de la Comédie.

Il faut relever encore que, malgré tous nos efforts, les recettes n'ont pas compensé totalement les dépenses. Notre compte d'exploitation arrêté au 19 mai 1941 fait apparaître les chiffres suivants :

Recettes totales	Fr.	228,120.60
Dépenses totales	»	238,208.35
Déficit	Fr.	10,087.75

Il est vrai que ce déficit sera sans doute réduit légèrement par suite de quelques recettes que nous pourrons effectuer en cours d'été, notamment par des locations de salle. Nous pensons qu'il sera ramené à . . . . . Fr. 9,000.— environ

Il est utile aussi de faire remarquer que les dépenses d'exploitation s'élèvent à . . . . . Fr. 238,208.35

comprenant les postes suivants :

a) salaires payés à 70 personnes à titre d'engagement fixe et à quelques collaborateurs auxiliaires	Fr.	138,882.60	
b) droit des pauvres versé à l'Etat (saison et hors saison)	Fr.	22,698.90	
c) impôts versés à l'Etat . . .	»	632.20	
d) Services industriels (électr.)	»	4,718.40	
e) loyer (Théâtre et entrepôts de décors)	»	18,500.—	
f) frais généraux divers payés à des fournisseurs de toutes sortes.	»	52,776.25	Fr. 238,208.35

Ces chiffres font ressortir l'utilité de notre exploitation pour tous ceux qui en ont bénéficié, ayant trouvé ainsi un gagne-pain.

Notre Conseil, après avoir pris connaissance du résultat de l'exploitation pendant la dernière saison, a décidé d'entreprendre la saison 1941-1942. Il se devait de vous en informer.

Il pense aussi pouvoir compter dans l'avenir sur un appui égal au moins de la part des autorités de la Ville de Genève et c'est pourquoi il se permet, à la suite de la présente communication, de vous demander de bien vouloir lui réserver la subvention qui lui a été accordée jusqu'ici, à savoir :

a) au budget de la Ville pour 1941 la seconde moitié de la subvention annuelle de 20,000 francs accordée jusqu'ici, soit . . . . . Fr. 10,000.— en faveur de notre début de saison 1941-1942;

b) au budget de la Ville pour 1942, une subvention de . . . . . » 20,000.— se décomposant comme suit :
Fr. 10,000.— en faveur de la fin de notre saison 1941-1942 et
Fr. 10,000.— dans le second semestre 1942.

Notre Conseil a vivement apprécié la bienveillance avec laquelle ses efforts ont été suivis et encouragés par le Conseil administratif et le Conseil municipal de la Ville de Genève et tient à leur en exprimer ses remerciements très sincères. Il est convaincu qu'il peut compter aussi sur la même bienveillance dans la suite et c'est pourquoi dès aujourd'hui, il a tenu à vous faire part de ses intentions, certain qu'elles seront soutenues par nos autorités municipales.

Nous nous réservons de vous adresser ultérieurement un état détaillé de nos comptes, que nous pensons vous communiquer lorsqu'ils seront devenus définitifs, à la fin de notre exercice social.

Veuillez croire, Monsieur le conseiller administratif, à l'assurance de notre considération très distinguée.

Pour
la Société nouvelle d'exploitation
de la Comédie,
deux administrateurs :

L. Maire. *R. Vernet.*

A cette lettre, le Conseil administratif a répondu favorablement en ce qui concerne les 10,000 francs qui permettront de commencer la saison 1941-1942. Quant à la subvention ordinaire de 20,000 francs

à porter au prochain budget de la Ville, la question reste entièrement réservée. Nous invitons donc Messieurs les conseillers municipaux à voter le projet d'arrêté suivant : *(Voir ci-après le texte de l'arrêté, voté sans modification.)*

M. Noul, conseiller administratif : L'année dernière — cela se trouve dans le préambule du rapport que vous avez devant vous — le Conseil municipal avait réservé la deuxième partie de la subvention jusqu'au moment où il serait fixé sur les intentions de la direction de la Comédie. Vous constatez, par la lettre qui se trouve dans le même rapport, que la Comédie pense continuer son exploitation la saison prochaine; elle sollicite du Conseil administratif l'octroi de la deuxième partie de la subvention habituelle. C'est la proposition que nous avons l'honneur de vous faire ce soir.

Le projet est adopté en premier puis en second débat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 10,000 francs représentant la subvention de la Ville de Genève au théâtre de la Comédie pour le début de la saison 1941-1942.

Art. 2. — Les comptes du théâtre de la Comédie seront soumis au contrôle du Conseil administratif.

Art. 3. — Cette dépense sera justifiée au compte rendu de l'exercice 1941, chapitre VI, service des spectacles et concerts.

5. Proposition de M. le conseiller municipal G. Borel de modifier l'article 58, lettre *C* du Règlement du Conseil municipal, en ce qui concerne les attributions de la commission de surveillance des écoles municipales [1].

Le président : La parole est à M. Borel pour développer la proposition dont il est l'auteur.

M. Borel : Je m'attacherai à être bref. J'ai toujours eu le sentiment que la commission de surveillance des écoles, de par cette dénomination même, devait être considérée comme ayant pour but essentiel de contrôler la fréquentation régulière de nos écoles, prescrite par la loi. Mais si telles doivent être les limites de sa tâche, j'estime que cette dernière se trouve réduite en somme à rien ou à peu près, car le Département de l'instruction publique et ses services s'acquittent parfaitement de leur mission dans cet ordre d'idées; nul parmi nous, je pense, n'est réellement appelé à signaler telles ou telles irrégularités dans la fréquentation scolaire, les services cantonaux s'en acquittent lorsqu'il y a lieu. Aussi ai-je toujours eu l'impression que la commission de surveillance des écoles était surtout chargée de représenter les autorités municipales dans les manifestations scolaires publiques; hors cette mission, toute platonique et surtout décorative, cette commission pourrait pourtant, à mon avis, faire tout de même autre chose et quelque chose d'une utilité réelle.

Dans ses articles 34 à 39, la loi cantonale sur l'instruction publique, récemment remaniée et harmonisée par le Grand Conseil, stipule que les autorités communales, en l'occurrence celles de la Ville de Genève, doivent s'occuper de fournir non seulement des locaux, des terrains de jeux ou salles de gymnastique, mais encore du mobilier et des installations ou objets adéquats aux nécessités de l'enseignement. D'autre part, j'ai toujours pensé que les compétences du Conseil municipal avaient été exagérément limitées par la loi de fusion, en ce qui concerne notamment nos bâtiments, notre patrimoine municipal et d'autres choses encore, passées désormais aux mains de l'autorité cantonale. Je souhaiterais donc intensifier l'intérêt de nos autorités municipales en faveur d'un domaine qu'on a bien voulu lui laisser, c'est-à-dire les écoles, en ce sens que la commission dite de surveillance des écoles devienne la « commission des écoles » tout court avec mission dorénavant de s'occuper de l'ensemble des questions concernant la construction, l'entretien, le mobilier. D'où ma proposition de ce soir, que je crois du reste en harmonie avec les dispositions de la loi cantonale que je rappelais il y a un instant,

[1] *Annoncée*, 119.

articles 34 à 39; elle consiste à remplacer l'actuel paragraphe *C* de l'article 58 de notre règlement par le nouveau texte que voici :

« *C*. Chaque année, à la première séance de la session périodique de printemps, nomination d'une commission des écoles, chargée d'examiner l'ensemble des questions intéressant le mobilier, l'entretien et la construction des bâtiments scolaires. »

Au sein de la dernière commission du budget, dont je n'avais d'ailleurs pas l'honneur de faire partie, on a dit, sauf erreur, très judicieusement et pertinemment, qu'il conviendrait de présenter chaque année un budget d'ensemble pour toutes les dépenses relatives à l'entretien de nos bâtiments; ma proposition ne fait donc qu'entériner, adapter notre règlement à la loi remaniée sur l'instruction publique.

Le président : Avant d'ouvrir le tour de préconsultation je dois d'abord, en vertu de l'article 26 de notre règlement, demander si la proposition que vous venez d'entendre est appuyée par cinq membres au minimum de ce Conseil. *(Appuyé.)*

Tour de préconsultation

M. Uhler, conseiller administratif : Je demanderai que la proposition de M. Borel soit renvoyée au Conseil administratif. En effet, si elle devait être acceptée sous la forme dans laquelle elle est présentée, il s'ensuivrait que la commission de surveillance des écoles deviendrait tout simplement une commission des travaux, une simple doublure de la commission des travaux actuelle, ce qui serait absolument inutile. La nouvelle loi sur l'instruction publique ne parle plus de cette commission et, en fait, elle n'existerait plus.

Je n'ai jamais souhaité avoir l'entretien des écoles. Avant la fusion et après jusqu'en juin 1935, j'ai eu le dicastère des travaux et lorsque je l'ai cédé — volontairement, je m'empresse de le dire, le choix m'ayant été laissé — à un de mes collègues, mon successeur n'a pas désiré avoir les écoles. Puisqu'il doit s'agir d'entretien de bâtiments, il n'y aurait pas lieu de maintenir une commission des écoles qui ne serait qu'une commission des travaux pour les bâtiments scolaires. Mon collègue chargé des travaux n'est pas obligé de réunir la commission ordinaire des travaux chaque fois qu'il doit faire de menues réparations dans des bâtiments locatifs; cette commission s'occupe d'affaires plus importantes, lorsque des crédits d'un certain chiffre doivent être demandés au Conseil municipal.

On peut regretter que la loi, confirmée dans le règlement du Conseil municipal, ne laisse guère à la commission scolaire qu'une mission de surveillance, mais que voulez-vous... c'est ainsi. Je m'occupe depuis 1927 des bâtiments scolaires et du mobilier des écoles et je crois pouvoir assurer que, du moins à ma connaissance, aucun bâtiment scolaire n'a eu à souffrir de cet état de choses, même dans les arrondissements fusionnés.

Je ne conçois pas très bien, quant à moi, le rôle proposé par M. Borel pour cette commission qui serait appelée, par exemple, à décider s'il faut donner une couche de peinture ou non aux murs d'une classe... Il faut être logiques !

Une autre raison pour moi de demander que la proposition de M. Borel soit renvoyée au Conseil administratif, est qu'il est indispensable de prendre langue avec le Département de l'instruction publique, afin de savoir s'il serait disposé à admettre une commission ayant cette forme et ces attributions spéciales, non prévues dans la nouvelle loi sur l'instruction publique.

Le président : M. Borel se rallie-t-il aux vues de M. Uhler ?

M. Borel : Je crains que sa proposition ne soit rien de moins qu'un enterrement sans fleurs ni honneurs et je regrette de ne pas pouvoir m'y rallier entièrement. M. Uhler a cru devoir critiquer indirectement ma proposition en affirmant qu'aucune école n'avait eu jusqu'à présent à souffrir du régime en vigueur; cela se peut, mais je prétends que lorsque le Conseil municipal sera appelé à s'occuper des écoles un peu plus largement que jusqu'ici, il y prêtera beaucoup plus d'attention et sera peut-être disposé à consentir des crédits un peu plus larges dans ce domaine. Je crois que certain conseiller administratif qui, dans le temps, comme journaliste, écrivait des articles démontrant qu'il faudrait passablement d'argent pour rénover et remettre en état certains de nos bâtiments scolaires, ne se déjugerait pas sur ce point aujourd'hui. Ce que je souhaite, c'est que l'on accorde généralement davantage d'intérêt à ces questions.

M. Uhler allègue que l'on ne peut pas transformer la commission de surveillance des écoles en une seconde commission des travaux... Je pense pour ma part que la commission scolaire peut fort bien décider dans un certain ordre de choses tout au moins et que lorsqu'il s'agirait de travaux proprement dits, ceux-ci pourront être renvoyés à la commission des travaux après que la commission scolaire en aura adopté le principe. Je prétends que l'on peut fort bien dire aujourd'hui que la commission scolaire sera chargée d'examiner l'ensemble des questions intéressant le mobilier, l'entretien et la construction des écoles. Alors vous serez peut-être appelés à voter,

surtout dans les circonstances comme celles du temps présent, un peu moins de crédits pour des voies de tramways et un peu plus pour nos écoles qui s'en trouveraient bien. Dans ces conditions, l'argumentation de principe invoquée par M. Uhler ne me paraît pas pertinente.

Le président : Autrement dit, vous demandez la discussion immédiate ?

M. Borel : Je demande le renvoi à une commission du Conseil municipal, mais non au Conseil administratif. *(Approbation.)*

M. Corbat : Il me semble que M. Borel émet certaines critiques à l'adresse du conseiller administratif délégué à la surveillance des écoles...

M. Borel : Mais non !

M. Corbat : Il existerait donc de la méfiance, puisqu'on demande que la commission soit chargée de surveiller l'entretien et le mobilier des bâtiments scolaires. Doit-on croire que certains faits se sont produits qui justifieraient de telles critiques ? Alors la proposition de M. Borel, me semble-t-il, devrait plutôt être transmise au Conseil administratif, à moins que M. Borel ne soit en mesure de préciser des faits...

M. Borel : J'aimerais bien qu'on n'ajoutât pas de la confusion à ce qui est déjà un malentendu. J'estime que M. Uhler, avec les crédits dont il dispose, agit pour le mieux ; mais je prétends que, lorsque la commission sera attelée à une tâche plus large, plus effective, cela permettra au titulaire du dicastère, quel qu'il soit, de présenter des demandes de crédits grâce auxquels on pourra améliorer l'ensemble de notre vie scolaire.

M. Charrot : Pour compléter ce que vient de dire M. Borel, la commission de surveillance des écoles est actuellement une commission-fantôme. Les membres ont le droit d'aller dans les écoles, de voir ce qui se passe à l'intérieur, mais ils n'ont aucune compétence. Je n'en fais pas le reproche à M. le conseiller administratif Uhler ; il est lui-même lié par la loi.

La commission est convoquée principalement pour les promotions. Ou bien la commission des écoles est une commission qui a le droit de faire des rapports concernant les travaux aux bâtiments scolaires et l'aménagement intérieur ou alors il vaut mieux la dissoudre. J'abonde dans le sens des paroles de M. Borel.

M. Boujon : J'appuie également les paroles de M. Borel. Comme membre de la commission de surveillance des écoles, j'ai pu constater que la première année, nous avions été convoqués une fois pour les promotions. Lorsque nous avons voulu proposer quelques petites modifications, on nous a dit que c'était trop tard.

Cette année, nous avons été convoqués deux ou trois fois; c'est tout. Si l'on ne veut pas étendre les compétences de cette commission des écoles, il vaudrait mieux alors la supprimer parce que, comme l'a dit M. Charrot, c'est une commission-fantôme.

Je pense que la proposition de M. Borel devrait être renvoyée à une commission du Conseil municipal.

M. Uhler, conseiller administratif : Je ne comprends pas qu'on critique l'organisation scolaire; j'ai de nombreuses lettres de tous les chefs des départements qui se sont succédé à la tête de l'instruction publique félicitant la Ville de Genève pour l'entretien des écoles. Chaque fois qu'on nous a demandé un renouvellement de matériel, le nécessaire a été fait. Mais vous n'avancerez pas d'un liard avec une commission. La commission telle que la voudrait M. Borel serait une nouvelle commission des travaux et vous seriez les premiers à vous en plaindre. Ce n'est pas parce que nous aurions une commission spéciale que nous aurions obtenu 10 ou 20,000 francs de plus. Si l'on m'avait suivi, lors de la discussion du budget, alors que je demandais 40,000 francs de plus cette année, les choses auraient été autrement. Mais le Conseil municipal a estimé qu'il fallait comprimer les dépenses. Je n'ai donc pas obtenu les 40,000 francs que je demandais en plus pour l'entretien des bâtiments et les 10,000 francs pour l'entretien du mobilier. Mais je ne pense pas que le fait d'avoir une commission permettra d'obtenir plus facilement les crédits. Vous aurez toujours les mêmes raisons pour dire qu'il faut faire des économies en diminuant les sommes demandées.

Comment les choses se sont-elles passées et qu'est-ce qui est à l'origine de la proposition de M. Borel? Je crois que M. Borel aurait voulu, lors de la discussion du budget, que la somme fût maintenue. Je ne me souviens plus très bien, mais je ne sache pas que M. Borel soit intervenu au Conseil municipal pour que soit maintenue la somme que j'avais tout d'abord demandée. Mais, malgré cette décision, les bâtiments scolaires n'en ont pas été moins bien entretenus. Faites la visite des bâtiments scolaires et vous pourrez vous en convaincre. D'ailleurs, si tel n'était pas le cas, le Département de l'instruction publique serait le premier à s'en plaindre. Il est donc assez déplaisant d'entendre ces critiques dans un Conseil qui ne sait pas ce qui s'est fait et qui critique.

La commission scolaire a été convoquée dans les limites de la loi;

elle est chargée de la surveillance des écoles et de voir ce qui s'y passe. C'est là une compétence en quelque sorte superflue car le personnel enseignant est là pour assumer cette tâche.

Ce que vous voulez, en fait, c'est une deuxième commission des travaux. Je préférerais de beaucoup que la commission actuelle des écoles fût supprimée...

M. Charrot : Très juste.

M. Uhler, conseiller administratif : ... et que l'entretien des bâtiments d'écoles passe aux travaux. Si c'est ce que vous désirez, je m'en féliciterais, mais je n'en désire pas moins conserver le rôle que j'ai joué jusqu'ici, depuis 1927, de conseiller délégué aux écoles pour tout ce qui ne sera pas des travaux d'entretien de bâtiments.

M. Borel : Je répondrai à M. le conseiller administratif Uhler que ce n'est nullement l'affaire du fonds Schaub qui m'a fait prendre cette décision. J'étais venu ce soir pour remercier, au nom des élèves des écoles genevoises le Conseil municipal et le Conseil administratif de leur geste en ce qui concerne les manifestation du Grutli qui se sont déroulées d'une façon parfaite et qui laissent un souvenir inoubliable dans le cœur et l'esprit de toute notre gent scolaire. Je voulais aussi remercier le Conseil administratif qui a fait un geste d'équité en allouant sur l'intérêt du fonds Schaub de l'an dernier une somme pour les degrés inférieurs des écoles saconnésiennes. M. Uhler me prête donc des intentions que je n'avais pas du tout.

M. Uhler, conseiller administratif : Vous m'avez mal compris, je n'ai pas parlé du fonds Schaub; j'ai parlé simplement de la discussion du budget.

Le projet est renvoyé à une commission composée de MM. *Ducommun* et *Snell* (désignés par l'auteur de la proposition), *Boujon, Charrot, Thévenaz, Henny, Naville, Roux, Borel.*

Troisième débat sur la modification de l'art 65 du règlement du Conseil municipal en conformité de la loi du 25 juin 1941

M. Calame : Vous me permettrez de revenir sur le vote en second débat et de présenter une brève observation.

Je conçois que dans la situation présente il soit difficile de travailler sous le régime de notre règlement tel qu'il était jusqu'ici;

mais d'autre part, je crains que l'on ne nous fasse grief de voter une disposition comme celle-ci, qui autorise le Conseil municipal à délibérer valablement quel que soit le nombre des conseillers présents, si minime soit-il. Il y a cependant à cette modification des raisons fort honorables, exposées, d'ailleurs, dans un rapport du Conseil d'Etat qu'on a bien voulu me faire passer.

Dans ces conditions, je reviendrai sur mon vote négatif de second débat, mais je tiens à m'expliquer.

Le Conseil d'Etat indique qu'on met ici l'accent sur le devoir qu'ont les conseillers municipaux d'exercer leur mandat et marque que c'est pour leur en faciliter l'accomplissement que la possibilité leur est accordée de délibérer valablement quel que soit le nombre des présents. Je me rallie à ces vues et à la décision que vous avez prise il y a quelques instants. Je pense bien que nul ici ne considère notre mandat comme une chose futile et qu'en cela nous sommes tous d'accord. Je voterai donc *oui*, encore que cette disposition nouvelle représente (c'est une constatation qu'il vaut la peine de faire en passant) une transformation complète de la règle en usage.

Le projet est adopté par article et dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la modification apportée par le Grand Conseil, le 25 juin 1941, à la loi du 28 mars 1931 sur l'administration des communes, art. 29,

Arrête :

Le règlement du Conseil municipal est modifié comme suit, en son article 65 :

Art. 65. — Le Conseil municipal délibère valablement quel que soit le nombre de ses membres présents.

La séance est levée à 22 h. 05.

Le mémorialiste-sténographe :
S. PERRET.

Adresse du mémorialiste : 55, route de Florissant, tél. 4.04.48.

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

SESSION EXTRAORDINAIRE

MARDI 15 JUILLET 1941

Président de M. Charles DUBOULE, président

Sommaire :

— Questions posées au Conseil administratif

Interpellation de M. Marti : Visite des parcs et promenades de la Ville . . . 191
Réponse du Conseil administratif 191
Interpellation de M. Borel : Salaires du personnel municipal et des Services industriels et augmentation du coût de la vie 192
Réponse du Conseil administratif 192

1. Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 40,500 francs en vue de travaux urgents de transformation à effectuer aux installations de chauffages centraux du Grand Théâtre, au bâtiment de la Madeleine et au Service social. 194
2. Communication du Conseil administratif concernant l'élargissement des rues des Pâquis et Jean Jaquet 197

3. Requêtes en naturalisation 198

La séance est ouverte à 20 h. 30 dans la salle du Grand Conseil.

Membres présents : MM. Billy, Borel, Bornand, Boujon, Calame, Charrot, Corbat, Duboule, Ducommun, Falk-Vairant, Ganter, Guinand, Henssler, Loutan, Marti, Naville, Recoux, Rey, Rollini, Rossire, Sesiano, Snell, Sormani, Thévenaz, Wursten.

Membres absents excusés : MM. Bernoud, Burklen, Castellino, Dentan, Henny, Martin-du Pan, Raisin.

Membres absents non excusés : MM. Corboud, Cottier, Jaccoud.

MM. les conseillers administratifs Peney, président, Uhler, Schoenau, Unger et Noul assistent à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président : Au début de cette séance, permettez-moi d'évoquer la mémoire de M. André Jaccoud, ancien président du Conseil municipal qui vient d'être enlevé à l'affection de sa famille.

André Jaccoud fit partie durant vingt ans du Conseil municipal de la Ville de Genève où il fut élu pour la première fois le 11 mai 1902. Immédiatement désigné comme secrétaire, puis les 28 avril 1903, 10 mai 1904 et 16 mai 1905; il est réélu aux élections du 13 mai 1906. Il est à nouveau secrétaire les 8 juin 1906 et 24 mai 1907, puis accède à la présidence le 22 mai 1908; il est vice-président le 7 mai 1909. Réélu aux élections du 8 mai 1910 et porté vice-président le 3 juin de la même année; président le 23 mai 1911, vice-président le 24 mai 1912, président le 23 mai 1913. Réélu le 3 mai 1914, il redevient président le 25 mai 1914, vice-président le 22 mai 1917. Réélu le 7 juillet 1918, il est encore président les 30 juillet 1918 et 10 mai 1921, mais ne se représente pas aux élections de 1922.

Pendant ces vingt années, André Jaccoud, bien que très accaparé par sa profession d'avocat au barreau de Genève, ne cessa de se consacrer aux affaires municipales.

Ses connaissances particulières, sa vive intelligence, sa grande expérience rendirent des services appréciés au corps législatif de la Ville où il déploya une utile activité.

Notre Conseil municipal conserve un souvenir reconnaissant à la mémoire d'André Jaccoud.

Nous désirons, une fois encore, au nom de tout ce Conseil municipal, témoigner à Mme André Jaccoud et à sa famille nos condoléances les plus respectueuses.

Et plus particulièrement à son fils, notre excellent collègue M. Pierre Jaccoud, va l'assurance de notre très sincère sympathie.

Pour honorer la mémoire d'André Jaccoud, ancien président de ce Conseil municipal, je vous prie, Messieurs les conseillers, de bien vouloir vous lever.

L'assemblée se lève en signe de deuil.

Le président : Je vous remercie.

Questions posées au Conseil administratif

M. Marti : La visite que nous devions faire aux travaux de l'usine de Verbois a été organisée sur la demande de la commission des travaux et c'est moi-même qui avais fait cette proposition.

Il est autre chose que nous pourrions également visiter — et j'en adresse la demande à M. le conseiller administratif Uhler : il me semble que les conseillers municipaux pourraient visiter les différents parcs de la ville de Genève pour y voir les cultures qui y ont été organisées. C'est quelque chose de magnifique. Le Conseil administratif pourrait choisir un jour afin d'y conduire les membres du Conseil municipal.

C'est ainsi que, dans nos différents parcs, on a mis en culture 30 poses pour les pommes de terre, 2 à 3 poses pour les carottes; on trouve, par exemple, des carottes magnifiques au parc de la Grange. Tout est à voir.

Il n'est pas une ville en Suisse qui ait effectué un tel travail. Je pense que les conseillers municipaux doivent s'en rendre compte et nous ne pourrions mieux le faire qu'en procédant à une visite de nos différents parcs. C'est la proposition que je fais au Conseil administratif.

M. Uhler, conseiller administratif : J'enregistre avec satisfaction, au nom du Conseil administratif, la proposition que vient de faire M. Marti. Le président du Conseil administratif me dit que la tournée qui est prévue pour Verbois samedi prochain ne peut pas avoir lieu. On pourrait peut-être remplacer cette visite par la tournée des parcs; nous verrons la chose.

M. Peney, président du Conseil administratif : Je devais précisément aviser le Conseil municipal que la visite prévue au Verbois pour samedi prochain ne peut avoir lieu pour cause d'un empêchement majeur qui ne nous est pas imputable. Cette visite est renvoyée à quelques semaines. D'ailleurs, nous sommes actuellement dans la période des grandes eaux qui envahissent tout et ne laissent plus rien voir du barrage. Dans un mois, lorsque la fonte des neiges aura cessé, nous pourrons examiner beaucoup plus de choses que maintenant.

D'autre part, les moyens de transport seront peut-être plus favorables puisque nous pourrons probablement disposer de voitures à gazogène.

En ce qui concerne les cultures faites par la ville, je souligne également l'effort remarquable qui a été accompli, et j'en félicite M. le conseiller administratif Uhler qui dirige le dicastère des parcs et promenades.

Je suis particulièrement heureux que M. Marti ait soulevé la question. Cet effort rendra service à toute une partie de la population qui aura besoin des produits du sol ainsi obtenus l'hiver prochain.

J'espère que nous pourrons organiser cette sortie pour samedi prochain. De cette façon, ceux des conseillers municipaux qui avaient réservé leur journée pour Verbois pourront l'employer à cette visite générale des cultures maraîchères de la Ville de Genève.

M. Borel : J'aimerais demander au Conseil administratif si quelque chose a été prévu en faveur du personnel de la Ville et des Services industriels en ce qui concerne les salaires.

Je me suis livré à une étude sur la hausse du coût de la vie et je me suis aperçu que cette hausse est telle que les conditions non seulement de la classe ouvrière mais de tout le monde sont devenues extrêmement difficiles.

La situation est plus sévère qu'en 1922, par exemple. Si l'on tient compte de l'indice du coût de la vie en 1922 et en mars 1941, on constate l'égalité. Mais il ne faut pas oublier que les charges fiscales fédérales sont plus lourdes en 1941 qu'en 1922.

Je considère donc que, pour toutes les classes de salariés, aussi bien les moyennes que les plus humbles, mais plus particulièrement pour ces dernières, la situation est devenue pour les uns extrêmement difficile et je n'exagère pas en disant que pour les autres elle est devenue intenable.

A Genève, selon une statistique particulièrement bien faite par les services municipaux, on constate, suivant les enquêtes faites dans les halles et sur les marchés, que le coût de la vie pour une famille de quatre personnes, qui ne consommerait que des éléments de toute première nécessité, sans aucun luxe ni extra, est tel que cette famille devrait dépenser plus de 210 fr. par mois pour la simple nourriture. J'insiste encore sur le fait que je n'ai envisagé que la famille la plus humble.

Si nous considérons les autres postes du budget, nous nous apercevons que le salaire vital de 4,200 francs est déjà très insuffisant.

En conséquence — je ne veux pas développer plus longuement mon interpellation car l'examen des faits est beaucoup plus éloquent que tout ce que je pourrais vous dire — j'aimerais savoir ce que le Conseil administratif entend faire pour le personnel municipal et des services industriels afin de parer à cette situation qui, je le répète, est extrêmement difficile pour les classes moyennes et intenable pour les classes les plus pauvres.

M. Peney, président du Conseil administratif : La question n'a nullement échappé à l'attention du Conseil administratif, il s'en est déjà occupé activement et en a discuté assez longuement ce matin

encore, au cours de sa séance. D'ici peu, peut-être dans une quinzaine, nous vous présenterons un projet d'arrêté accordant au personnel, pour le second semestre de l'année en cours, des allocations de renchérissement, mesure que justifie assurément la hausse croissante du coût de la vie; sans entrer dans le fond du sujet, je tiens à dire ici que nous partageons l'opinion exprimée par M. Borel.

D'autre part, le Grand Conseil, dans la séance qu'il tiendra demain mercredi, sera saisi d'un projet du Conseil d'Etat accordant également aux fonctionnaires et employés de l'Etat des allocations de renchérissement, forcément modestes, car la situation des finances cantonales, que l'on connaît, ne permet pas de verser à ce personnel un appoint suffisant pour compenser vraiment la hausse. D'ailleurs, nous devons nous-mêmes faire très attention et ne pas nous bercer d'illusions; bien que la situation financière de la Ville soit différente de celle du canton, nous ne pouvons pas non plus donner des allocations qui compenseraient intégralement le renchérissement; c'est impossible. Mais nous ferons tout ce qui est possible. Nous convoquerons prochainement le Conseil municipal, au besoin pendant les vacances, pour discuter et voter le projet d'arrêté dont je viens de parler, afin que les allocations prévues puissent être versées à la fin du mois d'août; nos fonctionnaires et employés seront ainsi mis en mesure de faire, sans plus attendre, quelques provisions de produits et matières indispensables, par exemple de combustible.

Toutefois, il ne faudrait pas oublier que nous avons déjà fait un effort en faveur des catégories de personnel dont M. Borel vient de plaider la cause : je vous rappelle qu'à la fin de l'année dernière, le Conseil municipal a voté, sur la proposition du Conseil administratif, un arrêté fixant un minimum d'existence pour les fonctionnaires de la Ville mariés, ou pères de famille sous la forme d'allocations extraordinaires : cette décision est applicable — et effectivement appliquée — pendant toute l'année 1941. Ainsi, un fonctionnaire père de trois enfants et dont le traitement annuel n'excède pas 5,000 francs reçoit en sus 60 francs par mois d'allocation extraordinaire, c'est déjà un appoint très appréciable. D'autre part, un fonctionnaire marié, même sans enfant, ne peut recevoir un traitement inférieur à 4,500 francs.

Le président : M. Borel est entièrement satisfait et renonce à reprendre la parole. *(Rires.)*

1. Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 40,500 francs en vue de travaux urgents de transformation à effectuer aux installations de chauffages centraux du Grand Théâtre, au bâtiment de la Madeleine et au Service social[1].

M. Rossire, *rapporteur :* Le 4 juillet dernier, la commission des travaux a examiné la proposition du Conseil administratif concernant l'ouverture d'un crédit de 40,500 francs, pour l'exécution de travaux de transformation urgents, à effectuer aux chauffages centraux

a) du Grand Théâtre,

b) du bâtiment de la Madeleine,

c) du Service social.

Vous avez certainement tous pris connaissance de la proposition du Conseil administratif et nous pensons qu'il est superflu de vous en donner lecture.

La dépense principale concerne le Grand Théâtre, soit 26,000 fr.

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

Amélioration du chauffage du hall d'entrée, contrôle, escaliers, foyer, salon rouge, buvette où, jusqu'ici par grand froid, la température obtenue était de 9° environ. La température après transformation sera, par grand froid (— 12°) d'au moins 15°.

Dans la grande salle où l'on peut obtenir facilement 18 à 20° l'installation d'un circuit fermé en prévision du préchauffage permettra une sérieuse économie de combustible. Ce circuit fermé aura l'avantage d'avoir un registre réglable qui permettra la prise d'air à l'extérieur.

Quatre anciens ventilateurs qui font du bruit seront remplacés par trois ventilateurs modernes, un pour la pulsion et deux pour l'extraction de l'air.

Au sous-sol les deux calorifères qui sont en mauvais état seront remplacés par un seul calorifère.

Il y aura un filtre pour purifier l'air frais pris au dehors, car chacun sait que l'air de la rue n'est pas sans impuretés.

Il est prévu aussi pour la ventilation de la grande salle un renvoi d'air par le haut, pouvant se tempérer.

Un système de thermométrage électrique à distance pour contrôle des températures des salles depuis la chaufferie.

L'installation de moteurs pour réglage des vitesses des ventilateurs. Actuellement les moteurs sont à vitesse constante.

Les cheminées des chaudières sont en canaux de tôle et fonte de

[1] Rapport du Conseil administratif, 171. Projet, 173. Renvoi à la commission des travaux et préconsultation, 175.

30 centimètres de diamètre. Des refoulements de gaz sont fréquents. Le remplacement par des cheminées en maçonnerie est prévu.

En résumé, la transformation des installations actuelles permettra une économie annuelle d'environ 30 tonnes de combustible à 16 francs minimum la tonne cela représente 4,800 francs. La dépense serait ainsi rapidement amortie. La commission en examinant la question de près a pu constater que les défectuosités du chauffage du Grand Théâtre proviennent, d'une part, de leur vétusté partielle et, d'autre part, surtout du mauvais emplacement des cheminées. La sortie sur toiture se trouve placée derrière les écrans formés par les parties de parois surélevées, ce qui est contraire à la règle de l'art. Ce défaut a pour effet la répulsion des courants, cause du mauvais tirage et des refoulements; c'est pourquoi les régulateurs de vitesse des ventilateurs sont nécessaires.

La commission en considérant le montant assez important de la dépense, 26,000 francs, a demandé s'il n'y aurait pas lieu de profiter de l'occasion pour centraliser ces chauffages. Je rappelle que nous avons actuellement six chaudières et un calorifère à alimenter — vapeur ou air chaud.

Le service des travaux de la Ville ayant posé la question aux experts en chauffage, nous avons pris connaissance d'une lettre du 5 juillet, réponse négative, où l'argumentation nous a paru discutable. Nous avons alors pris contact avec les experts et après un échange de vues, nous sommes arrivés en plein accord à la conclusion suivante :

La centralisation des chauffages serait possible. Les six chaudières et le calorifère pourraient être remplacés par trois chaudières seulement. Le chauffage permanent ou intermittent des différents locaux où les alternances seraient réglées dans les distributions par un service de vannes. Les canaux actuels pourraient être utilisés en les isolant et en les raccordant au nouveau canal de distribution. La dépense est évaluée approximativement à 80,000 francs. L'économie sur le service des chaudières et le combustible serait un peu plus grande qu'avec la transformation projetée. Toutefois vu l'importance de la dépense éventuelle 80,000 francs pour la centralisation, il est préférable, dans les circonstances actuelles, d'exécuter la transformation s'élevant à 26,000 francs afin d'utiliser le plus longtemps possible le matériel que nous possédons. Je rappelle que cette dépense sera rapidement amortie par l'économie réalisée. La centralisation peut être envisagée pour plus tard.

Dans ce but, nous recommandons au conseiller administratif chargé des travaux de prévoir la nouvelle maçonnerie des cheminées pour que l'on n'ait pas à les démolir encore une fois lors de la centralisation éventuelle des installations. La chose est facile puisque les canaux de tôle et fonte de 30 centimètres de diamètre pourraient

être remplacés, après un premier calcul, par des canaux de terre cuite de 30-40 qui ne nuiraient pas à la marche du chauffage une fois transformé, mais qui seraient suffisants lors de la centralisation. Dépense supplémentaire environ 1,000 francs.

Le choix d'un autre emplacement pour les cheminées serait, comme nous l'avons dit, préférable.

b) La transformation du chauffage du bâtiment de la Madeleine. Cette installation d'un système ancien, donne un chauffage insuffisant et la transformation s'impose.

Dépense 8,500 francs

Il en est de même pour

c) Chauffage du Service social.

L'installation date d'environ trente ans et est déséquilibrée.

Dépense 6,000 francs.

En conclusion, en tenant compte des recommandations faites dans le présent rapport, la commission vous engage, MM. les conseillers, à voter le crédit de 40,500 francs demandé.

Le projet est adopté en premier, puis en second débat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 40,500 francs en vue de travaux urgents à effectuer pour la transformation d'installations de chauffages centraux au Grand Théâtre, au bâtiment de la Madeleine et au Service social (ancienne mairie de Plainpalais).

Art. 2. — Cette dépense sera portée au chapitre XVIII immeubles, études et travaux, chiffre 19, en dépassement de crédit et justifiée au compte rendu de l'exercice 1941.

Art. 3. — Ces travaux et les commandes seront soumis aux prescriptions de l'arrêté du Conseil municipal du 4 avril 1941, fixant les conditions d'ordre social auxquelles sont soumises les adjudications de travaux et les commandes pour le compte de l'administration municipale.

2. Communication du Conseil administratif concernant l'élargissement des rues des Pâquis et Jean Jaquet[1].

(M. le conseiller administratif Uhler se retire.)

M. Unger, conseiller administratif : Les habitants du quartier des Pâquis réclament avec insistance l'élargissement de l'extrémité de la rue des Pâquis, à son débouché sur la rue Gautier.

L'emprise à incorporer au domaine public à cet endroit est relativement importante. L'intérêt strict de la Ville eût été d'attendre une opération de reconstruction sur la parcelle en cause. Le hors-ligne serait alors obtenu dans des conditions avantageuses, car le constructeur — qui prend l'initiative de l'opération — fait le sacrifice de l'état de choses existant et recherche les avantages que confère l'élargissement prévu. Cet avantage trouve tout naturellement sa contre-partie dans la cession du hors-ligne consentie, le plus souvent, à titre gratuit ou moyennant l'exonération des taxes de voirie. Ces conditions de cession de hors-ligne se sont généralisées; elles constituent la forme de contribution de plus-value la plus pratique et la plus avantageuse pour l'administration municipale.

Mais, cela se conçoit, il n'en va pas de même lorsque c'est la Ville qui entreprend l'opération d'élargissement et lorsque cette dernière atteint la propriété dans son utilisation actuelle. Le hors-ligne représente dans ce cas une valeur dont le propriétaire est privé; en outre, la diminution de surface de la parcelle peut entraîner une moins-value plus ou moins forte suivant le rapport entre la dimension du fonds et celle du hors-ligne. Malgré cela le Conseil administratif est d'accord de donner satisfaction au désir exprimé par l'Association des intérêts du quartier.

Il s'efforcera d'aboutir à une transaction tenant équitablement compte, d'une part, des conséquences de l'emprise, eu égard à l'utilisation actuelle de la parcelle, d'autre part, de la plus-value future conférée par l'élargissement à la partie utilisable de cette parcelle.

Mentionnons que les restrictions dans l'utilisation du terrain, résultant des modifications successivement apportées à la loi sur les constructions, en 1918, 1929 et 1940, ainsi que les divers alignements envisagés, ont été, pour le propriétaire, une cause de perplexité qui a quelque peu compliqué les pourparlers engagés déjà en 1914 et qui ont échoué par les exigences de propriétaires voisins alors que le propriétaire du hors-ligne dont il est question aujourd'hui était d'accord quant aux conditions proposées.

Le Conseil administratif espère être en mesure de faire prochainement des propositions en ce qui concerne l'élargissement de l'extrémité de la rue des Pâquis.

[1] Pétition de l'Association des Pâquis, 72.

L'élargissement demandé à la rue Jean Jaquet se présente dans des conditions différentes. Il atteint un petit bâtiment abritant une industrie. La proportion de l'emprise implique l'achat de la totalité de la propriété. Ce qui en restera, après l'élargissement, ne se prête qu'à une construction très réduite en surface ainsi qu'en hauteur étant donné la proximité du bâtiment contigu donnant sur la rue des Pâquis.

Une opération d'ensemble, s'étendant aux terrains de la Ville, situés à l'ouest, a été étudiée mais elle n'a pu être menée à chef, la situation économique — qui n'a fait qu'empirer — n'ayant pas permis de trouver une utilisation à ce terrain.

A cette époque, la Ville avait obtenu une promesse de vente sur la moitié indivise de la propriété en cause. Le copropriétaire fit usage de son droit légal d'emption et s'assura cette part de propriété. Il offrit ensuite le tout à la Ville mais à un prix majoré du coût du transfert de son industrie, prix que le Conseil administratif jugea inacceptable.

Le Conseil administratif a décidé de donner satisfaction aux habitants du quartier des Pâquis en procédant cet automne à l'élargissement de la rue de Lausanne, à la hauteur de la rue de la Navigation, ce qui complétera l'aménagement qui s'achève devant le Château Banquet. C'est pour cette opération que vous avez voté récemment un arrêté comportant l'élargissement de la rue de Lausanne.

L'administration est décidée à poursuivre les pourparlers et à exécuter, dans le plus bref délai, l'élargissement de l'extrémité de la rue des Pâquis dont il vient d'être question.

Mais il lui paraît que l'élargissement de la rue Jean Jaquet, soumise à une bien moindre circulation, peut être ajournée parce que cette opération serait rendue par trop onéreuse si elle ne pouvait pas être combinée avec l'utilisation du terrain disponible après l'élargissement de la rue.

Le président : *Le Conseil municipal prend acte de cette déclaration* du Conseil administratif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à 21 h. 10.

3. Requêtes en naturalisation

Le Conseil, continuant à siéger à huis clos, admet à la naturalisation :

M. Bernasconi Jean-Laurent-Antoine, 1912, ouvrier ébéniste, 21, rue des Vollandes, Italie, Genève, marié, 1 garçon.

Mlle Forster Lydia-Frida, 1900, diaconesse, 37, avenue Miremont, Les Clochettes, Allemagne, Zurich, célibataire.

M. Rossetti Gaston-Edmond, 1910, comptable, 11, rue Liotard, Italie, Colombier (Neuchâtel), marié.

M. Schlegel Willy-Hermann-John, 1912, dessinateur, 3, rue de la Servette, Allemagne, Nyon (Vaud), célibataire.

M. Touff Wladimir-Théodore, 1891, entrepreneur, 11, rue des Bains, France, Alger, remarié.

M. Von Haan Hugo-Karl-Wilhelm-Viktor, 1885, sans profession, 10, avenue Calas, Allemagne, Vienne (Autriche), veuf.

M. Zolfanelli Giuseppe, 1902, cafetier, 2, rue Argand, Italie, Belgioioso (Pavie), marié.

Le mémorialiste-sténographe :
S. PERRET.

ERRATUM

Mémorial N° 3, séance du 27 juin, M. Borel, porté comme absent non excusé, doit être excusé étant ce jour-là représentant du Bureau du Conseil municipal aux manifestations scolaires du Grutli.

Mémorial N° 4, séance du 1er juillet, page 186, les noms de MM. Naville et Roux, portés comme membres de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Borel (commission des écoles) doivent être remplacés par ceux de MM. *Marti* et *Rey*.

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

SESSION EXTRAORDINAIRE

VENDREDI 15 AOUT 1941

Présidence de M. Charles DUBOULE, président

Sommaire :

1. Assermentation de M. Nicolas Julita, conseiller municipal de l'arrondissement Petit-Saconnex, en remplacement de M. Emile Métraux 203
2. Proposition du Conseil administratif pour l'octroi d'une allocation extraordinaire en 1941, au personnel de la Ville de Genève 211
3. Rapport de la commission chargée d'examiner la question d'une concession pour le traitement des ordures ménagères 225

La séance est ouverte à 20 h. 30 dans la salle du Grand Conseil.

Membres présents: MM. Bernoud, Borel, Bornand, Boujon, Burklen, Castellino, Corbat, Dentan, Duboule, Ducommun, Falk-Vairant, Ganter, Guinand, Henny, Henssler, Jaccoud, Julita, Marti, Naville, Recoux, Rey, Sesiano, Snell, Sormani, Thévenaz, Wursten.

Membres absents excusés: MM. Raisin, Rollini, Rossire.

Membres absents non excusés: MM. Billy, Calame, Charrot, Corboud, Cottier, Loutan, Martin-du Pan.

MM. les conseillers administratifs Peney, président, Noul, Unger assistent à la séance, de même que M. Casaï, conseiller d'Etat chargé du Département des travaux publics. MM. les conseillers administratifs Schoenau et Uhler se sont fait excuser.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président: Nous avons reçu du Département de l'intérieur une lettre constatant que M. Julita peut être élu conseiller municipal en remplacement de M. Emile Métraux.

M. Marti: Je voudrais savoir à quel parti appartient M. Julita?

Le président : D'après les renseignements que nous avons reçus...

M. Marti : Il faisait anciennement partie du groupe Nicole. Peut-être a-t-il changé ; mais il figurait parmi les « viennent ensuite » de la liste Nicole.

Le président: Le Bureau croit savoir avec beaucoup de certitude que M. Julita s'est rallié, depuis les élections municipales, au groupe présidé par M. Rosselet, section du parti socialiste suisse.

M. Borel: J'aimerais apaiser les inquiétudes de M. Marti...

M. Marti : C'est une simple question que j'ai posée.

M. Borel : Vous en aviez parfaitement le droit. Je puis cependant vous déclarer de façon catégorique que M. Julita a fait partie, non pas depuis quelque temps, mais pour ainsi dire depuis sa fondation, du parti socialiste de Genève. Ce n'est donc pas un membre de la dernière heure, bien qu'il soit encore très jeune ; c'est un membre de la première heure. S'il n'a pas encore pu participer à notre vie politique, c'est précisément du fait qu'il était dans les « viennent ensuite » et qu'il ne pouvait pas siéger parce que ses anciens co-équipiers siégeaient sur ces bancs.

Le président: M. Marti est satisfait.

1. Assermentation de M. Nicolas Julita, conseiller municipal de l'arrondissement Petit-Saconnex, en remplacement de M. Emile Métraux.

M. *Julita* est assermenté.

Le président: Messieurs les conseillers. Avant d'aborder notre ordre du jour vous me permettrez d'évoquer les belles manifestations auxquelles il nous a été permis d'assister à l'occasion du 650me anniversaire de la Confédération.

Au nom de ce Conseil — et je pense pouvoir même dire : au nom de la population de notre cité — je tiens à féliciter et remercier tous ceux qui ont contribué à l'organisation et à la réussite de ces manifestations.

Je pense tout d'abord au Département de l'instruction publique à l'initiative duquel nous devons la magnifique landsgemeinde du Parc des Eaux-Vives, spectacle grandiose dans sa simplicité, animé de la foi patriotique d'une jeunesse ardente et résolue. Je pense à l'imposant cortège du 1er août, à la foule immense accourue sur la Plaine de Plainpalais pour célébrer le Pacte de 1291, pour chanter la patrie, pour dire sa résolution de vivre et de travailler dans l'ordre et dans la paix, mais aussi dans la liberté qui nous est conférée par six siècles et demi de saine démocratie.

Je pense au comité des Festivals de Genève qui, par les représentations de *Guillaume Tell*, aux Bastions, a su faire d'un opéra supérieurement interprété une émouvante manifestation patriotique. Je prie M. le conseiller municipal Naville, président des festivals, de bien vouloir assurer son comité de notre vive reconnaissance.

Et je veux profiter de la circonstance pour témoigner notre satisfaction aux nombreux groupements qui ont pris part aux différentes manifestations auxquelles je viens de faire allusion.

Tous ont été admirés et appréciés : corps de musique, groupes costumés, sociétés chorales. Le dévouement des membres des sociétés chorales fut particulièrement remarquable pour les répétitions et les représentations de *Guillaume Tell.*

Le Conseil municipal, heureux et fier d'avoir vu Genève en fête, est reconnaissant envers tous ceux qui font vivre notre cité. Il est reconnaissant au pays de l'insigne bonheur dont nous jouissons. Il dit encore sa foi au pacte fédéral qui, avec l'aide de Dieu, doit durer perpétuellement. *(Applaudissements.)*

Questions posées au Conseil administratif

M. Borel: Je m'excuse ce soir de prolonger un peu la séance, mais un certain nombre de faits qui me paraissent inquiétants m'obligent à poser quelques questions au Conseil administratif, en particulier en ce qui concerne la vie de nos marchés.

Vous savez que les fruits ne sont en principe pas tarifés en ce qui concerne les produits genevois. Je ne veux pas m'étendre sur l'organisation fédérale qui fonctionne. Mais en ce qui concerne les produits strictement genevois, il existe une fiduciaire qui se réunit une fois tous les quinze jours, ce qui m'apparaît nettement insuffisant; cette fiduciaire fixe les prix pour le marché de gros, d'une part, et les prix maxima pour le marché de détail.

J'ai eu, à la suite de diverses plaintes parvenues à mon parti, la curiosité de fréquenter le marché de détail et je me suis aperçu qu'effectivement on établissait des listes en quelques endroits du marché à propos des articles tarifés par la fiduciaire. Mais j'ai constaté que ces listes, en général, n'étaient pas bien en vue et que le public les ignorait. En somme, les acheteurs ne savent pas qu'en théorie ils sont défendus et qu'en pratique ils pourraient se défendre. Ils vont au marché sans savoir qu'il existe, sur le papier tout au moins, un minimum de contrôle. Je dis bien un minimum parce que ce qui peut surprendre, c'est que sur le marché de Lausanne, par exemple, le même organisme fonctionne en tout cas une fois par semaine; il présente un contrôle sur une liste de 27 articles alors que la liste des produits genevois contenait tout au plus 8 ou 10 articles. D'autre part, les prix de certains de ces articles ont augmenté. C'est ainsi que le prix des pommes de terre a été nouvellement fixé.

Il faut reconnaître que dans neuf cas sur dix, les détaillants sont dans l'impossibilité matérielle de s'en tenir à ce petit nombre d'articles tarifés. Très souvent, ces prix fixés sont surpassés. Je n'en veux pas aux détaillants; quelques-uns voudraient peut-être me voir au Rhône. Tant pis pour eux s'ils ne m'ont pas compris. Je sais que beaucoup d'entre eux ont énormément de peine à nouer les deux bouts; ils gagnent leur vie dans des conditions très pénibles. Ils sont limogés par les conditions économiques du marché de gros. Ce marché a ses avatars, il a ses profiteurs et ses victimes. C'est ainsi, par exemple, alors que nous avons une récolte d'abricots admirable en Valais, je me suis laissé dire que le trust d'exportation des abricots du Valais imposait un prix de 110 francs le quintal brut pour net. Après que les grossistes auront pris un bénéfice normal et que les détaillants auront essayé de gagner leur vie, je me demande encore comment ces abricots peuvent être vendus 1 fr. 35, 1 fr. 40 ou 1 fr. 50 sur le marché. Il y a des victimes; celles-ci sont dans le commerce de détail dont je

ne suis nullement le représentant ici. Je suis ici avant tout le représentant de la population genevoise et des consommateurs les plus prétérités.

Mais je pense qu'il existe un moyen d'entente entre les consommateurs, d'une part, les producteurs, d'autre part.

J'aimerais beaucoup savoir ce que gagnent certains trafiquants des fruits qui parviennent à Genève. Je suis donc très heureux de constater la présence, ce soir, de M. le conseiller d'Etat Casaï, chef du Département dont dépend cette question. Je crois que nous touchons à peu près à la fin de la récolte des abricots. Il y eut, dans cette vente, un scandale dont personne n'est responsable à Genève, je veux le croire. Mais je ne voudrais pas voir ce scandale se répéter pour d'autres fruits d'automne. J'en appelle au Conseil d'Etat pour que des mesures soient prises et pour savoir parler énergiquement, comme certains conseillers d'Etat valaisans savent parler à Berne.

Il faut éviter que le marché de Genève soit un marché où l'on trouve encore des denrées, mais où l'on ne trouvera bientôt plus de bourses pour les acheter.

J'en viens maintenant à la Fiduciaire. Puisque le Conseil administratif a dans ses attributions au moins une partie de la police des marchés je lui demande d'abord de nous dire ce qu'il pense de cette violation manifeste, systématique, des prix fixés. On me répondra peut-être qu'il est incompétent; en théorie, je le veux bien et il peut se retrancher derrière ce défaut de compétence formelle pour nous dire : « Monsieur, vous nous ennuyez ! Taisez-vous ! », ou bien : « Cela ne nous regarde pas ». Mais, messieurs du Conseil administratif, je vous déclare alors ceci : Nous ne voulons pas de désordres à Genève, nous ne voulons plus voir ce que j'ai observé moi-même dernièrement : des gens à demi affamés qui, au marché, passent devant les bancs sans rien pouvoir acheter parce que tout est trop cher; nous ne voulons pas qu'ils soient poussés au désespoir. Vous avez sans doute remarqué comme moi, dans le *Courrier* d'il y a quelques jours, une information relatant que l'on avait relevé dans la rue un passant mort d'inanition. Nous ne voulons pas que des consommateurs, excédés, se laissent aller, dans leur colère, à jeter les marchandises au Rhône. Personne ne veut cela; nous voulons une entente équitable entre les consommateurs et ceux qui ont la charge d'assurer le ravitaillement de la population.

Vous êtes, messieurs du Conseil administratif, aussi les représentants de cette population genevoise qui souffre durement des conditions spéciales faites à notre ville. Or, je ne crois pas faire une entorse à la vérité en affirmant que l'on paie aujourd'hui, sur nos marchés de détail, les légumes et autres produits du sol genevois infiniment trop cher, qu'on en demande des prix manifestement

inaccessibles à la bourse du plus grand nombre de nos concitoyens, je dis que cet état de choses est intolérable et qu'il y a quelque chose à faire là contre.

Mais comment voulez-vous qu'en tenant seulement deux réunions par mois la Fiduciaire puisse agir efficacement ? La variété des productions est très grande, la saison joue son rôle, les fluctuations du marché se succèdent rapidement. Cet organisme devrait donc se réunir deux fois par semaine, ou tout au moins, comme à Lausanne, chaque semaine, sinon son activité est de nul effet pratique.

Il y a pourtant, autant que je sache, des règles qui obligent le producteur à mettre ses produits en vente. Or, j'ai le sentiment que, par suite de la pénurie de benzine, nombre d'entre eux sont dans l'impossibilité d'amener leur marchandise en ville. Qui exploite cette situation ? Les grossistes, qui maintenant font la pluie et le beau temps sur nos marchés de gros. Il faut donc prendre d'urgence des mesures afin que les détaillants puissent vendre normalement aux prix fixés tout en respectant les règlements, car cela ne peut plus durer. Je suis donc amené à poser trois questions au Conseil administratif :

1. Le Conseil administratif sait-il exactement ce qui se passe sur nos marchés ?
2. Admet-il cet état de choses scandaleux ?
3. Entend-il laisser aller les choses ainsi ou bien est-il décidé à intervenir auprès des autorités compétentes ?

J'ajoute que je me réserve d'apporter d'autres renseignements si c'est nécessaire.

M. Thévenaz: Le Conseil administratif va sans doute répondre, mais vous me permettrez de faire une petite mise au point.

Il ne faut pas laisser s'accréditer je ne sais quelle légende d'après quoi il existerait à Genève une sorte de marché noir, principalement dans les ventes de gros.

Je fais partie de la Fiduciaire dont vient de parler M. Borel. Je rappelle que les divers éléments de la population y sont représentés : producteurs, maraîchers, hôteliers, consommateurs, etc. J'ajoute que cet organisme exerce son activité à titre bénévole et je puis dire qu'en réalité il accomplit un excellent travail.

Il faut savoir que les prix fixés pour Genève par l'Office fédéral des prix sont ceux qui sont pratiqués à Lausanne. Or, c'est là une erreur; les conditions régnant à Lausanne ne sont pas comparables aux nôtres : Lausanne possède dans sa banlieue des cultures infiniment plus vastes que les nôtres; nous n'avons plus les arrivages de la zone, autrefois fort importants; enfin, chose plus extraordinaire,

alors que l'Office fédéral compétent impose à Genève les prix de Lausanne, nous voyons les grossistes lausannois se ravitailler en marchandises sur la place de Genève; c'est un fait absolument anormal, d'ailleurs bien connu. Vous devez comprendre que, dans ces conditions, le rôle de la Fiduciaire est rendu singulièrement difficile.

Pour répondre à une critique de M. Borel, je puis ajouter que la Fiduciaire, convoquée pas plus tard qu'hier soir, a décidé que désormais elle se réunira tous les huit jours — au lieu de tous les quinze jours — et même immédiatement, à titre extraordinaire en cas de contestations sur les marchés. Mais considérez, je vous prie, que ses membres sont dans le commerce producteurs, maraîchers et autres; il ne leur est donc pas facile de se réunir chaque fois qu'un consommateur aura une réclamation à présenter parce qu'on lui aura vendu pour fins des haricots moyens ou pour toute autre raison. J'ajoute que les fonctionnaires de l'Etat, eux aussi, fournissent un gros travail, un travail consciencieux; ils suivent les marchés de très près et font l'impossible, je vous l'assure, pour concilier les parties.

Ces jours-ci, il y a eu certains remous à propos des prix des haricots et des salades, mais enfin, on n'ignore pas que la récolte est mauvaise et que l'on est en somme entre deux périodes de ramassage.

Encore une fois, il ne faut pas laisser croire qu'il existerait chez nous un laisser-aller sur notre marché de gros; c'est inexact. Qu'il se produise çà et là des erreurs, c'est possible et sur ce point M. Borel a évidemment raison, mais ce n'est pas le fait des détaillants ni des grossistes; les vrais responsables sont des gens qui disposent de suffisamment d'argent pour acheter à n'importe quel prix et c'est là qu'il y aurait toute une éducation à faire; il y a même des personnes qui n'hésitent pas à entamer leurs économies pour acheter et s'approvisionner par tous les moyens, sans regarder au prix. Mais vous pouvez être certains que la Fiduciaire et les fonctionnaires de l'Etat agissent au plus près de leur conscience et accomplissent une besogne énorme, pour empêcher justement que ne s'établissent des pratiques de marché noir.

On a parlé des abricots du Valais... Sans doute, ils sont chers, mais il faut considérer ici la situation des producteurs qui, cette année, ont bénéficié d'une récolte absolument magnifique dont la plus grande partie est enlevée rapidement par des grossistes d'autres cantons, Zurich en particulier, qui, disposant de la benzine nécessaire, peuvent venir acheter sur place par camions entiers. Cependant, je puis dire, pour rassurer M. Borel, qu'à partir de lundi il y aura une baisse de 12 centimes sur les abricots; c'est peu, c'est pourtant appréciable et cela permettra à nos ménagères de faire quand même leurs confitures. Je viens de dire que la récolte de ces fruits en Valais a été magnifique; en effet, on connaissait jusqu'ici trois qualités d'abricots :

premier choix, deuxième choix, troisième choix. Cette année, la récolte est si bien venue que tout est du premier choix... Les Valaisans se montrent peut-être un peu gourmands, mais mettez-vous un instant à leur place... Si c'étaient les producteurs genevois qui eussent pareille chance, savons-nous ce qu'ils feraient ?

J'espère que ces quelques observations donneront quelques apaisements à M. Borel et j'affirme encore une fois, en terminant, que, tant la Fiduciaire que les fonctionnaires de l'Etat, font de leur mieux, au plus près de leur conscience, pour la bonne entente entre producteurs et consommateurs. *(Approbations sur divers bancs.)*

M. Peney, président du Conseil administratif : Etant donné l'absence de M. Uhler, conseiller administratif délégué aux halles et marchés — il est actuellement en service commandé — le Conseil administratif répondra dans une prochaine séance.

Néanmoins, je fais remarquer à M. Borel que, comme l'a justement rappelé M. Thévenaz, la surveillance des prix sur les marchés est du ressort de l'Etat, non de la Ville.

Enfin je puis annoncer que d'ores et déjà le Conseil administratif a mis à l'étude la question de savoir comment nous pourrions, l'hiver prochain, organiser en faveur de la population indigente des ventes de vivres à prix réduit. Des mesures concrètes sont déjà en voie d'exécution; vous avez constaté vous-mêmes l'ampleur des cultures maraîchères entreprises par la Ville; toute cette production devra naturellement rester chez nous et elle sera cédée, pour un prix extrêmement modeste, à la partie de notre population dont les ressources pécuniaires sont les plus minimes. C'est tout ce que je puis dire pour l'instant.

M. Borel: Je répondrai brièvement à différents orateurs. M. Thévenaz nous a parlé avec autorité étant donné qu'il fait partie de la Fiduciaire. Il nous a donné des renseignements de première main. Je n'ai nullement incriminé les personnes qui travaillaient dans cette fiduciaire. Ce sont des fonctions qui ne procurent que des ennuis. Je n'attaque donc pas personnellement les membres de cette fiduciaire. Mais vous ne me ferez pas croire que ces membres vont trahir les intérêts légitimes qu'ils sont chargés de représenter. Quand on fait partie d'un conseil d'administration, c'est pour défendre ceux qui nous ont placés là. Or, vous me permettrez de dire que le président de cette fiduciaire est précisément le fondé de pouvoirs d'une maison de gros. A côté de lui, on trouve quatre marchands dont deux grossistes, un représentant de l'école d'horticulture, un représentant des autorités, deux représentants du commerce de détail et une ménagère. Pour l'ensemble de la population, les petits consommateurs ne sont

pas trop représentés puisque sur dix membres, trois seulement représentent les consommateurs.

Pour ma part, j'aimerais voir la Ville de Genève prendre la défense de la population et dire : Il faut que les consommateurs qui représentent l'ensemble de la population soient largement représentés dans cette commission.

M. Thévenaz a fait le panégyrique des fonctionnaires cantonaux en disant qu'ils faisaient leur travail. Je pourrais ajouter que les fonctionnaires municipaux ont beaucoup à se démener pour imposer aux détaillants l'obligation d'afficher les prix. J'ai vu des gardes municipaux passer et repasser pour obliger constamment les détaillants à remettre les prix en évidence. Il y a donc là quelque chose qui devrait être organisé plus sérieusement. Je demande surtout que la police, soit cantonale, soit municipale, soit investie de pouvoirs plus étendus.

Si j'avais voulu pousser plus à fond ma défense des consommateurs qu'aurais-je dû faire ? Héler un garde municipal pour lui faire constater la violation du barème des prix. Il n'aurait pas le droit d'intervenir. Il faut que ce soit l'acheteur qui aille le quérir pour dresser procès-verbal.

Je demande donc que ce contrôle soit fait de façon plus effective. Evidemment, les marchands nous disent : Les conditions sont dures; voici nos prix. J'admets que chacun doit vivre et je ne désire la mort de personne. Une fois que le contrôle des prix sera établi, il ne faut pas que ce soit une farce; il faut qu'une sanction officielle intervienne. Il faut donner l'impression que les consommateurs sont protégés et que cette protection ne soit pas une sinistre farce, comme je viens de le dire.

M. Marti: Permettez-moi de parler au nom de ces « cochons de paysans » comme on les appelle.

M. Borel : Personne ne l'a dit.

M. Marti : Je dis que les prix fixés sont normaux. M. Borel a parlé du prix des pommes de terre. Ce prix est fixé par Berne, vous le savez : 33 francs en gros et 40 francs au détail.

Les fruits du Valais ! Malgré tout, ce n'est pas trop cher. Si les fruits venant de l'étranger se paient 1 fr. 50, les fruits du pays peuvent aussi se payer ce prix et sont d'ailleurs meilleur marché.

Vous avez aussi parlé des haricots. Je ne sais si M. Borel a un jardin qui est toujours assez dur à travailler. Il doit savoir ce que les haricots rapportent cette année.

M. Borel : Je n'en suis pas mécontent.

M. Marti : Pas davantage pour les tomates. Les maraîchers genevois ne vendent pas leurs produits à un prix exagéré. Les salades, par exemple, se vendent de 15 à 20 centimes. Il n'y a rien à redire à ces prix. Seul le prix des pommes de terre a pu paraître un peu exagéré. A ce propos, n'oubliez pas que nous n'aurons, cette année, qu'une demi-récolte dans tout le pays, alors que nous devrions avoir une récolte plus abondante que l'année dernière.

M. Thévenaz: Je ne voudrais pas passionner le débat, mais je ne puis m'empêcher de relever les paroles de M. Borel qui a attaqué le président de la Fiduciaire, M. Vetter. M. Vetter est en effet chef de la maison Astruc, mais je puis dire à M. Borel qu'à la Fiduciaire, M. Vetter travaille en réalité contre les intérêts de sa maison.

M. Borel dit également que les consommateurs ne sont pas représentés. Or, je suis précisément, à la Fiduciaire, le représentant des consommateurs. Vous pouvez être assurés qu'un sérieux effort est réalisé dans la réglementation des prix. S'il y eut quelques anicroches sur les marchés, cela vient du fait de gens qui ont péché par ignorance. Les acheteurs se précipitent sur les marchandises lorsqu'elles arrivent. La demande est très forte et les prix, au lieu de rester ce qu'ils devraient être, montent; les salades, qui devraient se payer 1 fr. 80 la douzaine, se paient 2 fr. 20 et même 2 fr. 40. Comment voulez-vous, dans ces conditions, que les détaillants vendent encore la salade 20 centimes la pièce? Lorsque le prix de 1 fr. 20 la douzaine a été fixé, il y avait surproduction de salades; actuellement, il n'y en a plus. De plus, il faut encore faire une différence entre le premier et le second choix.

Quant aux pommes de terre, M. Marti l'a rappelé, c'est l'Office fédéral des prix à Berne qui a fixé le prix de 22-23 francs, marchandise prise chez le producteur. A partir du 15 août, le prix des pommes de terre baissera.

Il ne faudrait pas donner l'impression qu'à Genève il se passe des choses anormales sur les marchés. Si l'on fait la comparaison avec Lausanne, je me demande comment la chose est possible puisque les grossistes en fruits et légumes de Lausanne se ravitaillent sur notre marché, donc ont les frais en plus.

Le président: Nous passons à l'ordre du jour.

2. Proposition du Conseil administratif pour l'octroi d'une allocation extraordinaire en 1941, au personnel de la Ville de Genève.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

vu

la situation économique actuelle et le renchérissement du coût de la vie qui en résulte;

l'arrêté du Conseil municipal du 26 décembre 1940,

Arrête :

Article premier. — Une allocation extraordinaire est accordée pour l'exercice 1941 à tout le personnel régulier de l'administration municipale.

Cette allocation est constituée par un versement unique de 150 francs payable en septembre prochain.

Article 2. — Le personnel engagé dans l'administration municipale, avant le 1er mars 1941, à titre temporaire et employé de façon régulière, bénéficiera de cette allocation au prorata du temps de service accompli durant la période allant du 1er septembre 1940 au 31 août 1941.

Article 3. — La dépense sera portée au compte rendu de l'exercice 1941, chapitre XX.

M. Peney, président du Conseil administratif : Depuis plusieurs mois, le Conseil administratif est saisi de demandes des différentes associations du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels.

Il faut reconnaître que le coût de la vie augmente continuellement et qu'il conviendrait de revoir les traitements et salaires du personnel municipal. Les chiffres officiels donnent une augmentation de 29% et souvent les chiffres indices ne sont pas le reflet absolu de la réalité.

Le Conseil administratif a étudié la question en accord avec le Conseil d'Etat. Ce dernier, étant donné la situation critique de l'Etat, n'a pas pu faire grand'chose. Il s'est contenté de demander au

Grand Conseil le vote d'un crédit de 100,000 francs pour allocations aux fonctionnaires chargés de famille. Les Services industriels et la Ville de Genève peuvent aller un peu plus loin. Je vous rappelle que le Conseil municipal a voté un budget, pour l'année 1941, bouclant par un déficit de 960,000 francs. Dans ces conditions, nous devons être très circonspects dans le vote de nouvelles dépenses.

Nous vous proposons aujourd'hui d'accorder à chaque fonctionnaire une allocation extraordinaire de 150 francs pour renchérissement du coût de la vie. Cette allocation serait unique. Nous avons convoqué ce soir le Conseil municipal uniquement pour vous prier de prendre cette décision de façon que dans un mois, nous puissions, à l'entrée de l'automne, payer cette allocation, ce qui permettrait aux fonctionnaires de faire quelques provisions de combustibles ou de certaines denrées encore à disposition. Ce n'est pas grand'chose, mais il nous est impossible, pour l'instant, d'aller plus loin.

D'autre part, étant donné le fait que le Conseil municipal a voté, avec le budget de 1941, des allocations familiales et un minimum d'existence pour les fonctionnaires mariés, il ne nous a pas semblé nécessaire de revenir sur ce point. C'est pourquoi nous vous proposons une allocation unique dont bénéficieront toutes les catégories de fonctionnaires.

On nous a déjà fait observer qu'il aurait fallu donner moins aux salaires élevés et davantage aux salaires inférieurs. Il nous a semblé que puisque nous avions déjà fait le nécessaire en votant des allocations aux familles nombreuses ou ne touchant que de petits traitements, toutes les catégories de fonctionnaires avaient le droit de recevoir cette allocation de renchérissement, puisque celui-ci atteint tout le monde. Par ailleurs, l'allocation étant la même pour tous, l'indemnité aura des proportions allant de 1¼ à 3½% selon que le traitement est plus ou moins élevé.

Nous avons ici un tableau très complet, dressé par l'Union des villes suisses, qui nous renseigne sur ce qui avait été fait dans ce domaine, à la date du 30 juin dernier, dans les divers cantons et les principales villes de notre pays.

Il nous révèle, par exemple, qu'à Zurich on a adopté une échelle progressive établie de telle sorte que l'allocation de renchérissement attribuée aux gros traitements est plus élevée que celle qui est octroyée aux petites salaires, parce que l'on a considéré là-bas qu'un fonctionnaire au bénéfice d'un traitement élevé le mérite par ses capacités et les services qu'il rend, qu'il serait donc injuste de le mettre, en somme, en état d'infériorité comparativement aux subalternes qui n'ont pas les mêmes qualités; agir autrement constituerait une sorte de nivellement par le bas que personne ne peut souhaiter et qui ne

serait pas équitable; la collectivité a besoin des fonctionnaires supérieurs tout autant que des autres.

Dans ces conditions, nous vous demandons de voter le projet ce soir même, sans le renvoyer à une commission, de façon à ne pas retarder le payement effectif de l'allocation aux bénéficiaires. Si vous décidiez de le renvoyer à une commission, il faudrait naturellement revenir ici pour discuter son rapport, dans une semaine ou deux; il faut également tenir compte du délai référendaire à respecter, car nous ne pouvons pas introduire la clause d'urgence dans un pareil arrêté...

M. Ducommun : Dommage ! *(Hilarité.)*

M. Peney, président du Conseil administratif : Enfin, je tiens à souligner le fait que la Ville s'est mise d'accord avec les Services industriels dont le conseil d'administration a voté, tout dernièrement, le versement d'une allocation de 150 francs également au personnel de toutes catégories, employé dans cette entreprise. Et je vous rappelle que ce que payeront, à ce titre, les Services industriels viendra en déduction du bénéfice à verser par eux à la Ville. Ainsi, la mesure dans son ensemble touche notre budget municipal et nous devons savoir gré aux Services industriels d'avoir bien voulu s'entendre avec nous sur cette question. Je vous prie donc de voter le projet tel qu'il vous est soumis.

M. Bernoud: Il y a un renseignement qui ne nous a été fourni ni dans le rapport imprimé ni dans l'exposé oral du président du Conseil administratif et qu'il serait pourtant, me semble-t-il, utile de connaître : quel sera le coût total de la mesure proposée ? On nous dit que l'on versera 150 francs à chaque fonctionnaire... Bien, mais combien cela fera-t-il en tout ?

M. Peney, président du Conseil administratif : Environ 60,000 francs; ceci pour la Ville. Avec les 140,000 francs que les Services industriels auront à verser, de leur côté, à leur personnel, nous arrivons donc à une dépense d'ensemble de l'ordre de 200,000 francs.

M. Bernoud : Bien. Je vous remercie. J'ai posé la question parce que le rapport était muet sur ce point, pourtant intéressant.

M. Thévenaz: Je m'excuse de reprendre la parole, mais vous me permettrez bien de constater qu'ici encore le Conseil administratif nous met, en quelque sorte, devant le fait accompli. Sans doute, nous voterons ce soir l'arrêté qui nous est proposé, mais il me semble

qu'il aurait pourtant été juste et logique d'établir une sorte d'échelonnement, plutôt que de s'en tenir à une allocation uniforme attribuée aussi bien aux gros traitements qu'aux petits. Je n'en veux pas aux fonctionnaires jouissant d'un traitement élevé, bien au contraire; il est entendu qu'ils le méritent, comme le disait M. Peney, par la qualité de leur travail, leurs lourdes responsabilités et les services qu'ils rendent; toutefois, vous admettrez bien que s'il est des salariés pour qui la vie est maintenant difficile et qui ressentent plus que d'autres le renchérissement, ce sont bien ceux qui ne gagnent que 3,500, 4,000 ou 4,500 francs par an, surtout lorsqu'ils ont des charges de famille.

Encore une fois, nous voterons le projet, mais nous regrettons que le Conseil administratif n'ait pas fait une différence qui, à notre jugement, s'imposait. Cependant, nous demandons que tout ce problème des salaires du personnel municipal soit attentivement revu et résolu à l'occasion de l'établissement du prochain budget, avec le souci majeur d'améliorer le sort des petits salariés de la Ville.

M. Borel: Je m'associe aux doléances exprimées par le préopinant. De plus en plus, le Conseil administratif fait du Conseil municipal une machine à voter, de plus en plus nous sommes dépouillés de nos compétences et, en somme, nous voyons que le Conseil administratif procède à l'égard du Conseil municipal exactement de la même façon que le Conseil d'Etat à l'égard de la Ville. Je dis que de tels procédés sont inadmissibles et qu'ils ont tout simplement pour effet de saboter les institutions démocratiques du pays. Je regrette d'être amené à m'exprimer ainsi, mais ce sont des choses qui doivent être dites.

J'abonde également dans le sens de M. Thévenaz en ce qui concerne la procédure. Je me suis laissé dire que les normes fixées par le Conseil administratif pour cette allocation avaient déjà été communiquées à la presse; je déplore vivement cette façon de faire et j'estime que la presse n'aurait pas dû être renseignée préalablement au débat qui devait avoir lieu ici.

Ceci dit, je vous annonce que je déposerai un amendement prévoyant, au lieu d'une allocation uniforme de 150 francs, un juste échelonnement, fixé ainsi :

Pour les traitements inférieurs à 4,200 francs, allocation unique de 240 francs;

pour les traitements entre 4,200 et 6,000 francs, allocation unique de 200 francs;

pour les traitements supérieurs à 6,000 francs, allocation unique de 150 francs.

J'ai l'impression que, sans doute, les salariés de la Ville ont une

situation meilleure que ceux de l'Etat, mais que, d'autre part, on se livre à quelque démagogie autour des allocations familiales : les autorités se donnent toujours l'air de dire : « Voyez tout ce que nous faisons pour les enfants ! » Protéger la famille, c'est fort bien, seulement, chose assez bizarre, cette protection cesse dès que le père gagne 5,000 francs l'an... J'estime que cela manque de logique et de justice et c'est pourquoi je proposerai ce soir la suppression des dispositions qui forment les alinéas 3 et 4 de l'arrêté municipal du 26 décembre dernier, accordant une allocation extraordinaire au personnel de l'administration municipale, en octroyant en tout cas 10 francs par enfant, quel que soit le montant du salaire du père. Défendre la famille seulement lorsqu'il s'agit de salariés n'ayant qu'un gain modeste, mais plus au delà, j'appelle cela aussi de la farce. Le bifteck et les pommes de terre ne sont pas moins chers pour la mère de famille dont le mari gagne 6,000 francs que pour celle dont l'époux ne touche que 4,500 francs; il n'y a pas trente-six sortes de familles ! Je ne vois pas pourquoi on veut faire cette distinction et c'est pourquoi je proposerai d'abroger ces deux alinéas de notre arrêté de décembre dernier.

Quoi qu'il en soit, ces allocations extraordinaires ne sont en somme que des palliatifs. Nous aimerions donc recevoir du Conseil administratif l'assurance formelle qu'il nous fournira, lors de la discussion du budget, l'état nominatif des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'administration municipale par classes de salaires, afin que nous puissions en connaissance de cause apprécier les dispositions et les adaptations nécessaires, dans les limites des possibilités financières de la Ville, bien entendu.

Actuellement, c'est le régime de la carte forcée. Carte forcée entre le Conseil administratif et le Conseil municipal et carte forcée aussi entre le Conseil administratif et les associations du personnel, j'en ai le sentiment très net. Quant à moi, j'ai toujours considéré, et je m'y tiens, qu'au communal aussi bien qu'au cantonal, le pouvoir exécutif qui est le patron des salariés de la Ville, ou de l'Etat, est en quelque sorte aussi leur porte-parole. Et, à ce propos, je me demande si, avant d'établir son projet, le Conseil administratif a entendu les associations du personnel. C'est la raison pour laquelle je vous propose de renvoyer l'affaire à une commission, afin que l'on puisse entendre ces associations et connaître leurs vœux. On a octroyé au personnel ces 10 francs par enfant en ayant l'air de faire là quelque chose de gigantesque, mais cela n'a pas donné et ne pouvait pas donner grande satisfaction vu l'ampleur du renchérissement. Je demande donc le renvoi à une commission et que les représentants des intéressés soient dûment entendus, afin qu'on puisse tenir compte, au moins en partie, de leurs desiderata.

M. Ganter: A la lecture du projet, j'ai également été surpris de constater qu'il s'agissait d'une allocation uniforme et unique de 150 francs. Le président du Conseil administratif rappelait tout à l'heure que le personnel de la Ville bénéficiait d'allocations familiales. Nous aimerions donc que l'allocation extraordinaire de renchérissement fût, elle aussi, calculée selon les charges de famille, mesure qui ne serait que juste, car ce sont les ménages riches d'enfants qui ressentent le plus douloureusement la hausse du coût de la vie. Ce serait d'autant plus logique aussi, car l'avenir semble bien être aux mesures de protection de la famille. Le Conseil municipal s'est mis d'accord, il y a quelques mois, sur le principe des allocations familiales; nous ne voyons pas pourquoi il y renoncerait aujourd'hui en ce qui concerne l'allocation de renchérissement.

M. Jaccoud: Vous me permettrez une brève observation.

Ainsi qu'on l'a dit il y a un instant, les Services industriels ont décidé, eux aussi, le versement à leur personnel d'une allocation de vie chère, fixée à 150 francs.

Ils se sont basés, pour fixer ce chiffre, sur les indications de la Ville de Genève parce qu'ils voulaient traiter leur personnel sur le même pied que celui de la Ville. On nous a remontré combien il était anormal de faire une différence entre un personnel dépendant d'une administration à deux têtes, mais qui est, en définitive, l'administration de la Ville.

Je pense que nous devons voter la dépense telle qu'elle est proposée.

Nous avons eu quelque hésitation à adopter ces normes parce que nous pensons que le petit personnel aurait pu avoir une allocation supérieure à celle qui serait accordée au personnel bénéficiant d'un salaire plus élevé. Mais, je le répète, notre décision a été influencée par celle prise par le Conseil administratif. Par conséquent, je ne pense pas qu'il faille revenir en arrière. Votons ce soir cette allocation en nous disant qu'il ne s'agit que d'une allocation de renchérissement de la vie, pour la fin de l'année uniquement, étant entendu que la question des salaires sera examinée ultérieurement.

M. Rey: Je me permets de faire remarquer à ce Conseil que notre avis est tout à fait inutile ce soir. M. Jaccoud vient de rappeler que le conseil d'administration des Services industriels s'est basé sur les indications données par le Conseil administratif. On a donc passé par dessus l'avis du Conseil municipal et nous n'avions pas à venir ce soir.

M. Peney, président du Conseil administratif : Nous faisons remarquer à M. Borel que si la presse a reçu l'ordre du jour de la présente séance et le projet d'arrêté, elle ne les a eus qu'après le Conseil municipal lui-même. D'ailleurs depuis toujours à Genève, cela se fait ainsi. Pour chaque séance du Conseil municipal, la presse reçoit l'ordre du jour et les projets d'arrêtés. Il n'y a rien à cacher et la presse a parfaitement le droit de publier les renseignements qu'elle reçoit de l'administration municipale.

D'autre part, je tiens à ajouter que toute la question des salaires sera reprise dans son ensemble pour le budget de 1942. D'ici deux ou trois mois, le Conseil administratif convoquera la commission du budget qui examinera ce qu'il y aura lieu de faire en 1942. Vos collègues Rebillet et Dupont, membres du conseil d'administration des Services industriels, se sont ralliés au projet sur cette promesse.

Il est un point qu'il ne faut pas oublier. L'indice du coût de la vie actuel est encore très inférieur à celui de 1920 sur lequel a été établie l'échelle des traitements des fonctionnaires et employés de la Ville de Genève. Dans ces conditions, le Conseil administratif se verrait dans l'obligation de retirer son projet si l'on voulait faire de la démagogie en discutant de façon peu objective.

M. Borel voit des scandales partout; pourtant ce sont là choses très simples et très naturelles.

M. Ducommun : Il a parlé de farce; il a dû manger une dinde farcie.

M. Peney, président du Conseil administratif : Il n'y a pas de farce du tout. Vous avez ce soir une manie d'exagération en toutes choses. Je ne sais si c'est peut-être l'effet de la chaleur.

Pour terminer, je répondrai à M. Rey que nous donnons une allocation unique aux fonctionnaires et employés pour qu'ils puissent faire de petites provisions. Ils ont déjà touché des allocations familiales et, par l'arrêté de décembre, vous avez fixé un minimum d'existence aux fonctionnaires mariés même sans enfants. Ces mesures subsistent.

Pour le surplus, je vous en supplie, ne croyez pas que le Conseil administratif cherche à faire pression sur vous. Il s'agit d'une question délicate, et c'est au Conseil administratif qu'il appartient de discuter avec les syndicats et associations de fonctionnaires. Pour cette fin d'année 1941, nous vous prions instamment d'adopter ce projet, étant donné la promesse que nous vous faisons que vous aurez toute latitude de prendre vos décisions pour le budget de 1942, en étudiant la question dans son ensemble : allocations familiales et catégories diverses de traitements.

M. Julita: Il ne s'agit pas de faire de la démagogie, mais à Genève nous en sommes à la troisième expérience. L'Etat a voté de modestes augmentations, les Services industriels ont fait de même et maintenant la Ville de Genève procède de la même façon. Pour les trois cas, on a agi de la même manière. Pour l'Etat, M. le conseiller d'Etat Perréard a présenté le projet à la toute dernière minute en disant aux fonctionnaires : Messieurs, voilà le projet tel que je l'ai prévu. Dites-nous si vous êtes d'accord; si vous n'êtes pas d'accord, je le retirerai; sinon, il sera voté par le Grand Conseil.

Aux Services industriels, il a été fait de même et quoi qu'en dise M. Peney, MM. Rebillet et Dupont n'ont été d'accord qu'après avoir émis certaines réserves en ce qui concerne les petits salaires et après avoir reçu la promesse formelle que l'année prochaine l'échelle des traitements serait revisée.

On veut procéder de la même façon à la Ville de Genève. On nous dit : Votez ce projet, que cela soit vite fait, pour que les fonctionnaires touchent quelque chose.

Ce projet a pourtant quelque chose d'anormal. Il prévoit une allocation semblable à tous les fonctionnaires, qu'ils touchent un salaire élevé ou petit. Or, nous vivons dans des temps extraordinaires et je ne pense pas qu'il soit d'une saine justice de donner à un fonctionnaire qui bénéficie d'un traitement de 12,000 francs la même allocation qu'à un fonctionnaire qui n'en touche que 4000 et qui, de plus, est peut-être chargé de famille. J'appuie donc vivement la proposition de M. Borel tendant à renvoyer le projet à une commission qui aurait pour mission d'étudier la question et voir si l'on ne pourrait pas accorder davantage aux traitements modestes.

M. le conseiller administratif Peney a parlé tout à l'heure de Zurich qui donne encore plus aux hauts fonctionnaires. Je ne sais pas si le projet a été admis définitivement, mais je sais qu'à Zurich tous les partis étaient d'accord pour donner une allocation uniforme à tous les fonctionnaires. Un referendum a été lancé et bien que ce projet ait été voté à la presque unanimité du Conseil municipal, il a été refusé par le peuple à une grande majorité.

M. Peney, président du Conseil administratif : Et les fonctionnaires n'ont rien touché du tout.

M. Julita : C'est précisément là que je voulais en venir, car on donne la même allocation aux gros salaires. Or, la Ligue de l'Eléphant a fait porter toute sa propagande sur les salaires de 10,000 francs et plus.

J'appuie la proposition de M. Borel tendant au renvoi de la ques-

tion à une commission qui étudierait spécialement la situation des salaires des basses catégories.

M. Guinand: Il est assez insolite que ce soit toujours et particulièrement les fonctionnaires qui discutent les questions de salaires et que précisément des fonctionnaires de l'Etat prennent la parole au Conseil municipal pour apprécier ces questions de salaires alors qu'eux-mêmes sont bénéficiaires de certaines de ces allocations.

Ceci dit, j'estime qu'il y a urgence quant au versement d'une somme aux fonctionnaires municipaux. Les fonctionnaires des Services industriels risquent de toucher rapidement une allocation alors que les fonctionnaires de la Ville de Genève ne la toucheraient pas si nous renvoyions le projet à une commission. M. Julita nous dit que cette commission se réunirait rapidement. Sera-ce le cas? Si elle délibère longtemps, les fonctionnaires devront attendre le versement de cette allocation. Je crois — et en cela je me fais l'interprète de beaucoup de nos collègues — qu'il y a une certaine urgence à ce qu'une allocation unique soit versée, ne fût-ce qu'aux petits fonctionnaires. J'abonde dans le sens de l'intervention de M. Ganter qui veut tenir compte des charges de famille. Nous sommes entièrement d'accord. Mais, à ce propos, le Conseil administratif nous a fait la promesse que la question sera revisée d'ici trois mois, à propos du budget pour 1942. Je pense aussi que les propositions de M. Borel doivent être retenues, mais nous ne devons pas retarder l'octroi d'une allocation nécessaire à de nombreux employés, simplement parce que nous voudrions faire de la procédure parlementaire, réunir une commission et convoquer une nouvelle séance de ce Conseil municipal, ce qui coûte cher aux contribuables. En effet, une séance du Conseil convoquée pour examiner un seul objet coûte cher, il ne faut pas l'oublier.

Dans ces conditions, j'estime qu'il y a lieu de voter le plus rapidement possible des allocations de cette nature. Si certains fonctionnaires ne sont pas satisfaits, de nombreux autres partagent certainement mon point de vue.

M. Ganter: Je suis obligé de revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure.

M. Peney semble nous reprocher d'ignorer que les allocations familiales continuent d'être versées actuellement. Pas du tout, nous le savons fort bien ! Mais la question n'est pas là. L'allocation de renchérissement est destinée à permettre aux bénéficiaires de faire des provisions en vue de l'hiver... Alors...? Nierez-vous qu'un père de deux, trois ou quatre enfants doive constituer des provisions plus amples qu'un célibataire? Il y a là une question d'équité qui sera

appréciée justement par la population, car ce sont les ménages chargés de famille qui ont le plus à souffrir du renchérissement. J'estime donc que l'allocation de vie chère dont on nous propose le vote doit être graduée selon les charges de famille et je maintiens ma proposition. Le renchérissement pose un problème angoissant pour les petits salariés; à ce problème nous nous devons de donner une solution équitable, qui ne manquera pas d'avoir aussi sa répercussion dans l'industrie privée.

M. Borel: Me Guinand a cru devoir prendre à partie les fonctionnaires et je suis obligé de relever ce que j'appellerai de sa part une... inélégance, car je n'ai jamais admis et je n'admettrai jamais qu'il puisse y avoir des citoyens de première cuvée et d'autres de seconde cuvée. Certes, je suis adversaire de l'abus des fonctionnaires, mais j'ai également toujours été contre les incompatibilités dans la mesure où elles empêchent une certaine catégorie de citoyens d'être représentés au Grand Conseil et je les combattrais encore si l'on prétendait empêcher les fonctionnaires d'avoir accès au Conseil municipal. Les fonctionnaires font leur devoir, — ou bien, s'ils ne le font pas, il y a une autorité compétente pour les mettre à pied, voire les révoquer — ils le font comme les autres citoyens. Me Guinand est tombé dans la même inélégance que tel autre de nos collègues qui, un soir, avait cru devoir dénoncer ici le fait qu'il y avait au Conseil municipal des entrepreneurs, des architectes, des avocats défendant, selon lui, certains intérêts privés. Jamais, maître Guinand, vous n'entendrez de moi semblables propos, car j'ai toujours vu qu'on avait ici le tact de s'abstenir au vote ou de quitter la salle lorsque l'intérêt personnel était en jeu.

Quant à moi, je représente ici des fonctionnaires, j'en ai le droit et ce n'est pas Me Guinand qui m'en empêchera. J'ajoute que je ne suis pas bénéficiaire pour un sou des allocations que le Grand Conseil a récemment votées en leur faveur; c'est assez dire que je ne défends nullement ici un intérêt privé.

M. Bernoud: Il me semble qu'il y aurait un moyen assez simple de clore ce débat tout en donnant satisfaction à chacun.

Le président du Conseil administratif nous a déclaré que la somme nécessaire pour faire face au versement de l'allocation de renchérissement était de l'ordre de 60,000 francs. Dès lors, il me paraît que le Conseil municipal peut fort bien voter l'ouverture d'un crédit de 60,000 francs à ces fins, à charge par le Conseil administratif d'en opérer la répartition après avoir consulté les associations de fonctionnaires et d'entente avec elles... *(Rires et exclamations sur quelques bancs.)* L'entente ne sera peut-être pas facile...? Cela se

peut, mais enfin, messieurs du Conseil administratif, vous vous débrouillerez. Le Conseil municipal vous facilite les choses, en vous disant : « Vous demandez 60,000 francs pour verser une allocation de renchérissement au personnel municipal ? Bien, nous trouvons que vous avez raison. Ces 60,000 francs, les voici ; maintenant, à vous de les répartir au mieux entre les bénéficiaires ». Les associations du personnel ont, paraît-il, des desiderata à présenter, des propositions à faire ? Vous tenez les cordons de la bourse, vous trancherez, sans vous incliner devant les exigences que vous jugeriez excessives.

Mais si l'on décide le renvoi à une commission, il s'écoulera encore quinze jours ou trois semaines avant qu'une décision puisse être prise. En votant ce soir un crédit global de 60,000 francs, nous accélérons les choses tout en donnant au Conseil administratif la latitude de répartir cette manne parmi le personnel comme il le jugera bon après audition de ses représentants.

M. Unger, conseiller administratif : Je vous convie, messieurs, à vous montrer raisonnables !

M. Julita a avancé, il y a un instant, quelque chose d'inexact — autant que je sache — en parlant de salariés de la Ville qui, ayant des charges de famille, gagneraient seulement 4,000 francs par an. Il n'y en a pas : je vous rappelle que lors de la discussion du budget, nous avons proposé d'allouer un traitement minimum de 4,500 francs aux fonctionnaires pères d'un enfant, alors qu'ils débutent à 3,600 francs (et même moins autrefois) ; dès la naissance de leur premier enfant, ils passent d'un coup à 4,500 francs ; il me semble que c'est une amélioration tout de même appréciable ! Cela n'existe nulle part ailleurs en Suisse, pas même à Zurich, monsieur Julita ! où je me trouvais tout récemment encore ; j'ai eu l'occasion de discuter de ces choses avec les chefs des services qui ressortissent ici à mon dicastère et j'ai été très surpris de la différence de salaires dans l'administration municipale zurichoise : les gros traitements y sont beaucoup plus forts que chez nous, les petits beaucoup plus faibles. Voilà la vérité ! Vous voyez que tout n'est pas parfait, même sur les rives de la Limmat.

Il vaut donc la peine de retenir qu'à Genève, les salariés de la Ville gagnent au minimum 4,500 francs dès qu'ils sont mariés et pères d'un premier enfant ; cet avantage, qui leur a été octroyé il y a deux ans, leur est maintenu encore aujourd'hui. Premier point.

En second lieu, je vous dirai que je me suis fait, au Conseil administratif, l'écho de certaines critiques que nous avons entendues ici, notamment de la bouche de M. Thévenaz ; mais j'ai dit aussi à M. Peney, en toute conscience, que, dans les circonstances actuelles et pour la période jusqu'à la fin de l'année, son projet me paraissait

bien conçu, que c'était la solution la plus raisonnable, la plus rapide et qu'il méritait d'être défendu.

Certains d'entre vous protestent en déclarant que le Conseil administratif veut forcer la main au Conseil municipal... D'un autre côté on nous reproche volontiers de ne pas savoir prendre nos responsabilités... Mais quand nous en prenons, vous nous tombez dessus ! Cela n'est pas très logique !

Eh bien, non ! Vous voterez ce projet, ou vous ne le voterez pas; c'est votre fonction d'accepter ou de refuser les propositions du Conseil administratif. Je regrette d'être obligé de tenir un langage aussi ferme, mais j'espère que vous ne le jugerez quand même pas discourtois. Nous vous proposons ce projet — et nous vous le proposons à l'unanimité ! — et nous vous demandons de le voter, parce qu'il est juste et qu'il est le plus raisonnable, pour d'autres raisons encore.

Je vous prie de vous souvenir qu'actuellement les salariés de la Ville, bénéficiaires d'un traitement annuel de 5,000 francs au plus et ayant, par exemple, trois enfants, touchent, de surcroît, 10 francs par mois pour le premier enfant, 20 francs pour le deuxième, 30 francs pour le troisième, soit un supplément mensuel de 60 francs, ou 720 francs par an. Ils vont recevoir encore une allocation de renchérissement unique de 150 francs. 720 plus 150 francs = 870 francs de plus dans l'année, autrement dit le 16% d'un traitement de 5,000 francs !

16% de supplément, il me semble que cela compte, surtout lorsqu'on sait que les chiffres légaux des salaires du personnel municipal ont été rétablis, ce qui n'a été fait ni pour le personnel cantonal ni pour le personnel fédéral.

Je ne prétends pas que ce supplément suffise à compenser entièrement le surcroît de dépenses causé par le renchérissement, non, nous savons parfaitement ce qu'il en est. Mais songez aussi que pour arriver à ce résultat, il faudrait accompagner un pareil projet d'une demande de nouveaux centimes additionnels — car il faudrait trouver la couverture financière indispensable — et alors vous devinez quel sort le peuple réserverait à une mesure comme celle-là.

Dans ces conditions, laissez-nous faire, aidez-nous à faire quelque chose de raisonnable, qui puisse être accepté par tout le monde, non seulement par les conseillers municipaux et par les fonctionnaires, mais aussi par les contribuables... Déjà, les contribuables ont été mis à dure épreuve, ils n'ignorent pas que d'autres sacrifices leur seront encore demandés et ils sont peut-être résignés à les consentir, mais... progressivement, pas tout d'un coup et là j'ai bien le sentiment que nous gâterions la cause que nous voulons défendre si nous commettions l'erreur de surcharger le bateau.

Nous vous demandons donc de voter l'arrêté ce soir afin qu'il n'y ait pas de retard; il s'agit d'une question à régler pour cette année seulement.

Ce qu'ont dit tout à l'heure M. Jaccoud et M. Peney est parfaitement juste. Sans doute, vous pouvez refuser le projet. Mais nous sommes enserrés par les circonstances qui rendent notre travail toujours plus difficile et la recherche de l'argent toujours plus délicate et malaisée; il ne faut pas nous rendre notre tâche impossible; ce n'est pas encore nous qui détenons tous les pouvoirs économiques; il faudrait s'en souvenir. *(Approbation sur de nombreux bancs...)*

Le président : La parole est à M. Castellino, pour terminer ce débat.

M. Castellino: On aura tout entendu dans cette discussion. Je pense pourtant que dans cette assemblée, aucune voix discordante ne s'élèvera contre le principe de cette allocation. Comme M. Thévenaz, j'estime que l'allocation unique ne s'impose pas; il devrait au contraire y avoir une échelle appropriée à la situation de chacun, faisant une distinction entre les petits et les gros salaires. C'est là œuvre sociale et nous devons songer avant tout à ceux qui ont quelque peine et qui, pour élever une famille, touchent des salaires de 4,000 ou 4,500 francs. Les fonctionnaires qui sont au bénéfice de traitements de 10 ou 12,000 francs — par leurs mérites, j'en conviens — peuvent supporter plus facilement les difficultés de la vie présente.

Ce que nous blâmons — et je pense que tous mes collègues seront d'accord avec moi — c'est la rapidité avec laquelle on nous demande notre vote. Nous ne savons que depuis quelques jours que ce projet sera présenté. C'est la procédure qui a déjà été employée tant pour Verbois qu'en d'autres occasions. En procédant ainsi, on supprime la raison d'être du Conseil municipal.

Etant donné les renseignements qu'on nous a fournis, je ne pense pas qu'il soit utile de renvoyer le projet à une commission. M. Borel se targue de défendre les petites classes, nous aussi nous les défendons avec énergie. Mais un renvoi à une commission serait un enterrement de première classe. Nous sommes en effet en période de vacances et les réunions de commission ne seront pas fréquentes. Je voterai donc ce projet ce soir tout en retenant l'engagement formel du Conseil administratif que pour 1942 l'affaire sera examinée de façon attentive non seulement par le Conseil administratif seul, mais avec la collaboration absolue, complète et étroite du Conseil municipal.

M. Peney, président du Conseil administratif : Nous en prenons l'engagement.

M. Castellino : Devant l'urgence, je voterai le projet, mais je souligne et renouvelle le fait que ce n'est pas en quarante-huit heures qu'on peut examiner cette question. Sur le principe, tout le monde est d'accord, mais dans les règles d'application, il peut y avoir certaines divergences parfaitement justifiées.

La proposition de M. Borel (renvoi à une commission) est repoussée.

Le projet est adopté en premier débat.

Deuxième débat

Article premier.

Le président: Ici se place la proposition de M. Borel demandant subsidiairement :

240 francs pour les traitements au-dessous de 4,200 francs,
200 francs pour les traitements de 4,200 à 6,000 francs,
150 francs pour les traitements au-dessus de 6,000 francs.

M. Peney, président du Conseil administratif : Le Conseil administratif vous demande de repousser cette proposition.

La proposition de M. Borel est repoussée.

L'article premier est adopté.

Article 2.

Le président: M. Borel avait proposé une modification à l'arrêté du 26 décembre 1940, ce qui est impossible. Je le prie donc de retirer sa proposition.

M. Borel: Je la reprendrai tout à l'heure.

Les articles 2 et 3 sont adoptés.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

vu

la situation économique actuelle et le renchérissement du coût de la vie qui en résulte;

l'arrêté du Conseil municipal du 26 décembre 1940,

Arrête :

Article premier. — Une allocation extraordinaire est accordée pour l'exercice 1941 à tout le personnel régulier de l'administration municipale.

Cette allocation est constituée par un versement unique de 150 francs payable en septembre prochain.

Article 2. — Le personnel engagé dans l'administration municipale, avant le 1er mars 1941, à titre temporaire et employé de façon régulière, bénéficiera de cette allocation au prorata du temps de service accompli durant la période allant du 1er septembre 1940 au 31 août 1941.

Article 3. — La dépense sera portée au compte rendu de l'exercice 1941, chapitre XX.

3. Rapport de la commission chargée d'examiner la question d'une concession pour le traitement des ordures ménagères [1].

M. Ducommun, *rapporteur :* Dans sa séance du 24 juin 1938, le Conseil municipal a pris connaissance d'un projet d'arrêté, émanant du Conseil administratif, l'autorisant à poursuivre l'étude du traitement des ordures ménagères et d'envisager la construction d'une usine aux frais d'une société concessionnaire.

Ce projet fut renvoyé à une commission qui désire renseigner le Conseil municipal sur l'état de ses délibérations à ce jour.

Le Conseil administratif, après avoir prévu primitivement l'emplacement des Vernets, a modifié son point de vue et envisagé la construction de l'usine à Châtelaine, des raisons d'hygiène motivant cette modification de l'emplacement.

Après une longue période d'inaction qui ne lui est pas imputable, la commission fut convoquée à la suite de l'insistance réitérée de plusieurs de ses membres auprès du Conseil administratif.

[1] *Mémorial* de 1938 : Rapport du Conseil administratif, 138. Renvoi à une commission et désignation, 140.

La commission apprit alors que le Conseil administratif modifiant ses intentions proposait l'ajournement indéfini du projet.

Les arguments invoqués par le Conseil administratif furent assez divers. Dans un rapport très détaillé adressé aux membres de la commission, il fit un exposé historique de l'ensemble du problème puis invoqua toute une série d'objections contre la construction de cette usine, notamment :

1) que la situation actuelle ne permet pas de procéder à des constructions du genre de celle envisagée,
2) que la construction de l'usine à Châtelaine aurait pour conséquence de supprimer les débouchés pour le chauffage,
3) que la structure financière du projet de construction de cette usine paraît insuffisante et que sa viabilité pouvait être mise en doute,
4) que la quantité d'ordures a considérablement diminué depuis la guerre.

La commission examina le volumineux dossier constitué pour cette étude. Elle constata qu'une douzaine de projets avaient été présentés à l'administration municipale et que, pour diverses raisons, un seul avait été retenu par les services compétents. Ce projet était celui issu de la collaboration de deux importantes maisons suisses, de Roll et Sulzer frères. Cette collaboration de deux maisons avait été provoquée par une lettre de M. le conseiller administratif Unger, et c'est sur la base de cette lettre qu'un projet fut présenté à la Ville de Genève.

Ce projet fut confié à l'étude de trois experts : MM. de Grozenbach, R. Piot et Hermann et leur rapport conclut comme suit :

> « La commission d'expertise a ensuite examiné si les conditions dans lesquelles l'usine serait établie pourraient satisfaire aux conditions de l'hygiène et enfin déterminé le personnel nécessaire à l'exploitation de l'usine d'incinération d'ordures ménagères. Elle est d'avis que la construction et l'exploitation de cette usine devraient être confiées à une société privée, seule solution qui dégage l'administration de la Ville de tout risque financier.
>
> La plupart des travaux de construction étant confiés à des maisons ou à de la main-d'œuvre genevoises, aideront à lutter dans une mesure appréciable contre le chômage.
>
> Nous constatons en outre par l'étude de la partie financière que l'entreprise est viable et que, même si pour des raisons imprévisibles l'affaire tournait mal, la Ville de Genève n'en subirait pas les conséquences. »

Cette expertise a eu pour effet de modifier certaines conditions du contrat soumis pour étude et dont on peut résumer les clauses essentielles de la façon suivante :

La Ville de Genève cédait à une entreprise concessionnaire le droit de traiter la totalité des ordures ménagères. Elle devait payer une redevance de 5 francs par tonne, chiffre de base 40,000 tonnes. La société concessionnaire s'engageait à construire une usine d'incinération des ordures avec un système de chauffage destiné à certains établissements publics.

La Ville de Genève s'engageait à utiliser la chaleur produite au prix habituellement payé pour le chauffage.

L'achat du terrain, la construction de l'usine et le coût de la canalisation pour le transport de la chaleur à trois kilomètres étaient prévus : les deux premières opérations aux frais de la société concessionnaire et la dernière aux frais de la Ville.

La concession était prévue pour une période de trente ans, et, à l'expiration de ce délai, l'usine devait être remise gratuitement à la Ville en bon état de fonctionnement et le terrain, les constructions et les installations devaient être libres de tout gage mobilier ou immobilier.

Le superbénéfice éventuel devait être partagé à concurrence de 50% entre la Ville et la société concessionnaire.

Désireux d'être parfaitement orienté, le Conseil administratif fit procéder à une nouvelle expertise par M. H. Lier, ingénieur. Ce dernier examina plus particulièrement le projet de Roll et arriva à la conclusion suivante :

> « Pour des raisons d'ordre hygiénique et financier, la seule solution que puisse adopter la Ville de Genève est la création d'une usine d'incinération des ordures ménagères, coordonnée à une centrale thermique destinée au chauffage urbain.
>
> En confiant la construction et l'exploitation de cette installation à une entreprise privée, conformément au contrat de concession prévu avec les entreprises Sulzer et von Roll, la Ville de Genève adopte une solution lui assurant des avantages financiers. »

Ce rapport fut présenté le 31 août 1937 et complété le 7 octobre 1937 par des précisions sur l'exploitation de l'usine d'incinération.

Par la suite, le chiffre de 40,000 tonnes d'ordures à garantir par la Ville fut ramené à 32,000. La redevance annuelle de la Ville était ainsi de *160,000 francs*.

En contrepartie, la Ville économisait, à l'époque, une somme importante sur le transport des ordures à Aïre. Cette économie fut l'objet d'estimations diverses, mais la plus basse fut d'environ

130,000 francs. Cette somme pouvait être réduite si l'économie sur le transport était plus élevée et s'il y avait un super-bénéfice. Le risque maximum pour la Ville était de payer une somme de 30,000 francs.

Le Conseil administratif a estimé, comme il a été dit plus haut, que cette opération n'est pas plus intéressante pour la Ville qu'auparavant.

La commission ne partage pas entièrement ce point de vue pour les raisons suivantes :

1) Une ville moderne se doit d'avoir un mode de traitement des ordures ménagères approprié aux conditions hygiéniques. Le dépôt des ordures à Aïre, s'il s'est beaucoup amélioré au point de vue hygiénique, n'est qu'un pis-aller et ne peut être considéré comme une solution définitive.

2) Au point de vue financier, le projet de Roll paraissait présenter de nombreux avantages et un minimum de risques, même si la redevance annuelle de la Ville était plus élevée et capitalisée pendant trente ans.

3) Le coût de la construction de l'usine devait s'élever à environ 3 millions et demi. Cette construction aurait stimulé les affaires puisque au moins le 50% du matériel devait être fourni par l'industrie genevoise. Elle aurait créé des occasions de travail dans le bâtiment.

Selon les renseignements qu'elle a obtenus, la commission s'est rendu compte que la maison de Roll voulait construire à Genève une usine type, destinée à servir de modèle pour sa clientèle étrangère.

A la suite de l'arrangement intervenu avec la Ville de Bâle, la maison de Roll n'était plus disposée à envisager un projet aussi important pour Genève. Aussi présenta-t-elle deux autres projets plus modestes, qui ne furent d'ailleurs pas retenus par le Conseil administratif. Si bien qu'à l'heure actuelle, la Ville de Genève n'a plus à discuter un projet précis, les propositions antérieures étant devenues caduques par suite des circonstances présentes.

Interrogé sur les possibilités de l'avenir, le représentant de la maison de Roll a affirmé à la commission que sa maison était prête à soumettre un nouveau projet à la Ville de Genève, lorsque celle-ci sera décidée à mettre au point et à réaliser le problème du traitement des ordures.

Aussi la commission vous propose-t-elle, Messieurs les conseillers, le projet d'arrêté suivant :

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition de sa commission,

Arrête :

Article premier. — Le Conseil administratif est invité à poursuivre toutes études ayant pour objet la construction d'une usine de traitement des ordures.

Article 2. — La commission nommée le 24 juin 1938 reste en fonction. Elle est chargée de suivre ces études.

M. Bernoud: Ce soir encore, nous avons entendu plusieurs conseillers municipaux reprocher au Conseil administratif de trop souvent présenter ses propositions au dernier moment. Vous vous souvenez qu'il y a trois mois, nous avons été appelés à voter d'urgence un emprunt de 15 millions (à 4%, alors que d'autres villes ou d'autres cantons empruntaient à 3,5, mais nous, grâce aux hautes compétences financières de notre Conseil administratif, nous avons été gratifiés du taux de 4% !) Ce projet, nous disait-on alors, devait absolument passer le soir même et il a fallu que le Conseil municipal se cabrât pour obtenir au moins qu'il fût renvoyé à une commission et que cette commission — qu'on voulait réunir pendant le cours même de la séance plénière — pût siéger seulement le lendemain et étudier moins hâtivement la proposition dont elle était saisie.

L'affaire dont il vient d'être parlé dans le rapport présenté par M. Ducommun — vous voyez avec quelle discrétion je m'exprime ! — nous fournit un exemple qui est, celui-ci, à l'autre extrême. Voilà une commission nommée en 1937 ou 1938, donc avant l'élection de l'actuel Conseil municipal et qui rapporte seulement aujourd'hui, en 1941, ainsi au bout de trois ou quatre ans ! Et d'où vient qu'elle présente enfin son rapport ce soir... ? Du fait qu'à l'une des premières séances, en 1938, un conseiller municipal a posé une question, sans doute fort indiscrète, demandant qu'on donnât au Conseil connaissance de certain rapport, le « rapport Lier » dont M. Ducommun vient de nous présenter un extrait.

Ce rapport, le Conseil administratif voulait absolument l'escamoter; embarrassé par la question indiscrète qui avait été posée, il a trouvé plus simple, afin qu'on n'entendît plus parler d'une affaire qui ne lui est pas agréable, de ne plus convoquer la commission qui est ainsi restée des mois entiers, presque une année, à l'état de fan-

tôme. Ensuite, comme je viens de l'apprendre de la bouche du rapporteur, plusieurs membres du Conseil municipal, qui jugeaient peu admissible cette façon qu'avait le Conseil administratif d'étouffer le problème, ont obtenu qu'on réunît de nouveau ladite commission. Celle-ci s'est alors trouvée en face d'un volumineux rapport — 38 pages ! — présenté par le Conseil administratif, contenant des chiffres trompe-l'œil et des déclarations de la Ville de Zurich dont on a eu soin d'omettre les passages qui étaient en faveur de l'institution proposée. Le rapport de la commission présente d'ailleurs une nouvelle singularité. Il n'a pas été imprimé ni distribué au Conseil municipal, on s'est borné à nous en donner lecture, alors que la commission a terminé ses travaux depuis déjà longtemps; ce n'est cependant pas la crise de la typographie qui en a empêché l'impression, je pense ?

Le Conseil administratif devrait maintenant, pour notre édification, nous dire pourquoi il a escamoté ainsi le rapport Lier, pourquoi il a attendu deux années avant de nous en communiquer un extrait, lorsqu'il n'a plus pu faire autrement; nous dire aussi pourquoi il a reculé indéfiniment les réunions de la commission et pourquoi il n'a pas fait imprimer le rapport; nous expliquer enfin les singularités de sa manière de faire dans cette question qui, décidément, tourne à sa dérision et à sa confusion. Le rapport Lier, si je suis bien informé, tendait plutôt à appuyer l'opération proposée. Le Conseil administratif juge celle-ci inopportune, mais la commission n'est pas tellement de cet avis. L'expérience a été faite avec succès à Bâle; personnellement, je m'en réjouis, car elle m'intéresse du point de vue technique, mais je regrette que ma ville ait laissé échapper les avantages qui lui étaient offerts par le groupe dont il s'agit et je persiste à penser que nos autorités ont manqué là une occasion extrêmement favorable en privant la population d'un système de chauffage économique.

Je vous remercie d'avoir bien voulu m'écouter sans m'interrompre et sans faire allusion à ce fameux article 19, volontiers invoqué ici par certains qui, la plupart du temps, le méprisent quand les circonstances leur sont favorables.

Ceci dit, j'aimerais bien que le Conseil administratif, par la bouche de son président, nous expliquât pourquoi tout cela a duré si longtemps, alors qu'il sait si bien, en d'autres occurrences, nous demander des votes instantanés, des « Blitz-décisions », si j'ose dire... *(Hilarité)*; cette fois encore, comme dans l'affaire de l'institut des sérums, la lenteur du Conseil administratif nous a fait perdre le bénéfice d'une opération qui eût été profitable à notre Ville. Alors, à quoi sert le Conseil administratif...? Quoi qu'il en soit, j'attends avec intérêt sa réponse.

M. Unger, conseiller administratif : Le président du Conseil administratif jugera peut-être à propos de répondre, mais M. Bernoud me permettra bien de dire d'abord quelques mots puisque la question ressortit à mon dicastère, du moins semble-t-on le croire puisqu'elle concerne la voirie.

Tout d'abord, je voudrais essayer de donner des apaisements à M. Bernoud, au sujet du long délai dont il se plaint. Dans ce monde, tout est relatif : deux ans... cela peut paraître très long lorsqu'on attend quelque chose que l'on désire, mais quand il s'agit d'une chose que l'on ne souhaite pas, cela passe vite... *(Hilarité.)*

Or, désire-t-on vraiment cette usine d'incinération des ordures ? Non, et je vais vous en donner la preuve.

En 1899 déjà, il y a donc de cela 42 ans, en période de prospérité sans pareille, le Conseil municipal du temps se trouvait saisi d'une proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 412,000 francs destiné à créer une telle installation ; il a voté ce crédit, il l'a même voté en triple vitesse... mais on n'a jamais donné le premier coup de pioche en vue de la construction projetée. On s'est dit, en effet, qu'il ne fallait pas précipiter l'affaire, qu'il était sage de se renseigner plus amplement, on a attendu. Puis est venue la fameuse réalisation de Zurich, qu'on nous a donnée en exemple, avec des résultats tels que personne n'a plus demandé au Conseil administratif d'exécuter la mesure votée par le Conseil municipal.

Jusqu'en 1938, on a laissé dormir l'affaire — ou peut-être jusqu'en 1936 — et, d'ailleurs ces sortes de questions sont passées depuis la fusion dans les attributions du Département des travaux publics ; celui-ci a fait établir certaines statistiques, certaines données que le Conseil administratif, dans sa modestie, monsieur Bernoud, — je ne sais si vous auriez vous-même été aussi modeste — a jugé utile d'étudier afin de se mieux documenter. Ce faisant, il a pu constater qu'entre les données établies par le Département des travaux publics du gouvernement précédent et celles calculées par le département que représente aujourd'hui ici l'honorable M. Casaï, il y avait des différences d'estimation considérables, troublantes ! D'un côté, on disait : « En faisant cette opération, vous économiserez 180,000 francs de benzine par an » (à condition qu'elle reste à un prix stable et qu'on ne trouve pas un carburant moins cher); de l'autre côté, on protestait : « Pardon ! nous avons revu tous ces calculs et nous n'arrivons pas du tout au même résultat, nous ne voyons que 130,000 francs d'économies possibles. » Il y avait donc une différence de 50,000 francs — annuellement — entre les calculs établis par deux départements successifs... cela fait plus de 25% ! Vous voulez des chiffres ? Analysez ceux-là.

Pour en revenir à ce qui s'est fait à Zurich, je dois rappeler que cette réalisation a coûté fort cher et les transformations peut-être

davantage encore. Tout y marche maintenant à souhait, prétend-on? Ce n'est peut-être pas si sûr que cela et toujours est-il que jusqu'à présent, les autorités zurichoises se sont refusées à nous fournir une documentation qui eût peut-être montré l'affaire sous un jour désagréable pour leur amour-propre.

Dans le rapport qui vous a été communiqué et qu'on a voulu succinct, on a malheureusement omis de préciser un point qui a pourtant bien son importance, c'est qu'à Zurich l'administration perçoit un impôt spécial pour la levée et l'incinération des ordures... (*Voix :* Non, pour la levée seulement) ...disons : pour le traitement général des ordures; au surplus, la levée, avec transport du domicile des habitants jusqu'à l'usine, se fait dans des conditions qui ne seraient pas jugées tolérables ici en temps normal : elle n'a lieu que deux fois par semaine et elle s'étend sur toute la journée; souvent — je l'ai vu moi-même là-bas — elle s'opérait au moyen de camions tirés par des chevaux. On a obtenu, paraît-il, un bénéfice annuel de 300,000 francs...? Oui, mais l'impôt spécial demandé au contribuable zurichois représente 2 millions, de sorte qu'en définitive on se trouve en présence d'une dépense de 1,700,000 francs; les 300,000 francs de différence sont non pas un bénéfice d'exploitation de l'usine, mais bien un bénéfice fiscal. La différence est notable ! Je vois que M. Bernoud sourit d'un air sceptique... Mais les chiffres sont là et ils ont bien leur valeur. Il nous dit : « Vous avez laissé échapper un cadeau que les usines De Roll voulaient faire à Genève ». Oui? C'est plus fort ! Les usines De Roll existent depuis longtemps et elles ne sont pas spécialement connues pour avoir des tendances philanthropiques. Je ne connais aucune ville suisse qui puisse se vanter d'avoir reçu d'elles en cadeau, fût-ce un simple poteau de fonte ou un couvercle de bouche d'égout ou le moindre objet à l'usage de la voirie. Ce « cadeau », nous dit-on, nous l'avons raté et Bâle l'a eu? Je constate que Bâle a préféré créer son usine d'incinération par ses propres moyens plutôt que de confier cette réalisation à un concessionnaire... et sans doute les Bâlois avaient-ils leurs raisons... Oh ! vous pouvez faire des signes de dénégation, monsieur Bernoud ! En prenant leur décision, les autorités bâloises n'ont pas recherché un bénéfice. La situation est tout autre qu'ici : les ordures étaient envoyées de Bâle en Alsace, où se trouvent les cultures maraîchères qui approvisionnaient la ville; mais la guerre a changé tout cela. De plus, Bâle possède un grand quartier industriel qui se prête à la création d'entreprises d'utilité publique telles que clos d'équarrissage, abattoirs, etc. Ici, c'est différent. Au surplus, nous disposons encore d'un terrain d'épandage sur lequel, au dire des services compétents, on peut déverser des ordures pendant 50 ans encore sans que cela gêne personne, à condition d'observer certaines règles d'hygiène.

Nous sommes, au Conseil administratif, en présence de plusieurs problèmes, entre autres, à côté de la question des ordures ménagères, celle des abattoirs — d'ailleurs, à l'heure actuelle, la question des ordures ménagères ne se pose plus comme auparavant : il n'y a plus que des « déchets », qui doivent être récupérés. Nous avons donc préféré nous occuper d'abord des abattoirs, c'était plus urgent et la récente décision de construire enfin la gare de la Praille a rendu la question plus actuelle; d'autre part, les travaux donnés par la Ville se feront essentiellement sur la place et les sommes nécessaires pour financer la création des nouveaux abattoirs seront plus faciles à trouver, car il s'agit là d'un établissement rentable pour la plus grande part, si ce n'est en totalité.

Et nous nous trouvions devant un projet infiniment plus sympathique. Nous ne pouvions courir deux lièvres à la fois.

Je vous rappelle que le Conseil municipal a voté un crédit pour faire une usine qui devait coûter 36 millions et qui en coûtera 45 millions. Il est évidemment des choses importantes qui coûtent très cher et qui donnent beaucoup de soucis non seulement au directeur des finances, mais au Conseil municipal tout entier. Les bénéfices des Services industriels risquent d'être légèrement modifiés lorsqu'il faudra payer ces intérêts sur 9 millions supplémentaires. Si ces bénéfices sont modifiés, ce sont aussi les centimes additionnels qui le seront encore. Par conséquent, avant de courir d'autres entreprises plus hasardeuses, comme celle de l'usine d'incinération des ordures, nous avons préféré faire ce que disait la commission dans son rapport :

> « Reconnaissons que les expériences faites ailleurs jusqu'à ce jour ne sont point concluantes et ne justifient pas la réalisation immédiate du projet ».

Ce sont trois lignes qui figuraient dans le rapport qui m'a été remis cet après-midi; elles ne figurent plus dans l'exemplaire que l'on me remet ce soir.

Voix : C'est une erreur !

M. Unger, conseiller administratif : Erreur qui dure trois lignes !

M. Casaï, conseiller d'Etat : Le rapport a été modifié entre ce matin et cet après-midi.

M. Ducommun, rapporteur : Non.

M. Unger, conseiller administratif : Je constate simplement que deux exemplaires du rapport de la commission ne concordent pas.

M. Ducommun, rapporteur : Dans l'entrevue que nous avons eue avec le Conseil administratif, la commission a maintenu son point de vue; je ne l'ai pas oublié, moi rapporteur.

M. Unger, conseiller administratif : Le rapport que j'ai sous les yeux contient la phrase dont je viens de vous donner connaissance.

M. Ducommun, rapporteur : Mon rapport original ne la comporte pas.

M. Unger, conseiller administratif : Les commissions sont libres de faire leurs rapports comme elles l'entendent; elles font exactement ce qu'elles veulent; elles ne me soumettent pas leurs rapports.

M. Ducommun, rapporteur : C'est exact.

Le président : Je me permets de dire que dans le cas particulier, c'est inexact. La commission n'a pas été entièrement libre de faire son rapport. Je vous prie de ne pas insister.

M. Unger, conseiller administratif : Je ne suis pas intervenu. Je lis le rapport tel qu'on me l'a remis.

M. Ducommun, rapporteur : Et moi comme la commission l'a décidé.

M. Unger, conseiller administratif : Nous disons donc que lorsque la question des ordures viendra sur le tapis, il faudra s'en occuper; avant, c'est inutile. Il se trouvera alors peut-être des conjonctures favorables; la situation du marché du travail permettra peut-être d'accorder des subventions. C'est ce qui s'est fait pour l'électrification des chemins de fer. On trouvera peut-être aussi du métal à meilleur compte. La question pourra alors s'envisager sous un angle favorable.

On a beaucoup parlé dans cette affaire d'un terrain aux Vernets. Nous avons dû nous occuper récemment, M. le conseiller d'Etat Casaï et moi, d'un terrain de sports aux Vernets parce que ce serait le vœu de nombreux conseillers municipaux. Mais la Ville ne possède rien aux Vernets; c'est l'Etat qui possède ces terrains et ils sont réservés en partie au port fluvial, en partie à d'autres buts, le stade en particulier. Malheureusement, au milieu de tous ces terrains, il y a de nombreux terrains privés appartenant à une hoirie. Nous n'en disposons pas; il sera très difficile d'en disposer parce que je ne sache pas que l'Etat soit enclin à se défaire de ses terrains. Cela ne signifie naturellement pas qu'une usine ne pourrait pas être construite ailleurs.

M. Peney, président du Conseil administratif : Au sujet de la suppression d'un paragraphe du rapport, je constate que, de l'étude que nous avons faite, il résulte que toutes les usines d'incinération des ordures du monde entraînent de gros déficits annuels. On n'a jamais pu me prouver le contraire, et pour cause. A Zurich, à Bâle, partout les déficits existent. C'est ainsi qu'à Bâle le déficit initialement prévu est de plus de 300,000 francs pour la première année d'exploitation. Ce sont les documents officiels qui l'indiquent.

M. Ducommun, rapporteur : Ce n'est pas une raison pour ne pas étudier la question.

M. Bernoud: Je renonce à parler du sujet lui-même. Je constate simplement que M. le conseiller administratif Unger a mélangé un peu trop les renseignements justes et les renseignements faux. J'ai surtout retenu les paroles du président de ce Conseil, savoir que la « commission n'a pas été libre de rapporter comme elle l'entendait ». C'est là une parole extrêmement grave. Nous apprenons ce soir qu'une commission du Conseil municipal n'a pas été libre de rapporter et d'exprimer son opinion en toute indépendance. Il y aurait donc eu des pressions, des agissements occultes tendant à déformer ou à étouffer les conclusions d'un rapport. Voilà ce que je considère comme le plus grave.

Mais passons. Je signale dans le raisonnement de M. le conseiller administratif Unger, un passage extrêmement curieux. On a bien fait de ne pas construire l'usine en 1889, il y a cinquante ans, dit-il. Si les ancêtres de M. Unger et les nôtres avaient raisonné ainsi, nous nous éclairerions encore avec des chandelles et nous nous vêtirions encore de peaux de chèvres en marchant nu-pieds. Voilà à quoi on aboutit quand on avance des raisonnements comme ceux de M. le conseiller administratif Unger. Non, dans tout cela, ce qu'il y a de plus inadmissible, c'est le sabotage d'un rapport par le Conseil administratif selon la déclaration du président et c'est la seule chose que je veux retenir ce soir.

A l'opinion publique de juger.

Le projet d'arrêté est adopté en premier et second débats.

M. Borel: On vient d'apprendre un fait grave : que la commission n'a pas été libre d'établir son rapport comme elle l'aurait voulu... *(Vives exclamations sur divers bancs.)* Je demande en conséquence que mon parti soit représenté dans cette commission. Il y a des questions suffisamment importantes pour que nous ayons un droit de représentation.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté législatif est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur la proposition de la commission

Arrête :

Article premier. — Le Conseil administratif est invité à poursuivre toutes études ayant pour objet la construction d'une usine de traitement des ordures.

Article 2. — La commission nommée le 24 juin 1938 reste en fonction. Elle est chargée de suivre ces études.

La séance est levée à 22 h. 15.

Le mémorialiste-sténographe :
S. PERRET.

Adresse du mémorialiste : 55, route de Florissant, tél. 4.04.48.

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

SESSION EXTRAORDINAIRE

MARDI 30 SEPTEMBRE 1941

Présidence de M. Charles DUBOULE, président

Sommaire :

Questions posées au Conseil administratif

M. Julita : Représentations de *Guillaume Tell*. Sports et loisirs 240
Réponse du Conseil administratif 240

1. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de M. Borel, concernant le contrôle des prix sur les marchés 240

2. Rapport de la commission chargée d'examiner les comptes rendus administratif et financier du Conseil administratif de la Ville de Genève pour l'exercice 1940 . . . . . *(Renvoyé)*

3. Proposition du Conseil administratif concernant des créances hypothécaires de la Ville 250

   Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif concernant les créances hypothécaires de la Ville 255

4. Présentation des budgets d'exploitation et de construction des Services industriels de Genève pour l'exercice 1942 et élection de la commission 257

5. Requêtes en naturalisation (13me liste) 263

La séance est ouverte à 20 h. 30 dans la salle du Grand Conseil.

Membres présents : MM. Bernoud, Borel, Bornand, Boujon, Burklen, Calame, Castellino, Charrot, Corbat, Corboud, Dentan, Duboule, Ducommun, Falk-Vairant, Ganter, Henny, Henssler, Jaccoud, Julita, Loutan, Marti, Martin-du Pan, Raisin, Recoux, Rey, Rollini, Rossire, Sesiano, Snell, Sormani, Thévenaz, Wursten.

Membres absents excusés : MM. Guinand et Naville.

Membres absents non excusés : MM. Billy et Cottier.

MM. les conseillers administratifs Peney, président, Schœnau, Uhler, Unger et Noul assistent à la séance.

M. le conseiller d'Etat Casaï, chargé du Département des travaux publics, est excusé.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président : J'ai le plaisir de saluer ce soir la présence de M. Jules Peney, président du Conseil administratif et je le félicite de son rétablissement après l'accident dont il a été victime en Valais. *(Bravos.)*

M. Peney, président du Conseil administratif : Je vous remercie.

Le président : Nous avons reçu la lettre suivante :

Société de musique symphonique
Conservatoire de musique, Genève

Genève, le 3 septembre 1941.

Monsieur Charles Duboule,
président du Conseil municipal de la Ville de Genève,
Hôtel municipal Genève.

Monsieur le président,

L'époque que nous traversons est indiscutablement une des plus tristes et des plus angoissantes car nous sommes tous affligés.

Malgré cela, la Société de musique symphonique, dont l'activité remonte à 1918, époque également troublée, dont le directeur-fondateur est M. Albert Paychère, chante à cœur joie pour tous les amateurs de belle musique et, en compétition avec l'Orchestre romand et Radio-Genève, notre activité est toujours florissante.

Un petit résumé de notre activité d'antan :

Maintes représentations de Mozart à la Comédie de Genève.

Toute la série de Glück à la Salle de la Réformation, qui a fait connaître à Genève Mme Rose Féart, actuellement professeur au Conservatoire de Genève.

Nous avons également participé à la série de représentations données au Grand Théâtre de Genève, de la Tétralogie de Wagner, sous la direction du grand Maître Von Hœsslin et de Robert Denzler.

Le Festival de l'orchestre du conservatoire de Paris sous la direction du maître Albert Wolf, représentations de *Barbe Bleue* et *Pelléas et Mélisande* avec les titulaires des rôles lors de la création.

Pendant dix années de suite, notre Société de musique symphonique a été choisie pour donner des représentations au Théâtre antique d'Orange, où nous avons chanté toute la série de Glück, avec la collaboration du grand Opéra de Paris, de la Comédie française et de l'Orchestre Colonne, sous la direction du regretté maître Gabriel Pierné.

Durant la saison 1940-1941, nous avons donné dix concerts répartis entre l'Orchestre romand et Radio-Genève.

Nous vous donnons tous ces détails qui sont peut-être un peu longs mais nécessaires car notre société entend reprendre son activité antérieure.

A cette époque, la subvention de la Ville de Genève était de 3,000 francs. Avec ce montant, l'on pouvait organiser un programme, mais, actuellement, avec la subvention de 1,000 francs, cela nous permet seulement de faire face à nos frais les plus indispensables.

Nous venons donc, au nom de la Société de musique symphonique, solliciter la subvention que nous avions précédemment, soit de 3,000 francs par an.

Nous voulons espérer que notre demande sera prise en considération par le Conseil municipal et nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'assurance de notre haute considération et d'agréer nos salutations distinguées.

Pour la Société de musique symphonique :

Le président : *Marius Trosselli.* Le v.-président : *H. Durouvenoz.*

La secrétaire : *M. Perrochet.* Le trésorier : *G. Ballansat.*

Le président : Nous vous proposons de renvoyer cette lettre au Conseil administratif. *(Approbation.)*

Questions posées au Conseil administratif

M. Julita : Je voudrais simplement poser une petite question au Conseil administratif : Est-il en mesure de fournir des comptes concernant les représentations de *Guillaume Tell ?*

Si je me permets de poser cette question, c'est parce qu'on parle d'un déficit assez considérable et je pense qu'il serait intéressant de mettre le Conseil municipal au courant de la situation.

Une deuxième question est celle-ci : Est-ce que le Conseil administratif est au courant d'un projet qui serait, paraît-il, à l'étude, et selon lequel on nommerait une sorte de directeur-intendant du Théâtre auquel on adjoindrait d'autres fonctions concernant les sports et qui deviendrait ainsi un directeur des « sports et loisirs » à Genève ?

M. Noul, conseiller administratif : En ce qui concerne la première question, les représentations de *Guillaume Tell,* nous ne pouvons encore donner aucun renseignement. Nous attendons qu'on nous fournisse des comptes. Lorsqu'ils auront été examinés par le Conseil administratif, nous pourrons répondre avec pertinence à l'interpellation de M. Julita.

Quant à la deuxième question, c'est un bruit que l'on fait courir. A aucun moment, il n'en a été question au Conseil administratif.

M. Peney, président du Conseil administratif : Je fais remarquer à M. Julita qu'avant de payer, nous exigeons toujours les comptes de toutes les organisations qui profitent des subventions de la Ville ou d'une participation à un fonds de garantie.

Le président : M. Julita a pleine satisfaction des réponses du Conseil administratif. Aucune autre demande d'interpellation n'est formulée. Nous passons à l'ordre du jour.

1. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de M. Borel, concernant le contrôle des prix sur les marchés[1].

M. Schoenau, conseiller administratif : Au cours de la dernière séance du Conseil municipal, M. Borel s'est fait l'écho de diverses plaintes parvenues « à son parti », concernant les mesures prises par

[1] Interpellation, 204.

les autorités compétentes pour parer à une augmentation anormale des prix des produits comestibles exposés et vendus sur les marchés installés sur les voies publiques de la Ville de Genève.

Nous indiquons les autorités compétentes, car il est nécessaire de préciser que trois services interviennent dans ce domaine :

1. Le Département fédéral de l'économie publique, par l'intermédiaire de l'Office fédéral des légumes, arrondissement de Genève;

2. le Département cantonal du commerce et de l'industrie, chargé de l'application des arrêtés fédéraux concernant le contrôle des prix sur le territoire de notre canton;

3. le service des halles et marchés de la Ville de Genève, qui a pour mission d'apporter sa collaboration au service de l'Etat, pour assurer le respect des ordonnances des départements précités.

M. Thévenaz a eu l'obligeance de vous donner tout de suite quelques renseignements qui, venant d'une personne compétente en la matière, vous ont extrêmement intéressés.

Et maintenant, nous allons suivre l'exposé de M. Borel :

Votre honorable collègue vous a indiqué que l'Office fiduciaire pour les fruits et légumes frais, de provenance d'un rayon d'environ 50 km., et non genevois, comme l'a indiqué M. Borel, ne se réunissait que tous les quinze jours, et il a estimé que ces réunions étaient trop espacées.

Sur le fond M. Borel a entièrement raison, mais, et je ne doute pas qu'il l'ignorait lors de son intervention, depuis le 10 août, ces séances ont lieu toutes les semaines et même, en cas de nécessité, plus souvent.

Sur la demande du Conseil administratif, depuis quelques semaines, des formulaires indiquant les prix maxima pour les fruits et légumes du pays sont affichés dans tous nos marchés. Nous avions pensé qu'une vingtaine de ces tarifs seraient suffisants. L'expérience nous a prouvé le contraire et, en plein accord avec l'observation de M. Borel, nous en avons augmenté sensiblement le nombre.

Quant à la quantité des postes figurant sur ces listes, elle varie suivant les semaines, avec une moyenne d'environ 20 produits. Toutefois, nous avons volontiers transmis le vœu de M. Borel au président de l'Office fiduciaire de Genève et nul doute qu'il l'examine dans un sens favorable.

Nous devons ajouter que toutes les propositions doivent être homologuées par le service fédéral des prix.

Il est aussi nécessaire de préciser qu'il ne s'agit que des produits de la région, le prix des marchandises importées étant fixé chaque jour, en tenant compte du prix de revient augmenté d'un pourcentage fixé par le Département de l'économie publique (voir prescription N° 520).

Nous avons également examiné le point extrêmement important

soulevé par M. Borel, relatif aux prix maxima exagérés qui nous ont été imposés pour les abricots du Valais.

Les indications données par votre collègue ne sont que trop exactes, mais l'organisation genevoise n'a pu que les accepter, non sans protester auprès de l'organe central compétent. Espérons que les pouvoirs fédéraux qui ont été mis au courant de ce fait chercheront par tous les moyens que pareille situation ne se représente pas.

Quant au contrôle de l'application des prix fixés par l'Office fiduciaire, d'entente avec le service cantonal, il est réparti comme suit :

a) marchés de gros : Service cantonal du contrôle des prix, ce dernier étant mieux en mesure d'apprécier les prix des marchandises importées.

b) marchés de détail : agents municipaux.

A titre d'indication citons que, dans la semaine où ce rapport a été rédigé, les agents ont fait, par jour, environ vingt constatations de majoration de prix, immédiatement transmises au service cantonal compétent. Nous nous hâtons d'ajouter qu'actuellement une très sensible amélioration est constatée dans ce domaine puisque, pour la semaine du 22 au 27 septembre, il n'était établi que quatre « observations ».

Puis, ensuite, M. Borel a émis quelques critiques visant la composition de l'Office fiduciaire de l'arrondissement dénommé « fiduciaire Genève ».

Ce dernier comprend : 1 président, en sa qualité de vice-président de « Légume-Union-Suisse », 5 maraîchers-producteurs, 2 importateurs-grossistes, 1 détaillant, 1 hôtelier, 1 coopérateur et 1 représentant des associations ménagères.

Les autres membres, soit les représentants du Département du commerce et de l'industrie et de l'Ecole d'horticulture, n'assistent aux réunions qu'à titre consultatif.

La critique de M. Borel quant à la base paritaire de la composition de l'Office peut donc paraître justifiée. Toutefois, il convient d'ajouter que, jusqu'à ce jour, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

Depuis le 28 août, un représentant du service des halles et marchés assiste, à titre consultatif, aussi aux délibérations de l'Office et nul doute qu'il soit quelquefois bien placé pour donner la note de l'acheteur, telle qu'elle lui parvient par les rapports des agents, directement en liaison avec les principaux intéressés.

Nous croyons avoir répondu point par point à toutes les questions, d'ailleurs fort objectives, posées par M. Borel.

Qu'il nous soit permis d'ajouter quelques mots sur l'utilité de « nos marchés » et sur le rôle qu'ils doivent jouer dans la vie d'une cité :

De tous temps et en tous lieux, les marchés sur la voie publique

ont existé et les forums de l'antiquité n'étaient que les précurseurs des marchés actuels.

Ils constituent les éléments indispensables d'une liaison directe entre le producteur et l'acheteur, liaison entre le campagnard et le citadin, dont les effets moraux et économiques ne peuvent qu'être favorables.

La Ville de Genève possède actuellement un marché de gros et des marchés de détail quotidiens, répartis dans les différents quartiers.

Environ 1,400 locataires, dont 350 producteurs, se partagent la faveur d'une clientèle fidèle. Ce chiffre est sensiblement inférieur à ce qu'il était en 1939, du fait que le nombre des « zoniens » fréquentant nos marchés est descendu de 317 à 25.

Les ventes se font publiquement, à la vue de tous les acheteurs. N'est-ce pas déjà un contrôle intéressant.

En complément, les agents municipaux, 1 à 4 par marché suivant l'importance de celui-ci, surveillent l'attribution et la limite des emplacements concédés, l'ordre, les pesées, le respect des prescriptions du Service d'hygiène, l'affichage des raisons sociales et des prix. Aussi pouvons-nous dire que les marchés de la Ville de Genève ont une bonne tenue.

Mais cela n'exclut pas de notre part les responsabilités du moment. Aussi voulons-nous tranquilliser M. Borel et tous ses collègues, en les assurant que le Conseil administratif ne manquera jamais d'intervenir, dans la limite de ses compétences, pour assurer à ses locataires et aux consommateurs, le respect absolu des droits auxquels ils peuvent faire état dans la limite d'une économie saine et raisonnable.

M. Borel : J'ai d'abord un agréable devoir à remplir, c'est de remercier M. le conseiller administratif Schœnau de la façon objective avec laquelle il répond aux différentes questions que j'ai posées et surtout je dois rendre hommage à la conscience qu'il a apportée pour remédier à une situation que son collègue, M. Peney, avait l'air de trouver exagérée. Je pense que la réponse donnée aujourd'hui par M. Schœnau montre que la situation méritait un examen et des corrections et celles-ci ont été apportées dans les limites où j'avais posé mes questions.

Sur ce point, je me déclare satisfait quant à la réponse que vient de me donner M. le conseiller administratif Schœnau.

Mais le Conseil administratif me permettra bien de lui faire remarquer qu'entre le moment où j'ai eu l'honneur de poser mes questions et l'époque où nous vivons, la question s'est considérablement élargie. Je suis donc obligé aujourd'hui de poser de nouveau un certain nombre de questions non pour harceler le Conseil administratif — il sait très bien dans quel esprit je pose ces questions — mais il ne

m'en voudra pas si je dis qu'aujourd'hui la réponse qu'il me donne sur l'ensemble du problème est bien loin d'être satisfaisante.

Je vous donne quelques chiffres brutaux, sans vouloir vous lasser. Le taux des valeurs industrielles, des valeurs boursières des actions a augmenté de 43 %, en général. L'indice a triplé entre 1914 et aujourd'hui et, en regard de cette augmentation, je pourrais citer l'exemple d'actions nominales de 1,000 francs qui, dans les industries de guerre, se chiffrent aujourd'hui par 8,000 francs.

Voilà un tableau.

Mais il en est un autre et vous le connaissez, messieurs les conseillers, c'est le tableau en sombre, celui-là. Il nous amène à cette situation que pour le vêtement, par exemple — et je me réfère à la revue éditée par le Département fédéral de l'économie publique — la hausse est de 57 %.

D'autre part, si ce même département estime que la hausse du coût de la vie, dans l'alimentation, est peut-être à 40 % — les chiffres m'échappent exactement — les enquêtes auxquelles je me suis livré me montrent que la hausse du coût de la vie, pour les produits alimentaires de première nécessité s'élève aujourd'hui à plus de 50 %.

Vous avez eu récemment une assemblée des villes suisses. Vous aviez alors le devoir de défendre la classe citadine dans son ensemble en face d'une hausse des prix que M. le conseiller fédéral Stampfli déclara publiquement aux Chambres fédérales ne plus pouvoir freiner.

Voilà dans quelle situation nous sommes. Les débats au Conseil national et au Conseil des Etats ont démontré ce fait patent.

Vous avez vu également que la Confédération, lorsqu'elle a été appelée, sur la demande de mon parti, à prendre à sa charge deux centimes d'augmentation du prix du lait, elle a répondu en parent pauvre : Je n'ai pas le sou.

Vous savez aussi que la Confédération a dû prêter 850 millions dans une opération de clearing avec un de nos grands voisins; enfin la Suisse — je cite la chronique financière de la *Tribune de Genève* — est appelée à augmenter ses versements d'un chiffre coquet de 450 millions annuellement, paraît-il. Dès lors, c'est avec une certaine raison que M. Bates, chroniqueur financier de la *Tribune de Genève*, pose la question de savoir comment il se fait que par ailleurs la Confédération ne bloque pas les superdividendes qui s'élèvent souvent à 30 % sur la valeur nominale des actions, pourquoi la Confédération ne bloque par les superdividendes et les bénéfices extraordinaires des industries de guerre (aluminium, grosse et petite métallurgie, produits chimiques).

On en arrive à ceci : Aujourd'hui, la Confédération nous dit : Je ne peux pas prendre à ma charge la hausse du prix du lait. Je

réponds : Que ferez-vous, alors que le Conseil fédéral a déclaré au Conseil national, dans une de ses toutes récentes séances, qu'il envisageait diverses actions de secours en faveur des cantons et des communes — nous y sommes particulièrement intéressés et je pense que le gouvernement genevois ne me démentira pas — que ferez-vous pour obtenir de Berne de quoi sustenter l'ensemble de la population, je ne parle pas seulement de la classe ouvrière, mais de l'ensemble des classes moyennes ?

En ce moment, je me pose en défenseur non pas seulement d'une classe qui souffre particulièrement mais de l'ensemble de la population citadine. Que ferez-vous donc quand la Confédération nous disant qu'elle est pauvre, n'arrive tout de même pas à bloquer les superdividendes de guerre ?

Vous me direz que tout cela ne nous regarde pas. Pardon ! Vous avez des responsabilités morales vis-à-vis du Conseil d'Etat. Aujourd'hui, il ne s'agit pas de promesses mais de réalisations. Les derniers événements que Genève a connus sont symptomatiques à ce sujet.

Aujourd'hui, j'ai le courage de la dire, c'est l'heure des solutions socialistes et, messieurs du Conseil administratif, je vous demande un certain nombre de choses.

M. Schœnau, c'est entendu, a fait son possible — je le reconnais — en ce qui concerne le service municipal des halles et marchés. Mais la solution est boîteuse, et on le sait parfaitement parce que, comme l'a dit M. le conseiller administratif Schœnau, elle ne porte que sur un rayon de 50 km. Le contrôle est inexistant pour tous les produits importés d'au delà de ce cercle de 50 km. On trompe, sur les marchés, vous le savez pertinemment, messieurs du Conseil administratif. Comment voulez-vous faire la distinction entre ce qui vient de ce rayon qui est contrôlé et ce qui vient d'au delà ?

Je vous rends attentifs à un autre fait. Il n'y a pas seulement les marchés de détail ou de gros qui relèvent de la municipalité et des lois cantonales, mais il y a encore l'ensemble des magasins. Je vous demande donc de faire des efforts parce que c'est votre devoir et parce que vous êtes le porte-paroles de la classe citadine de Genève auprès du Conseil d'Etat, pour que l'on arrive à obliger les magasins à afficher l'ensemble des prix.

A Berne, certaines boucheries ont été fermées pendant plusieurs jours simplement parce qu'elles n'affichaient pas les prix. Quel est aujourd'hui à Genève le commerce de cette branche qui affiche intégralement, complètement et quotidiennement les prix ? Vous seriez bien embarrassés de me citer des noms.

Je demande donc l'affichage des prix pour la totalité du commerce de détail. Je demande également le contrôle des prix aussi bien pour les produits locaux que pour les produits importés ou suisses.

Vous avez — je le reconnais — suivi une politique sociale en faveur des logements et vous avez dit que les maisons locatives de la Ville de Genève, en ce qui concerne particulièrement le fonds Galland, devaient être à la portée des bourses modestes. Le prix de 270 francs la pièce a été abaissé à des chiffres abordables à ces catégories. Mais je considère que l'ensemble des petits détaillants sont des locataires au même titre que les locataires des maisons, propriété de la Ville de Genève. Or, dans ce domaine, les détaillants sont parfois étranglés ce qui a pour conséquence, vous l'avez dit, une diminution de leur nombre. Et pourquoi diminuent-ils ? Parce qu'ils sont traqués souvent. Je suis allé au marché de gros et j'ai constaté que certains détaillants étaient souvent obligés de prendre telle marchandise pour avoir telle autre qui était demandée. Ils sont ainsi à la merci des grossistes. En plus de cela, vous leur imposez des taxes qui relèvent trop du temps de la prospérité passée.

Je vous demande donc de faire en faveur des petits détaillants, un effort.

M. Schœnau, conseiller administratif : De quelles taxes parlez-vous ?

M. Borel : Je demande qu'on allège les charges de cette catégorie de petits commerçants et on peut le faire et la Ville doit montrer l'exemple.

Il y a encore un certain nombre de points qui m'inquiètent. Que reste-t-il pour la classe ouvrière comme moyen de se sustenter ? Le pain et les pommes de terre. De l'avis des pouvoirs fédéraux, il y a 88,000 wagons de pommes de terre et qu'on peut compter sur une récolte équivalente à celle de l'année dernière. Je cite en cela le Département fédéral de l'économie publique.

En conséquence, je vous le demande : Quelle sera votre politique dans cet article ? Attendra-t-on une fois de plus que le stockage soit fait et que l'accaparement se soit produit, attendra-t-on que les gens aient faim pour établir la carte et pour l'opposer à ceux qui n'en auront plus besoin ?

Quelles mesures entendez-vous prendre pour cette denrée de première nécessité ?

Je me résume. J'ai posé un certain nombre de questions et j'ai envisagé plusieurs mesures à prendre. Je vous demande de nous dire quelles sont celles que vous prendrez, eu égard aux déclarations récentes du Conseil fédéral aux Chambres fédérales.

M. Schoenau, conseiller administratif : M. Borel a bien voulu indiquer à ce conseil que la réponse du Conseil administratif était

loin d'être satisfaisante; mais il me permettra de lui répondre que toutes les questions qui ont été posées par la suite concernent plutôt le Grand Conseil ou le Conseil national au sein desquels le parti de M. Borel a des représentants qui pourraient obtenir des réponses plus précises des pouvoirs fédéraux et cantonaux.

M. Borel nous fait beaucoup d'honneur. En somme, la discussion d'aujourd'hui, par le ton ministre de M. Borel...

Une voix : ...pédant !

M. Schœnau, conseiller administratif : ...par l'ampleur de son intervention, peut être considérée comme une prolongation du débat extrêmement intéressant qui a eu lieu à propos du lait au Conseil national. Et puisque M. Borel veut bien mettre l'Union des villes suisses en cause, je lui dirai que M. le conseiller administratif Uhler, vice-président de l'Union des villes suisses, est intervenu au comité de la dite union pour que ni le pain ni le lait ne soient augmentés de prix. Le comité des villes suisses a fait sienne la déclaration de M. Uhler. J'estime donc que, dans ce domaine, la Ville de Genève a fait son devoir et qu'une critique quelconque ne serait pas justifiée.

On oppose la question des prix à celle des salaires et le thème principal de l'interpellation de M. Borel consiste à dire que les prix augmentent alors que les salaires deviennent nettement insuffisants; d'aucuns font de grands bénéfices, d'autres n'arrivent pas à tourner.

M. Borel sait parfaitement que cette question ne dépend pas de la Ville de Genève qui a toujours fait son possible pour exiger sur les marchés la plus grande honnêteté et vous devez reconnaître que le commerce exercé à la vue de tous permet un contrôle souvent fort utile. C'est pourquoi nous estimons nécessaire, ce qui a parfois pour conséquence de susciter quelque résistance chez les négociants, de maintenir les marchés qui nous permettent d'avoir cette liaison si utile entre producteurs et consommateurs.

Mais, nous le savons bien, les prix augmentent alors que les salaires n'augmentent pas dans la même proportion. Le vœu unanime du Conseil administratif est qu'un mouvement devrait être déclenché, par des organes officiels ou officieux et par les grandes industries, pour obtenir une hausse des salaires qui soit mieux en rapport avec le coût de la vie actuel. Nous ne craignons pas de le dire franchement et publiquement. La Ville de Genève a un service social et vous ne l'ignorez certes pas. Il alloue des prestations aux personnes qui réalisent les conditions administratives voulues et nous n'avons pas attendu votre intervention pour améliorer les normes. Avant-hier encore — peut-être avons-nous accompli un acte irrégulier — nous avons modifié une décision du Conseil municipal qui fixait à 120 fr.

l'élément de base pour les familles nombreuses en portant ce chiffre à 150 francs. Dans le cadre de nos attributions, nous faisons ce que nous pouvons pour venir en aide aux classes modestes.

D'autre part, depuis quinze jours, nous vendons des choux à 20 centimes le kilo, soit 50 % au-dessous du prix des marchés. Prochainement, grâce à l'activité des services de M. Uhler, nous aurons des pommes de terre que nous vendrons à bas prix. Ainsi, les personnes peu aisées pourront se procurer des légumes à des prix raisonnables et l'on crée ainsi, sur la place, en dehors du soutien direct des familles nombreuses, une ambiance de prix modiques qui doit produire ses effets dans la fixation générale des prix.

Voilà, M. Borel, ce que nous pouvons vous répondre. Vous nous demandez d'intervenir dans la question du commerce. Vous savez très bien que le Conseil municipal et le Conseil administratif ne sont pas armés pour intervenir dans cette question. Cela dépend de l'Etat. Il y a actuellement à Genève près de 400 magasins de comestibles et d'épicerie. Nous n'avons pas le droit d'intervenir dans ce domaine. Demandez à vos collègues de le faire au Grand Conseil. Nous transmettrons volontiers copie du *Mémorial* au Conseil d'Etat, mais nous ne pouvons vous faire aucune promesse, car nous n'en avons pas la possibilité.

Telle est la réponse du Conseil administratif; elle ne vous donnera probablement pas satisfaction mais vous devrez reconnaître que nous avons fait de notre mieux dans la limite de nos pouvoirs légaux.

M. Borel : Je demande simplement que le Conseil administratif... *(Bruit et interruptions à la tribune des journalistes)*... Je ne savais pas que la presse stipendiée fût encore au-dessus des pouvoirs publics, il faut croire que les vérités que j'ai à dire ici gênent ces messieurs... *(Nouvelles interruptions; plusieurs voix :* La presse n'a rien à dire ici; qu'on applique le règlement !) — Je demande, dis-je, que le Conseil administratif étudie avec soin ce que l'on peut tirer pratiquement des déclarations faites par le Conseil fédéral aux dernières séances des Chambres à Berne, tout ce que l'on peut en tirer en faveur de Genève. Le Conseil administratif ne peut pas me répondre dès ce soir, c'est entendu, mais pour l'instant je le prie instamment d'étudier cela pour améliorer le sort de Genève et celui de notre classe laborieuse en particulier.

M. Schoenau, conseiller administratif : Il ne s'agit pas pour nous *d'entreprendre* cette étude. Ce problème est notre constant souci et il y a longtemps que nous vouons toute notre attention à la vie économique de Genève.

M. Uhler, conseiller administratif : Puisque M. Borel a prononcé le nom de l'Union des villes suisses, je lui dirai que depuis un an et demi déjà, la majeure partie des délibérations de cette union a été consacrée aux questions économiques et que ses délégués sont intervenus plusieurs fois auprès du Conseil fédéral; le 3 septembre dernier, M. le conseiller fédéral Stampfli nous a accordé une audience où l'on a longuement examiné les conséquences du renchérissement; à cette occasion, nous avons insisté pour obtenir que ni le prix du lait ni celui du pain ne fussent majorés, nous avons également demandé au représentant du Conseil fédéral de mettre à l'étude des mesures propres à venir en aide aux personnes dont les ressources sont devenues insuffisantes vu la hausse générale des prix.

Samedi passé encore, a eu lieu à Aarau l'assemblée des délégués de l'Union des villes suisses; on y a voté une résolution — publiée d'ailleurs dans la presse genevoise où M. Borel aura pu en prendre connaissance — et qui est absolument dans le sens de ce qu'il demande ce soir; cette résolution a été communiquée au Conseil fédéral.

C'est dire que nous n'ignorons nullement le sort de ceux qui sont le plus durement atteints par la hausse et que nous n'avons pas attendu l'interpellation de M. Borel pour nous préoccuper de les secourir. Ici même, à Genève, n'avons-nous pas déjà pris des mesures concrètes? Nous n'avons pas attendu non plus la mise en œuvre du plan Wahlen pour entreprendre des cultures dans les promenades de la Ville : nous l'avons fait dès 1939; les récoltes obtenues ainsi ont permis d'aider bien des ménages de condition très modeste et aussi maintes institutions philanthropiques, nous avons distribué quelque 92,000 kilos de pommes de terre et nous comptons pouvoir faire mieux l'an prochain car nous avons mis de nouveaux terrains en culture. Il ne s'agit donc pas d'études, de promesses, mais de mesures déjà effectivement appliquées avec un incontestable succès, ce qui ne nous empêche pas de continuer à donner la plus grande attention à toutes ces choses. Dans ces conditions, je crois que M. Borel peut, avec ses collègues, faire confiance au Conseil administratif, qui prendrait, d'ailleurs, si l'évolution de la situation l'exigeait, l'initiative de vous soumettre certaines propositions.

M. Peney, président du Conseil administratif : M. Borel a cru devoir me mettre en cause, je ne sais pourquoi.

Lorsqu'il a développé son interpellation à la dernière séance, le 15 août, je lui ai répondu qu'étant donné l'absence de M. Schœnau, délégué aux halles et marchés, le Conseil administratif répondrait dans une prochaine séance; j'ajoutais que l'absence de M. Schœnau ce soir-là était due au fait qu'il se trouvait en service commandé. Voilà exactement ce que j'ai dit, voyez le *Mémorial*... Et

j'ai fait remarquer encore que, comme l'avait rappelé quelques instants auparavant M. Thévenaz, la surveillance des prix sur les marchés était du ressort de l'Etat, non de la Ville.

M. Borel : Non, vous avez dit que j'exagérais...

M. Peney, président du Conseil administratif : Pas du tout ! Je regrette, voici le *Mémorial,* si vous y trouvez le mot « exagération » ou quelque chose de semblable, je veux bien être pendu !

Le président : Nous passons à l'ordre du jour.

2. Rapport de la commission chargée d'examiner les comptes rendus administratif et financier du Conseil administratif de la Ville de Genève pour l'exercice 1940.[1]

M. Castellino, président de la commission : La commission a terminé ses travaux et le rapport général est déjà à l'impression. Cependant, nous ne sommes pas à même de le présenter ce soir car nous sommes obligés d'attendre la réunion de la commission des comptes rendus des Services industriels. En effet, il y a connexité entre les deux objets; cette commission sera également prête incessamment et le Conseil pourra alors avoir utilement connaissance des rapports.

Le président : Cet objet est donc renvoyé à une prochaine séance. *(Approbation.)*

3. Proposition du Conseil administratif concernant des créances hypothécaires de la Ville.

RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Messieurs les conseillers,

Dans les années qui suivirent la précédente guerre, c'est-à-dire dans des conditions économiques analogues à celles que nous subis-

[1] Rapport du Conseil administratif, 78. Tour de préconsultation, 96. Renvoi à la commission, 104.

sons, les autorités furent conduites à provoquer des occasions de travail. C'est alors que furent accordés des subsides à fonds perdu et des prêts fédéraux, cantonaux et communaux pour lutter contre le chômage qui sévissait dans l'industrie du bâtiment.

La Ville de Genève en profita pour favoriser la construction de logements à loyers bon marché et développer l'assainissement des vieux quartiers. C'est ainsi qu'elle accorda des facilités de paiement pour la revente des terrains, en bordure des nouveaux alignements, dans les opérations de percement de la rue du Vieux Collège prolongée, d'élargissement et de rectification des rues Verdaine, de la Fontaine et de la place de la Madeleine (arrêté du 20 juin 1924).

C'est là l'origine des créances hypothécaires que possède la Ville sur deux immeubles de la place de la Madeleine qui seront prochainement exposés en vente aux enchères publiques.

L'une de ces créances grève l'immeuble place de la Madeleine 7, pour une somme de Fr. 70,927.50. L'autre grève l'immeuble N° 11 pour une somme de Fr. 73,535. Les deux prêts de la Ville reposent en second rang après un premier rang déterminé.

La crise que nous traversons, la baisse des prix de location et le chômage qui en sont résultés font que les intérêts n'ont pas été versés régulièrement et que les créanciers en premier rang requièrent la vente des dits immeubles.

L'estimation officielle de ces deux immeubles, faite en prévision de la vente, est, pour chacun d'eux, inférieure au montant total des prêts hypothécaires. Le seul moyen pour la Ville de sauvegarder ses intérêts est de soutenir l'enchère.

Il s'agit de bâtiments bien construits et en état satisfaisant d'entretien. Ils comportent un rez-de-chaussée, occupé par des magasins et cinq étages d'appartements de 3 et 4 pièces, pourvus de salles de bains et d'un certain confort.

Le revenu de ces immeubles, déduction faite des frais d'entretien et d'une marge pour le chômage des loyers, représente sensiblement les intérêts des créances primant celles de la Ville de Genève. En sorte que si cette dernière était déclarée adjudicataire, elle ferait pour le moment une opération blanche en ce qui concerne l'exploitation des immeubles et conserverait sa créance.

La dépréciation actuelle de la valeur immobilière est due à une crise plus ou moins longue mais passagère. On peut présumer que les créances de la Ville se revaloriseront un jour, à la faveur de la reprise que nous devons escompter.

En conséquence, le Conseil administratif demande au Conseil municipal l'autorisation préalable de miser aux enchères publiques et de se rendre éventuellement acquéreur des dits immeubles, ce à concurrence de l'estimation.

Les sommes que la Ville aurait à verser dans ces acquisitions éventuelles représentent des contributions, des frais et des intérêts arriérés ainsi que les prêts en premier rang primant les créances de la Ville.

Nous soumettons en conséquence à votre approbation, Messieurs les conseillers, le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRÊTÉ :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Le Conseil administratif est autorisé à miser aux enchères publiques et à se rendre éventuellement acquéreur des immeubles place de la Madeleine Nos 7 et 11 (parcelle 6334 et 6336, feuille 22 du cadastre de la Cité, mesurant respectivement 197,65 m² et 210,10 m², ce à concurrence de l'estimation, frais et intérêts non compris).

Art. 2. — Ces acquisitions ayant un but d'utilité publique, le Conseil d'Etat est prié de constater qu'aux termes de l'art. 127 de la loi générale sur les contributions publiques, collationnée suivant arrêté législatif du 20 octobre 1928, la Ville de Genève est exemptée des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier.

Art. 3. — L'urgence est déclarée.

M. Peney, président du Conseil administratif : Il s'agit de deux immeubles qui doivent être mis en vente par enchères publiques demain matin. Au moment où nous avons appris que cette vente allait avoir lieu, nous n'avions plus assez de temps pour convoquer le Conseil municipal afin de discuter l'affaire plus ou moins longuement ici et la renvoyer à une commission. C'est pourquoi nous avons pris le parti de réunir immédiatement la commission des travaux qui, au cours de deux séances, a étudié notre proposition, s'est rendue sur place et a désigné un rapporteur, en la personne de M. Rossire; ses conclusions, je crois pouvoir le dire, tendent à approuver l'opération que nous vous proposons.

En somme, il s'agit, pour la Ville, de sauver deux hypothèques en second rang, au total de 144,462 fr. 50. Pour ce faire, nous sommes évidemment obligés de participer aux enchères. Je m'excuse auprès du Conseil municipal de la procédure adoptée, mais je répète qu'il

nous a été impossible de le saisir plus tôt de l'affaire; c'est l'Office des poursuites qui a ordonné la mise en vente et, lorsque nous en avons été informés, il était trop tard pour vous convoquer utilement. Cependant, notre proposition a été examinée très minutieusement par la commission des travaux où siègent des représentants de tous les groupes, qui sont des hommes suffisamment compétents et au préavis de qui on peut se fier. C'est ce que fera, je l'espère, ce Conseil municipal, lequel ne nous en voudra pas d'avoir procédé de la sorte.

M. Bernoud : Le rapport présenté par le Conseil administratif, à l'appui de sa proposition, est malheureusement bien incomplet. S'il nous apprend que les hypothèques de la Ville — en second rang — sont de respectivement 71,000 et 73,000 francs, en chiffres ronds, il ne nous renseigne pas sur le montant des hypothèques de premier rang. Il serait pourtant intéressant de le connaître, ainsi que de savoir au juste quelle somme la Ville aurait à verser pour acquérir les immeubles en question; on se borne à indiquer que ces sommes représenteraient, des contributions, frais et intérêts arriérés, ainsi que les prêts de premier rang, primant ses propres créances. Est-ce à dire que si la Ville achète, les créanciers de premier rang réclameront alors le remboursement total de leurs hypothèques ? C'est ce que paraît indiquer ce passage — je vois que M. Uhler fait des signes de dénégation, tandis que M. Peney dit : oui... Qu'en est-il ?

M. Peney, président du Conseil administratif : Vous faites erreur : j'ai dit non.

M. Bernoud : En tout cas, je crains que le Conseil municipal ne s'engage dans cette affaire sans posséder des renseignements suffisants. Et pour sauver deux hypothèques de second rang représentant environ 145,000 francs, on va acheter des immeubles que l'on paiera plus cher que les premières hypothèques, puisqu'il faut compter avec des frais supplémentaires, intérêts, etc. Sans doute, il n'y aura pas de droits de mutation à acquitter, mais il se peut que le revenu ne suffise pas à couvrir les intérêts du prêt en premier rang... Nous lisons, page 1 du rapport : « ...les intérêts n'ont pas été versés régulièrement... les créanciers en premier rang requièrent la vente desdits immeubles...». Et, plus loin, page 2, on nous apprend que « ...le revenu de ces immeubles, déduction faite des frais d'entretien et d'une marge pour le chômage des loyers, représente sensiblement les intérêts des créances primant celles de la Ville de Genève...». Il me semble qu'il y a là une espèce de contradiction avec la première indication et, pour ma part, je crains que la Ville, en voulant sauver ces 145,000 francs, ne soit finalement obligée d'engager davantage encore.

Quand à la fameuse « revalorisation », sur laquelle on paraît compter, il est possible qu'elle se produise, mais cela risque de n'arriver que dans un temps passablement éloigné encore et peut-être faudra-t-il procéder d'abord à des réparations onéreuses qui pourraient bien absorber le bénéfice que l'on espère de cette revalorisation. En résumé et à la lumière des renseignements qui nous sont fournis dans le rapport, l'opération ne m'apparaît pas du tout avantageuse. Si l'on nous donne d'autres indications plus rassurantes, je ne persisterai pas dans cette opinion.

M. Peney, président du Conseil administratif : Avant que M. Rossire ne donne lecture du rapport de la commission des travaux, voici quelques renseignements supplémentaires :

Il y a, sur l'immeuble N° 7, une hypothèque en premier rang de 130,000 francs et une autre de 29,300 francs, la première contractée auprès d'une société d'assurances, la seconde auprès de la Caisse hypothécaire. Il est dû à ce titre, au total, intérêts de retard compris, une somme de 165,788 fr. 65.

La mise à prix sera proposée à 210,000 francs. A supposer que la Ville achète à ce prix, elle deviendrait débitrice de 165,788 fr. 65 et la différence servira à amortir la deuxième hypothèque, qui est la sienne. Par ailleurs c'est là une situation commune à beaucoup de porteurs d'hypothèques en second rang à Genève. En dehors d'un versement pour les intérêts arriérés et les impôts, nous n'aurons cependant rien à débourser car les porteurs des hypothèques de premier rang sont disposés à continuer celles-ci avec la Ville, à leur taux de 4 % qu'on ne peut pas qualifier d'excessif.

Pour nous le problème se présente ainsi : Faut-il perdre 144,000 fr. d'hypothèques ou bien agir pour les sauver ? Dans cette alternative, nous disposons évidemment de moyens qui ne sont pas généralement à la portée d'un particulier. Sur l'immeuble N° 11, la Caisse hypothécaire a une hypothèque en premier rang de 168,000 francs et il lui est dû, pour intérêts de retard, 14,597 fr. 60 ; mais elle est prête à faire à la Ville un rabais de 9,597 fr. 60 sur ce dernier montant. C'est un geste dont on doit lui savoir gré mais qui présente aussi un certain avantage pour cet établissement. Ainsi, la Ville aurait à sa charge 183,833 fr. 50, moins 9,597 fr. 60, soit 174,000 francs en chiffre rond.

Si l'on rachetait à 215,000 francs, la différence viendrait en amortissement de 73,535 francs, notre seconde hypothèque.

Le Conseil administratif s'est trouvé assez embarrassé ; il a cherché quels étaient dans cette affaire les véritables intérêts de la Ville. Abandonner 144,000 francs d'hypothèques sur un terrain qui lui avait coûté plus de 500 francs le mètre carré et qu'elle avait cédé à 350 fr. en 1924 pour favoriser l'assainissement des vieux quartiers... c'est

toujours ennuyeux. Au contraire, en adoptant la solution qui vous est proposée, nous pouvons espérer nous en tirer finalement à bien meilleur compte. Car, pourquoi ne pas être un peu optimistes? On peut espérer que la crise immobilière prendra fin un jour et qu'après la guerre nous verrons affluer en Suisse et dans notre ville, restées îlots de paix, une foule de gens heureux d'y retrouver le calme après ces terribles années. Dès lors, nous croyons préférable de saisir l'occasion qui s'offre maintenant de racheter ces immeubles, non sans faire momentanément le sacrifice d'une certaine somme, évidemment; mais il faut considérer que ce que nous aurions à payer pour rembourser la première hypothèque et les intérêts est certainement inférieur à la valeur réelle des immeubles, dans les deux cas.

Si le Conseil municipal ne partage pas cet avis et qu'il juge que la Ville doit s'abstenir, nous nous inclinerons. Quant à nous, après avoir mûrement étudié la question et pris l'avis de gens compétents, experts en ces matières, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il vaut mieux acheter dans les conditions indiquées et rénover ces immeubles afin de pouvoir plus tard les louer plus facilement et en tirer un intérêt qui rente le capital et permette d'amortir complètement les deuxièmes hypothèques.

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif concernant les créances hypothécaires de la Ville.

M. Rossire, rapporteur : Dans ses séances des 23 septembre et de ce jour, la commission des travaux a examiné la proposition du Conseil administratif concernant les créances hypothécaires de la Ville pour les immeubles 7 et 11, place de la Madeleine.

Nous ne reprendrons pas les détails de cette proposition dont vous avez certainement tous pris connaissance. Retenons les points essentiels de la question. Ces immeubles sont à peu près semblables, soit comme plans, façades, dimensions et distribution, immeuble locatif de construction courante, sans ascenseur.

Actuellement les hypothèques premier et deuxième rangs ensemble dépassent de plus de 30,000 francs pour le N° 7, et de 26,000 fr. pour le N° 11 la dernière estimation et seul le premier rang se trouve ainsi complètement garanti. Dans ce calcul, il est fait abstraction des intérêts arriérés pour ne considérer que la valeur des hypothèques réunies dont le total ne correspond pas à la valeur réelle des immeubles.

On peut en conclure que cette affaire n'est pas brillante et qu'il

faut saisir l'occasion de cette vente pour procéder à son assainissement.

En conséquence, pour sauvegarder ses intérêts, la Ville devrait soutenir l'enchère jusqu'à concurrence de la somme qui lui permettrait d'assurer la marche normale de ces immeubles. La commission estime cette somme au montant maximum de l'estimation.

Elle propose de supprimer dans l'arrêté, à l'article premier, les termes suivants : « frais et intérêts non compris ».

M. Peney, président du Conseil administratif : Le Conseil administratif accepte cette modification.

Le projet est adopté en premier et second débats.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Le Conseil administratif est autorisé à miser aux enchères publiques et à se rendre éventuellement acquéreur des immeubles place de la Madeleine Nos 7 et 11 (parcelles 6334 et 6336, feuille 22 du cadastre de la Cité, mesurant respectivement 197,65 m² et 210,10 m², ce à concurrence de l'estimation.

Art. 2. — Ces acquisitions ayant un but d'utilité publique, le Conseil d'Etat est prié de constater qu'aux termes de l'art. 127 de la loi générale sur les contributions publiques, collationnée suivant arrêté législatif du 20 octobre 1928, la Ville de Genève est exemptée des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier.

Art. 3. — L'urgence est déclarée.

4. Présentation des budgets d'exploitation et de construction des Services industriels de Genève, pour l'exercice 1942 et élection de la commission.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Observations d'ordre général

Le *budget d'exploitation* que nous présentons a été établi de façon aussi précise que possible, sur la base des résultats obtenus pendant le premier semestre de l'année en cours et en tenant compte des expériences faites en ce qui concerne les répercussions des circonstances actuelles sur l'activité des Services industriels.

Toute aggravation de ces circonstances entraînant inéluctablement une diminution de nos recettes ou une augmentation de nos dépenses, nous tenons à préciser que malgré le soin que nous avons apporté à la préparation du budget, il ne doit être considéré que comme une estimation.

Le budget pour l'exercice 1942 solde par un bénéfice net de 3,777,145 fr. 10 à attribuer à la Ville de Genève. Cette somme, un peu supérieure à celle portée au budget de l'année en cours, ne pourra être atteinte que si les autorités cantonales et municipales nous autorisent à faire usage de faculté accordée par l'autorité fédérale de relever certains de nos tarifs, à savoir :

1. *Electricité.*

Les prix en vigueur pour la livraison d'énergie de nuit pour applications thermiques seraient augmentés de 0,5 ct/kWh., ce qui représente une augmentation des recettes de 200,000 fr. environ. Cette mesure est amplement justifiée, tant par les prix très bas accordés pour l'énergie destinée aux gros chauffe-eau que par la différence qui existe actuellement entre le coût de l'eau chauffée au charbon et de celle chauffée à l'électricité, en faveur de cette dernière.

2. *Gaz.*

Le moment paraît venu d'utiliser complètement la marge autorisée par le service fédéral du contrôle des prix et de porter de 0 fr. 28 à 0 fr. 31 le prix du m³ de gaz.

A ce propos il convient de rappeler que pendant la guerre 1914-1918 le prix de vente du m³ du gaz à Genève avait atteint 0 fr. 60.

Il suffira, pour justifier la mesure proposée, qui améliore de 700,000 francs environ le bénéfice du service du gaz, de ne pas oublier qu'en août 1939 le gaz coûtait 0 fr. 25 par m³ et la houille 38 francs par tonne tandis qu'actuellement le prix de la houille est de 125 francs par tonne.

Signalons d'autre part que notre conseil d'administration n'a pas pris, jusqu'à présent, de décision au sujet des allocations pour augmentation du coût de la vie que nous devrons certainement verser à notre personnel pendant le prochain exercice. Cependant, nous avons jugé prudent d'inscrire, à ce titre, au budget, une somme de 200,000 francs.

Nous attirons enfin l'attention sur le fait que le budget d'exploitation du service de l'électricité est établi dans l'hypothèse que la mise en service du premier groupe électrogène de l'usine du Verbois évitera des restrictions de fourniture pendant les derniers mois de l'année 1942.

Le *fonds de renouvellement* est actuellement épuisé. Cette situation anormale sur laquelle nous avons déjà attiré à plusieurs reprises l'attention des autorités ne peut se prolonger encore longtemps. Cependant, tenant compte des conjonctures exceptionnelles de la période actuelle, nous n'avons pas inscrit au budget une somme qui permettrait à la fois de faire face aux dépenses prévues pour 1942 et, dans une certaine mesure, à la reconstitution de ce fonds.

Nous nous bornons donc à demander un montant de 925,000 fr. correspondant au coût prévu de divers travaux qui doivent inéluctablement être exécutés l'année prochaine.

Ce sont notamment : pour le service des eaux, le remplacement de conduites trop petites et de diverses pièces de pompes de l'usine de la Coulouvrenière; pour le service du gaz, le remplacement de conduites usagées et le remontage de trois fours de l'usine de Châtelaine; pour le service de l'électricité, enfin, l'achèvement de la mise à 220 volts de l'agglomération urbaine et le changement de tension dans le secteur de Carouge.

Le *budget de construction*, de son côté, a été établi en tenant compte des circonstances présentes qui obligent à différer toute dépense non indispensable. Cependant une entreprise industrielle comme la nôtre ne peut éviter certains investissements de fonds imposés par l'extension de ses services ou justifiés par l'évolution de la technique.

Les pages 29 et suivantes donnent pour chaque crédit demandé les explications nécessaires.

Nous n'avons pu, pour diverses raisons techniques, commencer en 1941, comme nous l'avions espéré, la construction d'une station de filtrage des eaux que vous aviez approuvée en principe l'année dernière.

D'une part, en effet, les essais préliminaires indispensables effectués par le service des eaux, considérablement entravés par les périodes de mobilisation du personnel de ce service, ne sont pas encore achevés et ne le seront vraisemblablement qu'au printemps prochain.

D'autre part, nous venons seulement de recevoir les conclusions du laboratoire de géotechnique de l'Université de Lausanne que nous avions consulté au sujet de la nature du sous-sol du terre-plein de l'usine de la Coulouvrenière sur lequel serait construite la station de filtrage.

En ce qui concerne enfin le financement de cette installation, il avait été envisagé d'en faire supporter les frais par le fonds de renouvellement. Il nous paraît plus clair, au point de vue comptable, d'ouvrir pour ce travail un compte spécial dont le montant serait amorti en six annuités. Les sommes nécessaires à cet amortissement spécial seraient prélevées sur le produit d'exploitation, au même titre que les amortissements ordinaires.

Au nom des Services industriels de Genève,
Le président : *E. Choisy*, ing.

Le Conseil décide de renvoyer les projets de budgets à la commission.

Tour de préconsultation

M. Peney, président du Conseil administratif : Malheureusement, une fois encore, le bénéfice prévu pour la Ville est diminué; il s'élève à 425,000 francs de moins que le plafond prévu par la loi.

Je sais — et je suis heureux de le dire ici — que le conseil d'administration des Services industriels a fait tout son possible pour améliorer le rendement, qui était encore moindre — mais je remarque que le budget de constructions ascende à 4 millions. Il me semble qu'on va un peu loin dans les dépenses, étant donné que l'usine de Verbois coûtera 45 millions à la Ville de Genève. Si l'on dépense encore 4 millions en plus, il me paraît que l'on investit bien des capitaux dans les Services industriels qui, après 60 ans d'existence, devraient rapporter davantage à la Ville. C'est maintenant un instrument bien

organisé et complet qui devrait donner un rendement au 100 %. Cependant, il est regrettable de constater que plus ou lui verse de nouveaux capitaux, moins il rapporte. C'est contraire à la logique.

Les dépenses de Verbois vont encore diminuer le bénéfice de la Ville. Je constate qu'aux Services industriels, on fait une excellente administration, très prudente, on suit une politique d'amortissements admirable, mais toujours c'est le bénéfice de la Ville de Genève qui sert de soupape de sûreté. Quand il faut augmenter les amortissements, le bénéfice de la Ville diminue automatiquement. Les Services industriels de Genève ont été créés par la Ville, les contribuables ont payé des sommes énormes parce qu'alors, nous étions des novateurs dans le monde entier au point de vue Services industriels; les autres villes suisses ont profité de nos expériences et ont payé moins cher l'établissement de leurs usines et réseaux. Actuellement, nos Services industriels ne donnent pas leur plein rendement et c'est regrettable, surtout dans les circonstances difficiles que nous traversons alors que la Ville de Genève devrait pouvoir profiter entièrement de toutes ses recettes.

J'invite donc la commission à examiner ces projets de budgets avec le conseil d'administration des Services industriels dans le meilleur esprit. En effet, nous avons décidé d'entretenir de cordiales relations. C'est une politique que nous venons d'inaugurer et qui, je l'espère, portera ses fruits. Il est préférable de s'entendre plutôt que de se décrier.

Je prie la commission du Conseil municipal d'examiner la question de très près et de faire un effort pour augmenter le bénéfice revenant à la Ville, en diminuant aussi ce budget des constructions. Je ne veux pas entrer dans des détails. La commission aura l'occasion de nous entendre; elle verra s'il n'y aurait peut-être pas moyen d'économiser 1 ou 2 millions sur le budget de constructions de façon que la trésorerie de la Ville ne soit pas trop mise à contribution l'an prochain.

M. Jaccoud : Permettez-moi d'intervenir brièvement dans ce tour de préconsultation.

Par la grâce de nos conseillers, nous siégeons depuis quelques semaines au conseil d'administration des Services industriels et nous avons pénétré dans quelques rouages de cette administration. Comme l'a dit tout à l'heure M. Peney, président du Conseil administratif, l'intention du conseil de direction des Services industriels et celle du conseil d'administration tout entier est d'avoir avec la Ville de Genève les meilleurs rapports et cela non seulement du bout des lèvres et en paroles, mais dans le domaine des réalités. Nous en avons donné un gage dans certaine concession que les Services industriels ont consentie à la Ville de Genève à propos des comptes rendus.

Qu'il me soit cependant permis de relever deux mots, dans le discours du président du Conseil administratif, au sujet des amortissements. J'ai été, dans ce Conseil municipal, de ceux qui, à certains moments, ont critiqué certaine politique d'amortissement pratiquée par les Services industriels. Il faut toutefois reconnaître que cette politique a changé. Il convient en outre de rappeler qu'il existe des arrêtés municipaux aux termes desquels les amortissements sont fixés. Les Services industriels sont tenus d'exécuter les prescriptions de ces arrêtés. En dehors des amortissements ainsi fixés, il ne peuvent pas faire d'autres amortissements. Par conséquent, on ne peut pas dire que les Services industriels amortissent plus ou moins que cela est nécessaire. Ils amortissent suivant un plan qui leur a été imposé par des arrêtés pris par ce conseil.

Il existe cependant, une certaine catégorie de valeurs qui sont des valeurs mobilières — je veux parler de titres — qui ne sont point soumises aux plans d'amortissement dont je viens de parler.

Tout le débat roule sur la question de l'amortissement des titres qui figurent dans le portefeuille des Services industriels et qui ne sont pas compris dans les valeurs prévues aux plans d'amortissement. Pourquoi n'a-t-on pas prévu ces titres aux plans en question? Parce que, sans doute, on n'a pas pensé que ces titres pourraient, un jour ou l'autre, perdre de leur valeur et êtres sujets à amortissement. Aujourd'hui, ces titres figurent au bilan des Services industriels pour une valeur qui correspond à peu près au 70 % de leur valeur nominale. En fait, ils ne valent pas davantage que le 50 %. Du moins, le fisc fédéral qui a tout intérêt à les estimer au taux maximum les admet-il pour le 50 % de leur valeur dans les portefeuilles contrôlés par lui. Certains gros porteurs de ces titres ont cherché à les vendre sur le marché suisse à un prix assez supérieur à 50 % et n'y sont point parvenus. C'est dire que ces titres ont considérablement perdu de leur valeur par rapport à leur valeur nominale. Ils doivent par conséquent, si l'on veut pratiquer une saine politique financière, être amortis.

La seule question qui pourrait se poser est de savoir dans quelle proportion cet amortissement doit être opéré. Lorsqu'en une certaine année, on procéda à un amortissement supplémentaire de ces titres, nous avons combattu cette manière de faire, non pas parce que nous contestions le principe de l'amortissement, mais parce que nous ne voulions pas qu'on exagérât.

Aujourd'hui, l'amortissement des titres en question est, sauf erreur, de 3% par année par rapport à la valeur nominale. C'est un amortissement extrêmement minime et qui paraît justifié au regard des circonstances. Nous avons consulté à ce propos M. le Dr Reiser, membre du conseil de direction des Services industriels. Selon lui,

les Services industriels devraient procéder à un amortissement plus considérable; nous n'en avons pas moins décidé de limiter cet amortissement au strict minimum.

Je ne crois pas qu'on puisse prétendre qu'il existe dans le budget des Services industriels, abstraction faite de la question du budget de constructions, matière à contestations graves entre les deux administrations.

Je tenais à dire cela pour qu'on se rendît bien compte que vos représentants au sein du conseil de direction et du conseil d'administration des Services industriels ont toujours à cœur de tenir les intérêts de la Ville de Genève. Nul ne conteste plus aujourd'hui que les Services industriels appartiennent à la Ville; ils sont évidemment le plus clair de ses actifs; il faut par conséquent les exploiter dans l'intérêt de la collectivité. Mais qu'on ne demande pas aux Services industriels de commettre des fautes de gestion sous prétexte de donner un bénéfice supplémentaire à la Ville. Elle reçoit tout ce que les Services industriels peuvent donner. S'il faut payer davantage, il faudra alors augmenter encore les tarifs et à ce moment, la population ne sera peut-être pas tout à fait d'accord. Nous avons déjà dû augmenter ces tarifs à la demande des autorités fédérales et parce que nous nous sommes aperçus qu'à un moment donné le service du gaz mangeait de l'argent en pratiquant des prix qui n'étaient guère supérieurs à ce qu'ils étaient avant la guerre, alors que le prix des houilles avait augmenté dans des proportions considérables. Il fallait donc procéder à un rajustement des prix si l'on voulait que ce service équilibrât ses comptes.

M. Peney, président du Conseil administratif : J'ai constaté depuis longtemps déjà que lorsqu'un conseiller municipal est appelé à faire partie du conseil de direction des Services industriels, il ne tarde pas à devenir « Services industriels 100 % ». *(Hilarité.)*

La Ville a avancé dans cette entreprise 135 millions; actuellement, les Services industriels n'en doivent plus que 47, il y a donc eu un amortissement de quelque 88 millions et l'on ne peut pas dire qu'à ce point de vue l'opération ait été mal menée. Lorsque l'usine de Verbois sera achevée, les Services industriels vaudront certainement 200 millions et ce sera une entreprise d'autant plus solide grâce au monopole de fait dont ils jouissent.

La société dont on vient de parler est une grande entreprise électrique suisse. Vous n'ignorez pas que, de plus en plus, on constate que l'avenir appartient à l'électricité. Déjà, en Suisse, on manque d'énergie électrique, il en faut toujours davantage et, dans cet ordre d'idées, nous pouvons dire que Genève a eu la chance d'entreprendre le grand ouvrage de Verbois au bon moment. Mais la Société vaudoise d'élec-

tricité qui possède un gros paquet d'actions de l'entreprise citée par le préopinant n'a amorti que jusqu'à 20 %, ensuite elle a suspendu l'amortissement. Chez nous, aux Services industriels, l'amortissement a été porté à 31 %. Vous paraissez penser qu'on doit faire davantage, aller jusqu'à 50 %...? Si vous voulez ! Seulement, je défends aussi les intérêts des contribuables. Si demain les ressources de la Ville diminuent, il faudra leur demander des centimes additionnels supplémentaires. Je ne veux pas me battre contre des moulins à vent; je l'ai fait pendant huit ans sous le règne de l'ancienne direction des Services industriels, je ne veux pas continuer avec la nouvelle, — j'y ai trop d'amis et de personnalités que j'estime... *(Hilarité.)*... et si ces messieurs me refusent maintenant avec le sourire ce que l'on me refusait naguère avec des rictus, la situation sera la même. Quoi qu'il en soit, je tiens à répéter que 31 % est à mon avis un amortissement largement suffisant.

Ceci dit, je n'entrerai pas dans d'autres détails; la commission étudiera de près tout cela. Il me suffit de constater, pour terminer, que nos Services industriels sont certainement parmi les entreprises suisses qui jouissent de la meilleure situation, sous tous les rapports. Et cela me rappelle, en passant, les années 1914 à 1918; à cette époque, c'était le Pactole à Genève, tout le monde y gagnait beaucoup, même les ouvriers, mais pendant ce temps l'Etat faisait 100 millions de dettes et la Ville 14. Il est donc naturel de songer à ménager le contribuable, déjà suffisamment saigné par l'Etat et par la Confédération.

La parole n'est plus demandée en préconsultation.

Les budgets (exploitation et construction) des Services industriels sont renvoyés à une commission composée de MM. *Ducommun*, *Duboule*, *Billy*, *Sormani*, *Corbat*, *Falk-Vairant*, *Dentan*, *Wursten*, *Borel*.

La séance publique est levée à 21 h. 45.

5. Requêtes en naturalisation (13me liste)

Continuant de siéger à huis clos, le conseil admet à la naturalisation :

Weidhaas, Ida-Luise, 1888, diaconesse, Hôpital cantonal, Allemagne, née à Pabianice (Pologne), célibataire.

Besi, Angelo, 1912, magasinier, 8, rue du Belvédère, Italie, né à Milan, célibataire.

Bianco, Joseph-Rodolphe-Vincent, 1911, mécanicien-dentiste, 1, rue Beauregard, Italie, né à Genève, célibataire.

Chalmas, Francesco-Emilio, 1893, employé de commerce, 11, bd James Fazy, Italie, né à Beaulard (Turin), marié, un enfant.

Crugnola, Giovanni-Alessandro, 1920, plâtrier-peintre, 26, rue de la Colline, Italie, né à Pura (Tessin), célibataire.

Fantoli, Marcel, 1920, maçon, 1, rue du Môle, Italie, né à Vullierens (Vaud), célibataire.

Ogliaro, Hugo, 1906, négociant en cycles, 5, rue du Vélodrome, Italie, né à Genève, marié, un enfant.

Urchetti, Ugo, 1919, employé de bureau, 25*bis*, rue de Lausanne, Italie, né à Dumenza (Varese), célibataire.

Le mémorialiste-sténographe :
S. PERRET.

Adresse du mémorialiste : 55, route de Florissant, tél. 4.04.48.

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

SESSION ORDINAIRE

VENDREDI 24 OCTOBRE 1941

Présidence de M. Charles DUBOULE, président

Sommaire :

— Communication du Conseil administratif. 269
1. Fixation des jours et heures des séances. 271
2. Nomination de la commission des pétitions. 271
3. Rapport de la commission chargée d'examiner le compte rendu administratif et financier des Services industriels de Genève pour l'exercice 1940. 272
Troisième débat 307
4. Rapport de la commission chargée d'examiner les comptes rendus administratif et financier de l'administration municipale de 1940. 282
Troisième débat. 307
5. Présentation du budget des travaux de la Ville de Genève pour 1942 294
6. Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit destiné au capital de garantie en vue des manifestations du Bimillénaire, Genève, 1er juin-30 septembre 1942. . . . . *(Renvoyé)*
7. Propositions individuelles
Interpellation de M. Calame (allocations familiales) 296
Réponse du Conseil administratif 297
Interpellation de M. Borel (chauffage des écoles) 298
Réponse du Conseil administratif 299
Interpellation de M. Boujon (éclairage du quartier des Eaux-Vives) 300
Réponse du Conseil administratif 301
Annonce du dépôt, par M. Jaccoud, d'une proposition tendant à l'octroi d'une allocation aux Ormeaux 301
Interpellation de M. Jaccoud (fourniture du coke de gaz à la Ville) 301
Réponse du Conseil administratif 303

Ordre du jour général de la session périodique du Conseil municipal
(17 octobre-18 novembre 1941)

1. Fixation des jours et heures des séances.
2. Nomination de la commission des pétitions.
3. Propositions individuelles.
4. Présentation du budget de l'administration municipale pour 1942.
5. Rapport de la commission chargée d'examiner les comptes rendus administratif et financier de l'administration municipale de 1940.
6. Rapport de la commission chargée d'examiner le compte rendu administratif et financier des Services industriels de Genève pour l'exercice 1940.
7. Rapport de la commission chargée d'examiner les budgets d'exploitation et de construction des Services industriels de Genève pour l'exercice 1942.
8. Présentation du budget des travaux de la Ville de Genève pour 1942.
9. Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de M. le conseiller municipal G. Borel de modifier l'art. 58, lettre C du Règlement du Conseil municipal, en ce qui concerne les attributions de la commission de surveillance des écoles municipales.
10. Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit destiné au capital de garantie en vue des manifestations du Bimillénaire, Genève 1er juin-30 septembre 1942.
11. Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit en vue de l'installation d'une bibliothèque municipale aux Eaux-Vives.
12. Requêtes en naturalisation.

La séance est ouverte à 20 h. 30 dans la salle du Grand Conseil.

Membres présents: MM. Billy, Borel, Bornand, Boujon, Burklen, Calame, Castellino, Charrot, Corbat, Corboud, Dentan, Duboule, Ducommun, Falk-Vairant, Ganter, Henny, Henssler, Jaccoud, Julita, Loutan, Naville, Raisin, Recoux, Rey, Rollini, Rossire, Sésiano, Snell, Sormani, Thévenaz, Wursten.

Membres absents excusés: MM. Bernoud, Marti, Martin-du Pan.

Membres absents non excusés: MM. Cottier, Guinand.

MM. les conseillers administratifs Peney, président, Uhler, Schoenau, Unger et Noul assistent à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président: Nous avons reçu la lettre suivante du Conseil d'Etat, convoquant le Conseil municipal en session périodique :

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT
10 octobre 1941

LE CONSEIL D'ETAT,

Vu la lettre en date du 3 octobre 1941 du Conseil administratif de la Ville de Genève demandant la convocation du Conseil municipal en session périodique;

vu l'article 23 de la loi du 28 mars 1931 sur l'administration des communes;

Arrête :

Le Conseil municipal de la Ville de Genève est convoqué en session périodique du vendredi 17 octobre au mardi 18 novembre 1941, inclusivement.

Certifié conforme :
Le chancelier : *M. Berger.*

Le président : D'autre part, nous avons reçu de M. Roethlisberger, au nom d'un groupe de retraités de la Ville de Genève, la lettre suivante :

Monsieur E. Roethlisberger,
Chemin Lescaze, *Carouge.*

Genève, le 18 septembre 1941.

Monsieur le président et
Messieurs les membres du Conseil municipal
de la Ville de Genève.

Monsieur le président,
Messieurs les conseillers,

Les retraités de la Ville de Genève vous adressent respectueusement la présente requête, faisant suite à celle adressée au Conseil administratif en date du 28 août 1941, à laquelle était jointe la pétition signée de la plupart des retraités (des deux sexes et veuves) sollicitant une allocation pour le renchérissement du coût de la vie.

Le Conseil administratif ayant répondu par une fin de non-recevoir, qu'il nous soit permis d'insister auprès du Conseil municipal, d'autant plus que nous sommes persuadés que vous ne sauriez désavouer l'exemple décrété tout récemment par le Conseil fédéral accordant une allocation pour le même motif à tous les *pensionnés* fonctionnaires employés et ouvriers de la Confédération.

Nous espérons qu'il vous sera possible de soumettre notre demande à la prochaine séance du Conseil municipal, sollicitée par d'anciens serviteurs de la Ville de Genève, se trouvant dans la nécessité de se restreindre toujours davantage malgré leur faible rente.

Avec leurs remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le président et Messieurs les conseillers.

Au nom de tous : *E. Roethlisberger.*

N. B. — Si vous le jugez nécessaire, la pétition pourra vous être remise en communication par le Conseil administratif qui la détient.

M. Borel: J'ai été vivement ému d'apprendre que parmi ces retraités un certain nombre — 85 — ne touchent que des retraites et pensions allant de quelques francs à 1,200 francs; un certain nombre d'autres — plus de 200 — touchent des pensions allant de 1,200 à 2,000 francs; 66 d'entre eux touchent des retraites allant de 2,000 à 2,500 francs; 94, de 2,500 à 3,000 francs; 99, de 3,000 à 3,500 francs; 77, de 3,500 à 4,000 francs; ce qui fait plus de 600 pensionnés ou retraités qui touchent des pensions qui, à mon avis, sont nettement au-dessous du revenu vital.

Il est entendu qu'il n'appartient pas aux caisses de retraite qui, nous le savons, tournent tout juste, de faire un geste supplémentaire en faveur de ces retraités, anciens collaborateurs des services municipaux; mais je vous demande de ne pas opposer, comme l'a fait le Conseil administratif, une fin de non-recevoir à la requête qui vous est adressée par un grand nombre de ces retraités. Je vous demande au contraire d'examiner cette question.

Lors de la dernière guerre, les pouvoirs publics avaient déjà été appelés à parfaire des pensions qui étaient notoirement insuffisantes et, pour ma part, je vous demande de prendre en considération la requête qui vous est adressée.

On va peut-être me répondre de la part du Conseil administratif que ce n'est pas si facile étant donné que ces retraités proviennent des services de la Ville, des services de l'Etat, par suite de la loi de fusion et même des Services industriels. On pourrait même dire que la

moitié des intéressés étaient des fonctionnaires ou ouvriers des Services industriels. Mais je pense qu'en ce qui concerne la Ville, un geste doit être fait. Il appartient au Conseil administratif de s'approcher de la direction des Services industriels en vue de lui demander d'entrevoir un projet d'indemnité unique sous une forme semblable à celle qui serait allouée par la Ville de Genève.

Les prétentions des retraités, des veuves ou des pupilles dont quelques-uns sont presque sans défense sont extrêmement modérées; ils se contenteraient de peu de chose. Si, par exemple, on allouait une somme unique de 125 francs à ceux dont les pensions sont au-dessous de 2,000 francs; 100 francs aux pensionnés de 2,000 à 3,000 francs et 75 francs aux autres, nous arriverions, pour les deux institutions — Ville et Services industriels — à un chiffre qui ne s'élèverait pas au delà de 79,000 francs.

Je vous demande de faire un geste que les pouvoirs publics seront bien obligés, les uns après les autres, de faire. Il appartient à la Ville d'en montrer le chemin et, pour ma part, je dépose ce soir la proposition suivante :

« Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la question des retraités les plus modestes de la Ville de Genève et à présenter, dans les délais les plus brefs, un projet d'aide en faveur de ces anciens serviteurs de la collectivité, sous la forme d'une indemnité unique.

« Le Conseil administratif s'approchera de la direction des Services industriels en vue de pouvoir étendre ce geste aux retraités de cette institution d'une manière analogue. »

Le président: Je pense qu'il est inutile d'ouvrir un débat sur cette question et qu'il convient de renvoyer cette lettre à l'examen du Conseil administratif. *(Approbation.)*

Au cours de la dernière séance, nos délibérations ont été troublées par des interruptions intempestives provenant de la tribune réservée aux représentants de la presse.

Nous rappelons aux journalistes que de telles interruptions sont éminemment regrettables et nous les invitons à s'abstenir, à l'avenir, de toute manifestation pendant nos séances qui doivent se tenir dans le calme et dans la dignité.

Communication du Conseil administratif

M. Uhler, conseiller administratif : Le Conseil administratif a rendu les derniers honneurs à Mme Alfred Bertrand, décédée dans la soirée du dimanche 7 septembre écoulé, dans sa propriété de Champel.

Lorsqu'il fut avisé du décès de la généreuse bienfaitrice de la Ville de Genève, le Conseil administratif rendit visite à la famille et lui adressa les profondes condoléances des autorités municipales. Par l'obligeante entremise de Me Paul Des Gouttes, fondé de procuration générale de la défunte, il prit, d'accord avec la famille, toutes dispositions relatives aux funérailles assumées par la Ville; il concéda un emplacement dans le cimetière de Plainpalais pour recevoir les cendres de M. et Mme Alfred Bertrand et prit la décision de faire ériger, le moment venu, un monument sur la tombe qui sera entretenue par les soins de nos services.

Nous avons été avisés, en date du 25 septembre, par Me Paul Des Gouttes, que la Ville de Genève se trouve être entrée en possession et jouissance, aux termes de la convention passée avec Mme Alfred Bertrand, le 24 décembre 1940, de la propriété dont elle s'était réservé la jouissance sa vie durant.

Cette prise de possession a effectivement pris date dès le 1er octobre, soit dix mois après la conclusion de cet accord; les deux jardiniers qui étaient au service de Mme Bertrand ont été incorporés dans le personnel du service des parcs et promenades, conformément à ce qui avait été convenu.

Nous nous empressons d'ajouter que nous sommes infiniment reconnaissants envers la famille de Mme Bertrand de l'esprit de large compréhension et de la bienveillance dont tous ses membres nous ont donné le témoignage dans ces circonstances. Nous avons eu la satisfaction d'enregistrer la lettre que Me Paul Des Gouttes a bien voulu nous adresser pour nous faire part, au nom des héritiers de Mme Bertrand, comme en son nom personnel, à titre de négociateur de la donation successive du parc et des immeubles de la propriété de Mme Bertrand, de leur vive gratitude pour les mesures que nous avons prises et la manière dont nous avons ainsi honoré la donatrice de cette magnifique propriété.

Pour répondre aux questions qui nous sont posées quant à l'usage qui sera fait de l'ancienne habitation de Mme Bertrand, nous pouvons dire que, comme cela avait été prévu de son vivant, ce bâtiment sera affecté à des classes enfantines et aux premiers degrés de l'enseignement primaire. En effet, depuis longtemps, le besoin d'une école se faisait sentir dans le quartier de Champel, en raison de son énorme développement, mais aucune des solutions envisagées n'avait pu donner satisfaction.

A la suite d'une récente visite du bâtiment par les représentants du Département de l'instruction publique, il a été reconnu qu'il conviendrait parfaitement à sa nouvelle destination; nous ferons donc procéder à une étude générale par un architecte des transformations et des nouveaux aménagements à apporter dans ce but à

la villa, puis nous viendrons devant le Conseil municipal avec des propositions comportant l'ouverture du crédit nécessaire.

Nous prévoyons qu'une partie de la propriété entourant la villa devra être réservée aux élèves de la nouvelle école, mais il est bien entendu que le reste du domaine sera réuni à la promenade dont le public a déjà la jouissance.

Qu'il nous soit permis, en terminant cette communication, d'évoquer le souvenir de M. et Mme Alfred Bertrand qui, leur vie durant firent tant de bien autour d'eux et dont l'action bienfaisante fut couronnée par la magnifique donation faite à la Ville de Genève, c'est-à-dire à la collectivité genevoise.

Nous vous invitons à vous lever, Messieurs les conseillers, pour honorer la mémoire de ces généreux bienfaiteurs.

(L'assemblée se lève.)

Le président: Le Conseil municipal ne peut que s'associer en tous points à cette déclaration du Conseil administratif.

M. Noul, conseiller administratif : A la dernière séance, un conseiller municipal avait interpellé au sujet des comptes du festival de *Guillaume Tell;* comme, à ce moment, nous n'avions pas encore les comptes en mains, nous avions dü ajourner notre réponse à une séance ultérieure. Or, il nous a été remis, officieusement ce matin, un rapport et un premier jet desdits comptes. D'ici à deux ou trois jours, nous aurons ces documents sous une forme officielle. Le Conseil administratif les étudiera dans une prochaine séance et le conseiller délégué pourra, à la prochaine séance du Conseil municipal, vous présenter un rapport et répondre en même temps à la question récemment posée ici.

1. Fixation des jours et heures des séances

Le Conseil décide de siéger, comme jusqu'ici, le mardi ou le vendredi, mais dorénavant à *20 heures* précises.

2. Nomination de la commission des pétitions

Le Conseil décide de laisser le soin de nommer cette commission à la présidence, qui désigne : MM. *Corbat, Bornand, Ducommun, Raisin, Marti, Ganter, Borel.*

3. Rapport de la commission chargée d'examiner le compte rendu administratif et financier des Services industriels de Genève pour l'exercice 1940 [1].

M. Dentan, rapporteur :

La commission, nommée le 28 mars 1941, était composée de MM. Jaccoud, Duboule, Ducommun, Borel, Falk-Vairant, Dentan, Wursten, Sésiano.

Cette commission a siégé deux fois, puis elle fut complétée le 27 mai 1941 par MM. Muller, Sviatsky et Lederrey. En mai MM. Jaccoud et Sésiano, en raison de leur élection au conseil d'administration des Services industriels, furent remplacés par MM. Billy et Rey. Et la commission fut également amputée des trois membres du parti socialiste, conformément à l'arrêté du 27 juin 1941.

Elle est présidée par M. Ducommun et M. Dentan est nommé rapporteur.

La commission a tenu sept séances au cours desquelles elle a notamment entendu MM. Boissonnas et Choisy, ancien et nouveau présidents du conseil de direction des Services industriels et M. Trachsel, chef de la comptabilité.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

La commission est heureuse de constater que les prévisions pessimistes, quant aux résultats de l'exercice 1940, ne se sont pas réalisées et que les comptes bouclent par un bénéfice brut de 9,996,789 fr. 45 contre 9,439,000 francs prévus au budget; mais elle proteste avec force en constatant que le compte fonds de renouvellement est porté à 1,016,209 fr. 12 contre 1,000,000 francs prévus au budget, alors que la part de la Ville aux bénéfices n'est que de 3,702,559 fr. 43 contre 3,996,834 fr. 35 prévus au budget. Ce n'est pas le moment de diminuer cette part alors que les finances de Genève ont à faire face à de nombreuses dépenses supplémentaires provenant : de la crise économique qui frappe si durement notre canton, des secours à verser aux mobilisés et de la création de possibilités de travail, œuvres sociales, etc. Il faut, au contraire, que durant cette période, les Services industriels s'efforcent de lui attribuer le maximum de 4,200,000 fr. fixé par la loi organique de fusion. Déjà la commission du budget de 1940 s'était occupée de la question et avait demandé que le chiffre du compte Fonds de renouvellement soit ramené à 800,000 francs. Cette proposition avait été acceptée par M. le président Boissonnas, dans sa lettre du 9 novembre 1939 et porté page 57 du compte rendu « Modifications admises postérieurement à l'impression du budget 1940 ».

[1] Rapport du conseil d'administration, 10. Tour de préconsultation, 31. Renvoi à la commission, 31.

Votre commission du compte rendu s'est efforcée, dans une séance avec l'ancien conseil de direction des Services industriels, de trouver une solution à cette question épineuse, mais en vain. Devant une position aussi arrêtée, elle décida de suspendre momentanément ses travaux et de reprendre les pourparlers avec le nouveau Conseil nommé en 1941 et aussitôt que celui-ci aurait eu le temps de se mettre au courant de ses fonctions. Ce n'est que le 15 septembre que cette réunion put avoir lieu. La commission est unanime à reconnaître que l'atmosphère et l'esprit qui ont régné à cette séance commune sont tout à fait différents et que les réponses aux quelques questions posées furent nettes et précises, dénuées d'ambiguïté. Le chiffre comptable porté au poste fonds de renouvellement n'a pu naturellement être modifié, mais le conseil de direction a accepté de revoir avec le conseil d'administration le chiffre d'inventaire des houilles à fin 1940 et de porter le prix de la tonne de 50 francs à 70 fr. 30, ce qui représente une plus-value de 153,041 francs qui pourra être versée à la Ville.

La question de revalorisation d'autres stocks a été également envisagée, mais abandonnée parce que dangereuse.

Bien que le chiffre de 200,000 francs que la commission se proposait de retrouver n'ait pu être atteint, elle a l'impression que le nouveau conseil d'administration des Services industriels est disposé à ménager les intérêts légitimes de la Ville et qu'il comprend que celle-ci a besoin de ces ressources pour son budget, maintenu en équilibre jusqu'à ce jour au prix d'un gros effort financier.

La commission s'est également préoccupée de la question des amortissements. Le bilan au 31 décembre 1940 fait ressortir que la Ville a investi dans les Services industriels une somme de 47,003,238 fr. 90 et l'Etat 1,488,605 fr. 65. L'amortissement pour l'année 1940 a été de 1,944,463 fr. 13 pour la Ville et de 38,834 fr. 90 pour l'Etat, soit en moyenne 3,6 % environ.

Les Services industriels ont en portefeuille pour 3,163,000 francs d'actions de l'E. O. S. Ces titres, n'étant pas cotés par les bourses suisses, ont été évalués à 73 % de leur valeur nominale par le fisc fédéral. L'amortissement annuel est de 103,999 francs et atteint a fin décembre 1940 le total de 864,200 francs. Le taux est donc actuellement de 3,5 % environ.

Votre commission estime que si ces taux d'amortissement sont normaux et peut-être même faibles pour une industrie privée, une bonne gestion demande le maintien de cette cote jusqu'à ce que les capitaux engagés soient amortis au moins à 50 % de leur valeur. Les finances de la Ville ne peuvent se rallier à ce point de vue puisqu'en fait les Services industriels sont sa propriété. Ces taux pourraient, semble-t-il, être réduits.

La commission estime également (comme cela a été préconisé par la commission du compte rendu des Services industriels de 1939), qu'il conviendrait de prévoir au bilan général un capital englobant les droits de monopole et de propriété; la Ville aurait ainsi une situation tout à fait différente au moment où les Services industriels deviendraient propriété de l'Etat.

COMPTABILITÉ

Les sondages auxquels la commission a procédé ont permis de constater une fois de plus que la comptabilité, malgré son importance considérable et les services multiples dont elle est chargée, est tenue d'une façon extrêmement claire et tout particulièrement en ce qui concerne les statistiques, récapitulations et résultats d'exploitation.

Les recherches ont été ainsi grandement facilitées et la commission tient à en remercier le chef de la comptabilité.

Les résultats généraux ont été reconnus exacts et en concordance parfaite avec les écritures portées au bilan et au compte de P. P.

La commission a examiné en détail différents chapitres des trois services : eau, gaz, électricité et plus particulièrement certains départements, en ce qui concerne les augmentations des frais généraux, augmentation et prix d'inventaire des matières premières, fournitures, etc.

Les explications qui lui ont été fournies sur ce sujet par MM. Boissonnas, Choisy et Trachsel, étayées par des justifications, ont été enregistrées par la commission.

SERVICE DES EAUX

La diminution de consommation d'eau constatée en 1939 s'est maintenue durant l'année 1940. Elle est due en partie aux conséquences de la mobilisation et à la régression de la population qui a réduit le nombre des consommateurs, et en partie aux restrictions dans le service d'eau chaude. Pourtant, cette différence a été en partie équilibrée par l'augmentation de la consommation rurale sur le réseau haute pression, conséquence d'une année sèche.

La commission constate avec satisfaction que le résultat de l'exercice de ce service montre le peu d'importance des travaux d'entretien

par rapport à la longueur du réseau exploité. La commission émet le vœu que celui-ci puisse être étendu et amélioré pour que tous les habitants du canton soient au bénéfice d'un minimum d'hygiène indispensable à notre genre de vie. Elle espère également que les circonstances permettront de prévoir au budget de 1942 les sommes nécessaires à l'installation d'appareillages de mesure et de laboratoires modernes.

Compte d'exploitation

(Page 49, sans changement.)

SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ

L'exercice 1940 accuse une assez forte régression de la consommation de 1,4 million de Kwh. (éclairage et usage ménager) due entièrement aux difficultés économiques. Par contre, ces mêmes difficultés ont amené un accroissement notable de la fourniture du courant pour chauffe-eau. Malgré ce résultat, les recettes d'exploitation n'en sont pas moins de 112,000 francs inférieures à celles de 1939.

Dans l'ensemble, les dépenses dépassent environ de 183,500 francs celles de 1939 et d'environ 327,000 francs les prévisions budgétaires de 1940. Ceci provient, d'une part, de l'usine thermique, dont la marche a dû être assurée durant une plus longue période que ces dernières années, par suite de l'arrêt momentané de la fourniture de courant assuré par l'E. O. S., et nécessitant d'importants travaux de revision des moteurs Diesel, et, d'autre part, de l'augmentation et l'accélération des travaux d'entretien du réseau haute tension, de la mise sous tension du réseau 220 v. pour de nouveaux quartiers, et enfin de l'achat de matériel mis en réserve pour bénéficier des prix de 1940.

En regard de la période critique que nous traversons, votre commission ne saurait faire des observations pour ces dépassements de dépenses qui permettront de faire face dans une large mesure aux demandes toujours très considérables de raccordement de compteurs à double ou triple tarif, préparant ainsi la période d'après guerre.

La transformation du réseau 125 v. en 220 v. étant réalisée au 80 %, il semble que cette dépense pourra bientôt être rayée des comptes et que les finances de la Ville bénéficieront d'une partie de la somme inscrite pour ce poste et se montant à environ 883,000 francs.

Compte d'exploitation

(Page 48, sans changement.)

SERVICE DU GAZ

Les recettes d'exploitation du service du gaz sont en augmentation, non seulement par suite de la hausse du prix de vente au m³ de 3 centimes à partir du 1er juin 1940, mais également par l'augmentation de la quantité de gaz vendu : de 8 % environ par rapport à 1939.

Cette augmentation provient de la cessation de la fourniture de l'eau chaude dans les immeubles, de la réduction de l'attribution de combustible pour le chauffage et certainement de la diminution imposée par le Département de l'économie publique du pouvoir calorifique du gaz.

Cette augmentation de consommation donne à ce service des soucis car les approvisionnements de houille restent encore incertains.

La commission s'est également intéressée à l'utilisation des sous-produits et a entendu le directeur de ce service. Des explications données, il ressort que l'utilisation du goudron et sa répartition entre les usines de distillation de la Suisse et les Départements des travaux publics, pour le goudronnage des routes, dépend du Département fédéral de l'économie publique qui en fixe également le prix de vente. La production totale qui avait atteint ces dernières années 2,800 tonnes a baissé à 2,370 tonnes environ pour 1940 et baissera encore, le pourcentage de goudron par rapport à la houille distillée étant fixé par la Confédération. La commission émet le vœu que cette question très intéressante, puisqu'elle porte sur un chiffre de 268,000 francs, soit reprise par la commission du budget.

A la suite de la revalorisation du stock de houille, le rapport et le compte exploitation sont modifiés comme suit :

Page 34. — Fabrication.

Le prix moyen de la houille distillée a été de 70 fr. 30 la tonne, au lieu de 38 fr. 03 en 1939, accusant ainsi une différence en plus de 32 fr. 27.

Page 38. — Prix de revient du m³ de gaz.

Dépenses d'exploitation	Fr.	5,806,866.30
A déduire, recettes autres que celles provenant de la vente du gaz	»	2,318,957.45
	Fr.	3,487,908.85
Gaz vendu 22,960,919 m³.		
Prix de revient par m³	Fr.	0,15372
Intérêts et amortissements	»	0,04608
Prix de revient du m³ de gaz en 1940	Fr.	0,19980
Prix de revient du m³ de gaz en 1939	»	0,18480
Augmentation par m³ en 1940	Fr.	0,01500

Page 49. — Chapitre IV. Service du gaz.

Poste 24 Résultat de 1940 .	Fr. 3,467,347.90	
soit en plus . . .		Fr. 1,767,347.90
Total des dépenses d'exploitation :		
Résultat de 1940 .	Fr. 5,397,735.99	
en plus		Fr. 1,865,247.14

Récapitulation

	Résultats de 1939	Budget 1940	Résultats de 1940
Recettes d'expl. . .	Fr. 6,257,638.44	6,048,000.—	7,952,039.08
Dépenses d'expl. . .	» 3,747,389.66	3,648,000.—	5,397,735.99
Excédent de recettes	Fr. 2,510,248.78	2,400,000.—	2,554,303.09

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DOIT			AVOIR		
1940		Fr.	1940		Fr.
Décembre 31 :	Frais d'administration . . .	1,108,097.56	Décembre 31 :	Excédent du service des eaux	1,603,893.47
»	Assurances relatives au personnel	717,409.80	»	Excédent du service de l'électricité	7,908,816.90
»	D. A.	97,292.15	»	Excédent du service du gaz .	2,554,303.09
»	Bénéfice brut	10,157,835.25	»	Recettes diverses	13,621.30
		12,080,634.76			12,080,634.76

RÉPARTITION DU BÉNÉFICE BRUT

Conformément à la Loi sur l'organisation des Services industriels de Genève du 1er avril 1931 modifiée le 21 octobre 1933

	Résultats de 1939		Budget de 1940		Résultats de 1940	
Bénéfice brut		10,518,088.73		10,439,000.—		10,157,835.25
Art. 25. — Fonds de renouvellement		— 800,000.—		— 1,000,000.—		— 1,016,209.12
		9,718,088.73		9,439,000.—		9,141,626.13
Art. 25. — Intérêts Ville . .	1,835,213.55		1,762,403.40		1,779,584.85	
» Etat . .	65,872.70		64,640.90		64,640.90	
		— 1,901,086.25		— 1,827,044.30		— 1,844,225.75
		7,817,002.48		7,611,955.70		7,297,400.38
Art. 25. — Amortissements Ville	3,235,361.10		3,212,426.75		3,200,038.70	
Am. suppl. Chèvres.	100,000.—		—.—		—.—	
Amortissements Etat	37,603.10		38,834.90		38,834.90	
		— 3,372,964.20	Diminution du bénéfice, v. dét. fol. 57.	— 3,251,261.65		— 3,238,873.60
		4,444,038.28		4,360,694.05		4,058,526.78
				— 153,500.—		
				4,207,194.05		
Art. 25. — Réserve légale 5 %		— 222,201.90		— 210,359.70		— 202,926.35
		4,221,836.38		3,996,834.35		3,855,600.43
Art. 25. — Part de la Ville		— 4,200,000.—		3,996,834.35		3,855,600.43
Art. 26. — Réserve - Solde bénéfice disponible		21,836.38		—.—		—.—

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1940

Actif			*Passif*		
Service des eaux . .	5,918,031.50		Ville de Genève . .	47,156,279.90	
Service de l'électricité	27,840,434.97		Etat de Genève . .	1,488,605.65	
Service du gaz . .	7,028,063.41				
Valeurs diverses .	2,350,400.40				48,644,885.55
Véhicules à moteur et machines comptables	113,486.70		Créanciers divers .	1,609,891.55	
			Payements d'avance	87,658.25	
		43,250,416.98	Dépôts en garantie de la consommation	88,144.30	
Magasins	3,427,904.44				
Débiteurs divers . .	5,512,882.93				1,785,694.10
Travaux en cours .	55,651.79				
Bque Nationale Suisse	1,000.—		Assurances	397,756.57	
Avances à divers .	21,624.40		Réserve légale 5 %:.	1,599,893.55	
Chèques postaux .	148,373.96		Réserve : Solde bénéfice disponible . . .	24,802.03	
Caisse	35,177.30				
		9,202,614.82			2,022,452.15
		52,453,031.80			52,453,031.80

USINE DU VERBOIS

A la suite des séances avec l'ancien conseil de direction, la commission a été obligée d'abandonner l'examen des travaux du Verbois, laissant ce soin à la commission du budget.

CONCLUSION

D'une façon générale, la commission déplore que le compte rendu de l'exercice 1940 ne tienne pas compte des observations et suggestions qui avaient été faites par la commission du budget dans l'unique but de sauvegarder les intérêts de la Ville.

Elle estime que le compte rendu devrait, dans le rapport de gestion, donner un bref aperçu de l'état sanitaire du personnel.

Pour conclure, nous vous proposons, Messieurs les conseillers, d'approuver les comptes qui vous sont présentés avec les modifications proposées, en tenant compte des suggestions que nous avons développées au cours de notre exposé et d'adopter le projet d'arrêté suivant :

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition de sa commission,

Arrête :

Article premier. — Le compte rendu administratif et financier, le compte de Profits et Pertes, le bilan et le rapport des Services industriels de Genève pour l'exercice 1940 sont approuvés avec les modifications apportées, d'accord avec ces services.

Article 2. — Le compte « Répartition du bénéfice brut » laisse apparaître une somme de 3,855,600 fr. 43, représentant la part de la Ville de Genève sur les bénéfices des Services industriels de Genève pour l'exercice 1940.

Premier débat

M. Peney, président du Conseil administratif : Au moment où le Conseil municipal est appelé à émettre son vote, je tiens à constater ici que le nouveau conseil d'administration des Services industriels a fait preuve, cette fois, de bonne volonté vis-à-vis de la Ville, en lui consentant un supplément de bénéfice de 153,000 francs, que nous avons porté en couverture des dépenses extraordinaires de guerre. Nous nous réjouissons de cette attitude et nous formons le vœu qu'elle se maintienne telle dans l'avenir.

La parole n'est plus demandée.

Le projet est adopté en premier puis en second débat.

Le président: Le troisième débat aura lieu en fin de séance.

4. Rapport de la commission chargée d'examiner les comptes rendus administratif et financier de l'administration municipale de 1940 [1].

M. Sésiano, rapporteur.

Messieurs les conseillers,

La commission que vous avez chargée, les 28 mars et 27 mai 1941, d'examiner les comptes rendus administratif et financier de la Ville de Genève pour l'année 1940, a procédé comme suit à la formation des sous-commissions :

Département de M. Jules Peney :
MM. Kohler, Dedo, Boujon, Thévenaz, Falk-Vairant, Sésiano.
Président-rapporteur : M. Boujon.

Département de M. H. Schoenau :
MM. Piguet, Favez, Thévenaz, Snell, Wursten, Falk-Vairant.
Président-rapporteur : M. Thévenaz.

Département de M. J. Uhler :
MM. Bornand, Dedo, Thévenaz, Boujon, Henny, Wursten.
Président-rapporteur : M. Henny.

[1] Rapport du Conseil administratif, 78. Tour de préconsultation, 96. Renvoi à la commission, 104.

Département de M. M. Noul :

MM. Bernoud, Bornand, Favez, Rollini, Snell, Henny, Wursten.
Président-rapporteur : M. Snell.

Département de M. E. Unger :

MM. Bernoud, Kohler, Favez, Sésiano, Rollini, Henny, Snell.
Président-rapporteur : M. Sésiano.

Ensuite de l'arrêté du Conseil municipal du 27 juin 1941, les membres de la commission appartenant au groupe socialiste genevois n'ont plus participé aux travaux de la commission dès cette date.

Considérations générales

Dans son rapport largement motivé du 27 mai 1941, venant à l'appui des comptes d'exploitation de l'année 1940, le Conseil administratif a justifié les résultats obtenus pendant la première année de guerre.

Si l'on tient compte des difficultés suscitées, tant par la mobilisation d'une partie du personnel, que des charges nouvelles auxquelles a dû faire face le Conseil administratif (œuvres sociales, allocations aux mobilisés pour loyer, etc.), l'on peut considérer le résultat obtenu comme étant très satisfaisant. En effet, sur un déficit prévu de 460,469 fr. 90, le compte boucle finalement par 11,709 francs de déficit seulement, après avoir voté en cours d'exercice des crédits supplémentaires pour un montant total de 353,000 francs.

Nous tenons à relever que les postes du budget ont été strictement tenus par le Conseil administratif, lequel, malgré les temps troublés que nous traversons et la période d'incertitude que nous vivons, a cherché dans ses différents départements a créer des occasions de travail, sans dépasser les normes prévues au budget.

Il a, en outre, exécuté les travaux importants prévus au dit budget et a même, dans certains domaines, réalisé des économies sans porter atteinte à la bonne administration générale.

Nous le remercions ici de sa sage et prudente conduite, ainsi que le personnel de l'administration municipale pour sa précieuse et utile collaboration.

L'examen des différents départements appelle les quelques remarques suivantes :

Département de M. Peney

La sous-commission s'est réunie deux fois en présence de M. Peney.

Voici les réponses sur les points soulevés par la commission générale du compte rendu :

Page 7 : chiffre 16. — Loyer et chauffage du logement du conservateur des parcs La Grange et des Eaux-Vives : la commission plénière trouve manifestement insuffisante la somme réclamée à ce locataire pour ces deux postes. Elle renvoie la question au Conseil administratif et, d'une façon générale, toute la question des loyers et chauffages des concierges.

Page 10 : chiffre 2. — Diminution de 13,484 fr. 40 : La situation est toujours la même que celle décrite au compte rendu de 1939. Voir *Mémorial*, page 225 du 8 novembre 1940.

Page 12 : chiffre 26. — Diminution de 880 francs sur location du restaurant de la Maison du Faubourg. La situation du tenancier est très pénible et il se trouve actuellement dans l'impossibilité de mieux remplir ses engagements.

A ce propos, la commission plénière prie le Conseil administratif de revoir toute la question des prix de location des salles. Ceux-ci sont beaucoup trop élevés et nombre de sociétés sont dans l'impossibilité de faire leurs manifestations habituelles ou tout au moins dans les salles de la Ville.

Page 14 : chiffre 36. — La diminution de 8,199 francs provient de ce que les tennis ont été beaucoup moins fréquentés. La location a été réduite momentanément à 1,500 francs au lieu de 4,000 francs fixés par le contrat. Ceci jusqu'à amélioration de la situation.

Il en est de même pour le restaurant qui a fait une très mauvaise saison en 1940. En outre, le propriétaire a été mobilisé; d'où retard dans ses versements.

Page 14 : chiffre 45. — Villa Bartholoni, recette en moins 2,000 fr. 05: Par suite de résiliation du bail résultant de l'état de guerre, il n'y a plus de locataire pour l'instant.

Page 16 : chiffre 4. — Recette en moins 3,279 fr. 45 provenant de ce qu'il y a eu moins de ventes à la criée.

Page 30 : chiffre 1 : Fonds Brunswick. — La sous-commission s'est rendue au service de caisse et a vérifié la constitution de ce fonds. Elle a effectué plusieurs sondages dans les caisses de titres et les différents livres de la comptabilité; de même que pour différents autres fonds spéciaux.

Au 30 juin le Fonds Brunswick est constitué par :

Titres Confédération valeur nominale	Fr.	75,000.—
» Etat de Genève » »	»	54,000.—
» Ville de Genève » »	»	641,000.—
» Ville de Lausanne » »	»	26,500.—
» Ville de Bâle » »	»	19,000.—
45 % répartition concordat Banque de Genève, valeur nominale Fr. 203,600.—	»	91,620.—
En espèces	»	2,000.—
Au total	Fr.	909,120.—

Le revenu de 1940 a atteint la somme de Fr. 29,280.55
Dont la répartition s'est faite comme suit :

Bibliothèque publique et universitaire	Fr.	7,985.60
Bibliothèque moderne	»	3,282.95
Bibliothèque circulante	»	5,057.55
Musée d'art et d'histoire	»	4,170.25
Musée d'ethnographie	»	2,218.25
Musée d'histoire naturelle	»	6,565.95
Total égal	Fr.	29,280.55

Page 81 : chiffre 1. — Somme de 1,444 fr. 40 non utilisée; concerne poste conférences de quartiers. Chiffre budgeté 2,000 francs; vu le peu de conférences organisées par les associations d'intérêts de quartiers il y a boni de 1,444 fr. 40.

A ce propos la sous-commission demande au Conseil administratif de revoir la question des subventions aux associations d'intérêts de quartiers lors du prochain budget et de rétablir un budget équitable pour toutes celles faisant preuve d'activité.

Bilan : tableau 8. — Ainsi que la sous-commission le dit au poste « Fonds Brunswick » elle a effectué divers sondages dans les dossiers des différents fonds et ceux-ci ont démontré l'existence des valeurs et de l'excellente tenue des services financiers.

Département de M. Schoenau

CHAPITRE III

Service social

Ce service continue à apporter à notre population la moins aisée d'appréciables services.

L'année dernière, la sous-commission avait visité les différentes crèches de nos quartiers. Elle avait constaté que l'arrondissement du Petit-Saconnex ne possédait pas de crèche qui réponde aux besoins d'une population laborieuse, qui s'est accrue par suite des nombreuses usines qui s'y sont installées.

La sous-commission, conduite par M. le conseiller Schoenau, a visité la nouvelle crèche du Petit-Saconnex aménagée dans l'ancienne propriété Butin à la rue Lamartine. Elle a pu se rendre compte que cet établissement avait été aménagé avec goût, tant au point de vue sanitaire que confort et hygiène, pour y installer les tout petits dont les mamans sont obligées de travailler.

CHAPITRE IV

Halles et marchés

Pendant la période de crise que nous traversons, nos halles et marchés, par leur organisation et leur surveillance, donnent satisfaction à notre population.

Ce service, ainsi que nos agents municipaux, indépendamment de la bonne tenue et de l'ordre qu'ils font observer sur les différentes places de nos marchés, doivent également s'occuper du contrôle des prix ainsi que de l'accaparement que certains acheteurs voudraient pratiquer.

Nous tenons à féliciter nos agents municipaux pour le zèle et la compréhension qu'ils apportent à leur travail.

Département de M. Uhler

Ecoles

Recettes : Art. 4. — La diminution provient du fait que les courses scolaires n'ont pas eu lieu en 1940, vu la mobilisation générale.

Art. 5. — Il y a eu moins de locations de salles.

Art. 6 et 7. — L'Etat n'avait pas encore effectué le payement de sa part au moment où les comptes ont été bouclés (le versement a été effectué depuis).

Dépenses : Art. 4 : Ecole de Vieusseux. — Le supplément de dépenses est dû au fait que l'école a été transférée aux Crêts et que les locaux ont été remis en appartements suivant la convention passée avec le propriétaire.

Art. 15. — Même observation qu'à l'article 4 des recettes.

Art. 17. — Colonies de vacances. Nous devons remercier le conseiller administratif de toute la peine qu'il s'est donnée et des démarches faites auprès des autorités militaires, afin de pouvoir ouvrir les colonies, pour le plus grand bien des colons.

CHAPITRE XIII

Parcs et promenades

D'abord, nous devons remercier le chef de service et ses collaborateurs, pour les belles décorations florales de nos parcs et promenades, malgré les temps difficiles que nous vivons.

Dépenses : Art. 4. — La diminution de dépenses ne provient pas de ce que moins d'ouvriers aient été employés, mais du versement de salaires par la caisse de compensation aux mobilisés.

Art. 9. — Le supplément de dépenses est dû au renchérissement du combustible.

CHAPITRE XV

Pompes funèbres et cimetières

Recettes : Art. 4. — Les prévisions dans le budget étaient trop élevées et le nombre des tombes non renouvelées déficitaire.

Dépenses : L'augmentation aux articles 4, 6, 7, 8 provient d'un plus grand nombre de convois.

Art. 19. — Le dépassement de dépenses vient de l'emploi de chômeurs.

CHAPITRE XVI

Stades municipaux, terrains de jeux et allocations aux groupements de gymnastique et de sports

Art. 5. — Le dépassement de crédit est redevable à l'installation de l'éclairage électrique du jeu de baskett au parc des Eaux-Vives, pour les Jeux de Genève.

Département de M. Noul

La sous-commission a tenu trois séances, dont l'une fut consacrée à la visite du Musée d'art et d'histoire.

L'examen des comptes lui a permis de constater que des économies avaient été réalisées. Elle a relevé une diminution générale des dépenses sauf pour quelques postes, ceux du chauffage et des achats de combustibles, ce qui s'explique aisément.

Théâtre de la Comédie

Page 25 : chiffres 7 et 8. — Le Conseil municipal a voté, le 8 novembre 1940, une allocation extraordinaire de 10,000 francs pour la Société nouvelle d'exploitation du Théâtre de la Comédie.

Cette somme était destinée à couvrir partie du déficit de la saison 1939-1940, dont le montant total s'élevait à 30,000 francs. Il restait entendu que la Société d'exploitation trouverait de son côté le complément de 20,000 francs pour solder entièrement le passif. Dernièrement, en juillet 1941, nous avons appris que le conseil d'administration de la Comédie avait tenu ses engagements, mais que le compte de gestion de 1940-1941 laissait apparaître un nouveau déficit de 9,000 francs environ. Malgré ce handicap pour la saison qui commence, nous devons constater qu'à la fin de l'exercice 1940, la situation s'était sensiblement améliorée. Nous félicitons les administrateurs de la Comédie pour leur courage face à une situation difficile. Nous les remercions du talent qu'ils déploient dans la défense de l'art dramatique à Genève et nous leur sommes reconnaissants des efforts qu'ils font pour conserver à notre cité un théâtre qui possède un public fervent.

Sociétés de musique instrumentale et associations chorales

Page 25 : chiffres 9 et 11. — La commission émet le vœu que le Conseil administratif exige de chaque société un rapport annuel d'activité.

Le Conseil municipal pourra alors en toute connaissance de cause, au moment du vote du budget, savoir s'il doit maintenir ou supprimer la subvention.

C) Victoria Hall

Page 28. — Une somme de 6,340 fr. 95 apparaît en plus aux recettes.

Cet avantage est dû à une location exceptionnelle de quatre mois à la Société des émissions de Radio-Genève avant l'achèvement du bâtiment du boulevard Carl Vogt.

La commission s'est inquiétée de savoir si les recettes de notre magnifique salle de concerts pouvaient être augmentées, en accordant des facilités aux organisateurs de séances musicales, de conférences ou d'autres manifestations similaires. A première vue cela paraît assez compliqué. Lorsqu'il s'agit surtout d'artistes étrangers qui rencontrent, au moment de leur admission en Suisse, de très nombreuses objections de la part de nos autorités fédérales et cantonales.

L'entrée dans notre pays d'artistes étrangers pose des problèmes complexes, par exemple, tels que la concurrence, l'évasion des capitaux. Il n'est pas impossible de trouver à ces difficultés des solutions pratiques. Il est indiscutable, par contre, que les manifestations musicales et artistiques sont une source de profits pour l'Etat (droit des pauvres et autres taxes) et pour les commerces annexes du spectacle.

La commission recommande au Conseil administratif de ne rien négliger dans ce domaine dont le Victoria Hall puisse tirer un avantage.

Bibliothèques circulantes

Page 35. — Après le départ de M. Dujardin qui a quitté son poste le 30 juin dernier, nous croyons savoir que les bibliothèques moderne et circulantes ont été réunies sous une même direction. Cette suppression d'un emploi de conservateur procurera une économie intéressante. Serait-ce le début de cette concentration administrative dans la répartition des fonctions que certains ont réclamée à maintes reprises ? Nous voulons l'espérer.

Musée d'art et d'histoire

Pages 36 et 37. — En présence de M. le conseiller administratif Noul et de M. le professeur W. Deonna, directeur, la commission a procédé dans les locaux mêmes du Musée à l'étude du compte rendu de l'administration municipale. Une discussion s'est engagée sur les dangers que présentent pour nos œuvres d'art les manipulations et les déplacements consécutifs à l'évacuation en prévision de bombardements aériens. La plupart des objets précieux, comme on peut le supposer ne supportent pas de telles manœuvres. Les deux évacuations de 1940 purent heureusement se faire avec un minimum d'ennuis et l'on n'eut à déplorer que d'insignifiants dégâts. C'est à l'habileté professionnelle et au dévouement du personnel du musée que nous devons cet excellent résultat. Cette façon de protéger nos œuvres d'art n'est guère à encourager.

L'absence de chauffage ou sa réduction nuisent à l'état de conservation de nos trésors artistiques. L'humidité et les changements de température sont un sujet continuel d'inquiétude pour les conservateurs du musée.

Durant sa visite, la commission a consulté les fichiers et registres d'inventaires qui permettent d'enregistrer, de répertorier, selon un ordre numérique, toutes nos richesses artistiques ou historiques. Chaque pièce possède sa signalisation complète, sa description, son certificat d'origine, accompagnés au besoin d'une documentation photographique.

La commission a félicité M. le professeur Deonna pour les travaux d'aménagement, d'organisation et d'amélioration qui ont été exécutés ces derniers mois ou qui ont été accomplis à la suite des évacuations. Elle a admiré en particulier la belle salle des Hodler, le salon Voltaire et les pastels de Liotard, ainsi que de magnifiques marbres antiques qui sont des pièces uniques en Suisse.

Les locaux de l'ancien poste de gendarmerie, qui avaient été concédés au commandement de Ville, ont été repris par la direction du musée. Il en est de même pour certains autres locaux de l'immeuble promenade du Pin, N° 5.

C) Ariana

Page 39. — *Immeubles locatifs.* La commission s'est émue du faible rapport des immeubles Hôtel de Ville, 12 et Claparède, 2.

Elle a obtenu tous apaisements à ce sujet.

Il s'agit de deux maisons dans lesquelles il n'y a que des grands

appartements. Dans les circonstances actuelles, pour conserver les locataires de locaux aussi importants, il faut consentir des diminutions, il faut faire des concessions sensibles.

Le vieil immeuble Hôtel de Ville, 12, nécessite de gros frais d'entretien. Il a fallu refaire en 1940 la canalisation principale de l'égout. Place Claparède, 2, il a été nécessaire de procéder à la réfection complète de la toiture et de réparer entièrement un appartement.

Département de M. Unger

Abattoirs

La sous-commission n'a aucune remarque à formuler sur ce chapitre.

Elle réitère le désir exprimé au cours des exercices précédents, que la construction des abattoirs entre enfin dans le domaine des réalisations, afin d'affranchir le quartier de Plainpalais de cette installation qui ne répond plus aux nécessités de l'hygiène moderne.

La désaffectation des abattoirs mettra à disposition de la Ville de Genève des terrains dont la mise en valeur n'échappera à personne, étant donné leur situation avantageuse.

Immeubles et travaux

Malgré la crise, les prévisions de ce chapitre ont été strictement tenues. Certaines économies ont même été réalisées.

Par contre, dans le domaine de l'éclairage public, un dépassement de 44,671 fr. 55 a été enregistré, dû aux modifications apportées par le service de sécurité publique (modification du système d'éclairage, d'allumage et d'extinction). Ce dépassement paraît normal, à la suite des renseignements et explications qui nous ont été donnés.

A cette occasion, nous exprimons une fois de plus au conseiller administratif délégué, le désir exprimé à plusieurs reprises déjà par les membres de la sous-commission, désir partagé par le Conseil municipal, qu'il ne soit plus entrepris de travaux importants sans avoir obtenu préalablement les autorisations des services compétents (commission des travaux et Conseil municipal).

La commission ne désire pas être mise devant le fait accompli l'obligeant ainsi à ratifier certaines opérations, dont elle ne méconnaît d'ailleurs pas la nécessité et parfois même l'exécution immédiate,

mais elle estime que dans ce domaine il appartient au Conseil municipal de se prononcer en premier lieu.

La sous-commission espère que ces appels à la prudence seront enfin compris et que certains faits qui ont fait l'objet de discussions au Conseil municipal ne se renouvelleront plus.

Voirie et travaux
Département des travaux publics

Au cours des entretiens qui ont eu lieu avec M. le conseiller d'Etat Casaï, il a été fourni à la commission tous les renseignements complémentaires concernant le budget de la voirie et travaux dépendant du Département des travaux publics.

Grâce à l'entente intervenue avec la Ville de Genève, la part de frais généraux incombant à cette dernière a été fixée à 200,000 francs, chiffre qui peut être admis pour l'instant, mais que le Conseil municipal sera appelé à revoir par la suite, si les circonstances le justifient.

Dans leur ensemble, les prévisions budgétaires n'ont pas été dépassées et sur certains postes des économies importantes ont été réalisées, notamment sur les travaux d'entretien et sur le personnel qui fut provisoirement réduit, en raison d'une modification importante apportée dans le service de la levée des ordures ménagères.

La commission tient ici à remercier M. le conseiller d'Etat Casaï, lequel a fait face aux nécessités du moment en réalisant une économie sensible sur le budget.

CONCLUSIONS

La commission des comptes rendus s'est efforcée d'examiner à fond chaque question ou chapitre essentiel de notre ménage municipal. Les discussions au sein des commissions et du Conseil municipal, en présence des conseillers administratifs, se sont déroulées dans une atmosphère de bonne collaboration.

Notre tâche fut grandement facilitée par les renseignements que les conseillers administratifs ont donnés et par l'obligeance du personnel de l'administration.

En terminant ce rapport, nous souhaitons que la fin de l'année 1941, lourde de soucis et de graves conséquences, nous laisse entrevoir des jours meilleurs pour la situation économique de la Ville de Genève et pour la collectivité en général.

La commission vous propose, MM. les conseillers, d'adopter les arrêtés suivants :

ARRÊTÉS

I

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Les recettes budgétaires de la Ville de Genève pour l'exercice 1940, l'amortissement du capital investi dans les Services industriels excepté, sont approuvées et arrêtées à la somme de dix-huit millions cent quatre-vingt-cinq mille cent quarante-sept francs et quatre-vingt-dix centimes . . . . . Fr. 18,185,147.90

et les dépenses budgétaires, les amortissements des emprunts consolidés exceptés, sont approuvées et arrêtées à la somme de dix-sept millions huit cent soixante-neuf mille sept cents francs et quatre-vingt-quinze centimes . . . . . » 17,869,700.95

faisant apparaître un excédent de recettes sur les dépenses de trois cent quinze mille quatre cent quarante-six francs et quatre-vingt-quinze centimes . . . . . Fr. 315,446.95

Art. 2. — Les amortissements des emprunts consolidés et divers, pour l'exercice 1940, s'élèvent à la somme de trois millions cinq cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-quatorze francs et soixante-cinq centimes . . . . . Fr. 3,527,194.65

et l'amortissement du capital investi dans les Services industriels, pour l'exercice 1940, à la somme de trois millions deux cent mille trente-huit francs et soixante-dix centimes . . . . Fr. 3,200,038.70

laissant une différence de trois cent vingt-sept mille cent cinquante-cinq francs et quatre-vingt-quinze centimes . . . . . Fr. 327,155.95

Le résultat final présente un solde de onze mille sept cent neuf francs, soit déficit . . . . . Fr. 11,709.—

qui sera porté au compte des « *Résultats généraux* ».

Art. 3. — Le compte « *Résultats généraux* » (voir tableau N° 7) laisse apparaître un solde débiteur de onze mille sept cent neuf francs, représentant le déficit de l'exercice 1940 qui est approuvé et qui sera porté au compte « *Capital* » de la Ville de Genève.

II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le compte rendu présenté par le Conseil administratif pour l'exercice 1940,
sur la proposition de la commission des comptes rendus,

Arrête :

Article unique. — La gestion du Conseil administratif pour l'exercice 1940 est approuvée.

Le projet est adopté sans discussion en premier puis en second débat.

Le président: Le troisième débat aura lieu en fin de séance.

5. Présentation du budget des travaux de la Ville de Genève pour 1942.

RAPPORT DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Messieurs les conseillers,

Le budget que nous vous soumettons prévoit, sur celui de 1941, une diminution de dépenses de 8,228 francs.
Voici la justification de cette diminution.

				en plus	*en moins*
1.	*Dépenses pour le personnel :*			14,564.—	
	Fr. 1,497,229.— pr 1942 contre Fr. 1,482,665.— en 1941. Cette augmentation de Fr. 14,564.— s'explique comme suit :				
	en plus :				
	Augmentations légales . . .		12,860.—		
	Primes d'ancienneté		925.—		
	Part de la Ville de Genève à la Caisse de compensation .		22,000.—		
			35,785.—		
	en moins :				
	entre départs et nouveaux ouvriers	17,221.—			
	sur indemnités pour heures supplémentaires et travaux spéciaux	4,000.—	21,221.—		
	Augmentation nette . . .		14,564.—		
	Amortissement et intérêts du matériel automobile acquis par l'Etat en 1932 . .				17,400.—
10.	Intérêts 4 % sur solde dû à l'Etat pour l'achat de 4 camions en 1933				472.—
	Intérêts 4 % sur solde dû à l'Etat pour l'achat de 2 camions en 1936				720.—
13.	Participation à la Caisse d'assurance du personnel des ouvriers des communes fusionnées				4,200.—
				14,564.—	22,792.—
	Diminution nette pour 1942			8,228.—	

Le Conseil décide de renvoyer ce projet à la commission.

Personne ne demande la parole dans le tour de préconsultation.

Le projet est renvoyé à la commission du budget dont le choix est laissé à la présidence qui désigne MM. *Charrot, Sormani, Boujon, Castellino, Snell, Guinand, Falk-Vairant, Wursten, Sésiano, Julita, Bernoud.*

7. Propositions individuelles

M. Calame: Je voudrais me permettre d'attirer l'attention de cette assemblée sur la question des allocations familiales, question qui me paraît devoir jouer un rôle de toute première importance lors du rajustement des salaires et traitements que nous serons appelés à examiner et notamment au sujet des allocations accordées actuellement par la Ville de Genève.

Je me plais à reconnaître ici que le Conseil administratif — et je lui en rends hommage — a été le premier à Genève à accorder des allocations familiales, améliorant ainsi la situation des familles.

Mais à côté des charges de famille, il y a lieu de considérer différents éléments et le Conseil administratif a toujours été bien inspiré lorsqu'il a cherché à fixer des normes d'existence suffisantes.

Il sera probablement nécessaire de faire prochainement à Genève une part beaucoup plus grande qu'actuellement à cette question des allocations familiales et le même problème se posera aux Services industriels et à l'Etat. Il n'est plus possible de l'évincer.

Pourquoi la question se pose-t-elle d'une façon aussi cuisante? Ceux qui ont lu la brochure publiée récemment par le professeur de statistique à l'Université de Genève s'en seront bien vite rendu compte. Elle permet de constater que le taux de natalité de notre bonne ville de Genève est actuellement le plus bas, comparé à celui de toutes les autres villes suisses. Et encore entre les habitants de Genève, ce sont les Genevois qui représentent la plus faible natalité par rapport aux Confédérés et aux étrangers.

On peut donc pousser un cri d'alarme. Il ne s'agit pas de propager des familles dont le nombre des enfants serait inconsidéré, mais il suffit d'examiner aujourd'hui quelle est la situation des familles où il y a plusieurs enfants pour se rendre compte que la vie, pour beaucoup avec ce minimum d'existence, n'est plus possible.

Pourquoi faut-il se préoccuper de cette situation? Lorsqu'il s'agit d'augmentation du coût de la vie ou du rajustement des salaires — comme ce sera partout le cas prochainement — il est relativement facile de fixer une proportion entre mariés sans enfant, célibataires et familles nombreuses; mais je ne crois pas qu'il soit normal de rechercher une augmentation uniforme pour tout le monde. Il me semble beaucoup plus nécessaire d'établir des conditions d'existence

égales pour tous. Chacun sera d'accord pour admettre que la famille qui compte deux ou trois enfants ne pourra pas s'en tirer avec le même salaire qu'une famille qui n'en compte aucun ou qu'un célibataire, mais encore faut-il que les allocations attribuées à la famille soient suffisantes pour lui permettre de vivre.

Jusqu'ici, on a appelé ces allocations « allocations pour charges de famille ». Je sais bien que l'étiquette ne joue pas un grand rôle, que l'essentiel est la distribution d'allocations familiales; je demanderai pourtant en passant qu'on évite à l'avenir cette appellation « charge de famille ». Il est évident que du point de vue financier, si l'on veut prendre le terme purement comptable, la présence des enfants est une charge, mais, d'autre part, la famille n'est véritable qu'avec des enfants. Je ne pense pas que vous seriez particulièrement heureux si vos enfants vous parlaient des charges qu'ils vous ont occasionnées, pas plus que vous n'avez jamais eu l'idée de dire à vos parents que vous leur étiez à charge. C'est pourquoi je demande que dorénavant on appelle tout simplement ces allocations « allocations de famille » ou « allocations familiales ».

Comme je le disais tout à l'heure, il s'agit d'une augmentation et je prendrai un chiffre à simple titre d'exemple pour le raisonnement qui va suivre. Si nous sommes en présence d'une augmentation à réaliser de 10%, la première difficulté sera de savoir à combien se montent les charges de famille et à mettre de côté, par exemple, 1 ou 2% qui serviront à établir les allocations familiales proprement dites, puis à faire bénéficier tout le monde, après l'attribution des allocations familiales, de la différence avec 10%. Je le répète, ces chiffres ne sont donnés ici qu'à titre indicatif. Il ne s'agit pas de demander au Conseil administratif de faire des propositions tendant à dépenser au total plus que ce qu'il estimera raisonnable, mais bien de chercher à répartir mieux les suppléments que l'on pourra prévoir.

Telle est la proposition que je me permets de faire ici et je vous prie de l'examiner avec attention lors des rajustements qui devront être décidés très prochainement.

M. Peney, président du Conseil administratif : Il est bien certain que la question des allocations pour renchérissement du coût de la vie fait l'objet des préoccupations du Conseil administratif. Nous viendrons devant vous, avec un projet pour 1942, dont la dépense figurera dans le projet de budget. Mais je voudrais rappeler à M. Calame et à ce Conseil qu'il y a une année déjà, le Conseil municipal, sur la proposition du Conseil administratif, a voté un arrêté prévoyant des allocations pour les fonctionnaires et employés de la Ville chargés de famille. Ces allocations étaient de 10 francs pour le premier enfant, 20 francs pour le deuxième et 30 francs pour le troi-

sième et chacun des suivants. Elle nous a coûté cher : 80,000 francs pour 1941. Il est à peu près certain que ce projet sera repris pour l'année prochaine et que nous entrerons dans les vues de M. Calame. Il ne faut pas oublier que le taux de renchérissement est de 35% en moyenne et qu'il frappe plus spécialement les objets et aliments de première nécessité. C'est donc une somme de 80 à 100,000 francs qu'il faudra prévoir pour les augmentations de salaires en faveur des ménages chargés de famille. Mais il faudra encore accorder à l'ensemble des fonctionnaires et employés un pourcentage d'augmentation. Dans ces conditions, tout cela va peser lourdement sur le budget de la Ville de Genève pour 1942. D'autre part, étant donné le fait que lorsque nous accordons des améliorations à notre personnel, les Services industriels sont dans l'obligation d'en faire autant, cela pourra coûter 1 million, 1,200,000 ou 1,400,000 francs suivant le projet qui sera adopté par le Conseil municipal. Vous voyez ainsi le déséquilibre d'un budget qui verra diminuer ses recettes de façon considérable. En effet, les Services industriels prévoient, pour 1942 — nous en reparlerons plus tard — un bénéfice inférieur de 500,000 francs au plafond prévu par la loi. Comme les Services industriels ont inscrit dans leur budget, pour les allocations de renchérissement, une somme minime de 200,000 francs qui pourrait, avec un nouveau projet, ascender à 800,000 francs, il faudra ajouter à cette diminution de bénéfice de 500,000 francs les 600,000 francs d'allocations non compris dans le budget. Ainsi, les Services industriels risquent de verser à la Ville 1,1 million de moins que le plafond prévu, soit 3,1 millions au lieu de 4,2 puisque, malheureusement, la part de bénéfices qu'ils versent à la Ville représente pour eux en quelque sorte, une soupape de sûreté : car on a pu constater que lorsque les Services industriels font moins de recettes, ou ont une augmentation de dépenses, c'est toujours la Ville qui, en dernier ressort, supporte la différence. Le problème est ardu, mais vous pouvez être certains que le Conseil administratif l'étudie à fond, et ne vous saisira de propositions qu'après un mûr examen.

Le président: M. Calame a satisfaction, l'interpellation est close.

M. Borel: Pour la deuxième fois déjà dans le courant de cette année, nous subissons actuellement un froid assez vif. Si les adultes peuvent supporter sans grand dommage cette température inclémente, il n'en va malheureusement pas de même des enfants et il est pénible de penser que, ces jours-ci, dans nos écoles, des bambins de 6, 5 et même 4 ans souffrent littéralement du froid et qu'un certain nombre d'entre eux — ceux qui appartiennent à la partie la plus

prétéritée de notre population — en souffrent d'autant plus parce qu'étant souvent sous-alimentés, ils ont une moindre capacité de résistance physique. On en a vu — je n'exagère pas, mes renseignements sont exacts — pleurer de froid !

De ce lamentable état de choses je ne fais du reste pas grief au Conseil administratif; je crois savoir qu'il s'en est déjà ému et qu'il a cherché à y porter remède, mais j'aimerais obtenir ce soir quelques précisions, savoir si des jalons ont été posés, des démarches entreprises pour obtenir de pouvoir réchauffer quelque peu ces locaux scolaires, si la question a été nettement posée au Conseil d'Etat et ce que celui-ci a répondu. Sans doute, je m'attends bien à ce qu'on nous objecte les prescriptions fédérales; cependant, j'estime, quelle que puisse être la rigueur des ordonnances édictées à Berne, que dans des circonstances pareilles, où c'est la santé même de nos écoliers qui est en jeu, on devrait passer outre et ne point attendre la date fatidique du 1er novembre fixée par les dispositions fédérales, quitte à suspendre à nouveau le chauffage si, comme on peut l'espérer, nous sommes à nouveau gratifiés bientôt d'une température moins inclémente; mais l'essentiel, dès maintenant, et quoi qu'on en puisse dire à Berne, est que notre population enfantine ne meure pas de froid. Il faut que l'on fasse enfin comprendre la situation à Berne, si c'est de là que vient le veto. J'attends des explications.

M. Uhler, conseiller administratif : Je comprends fort bien les inquiétudes de M. Borel. Au surplus, il est dans le vrai en supposant que le Conseil administratif s'est déjà préoccupé de la question. J'ai écrit, voici presque un mois déjà, à l'autorité compétente, en demandant quand nous serions autorisés à faire chauffer nos écoles. La réponse est arrivée ce matin même et si j'avais prévu que nous serions interpellés ce soir à ce propos, je n'aurais pas manqué de l'apporter ici; elle dit en substance que le chauffage pourra commencer le 1er novembre. J'avais pourtant signalé des cas où l'on avait enregistré dans certaines classes des températures notoirement trop basses — 8 à 10 degrés — et ajouté que dans ces conditions il paraissait indispensable de chauffer sans plus attendre; on objecte qu'il n'existe pas de dispositions qui puissent nous y autoriser...

Néanmoins, je ne me suis pas tenu pour battu : j'ai donné des ordres pour que l'on chauffe les écoles dès lundi car j'estime que la Ville ne saurait encourir la responsabilité d'un état de choses qui comporte pour nos enfants le risque de maladie grave, voire peut-être mortelle dans certains cas, nous ne voulons pas avoir pareille chose sur la conscience. Que les adultes souffrent un peu du froid, mon Dieu, ils en prendront leur parti, mais des enfants, sur les bancs de

l'école ! c'est proprement intolérable. Ajoutez à cela que malheureusement certains de nos bâtiments scolaires, par leur construction sont plus difficiles à préserver du froid que d'autres...

M. Borel : C'est exact.

M. Uhler, conseiller administratif : J'ai donc donné des instructions pour que l'on chauffe à partir de lundi. On fera des économies de combustible à un autre moment, quand la température se sera adoucie, ce qu'il n'est pas interdit d'espérer .C'est ce que nous avons fait déjà l'an passé : nous avons commencé le chauffage avant la date officiellement fixée, mais d'un autre côté nous avons fermé les écoles pendant quatre semaines à l'époque des fêtes de fin d'année; si donc on fait une économie de combustible en fermant pendant une période d'une certaine durée, il semble qu'il doit être permis, en logique compensation, de chauffer par des températures comme celles que nous subissons en ce moment, même si la date officielle du début du chauffage n'est pas encore arrivée. M. Borel peut donc être tranquille, le nécessaire est fait, des ordres sont donnés, je l'annonce ici publiquement. Nous verrons bien la réaction de l'Office du combustible, mais la Ville, du moins, aura dégagé sa responsabilité en assurant, ce qui nous paraît le plus important, la santé de ses écoliers. (Très bien ! *sur tous les bancs.)*

Le président : M. Borel a entière satisfaction, l'interpellation est close.

M. Boujon: Je voudrais demander au Conseil administratif ce qu'il compte faire afin d'assurer un minimum d'éclairage aux Eaux-Vives. Dans ce quartier, pourtant très important et populeux, seules l'avenue Pictet de Rochemont et la rue des Eaux-Vives sont éclairées le soir; toutes les autres rues sont laissées dans l'obscurité totale, même des artères d'une certaine importance comme la rue de Montchoisy, coupée par d'assez nombreuses rues transversales. Cet état de choses présente de sérieux dangers et il est même surprenant que l'on n'ait pas encore eu d'accident grave à déplorer à quelque croisement. Ne pourrait-on pas faire en sorte d'allumer sinon toutes les lampes, du moins quelques-unes? Ce ne doit pas être impossible si j'en juge par ce que nous voyons dans d'autres quartiers; en venant ici ce soir, j'ai pu constater que le centre de la ville était fort bien éclairé, les lumières brillaient particulièrement, par exemple, dans l'îlot du collège de St Antoine et je veux espérer que le nécessaire

sera fait promptement, sinon pour mettre les Eaux-Vives sur un pied d'égalité, du moins pour leur accorder un minimum de clarté le soir venu.

M. Unger, conseiller administratif : Nous transmettrons le vœu de M. Boujon aux Services industriels; que celui-ci pourtant se tranquillise et n'aille pas penser que l'on en veut à son quartier ! Seulement, les choses se présentent moins faciles qu'il pourrait le croire. Les horloges qui, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer ici, commandent automatiquement les lampes, doivent être réglées périodiquement et, par je ne sais quelle malchance, une fois réglées elles ne tardent pas à se dérégler, tout est à reprendre; les Eaux-Vives ne sont pas le seul quartier à pâtir de ce fait; l'autre soir, rue du Mont-Blanc, il n'y avait qu'une lampe qui brûlait. Du reste, nous n'avons pas attendu d'être interpellés ici pour agir, nous avons de nous-mêmes alerté les Services industriels, mais pour eux aussi la tâche est assez malaisée : une bonne partie de leur personnel est mobilisée; or, le travail de réglage des horloges est extrêmement délicat et personne ne peut s'en acquitter convenablement à part quatre ou cinq spécialistes qui, vous le comprenez bien, ne peuvent pas être partout à la fois; ils font leur travail au fur et à mesure dans les divers quartiers à tour de rôle. Quoi qu'il en soit, nous allons recommander particulièrement les Eaux-Vives aux services compétents, puisque, selon M. Boujon, ce quartier souffre plus que d'autres de ces défectuosités.

M. Boujon: Je ne suis pas entièrement satisfait de la réponse de M. Unger. Dans notre quartier, il ne s'agit pas seulement d'une lampe ou deux çà et là...

M. Rossire : Il n'y en a pas une seule d'allumée. *(Rires.)*

M. Boujon : ...il n'y en a aucune ! J'espère donc que l'on voudra bien faire sans plus tarder le nécessaire car, encore une fois, il y a de sérieux risques d'accident.

Le président : L'interpellation est close.

M. Jaccoud: Tout d'abord, j'annonce que je déposerai, lors d'une prochaine séance, une proposition tendant à l'ouverture d'un crédit extraordinaire en faveur de l'institution dite *Les Ormeaux.*

En second lieu, j'ai une petite question à poser au sujet de certains achats de coke que la Ville a faits ailleurs qu'aux Services industriels.

Ce n'est pas, en effet, sans une certaine surprise que nous avons appris que la Ville avait commandé ailleurs une partie importante

du coke nécessaire au chauffage de ses bâtiments, et qu'en lieu et place du coke de l'usine à gaz, elle s'était fait livrer du coke de la Ruhr. Nous avons d'autant plus lieu de nous en étonner que le coke s'entasse actuellement sur le carreau de notre usine à gaz et que la clientèle des Services industriels, de son côté, ne paraît guère pressée de passer ses commandes — il paraît que ce sont les bons qui font défaut... Et notre surprise va croissant lorsqu'on apprend que la Ville a dû payer, pour ce coke de la Ruhr, quelque 15,000 francs de plus que ce qu'elle aurait déboursé si elle l'avait demandé aux Services industriels. Je m'empresse d'ajouter que le délégué de la Ville aux Services industriels — qui n'est d'ailleurs pas en cause — s'est fort bien rendu compte qu'il y avait quelque chose d'insolite à ce que la Ville s'approvisionne ailleurs, alors que son intérêt immédiat est de contribuer à la bonne marche et au développement des affaires des Services industriels.

Et il en a cherché les raisons. On lui a répondu, paraît-il, que si la Ville s'était résolue à acheter du coke de la Ruhr au lieu de coke de ville, la raison en devait être trouvée dans le fait qu'en 1940, les Services industriels auraient refusé de lui livrer la totalité de sa commande. Alors, supposant qu'en 1941 il en serait exactement comme en 1940, la Ville a passé commande à des fournisseurs particuliers.

Cette affirmation du Conseil administratif mérite cependant, semble-t-il, quelques mots d'explication. Tout d'abord, il convient de rappeler qu'en 1940, avant la mise en vigueur des mesures de rationnement, les marchands de combustibles, tout comme l'usine à gaz, avaient reçu des instructions formelles de la part de la Confédération de ne livrer à leur clientèle que la quantité qu'elle avait commandée l'année précédente. Or, la Ville qui n'avait commandé jusqu'en 1939 que 4,500 tonnes de coke prétendait, en 1940, s'en faire livrer 6,700. Les Services industriels ont alors répondu, à l'époque, qu'ils ne pouvaient pas satisfaire à cette demande supplémentaire. La Ville a alors passé commande — je crois le savoir — pour cet excédent ailleurs qu'aux Services industriels.

Depuis cette époque, le commerce des combustibles fut rationné, mais chacun put acquérir la quantité correspondante au nombre de bons qu'il possédait. La Ville n'a cependant pas demandé aux Services industriels s'ils étaient en mesure de lui fournir le coke destiné à couvrir l'intégralité de ses besoins; elle a préféré, sans mot dire, acquérir du coke de Ruhr plutôt que du coke de ville et ce à un prix — ainsi que je l'ai rappelé tout à l'heure — sensiblement plus élevé que celui auquel auraient livré les Services industriels.

Je crois qu'en l'occurrence la Ville de Genève a indiscutablement méconnu les intérêts des Services industriels qui sont, vous le savez,

intimement liés à ceux de la Ville elle-même. La commande est passée, les marchés sont conclus, je crois même que le coke est livré; par conséquent, nous ne pouvons pas revenir sur cette opération. Tout ce que nous pouvons souhaiter, c'est que l'administration municipale reconnaisse qu'elle a commis une erreur et que cette erreur ne se renouvelle pas. Nous pouvons bien adresser cette recommandation en tout respect au Conseil administratif. Nous lui demandons de veiller avec plus de diligence aux intérêts de la Ville comme à ceux des Services industriels; car il est anormal, lorsqu'on possède une usine à gaz qui a des stocks de combustible dont elle ne sait que faire, de passer commande à des fournisseurs particuliers pour du coke de Ruhr, à des prix supérieurs à ceux qui sont pratiqués par les Services industriels pour le coke de ville.

M. Peney, président du Conseil administratif : Je tiens à dire à M. Jaccoud que nous n'acceptons pas ses leçons.

M. Jaccoud : Je vous les donne quand même.

M. Peney : D'ailleurs, je ne suis délégué ni à l'éclairage ni au chauffage. Cette affaire s'est passée alors que M. le conseiller administratif Unger était absent pour cause de maladie, et que je le remplaçais. Voici ce qui est arrivé : La Ville de Genève avait demandé, en 1940, aux Services industriels, 6,700 tonnes de coke. Nous possédons une lettre par laquelle les Services industriels ne nous en accordaient que 4,500. Pour cette année, nous commanderons par conséquent 4,500 tonnes de coke; nous les avons prévues. Mais il aurait convenu que les Services industriels se montrassent bons commerçants et disent à un client auquel on avait refusé une commande l'année précédente qu'on pouvait la lui accorder en cette année 1941. Les Services industriels ne l'ont pas fait. Ne venez donc pas aujourd'hui rejeter sur nous la responsabilité de cette affaire. Puisque les Services industriels nous refusaient 2,000 tonnes de coke, nous étions bien forcés de les acheter ailleurs. D'autre part, vous n'ignorez pas que le coke de la Ruhr a un pouvoir calorifique supérieur au coke de ville. Il se paie 2 fr. 20 plus cher aux 100 kilos, mais ce supplément de prix est très largement compensé par le plus grand pouvoir calorifique.

A aucun point de vue, la Ville n'a commis d'erreur. Les Services industriels, en 1940, se sont montrés mauvais commerçants en refusant à la Ville de Genève le contingent qu'elle leur demandait, et nous n'acceptons aucun reproche.

M. Jaccoud: Le président du Conseil administratif se méprend sur la portée de ma douce intervention. Il ne s'agit pas d'un reproche adressé au Conseil administratif; c'est un conseil que nous nous permettons de lui donner, conseil de bon commerçant. Un bon commerçant qui a des intérêts dans les Services industriels a évidemment avantage à ce que les Services industriels marchent le mieux possible.

Nous avons dit, dans notre exposé, qu'effectivement en 1940, la Ville avait augmenté le montant de sa commande. Alors que jusqu'en 1939, elle n'avait commandé que 4,500 tonnes de coke, en 1940, il lui prit la fantaisie d'en demander 6,700 tonnes. C'est sans doute bonne prévoyance. Mais de leur côté, les Services industriels n'avaient pas le droit de livrer à leurs clients une quantité supérieure à ce qu'ils leur avaient livré les années précédentes et les Services industriels ont par conséquent répondu à la Ville ce qui devait être répondu : Vous avez commandé jusqu'à présent 4,500 tonnes, nous ne pouvons pas, en raison des prescriptions fédérales, vous livrer cette année davantage que 4,500 tonnes.

M. Peney, président du Conseil administratif : Il n'y avait pas de prescription fédérale.

M. Jaccoud: Tel est le premier point.

Et voici le second : M. Peney ne paraît pas très au clair sur les expériences qui ont été faites au sujet du coke de la Ruhr et du coke de ville. Lorsque M. Peney, président du Conseil administratif, vient dans une enceinte publique comme la nôtre déclarer que le coke de ville ne vaut rien ou qu'il ne vaut pas grand'chose, que le coke de Ruhr vaut davantage ou que son pouvoir calorifique est supérieur, il dit des énormités. Les laboratoires qui sont précisément chargés de procéder à des analyses à ce sujet démontrent qu'il est complètement faux de croire que le coke de Ruhr chauffe mieux, a un pouvoir calorifique supérieur au coke de ville. C'est peut-être de bonne politique de la part des commerçants privés de dire — je ne sais pas si tout le monde le dit, M. Falk-Vairant — que le coke de Ruhr est meilleur que le coke de ville, parce qu'il leur faut se débarrasser du coke de Ruhr. Mais, en fait, les analyses démontrent que le coke de Ruhr n'a nullement un pouvoir calorifique supérieur à celui du coke de ville et j'aimerais bien que le Conseil administratif n'aille pas proclamer publiquement des bruits qui seraient extrêmement défavorables aux Services industriels et par conséquent à la Ville elle-même. Cela, c'est un conseil que je me permets d'adresser au Conseil administratif....

M. Falk-Vairant: Je ne veux pas profiter du fait que j'ai été mis en cause par M. Jaccoud pour entrer dans tous les détails de la question et m'engager dans une sorte de conférence sur la valeur respective du coke de la Ruhr et de celui de l'usine à gaz. Cela nous mènerait beaucoup trop loin et, au surplus, avant d'apprécier la valeur réelle d'essais de laboratoire, encore faudrait-il savoir à quel moment on a expérimenté tel coke et à quel moment tel autre, car il peut y avoir des différences considérables. Ce n'est donc pas une question que nous puissions discuter utilement ici.

Mais il ne faut pas croire que l'on chercherait, de certain côté, à dénigrer le coke de notre usine à gaz par rapport à celui de la Ruhr. Il se peut que certains marchands aient quelque intérêt particulier à recommander celui-ci, mais enfin si tous les arguments en usage dans le commerce n'étaient pas plus méchants que celui-là, on ne pourrait que s'en féliciter... *(Hilarité.)* Au surplus, nous en avons discuté avec la direction des Services industriels, mais... passons.

Le fait est que l'année dernière s'est présentée une situation telle qu'il importait avant tout de couvrir les besoins. Le service du gaz avait des engagements — je le sais, monsieur Jaccoud, parce que j'ai eu à m'occuper de la question pour le compte du syndicat des marchands de combustible — qui l'ont mis dans l'impossibilité de livrer à la Ville le supplément qu'elle souhaitait; ce n'était pas la marchandise qui lui manquait, mais il avait ces engagements et il devait les tenir. Or, la Ville devait néanmoins se couvrir, elle s'est adressée ailleurs, puisque les Services industriels étaient dans l'impossibilité de lui donner satisfaction, et j'estime qu'elle a bien fait.

Et il y a une chose à laquelle M. Jaccoud paraît n'avoir pas songé, mais qui me semble pourtant mériter d'être retenue : c'est que les négociants en combustibles paient à la Ville des taxes très importantes. De plus, lorsque les Services industriels livrent à d'autres clients que la Ville, ils n'y perdent pas puisqu'ils font à celle-ci des prix sensiblement inférieurs à ceux qu'ils demandent au commerce ou aux particuliers. Il n'y a pas manque à gagner, le stock ne lui restant pas sur les bras. Ils entassent présentement leur coke... sans doute, mais à l'heure qu'il est, tous les marchands de combustibles sont logés à la même enseigne : ils ont des stocks dont ils ne savent que faire... *(Exclamations.)* Je dirai même qu'à ce point de vue, la situation des Services industriels est plutôt meilleure que celle du commerce. Manquant de coke, la Ville, l'année dernière déjà, s'est adressée à quelques commerçants qui l'ont tirée d'embarras; on ne saurait lui en faire grief, elle s'est couverte et, dans l'ensemble, à un prix moyen, puisque, encore une fois, elle a pu acheter une partie de ce qu'il lui fallait, meilleur marché aux Services industriels que n'ont pu le faire le commerce et les particuliers. Enfin, n'est-il pas

du rôle des Services industriels d'accumuler des stocks dans une période comme celle-ci ? Un jour peut venir où la Ruhr ne pourra plus livrer, car enfin les « pruneaux » qui pleuvent là-bas ne sont pas de papier mâché ! et alors on sera bien aise d'avoir des réserves sur place. Si, en pareille occurrence, les Services industriels n'avaient pas de stocks, on leur reprocherait d'avoir été imprévoyants.

Telle est la situation, nous pourrions en discuter longuement, mais j'ai l'impression que finalement tout s'arrangera et rentrera dans l'ordre, par la force même des choses.

M. Peney, président du Conseil administratif : Je constaterai simplement, pour répondre en deux mots à M. Jaccoud, que l'année dernière, sur 22,000 tonnes de coke que produit l'usine à gaz chaque année, on nous en a accordé généreusement 4,500 ! Et cette année, alors que la situation était cependant tout autre, on n'a pas daigné nous écrire pour nous faire savoir que l'on pourrait nous fournir un contingent supplémentaire. Je tiens à dire que nous achèterons encore cette fois 4,500 tonnes aux Services industriels et, bien que je n'aie plus à assumer l'intérim des affaires concernant le chauffage, je prie M. Jaccoud de croire que ce qu'il nous importe d'obtenir des Services industriels, ce n'est pas seulement du coke, mais aussi de l'argent sous forme de part de bénéfices.

Depuis soixante ans qu'ils existent, les Services industriels ne donnent malheureusement pas à la Ville ce qu'ils devraient. Je prétends que M. Turrettini n'a pas conçu les Services industriels pour faire payer à la Ville les frais de ses expériences, les premières au monde du genre, mais pour créer un instrument capable d'assurer plus tard à notre cité un rendement important. Je pourrais recueillir et vous mettre sous les yeux des extraits du *Mémorial* du Conseil municipal et du *Mémorial* du Grand Conseil, montrant à l'évidence que l'Etat n'a jamais voulu assumer la charge des Services industriels, ni en courir les risques qui semblaient considérables à l'époque, et que c'est la Ville qui a eu ce courage, sous l'impulsion de M. Turrettini. Il y a quelque 180,000 abonnements aux Services industriels. Combien de ces abonnés savent-ils que, sur 20 sous qu'ils versent à cette entreprise, 17 sont gardés par elle pour frais généraux et amortissements, et 3 seulement vont à la Ville ? C'est pourtant la réalité et il y a là une disproportion certainement anormale. Ce n'était pas la peine de faire la fusion et de soustraire les Services industriels à la régie directe de la Ville pour en arriver là !

Je le prétends avec toujours plus de conviction et je regrette que le service du gaz n'ait pas cru, au début de cette année, devoir aviser la Ville qu'il pouvait mettre à notre disposition les 6,700 tonnes que nous avions demandées l'an passé. La Ville les aurait

certainement acceptées. En 1940, sur une production de 22,000 tonnes, on nous en a accordé généreusement tout juste 4,500! Vous conviendrez qu'il y a de quoi être dépité. Le solde a été livré à des maisons, dans un but commercial sans doute; les Services industriels ont donc fait passer la Ville après la clientèle privée, ce que je déplore, comme je regrette que la Ville n'ait pu cette année, faute d'être renseignée en temps voulu, leur acheter davantage.

Troisième débat sur le compte rendu administratif et financier des Services industriels de Genève pour l'exercice 1940 [1].

Le projet est adopté par article et dans son ensemble.
L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition de sa commission,

Arrête :

Article premier. — Le compte rendu administratif et financier, le compte de Profits et Pertes, le bilan et le rapport des Services industriels de Genève pour l'exercice de 1940 sont approuvés avec les modifications apportées, d'accord avec ces services.

Article 2. — Le compte « Répartition du bénéfice brut » laisse apparaître une somme de 3,855,600 fr. 43, représentant la part de la Ville de Genève sur les bénéfices des Services industriels de Genève pour l'exercice de 1940.

Troisième débat sur les comptes rendus administratif et financier de l'administration municipale de 1940 [2].

Le projet est adopté par article et dans son ensemble.
L'arrêté est ainsi conçu :

[1] V. reports, 272.
[2] V. reports, 282.

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Les recettes budgétaires de la Ville de Genève pour l'exercice 1940, l'amortissement du capital investi dans les Services industriels excepté, sont approuvées et arrêtées à la somme de dix-huit millions cent quatre-vingt-cinq mille cent quarante-sept francs et quatre-vingt-dix centimes . . . . . Fr. 18,185,147.90

et les dépenses budgétaires, les amortissements des emprunts consolidés exceptés, sont approuvées et arrêtées à la somme de dix-sept millions huit cent soixante-neuf mille sept cents francs et quatre-vingt-quinze centimes . . . . . » 17,869,700.95

faisant apparaître un excédent de recettes sur les dépenses de trois cent quinze mille quatre cent quarante-six francs et quatre-vingt-quinze centimes . . . . . » 315,446.95

Article 2. — Les amortissements des emprunts consolidés et divers, pour l'exercice 1940, s'élèvent à la somme de trois millions cinq cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-quatorze francs et soixante-cinq centimes . . Fr. 3,527,194.65

et l'amortissement du capital investi dans les Services industriels, pour l'exercice 1940, à la somme de trois millions deux cent mille trente-huit francs et soixante-dix-centimes . . . . » 3,200,038.70

laissant une différence de trois cent vingt-sept mille cent cinquante-cinq francs et quatre-vingt-quinze centimes . . . . . Fr. 327,155.95

Le résulte final présente un solde de onze mille sept cent neuf francs, soit déficit . . . . . » 11,709.—

qui sera porté au compte des « *Résultats généraux* ».

Article 3. — Le compte « *Résultats généraux* » (voir tableau N° 7) laisse apparaître un solde débiteur de onze mille sept cent neuf francs, représentant le déficit de l'exercice 1940 qui est approuvé et qui sera porté au compte « *Capital* » de la Ville de Genève.

II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le compte rendu présenté par le Conseil administratif pour l'exercice 1940,
sur la proposition de la commission des comptes rendus,

Arrête :

Article unique. — La gestion du Conseil administratif pour l'exercice 1940 est approuvée.

La séance est levée à 21 h. 50.

Le mémorialiste-sténographe :
S. PERRET.

Adresse du mémorialiste : 55, route de Florissant, tél. 4.04.48.

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

SESSION ORDINAIRE
MARDI 18 NOVEMBRE 1941

Présidence de M. Charles DUBOULE, président

Sommaire :

1. Proposition de M. Jaccoud tendant à accorder une subvention en faveur du foyer Les Ormeaux à Choully 314
2. Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Borel de modifier l'article 58, lettre C du règlement du Conseil municipal, en ce qui concerne les attributions de la commission de surveillance des écoles municipales 317
   Troisième débat 358
3. Rapport de la commission chargée d'examiner le projet de budget des travaux de la Ville de Genève pour 1942 318
   Troisième débat 358
4. Présentation du projet de budget de l'administration municipale pour 1942 322
5. Proposition du Conseil administratif en vue de l'acquisition de l'Hôtel de la Métropole et de la concession de ce bâtiment au Comité international de la Croix-rouge . . . 335
6. Propositions individuelles
   - Interpellation de M. Falk-Vairant (stade municipal des Vernets) 347
     - Réponse du Conseil administratif 347
   - Interpellation de M. Corbat (même sujet) 350
     - Réponse du Conseil administratif 350
   - Interpellation de M. Marti (même sujet) 351
     - Réponse du Conseil administratif 352
   - Interpellation de M. Ganter (représentations de « Guillaume Tell ») 352
     - Réponse du Conseil administratif 352
   - Interpellation de M. Julita (même sujet) 353
     - Réponse du Conseil administratif 353
     - Réponse de M. Naville 355
   - Interpellation de M. Borel (provisions de charbon) 355
     - Réponse de M. Falk-Vairant 356
     - Réponse du Conseil administratif 356
   - Interpellation de M. Boujon (commission adjointe au comité des sports) . . 357
     - Réponse du Conseil administratif 357
7. Requêtes en naturalisation (quatorzième liste) 359

La séance est ouverte à 20 heures dans la salle du Grand Conseil.

Membres présents: MM. Billy, Borel, Bornand, Boujon, Burklen, Calame, Castellino, Charrot, Corbat, Corboud, Duboule, Ducommun, Falk-Vairant, Ganter, Guinand, Henny, Henssler, Jaccoud, Julita, Loutan, Marti, Martin-du Pan, Naville, Rey, Rollini, Rossire, Sésiano, Snell, Sormani, Wursten.

Membres absents excusés: MM. Bernoud, Dentan, Raisin, Recoux, Thévenaz.

Membre absent non excusé: M. Cottier.

MM. les conseillers administratifs Peney, président, Uhler, Schœnau, Unger et Noul assistent à la séance. M. le conseiller d'Etat Casaï, chef du Département des travaux publics, est excusé, étant en délégation à Berne pour la question des revendications genevoises.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président: MM. les conseillers, au début de cette séance, vous me permettrez très certainement d'évoquer la mémoire d'un grand poète genevois, René-Louis Piachaud, trop tôt disparu.

Chantre de notre pays, poète d'une haute inspiration, Piachaud laisse une œuvre remarquable.

Si sa voix grave s'est éteinte, la richesse de ses vers demeurera. Cette richesse est déjà venue augmenter le patrimoine littéraire de cette cité.

A l'étranger, comme à Genève, la valeur de Piachaud était reconnue.

L'horizon genevois, l'horizon rhodanien ont largement inspiré le poète.

Genève pleure un de ses enfants; elle déplore sa fin prématurée et s'incline devant le triste destin de ce Genevois qui, dans les lettres romandes, joua un rôle important.

Pour honorer la mémoire de René-Louis Piachaud, poète genevois, je vous invite, MM. les conseillers, à bien vouloir vous lever.

L'assemblée se lève en signe de deuil.

Le président : Nous avons reçu, de l'Association « Le Guet », la lettre suivante :

Association pour l'urbanisme et la
circulation à Genève
(Ville et canton)
« LE GUET »

Genève, le 18 novembre 1941.

Monsieur le président et Messieurs les membres du
Conseil municipal de la Ville de Genève
Genève.

Monsieur le président et Messieurs,

Ensuite de la mort tragique et très brusque de notre grand poète et dramaturge genevois, René-Louis Piachaud, nous vous demandons de bien vouloir faire en sorte que les autorités municipales commémorent son souvenir cher à tous les citoyens de Genève.

A cet effet, nous vous proposons que le Conseil municipal demande au Conseil administratif de désigner, lorsque le délai légal sera accompli, une rue qui portera le nom de René-Louis Piachaud et qui perpétuera son souvenir.

Etant certains d'avoir votre complet appui dans cette démarche, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président et Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Le président : *Pierre Guinand.*

Le président : Le bureau vous propose de renvoyer cette lettre au Conseil administratif. *(Adopté.)*

M. Peney, président du Conseil administratif : Le Conseil administratif appuie de tout cœur les paroles qui viennent d'être prononcées par le président de ce Conseil municipal. Il est incontestable que René-Louis Piachaud a joué un rôle important dans notre vie genevoise; il a jeté un grand lustre sur Genève par son talent et son élévation de pensée. Le Conseil administratif pense — un délai de cinq ans lui est imposé par les règlements — qu'il convient qu'une rue ou une place porte le nom de René-Louis Piachaud. D'autre part, la Ville de Genève se joindra certainement à ceux qui désirent élever une statue à l'illustre disparu. *(Mouvement).*

Le président : Nous passons à l'ordre du jour.

1. Proposition de M. Jaccoud tendant à accorder une subvention en faveur du foyer Les Ormeaux à Choully[1].

Le président : La proposition de M. Jaccoud est-elle appuyée par cinq membres de ce conseil? Je constate qu'elle l'est. Je donne la parole à M. Jaccoud.

M. Jaccoud: J'avais rédigé un bref rapport à l'appui de la proposition de crédit extraordinaire que j'ai eu l'honneur de déposer sur le bureau de ce conseil lors de la précédente séance. Le plus simple est que je vous en donne lecture. *(Approbation.)*

Messieurs les conseillers,

Lorsque la commission chargée de l'examen du budget de la Ville pour 1941 se réunit, elle demanda, à l'unanimité de ses membres, qu'une subvention en faveur de l'institution Les Ormeaux à *Choully* fut inscrite au budget, afin de lui permettre d'équilibrer ses comptes.

Le conseiller administratif chargé des finances lui répondit qu'il était préférable de ne point modifier le budget, mais qu'il présenterait au Conseil municipal une demande de crédit extraordinaire en cours d'exercice.

Aucune demande de crédit n'ayant été présentée durant le premier semestre, plusieurs membres de ce Conseil interpellèrent le Conseil administratif sur cet objet en date du 6 juin 1941 (voir *Mémorial*, p. 1, 2, 8 ss.).

Les promesses du Conseil administratif lui ayant été rappelées en termes non équivoques à cette séance, l'on aurait pu croire qu'il finirait par les tenir en demandant à ce Conseil de voter à l'extraordinaire un crédit en faveur des Ormeaux.

Tel n'ayant pas été le cas, l'auteur du projet actuel questionna le Conseil administratif sur ses intentions.

Celui-ci lui répondit par lettre du 3 octobre qu'il n'envisageait pas de proposer au Conseil municipal un arrêté tendant à l'allocation d'une subvention pour l'année 1941, estimant que c'est à l'Etat qu'il appartiendrait de s'intéresser au sort de cette institution.

Cette réponse était assez inattendue, étant donné les promesses formelles que le Conseil administratif avait faites à la commission du budget de 1941.

Or, du moment que le Conseil administratif semble vouloir se désintéresser de cette question, force est bien au Conseil municipal de s'en saisir et d'indiquer au pouvoir exécutif les raisons pour les-

[1] Annoncée, 301.

quelles il estime — lui — que le home des Ormeaux mérite de recevoir l'appui de la Ville, comme il reçoit déjà celui de l'Etat.

Quoi qu'en pensent les conseillers administratifs, les Ormeaux intéressent au premier chef la Ville de Genève, tant il est vrai que c'est généralement au sein de notre cité que la jeunesse se contamine et que c'est à la ville qu'elle est appelée à revenir lorsque les mesures prises à son égard cessent de déployer leurs effets.

L'on ne saurait donc impunément vouloir ignorer ceux qui, tôt ou tard, rentreront dans la vie normale de notre ville.

Le séjour que les jeunes délinquants ou les enfants indisciplinés ou rebelles font aux Ormeaux les prépare mieux que n'importe quel pénitiencier à supporter les nouvelles épreuves que leur réserve l'existence et à surmonter les difficultés avec lesquelles ils se trouveront aux prises.

Tous les journaux de notre ville ont, dans des articles très documentés parus en septembre et en octobre 1940, rendu un hommage sans réserve à l'institution, à son directeur, M. *Zwahlen* dont la tâche peut être qualifiée de véritable apostolat, ainsi qu'aux résultats acquis.

Il convient de rappeler à ce sujet l'article dû à la plume de M. R.-L. Piachaud paru dans le *Journal de Genève* du 23 septembre 1940, celui de M. J. Aubert publié par la *Tribune* le 27 septembre 1940, celui de M. Robert Jeanrenaud dans *La Suisse* du 11 octobre 1940, ainsi que celui de M. l'abbé Chamonin qu'on a pu lire dans le *Courrier de Genève* du 13 octobre 1940 faisant pendant à celui de M. le pasteur Berthoud dans la *Vie Protestante* du 27 septembre 1940.

Tous s'accordent à reconnaître les résultats prodigieux obtenus par M. *Zwahlen* avec des moyens extrêmement modestes.

Il faut, toutefois, que ces moyens continuent de lui être assurés, si l'on veut qu'il puisse persévérer dans sa tâche.

Il résulte des prévisions budgétaires des Ormeaux pour 1941, que les dépenses dépasseront d'environ 12,000 francs les recettes d'exploitation.

Ce montant sera couvert jusqu'à concurrence de 10,000 francs environ par :

Subvention de l'Etat	Fr.	4,800.—
Subvention de la Loterie romande	»	2,000.—
Contributions privées, environ	»	3,200.—
	Fr.	10,000.—

Il manque donc encore 2,000 francs pour permettre aux Ormeaux de boucler leurs comptes.

C'est cette somme qui fait l'objet du crédit extraordinaire que nous demandons à ce Conseil de voter en faveur de cette institution.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition d'un de ses membres,

Arrête :

1. Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 2,000 francs destiné à permettre à l'institution les Ormeaux de boucler ses comptes pour l'exercice en cours.
2. Cette subvention extraordinaire de la Ville sera portée au compte rendu de l'exercice 1941.

Le président: Désirez-vous que cette question soit renvoyée à l'examen du Conseil administratif ou d'une commission du Conseil municipal ?

M. Jaccoud: Je désire qu'elle soit portée à l'examen d'une commission du Conseil municipal.

Le Conseil décide de renvoyer ce projet à une commission.

Tour de préconsultation

M. Peney, président du Conseil administratif : Il est toujours très facile de venir devant ce Conseil pour proposer des dépenses. C'est d'ailleurs ce qu'on fait depuis un certain temps en oubliant que la Ville de Genève voit ses ressources diminuer tous les jours.

M. Jaccoud a l'air de croire que la Ville de Genève est un lieu de contamination; mais le genre humain est ainsi fait qu'il se contamine partout, pas seulement à Genève. Je vous prie donc de retirer ces expressions qui sont parfaitement désagréables à nos concitoyens.

Je prétends que la subvention que vous nous demandez ne doit pas être accordée. Et pourquoi ? Parce que cette institution dépend exclusivement de l'Etat. Nous avons reçu des circulaires qui nous ont appris que cette institution intéresserait toute la Suisse romande. Pourquoi la Ville de Genève devrait-elle faire un sacrifice quelconque en sa faveur ? Je vous le demande... Il y a là une question de principe, étant donné l'état de nos finances. Veut-on toujours demander des subventions nouvelles alors que nos ressources, je le répète, ne cessent de diminuer ?

Vous ferez évidemment ce que vous voudrez. Il s'agit de 2,000 fr., mais en réalité, c'est une question de principe qui se pose car cette

institution est du ressort exclusif de l'Etat, et même de la Suisse romande comme on le laisse entendre maintenant. La Ville de Genève n'a donc rien à y voir. Vous êtes naturellement maîtres de décider ce qu'il vous plaira, mais je proteste une fois de plus contre cette tendance, qui se manifeste de plus en plus de vouloir toujours augmenter les dépenses de la Ville de Genève.

Le tour de préconsultation est clos.

Le projet est renvoyé à une commission composée de MM. *Jaccoud*, *Rollini*, *Boujon*, *Burklen*, *Martin-du Pan*, *Ganter*, *Julita*.

2. Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Borel de modifier l'article 58, lettre C du règlement du Conseil municipal, en ce qui concerne les attributions de la commission de surveillance des écoles municipales. [1]

M. Borel, rapporteur : Je serai extrêmement bref étant donné que l'unanimité s'est réalisée au sein de la commission et que cette proposition a recueilli l'approbation du Conseil administratif.

Nous estimons que ce projet d'arrêté n'est qu'une simple mise en harmonie du règlement du Conseil municipal avec la loi sur l'instruction publique telle qu'elle a été récemment votée par le Grand Conseil.

D'autre part, la commission a été unanime à estimer que la commission des écoles ne devait pas se contenter d'un simple rôle de surveillance quant à la régularité dans la fréquentation scolaire mais qu'elle devait, ainsi que cela se fait dans les autres communes, assister le Conseil administratif dans ses charges et devoirs vis-à-vis du Département de l'instruction publique. C'est dans ces sentiments que la commission unanime vous engage à voter le projet d'arrêté suivant :

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition de sa commission,

[1] Annoncé, 119. Rapport de M. Borel, 181. Renvoi à une commission et tour de préconsultation, 182. Désignation de la commission, 186.

Arrête :

Article unique. — Le règlement du Conseil municipal, du 24 novembre 1931, approuvé par le Conseil d'Etat le 4 décembre 1931, est modifié comme suit :

« Titre VIII, article 58, lettre C. Chaque année à la première séance de la session périodique de printemps, nomination de la commission des écoles municipales. Celle-ci est chargée d'assister le Conseil administratif dans l'accomplissement de sa tâche définie par la loi sur l'instruction publique, du 6 novembre 1940, titre II, chapitre VI, articles 34 à 39, respectivement articles 231 et 232, chapitre VIII du règlement de l'enseignement primaire, du 22 juillet 1936. »

Le projet est adopté en premier, puis en second débat.

Le président: Nous prendrons le troisième débat en fin de séance.

3. Rapport de la commission chargée d'examiner le projet de budget des travaux de la Ville de Genève pour 1942. [1]

M. Sésiano, rapporteur :

La commission est composée de :

MM. Bernoud, Snell, Sormani, Falk-Vairant, Julita et Sésiano, président-rapporteur.

La commission a tenu deux séances. Au cours de la dernière, elle a entendu les explications qui lui ont été fournies par M. le conseiller d'Etat Casaï, président du Département des travaux publics.

---

[1] Rapport du Département des travaux publics, 294. Renvoi à la commission du budget et désignation, 296.

La commission a fait les constatations suivantes :

RECETTES

Rien à signaler sur le chapitre des recettes, qui sont en légère diminution en raison de l'arrêt de la construction.

DÉPENSES

L'examen du chapitre des dépenses a retenu toute l'attention de la sous-commission, qui arrive aux conclusions suivantes :

En ce qui concerne le *salaire* du personnel fixe ou temporaire, on pouvait supposer que celui intéressant le personnel temporaire subirait une réduction sensible du fait que les travaux d'entretien ont dû être à leur tour réduits, vu la pénurie des matières premières, mais M. le conseiller d'Etat Casaï fait observer que le Conseil d'Etat a pris la décision d'engager à tour de rôle pour un laps de temps variant de 4 à 6 semaines tous les démobilisés devenus chômeurs. Ceci ne procure pas une main-d'œuvre très satisfaisante, mais contribue par contre, dans un but purement social, à l'atténuation de la crise. En effet, 150 chômeurs, en moyenne, sont ainsi occupés tour à tour.

2. *Economat :* La commission avait espéré que sur le poste Dépenses : benzine, huile, graisse, bandages, camions, outillage et entretien du matériel, une économie sensible pourrait être également envisagée, mais on lui a fait remarquer que si le kilométrage (qui fut en 1940 de 307,000 avec une consommation de benzine à raison de 70 centimes le litre) a été ramené en 1941 à 175,000 km., la moyenne du prix de la benzine a été par contre de 99 centimes.

Lettres *d* et *e : Poteaux indicateurs et signalisation des routes :* Sur ce chapitre, la commission a obtenu une réduction ramenant ce poste de 5,000 francs à 2,000 francs, et sur les plaques indicatrices de rues une réduction de 1,000 francs à 500 francs.

Matériel de fêtes et décorations : En ce qui concerne ce poste de 5,000 francs, la commission relève que s'il est justifié, il y aurait lieu toutefois de faire en sorte qu'après chaque manifestation le matériel mis à contribution soit immédiatement retiré. Il a, en effet, été remarqué que celui-ci reste exposé aux intempéries plusieurs jours après la fin des manifestations et cela a été constaté tout récemment encore, après la Maison genevoise.

4. *Travaux d'entretien :* Un crédit équivalent à celui budgeté pour l'année 1941 a dû être maintenu, bien que le volume des travaux soit plus réduit, l'énorme augmentation du prix des matériaux et des fournitures en étant la cause.

Il y a lieu par contre de retenir que la réfection du pont des Bergues est effectuée sans crédit spécial et pourra être amortie en deux années.

8. *Frais généraux :* En ce qui concerne le chapitre *frais généraux*, dans lequel la part de la Ville a été fixée à forfait à 200,000 francs., M. le conseiller d'Etat Casaï déclare que ce forfait a été établi d'un commun accord avec le Conseil administratif pour les années 1940, 1941 et 1942. Pour ce qui concerne les années 1943 et suivantes, cette répartition fera l'objet d'un nouvel accord à intervenir avec la Ville.

La part incombant à cette dernière représente le 9 ¼% environ des frais généraux du Département des travaux publics.

Chapitre amortissements : Au chapitre des amortissements figurent l'élargissement et la rectification des rues du *Fort Barreau* et du *Grand Pré* pour lesquels un premier amortissement de 100,000 francs a été prévu.

M. Casaï fait remarquer que les travaux qui sont déjà commencés et seront réalisés au cours de l'année 1942, justifient amplement l'amortissement budgeté, si l'on tient compte tant de la nécessité de résorber le chômage, que des engagements pris à l'égard de la société *Cedrus*.

Le Conseil d'Etat a déposé devant le Grand Conseil un projet de loi tendant à revenir en partie sur la diminution du salaire du personnel de l'Etat, en accordant également des allocations de vie chère et allocations pour enfants.

Si ce projet est adopté par le Grand Conseil, il y aura lieu de prévoir au budget de 1942 de la Ville de Genève, chapitre 19, voirie et travaux, les sommes suivantes :

Dépenses :	Allocations de vie chère	Fr. 109,000.—
	Allocations pour enfants	» 22,000.—
	Total	» 131,000.—
Recettes :	Réduction temporaire du personnel du Département des travaux publics affecté à la voirie et aux travaux de la Ville . au lieu de Fr. 35,000.—.	» 15,000.—

Dans l'ensemble, la sous-commission n'a pas d'autres observations à formuler. Elle constate que le projet de budget a été établi par le Département des travaux publics d'une manière très judicieuse, tenant compte de toutes les circonstances et de toutes les difficultés

auxquelles il se heurte pour faire face à toutes ses obligations et cela, sans porter atteinte à l'entretien des chaussées, tout en s'efforçant de remplir le rôle qui lui a été assigné, c'est-à-dire procurer du travail aux démobilisés et aux chômeurs.

En conséquence et tenant compte des modifications et réserves ci-dessus, le projet de budget pour l'année 1942 se présente comme suit :

Recettes	Fr. 980,000.—
Dépenses	» 3,064,466.—

Nous le soumettons à votre approbation, Messieurs les conseillers, en vous priant d'accepter le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget de l'année 1942 présenté par le Département des travaux publics, pour la voirie et les travaux publics de la Ville de Genève;

vu le rapport de la commission du budget,

Arrête :

Article unique. — D'approuver le projet de budget de la voirie et de travaux publics de la Ville de Genève pour l'année 1942, prévoyant :

	Aux recettes			Fr. 980,000.—
	Aux dépenses :			
a)	Dépenses ordinaires		Fr. 2,675,701.—	
b)	Allocations de vie chère . .	Fr. 109,000.—		
	Allocations pour enfants.	» 22,000.—	» 131,000.—	
c)	Annuités d'amortissement des crédits extraordinaires .		» 257,765.—	Fr. 3,064,466.—

Premier débat

M. Marti: Je voudrais reprendre ici la question des frais généraux. Nous l'avons déjà discutée longuement car j'ai fait partie de la commission pendant un certain nombre d'années. Nous continuons à penser que la somme portée au budget pour les frais généraux est exagérée. Je ne sais pas trop ce qui se passe. Souvent nous avons

voulu faire des calculs. La Ville de Genève, dans ce domaine, a constamment été roulée par l'Etat puisque nous constatons qu'à l'Etat, les frais généraux sont moins importants qu'à la Ville. La commission a-t-elle bien étudié ce point ? En tout état de cause, je prétends qu'une somme de 200,000 francs est exagérée pour la part de la Ville de Genève dans les frais généraux des travaux publics.

M. Sésiano, rapporteur : La commission partage l'opinion exprimée par M. Marti. Depuis de nombreuses années, au cours de toutes les séances de commissions des comptes rendus et du budget, la question de la part de la Ville de Genève aux frais généraux a été âpre ment discutée. Nous la trouvons manifestement exagérée, hors de proportion avec les frais qui auraient dû incomber à la Ville. C'est ainsi qu'on avait d'abord chargé la Ville des frais de collaboration du personnel supérieur des travaux publics qui n'avaient rien à faire avec les travaux de voirie, notamment. Devant la résistance acharnée des conseillers d'Etat, MM. Turrettini, Braillard, Casaï, nous sommes arrivés à une transaction. Elle a été réalisée par le Conseil administratif non sans peine et le modus vivendi intervenu prévoit que pendant trois ans (1940, 1941 et 1942) le budget porterait une somme forfaitaire de 200,000 francs. Nous avons évidemment fait nos réserves pour 1943 et M. le conseiller d'Etat Casaï a promis de revoir la question avec le Conseil administratif. Il y aura lieu, à ce moment — nous en faisons la suggestion au Conseil administratif — de revoir la question de très près parce que la somme de 200,000 francs apparaît encore comme étant trop élevée.

Le projet de budget est adopté en premier, puis en second débat.

Le président: Le troisième débat aura lieu en fin de séance.

4. Présentation du projet de budget de l'administration municipale pour 1942.

Rapport du Conseil administratif

Messieurs les conseillers,

Le budget de 1941 présentait un excédent de dépenses sur les recettes de . . . . . Fr. 960,147.—

Mais sur le vu des résultats actuels, nous prévoyons que le déficit présumé pour l'exercice 1941 sera quelque peu réduit.

Le projet de budget pour 1942, que nous soumettons à votre approbation, présente un excédent de dépenses de . . . . . Fr. 933,273.05

Il est nécessaire d'ajouter que les amortissements réguliers de notre dette consolidée figurent aux dépenses pour une somme de . . . . . » 2,994,356.40

De ces prévisions, il résulte donc que la dette de la Ville de Genève sera amortie de plus de deux millions, malgré le résultat final déficitaire.

On ne peut guère demander plus en ces occurrences. En effet, deux postes à eux seuls — que nous ne connaissions pas avant l'état de guerre — se chiffrent par 800,000 francs. Il s'agit des frais extraordinaires causés par cet état de guerre (400,000 francs) et des allocations au personnel pour renchérissement du coût de la vie (400,000 francs). Au surplus, l'entretien de nos propriétés municipales, des immeubles notamment, crée des dépenses accrues du fait du renchérissement considérable de toutes choses, main-d'œuvre et matières premières. La Ville ne peut échapper à ces circonstances qui atteignent tous et chacun.

D'autres augmentations de dépenses se trouvent notamment au service social. Il s'agit, d'accord avec l'ordonnance fédérale du 10 octobre dernier, de venir en aide aux familles dans la gêne, en leur fournissant pommes de terre et légumes divers à des prix extrêmement bas. La Ville de Genève n'entend pas se dérober à ses devoirs sociaux. Aussi continuera-t-elle de faire — dans la mesure du possible — tout ce qu'il convient pour que les déshérités et les gens subissant un préjudice certain du fait de la mobilisation — notamment les artisans, les petits patrons travaillant seuls, et d'autres se rattachant aux professions libérales, qui, jeunes, n'ont pu encore se faire une situation suffisante, puissent recevoir les secours qu'ils méritent.

Enfin — à condition que les événements de 1942 ne viennent infirmer ces prévisions — le Département des finances de l'Etat nous a informés que le montant des impôts cantonaux, sur lesquels doivent être calculés les centimes additionnels, fera ressortir pour 1942 le montant d'un centime à la somme de 100,000 francs.

Au surplus, l'avenir comporte tellement d'aléas que l'on ne peut rien considérer comme stable. Nous sommes arrivés, et avons maintenu l'équilibre du budget en 1938, 1939, 1940, et fort probablement en 1941. Mais nous ne croyons pas que cela soit possible pour 1942, car n'oublions pas que, seule de toutes les grandes villes suisses, Genève n'a pas augmenté les impôts nécessaires à assurer son ménage habituel. On peut dire que, nulle part ailleurs, on n'a autant cherché à ménager le contribuable.

Relativement aux *dépenses :*

Page 19 : *Service social*

Rub. 11 « Aide aux indigents », nous avons porté . . . . . Fr. 600,000.—
au lieu de . . . . . Fr. 481,000.—

Page 80 : *Dépenses diverses*

Rub. 25 « Frais extraordinaires occasionnés par l'état de guerre », nous avons porté . . . . . » 400,000.—
au lieu de . . . . . Fr. 300,000.—
Rub. 26 « Allocations au personnel » . . . . . » 400,000.—
pour allocations de famille et allocations pour enfants, afin de parer au renchérissement du coût de la vie. Au budget de 1941, il avait été prévu 50,000 francs et par l'arrêté du 15 août 1941, le C. M. accordait à tout le personnel une allocation constituée par un versement unique de 150 francs.

Relativement aux *recettes :*

Page 8 : *Taxes fixes*

Rub. 2 : Vu le reliquat important qui se présentera à la fin de l'exercice courant, nous avons porté . . . . . Fr. 2,100,000.—
au lieu de . . . . . Fr. 1,900,000.—
Rub. 3 : Nous avons porté . . . . . » 4,500,000.—
au lieu de Fr. 4,050,000.— en 1941.
Rub. 4 : De ce fait, pour l'aide à la vieillesse, nous avons porté . . . . . » 500,000.—
au lieu de . . . . . Fr. 450,000.—
Rub. 5 et 6 — Nouvelles rubriques, suivant arrêtés du C. M. du 28 mars et du 27 mai 1941.
Rub. 5 : Pour couvrir les dépenses en faveur du payement des loyers des mobilisés . . . . . » 500,000.—
Rub. 6 : Centimes additionnels en couverture des dépenses affectées à la construction d'abris et à celles nécessitées par certains travaux d'utilité publique . . . . . » 200,000.—
Rub. 7 — Produit de la taxe sur les créances garanties par gage immobilier pour couvrir les dépenses effectuées en faveur du payement des loyers des mobilisés . . . . . » 100,000.—

Les rubriques 4, 5, 6 et 7 trouvent leur corrélation dans les dépenses de la façon suivante :

Rub. 4 : Page 19 « *Service social* » rub. 13;
» 5 et 7 : Page 80 « *Dépenses diverses* » rub. 28;
» 6 : Pages 77 et 80 « *Voirie et travaux* » rub. 23 et « *Dépenses diverses* » rub. 27;
» — : Le centime additionnel pour travaux du quai Turrettini est arrivé à expiration.

Nous relevons aussi que la participation de la Ville de Genève au bénéfice des *Services industriels* ne s'élève qu'à . . . . . Fr. 3,777,145.10
tandis que pour 1941, elle s'élevait à . . . . . » 3,840,104.80

Nous devrions recevoir annuellement :
Fr. 4,200,000.— plafond fixé par la loi.

Comme de coutume, vous trouverez plus loin, par chapitre et par article, les justifications des sommes portées pour 1942 comparées à celles de 1941.

CHAUFFAGE

En ce qui concerne le combustible, les chiffres portés au budget de 1942 représentent les prévisions budgétaires de 1939 augmentées de 60%.

Chapitre premier

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RECETTES

Art. 4. — Nouvel article. Somme correspondant aux dépenses art. 7.

DÉPENSES

Art. 23. — Crédit insuffisant du fait de la création des divers services de guerre.

Chapitre II

FINANCES

DÉPENSES

Art. 3 et 21. — Salaires portés au compte hors budget, « Frais occasionnés par l'état de guerre ».

Art. 9. — Augmentation provenant de l'occupation de chômeurs.

Art. — Remboursements de taxes. Poste supprimé, les taxes remboursées sont portées en diminution de la recette.

D. *Loyers et redevances*

RECETTES

Art. 1, 12, 13 et 26. — Basées sur les recettes de 1940.

Art. 2. — Diminution provenant du fait que les sociétés immobilières ont toujours plus de difficultés à payer les intérêts des deuxièmes et troisièmes hypothèques.

Art. 3. — Recette basée sur le résultat de 1940 et sur les locations en cours.

Art. 4, 38, 40 et 45. — Chiffres conformes aux locations en cours.

Art. 5, 6, 8 et 10. — Variables. Chiffres basés sur les locations en cours.

Art. 36. — Chiffre basé sur les recettes au 15 août 1941.

Art. 39. — Nouvelles locations.

Art. 41. — Réduction de 50% du montant de la redevance à payer par les propriétaires, en raison de l'obscurcissement.

Art. 42. — Réduction de 50% du montant annuel à verser par le tenancier pour l'amortissement de la somme investie dans les travaux d'agrandissement de la crémerie-restaurant, la différence est portée en compte d'attente et sera réglée à l'échéance du bail (31 décembre 1946).

DÉPENSES

Art. 8. — Chiffre basé sur les dépenses de 1940 et introduction d'une nouvelle rubrique « Vidange hydraulique des canalisations » qui figurait jusqu'à maintenant au chapitre du service des bâtiments.

Art. 24. — Chiffre basé sur les dépenses de 1940 et celles à fin juillet 1941.

Art. 26. — Augmentation justifiée par de nombreuses heures de présence en dehors de l'horaire. (Compensé aux recettes, art. 36.)

Art. 46. — Même observation que pour la rubrique 42 des recettes.

E. *Intérêts et redevances spéciales*

RECETTES

Art. 7. — Timbre fédéral porté à 9% au lieu de 4%. Augmentation correspondante se trouve aux dépenses, art. 10.

Art. 10. — Intérêts du nouvel emprunt. Voir aux dépenses art. 7.

DÉPENSES

Art. 11. — Variable.

Art. — Frais de l'emprunt de 1937. Solde payé en 1941.

Art. — Versement à l'Etat. Dernière annuité payée en 1941.

Chapitre III

SERVICE SOCIAL

RECETTES

Art. 3. — Diminution du nombre de factures envoyées par les Services industriels.

DÉPENSES

Art. 10 et 14. — Chiffres indiqués par l'Etat.

Art. 11. — En rapport avec la situation actuelle et application des prescriptions de l'office fédéral de guerre pour l'assistance.

Art. 12. — Variable.

Art. 13 *b*. — Augmentation de la valeur du centime additionnel.

Art. 15. — Augmentation du nombre et du prix des fournitures.

Chapitre IV

HALLES ET MARCHÉS, ENQUÊTES ET SURVEILLANCE

RECETTES

Art. 3 et 4. — Conséquence de la fermeture de la frontière et exonération des locations pour les mobilisés suisses.

DÉPENSES

Art. 9. — Mise à la retraite du planton pour le 1er mars 1942 et remplacement par un employé débutant au minimum de la 8e catégorie.

Chapitre V

SECOURS CONTRE L'INCENDIE

DÉPENSES

Art. 6. — Remplacement du personnel mobilisé.

Art. 10. — Augmentation du prix de l'essence.

Art. 12. — Augmentation des prix.

Art. 18. — Frais pour affranchissements postaux. (Auparavant exonération totale de la taxe postale.)

Chapitre VI

SERVICE DES SPECTACLES ET CONCERTS

A. *Frais et allocations*

DÉPENSES

Art. 5. — Augmentation des charges relatives à ce poste.

Art. 7. — En 1941, la subvention avait été prévue pour une demi-saison.

B. *Grand Théâtre*

DÉPENSES

Art. 9 et 14. — Crédits insuffisants.

C. *Victoria Hall*

RECETTES

Art. 1. — Diminution du nombre des grands concerts.

D. *Kursaal*

RECETTES

Art. 2. — Vacances et réduction de loyers.

DÉPENSES

Art. 4. — Nouvel article.

Chapitre VII

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE

DÉPENSES

Art. 17. — Augmentation du prix de la reliure et du prix des livres.

Chapitre VIII

BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

DÉPENSES

Art. — Traitement du conservateur. Atteint par la limite d'âge, pensionné par le budget, art. 13.

Art. 4. — Augmentation des heures d'ouverture des bibliothèques.

Art. 8. — Augmentation du prix des volumes, de la reliure et frais de remplacement des volumes abîmés.

Chapitre IX

MUSÉES ET COLLECTIONS

A. *Musée d'art et d'histoire*

RECETTES

Art. 3 et 4. — Diminution des revenus ensuite des frais de transformation des immeubles.

C. *Ariana*

RECETTES

Art. 3. — Nouveaux locataires.

DÉPENSES

Art. 13. — Amélioration du système de chauffage et remplacement d'une balustrade en pierre.

Art. 15. — Crédit suffisant pour l'entretien courant.

Art. 17. — Remise en état d'un grand appartement.

D. *Musée d'ethnographie*

RECETTES

Art. 3. — L'Etat doit payer pour le laboratoire d'anthropologie une partie des frais de chauffage.

DÉPENSES

Art. 4. — Nouvel article.

Art. 6. — Crédit 1941 insuffisant. Certaines collections qui, à Mon Repos, n'étaient pas exposées ne nécessitaient pas un entretien aussi continu et aussi soigné qu'aujourd'hui. En outre, beaucoup de livres doivent être reliés. D'autre part, augmentation sensible du matériel de préparation.

Art. 11. — Moins de frais du fait de la nomination d'un nouvel employé, art. 4.

Art. 13. — L'effort restant à fournir pour la bonne présentation des collections est considérable et 15,000 étiquettes sont à confectionner. Pour être utilisée rationnellement, la salle de conférences doit avoir un mobilier (chaises) et un appareil de projections.

E. *Muséum d'histoire naturelle*

DÉPENSES

Art. 17. — Hausse des matières premières pour les préparations, désinfections, constructions diverses.

Art. 24. — Augmentation du prix de la nourriture des cygnes.

Chapitre XII

ÉCOLES

DÉPENSES

Art. 30 et 31. — Ces augmentations sont, d'une part, le fait que les sommes du budget de 1941 n'ont pas permis de faire certains travaux qui étaient demandés par le Département de l'instruction publique et, d'autre part, proviennent de l'augmentation des matières premières et de la main-d'œuvre.

Art. 35. — Crédit suffisant.

Chapitre XIII

PARCS ET PROMENADES

RECETTES

Art. 1 et 2. — Variables.

DÉPENSES

Art. 4. — Augmentations annuelles et nominations des deux jardiniers de la campagne Bertrand.

Art. 7. — Augmentation du prix des matières premières. Les engrais ont presque doublé de prix.

Art. 8. — Hausse incessante du prix des carburants et nécessité de louer camions et chevaux pour assurer tous les transports, pour maintenir en activité les équipes de soldats démobilisés, employés sur les chantiers de secours.

Art. 13. — Renchérissement des matières premières et de la main-d'œuvre.

Art. 15. — Augmentation des prix des produits utilisés, notamment de l'enduit Colas.

Art. 17. — Les prix des produits pour la lutte contre les parasites ont presque doublé.

Art. — Réfection de l'avenue d'Aïre. Le travail n'a pas été effectué jusqu'ici, seules les bordurettes de roche ont été achetées.

Art. — Part du traitement du gardien du sentier des Falaises. Poste supprimé.

Art. — Achat d'un camion Saurer. Dernière annuité payée en 1941.

Chapitre XIV

ÉTAT CIVIL

RECETTES

Art. 1. — La recette des livrets de famille est portée à l'art. 4.
Art. 2 et 4. — Variables.

DÉPENSES

Art. — Achat de livrets de famille. Stock suffisant.

Chapitre XV

POMPES FUNÈBRES ET CIMETIÈRES

RECETTES

Art. 1 et 2. — Augmentation des tarifs à partir du 1er janvier 1942.

DÉPENSES

Art. 4. — Nouveau poste, employé venant des porteurs.

Art. 5. — Transfert d'un porteur, art. 4.

Art. 7. — Augmentation du coût des fournitures automobiles et du carburant; main-d'œuvre nécessitée par l'emploi du carbure; achat d'une nouvelle voiture.

Art. 8. — Augmentation des bois, tissus et fournitures diverses.

Art. 9. — L'emploi du carbure pour les corbillards automobiles use rapidement les tentures.

Art. 10, 11, 15 et 26. — Augmentations justifiées par les circonstances actuelles.

Art. 12. — Nouvel article.

Art. 14. — Réduction en raison du chauffage à l'électricité.

Art. 16. — Nouvel article.

Art. 22. — Augmentation du prix des matériaux.

Art. — Construction d'un mur de clôture au cimetière de St Georges. Dernière annuité payée en 1941.

Chapitre XVI

STADES MUNICIPAUX

DÉPENSES

Art. 5. — Des aménagements spéciaux sont faits chaque année et exigent un crédit plus élevé.

Chapitre XVIII

IMMEUBLES, ÉTUDES ET TRAVAUX

DÉPENSES

Le budget de ce service subit tout particulièrement les effets du renchérissement de la main-d'œuvre et des matériaux.

D'après les indications fournies par l'Office de contrôle des prix, l'augmentation est, actuellement, de 40% en moyenne, compte tenu des matériaux, de la main-d'œuvre et des frais généraux.

Cette augmentation atteint plus particulièrement les postes 18 et 26, affectés à l'entretien des bâtiments publics et locatifs.

Ces crédits sont extrêmement réduits eu égard au grand nombre, à l'importance et à l'usage des bâtiments auxquels ils s'appliquent.

Sur les autres postes du budget, les augmentations ont de moindres effets et peuvent être compensées par d'autres éléments.

Art. 18 et 26. — Augmentation de 40% suivant indications ci-dessus.

Art. 31. — Ce poste, primitivement de 20,000 francs en 1907 et de 15,000 francs encore en 1933, a subi des réductions successives. Il est devenu notoirement insuffisant, surtout depuis l'agrégation des communes suburbaines. Les monuments nécessitent un entretien périodique et nombre d'entre eux une restauration complète.

Art. 49. — Augmentation rendue nécessaire pour finir d'aménager le fonctionnement indépendant de l'éclairage public.

Art. 51. — Nouveau poste nécessité pour l'entretien des abris de commandements, sanitaires, publics ou dans les immeubles appartenant à la Ville, au nombre de 64 à ce jour.

Chapitre XIX

VOIRIE ET TRAVAUX

RECETTES ET DÉPENSES

Voir rapport spécial présenté par le Département des travaux publics.

Chapitre XX

DÉPENSES DIVERSES

Art. 1. — Augmentation du crédit à la disposition du Conseil administratif pour les cours commerciaux du soir et allocation nouvelle pour le cours de vacances de langue et de culture françaises.

Art. 3. — Suppression de l'allocation de 1,000 francs à l'œuvre de l'asile de la Retraite et allocation nouvelle de 600 francs au Foyer d'accueil.

Art. 4. — Augmentation du crédit à la disposition du Conseil administratif pour la propagande en faveur de Genève. Nouveau poste, participation de la Ville à la publication *L'Histoire de l'art en Suisse.*

Art. 5. — Crédit pour l'organisation de la fête du 1er août.

Art. 25. — Augmentation des dépenses extraordinaires provenant de l'état de guerre.

Art. 26. — Allocation pour parer, dans une certaine mesure, à l'augmentation du coût de la vie.

Art. 28. — Compensé aux recettes, chapitre II, art. 5.

Le Conseil décide de renvoyer le projet de budget à l'examen de la commission.

Tour de préconsultation

M. Peney, président du Conseil administratif : Le Conseil administratif vous présente aujourd'hui un rapport très succinct. Je n'y reviens cependant pas. Il est bien certain, comme nous avons déjà eu l'occasion de vous le dire, qu'il ne faut plus songer à équilibrer le budget. Nous avons pu réaliser cet équilibre de nos finances en 1938, 1939 et 1940. Nous espérons encore l'assurer en 1941. mais à partir de 1942, cela devient tout à fait impossible pour la raison bien simple que la Ville ne veut pas augmenter les impôts. Elle doit venir

en aide à l'Etat qui a dû augmenter ses impôts de 25 centimes additionnels lesquels, joints aux 15 centimes pour des travaux, portent à 40 le taux des centimes additionnels sur les impôts cantonaux. La Ville entend ménager les contribuables. Nous sommes donc arrivés à un stade tel que l'augmentation des impôts devient très difficile. Dès lors, il sera impossible d'équilibrer le budget puisque nous ne pouvons éviter tant de dépenses extraordinaires.

Je pose aujourd'hui la question telle qu'elle se présente et j'espère que vous la résoudrez. Les dépenses nouvelles qui nous sont imposées par l'état de guerre sont telles — je ne m'étendrai pas sur ce sujet — que la situation devient insoluble; le déficit ira en s'aggravant. Il faudra en effet revoir le budget des Services industriels qui n'a pas prévu suffisamment pour les allocations de renchérissement du coût de la vie. Ce remaniement risque d'avoir encore des conséquences fâcheuses sur le budget qui vous est présenté, en augmentant de quelques centaines de mille francs le déficit prévu. Le Conseil administratif ne peut rien contre un pareil état de choses. Il vous demande simplement — il le demandera aussi à la commission — d'examiner de façon approfondie toute cette question afin de voir s'il n'y a pas moyen de remédier à la situation.

Le projet de budget est renvoyé à la commission du budget.

5. Proposition du Conseil administratif en vue de l'acquisition de l'hôtel de la Métropole et de la concession de ce bâtiment au Comité international de la Croix-rouge.

Rapport du Conseil administratif

Messieurs les conseillers,

Le Conseil administratif s'est enquis, il y a quelque temps, de la possibilité de disposer du musée Rath l'an prochain, en particulier pour l'exposition du deuxième millénaire de Genève. A cette occasion, le Conseil administratif a été mis au courant des grandes difficultés éprouvées par la Croix-Rouge qui utilise ce musée comme annexe de l'agence centrale des prisonniers de guerre laquelle se trouvait trop à l'étroit au palais du Conseil général.

Rappelons, en passant, combien le musée Rath est nécessaire aux manifestations artistiques auxquelles il a été consacré. Or, par un concours de circonstances malheureuses, nos artistes ont été

privés ces dernières années, dans une très large mesure, de l'usage de ce bâtiment.

La restauration du musée Rath, entreprise au printemps de 1914, n'était pas achevée lorsque le bâtiment fut utilisé par l'Exposition rétrospective du centenaire, ouverte en juin. La guerre survint et le bâtiment fut, jusqu'en automne 1919, concédé à l'Agence des prisonniers de guerre. Les travaux furent repris et le musée Rath ouvrit ses portes en 1921 pour l'Exposition municipale.

En 1935, le musée subit une restauration intérieure qui s'avérait nécessaire. A peine rendu à sa destination, il était dévasté pas un incendie. Sa remise en état venait d'être achevée lorsque la nouvelle conflagration éclatait et que le musée Rath devait être concédé à nouveau à la Croix-Rouge.

On conçoit, dès lors, que le Conseil administratif ait tenté une démarche afin d'examiner la possibilité de remettre ce bâtiment à la disposition des artistes si durement éprouvés par la crise.

Malheureusement, les circonstances actuelles, au lieu de permettre à l'agence des prisonniers de guerre de diminuer le nombre des locaux qu'elle occupe, la contraignent à en chercher de nouveaux.

Aussi le comité international de la Croix-Rouge attira-t-il l'attention du Conseil administratif sur l'hôtel de la Métropole, actuellement à vendre, lui demandant s'il n'entrerait pas dans les convenances de la Ville d'acquérir ce bâtiment. Si tel était le cas, le comité demandait au Conseil administratif qu'il lui soit permis d'aller jusqu'à émettre le vœu que la Ville de Genève consente à lui en accorder gratuitement l'usage en raison de l'œuvre qu'il poursuit. Le comité en serait profondément reconnaissant, non seulement pour cette œuvre, mais pour tous ceux qui y consacrent leurs efforts, de même que pour les innombrables visiteurs qui viennent souvent de loin jusqu'à Genève pour faire appel à la Croix-Rouge. En outre, il est indispensable, pour l'accomplissement d'une telle œuvre, de résider dans un endroit situé, autant que possible, au cœur de la ville, c'est-à-dire à portée de tous.

* * *

Afin de permettre au Conseil municipal et au public d'apprécier les raisons qui conduisent le Conseil administratif à présenter cette proposition, il est utile de faire connaître les besoins de la Croix-Rouge et l'étendue du mandat, profondément humanitaire, qui lui incombe.

Les locaux suivants sont utilisés par le comité de la Croix-Rouge :

1) la villa Moynier (qui demeure le centre officiel du comité international de la Croix-Rouge et son siège social) mise à sa dispo-

sition par la Ville de Genève, immeuble actuellement occupé par les archives et les bibliothèques.

2) Le palais du Conseil général, mis à sa disposition par l'Etat de Genève.

3) Le musée Rath, prêté par la Ville de Genève.

4) L'ancien bâtiment de la Société de Banque suisse, prêté par celle-ci.

5) Un appartement loué aux frais du comité international à la Corraterie.

Nous ne mentionnons ici que pour mémoire les locaux utilisés par les sections auxiliaires de l'Agence dans 25 localités suisses, où près de 2,000 collaborateurs ont tenu à aider l'Agence centrale de Genève, cela à titre bénévole.

Depuis bien des mois déjà, le comité s'est préoccupé des inconvénients qui résultent pour ses collaborateurs à Genève, au nombre de plus de 3,300, de l'installation de ses très importants services dans un édifice très beau, mais qui n'avait nullement été prévu pour un tel emploi.

Le comité est certes profondément reconnaissant à l'Etat de Genève d'avoir bien voulu mettre à sa disposition ce palais sans lequel on peut se demander si l'Agence des prisonniers de guerre aurait pu accomplir sa tâche de manière satisfaitante dans notre ville. Toutefois, le comité a été, à l'expérience, obligé de constater que les aménagements de fortune ne correspondaient plus aux nécessités de l'heure. De plus, ses travaux subissent un préjudice certain du fait de leur dispersion dans des locaux différents. En outre, le palais du Conseil général est d'un chauffage si difficile, malgré tous les efforts et sacrifices accomplis, que le comité eut à déplorer au cours de ces deux derniers hivers, parmi ses collaborateurs, de très nombreux cas de maladie qui l'ont mis par moments dans une situation embarrassante. Il s'est efforcé de parer pour le mieux à ces divers inconvénients, car il est de la plus haute importance :

d'une part, pour les *millions* de correspondants qui s'adressent à Genève, qu'à la précision des renseignements puisse se joindre la rapidité,

d'autre part, que les collaborateurs du comité — ou modestement rétribués, pour une partie d'entre eux, ou bénévoles, pour la majorité — se trouvent dans des conditions de travail aussi hygiéniques et pratiques qu'il se doit pour un travail minutieux comme est le leur. Aussi, le comité verrait-il avec appréhension se prolonger un état de choses dont il sent les inconvénients et que ses collaborateurs ont accepté en faisant preuve, à cet égard aussi, de dévouement et d'abnégation.

C'est dire, Messieurs les conseillers, que toute la question des locaux à utiliser par le comité international de la Croix-Rouge et son agence mérite d'être examinée par nous très sérieusement.

Constitué en 1863 par le général Dufour, Henri Dunant, Gustave Moynier, le Dr Louis Appia et le Dr Théodore Maunoir, le Comité international de la Croix-Rouge n'est composé que de citoyens suisses qui travaillent, comme les grands fondateurs, bénévolement. Il se recrute par cooptation et peut compter jusqu'à vingt-cinq membres. Leur nationalité les dispose déjà à un esprit d'impartialité qu'ils doivent sans cesse entretenir et fortifier.

Les Croix-Rouges nationales, comme divers gouvernements, ont voulu que le Comité international de la Croix-Rouge restât exclusivement formé de Suisses, citoyens d'un pays dont la neutralité a toujours été délibérément voulue par le peuple et universellement et officiellement reconnue par les Etats.

Le Comité international, depuis sa fondation, a toujours siégé à Genève. Il a pour tâches essentielles :

de maintenir les principes fondamentaux de la Croix-Rouge,

de veiller à l'observation des prescriptions impératives de la Convention de Genève, pacte de droit international public,

d'exhorter, s'il y a lieu, les gouvernements à assurer le respect de cette convention,

de créer, en temps de conflits armés, des agences pour le secours aux victimes de la guerre, de tous pays, comme celle qui travaille actuellement à Genève, notamment pour les prisonniers et pour l'échange de nouvelles entr'eux et leurs familles,

de visiter les lieux où ils sont détenus, d'y apporter toute l'assistance morale et matérielle possible,

de servir d'intermédiaire neutre en temps de paix comme en temps de guerre, entre les gouvernements ou les sociétés nationales de la Croix-Rouge pour accomplir ou faciliter l'œuvre humanitaire d'entr'aide et de secours aux victimes de la guerre, de la maladie ou d'autres calamités.

Le Comité international de la Croix-Rouge n'a eu depuis 78 ans que trois présidents : Gustave Moynier, Gustave Ador et aujourd'hui Max Huber, ancien président de la Cour permanente de justice internationale.

En septembre 1939, se conformant au devoir dont l'ont chargé les conventions internationales, et en plein accord avec les gouvernements et les Croix-Rouges des pays belligérants, le Comité international de la Croix-Rouge organisait à Genève une agence centrale des prisonniers de guerre.

C'est pour la sixième fois que le Comité international assure une activité dans ce domaine. Il avait créé déjà l'agence de Bâle (de 1870 à 1871), l'agence de Trieste (1877), l'agence de Lourenzo-Marquès (1900) lors de la guerre sud-africaine, l'agence de Belgrade (1912) et enfin la plus grande, celle du musée Rath de 1914 à 1918.

En 1934, ses délégués étaient envoyés en Amérique latine à l'occasion du conflit du Chaco; en 1935, la guerre d'Ethiopie provoqua la formation d'une mission chargée d'aider à l'organisation de la Croix-Rouge éthiopienne et à la coordination de l'assistance fournie par les sociétés nationales. Enfin, de 1936 à 1939, le Comité international de la Croix-Rouge fut appelé à agir simultanément en Espagne nationaliste et en Espagne républicaine pour assurer par l'intermédiaire de ses 30 délégués le ravitaillement et l'évacuation des personnes civiles, la sauvegarde des habitants, la protection des blessés, des prisonniers et des otages. Un bureau d'Espagne installé à Genève organisait les recherches et les transmissions de messages familiaux (plus de 6 millions entre les deux fronts d'Espagne). L'activité de ce bureau entraîna l'engagement de 70 personnes, dont 45 bénévoles et 25 salariées.

L'Agence centrale des prisonniers de guerre constituée aux premiers jours des hostilités s'était installée en septembre 1939 dans la salle des jurés du palais du Conseil général. Un mois après, le développement rapide de son activité l'obligeait à occuper non seulement l'immense vaisseau central du palais, mais les galeries, une partie du sous-sol et les locaux du second étage.

Quelque temps plus tard, l'Agence devait étendre encore le réseau de ses services annexes au musée Rath (siège central de l'Agence des prisonniers de 1914-1918) puis à l'immeuble de la Société de banque suisse, Corraterie, 6, aux locaux de l'immeuble Corraterie, 5, et tout récemment aux anciens bureaux de rédaction de la *Tribune de Genève*, boulevard Georges Favon, 29.

De plus, en raison de l'accroissement continuel de la correspondance reçue par la Croix-Rouge, l'Agence a constitué dans une vingtaine de villes suisses (Aarau, Bâle, Bellinzone, Berne, Coire, Fribourg, Genève, Lausanne, Le Locle, Locarno, Lugano, Lucerne, Montreux, Morges, Neuchâtel, Poschiavo, Rolle, St-Gall, St-Moritz, Vevey, Winterthour, Yverdon, Zoug, Zurich) 25 sections auxiliaires qui contribuent à distance à la préparation des fiches et aux travaux de classement.

L'Agence centrale des prisonniers de guerre comptait en septembre 1941 : 3,300 collaborateurs dont *2,500* bénévoles et *893* rétribués.

Il faut ajouter à ce chiffre les *1,800* collaborateurs des sections

auxiliaires en Suisse, ainsi que l'équipe d'une centaine d'ouvriers qui chargent et déchargent dans les entrepôts de la Croix-Rouge au port-franc de Cornavin les envois de secours destinés aux prisonniers de guerre. Ainsi le total des collaborateurs en Suisse atteint *5,200*.

Le Comité international de la Croix-Rouge a envoyé en outre dans la plupart des pays, des délégations permanentes ou temporaires chargées d'assurer la liaison avec les autorités et les Croix-Rouges, de visiter les camps de prisonniers ou internés civils, et de distribuer des secours.

Ces délégations ont exercé et exercent leur activité dans les pays suivants :

Europe. — Allemagne, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Etats baltes, Finlande, U. R. S. S., France, Grande-Bretagne, Grèce, Hollande, Hongrie, Italie, Norvège, Pologne (gouvernement général), Portugal, Serbie.

Afrique. — Afrique équatoriale française, Kenya, Tanganyka, Ouganda, Soudan, Afrique orientale italienne, Union sud-africaine, Congo belge, Egypte, Rhodésie.

Amérique. — Argentine, Brésil, Canada, Indes orientales néerlandaises (Curaçao, Surinam), U. S. A.

Asie. — Arabie saoudite, Ceylan, Indes britanniques, Indes néerlandaises, Iran, Palestine, Syrie, Turquie.

Océanie. — Australie, Nouvelle-Zélande, Nouvelle-Calédonie, Tahiti.

Les délégués du Comité international de la Croix-Rouge ont fait plus de 500 visites dans les camps de prisonniers de guerre et plus de 150 visites aux camps d'internés civils. Un rapport de chaque visite est envoyé au Comité international de la Croix-Rouge.

L'Agence a reçu, de septembre 1939 à octobre 1941, *71,000 visiteurs* qui sont venus s'enquérir à Genève de ceux des leurs dont ils étaient sans nouvelles ou des possibilités d'apporter des secours à un prisonnier.

Le mouvement de la correspondance de l'Agence centrale des prisonniers de guerre atteignait en septembre 1941 le chiffre de 14,000,000 de plis, soit 6,000,000 de lettres reçues et 8,000,000 de lettres envoyées.

L'on a enregistré en un seul jour l'arrivée de 60,000 lettres et l'expédition de 102,000 envois.

Les 60 fichiers de l'Agence (militaires et civils) contiennent actuellement plus de *10 millions* de fiches.

Le laboratoire de photocopies a tiré *1 million* de reproductions de documents officiels. Pour le seul mois de septembre 1941, les fournitures de bureau atteignent le chiffre de 19,209 francs.

Quant au service de secours chargé de centraliser et d'expédier les envois de vivres, vêtements, médicaments, etc., destinés aux prisonniers de guerre, il a déjà transmis *40 millions de kilos* de vivres représentant 5,000 vagons de marchandise.

L'organisation générale de l'Agence centrale des prisonniers de guerre est confiée à une direction technique qui assure l'exécution du plan d'activités élaboré par le comité international de la Croix-Rouge.

Tableau des services de l'agence

Services généraux :

Réception — Tri du courrier — Ouverture et distribution du courrier — Economat et administration — Presse et informations — Propagande — Archives iconographiques — Trésorerie — Dactylographie — Expédition — Télégrammes.

Militaires et internés civils :

(Recherches de soldats disparus, visites dans les camps d'internement, enquêtes concernant les blessés et malades, identification de militaires décédés et transfert des successions, transmissions de nouvelles entre les prisonniers de guerre et leurs familles).

Dix-sept services sont consacrés aux militaires allemands, belges, britanniques, danois, finlandais, français et troupes coloniales françaises, grecs, hollandais, hongrois, italiens, norvégiens, polonais, roumains, russes, yougoslaves.

(Recherches d'évacués et de réfugiés, enquêtes en pays occupés, transmission de messages familiaux de 25 mots entre civils se trouvant dans les pays belligérants (1 million de messages à fin décembre), enquêtes concernant des enfants et des malades, démarches en vue de rapatriements de civils).

Quinze services sont consacrés aux civils allemands, belges, britanniques, danois, finlandais, français, grecs, hongrois, hollandais, luxembourgeois, norvégiens, polonais, yougoslaves, roumains, russes.

Sanitaires :

Enquêtes, visites et démarches concernant les médecins, infirmiers, militaires ou civils, les blessés et les malades; démarches en vue d'échanges et de rapatriements éventuels.

Secours :

Normalisation des conditions d'envois de colis aux prisonniers, démarches en vue d'améliorer leur transmission. Expéditions individuelles ou collectives aux prisonniers de guerre et internés civils, etc., des secours (vivres, vêtements, produits pharmaceutiques) émanant des sociétés nationales de Croix-Rouge ou d'autres associations.

Outre le nombreux secrétariat qui, au palais du Conseil général, centralise les demandes, examine chaque cas et envoie les ordres nécessaires, des délégués à Lisbonne, Marseille et Gênes reçoivent les cargaisons de secours arrivant de Grande-Bretagne ou d'outre-mer, les font transborder sur des bateaux battant pavillon de la Croix-Rouge et naviguant sous le contrôle de convoyeurs du Comité international de la Croix-Rouge, puis assurent l'acheminement des convois à Genève.

Ces marchandises sont déchargées dans les entrepôts de la Croix-Rouge au port-franc de Genève-Cornavin, d'où chaque jour a lieu la réexpédition de vagons entiers de secours à destination des camps de prisonniers.

Secours intellectuels :

(Distribution de livres, d'instruments de musique, de jeux en collaboration avec les autres associations d'assistance intellectuelle.) Le service des secours intellectuels a réparti déjà plus de ½ million de volumes.

Services techniques :

Installation de photocopie pour la reproduction des listes officielles de prisonniers, machines Hollerith Watson (reproduction et classement des fiches et listes de prisonniers), installation de Ronéo.

Les dépenses de l'Agence centrale atteignent environ 280,000 francs par mois; 80% des fonds nécessaires sont fournis par la Suisse. Le travail des collaborateurs bénévoles représente une valeur d'environ 2,5 millions de francs par année.

* * *

Le Conseil administratif a tenu à présenter ces considérations générales afin de permettre au Conseil municipal d'apprécier les difficultés du lourd mandat qu'assume le Comité international de la Croix-Rouge en assurant la marche de l'Agence centrale des prisonniers de guerre et des multiples rouages qui en dépendent.

Les autorités de la Ville ont reconnu à maintes reprises l'intérêt humanitaire qui s'attache à ce travail. Le comité doit pouvoir comp-

ter sur leur appui dans la phase qu'il traverse, bien difficile, étant donné l'extension considérable de son activité. Cette extension même nécessitera — comme ce fut du reste le cas après la dernière guerre — l'utilisation des locaux durant une période difficile à évaluer et qui suivra la cessation des hostilités. Si donc la Ville de Genève consentait à prêter l'hôtel de la Métropole, cela permettrait d'y grouper — au prix de travaux d'aménagement relativement limités — non seulement les services installés actuellement au palais du Conseil général, mais encore ceux pour lesquels la Croix-Rouge a dû demander l'usage du musée Rath. Si la Ville de Genève mettait l'hôtel à sa disposition, de son côté l'Etat de Genève assurerait les mêmes prestations qu'il octroyait généreusement au comité les années précédentes, pour le palais du Conseil général.

L'hôtel de la Métropole présenterait pour le comité un ensemble unique d'avantages dans l'état présent de ses activités et dans le cas même où les circonstances lui imposeraient de s'étendre encore au delà de cet immeuble.

Il a paru au Conseil administratif que, dans les circonstances actuelles, Genève se devait de faire un effort en faveur d'une institution jouissant, dans le monde entier, d'une considération qui fait grand honneur à la Suisse et tout particulièrement à notre ville qui fut le berceau de la Croix-Rouge.

Il importe, vu l'extension que prennent les services de la Croix-Rouge, que cette institution dispose de locaux mieux adaptés à ses besoins et surtout moins dispersés que cela n'est le cas actuellement.

La mesure envisagée contribuera à attacher à notre ville le siège du Comité international et son administration principale.

En même temps, l'achat proposé assurera la conservation en sa forme initiale d'un bâtiment qui contribue à l'aspect harmonieux du site. Enfin, nous envisageons que ce bâtiment pourrait, plus tard, être rendu à sa destination d'hôtel.

Le Conseil administratif entend limiter son effort à l'achat du bâtiment et à l'entretien du gros œuvre. L'autorité cantonale consent à favoriser la mesure envisagée en faveur de la Croix-Rouge et à y contribuer en accordant :

1. L'exonération du droit d'enregistrement sur l'achat;
2. l'exemption de tous impôts durant l'utilisation par la Croix-Rouge;
3. le maintien des prestations comprises dans l'allocation annuelle de 25,000 francs accordée à la Croix-Rouge pour ses locaux actuels.

D'autre part et lors d'entretiens avec le Conseil d'Etat, il a été entendu que la Croix-Rouge s'adresserait à la Confédération en ce

qui concerne l'aménagement intérieur de l'immeuble et le mobilier qui sera nécessaire à sa nouvelle destination.

Le Conseil administratif ne doute pas que le Conseil municipal tiendra à faire le geste qui lui est proposé en faveur d'une institution qui honore Genève, geste auquel s'associent la Confédération et l'Etat.

Nos pourparlers avec la Société de l'industrie des hôtels, propriétaire de l'hôtel de la Métropole, ont abouti au prix global de 1,000,000 de francs comprenant le bâtiment et ses accessoires devenus immeubles par destination.

Rappelons qu'en 1922, le Conseil administratif avait envisagé l'achat de ce bâtiment pour en faire l'Hôtel municipal. Le prix fixé alors, après des rabais successifs, s'élevait à 2,200,000 francs, basé sur le prix de 500 francs le mètre carré pour le terrain et de 40 francs pour le mètre cube de construction.

L'hôtel de la Métropole est construit sur la parcelle 4140, mesurant 1,514.40 mètres carrés, qu'il couvre entièrement.

Le terrain, provenant des anciennes fortifications, fut vendu en 1852 et 1853 pour le prix total de 235,348 francs.

Il fut revendu, avec les constructions déjà commencées, par acte du 1er avril 1854, à la Société anonyme de l'hôtel Métropole, pour le prix de 423,382 francs.

En 1880, l'hôtel fut adjugé à la Société immobilière et industrielle de Chamonix, pour le prix de 728,000 francs.

La Société de l'industrie des hôtels s'en rendit acquéreur en 1896 pour le prix de 1,100,000 francs.

L'hôtel a trois étages sur rez-de-chaussée et des combles. La surface utilisable est d'environ 1,430 mètres carrés par étage représentant avec les locaux disponibles, dans les combles, une surface totale d'environ 5,240 mètres carrés, dégagements et locaux de service non compris.

Le bâtiment présente un développement total de façade de 177 mètres sur le Grand-Quai, la rue du Rhône, la rue d'Italie et la place de la Métropole.

Grâce à ce vaste développement et à la forme régulière du bâtiment, les locaux sont tous éclairés directement sur l'extérieur et dégagés sur un vaste corridor central qui s'étend à chaque étage, sur toute la longueur du bâtiment.

La construction est en bon état d'entretien. Le bel aspect de l'hôtel de la Métropole, ses facilités d'accès, la vue dont il jouit, la proximité de la promenade du lac sont des avantages suffisamment connus.

La parcelle est grevée, au profit de l'Etat, de la servitude qui a limité la hauteur des bâtiments afin d'assurer l'aspect d'unité donné au Grand Quai.

La parcelle bénéficie, par contre, de la servitude qui garantit à cette rangée d'immeubles l'espace libre de la promenade du lac.

Les étages sont reliés entre eux par un escalier central, dans la cage duquel se trouvent deux ascenseurs, et par un escalier de service placé à chacune des extrémités du bâtiment.

Cette disposition qui résulte de la destination de l'édifice est celle qui convient également à des locaux d'administration. On peut, sans toucher au gros œuvre et par un simple déplacement ou suppression de cloisons, obtenir, si besoin est, des locaux de grande dimension.

Mais il ne s'agit pas présentement d'apporter des modifications à la disposition du bâtiment. Comme dit précédemment, les locaux seraient utilisés par la Croix-Rouge à peu près en leur état actuel. L'avenir sera ainsi entièrement réservé et rien n'exclut la possibilité de rendre un jour ce bâtiment à sa destination d'hôtel.

Si, comme nous osons l'espérer, notre proposition est ratifiée, l'entrée en possession par la Ville aurait lieu le 1er janvier 1942, mais la Société de l'industrie des hôtels conserverait la jouissance du bâtiment jusqu'à fin mai suivant afin de permettre à cette société de liquider son personnel, au nombre de 42 unités, ainsi que son mobilier. Durant cette période de cinq mois, la Société de l'industrie des hôtels payerait un loyer.

En résumé, le prix de un million, consenti à la Ville, est avantageux si on le compare au chiffre ci-dessus rappelé.

Pour le payement de ce prix, nous avons obtenu des accommodements. La Ville pourra s'acquitter envers la Caisse d'épargne, créancière pour la totalité du prix de vente, en bons de caisse. La Ville bénéficiera de la part de cet établissement d'un intérêt d'un demi pour cent supérieur au taux bonifié aux déposants, ce qui représente actuellement du 3½%.

Aussi a-t-il paru au Conseil administratif ainsi qu'aux autorités cantonales qu'il convenait de saisir l'occasion qui nous est offerte aujourd'hui d'assurer à la Ville un bâtiment auquel elle s'intéressa à diverses époques.

Enfin, et surtout, cet achat permet à Genève de faire un geste qui sera universellement apprécié en faveur d'une institution qui contribue très largement au renom dont notre Ville jouit dans le monde.

Nous soumettons en conséquence à votre approbation, Messieurs les conseillers, le projet d'arrêté suivant :

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la demande du Comité international de la Croix-Rouge du 13 septembre 1941 ;

vu le rapport du Conseil administratif, en vue de l'acquisition de l'hôtel de la Métropole et de la concession de ce bâtiment au Comité international de la Croix-Rouge pour la durée de la guerre;

vu l'accord intervenu entre le Conseil administratif et la Société de l'industrie des hôtels en vue de la cession à la Ville de Genève de l'hôtel de la Métropole (parcelle 4140 du cadastre de la commune de Genève « Cité ») mesurant 1,514,40 mètres carrés, pour le prix d'un million;

sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Le sus-dit accord est approuvé et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique de vente.

Art. 2. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'un million de francs, frais d'acte non compris, en vue de cette acquisition. Cette dépense sera portée à un compte spécial.

Art. 3. — Il sera provisoirement pourvu à cette dépense au moyen de rescriptions ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, jusqu'à concurrence de la sus-dite somme d'un million de francs.

Art. 4. — Cette acquisition ayant un but d'utilité publique, le Conseil d'Etat est prié de constater qu'aux termes de l'art. 127 de la loi générale sur les contributions publiques, collationnée suivant arrêté législatif du 20 octobre 1928, la Ville de Genève est exemptée des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier.

Art. 5. — Le Conseil administratif est autorisé à concéder le dit bâtiment au Comité international de la Croix-Rouge dans les conditions stipulées dans le rapport du Conseil administratif ci-dessus mentionné.

Le Conseil décide de renvoyer ce projet à une commission.

Tour de préconsultation

M. Unger, conseiller administratif : Dans ce temps de misère et de chaos, où tant d'institutions qui semblaient puissantes et universelles ont sombré, la Croix-Rouge continue de remplir sa haute mission et le Comité international se montre digne de sa tâche immense, aujourd'hui comme autrefois.

Si le sort de notre ville particulièrement desservie par les circonstances nous inquiète parfois, le privilège d'abriter la Croix-Rouge

internationale nous apporte un profond réconfort et nous rappelle que nous avons de sûres et fortes raisons d'espérer.

Mais nous ne pouvons nous borner à nous féliciter de ce que la spiritualité de l'œuvre de la Croix-Rouge couvre de lustre notre cité. Nous devons nous occuper de ses besoins matériels et, avec les autorités fédérales et cantonales, nous devons prendre les mesures appropriées.

Le Conseil administratif vous propose aujourd'hui de faire notre devoir en lui procurant des locaux convenables. L'immeuble proposé tient une place heureuse dans le site magnifique qu'est notre rade. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'il ait tenté des agents immobiliers en quête d'une bonne affaire. Pendant plus d'une année, le Département des travaux publics, sous l'impulsion directe de son président, M. Casaï, et le service immobilier de la Ville ont réussi à écarter des opérations d'un caractère spéculatif qui eussent d'ailleurs modifié le caractère de l'immeuble au préjudice du site.

Après cette action utile mais négative, le Conseil administratif est heureux de présenter au Conseil municipal une proposition positive en faveur de l'institution qui honore le plus notre ville et notre pays.

Le projet est renvoyé à une commission composée de MM. *Duboule, Billy, Corbat, Rossire, Corboud, Sormani, Sésiano, Marti, Calame, Borel.*

6. Propositions individuelles

M. Falk-Vairant: Je désire demander au Conseil administratif où il en est de ses études et des travaux préparatoires en vue de la création du stade municipal des Vernets. Divers milieux sportifs se préoccupent avec toutes sortes de raisons et de bons motifs de connaître un peu où en est l'état de la question. Je ne veux pas entrer dans les détails, mais il serait bon que nous fussions orientés sur ces projets de façon que nous puissions tranquilliser et renseigner les milieux intéressés. J'aimerais donc que le Conseil administratif nous dise où en est actuellement la question.

M. Uhler, conseiller administratif : Je puis répondre immédiatement au nom du Conseil administratif pour la bonne raison que ce matin même nous avons vu un plan de ce stade des Vernets. Cette question a préoccupé le Conseil administratif et il s'en occupe depuis

assez longtemps, d'accord avec l'Etat, en particulier avec le Département des travaux publics.

Dans le premier plan qui avait été soumis, il y avait une parcelle qui appartenait encore à une hoirie. Le Département a fait une nouvelle étude qui a abouti au plan affiché dans cette salle et qui permet d'abandonner cette parcelle. Nous n'aurons donc plus qu'à nous entendre avec l'Etat en ce qui concerne la question immobilière puisque tout appartient à l'Etat. C'est ce que nous allons entreprendre pour nous assurer la propriété de ces terrains.

Mais je vous rappelle que l'emplacement du futur stade est actuellement utilisé, en grande partie, par des petits jardins. Il serait impossible maintenant de demander aux propriétaires de ces petits jardins de les abandonner pour permettre à la Ville de Genève de construire un stade. Cela ne veut pas dire que la Ville se désintéresse de la question, mais il faut la régler d'accord avec l'Etat. Les petits jardins seront mis à disposition de la Ville après la guerre. Cela nous donnera le temps de chercher d'autres emplacements que nous pourrons offrir aux détenteurs des petits jardins des Vernets. Dans l'état actuel des choses, un recours au fédéral adressé par les propriétaires des petits jardins nous donnerait certainement tort. La semaine dernière encore, nous avions à Genève un ingénieur agronome fédéral chargé de trouver tous les terrains qui pourraient être transformés en petits jardins et j'ai dû me débattre passablement avec lui car il voulait supprimer tous les stades. Je lui ai fait remarquer que nous avions déjà supprimé des terrains à Châtelaine, au chemin du Bouchet et qu'il était impossible de supprimer encore Frontenex, Varembé ou Champel. Il nous demande encore d'examiner plus attentivement la question. Pour le moment, j'attends son rapport, mais si je vous cite ce fait, c'est pour vous dire combien il serait difficile de songer à construire un stade nouveau pendant que le monde est encore en guerre. Il faut cependant que nous soyons prêts pour qu'immédiatement après la guerre nous ayons les terrains et nous puissions construire. Evidemment, il ne faut pas se faire d'illusions; nous allons ainsi au devant d'une dépense qui ascendera à 3 millions environ. *(Mouvements.)* La question se posera réellement lorsque les études seront terminées. La première phase consiste à s'assurer les terrains. C'est ce qui sera fait selon le plan du Département des travaux publics. J'espère avoir ainsi répondu à M. Falk-Vairant.

Le président: M. Falk-Vairant est satisfait. Je lui donne la parole pour remercier le Conseil administratif.

M. Falk-Vairant: Nous avons un président tout à fait charmant; il supprime toutes les formalités d'usage et, selon son conseil, je

remercie le Conseil administratif de sa réponse, mais je me permets néanmoins d'ajouter quelques mots.

D'après le plan affiché dans cette salle, on constate une enclave au milieu des terrains du stade. Je le regrette. En effet, je ne vois pas un stade de l'envergure de celui qui est projeté et qui sera vraiment digne de l'aménagement de la Ville de Genève, avec une enclave dans laquelle on continuera à tripoter des carottes et des pommes de terre, sauf le respect que je dois aux cultivateurs. Je ne veux pas être désagréable aux paysans bien que parfois ils mériteraient bien quelques leçons. *(Bruits.)*

M. Marti : Et les marchands de charbon, que font-ils du combustible ?

M. Falk-Vairant : On ne le tripote pas, il est trop noir. *(Bruit, exclamations.)*

Mais, pour en revenir à des choses sérieuses, je dis qu'il serait regrettable que dans un stade comme celui-là, on laisse une enclave de ce genre qui, à un moment donné, constituera une gêne considérable. Loin de moi l'idée de préconiser une dépense immédiate de 3 millions. Le Conseil administratif nous a dit il y a un instant qu'il n'était pas disposé à voir les finances de la Ville mises à contribution. Cependant, je continue à penser que les études doivent être poussées de façon que nous ayons des projets tout prêts et qui répondent à ce que nous attendons d'un magnifique stade que nous devons avoir à Genève.

M. Unger, conseiller administratif : Je voudrais faire remarquer à M. Falk-Vairant qui est un homme avisé en affaires, combien un discours comme celui qu'il vient de faire peut comporter de dangers pour les finances de la Ville. Vous dites que l'achat de cette parcelle est indispensable. Croyez-vous que nous sommes les seuls à lire le *Mémorial ?* Il y a des agents immobiliers derrière cette affaire et qui la mènent avec habileté. Ils l'ont déjà menée contre M. Boissonnas qui était habile et ingénieux. Il n'est pourtant pas arrivé à les faire fléchir. Ces agents émettent des prétentions énormes qui pourraient peut-être être ratifiées par les tribunaux, parce qu'on ne sait jamais ce que disent les tribunaux dans une expropriation. Et quand vous dites que vous tenez à cette parcelle, croyez-vous que vous en fassiez baisser le prix ? Nous avons approché à couvert les propriétaires. Pour l'instant, ils ne sont pas vendeurs et nous avons pu leur dire aussi : Pour l'instant, cette affaire ne nous intéresse pas. Nous pouvons faire ce stade en dehors de votre propriété. Cela ne gênera ni la piste des spectacles ni la piste d'entraînement. En-

suite, lorsque les devis seront faits, il se passera bien quelques années et nous verrons alors si ces messieurs sont disposés à vendre, si d'ailleurs ils sont encore en vie. Par une intervention comme la vôtre, vous rendez les affaires difficiles et je ne puis m'empêcher de vous le dire parce que vous savez ce que vous faites et vous connaissez l'importance des paroles comme celles que vous prononcez.

Quant aux tripoteurs de carottes et de pommes de terre, soyez tranquille, à l'heure actuelle, ils nous sont aussi précieux que les marchands de charbon.

M. Corbat: J'ai été quelque peu surpris d'entendre M. le conseiller administratif Uhler parler comme il l'a fait des petits jardins. Evidemment, nous savons tous qu'il y a le plan Wahlen et qu'il faut cultiver des légumes. Seulement, ne croyez pas que tous ces terrains sont utilisés à la culture maraîchère. Sur les 250,000 mètres carrés qui appartiennent à l'Etat, il y en a peut-être un tiers qui sont cultivés. Tout le reste est recouvert de sales baraques, on peut bien le dire. Un nettoyage s'impose dans ce quartier. La situation de cet emplacement est magnifique, au pied de la colline de Lancy, abrité des vents, à proximité de la ville avec de grandes artères de communication. Cet emplacement est tout désigné pour l'aménagement d'un stade dont Genève a besoin. Si nous raisonnons comme viennent de le faire deux membres du Conseil administratif, nous arriverons bons derniers. Vous savez aussi que le conseiller administratif délégué au tourisme, M. Schoenau, a fait l'impossible pour créer les Jeux de Genève. Or, les sportifs déclarent que des aménagements, c'est-à-dire un stade convenable, manquent à Genève. Il faut quand même aider les bonnes volontés et contribuer à maintenir cet élan qui a été donné à Genève en ce qui concerne les jeux et le sport en général.

M. Uhler, conseiller administratif : Je suis un peu surpris par ce que vient de dire M. Corbat. Pour un peu, il ferait passer M. le conseiller Unger et moi-même comme adversaires du stade.

M. Corbat : Peut-être !

M. Uhler, conseiller administratif : Je ne sais pas si vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit ou si vous ne voulez pas comprendre. Comme conseiller administratif délégué au stade — entre parenthèses c'est moi-même et non pas mon collègue, M. Schoenau, qui suis parti le premier avec cette idée des Jeux de Genève —

M. Corbat : Mes excuses.

M. Uhler, conseiller administratif : ... j'ai le devoir de soutenir le sport. J'en ai donné la preuve lorsque j'ai discuté avec cet ingénieur fédéral, mais je suis tout de même obligé de dire qu'à l'heure actuelle, il est impossible de supprimer ces petits jardins.

M. Corbat : Placez-les ailleurs !

M. Uhler, conseiller administratif : C'est facile à dire. Je sais bien qu'il existe d'autres terrains, mais ces petits jardins des Vernets sont cultivés depuis des années et vous donneriez à leurs propriétaires des terrains en friche qu'il faudra travailler la première année en tout cas pour une maigre récolte. Je ne dis pas que c'est impossible, mais c'est très difficile. Et quant à moi, je n'aime pas faire des promesses que je ne peux pas tenir. Si nous pouvons obtenir le déplacement de ces petits jardins plus tôt que nous ne pensons, tant mieux. Mais soyez certains d'une chose, l'autorité municipale ne serait pas soutenue au fédéral si elle demandait actuellement un déplacement de ces petits jardins. Voilà ce que j'ai dit, pas autre chose.

Quant au stade, ce matin même, j'ai insisté pour que nous poursuivions nos démarches afin que tout soit prêt au moment voulu. Nous cherchons des terrains d'entraînement. Nous nous occupons de cette question en accord avec l'association cantonale de gymnastique. Nous savons que ces terrains doivent être trouvés. Ne dites donc pas des choses qui sont contraires à la vérité et à ce que veut le Conseil administratif qui est tout à fait dévoué à tous les sports.

M. Marti: M. Falk-Vairant m'a traité de tripoteur de pommes de terre... *(Bruit.)*

M. Falk-Vairant : Pas du tout !

M. Marti : Je suis complètement d'accord avec M. Corbat pour qu'un stade soit construit aux Vernets mais le moment n'est pas venu de le faire maintenant. M. le conseiller administratif Uhler vient de rappeler que nous devons, à Genève, faire 10 hectares de plus de cultures en 1942. Le moment n'est donc pas venu d'enlever des terrains de culture aux Acacias pour construire un stade. Après la guerre — et notre président m'a dit aujourd'hui qu'elle serait terminée en 1946 — nous verrons. Pour le moment, qu'on fasse des études et qu'on laisse ces terrains aux planteurs de carottes et de pommes de terre.

Le président: Je vous invite, Messieurs, à quitter ce terrain brûlant du futur stade.

M. Peney, président du Conseil administratif : Si l'on est ici pour discuter des qualités sportives, j'ai la prétention d'avoir droit à la parole puisque en son temps — c'était en 1904 — j'ai fait le tour du petit Salève en 1 heure 34 minutes... *(Rires.)* Je voudrais placer cette question sur son véritable terrain. On a parlé tout à l'heure de dépenses. Il ne faut pas oublier qu'il y a des dépenses productives; il en est beaucoup d'autres qui ne rapportent rien. Or, la création d'un stade à Genève est essentiellement une dépense productive. Il est indispensable à l'équipement de Genève, et il faut le faire le plus rapidement possible. Le terrain des Vernets est le meilleur que nous puissions trouver; il faut le transformer dans un délai qui ne soit pas trop long. Ce stade pourra contenir 35,000 spectateurs. Il permettra à Genève de tenir sa place dans le monde. Si on ne le fait pas, nous arriverons après d'autres villes de Suisse romande. Nous ne le voulons pas. Ce serait déplorable. Une ville comme Genève ne doit pas reculer devant des dépenses indispensables à son équipement. Il faut que nous ayons très rapidement un stade aux Vernets.

M. Ganter: Après cette courte partie récréative, vous me permettrez de poser une question au Conseil administratif. Lors de la dernière séance, un conseiller municipal avait demandé quand les comptes des représentations de *Guillaume Tell* seraient soumis à cette assemblée. Or, comme sœur Anne, nous n'avons rien vu venir. Un certain délai s'est écoulé entre la dernière et la présente séance. Or, on nous avait dit, il y a trois semaines, que ce n'était qu'une question de jours, qu'un schéma de ces comptes avait été reçu le matin même, que d'ici trois jours tout serait en règle, et qu'ils pourraient être fournis rapidement. Je m'étonne donc que la question ne figure pas à l'ordre du jour de la présente séance. Je crois savoir que prochainement le Conseil administratif demandera au Conseil municipal une forte subvention en faveur des fêtes du bi-millénaire de Genève. Il serait utile de liquider la question des représentations de *Guillaume Tell* avant de nous engager dans de nouvelles dépenses. C'est pourquoi je demande au Conseil administratif de nous soumettre ces comptes le plus rapidement possible. Cela est d'autant plus nécessaire que, de divers côtés, on entend dire que les représentations boucleraient par un déficit. Il y a quelques minutes, d'autre part, le président du Conseil administratif nous a montré l'importance qu'il attachait à un emploi judicieux des finances de la Ville.

M. Noul, conseiller administratif : Il est vrai qu'à une dernière séance, j'avais supposé que les comptes du Festival de Genève nous

parviendraient relativement très vite. Nous ne les avons pas encore reçus parce qu'il reste quelques règlements à faire et on ne peut pas bousculer non pas ceux qui doivent, mais ceux à qui l'on doit et qui n'envoient pas leur facture; aussi invraisemblable que cela paraisse, il en est ainsi et nous devons attendre.

Quant aux autres points soulevés par M. Ganter, nous ne pouvons pas y répondre maintenant; nous en sommes navrés. Nous pouvons lui dire que lorsque nous aurons examiné les comptes, nous donnerons une réponse avec toute la clarté désirable.

M. Julita: Permettez-moi d'appuyer la proposition de M. Ganter. C'est moi-même qui avais fait cette demande et, à la dernière séance de ce Conseil, M. le conseiller administratif Noul nous avait promis une réponse rapide. Voici en effet la déclaration de M. le conseiller administratif Noul :

> « D'ici deux ou trois jours, nous aurons ces documents sous une forme officielle. Le Conseil administratif les étudiera dans une prochaine séance et le conseiller délégué pourra, à la prochaine séance du Conseil municipal, vous présenter un rapport. »

On nous répond aujourd'hui que ces comptes ne sont pas présentés. Pourquoi le Conseil administratif ne les a-t-il pas encore en sa possession ? Parce que certains fournisseurs, nous dit-on, n'ont pas encore produit leurs factures. Ce que je sais d'une façon certaine, c'est que certains fournisseurs ont envoyé leur facture et qu'ils en attendent encore le règlement. Je pense que le Conseil municipal sera d'accord pour dire que le Conseil administratif doit exercer une pression sur les organisateurs de ces manifestations pour qu'ils présentent enfin leurs comptes, même s'il y a déficit à combler. C'est le secret de Polichinelle en effet, car toute la république sait quel est le déficit et le Conseil administratif ne veut pas l'indiquer et recule de plus en plus devant cette déclaration à faire. J'invite donc le Conseil administratif à soumettre ces comptes le plus rapidement possible.

M. Noul, conseiller administratif : A entendre M. Julita, le Conseil administratif ferait figure d'accusé et il semblerait qu'il ne veut pas livrer les comptes qu'il aurait reçus.

M. Julita : On pourrait le croire !

M. Noul, conseiller administratif : C'est quelque peu exagéré, et vous croyez facilement ce que vous désirez. Il est cependant des conseillers municipaux qui doivent comprendre que puisque nous n'avons pas encore reçu ces comptes, nous ne pouvons pas en parler de façon pertinente. A la minute où nous les aurons reçus, nous vous

en parlerons car nous n'avons rien à cacher. Ce n'est pas nous qui sommes en cause. Lorque nous saurons les choses, nous vous les dirons sans autre; mais ne venez pas monter une histoire de secret qui n'existe pas, de mauvaise volonté que nous n'avons pas. Nous attendons. Evidemment, on nous fait quelque peu attendre. C'est peut-être regrettable. Nous avons demandé aux responsables du comité des Festivals de nous apporter ces comptes. Ils viendront. Ce sont d'honnêtes gens qui sont à la tête de ce festival.

M. Julita : Evidemment, tout arrive !

M. Peney, président du Conseil administratif : Permettez-moi d'intervenir dans ce débat comme délégué aux finances de la Ville de Genève. Je constate une fois de plus qu'à Genève particulièrement, la critique joue un rôle considérable. La critique est aisée, mais l'art est difficile, et ce soir, je dois dire en toute sincérité que l'initiative de ceux qui ont organisé ces spectacles a été bonne pour Genève. Les représentations de *Guillaume Tell* ont été un plein succès et ont amené chez nous des milliers de confédérés. Notre ville, si ces spectacles n'avaient pas eu lieu, aurait été, l'été dernier, une ville presque inerte et morte. Je pense que l'on ne devrait pas critiquer comme on le fait maintenant ceux qui ont pris cette initiative d'organiser des spectacles en plein air, par conséquent, exposés aux risques d'intempéries. J'étais aussi, jadis, délégué aux spectacles et je me souviens qu'en 1932, ont été organisées deux représentations de *Parsifal* au Grand Théâtre, sous la direction de von Hoesslin. Elles ont coûté 84,000 francs; il y avait à ce moment des subventions fédérale, cantonale et municipale. Un seul ténor a coûté 6,000 francs. A *Guillaume Tell,* le plateau entier n'a coûté que 4,000 francs, soit un tiers de moins que le ténor de *Parsifal.* Il faut voir les choses comme elles sont et il ne faut pas toujours critiquer de façon systématique. Attendons patiemment. Vous ne vous représentez pas les frais considérables qu'il a fallu faire pour installer ce théâtre aux Bastions. On a dû changer trois fois la fosse de l'orchestre, parce qu'elle ne permettait pas une bonne audition. Il y a des frais considérable : 18,000 francs d'électricité, par exemple. J'ai vu ces comptes établis *grosso modo.* Nous en attendons la production définitive. La société organisatrice, dans une louable intention, demande à ses fournisseurs de lui consentir un petit rabais. C'est logique. Il faut donc attendre qu'elle ait terminé ses démarches pour avoir les comptes définitivement établis et pour en discuter utilement.

N'oubliez pas que des opéras sont formidablement aidés; celui de Berlin, par exemple, touche 6 millions de subvention par saison; celui de Vienne anciennement, touchait autant de couronnes. Par-

tout le bon théâtre s'est révélé très cher. Il ne faut pas discuter comme on le fait actuellement et répandre des bruits qui sont tout à fait injustifiés. Je prétends que ceux qui se sont occupés de la société des Festivals et qui ont organisé les représentations de *Guillaume Tell* ont droit aux félicitations des autorités. En effet, ces représentations ont eu un retentissement considérable pour Genève. Sans elles, nous n'aurions rien eu l'année même du 650e anniversaire de la Confédération. Personne n'a le droit de critiquer de façon injustifiée.

Voilà ce que j'avais à dire. Je conclus : si l'on continue à tout critiquer à Genève, on arrivera à tuer toutes les initiatives intelligentes et nous aurons une ville inerte ou personne ne voudra plus rien faire, de peur d'être vilipendé.

M. Naville: Il peut vous paraître étonnant que je ne sois pas intervenu dans ce débat. J'ai ici tout ce qu'il faut pour donner des renseignements, mais je ne le ferai pas avant que vous ayez le rapport du Conseil administratif, rapport qu'il présentera après avoir examiné et vérifié les comptes. Ceux-ci sont à peu près en ordre actuellement. Ils ne sont pas encore vérifiés mais ils vont l'être sous peu. Ce que je puis vous dire, c'est que je regrette, comme vous, que nous n'ayons pas pu terminer avec un beau bénéfice. Les comptes se présentent cependant d'une façon absolument favorable. Le petit déficit par rapport au résultat obtenu est tout à fait négligeable. Vous verrez ce qui en est quand on vous présentera les choses comme elles sont. Toutes ces petites histoires dans lesquelles se mêlent quelques attaques personnelles disparaîtront. Vous trouverez vous-mêmes qu'il ne valait pas la peine d'interpeller deux ou trois fois le Conseil administratif pour avoir les comptes d'une manifestation qui a donné un tel résultat et qui a été une réussite complète pour Genève.

Le président: L'interpellation est close.

M. Borel: J'ai été vivement impressionné par l'interpellation développée par M. Jaccoud lors de la dernière séance en ce qui concerne la fourniture de charbon et de coke de l'usine à gaz aux écoles de la Ville de Genève. J'en ai été d'autant plus impressionné que, remplissant mon mandat de conseiller municipal, j'ai pu assister à une visite de l'usine à gaz de Châtelaine et j'y ai constaté que cette usine détenait approximativement 8,500 tonnes de coke dont elle ne sait que faire présentement.

Or, il y a quelques jours, un communiqué du Conseil fédéral, sauf erreur, ou des offices fédéraux de guerre, nous avisait que Genève ne pourrait, jusqu'à plus ample information, bénéficier que du 35 % du charbon, par rapport aux besoins normalisés. On peut discuter

évidemment ce qu'on entend par besoins normalisés. Pour ma part, si les renseignements qui m'ont été fournis sont exacts, je puis regretter que l'on assimile Genève et notre région à des villes de même latitude mais qui jouissent d'un climat beaucoup plus clément que le nôtre. Je crains que notre cité ait été, une fois de plus, prétéritée dans la fixation des normes de chauffage qui lui sont attribuées. En conséquence, nous assistons à un spectacle assez navrant, savoir que beaucoup de marchands de charbon ne savent que faire de leurs stocks alors que les habitants de la cité seraient tout heureux de les faire disparaître en tant que consommateurs; mais ils en sont incapables faute de bons.

Je demande au Conseil administratif d'intervenir auprès des autorités cantonales pour savoir si vraiment le Conseil d'Etat a fait tout ce qui était en son pouvoir pour obtenir que Genève ait la quote-part de charbon qui doit lui revenir, non pas selon des calculs théoriques, mais selon des nécessités vérifiées par la pratique et savoir également si, oui ou non, la population genevoise pourra être en mesure d'acheter ce charbon. Au moment où le froid commence, nous n'admettrons pas que les Services industriels soient dans l'obligation de fournir ces 8,500 tonnes de coke à des industries de guerre ou à d'autres cités qui sont beaucoup plus visitées que la nôtre par la grâce d'une période de guerre. Nous en avons assez d'être prétérités et nous estimons que le charbon qui a été produit sur la place de Genève doit y rester à la disposition des consommateurs de notre canton.

M. Falk-Vairant: Je serai très bref et je dirai simplement à M. Borel que la question est à l'étude, que les intéressés de divers milieux s'en occupent et qu'elle sera, croyons-nous, très prochainement résolue, nous l'espérons favorablement à Genève qui, dans cette affaire, a été assimilée à des places comme Montreux ou Lugano qui n'ont rien de commun avec elle dans le domaine de la température. D'ici peu, la question sera réglée par une conférence.

Le président: M. Falk-Vairant a répondu au nom du Conseil administratif... *(Rires.)* Cependant, je donne la parole à M. le conseiller administratif Unger pour une réponse officielle.

M. Unger, conseiller administratif : Cette interpellation aurait dû être faite au Grand Conseil et non pas au Conseil municipal de la Ville. En effet, nous ne sommes pas compétents. Je dirai cependant à M. Borel que l'an dernier, le classement de la Ville de Genève dans les normes de Montreux, très abritée, et de Lugano, qui jouit d'un hiver qui n'est pas comparable au nôtre, qui n'a pas de bise,

nous avait frappé et que nous avions essayé de faire fléchir l'administration fédérale. Mais, il faut le dire, nous sommes gouvernés par des bureaux. Il y a des règlements tellement stricts que nous sommes extrêmement gênés vis-à-vis d'eux. Je ne parle pas du chauffage des locataires qui est un point crucial quand il fait de la bise et qu'on y est exposé, je parle d'instituts qui doivent fonctionner, comme les abattoirs, et donner un rendement nécessaire au fonctionnement de la vie économique de l'ensemble. On nous a envoyé des experts pour voir si par hasard, nous n'avions pas demandé trop de charbon. Ils sont restés là à mesurer, à compter, à regarder. Ils se sont introduits jusque dans les fours et c'est seulement à la fin de cette expertise qu'on a bien voulu nous accorder un wagon de charbon en supplément. Quand nous nous trouvons devant des difficultés pareilles, une simple petite municipalité ne représente rien.

Comme vous l'a dit M. Falk-Vairant, on a mis en branle tout ce qu'on pouvait atteindre dans ce domaine et nous pensons arriver à une solution auprès de l'Office fédéral énergie et chaleur. Mais il faut encore un peu de patience. Il vaut mieux manier les négociations comme elles se font, et à la veille d'aboutir, plutôt que « d'accrocher » publiquement les bureaux fédéraux car il pourrait en résulter quelque humeur qui nous serait certainement contraire.

Le président: L'interpellation est close.

M. Boujon: J'ai écouté avec un grand intérêt le débat qui s'est engagé au sujet du stade des Vernets. A ce propos, je voudrais demander au Conseil administratif de nous dire quand il pense mettre à l'ordre du jour la nomination de la commission qui doit être adjointe au comité des sports. Ce vœu a été présenté déjà à la séance du 6 juin dernier et a été adopté à l'unanimité par le Conseil. Dernièrement, nous avons vu paraître dans les journaux la nomination du comité pour l'année 1942, mais on n'a pas encore fait état des membres du Conseil municipal. Je serais donc heureux de recevoir une réponse du Conseil administratif à ce propos.

M. Uhler, conseiller administratif : Nous avons reçu cette proposition à la commission qui s'est occupée des Jeux de Genève et nous l'avons transmise à la commission des sports. Il n'était pas possible d'adjoindre à ce moment les membres qu'on nous demandait pour les Jeux de Genève 1941. Pour ceux de 1942, la question reste pleine et entière et elle pourra être résolue.

M. Boujon : Je remercie M. le conseiller administratif Uhler de sa réponse qui, pour l'instant, me donne satisfaction.

Le président: Vous avez donc provisoirement satisfaction. L'interpellation est close.

Troisième débat sur la proposition de M. Borel de modifier l'article 58, lettre C, du règlement du Conseil municipal, en ce qui concerne les attributions de la commission de surveillance des écoles municipales[1].

Le projet est adopté par article et dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition de sa commission,

Arrête :

Article unique. — Le règlement du Conseil municipal, du 24 novembre 1931, approuvé par le Conseil d'Etat, le 4 décembre 1931, est modifié comme suit :

« Titre VIII. Article 58, lettre C. Chaque année à la première séance de la session périodique de printemps, nomination de la commission des écoles municipales. Celle-ci est chargée d'assister le Conseil administratif dans l'accomplissement de sa tâche définie par la loi sur l'instruction publique du 6 novembre 1940, titre II, chapitre VI, articles 34 à 39, respectivement articles 231 et 232, chapitre VIII du règlement de l'enseignement primaire, du 22 juillet 1936. »

Troisième débat sur le projet de budget des travaux de la Ville de Genève pour 1942.[2]

Le projet est adopté par article et dans son ensemble.

[1] Rapport de la commission, 317. Premier et deuxième débats,318.
[2] Rapport de la commission, 318. Premier et deuxième débats, 321.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget de l'année 1942 présenté par le Département des travaux publics, pour la voirie et les travaux publics de la Ville de Genève;

vu le rapport de la commission du budget

Arrête :

Article unique. — D'approuver le projet de budget de la voirie et des travaux publics de la Ville de Genève pour l'année 1942, prévoyant :

Aux recettes			Fr. 980,000.—
Aux dépenses :			
a) Dépenses ordinaires		Fr. 2,675,701.—	
b) Allocations de vie chère .	Fr. 109,000.—		
Allocations pour enfants.	» 22,000.—	» 131,000.—	
c) Annuités d'amortissement des crédits extraordinaires .		» 257,765.—	Fr. 3,064,466.—

La séance publique est levée à 21 h. 45.

7. Requêtes en naturalisation (14me liste)

Continuant de siéger à huis clos, le Conseil admet à la naturalisation :

Minoli, Marcel-Pietro, 1913, ouvrier menuisier, 3, rue Faller, Italie, né à Genève, marié.

Gabelles, Denise-Jeanne-Héloïse, 1912, employée de banque, 27, bd Georges-Favon, France, née à Lille (France), célibataire.

Krenmayr, Franz-Josef, 1908, polisseur sur métaux, 2, rue Argand, Allemagne, né à Rorschacherberg (St-Gall), marié, deux enfants.

Lucca, André-François, 1912, ouvrier mécanicien, 13, avenue Gallatin, Italie, né à Genève, marié.

Prelli, Marcel-Alexandre, 1911, magasinier, 64, bd Saint-Georges, Italie, né à Genève, célibataire.

Le mémorialiste-sténographe :
S. PERRET.

Adresse du mémorialiste : 55, route de Florissant, tél. 4.04.48.

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

SESSION EXTRAORDINAIRE

VENDREDI 28 NOVEMBRE 1941

Présidence de M. Charles DUBOULE, président

Sommaire :

1. Rapport de la commission chargée d'examiner les budgets d'exploitation et de construction des Services industriels de Genève pour l'exercice 1942 362
2. Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'acquisition de l'hôtel de la Métropole et de la concession de ce bâtiment au Comité international de la Croix-Rouge . 379
3. Troisième débat sur les budgets d'exploitation et de construction des Services industriels de Genève pour l'exercice 1942 384

La séance est ouverte à 20 heures, dans la salle du Grand Conseil.

Membres présents: MM. Billy, Borel, Bornand, Boujon, Burklen, Calame, Castellino, Charrot, Corbat, Duboule, Ducommun, Falk-Vairant, Henny, Henssler, Julita, Loutan, Marti, Martin-du Pan, Naville, Raisin, Rey, Rossire, Sésiano, Snell, Sormani, Wursten.

Membres absents excusés: MM. Bernoud, Corboud, Dentan, Guinand, Recoux, Thévenaz, Rollini.

Membres absents non excusés: MM. Cottier, Ganter, Jaccoud.

MM. les conseillers administratifs Peney, président, Uhler, Schoenau, Unger et Noul assistent à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président: En l'absence, d'ailleurs régulièrement excusée, du rapporteur désigné, M. Dentan, le rapport de la commission chargée de l'examen des budgets d'exploitation et de construction des Services industriels sera présenté par le président de cette commission, M. Ducommun.

1. Rapport de la commission chargée d'examiner les budgets d'exploitation et de construction des Services industriels de Genève pour l'exercice 1942 [1].

M. Ducommun, président de la commission :

Messieurs les conseillers,

La commission nommée par le Conseil municipal dans sa séance du mardi 30 septembre 1941, composée de MM. Ducommun, Duboule, Falk-Vairant, Billy, Corbat, Sormani, Borel, Wursten et Dentan, a désigné comme président M. Ducommun et, comme rapporteur, M. Dentan.

Poursuivant la méthode de travail instituée depuis quelques années, la commission s'est réunie en séances plénières pour l'examen des différents services.

Cet examen n'a donné lieu qu'à un certain nombre de remarques et les renseignements demandés par la commission ont été fournis, par l'administration des Services industriels, à sa complète satisfaction et dans un esprit de franche compréhension de la situation des finances de la Ville.

Tous les articles présentant une différence avec ceux du budget de 1941 étant l'objet de notes explicatives suffisantes et satisfaisantes, la commission se borne à faire sur les comptes d'exploitation des différents services les observations générales suivantes :

Frais généraux.

La commission recommande à l'administration des Services industriels d'examiner de très près l'utilisation des fonds, souvent importants, inscrits aux postes frais généraux des différents services et d'en réserver la plus large part au commerce genevois.

Traitements et salaires.

Ce poste du budget augmenté dans des proportions très sérieuses, passe de 5,211,500 francs environ, compte rendu de 1940, à 5,383,500 francs au budget de 1941, pour atteindre en 1942, 5,454,000 francs. Cette augmentation a été utilisée partiellement à la résorbtion du

[1] Rapport du conseil d'administration des Services industriels, 257. Renvoi à une commission et tour de préconsultation, 259. Désignation de la commission, 263.

chômage. A cette somme il faudra ajouter les 200,000 francs portés au compte général sous la rubrique « allocations pour augmentation du coût de la vie ». La direction des Services industriels ayant décidé d'appliquer le même taux d'allocation que celui qui sera fixé par la Ville pour ses employés, ce montant ne peut être donné qu'à titre indicatif.

La commission a examiné s'il y aurait lieu d'intervenir dans cette question de main-d'œuvre pour limiter l'engagement de « temporaires » et « d'auxiliaires », mais elle est d'avis que les Services industriels remplissent là un rôle social qui ne peut être restreint tant que notre économie est bouleversée par la guerre.

Dépenses d'administration et d'exploitation.

La commission insiste pour que les dépenses d'administration et celles de l'exploitation soient limitées au minimum strictement indispensable, en renonçant à des dépenses qui peuvent être considérées comme normales dans une période florissante, mais qui sont superflues pour celle que nous traversons. Il convient également de renvoyer à des temps meilleurs certains amortissements qui ne sont pas obligatoires, qui ne découlent pas de la loi de fusion et dont la suppression ne porte pas atteinte à l'équilibre d'une sage administration.

Chaque année la commission se trouve en présence des mêmes objections formulées par la Ville de Genève, déplorant l'état de fait actuel qui l'empêche de pouvoir toucher sur les bénéfices le montant auquel elle a droit de par ses intérêts engagés dans l'entreprise. Cette année encore, la commission s'est efforcée de trouver les sommes qui permettraient d'augmenter la part de bénéfice de la Ville. Elle a proposé au conseil de direction des Services industriels de supprimer complètement pour l'exercice de 1942 l'amortissement des actions d'E. O. S. qui figurent dans les comptes pour 103,999 francs. Ce n'est qu'après une enquête sérieuse et un examen très attentif des bilans de cette société que cette demande a été formulée. Si E. O. S. ne verse pas de dividendes, elle prévoit chaque année un amortissement constant et progressif qui a été au 31 décembre 1940 de 700,000 francs sur les lignes H. T., de 4,800,000 francs pour les usines et de 1,900,000 francs environ pour divers. Les actions que possèdent les Services industriels sont amorties, fin 1940, à 69% de leur valeur nominale. Cette société possède quatre usines modernes ou en voie de se moderniser qui offrent toute garantie de stabilité et de sécurité.

Le conseil d'administration des Services industriels a donné en partie satisfaction en ne prévoyant qu'une somme de 14,800 fr. 45 pour l'amortissement de ses actions E. O. S., ce qui ramènera le montant des actions E. O. S., à fin 1942, à 2,180,000 francs.

Fonds de renouvellement.

Le second poste sur lequel la commission pensait pouvoir trouver des économies était le fonds de renouvellement, non pas qu'elle estime que la somme de 925,000 francs soit trop forte, mais parce que l'époque ne se prête pas à la reconstitution d'un fonds, actuellement épuisé. Dans ce poste pouvait également être compris le financement de travaux dont l'exécution n'est pas urgente.

Malheureusement, le détail présenté par le président du conseil d'administration des Services industriels justifiait d'une façon si précise la nécessité des dépenses que la commission n'a pu que s'incliner et entériner cette somme.

La nomenclature de quelques-uns de ces travaux est donnée à la page 7; il s'agit effectivement de travaux d'entretien ou de renouvellement dont l'exécution ne procure aucun bénéfice direct aux Services industriels et qui, par suite, ne peuvent figurer au compte construction. Parmi ceux-ci, deux ont retenu longuement l'attention de la commission.

Ce sont, d'une part, le remontage de trois fours à l'usine à gaz dont le coût est de 450,000 francs. Un de ces fours est actuellement en remontage, il semblait à la commission que seul l'approvisionnement des matériaux pour l'ensemble du travail pourrait être prévu dans ce budget, mais que la reconstruction du troisième four devrait être commencée à la fin de l'année seulement et la somme correspondante portée au budget de 1943. Un examen sur place a convaincu tous les membres de l'opportunité de ce travail si l'on ne veut pas que la marche de l'usine soit à la merci d'un accident à l'un des fours en fonction.

D'autre part, la commission mettait fortement en doute la nécessité de la mise à 220 volts de l'agglomération de Carouge, dont le coût s'élève à 170,000 francs, dans une période où le service d'électricité parle de réduction de fourniture de courant. Mais le rôle social de cette transformation, en ce sens que le 90% de la somme indiquée représente de la main-d'œuvre, donc du travail pour les entreprises d'électricité de notre canton, a fait taire toutes les objections. Le matériel existe en grande partie, il ne faut que le transformer et l'adapter à la nouvelle tension.

La commission s'est également préoccupée de la répercussion des circonstances actuelles sur l'activité des Services industriels et sur l'estimation du budget.

Il est certain que toute aggravation de ces circonstances entraînerait automatiquement une augmentation des dépenses et une diminution des recettes.

SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ

Par ordonnance fédérale du 3 novembre 1941, le Conseil fédéral impose à tous les réseaux de la Suisse une diminution de fourniture de courant de 15% au moins. Il est juste de préciser que cette fourniture aux pays qui nous entourent a été diminuée dans une proportion beaucoup plus forte.

La cause de ce manque d'électricité est double, d'abord un printemps froid jusqu'à mi-juin et par suite fonte des neiges très faible, puis le beau temps, donc sécheresse, qui n'a cessé de régner du début de septembre jusqu'à novembre. D'après les statistiques des C. F. F., cet état de choses ne s'est pas présenté depuis 1898 pour l'ensemble de ses usines hydroélectriques, alors que pour notre région nous avons eu en 1920-21 une période assez semblable.

L'usine de Chèvres fournit 80 à 90 millions de kwh. y compris l'appoint de la Coulouvrenière. Il nous faut donc acheter le surplus, soit 75 millions de kwh. à E. O. S. Cette énergie est produite en grande partie par l'usine du Fully et de la Dixence. Or, le lac d'accumulation de cette dernière, qui est situé à une altitude de 2,400 mètres environ, n'a pu profiter des effets de la fonte des neiges que durant une période d'un mois et demi à deux mois, alors que normalement il faut compter sur les quatre mois d'été pour rétablir le niveau du lac.

Lausanne applique déjà depuis mi-octobre des restrictions à la distribution de l'énergie électrique et nos Services industriels ont dû prendre dernièrement la décision d'en faire autant. Cette mesure n'est que temporaire; son application ne va pas sans de grosses difficultés et se traduira certainement pour le compte d'exploitation par une diminution de recettes qu'il n'est actuellement pas possible d'évaluer. Quoique les mesures à prendre nécessitent un gros travail, le service pense pouvoir y faire face avec son personnel normal.

SERVICE DES EAUX

Cette diminution de fourniture d'électricité aura un effet surtout sur les appareils de chauffage qui se traduira pour ce service par une diminution de la consommation. Toutefois, il est difficile actuellement d'en préciser la répercussion sur les recettes, d'autres facteurs pouvant compenser cette perte.

SERVICE DU GAZ

Il y a quelques années on pouvait encore douter de l'avenir du gaz et telle semble bien avoir été l'opinion de l'ancien conseil d'administration des Services industriels qui s'est tout juste contenté

d'entretenir les bâtiments, comme a pu s'en rendre compte la commission lors de la visite des usines, magasins, laboratoires et bureaux. Mais si des membres de la commission étaient encore de cet avis, la visite du stand de l'Association suisse des usines à gaz à la Maison genevoise les a persuadés du contraire.

Cette association a créé l'industrie suisse du goudron, en collaboration avec l'industrie chimique qui possède à Pratteln une distillerie de goudron munie de tous les derniers perfectionnements. Cette usine prépare le goudron pour les routes, fournit des huiles pour le chauffage, l'anthracène, la naphtaline, le phénol, le crésol et la pyridine qui sont transformés par l'industrie chimique en une quantité considérable de produits indispensables à notre vie. Grâce à nos usines à gaz, des milliers d'ouvriers trouvent leur moyen d'existence. Mais il est d'autres produits aussi importants qui sortent de l'usine : le coke, qui est d'un si précieux appoint pour le chauffage et qui, mélangé à la chaux et traité par l'arc électrique, donne du carbure de calcium et, par traitement au four électrique, de l'aluminium, le graphique si précieux pour l'industrie métallurgique, le brai dont on ne compte plus les applications.

Dans la cour de l'usine à gaz, la commission a pu constater des tas énormes de coke, qui remplissent les espaces libres, obstruant les dégagements, 7,000 tonnes de coke sont entreposés là, pour une valeur de 1,100,000 francs. Ce coke se détériore, sous l'action des intempéries et de la pression des couches supérieures sur les couches inférieures.

Les eaux ammoniacales pourront probablement trouver preneurs en 1942, ce qui permet aux Services industriels d'inscrire pour cet article une somme de 5,000 francs aux recettes.

Le budget construction et exploitation des Services industriels pour 1942 se trouve ainsi modifié comme suit :

BUDGET DE CONSTRUCTION

Sur la demande de la commission, et en complet accord avec le conseil d'administration des Services industriels, des propositions de réduction de dépenses ont été formulées qui évitèrent toutes discussions.

Le budget de construction, sensiblement allégé, est modifié comme suit :

Service des eaux.

1. Canalisations nouvelles	Fr. 50,000.—	
2. Modification à l'usine de la Coulouvrenière	» 4,300.—	
3. Sondages de recherches . . .	» 5,000.—	
4. Achat de compteurs	» 15,000.—	
5. Appareil transmetteur de niveaux	» 10,000.—	
		Fr. 84,300.—

Service de l'électricité.

1. Installation de commande centralisée	Fr. 500,000.—	
2. Transformation et extension de la sous-station de l'usine thermique	» 400,000.—	
3. Extension des réseaux primaires et secondaires	» 700,000.—	
4. Construction et extension des stations transformatrices . . .	pour mémoire	
5. Achats de compteurs et appareils automatiques	Fr. 292,000.—	
		Fr. 1,892,000.—

Service du gaz.

1. Reconstruction des ateliers et magasins des services extérieurs	néant	
2. Construction d'une station de surpression	Fr. 8,000.—	
3. Reconstruction de la cabine du gazomètre de Bellerive	» 5,000.—	
4. Réfection de la chaussée d'entrée du bâtiment des épurateurs et menuiserie	Fr. 10,000.—	
5. Construction d'une annexe du laboratoire	» 50,000.—	
6. Parc à charbon (crédit complémentaire)	» 300,000.—*	
		Fr. 373,000.—
	Total	Fr. 2,349,300.—

* Ce crédit sera voté, mais employé en 1943.

COMPTE GÉNÉRAL

	Francs		Francs
Frais d'administration	1,097,000.—	Excédent service des eaux	1,588,100.—
Assurances relatives au personnel .	710,500.—	» service de l'électricité . .	8,216,000.—
Allocation pour augm. du coût de la vie	200,000.—	» service du gaz	1,853,000.—
Produit d'exploitation	9,661,240.—	Recettes diverses	11,640.—
	11,668.740.—		11,668,740.—

RÉPARTITION DU PRODUIT D'EXPLOITATION

conformément à la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève du 1er avril 1931, modifiée le 21 octobre 1933

	Compte rendu 1940		Budget 1941		Budget 1942	
Produit d'exploitation .		9,996,739.45		9,564,200.—		9,661,240.—
Fonds de renouvellement		—1,016,209.12		— 800,000.—		— 925,000.—
		8,980,530.33		8,764,200.—		8,736,240.—
Intérêts Ville	1,779,584.85		1,708,409.40		1,645,864.45	
» Etat	64,640.90		63,366.—		62,046.40	
		—1,844,225.75		—1,771,775.40		—1,707,910.85
		7,136,304.58		6,992,424.60		7,028,329.15
Amortissements Ville .	3,200,038.70		3,010,099.20		2,916,758.—	
» Etat .	38,834.90		40,109.80		41,429.40	
		—3,238,873.60		—3,050,209.—		—2,958,187.40
		3,897,430.98		3,942,215.60		4,070,141.75
Réserve légale 5% . . .		— 194,871.55		— 197,110.78		— 203,507.10
		3,702,559.43		3,745,104.82		3,866,634.65
Part de la Ville		—3,702,559.43		—3,745,104.82		—3,866,634.65
Réserve, solde bénéfice disponible		—		—		—

CONCLUSIONS

En conclusion, la commission chargée d'examiner le budget des Services industriels pour l'année 1942 a fait différentes constatations qui l'ont conduite à vous présenter les propositions suivantes :

1) Nommer une commission chargée d'examiner s'il est opportun de modifier les plans d'amortissement des capitaux engagés par la Ville de Genève dans les Services industriels.

Chaque année, à l'occasion du budget ou du compte rendu, la commission se trouve en présence des mêmes objections formulées par la Ville de Genève qui déplore que la part qui lui est attribuée sur les bénéfices des Services industriels n'atteint pas le plafond de 4,200,000 francs fixé par la loi.

Or, au rythme où vont les événements, il est certain que cette part va être comprimée par suite d'une diminution des recettes et qu'il est impossible de réduire les frais d'administration étant donné les nouvelles charges auxquelles les Services industriels doivent faire face. Si l'on réalisait actuellement les Services industriels, on en tirerait une valeur bien supérieure à celle que représente la somme pour laquelle ils sont passés dans les comptes de la Ville, et une évaluation à 200,000,000 de francs n'a rien d'exagéré. Dans ces conditions, la commission vous demande si une diminution du taux d'intérêt des capitaux engagés ne pourrait pas être envisagée pour une partie des installations techniques, à condition que celles-ci soient entretenues convenablement. Cette mesure augmenterait sensiblement les bénéfices et permettrait de maintenir le fonds de renouvellement au niveau de ceux qui sont prévus dans les autres villes suisses.

En 1981, les usines hydrauliques de la Ville de Genève seront cédées sans indemnité à l'Etat, conformément aux stipulations des actes de concession, mais ceci n'empêche pas une entente avec l'Etat pour que celui-ci accepte de prévoir un service d'intérêts et d'amortissement pour les capitaux encore investis par la Ville. En quarante ans bien des choses peuvent se passer, une nouvelle génération sera au pouvoir et la Ville aura ainsi à cette époque des capitaux engagés dans les Services industriels qui lui permettront de garder un contrôle dans une entreprise qu'elle a fondée et dans laquelle elle a mis de gros capitaux à ses risques et périls.

2) Charger le Conseil administratif d'entamer des pourparlers avec le Conseil d'Etat pour le remboursement anticipé d'une somme de 700,000 francs prêtée aux Services industriels pour des travaux à l'usine de Chèvres à un taux de 6%.

Cette demande se passe de tout commentaire.

3) Charger le Conseil administratif d'entamer des pourparlers avec la Section énergie et chaleur afin d'augmenter le prix de vente du *gaz de chauffage* au niveau du prix de revient du gaz.

Le prix de revient du mètre cube de gaz a été de 20 centimes en 1940 (il est actuellement en augmentation), alors que le prix de vente du mètre cube de gaz de chauffage était de 14 centimes, donc une perte sèche par mètre cube de 6 centimes.

4) Charger le Conseil administratif de poursuivre énergiquement toutes démarches utiles pour la revision du contingent de charbon attribué aux consommateurs genevois, contingent qui se révèle insuffisant et inéquitable.

5) Recommander au Service du gaz l'étude de l'emploi du coke et semi-coke comme carburant de remplacement.

En France, les techniciens ont cherché à utiliser le coke comme carburant solide pour les gazogènes à combustibles minéraux, sous la dénomination de « Gazocoke ». Actuellement, 75 usines à gaz sont équipées pour fournir une quantité mensuelle de 1,600 tonnes de « Gazocoke » provenant uniquement du traitement du poussier et du grésillon, qui sont les parties les moins appréciées de l'ensemble du coke de gaz.

6) Charger le Conseil administratif de rapporter sur la possibilité d'arrondir à 4,000,000 de francs la somme de 3,866,634 fr. 65, part de la Ville aux bénéfices des Services industriels, par un prélèvement sur le Fonds de réserve et d'assurance de 2,763,186 fr. 10 au 31 décembre 1931, attribué à la Ville par arrêté du Conseil d'Etat du 9 octobre 1935.

Premier débat

M. Peney, président du Conseil administratif : Je tiens à déclarer tout de suite que le rapport de la commission ne nous satisfait que partiellement.

Tout d'abord, le budget des Services industriels pour 1942 prévoit une somme de 200,000 francs pour allocations au personnel, suite du renchérissement du coût de la vie; or, lors du tour de préconsultation déjà, j'ai fait remarquer ici même que la dépense causée par le versement de ces allocations s'élèverait très probablement à environ 800,000 francs : en effet, les Services industriels payent annuellement quelque 5,5 millions de salaires et l'on peut prévoir, d'après les termes de l'arrêté fédéral, que les allocations atteindront 12 à 14%, puisqu'à celles qui sont accordées à tous les fonctionnaires et employés, viendront s'ajouter les allocations familiales pour nombre d'entre eux. Dans ces conditions, le budget que vous êtes appelés à ratifier

ce soir n'est pas du tout l'image de la réalité puisqu'il faudra ajouter encore 500,000 francs aux dépenses.

Ensuite, le rapport contient, *in fine*, des propositions qui ne laissent pas de nous surprendre.

Ainsi, celle qui tend à charger le Conseil administratif de rapporter sur la possibilité d'arrondir à 4 millions la somme de 3,866,634 fr. 65, part de la Ville aux bénéfices des Services industriels, par un prélèvement sur le fonds de réserve et d'assurance de 2,763,186 fr. 10, attribué à la Ville par arrêté du Conseil d'Etat du 9 octobre 1935. C'est là une opération absolument impossible : cette somme de 2,7 millions est venue en augmentation du capital dû par les Services industriels; avec cette part, la Ville a constitué un fonds sur lequel nous prélevons chaque année de quoi payer les primes afférentes aux assurances, assez nombreuses, contractées par la Ville; ces 2,7 millions ont donc déjà leur affectation et nous ne pouvons prélever dessus quoi que ce soit.

« Recommander au service du gaz l'étude de l'emploi du coke et du semi-coke comme carburant de remplacement »... voilà qui évidemment ne concerne pas le Conseil administratif, mais s'adresse uniquement au conseil d'administration des Services industriels.

« Charger le Conseil administratif de poursuivre énergiquement toutes démarches utiles pour la revision du contingent de charbon attribué aux consommateurs genevois, contingent qui se révèle insuffisant et inéquitable »... Evidemment, ces contingents sont trop maigres; du reste des réclamations ont été faites à ce propos par l'Etat, ainsi que par les marchands de combustibles. Comme vous le savez, l'autorité fédérale compétente a classé Genève dans la même catégorie que Lugano et Montreux, alors que nous sommes pourtant moins bien favorisés sous le rapport du climat et de l'ensoleillement.

« Charger le Conseil administratif d'entamer des pourparlers avec la section Energie et chaleur afin d'augmenter le prix de vente du gaz de chauffage au niveau du prix de revient du gaz... Et la commission rappelle que le prix de revient a été de 20 centimes par mètre cube en 1940 — qu'il est maintenant en augmentation — alors que le prix de vente du gaz de chauffage était de 14 centimes, soit une perte sèche de 6 centimes par mètre cube. Il est certain que les Services industriels ont perdu sur la vente du gaz, car le combustible a renchéri dans la proportion de 300%, tandis que le prix de vente du gaz n'a été relevé que dans une mesure infiniment moindre. A ce propos, je vous rappelle que, pendant la guerre de 1914-1918 le consommateur l'a payé jusqu'à un franc le mètre cube ! On ne peut pourtant pas obliger les Services industriels de vendre à perte, et sur ce point nous ne pouvons qu'approuver l'observation de la commission.

Enfin, nous constatons que, malheureusement, la commission n'a pas réussi à obtenir un abattement sur les frais généraux — à part une somme infime : 3,000 francs en chiffre rond — et qu'ensuite du versement des allocations de renchérissement il faut compter, en revanche, avec une diminution importante de la part de bénéfices revenant à la Ville, si bien que, compte tenu aussi du recul de recettes dû aux restrictions de chauffage, de lumière, etc., cette part risque fort d'être d'un million inférieure au plafond prévu par la loi.

En 1943 vont commencer les amortissements de la nouvelle usine de Verbois, magnifique création dont tout le monde se félicite; seulement, là encore, vous verrez que toutes les charges supplémentaires tomberont finalement sur la Ville et si les choses continuent à ce rythme, il se peut fort bien que la part de bénéfices de la Ville ne soit plus, pour 1943, que de 2 millions, soit pas même le 50% de ce qui est fixé dans la loi. J'ai donc le devoir d'attirer votre attention sur cette situation extrêmement critique. Vous seuls pourrez résoudre un problème qui devient plus que difficile. Quoi que nous fassions, qui que nous mettions à la tête des Services industriels — et je m'empresse d'ajouter que j'ai la plus grande estime pour le conseil d'administration actuel — les dirigeants en viennent fatalement à administrer cette entreprise comme une société privée; les intérêts de la Ville... ma foi, tant pis !

Il va y avoir, je l'ai dit, 700,000 francs de dépenses supplémentaires pour le personnel; qui va finalement payer cela ? la Ville ! sous la forme d'une diminution correspondante de sa part de bénéfices. Quand il y a augmentation de dépenses c'est la Ville qui la supporte en dernière analyse; et s'il y a diminution de recettes, c'est toujours la Ville qui écope ! Ainsi elle va encore faire tous les frais de Verbois.

C'est un régime paradoxal; les Services industriels ont été créés par la Ville, leurs recettes et leurs dépenses font partie intégrante de son budget général. Je tenais à vous le rappeler ce soir. Et je regrette vivement que la commission n'ait pas porté au budget un supplément de 500,000 francs de dépenses pour les allocations de renchérissement.

M. Borel: Comme j'ai certaines réserves à faire sur l'approbation de ce budget, je tiens à mettre d'abord toutes choses au point. La commission, c'est entendu, a travaillé en parfait accord. Si donc le parti socialiste de Genève s'oppose absolument à l'augmentation du prix de vente du gaz, cela ne veut pas dire qu'il veuille par là jeter le blâme ni sur les Services industriels eux-mêmes, ni sur les représentants des autres partis qui se sont efforcés de tirer de ce

budget tout ce qu'on en pouvait tirer; à cet égard, je me solidarise entièrement avec mes collègues de la commission.

Ceci dit, je voudrais répondre au président du Conseil administratif en ce qui concerne maintenant les salaires. J'y ai insisté à la commission, c'est un point qui n'a nullement échappé — et je pense que son président le dira mieux que moi — aux membres de celle-ci, mais ils se sont tenus au chiffre de 200,000 francs qui leur était donné, avec cette réserve toutefois qu'il est de coutume que les Services industriels adaptent leurs allocations au personnel à celles votées par le Conseil municipal pour le personnel de la Ville; ce chiffre de 200,000 francs n'est donc pas définitif, il doit être considéré plutôt comme donné à titre indicatif. Je n'ai pas manqué de faire remarquer qu'en réalité il serait fortement dépassé, qu'au surplus il était malaisé de s'arrêter déjà à une somme fixe, le Conseil municipal n'ayant pas encore pris ses décisions.

Mais si aujourd'hui le parti socialiste de Genève combat énergiquement la hausse du prix du gaz, cela ne signifie pas qu'il attaque la gestion même des Services industriels; nous nous plaisons à reconnaître qu'avec la nouvelle direction un esprit nouveau, un esprit heureux y règne maintenant et nous constatons que nous pouvons désormais, nous conseillers municipaux, nous documenter sans entraves et pousser fort loin nos investigations dans une atmosphère de complète franchise et d'entière objectivité; il n'est que juste de le relever.

Je viens de dire que, tout en n'approuvant pas la décision prise au sujet du prix du gaz, nous n'entendons pas pour autant attaquer la gestion. Les Services industriels sont en somme propriété de la Ville, leur exploitation doit être pour elle une source de revenus; les bénéfices qu'elle en obtient doivent être en quelque sorte la clé de voûte de ses recettes. C'est sur ce point capital que nos conceptions divergent. Je tiens à dire que le parti socialiste de Genève serait à ses propres yeux mauvais joueur qu'il considérait que son rôle doit consister à jouer un vulgaire tour pendable aux partis qui sont aux responsabilités lorsqu'il s'agit d'équilibrer le plus solidement possible le budget de la Ville. Ce n'est donc pas sur ce terrain que nous luttons, nous ne voulons pas faire de démagogie et nous estimons nécessaire l'équilibre des finances municipales. J'admets cela comme vous, mais c'est sur les méthodes que nous nous séparons et nous avons le droit et le devoir de le dire ici. Il est entendu que la Ville assume de larges tâches sociales, mais nous pensons que ce fardeau ne doit pas peser essentiellement, sinon uniquement, sur les milliers de consommateurs qui, en ville et dans le canton, bénéficient de la distribution du gaz et sur qui on perçoit ainsi par le canal des Services industriels, un impôt indirect massif.

Si, dans certaines cités, le prix du gaz est meilleur marché que chez nous, cela provient — disons-le franchement — de ce que les installations sont plus vastes, que les frais généraux sont réduits et de ce que, par conséquent, la marge de bénéfice peut être plus grande. Il en est ainsi à Bâle et à Zurich. Quant à Neuchâtel, c'est encore une démonstration en notre faveur que si la production et la consommation sont plus faibles, les frais généraux sont plus élevés. Il en résulte qu'à Genève, le prix du gaz à 31 centimes le mètre cube constitue un impôt indirect massif. Or, nous estimons que le rôle d'un service public, comme c'est le cas à Bâle et à Zurich, doit être d'arriver à une opération blanche. Les services publics doivent être au service du public et non pas d'une politique fiscale. Lorsque vous nous présenterez — mais le désirez-vous vraiment? — des projets tendant à équilibrer les finances de la Ville conformément aux intérêts de la classe que nous soutenons (je pense que c'est maintenant la grande majorité des habitants de Genève), nous serons prêts à prendre nos responsabilités; mais il ne nous appartient pas aujourd'hui de vous faire des propositions en matière fiscale. C'est vous qui gouvernez; prenez donc vos responsabilités. Nous répétons que les Services industriels devraient constituer une opération blanche et non pas un impôt indirect par une majoration de 700,000 francs.

On nous répondra que les houilles se payent maintenant 125 francs la tonne alors que leur prix antérieur n'était que de 38 francs. C'est vrai. Mais tant qu'au budget on nous présente une recette massive de 1,800,000 francs sur ce poste, nous sommes fondés à dire qu'il y a une marge de compression quant à l'élévation du coût de la vie sur ce secteur-là. En effet, si le prix du gaz était ramené à 28 centimes, nous aurions une diminution de 700,000 francs et ce poste présenterait encore un bénéfice brut de 1,100,000 francs.

Vous avez tous reçu — je pense que vous l'avez lue avec profit — la brochure qui a été demandée par l'Union des villes suisses. Cette brochure fait état des difficultés que traverse la population citadine de Suisse. Elle donne un compte rendu très intéressant du Dr Bœhler, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale. La question que traite le Dr Bœhler est celle-ci : Comment essayer de lutter contre ce phénomène de hausse inquiétante du coût de la vie dans notre pays?

Qu'aurez-vous remarqué en lisant cette brochure? C'est que la hausse du coût de la vie revêt deux aspects chez nous. Le premier est un aspect contre lequel nul d'entre nous ne peut intervenir : la raréfaction des biens consommables qui provoque l'élévation du coût de la vie, que M. Bœhler estime à 20% de la hausse totale, mais que pour ma part, je chiffre à 15%.

A quoi faut-il attribuer les autres 10%? A l'augmentation des moyens monétaires dont certainement la classe ouvrière n'est pas

bénéficiaire, mais dont elle est doublement la victime. Et les villes suisses importantes ont posé la question suivante : Quelles sont les mesures qu'il faut envisager pour lutter contre cette hausse inquiétante du coût de la vie en face de ces deux grands aspects : monétaire, d'une part, raréfaction des biens, d'autre part ?

On vous a répondu — c'est le Dr Bœhler qui parle — qu'il s'agissait d'envisager, là où l'économie fédérale n'est plus maîtresse de l'économie générale privée, de créer des denrées à prix populaires et là où vous avez encore une puissance économique entre les mains, usez-en pour limiter la hausse du coût de la vie.

Je ne vous parle pas maintenant comme simple conseiller municipal, mais je vous apporte ici le résultat d'une expertise qui doit faire autorité en la matière en Suisse, celle du Dr Bœhler.

En conséquence, vous ne pouvez pas admettre aujourd'hui qu'on fasse supporter à la classe la plus prétéritée — c'est presque l'ensemble de la population — les charges d'un impôt indirect quand vous avez le devoir civique et patriotique que vous indiquent vos propres experts, consistant à maintenir des prix populaires et à lutter contre la hausse du coût de la vie.

En conclusion, présentez des projets fiscaux qui frappent les industries de guerre et les profiteurs de guerre; alors, nous vous suivrons. Nous prendrons nos responsabilités quand vous aurez pris les vôtres. Je n'accepte donc pas les conclusions de la commission des Services industriels quant au budget qui nous a été soumis. D'ailleurs, je crois pouvoir dire que les Services industriels eux-mêmes ont été assez étonnés de voir avec quelle facilité le Conseil d'Etat, d'abord, avait admis cette hausse du prix du gaz. Ce n'est pas aux Services industriels que je jette la pierre; ce sont des commerçants et ils la bonne gestion de leur affaire comme premier souci; ils ont également celui de vous fournir quelques millions de recettes. Mais alors, c'est à vous qu'il appartient de leur dire : Nous n'avons pas besoin de ces ressources; nous les prendrons ailleurs car les Services industriels doivent faire une politique sociale en faveur de l'ensemble de la population.

Souvenez-vous bien de ce que je vous dis là.

M. Ducommun, rapporteur : En réponse aux observations de M. le conseiller administratif Peney, j'appelle l'attention de ce Conseil sur le fait que la commission a examiné les points qui ont été soulevés tout à l'heure par le président du Conseil administratif.

Pour la somme de 200,000 francs, la réponse est simple. Le conseil de direction des Services industriels n'a pas voulu accepter une augmentation. Vous vous rappelez l'expérience faite l'année dernière alors que le Conseil municipal s'était mis en fourchette avec le conseil d'administration des Services industriels et avait refusé le budget

Le Conseil d'Etat a passé outre. Nous ne voulons pas recommencer le même geste cette année, vis-à-vis du directeur des Services industriels, M. Choisy, dont c'est la première année de direction et qui a mis une immense bonne volonté à renseigner la commission et à accepter la plupart de ses demandes.

200,000 francs sont une indication. Comme M. Borel vient de le dire, la direction des Services industriels attend les propositions du Conseil municipal concernant le personnel de l'administration municipale pour les appliquer au personnel des Services industriels.

Nous avons récupéré une somme de 5,000 francs — c'est peu, j'en conviens — pour les eaux ammoniacales. D'autre part, nous avons récupéré — M. Peney qui a toujours le nom d'E.O.S. à la bouche devrait en être heureux — une somme de 90,000 francs sur l'amortissement des actions d'E.O.S. Cela fait 95,000 francs. Si peu que cela paraisse, avec 95,000 francs on peut déjà faire quelque chose.

Enfin, nous avons reçu une réponse négative en ce qui concerne les frais généraux. Nous avions demandé un abaissement assez massif des frais généraux, sans vouloir entrer dans tous les détails. On nous a prouvé, par a plus b, qu'on ne pouvait pas toucher à ces frais généraux pour cette année. La commission, sur ce point, n'a donc pas obtenu gain de cause auprès du conseil de direction des Services industriels.

Par contre, la commission a obtenu un abattement important au budget de construction. Vous me direz peut-être que cela n'affecte pas le budget de la Ville. Cela n'empêche pas que la trésorerie de la Ville s'en trouve allégée. Il s'agit de chiffres assez importants pour que M. Peney — expert comptable émérite — puisse les remarquer. Qu'il ne soit pas content de la commission, nous le regrettons. La commission n'a pas à se donner un satisfecit; elle a essayé de faire ce qu'elle pouvait pour faire disparaître cet esprit qui a régné longtemps entre le conseil d'administration des Services industriels et le Conseil administratif. Elle y a réussi. La commission a travaillé dans les délais légaux. Nous avons aujourd'hui la date du 28 novembre et nous avons voulu que le budget soit prêt pour le 1er décembre, date légale, afin qu'il puisse être adopté par le Conseil d'Etat sans que ce dernier nous inflige un affront.

M. Peney, président du Conseil administratif : Je n'ai pas dit que je n'étais pas content de la commission. J'ai déclaré que la commission avait travaillé au plus près de sa conscience. Il ne faut donc pas me faire dire ce que je n'ai pas dit.

J'ai prétendu — et je le répète — que pour l'allocation de renchérissement du coût de la vie, on ne peut pas donner moins de 10 %. Vous venez avec un budget qui doit représenter le plus possible l'ex-

pression de la vérité et vous acceptez une somme de 200,000 francs alors que vous savez pertinemment que cela coûtera au moins 700,000 francs. Il faudra donc augmenter cette rubrique de 500,000 francs. C'est ainsi qu'il faut poser la question et personne ne pourra me contredire. Puisqu'il faut donner au moins 10 % comme allocation, ce chiffre se calculera sur 5,500,000 francs de salaires aux Services industriels; cela fera donc 550,000 francs; avec les allocations familiales, c'est une somme de 700,000 francs qu'il faudra dépenser et qui viendra en diminution des bénéfices accordés à la Ville de Genève.

Cela dit, je remercie la commission d'avoir reçu ce que je n'ai pu obtenir moi-même : une diminution d'amortissement d'E.O.S. Je constate aussi une diminution considérable des travaux neufs qui, de 4 millions prévus, ont été ramenés à 2 millions. Je rends à César ce qui est à César et à la commission ce qui est à la commission. Elle a été notre bonne collaboratrice. Seulement, je suis bien obligé de signaler cette erreur de 500,000 francs qui aura pour conséquence de ramener le bénéfice de la Ville à un million au-dessous du plafond légal.

M. Borel a fait un long exposé; la question est plus vaste que vous ne paraissez le penser. J'appelle démagogique le fait de toujours demander des augmentations de dépenses et des diminutions de recettes. Une telle attitude me déplaît souverainement. Faut-il, à Genève, vendre le gaz au-dessous du prix coûtant? Est-ce que les Services industriels, tout services publics qu'ils sont, n'ont pas l'obligation de vendre le gaz quelques centimes en plus de ce qu'il coûte? Avec un raisonnement comme le vôtre, qu'on a tenu dans d'autres Etats, on est vite acculé à la faillite. Allez donc voir le sort de l'ouvrier dans ces Etats ! Lorsque la Ville aura deux millions de moins dans ses recettes, elle sera bien obligée de demander 25 centimes additionnels de plus. Les défendrez-vous alors devant le peuple? Votre ancien parti n'a jamais voulu accepter un centime additionnel complémentaire. Il a toujours fait cette politique démagogique détestable tendant à réclamer des augmentations de dépenses sans jamais vouloir donner à l'administration une augmentation correspondante de ressources. Nous n'en voulons plus de cette politique, et je n'hésiterais pas à dire ce que je pense à ceux qui la voudraient continuer. Je préférerais abandonner les finances de la Ville plutôt que de me laisser imposer une politique financière semblable.

Encore une fois, je remercie la commission et je déclare qu'elle a bien travaillé, mais je ne puis m'empêcher de regretter qu'elle n'ait pas porté le chiffre convenable pour les allocations de renchérissement et de famille.

M. Borel : Je ne ferai qu'une courte réponse à M. Peney qui ne m'a pas très bien compris ou qui n'a pas voulu me comprendre.

Je ne voudrais pas appartenir à un parti ouvrier qui ferait de la démagogie en estimant de bonne politique de créer des difficultés aux partis qui ont la responsabilité du pouvoir simplement pour leur enlever les ressources dont ils ont besoin. Mon parti ne s'abaissera jamais aussi bas. Mais nous avons dit, M. Peney, que lorsque vous nous présenterez un projet fiscal frappant les bénéfices de guerre et les profiteurs de guerre, lorsque vous prendrez l'argent là où il est, nous ne reculerons pas devant nos responsabilités pour vous soutenir; mais prenez vos responsabilités. Au surplus, nous n'acceptons pas ce reproche d'être un parti démagogique.

J'aimerais aussi vous demander de ne pas traiter avec un peu trop de sourires une intervention que j'ai faite à la dernière séance en ce qui concerne votre devoir d'intervenir auprès du Conseil d'Etat dans la question du chauffage à Genève par rapport aux autres villes suisses. M. Falk-Vairant nous a dit sur un ton extrêmement rassurant qu'il ne fallait pas se faire de souci parce qu'une commission allait s'occuper de cette affaire et que les experts fédéraux entreraient en contact avec le Conseil d'Etat.

Je suis dans l'obligation de rappeler à M. Peney que cette même commission, après avoir entendu des gens très avertis, vous demande, à l'article 4 de ses conclusions, de remplir votre devoir particulièrement dans ce domaine. Voici en effet cette conclusion :

> « Charger le Conseil administratif de poursuivre énergiquement toutes démarches utiles pour la revision du contingent de charbon attribué aux consommateurs genevois, contingent qui se révèle insuffisant et inéquitable. »

Ces termes sont très forts. Ils n'émanent pas de ma plume. Ils signifient que des gens infiniment plus autorisés et avertis que moi estiment, aujourd'hui encore, que Genève est roulée et que vous avez un devoir sacré d'intervenir énergiquement auprès du Conseil d'Etat pour qu'il considère que sa première entrevue n'a rien résolu et que la question reste ouverte en particulier pour les plus prétérités, les petits, ceux qui ont les moindres possibilités de chauffage.

M. Peney, président du Conseil administratif : Je répondrai immédiatement en ce qui concerne le contingent de charbon pour Genève, que le Conseil d'Etat s'en occupe depuis plusieurs semaines et cela de la façon la plus énergique. Nous n'allons donc pas intervenir à Berne. C'est le Conseil d'Etat qui s'en charge. Nous ne pouvons rien faire de plus et vous avez ainsi toute satisfaction.

Pour le reste, je vous rappelle que l'Etat a déjà demandé 40 centimes additionnels à son profit. Nous ne pouvons donc pas augmenter encore les impôts communaux. La situation du contribuable à Genève est déjà terriblement chargée. Certains contribuables payent jusqu'à

80 % de leurs bénéfices sous forme d'impôts. Il ne faut pas dire que les gros contribuables ne sont pas atteints; cela n'est pas vrai. Si nous n'avions pas de gros contribuables en Suisse, je ne sais pas dans quelle situation nous nous trouverions. Je le répète, certains contribuables payent jusqu'à 80 % de leurs bénéfices car l'impôt sur les bénéfices de guerre est très lourd à Genève. Et il y a tous les autres impôts, qui sont d'importance aujourd'hui.

Le projet d'arrêté est adopté en premier débat.

Deuxième débat

L'article premier est adopté.

Article 2.

M. Borel : Je fais constater l'opposition de mon parti à propos de cet article 2. Nous entendons adopter le projet dans son ensemble, sauf sur ce point.

Le président : Il est pris acte de la réserve de M. Borel.

L'article 2 est adopté.

Le projet d'arrêté est adopté en deuxième débat.

Le président : Le troisième débat aura lieu en fin de séance.

2. Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'acquisition de l'hôtel de la Métropole et de la concession de ce bâtiment au Comité international de la Croix-Rouge [1].

M. Sésiano, rapporteur :

Messieurs les conseillers,

Vous avez pris connaissance du rapport qui vous a été adressé en date du 15 novembre courant par le Conseil administratif, dans lequel sont exposées en détail les circonstances dans lesquelles il a été amené à vous soumettre cette opération.

[1] Rapport du Conseil administratif, 335. Projet, 345. Renvoi à une commission et tour de préconsultation, 346. Désignation de la commission, 347.

La commission s'est donc bornée à examiner l'affaire par elle-même, se demandant si, dans les conjonctures actuelles, il y avait opportunité à procéder à cette acquisition, ayant pour but d'affecter ce bâtiment au Comité international de la Croix-Rouge.

Après avoir pris connaissance du dossier de cette affaire et de la correspondance échangée tant avec le Conseil d'Etat qu'avec le Comité international de la Croix-Rouge,

avoir étudié le projet de convention qui devra intervenir avec cette organisation,

avoir enfin examiné sur place le bâtiment dans son ensemble,

la commission est arrivée aux conclusions suivantes :

Le prix de 1,000,000 de francs demandé par la Société propriétaire de l'hôtel Métropole peut être accepté, si l'on tient compte de la situation de cet immeuble, de sa superficie et de ses possibilités d'utilisation.

En effet, ce bâtiment aménagé pour l'exploitation d'un hôtel, peut fort bien et provisoirement recevoir une autre destination, sans avoir à suppporter des frais de transformation.

L'intérieur du bâtiment est bien entretenu, mais les façades sont fatiguées et la toiture exigera une revision générale.

On pourra objecter peut-être que la Ville de Genève profite d'une occasion favorable pour s'assurer la propriété d'un immeuble intéressant, portant ainsi un nouveau coup à l'industrie hôtelière de notre Ville, déjà si cruellement éprouvée par la crise économique générale.

Tel n'est cependant pas le cas, puisque la vente de cet hôtel a déjà fait à plusieurs reprises l'objet de tractations avec différents groupes financiers qui avaient en vue sa désaffectation et sa remise en valeur dans un tout autre domaine, combinaisons qui avaient été acceptées par la société propriétaire.

Aussi, tenant compte du but essentiellement humanitaire de l'œuvre de la Croix-Rouge internationale à laquelle ce bâtiment est destiné et de la portée philanthropique et morale de cette organisation, l'on ne peut qu'approuver la suggestion du Conseil administratif.

Genève se doit en effet de soutenir et d'aider dans toute la mesure de ses possibilités cette institution qui prit naissance dans ses murs et dont les bienfaits sont connus et appréciés du monde entier.

En mettant donc à la disposition de la Croix-Rouge l'hôtel de la Métropole, la Ville de Genève apporta sa collaboration tangible à cette œuvre, grande entre toutes, qui donne à notre cité une renommée et un éclat incontestés.

Cela exposé, la commission conclut à l'unanimité à l'achat de l'hôtel de la Métropole pour le prix d'un million de francs et ceci aux conditions suivantes :

1. En acquittant le montant de cet achat envers la Caisse d'Epargne, créancière hypothécaire pour la totalité du prix de vente, en bons de caisse à cinq ans au taux de 3 ½%.
2. En mettant à la disposition de la Croix-Rouge internationale dès le printemps prochain et à titre gratuit pour cinq ans, le bâtiment en question pour y installer ses services.
3. Il sera expressément stipulé dans la convention à intervenir entre le Comité international de la Croix-Rouge et la Ville de Genève, que cette dernière supportera pendant cette période tous les frais d'entretien du gros œuvre, à l'exception des travaux de nettoyage et de réparations.
4. Il sera d'autre part stipulé que les frais d'installation et d'aménagements nécessaires à l'exploitation, ainsi que les dépenses d'ameublement, n'incomberont pas à la Ville de Genève.
5. Un état des lieux sera dressé à l'entrée et au départ de la Croix-Rouge, laquelle devra restituer les locaux dans l'état où elle les aura reçus.

Pour conclure, la commission accepte la proposition du Conseil administratif et prie MM. les conseillers de bien vouloir approuver le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la demande du Comité international de la Croix-Rouge du 13 septembre 1941;

vu le rapport du Conseil administratif, proposant l'acquisition de l'hôtel de la Métropole et la concession de ce bâtiment au Comité international de la Croix-Rouge pour la durée de la guerre;

vu l'accord conclu entre le Conseil administratif et la Société de l'industrie des hôtels pour la cession à la Ville de Genève de l'hôtel de la Métropole (parcelle 4140 du cadastre de la commune de Genève « Cité ») mesurant 1,514,30 mètres carrés, pour le prix d'un million de francs;

sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Le susdit accord est approuvé et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique de vente.

Art. 2. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'un million de francs, frais d'acte non compris, en vue de cette acquisition. Cette dépense sera portée à un compte spécial.

Art. 3. — Il sera provisoirement pourvu à cette dépense au moyen de rescriptions ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, jusqu'à concurrence de la susdite somme d'un million de francs.

Art. 4. — Cette acquisition ayant un but d'utilité publique, le Conseil d'Etat est prié de constater qu'aux termes de l'art. 127 de la loi générale sur les contributions publiques, collationnée suivant arrêté législatif du 20 octobre 1928, la Ville de Genève est exemptée des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier.

Art. 5. — Le Conseil administratif est autorisé à concéder le dit bâtiment au Comité international de la Croix-Rouge dans les conditions stipulées dans le rapport du Conseil administratif ci-dessus mentionné.

Premier débat

M. Martin-du Pan : Je tiens à appuyer très chaudement la proposition du Conseil administratif. La Croix-Rouge joue non seulement à Genève, mais dans le monde entier, un rôle immense et l'on rend de toutes parts un juste hommage à son activité éminemment bienfaisante et humanitaire. Aussi devons-nous faire tout ce qui dépend de nous pour lui en faciliter l'exercice. D'autre part, il est certain que le fait de posséder chez nous le siège du Comité international de la Croix-Rouge constitue pour notre pays une protection d'ordre moral plus précieuse peut-être encore que notre appareil militaire.

Enfin, il est avéré que les locaux actuellement occupés par ces services sont difficiles à chauffer convenablement; l'hiver passé, les personnes qui y travaillent — dont beaucoup bénévolement, vous le savez — y ont souffert du froid et des courants d'air; elles seront beaucoup mieux dans les locaux qu'on pourra mettre à leur disposition à l'hôtel Métropole.

J'engage donc vivement le Conseil municipal à voter cette acquisition et son affectation au Comité international de la Croix-Rouge.

Le projet est adopté en premier puis en second débat, à l'unanimité.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la demande du Comité international de la Croix-Rouge du 13 septembre 1941;

vu le rapport du Conseil administratif, proposant l'acquisition de l'hôtel de la Métropole et la concession de ce bâtiment au Comité international de la Croix-Rouge pour la durée de la guerre;

vu l'accord conclu entre le Conseil administratif et la Société de l'industrie des hôtels pour la cession à la Ville de Genève de l'hôtel de la Métropole (parcelle 4140 du cadastre de la commune de Genève « Cité ») mesurant 1,514,40 mètres carrés, pour le prix d'un million de francs;

sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Le susdit accord est approuvé et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique de vente.

Art. 2. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'un million de francs, frais d'acte non compris, en vue de cette acquisition. Cette dépense sera portée à un compte spécial.

Art. 3. — Il sera provisoirement pourvu à cette dépense au moyen de rescriptions ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, jusqu'à concurrence de la susdite somme d'un million de francs.

Art. 4. — Cette acquisition ayant un but d'utilité publique, le Conseil d'Etat est prié de constater qu'aux termes de l'art. 127 de la loi générale sur les contributions publiques, collationnée suivant arrêté législatif du 20 octobre 1928, la Ville de Genève est exemptée des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier.

Art. 5. — Le Conseil administratif est autorisé à concéder le dit bâtiment au Comité international de la Croix-Rouge dans les conditions stipulées dans le rapport du Conseil administratif ci-dessus mentionné.

M. Peney, président du Conseil administratif : Le vote que vous venez d'émettre, à l'unanimité, est un hommage rendu à cette haute institution qu'est le Comité international de la Croix-Rouge. Nous sommes persuadés que toute la population, genevoise et suisse, approuvera ce geste. Il importait en effet de loger convenablement ces très importants services où quelque 3,300 personnes travaillent au but profondément humanitaire et altruiste que poursuit la Croix-Rouge.

La Ville de Genève s'honore de collaborer ainsi avec ceux qui continuent l'œuvre d'Henri Dunant. Elle leur dit ce soir toute son estime, sa reconnaissance et son admiration. (Très bien ! *Bravos et applaudissements sur tous les bancs.*)

3. Troisième débat sur les budgets d'exploitation et de construction des Services industriels de Genève pour l'exercice 1942 [1].

Les projets de budgets des Services industriels sont adoptés en troisième débat.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi sur l'administration des communes du 28 mars 1931;

vu la loi sur l'organisation des Services industriels de la Ville de Genève, du 1er avril 1931, modifiée le 21 octobre 1933;

vu les budgets d'exploitation et de construction pour 1942, soumis par le conseil d'administration des Services industriels à l'approbation du Conseil municipal;

sur la proposition de la commission,

Arrête :

Article premier. — A) Le budget d'exploitation, rectifié, est approuvé avec les sommes suivantes à verser à la Ville de Genève :

Intérêts	Fr.	1,645,864.45
Amortissements	»	2,916,758.—
Bénéfice présumé pour la Ville	»	3,866,634.65

B) Le budget de construction, dont le montant est ramené à 2,349,300 francs, est approuvé pour ce total.

Article 2. — Le Conseil administratif est chargé de transmettre au Conseil d'Etat les budgets d'exploitation et de construction des Services industriels de Genève pour l'exercice 1942, accompagnés de la présente délibération.

La séance est levée à 21 heures.

Le mémorialiste-sténographe :
S. PERRET.

Adresse du mémorialiste : 55, route de Florissant, tél. 4.04.48.

[1] Reports, 362. Rapport de la commission, 362. Premier débat, 370. Deuxième débat, 379.

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

SESSION EXTRAORDINAIRE

LUNDI 22 DÉCEMBRE 1941

Présidence de M. Charles DUBOULE, président

Sommaire :

1. Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de M. le conseiller municipal Jaccoud tendant à accorder une subvention en faveur du Foyer Les Ormeaux à Choully 386
2. Proposition du conseil d'administration des Services industriels en vue de l'achat du service des eaux de la commune de Carouge 387
3. Proposition du Conseil administratif pour l'émission d'un emprunt de 25,000,000 de francs destiné au remboursement partiel de l'emprunt 4% 1931 393
4. Rapport de la commission chargée d'examiner le projet de budget de l'administration municipale pour 1942 . . . 397
5. Proposition du Conseil administratif pour l'adoption du tableau préparatoire des électeurs de la Ville de Genève pour 1942 443

La séance est ouverte à 20 heures, dans la salle du Grand Conseil.

Membres présents: MM. Bernoud, Billy, Borel, Bornand, Boujon, Burklen, Calame, Castellino, Charrot, Corbat, Corboud, Dentan, Duboule, Ducommun, Falk-Vairant, Ganter, Henny, Henssler, Jaccoud, Julita, Loutan, Marti, Martin-du Pan, Naville, Raisin, Recoux, Rey, Rollini, Rossire, Sésiano, Snell, Sormani, Thévenaz, Wursten.

Membre absent excusé: M. Guinand.

Membre absent non excusé: M. Cottier.

MM. les conseillers administratifs Peney, président, Uhler, Schoenau, Unger et Noul assistent à la séance, de même que M. Casaï, conseiller d'Etat chargé du Département des travaux publics.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

1. Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Jaccoud tendant à accorder une subvention en faveur du Foyer Les Ormeaux, à Choully [1].

M. Jaccoud, rapporteur : La commission s'est trouvée unanime pour accepter le projet de crédit extraordinaire que j'avais eu l'honneur de présenter à ce Conseil municipal. Le Conseil administratif s'est d'ailleurs rallié à cette proposition au cours de la discussion; mieux vaut tard que jamais.

Je précise cependant que cette subvention est votée à titre extraordinaire au Foyer des Ormeaux pour l'année 1941. Des réserves ont été faites pour 1942 en ce qui concerne le renouvellement d'une pareille subvention. Celle-ci ne sera renouvelée — nous a affirmé le Conseil administratif — que si le Foyer des Ormeaux n'obtient pas, pour 1942, l'appui des cantons romands ou de la Confédération qu pourraient s'intéresser à la création d'un foyer de ce genre. Si donc le Foyer des Ormeaux ne reçoit pas, pour 1942, des subventions de la part des cantons romands ou de la Confédération, la Ville de Genève s'est d'ores et déjà déclarée disposée à renouveler le geste qu'elle vous propose aujourd'hui.

Le projet est adopté en premier, puis en second débat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition de l'un de ses membres,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 2,000 francs destiné à permettre à l'institution Les Ormeaux à Choully de boucler ses comptes pour l'exercice en cours.

[1] Annoncée, 301. Rapport de M. Jaccoud, 314. Projet, 316. Renvoi à une commission et tour de préconsultation, 316. Désignation de la commission, 317.

Article 2. — Cette subvention extraordinaire de la Ville de Genève sera portée au compte rendu de l'exercice 1941, au chapitre XX, Dépenses diverses.

M. Peney, président du Conseil administratif : A propos de l'ordre du jour, je vous prie de faire passer, avant le rapport de la commission du budget, la proposition du conseil d'administration des Services industriels en vue de l'achat du service des eaux de la commune de Carouge, et la proposition du Conseil administratif pour l'émission d'un emprunt de 25 millions de francs destiné au remboursement partiel de l'emprunt 4% 1931. Ces deux dernières propositions doivent être renvoyées à des commissions; celles-ci pourront se réunir et rapporter à la séance de demain soir. La présente séance pourrait ensuite être consacrée uniquement au budget.

Le président: Le Conseil municipal ne saurait s'opposer à la suggestion du Conseil administratif. J'admets donc que vous l'approuvez.

M. Peney, président du Conseil administratif : Autant que faire se peut, il faut désigner des membres qui pourront siéger à 16 heures demain.

Le président : Le président des Services industriels serait disposé à recevoir la commission à 17 heures aux bureaux du Pont de la Machine.

M. Peney, président du Conseil administratif : La commission que vous désignerez siégera à l'Hôtel municipal et y recevra le directeur des Services industriels.

M. Jaccoud: Je me permets de préciser que le président des Services industriels m'a dit ce matin encore qu'il était à la disposition de la commission municipale à l'heure qui lui conviendrait.

M. Peney, président du Conseil administratif : Alors nous sommes d'accord et tout va bien.

2. Proposition du Conseil d'administration des Services industriels en vue de l'achat du service des eaux de la commune de Carouge.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis de longues années déjà, les Services industriels ont entretenu des relations suivies avec la commune de Carouge, tant pour l'établissement de son réseau de distribution de force motrice hydraulique que pour l'examen de diverses propositions, tendant à leur confier l'alimentation en eau potable de cette localité. Citons, pour

mémoire, les projets présentés en juin 1897 et en décembre 1907, dont le deuxième avait fait l'objet d'une étude complète de reprise des installations hydrauliques carougeoises par les Services industriels ainsi que la demande de la ville de Carouge, de mai 1913, pour obtenir une fourniture globale de 1,575,000 mètres cubes d'eaum énagère par an.

Ces divers projets n'ayant pas abouti, la ville de Carouge continua à exploiter son propre service des eaux au moyen de ses installations actuelles qui datent de 1866 et 1895 et qui, augmentées en 1914, purent suffire, jusqu'à ces dernières années, aux besoins de la consommation, car elles se complétaient par un appoint fourni pendant longtemps au réservoir de Pinchat par les Services industriels.

Ces installations comprennent un filtre et une station de pompage utilisant la chute créée par un barrage-déversoir sur l'Arve. Cette chute actionne une turbine, laquelle entraîne deux groupes de pompes à piston, prenant l'eau sortant du filtre pour la refouler dans le réseau.

Voyant ses besoins en eau s'accroître, Carouge procéda, en 1934, au forage d'un puits dans la nappe profonde et, vu le résultat favorable obtenu, se proposa de rénover ses installations dont l'état laissait à désirer.

Un projet fut étudié, prévoyant la construction d'une nouvelle usine hydro-électrique, qui fournirait l'énergie voulue à une nouvelle station de pompage. Le devis, présenté en 1934, fut alors estimé trop onéreux par l'autorité municipale carougeoise, laquelle, cependant, jugea nécessaire, en 1940, de soumettre ce même projet à une nouvelle étude.

En 1941, sur la proposition du Conseil administratif de cette commune, le Conseil municipal de Carouge décida, après avoir constaté l'état de vétusté de l'usine hydraulique actuelle, et pour assurer à l'avenir le fonctionnement régulier de son service des eaux, de faire procéder à la construction d'une nouvelle centrale hydro-électrique à la Fontenette à l'emplacement de l'ancienne station.

C'est alors que les Services industriels, considérant la mise en service relativement prochaine de la future usine hydro-électrique du Verbois et le fait qu'ils disposaient de moyens suffisants pour assurer, dans de très bonnes conditions, l'alimentation en eau de la commune de Carouge, s'adressèrent au Conseil d'Etat et lui remirent un rapport exposant leur point de vue au sujet de la nouvelle usine projetée.

D'autre part, le service fédéral des eaux ayant demandé à l'autorité cantonale concédante de lui faire rapport sur ledit projet, le Conseil d'Etat, désirant se prononcer en toute connaissance de cause, provoqua une entrevue au cours de laquelle les deux points de vue en présence lui furent exposés, ce qui lui permit de déterminer la solution la plus favorable à l'économie cantonale.

En ce qui concerne l'opportunité du rachat de ce service communal

de distribution d'eau, la manière de voir des Services industriels est la suivante :

L'installation projetée par Carouge, d'une nouvelle usine hydro-électrique, d'un coût total de plus de 300,000 francs, est superflue, car les Services industriels sont parfaitement à même d'alimenter normalement en eau potable, par leur service des eaux, toute la commune intéressée, en réalisant quelques travaux de raccordement peu onéreux. En outre, il ne peut leur être indifférent qu'une commune, laquelle jusqu'à maintenant s'est contentée d'utiliser une chute pour actionner directement des pompes à piston, décide de produire, avec cette même chute, de l'énergie électrique (environ 300 CV). L'économie générale du canton n'est aucunement avantagée par la réalisation d'un tel projet, car il n'est pas possible qu'une petite usine hydro-électrique du genre de celle qui était prévue, soit à même de produire de l'énergie à un prix de revient inférieur à celui de l'énergie qui sera prochainement fournie par les Services industriels avec leur usine du Verbois.

En outre, les futurs groupes de pompage de Carouge resteraient de toute façon tributaires des Services industriels, car, dans ce cas, la production de courant électrique n'est pas concevable, pour qui connaît le régime hydrologique de l'Arve, sans une fourniture d'appoint du service de l'électricité.

Il importe donc d'éviter la construction de cette nouvelle usine et de favoriser l'unification de la distribution d'eau dans le canton, en permettant aux Services industriels de rattacher le réseau carougeois à leurs propres réseaux de canalisations. Ce faisant, les Services industriels pourront, moyennant une faible augmentation de leurs frais généraux, accroître sensiblement leurs recettes. D'autre part, il convient de souligner l'importance de l'acquisition d'un puits supplémentaire complètement équipé pouvant élever jusqu'à 12,000 litres d'eau à la minute de la nappe souterraine.

En plus du grand avantage que représente ce premier pas vers la centralisation de la distribution d'eau dans le canton, les Services industriels auront une grande liberté d'action pour accroître leur vente d'eau, dans la région industrielle du quartier de la Praille, sur le territoire de la commune de Carouge, lorsque cette région se développera dès la terminaison des installations ferroviaires qui y sont prévues.

Il y a lieu également de considérer qu'un arrangement équitable avec Carouge doit tenir compte des légitimes intérêts de cette commune, c'est-à-dire que, en cas de rachat, l'indemnité à lui verser doit non seulement compenser les bénéfices qu'elle retire de l'exploitation de son service des eaux (rendement d'exploitation : environ 96,000 francs), mais aussi rembourser la valeur des installations dont elle ne

dispose plus. Il faut, en outre, reconnaître que, par la cession de son service des eaux, Carouge pourra subir dans un certain nombre d'années un manque à gagner correspondant à l'augmentation normale de la consommation d'eau sur laquelle elle pouvait légitimement compter.

Il était donc nécessaire de bien évaluer chacun de ces facteurs dans une juste mesure, pour pouvoir arriver à un accord susceptible de ne léser aucun des intérêts des deux contractants.

Depuis le mois d'avril dernier les intéressés tinrent, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Casaï, toute une série de séances au cours desquelles les divergences de vues purent être aplanies et un accord définitif réalisé.

Cet accord prévoit la remise aux Services industriels de Genève du service des eaux de la commune de Carouge, c'est-à-dire l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers que ce service représente.

De leur côté, les Services industriels acceptent de supporter la charge financière du solde des emprunts contractés par la commune de Carouge, pour son service des eaux, ce qui représente au 31 décembre prochain une somme de *374,317 fr. 75*, laquelle sera versée sous forme d'annuités, dont la première payable en 1942 s'élève à la somme de *18,798 fr. 80*.

Les Services industriels prennent en outre à leur charge l'indemnité à verser à la commune de Carouge pour le rachat de l'ensemble de ses installations hydrauliques, soit le réseau de conduites, le réservoir de Pinchat, le puits de la Fontenette, l'usine et les terrains, indemnité combinée avec le bénéfice que ce service rapporte actuellement à la commune de Carouge, le tout payable également sous forme d'annuités au montant de 80,000 francs pour les dix premières années; de 82,500 francs pour les dix années suivantes et de 85,000 francs pour les vingt dernières années, attendu que le payement cessera en 1981 à l'échéance des concessions dont bénéficient les Services industriels.

Enfin, la commune de Carouge restera financièrement intéressée au développement de la vente de l'eau sur son territoire, en obtenant des Services industriels un revenu de 2 centimes par mètre cube d'eau ménagère vendue au delà de la quantité actuellement livrée sur la commune intéressée.

En conséquence et conformément aux dispositions du titre III, art. 19, chiffres 4 et 5 de la loi organique du 1er avril 1931, le conseil d'administration des Services industriels a l'honneur de soumettre à votre approbation, Messieurs les conseillers, les dépenses et les recettes résultant de l'opération envisagée ainsi que les acquisitions de biens immobiliers qui en découlent.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Arrête :

Article premier. — L'appel de fonds destiné à l'achat du service des eaux de la commune de Carouge par les Services industriels de Genève est approuvé. Le versement à la commune de Carouge de la première annuité prévue, au montant de 98,798 fr. 80, interviendra en 1942 et apparaîtra au compte rendu de cet exercice; les annuités subséquentes seront régulièrement inscrites dans les budgets des Services industriels. Il en sera de même pour les nouvelles recettes du service des eaux sur le territoire de la commune de Carouge.

Art. 2. — Les acquisitions des biens immobiliers qui découlent de l'opération précitée sont approuvées. Ces acquisitions ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil d'Etat est prié de constater qu'aux termes de la loi sur les contributions publiques du 24 mars 1923 et de ses modifications ultérieures, la Ville de Genève et les Services industriels sont exemptés des droits d'enregistrement.

Art. 3. — L'urgence est déclarée.

Le Conseil municipal décide de renvoyer cette proposition à l'examen d'une commission.

Tour de préconsultation

M. Bernoud: Le rapport que nous avons reçu nous donne un ensemble de renseignements historiques et quelques renseignements techniques sur cette opération. Malheureusement, il n'est pas assez complet pour que nous puissions nous faire une opinion raisonnée. Je pense que la commission aura à son service tous les renseignements nécessaires à l'éclairer.

Il est dit dans ce rapport, page 3, que

> « Carouge pourra subir dans un certain nombre d'années un manque à gagner correspondant à l'augmentation normale de la consommation d'eau sur laquelle elle pouvait légitimement compter ».

C'est bien possible, mais Carouge aurait aussi à risquer un certain nombre d'aléas. Ainsi, vous le savez, en matière de turbines et de conduites, l'hiver qui commence et les suivants peuvent produire des accidents qui coûteront cher.

Il me semble que le rapport appuie un peu trop sur les avantages qu'il y a, pour les Services industriels, à racheter les installations de Carouge.

Un peu plus loin, dans ce même rapport, on retrouve la même pensée. A mon avis, le rapport ne souligne pas assez les frais et les

dangers auxquels s'exposent les Services industriels en rachetant un réseau de ce genre.

> « Les installations, nous dit-on dans le rapport, datent de 1866, respectivement 1895. C'est dire qu'elles sont déjà passablement anciennes et qu'il faut compter avec la nécessité d'avoir à les remplacer bientôt. »

Dans ces conditions, nous ne pouvons pas du tout nous rendre compte de l'avantage financier qu'il peut y avoir à racheter, d'autant plus que, si l'on nous parle d'un appel de fonds, destinés à ce rachat, on n'indique pas la somme à laquelle correspondent, dans l'ensemble, les futures annuités. Il y a 374,317 fr. 75 à verser en 20 annuités de chacune 18,798 fr. 80, pour le solde des emprunts contractés par Carouge pour son service des eaux; puis des annuités de 80,000 francs pendant les dix premières années, de 82,500 francs pour les dix suivantes et de 85,000 pour les vingt dernières. Il eût pourtant fallu chiffrer la valeur actuelle de toutes ces annuités afin que l'on sache s'il s'agit de 2, 3, 5 ou 7 millions; nous pourrions ainsi, le rendement annuel étant supputé à 96,000 francs, juger de l'avantage ou, au contraire, des risques de perte. Il est entendu que la responsabilité doit en être assumée par les Services industriels, mais n'empêche que ce sera la Ville qui aura à supporter les conséquences financières si les bénéfices des Services industriels diminuent encore.

J'aimerais donc beaucoup que la commission prît soin de poser certaines questions techniques touchant la valeur des installations dont l'acquisition nous est proposée.

Le président : Vous aurez tout loisir de le faire, car notre intention est de vous désigner dans la commission.

M. Bernoud : Et je vous en remercie.

M. Peney, président du Conseil administratif : Il est certain qu'au début l'affaire sera plutôt onéreuse pour la Ville car elle coûtera plus qu'elle ne rapportera. Mais il y a un intérêt général à absorber une entreprise comme celle-ci ; je crois que plus tard la Ville en tirera profit. Il ne faut pas voir seulement le rapport immédiat — ou la perte immédiate — il faut envisager l'ensemble et les perspectives d'avenir. Demain, la commission aura l'occasion d'entendre M. Choisy, président du conseil d'administration des Services industriels, qui viendra lui donner des renseignements plus approfondis que ceux que je pourrais apporter ici. Ma conviction est que l'opération sera malgré tout avantageuse pour la Ville, sinon tout de suite, du moins dans quelques années.

Le projet est renvoyé à une commission composée de MM. *Ducommun, Corbat, Burklen, Snell, Boujon, Sormani, Calame, Marti, Dentan, Sésiano, Ganter, Julita, Bernoud.*

3. Proposition du Conseil administratif pour l'émission d'un emprunt de 25,000,000 de francs destiné au remboursement partiel de l'emprunt 4% 1931.

RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Messieurs les conseillers,

Depuis l'état de guerre, nos dépenses budgétaires se sont considérablement accrues. La situation actuelle oblige le Conseil administratif à prendre toutes mesures utiles pour y faire face.

D'autre part, les dépenses relatives au service de la dette (intérêts et amortissements) vont, à partir de 1943 jusqu'en 1956, subir une augmentation sensible du fait que commencera l'amortissement des emprunts de 1937, celui de 3½% 35,000,000 de francs, et celui de conversion 3½% 25,000,000 de francs. Cette augmentation se montera pendant une quinzaine d'années à environ 2,400,000 francs par an.

Par des opérations successives, nous avons réussi à convertir tous nos emprunts pour lesquels nous devions payer un intérêt supérieur à 4%. Nous n'avons plus en cours que les emprunts 3½% 1937, 3% 1938, 3¾% 1932 et enfin le 4% 1931.

Ce dernier se montait à l'origine à 48,000,000 de francs. Au 1er janvier 1942, il restera à amortir 34,162,800 francs.

Comme ce montant pouvait être remboursé en tout ou partie à partir d'avril 1941, le Conseil administratif a été heureux de se voir offrir, à des conditions avantageuses, par différentes grandes compagnies suisses d'assurance sur la vie, un prêt de 25,000,000 de francs, à partir du 15 avril 1942, aux conditions suivantes :

Durée : 15 ans. Taux d'intérêt : 3½%.

Cours d'émission : au pair.

Commission : 0,75%.

Les obligations de l'emprunt 1931 à rembourser avec ce montant de 25,000,000 de francs seront désignées par un seul tirage au sort. Il restera un solde de 9,162,800 francs qui sera remboursé selon les conditions du contrat d'emprunt de 1931, le 15 avril de chaque année jusqu'en 1956.

Les intérêts continueront à être payés semestriellement. L'annuité constante (intérêts et amortissements) jusqu'en 1956, date de l'amortissement complet de cet emprunt, aurait figuré dans nos budgets

pour une somme moyenne de		Fr. 3,030,000.—
tandis que, dès 1943, figureront :		
Intérêts annuels 3½% sur le nouvel emprunt de Fr. 25,000,000.—	Fr. 875,000.—	
Annuité constante (intérêt et amortissements sur Fr. 9,162,800.—, solde de l'emprunt 1931) . . .	» 867,400.—	» 1,742,400.—
Différence en moins		Fr. 1,287,600.—

On ne peut demander à la Ville de Genève, dans les circonstances actuelles, de rembourser sa dette à un rythme accéléré, dans une proportion qui atteindrait rapidement de six à neuf pour cent par année.

Car on ne saurait exiger des contribuables — déjà si lourdement chargés par la Confédération et l'Etat — les ressources nécessaires pour arriver à ces fins. Il est donc préférable de renvoyer une partie de ces lourdes échéances en empruntant, dans des conditions extrêmement favorables, pour une période moyenne de quinze ans.

Après cette opération, à partir de 1943, le total des amortissements annuels ira de quatre millions et demi à six millions. C'est suffisant pour une ville dont la situation financière est particulièrement saine.

Aussi bien, grâce au fait que les comptes annuels ont été équilibrés en 1938, 1939, 1940, et le seront fort probablement en 1941, la Ville de Genève n'a pas augmenté sa dette. Au contraire, celle-ci a diminué durant cette période de 14,000,000 de francs environ, constitués par les amortissements.

En conséquence, Messieurs les conseillers, nous soumettons à votre approbation la convention relative à cet emprunt.

Contrat de prêt

Le Conseil administratif de la Ville de Genève, représenté par son président, M. Jules Peney, délégué aux finances, agissant au nom et pour le compte de la *Ville de Genève*,

d'une part,

et la

d'autre part,

conviennent de ce qui suit :

A) La accorde à la Ville de Genève, qui l'accepte, un crédit en compte courant de
Fr.
aux conditions suivantes :

1) La société prêteuse versera à la Ville de Genève
le 2 janvier 1942 :
le 2 février 1942 :
et le 15 avril 1942 :

2) La société prêteuse retiendra pour elle, sur chaque versement, une commission unique de 1,35%.

3) Les versements seront effectués au compte de la Caisse municipale de la Ville de Genève auprès de la Banque nationale suisse à Genève, et porteront intérêts sur le capital brut dès le jour de l'exécution, au taux de 3½% l'an. Ces intérêts seront arrêtés au 15 avril 1942 et payés à la même date.

B) La somme due au 15 avril 1942 de
Fr.
sera consolidée en un prêt ferme régi par les conditions suivantes :

1) Le capital porte intérêts au taux de 3½% l'an dès le 15 avril 1942, payables semestriellement les 15 avril et 15 octobre de chaque année, la première fois le 15 octobre 1942.

2) Le prêt est remboursable sans dénonciation préalable le 15 avril 1957.

3) Les intérêts et le capital sont payables au domicile de la créancière, sans frais pour elle.

4) Le timbre fédéral sur la reconnaissance de dette et les impôts fédéraux sur intérêts et à la source sont à la charge de la créancière, conformément aux prescriptions légales.

5) Ce prêt ne jouit d'aucune garantie spéciale, mais la débitrice s'engage à ne pas accorder de garanties spéciales à d'autres emprunts sans en faire bénéficier également le présent prêt.

6) La Ville de Genève délivrera à la créancière, le 15 avril 1942, une reconnaissance de dette contenant les conditions du prêt et munie de l'attestation que le timbre fédéral a été bonifié à l'administration fédérale des contributions à Berne.

Le présent contrat est fait en deux exemplaires, dont un pour chaque partie.

Genève, le 16 décembre 1941.

Nous soumettons à votre approbation, Messieurs les conseillers, le projet d'arrêté suivant :

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Le Conseil administratif est autorisé à contracter, au nom de la Ville de Genève, un emprunt de vingt-cinq millions

de francs au taux de 3½% l'an, auprès de compagnies d'assurances sur la vie, soit :

Rentenanstalt, Zurich,	pour	Fr.	10,000,000.—
La Suisse, Lausanne,	»	»	500,000.—
Pax, Bâle,	»	»	1,000,000.—
La Winterthour,	»	»	1,500,000.—
La Bâloise,	»	»	11,000,000.—
Patria, Bâle,	»	»	800,000.—
Vita, Zurich,	»	»	200,000.—
	Total	Fr.	25,000,000.—

Article 2. — Le présent emprunt aura une durée de 15 ans et sera remboursable, sans dénonciation préalable, le 15 avril 1957.

Les intérêts au taux de 3½% l'an seront payables semestriellement, à partir du 15 avril 1942, les 15 avril et 15 octobre de chaque année, la première fois le 15 octobre 1942. Ils seront portés annuellement au budget ordinaire de la Ville de Genève.

Les frais de cet emprunt seront amortis par le compte Capital.

Article 3. — Le Conseil administratif est autorisé à traiter avec les compagnies d'assurances sur la vie ci-dessus désignées, pour le prêt de la somme totale de 25,000,000 de francs, conformément aux contrats conclus avec chacune d'elles, en date du 16 décembre 1941.

Article 4. — Le produit de cet emprunt servira au remboursement partiel de l'emprunt 4% 1931, de 48,000,000 de francs, sur lequel il reste à amortir (au 1er janvier 1942) 34,162,800 francs. Ce remboursement s'effectuera, le 15 avril 1942, par un seul tirage au sort jusqu'à concurrence de 25,000,000 de francs d'obligations; le solde, soit 9,162,800 francs, sera remboursé selon les conditions prévues au contrat de l'emprunt de 1931, par tirage au sort annuel, dès le 15 avril 1943, jusqu'en 1956, date d'échéance de cet emprunt.

Article 5. — Le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un projet de loi autorisant le susdit emprunt dans les formes prescrites ci-dessus.

Article 6. — L'urgence est déclarée.

Le Conseil décide de renvoyer ce projet à une commission.

Personne ne demande la parole dans le tour de préconsultation.

Le projet est renvoyé à la commission ci-dessus désignée pour le projet des Services industriels.

4. Rapport de la commission chargée d'examiner le projet de budget de l'administration municipale pour 1942 [1].

M. Charrot, rapporteur :

Messieurs les conseillers,

M. Castellino a été désigné comme président de la commission et M. Charrot comme rapporteur général.

La commission a tenu plusieurs séances plénières et des séances de sous-commissions.

Les sous-commissions ont été constituées comme suit :

Département de M. J. Peney :
MM. Boujon, Charrot, Sésiano, Falk-Vairant, Bernoud, Julita.
Président-rapporteur : M. Boujon.

Département de M. H. Schoenau :
MM. Snell, Sormani, Wursten, Guinand, Bernoud.
Président-rapporteur : M. Snell.

Département de M. Uhler :
MM. Charrot, Castellino, Wursten, Guinand, Bernoud.
Président-rapporteur : M. Bernoud.

Département de M. M. Noul :
MM. Boujon, Charrot, Julita, Sésiano, Guinand.
Président-rapporteur : M. Guinand.

Département de M. Unger :
MM. Bernoud, Snell, Sormani, Sésiano, Falk-Vairant, Julita.
Président-rapporteur : M. Sésiano.

La commission du budget a pu se rendre compte une fois de plus de l'effort constant apporté par le Conseil administratif pour améliorer le budget et alléger ainsi les rouages de l'administration. Cette année, le budget présentera un déficit qui est dû aux propositions que le Conseil administratif, appuyé par la commission du budget, a cru devoir faire en raison de l'augmentation du coût de la vie et des conséquences de la mobilisation (loyers aux mobilisés, constructions d'abris, services sociaux, allocations de renchérissement). Le Conseil administratif n'envisage pas de demander sous forme de centimes additionnels la couverture financière du déficit qui sera prévu au budget de 1942.

Le Conseil administratif donne pour raison que les contribuables de la cité ont déjà subi d'importantes augmentations d'impôts

[1] Rapport du Conseil administratif, 322. Renvoi à la commission du budget et tour de préconsultation, 334.

cantonaux et fédéraux et qu'il convient donc de ne pas les charger davantage — dans la mesure des possibilités. On ne saurait ignorer qu'il y a interpénétration complète au point de vue fiscal entre l'Etat et la Ville. L'Etat ayant été obligé, de par sa situation, de décréter 40 centimes additionnels sur le principal, l'administration municipale fait tous ses efforts pour que son ménage ordinaire, malgré le renchérissement considérable de toutes choses, n'exige pas de sacrifices complémentaires de la part des contribuables.

La commission ne peut qu'approuver la manière d'agir du Conseil administratif, qui, ne l'oublions pas, a réussi à équilibrer les budgets des exercices 1938, 1939, 1940, et probablement, à peu de chose près, 1941.

Ce résultat si favorable et presque unique après plus de deux ans de guerre permet maintenant d'attendre la marche des événements et d'enregistrer même, pour 1942, un déficit qui, réparti sur les cinq derniers exercices, paraît bien minime.

C'est en effet grâce à la politique financière prudente du Conseil administratif, qui a toujours été suivi par la majorité du Conseil municipal, qu'aujourd'hui seule de toutes les grandes villes suisses, Genève peut éviter l'augmentation des impôts destinés à couvrir les dépenses ordinaires du budget.

Traitement des conseillers administratifs

La commission du budget s'est préoccupée du traitement accordé à nos conseillers administratifs, traitement qui ne correspond pas en regard du travail constant et leurs lourdes responsabilités, et qui est bien inférieur à celui de nombreuses villes suisses.

La commission demande qu'une modification de la loi du 3 juillet 1931 concernant cette question soit soumise par le Conseil d'Etat au Grand Conseil et qu'une indemnité digne d'une ville comme Genève leur soit accordée.

Déclassements

Quelques déclassements justifiés, soit par un changement de fonctions ou une augmentation de responsabilités, ont été présentés à la commission. Cette dernière a manifesté une fois de plus son droit de contrôle en la matière et, après un examen particulier de chaque cas, a admis les demandes présentées par les conseillers délégués.

Présentation des comptes rendus

La commission constate que les comptes rendus sont présentés trop tard ainsi que le rapport. De ce fait, les observations et remarques de la commission ne sont pas prises en considération en temps

voulu par le Conseil administratif pour l'établissement du budget de l'année suivante.

Le compte rendu devrait être voté vers fin juin de façon à suivre une marche normale.

Allocation à des conseillers administratifs sortant de charge ou à verser en cas de décès à leur famille (conjoint ou enfants mineurs)

La nouvelle rédaction, sans aucune portée rétroactive, a pour but de placer les conseillers administratifs actuellement en charge ou ceux qui le seront par la suite ou qui pourraient décéder au cours de leurs fonctions, dans la même situation (au point de vue budgétaire) que les fonctionnaires ne pouvant bénéficier des prestations de la caisse d'assurance du personnel.

A tous points de vue, il paraît logique et normal que nos magistrats puissent bénéficier d'une certaine sécurité dont l'effet pourrait se faire sentir en de maintes occasions.

Quant au montant de ces allocations, la commission prévoit une somme correspondant à Fr. 400.— par année de fonctions avec un maximum de Fr. 4,800.—, cette prestation ne pouvant être touchée qu'à partir de 55 ans révolus.

Lorsqu'un membre pensionné du Conseil administratif dispose de revenus personnels ou reprend une occupation rémunérée, la pension est réduite s'il y a lieu, de telle sorte que le produit du travail et des revenus ajoutés à la pension ne dépasse pas le total du dernier traitement. La commission plénière émet le vœu que le Conseil municipal propose aux autorités compétentes un projet de loi prévoyant une retraite aux conseillers administratifs avec participation de leur côté sur leur traitement lorsque ce dernier atteindra Fr. 10,000.—.

Nous voulons espérer que vous approuverez cette proposition et ainsi prendra fin un débat dans lequel le principe n'a pas été combattu, mais dont la formule d'application était difficile à trouver.

Allocation extraordinaire au personnel de l'administration municipale pour 1942

La commission plénière a étudié le projet du Conseil administratif et l'a renvoyé pour modification à la sous-commission des finances. Cette dernière, après conférence avec le président du Conseil administratif, a mis sur pied un contre-projet plus rationnel et mieux adapté aux différentes classes de traitement. En conséquence, la commission plénière présente le contre-projet ci-après et ce, d'entente avec le Conseil administratif.

Toutefois, pour le cas où les circonstances économiques le justifieraient, le Conseil administratif se réserve de présenter au Conseil municipal un projet d'arrêté complémentaire.

Contre-projet de la commission du budget

Article premier. — Une allocation extraordinaire est accordée au personnel régulier de l'administration municipale, pour l'exercice 1942, calculée comme suit :

1) Célibataires sans charge de famille.

Traitement jusqu'à Fr. 5,000.—	Fr. 25.— par mois

2) Mariés ou célibataires avec charge légale.

Traitement jusqu'à Fr. 5,000.—	Fr. 50.— par mois
» » » 6,000.—	» 45.— par mois
» » » 7,000.—	» 35.— par mois
» » » 8,000.—	» 25.— par mois

L'octroi de cette allocation ne comporte pas de déclassement. Pour les employés mariés ou supportant une charge légale de famille complète, le salaire annuel, y compris les allocations précitées, ne pourra être inférieur à Fr. 4,500.—.

Article 2. — Le personnel régulier de l'administration municipale, employés et ouvriers, recevra mensuellement une allocation familiale pour les enfants en dessous de 20 ans.

Le produit du travail du conjoint et celui des enfants en-dessous de 20 ans seront compris dans le calcul du revenu familial pour servir de base à cette allocation.

Le calcul s'établira de la façon suivante :

Revenu jusqu'à Fr. 6,000.—	Fr. 15.— par enfant
Revenu à partir de Fr. 6,001.—	» 10.— par enfant

Article 3. — Le personnel régulier de l'administration municipale bénéficiera de ces allocations durant ses périodes de mobilisation.

Article 4. — Le personnel engagé dans l'administration municipale à titre temporaire, mais employé de façon régulière, bénéficiera de ces allocations après une année de service au moins dans l'administration municipale, les périodes de service militaire n'étant pas considérées comme absences. Toutefois, tout le personnel supplémentaire a droit aux allocations familiales prévues à l'article 2.

Le total de ces allocations s'élève à Fr. 263,040.— au lieu de Fr. 400,000.— porté au budget : voir page 80, N° 25.

Dans le cas où le conseil d'administration des Services industriels jugerait opportun de proposer au Conseil municipal les mêmes dispositions, il en résulterait une augmentation de Fr. 457,600.— sur les prévisions budgétaires (200,000.—); d'où inévitablement une diminution sensible dans le bénéfice attribué à la Ville de Genève. L'ensemble des allocations intéressant la Ville de Genève sera le suivant :

Administration municipale	Fr.	263,040.—
Service de la voirie	»	150,000.—
Services industriels	»	657,600.—
Au total	Fr.	1,070,640.—

Chauffage

La commission demande de revoir dans son ensemble et sur la base de la dépense de l'année précédente toute la question du chauffage, en tenant compte surtout du pourcentage admis pour la Ville dans la répartition du combustible pour l'hiver 1941-1942, ce qui ne justifie pas actuellement une augmentation de ces crédits. Le Conseil administratif pourra toujours demander, en temps utile, des crédits extraordinaires si cela était nécessaire.

La commission demande aussi, en ce qui concerne le personnel logé et chauffé, la présentation d'un projet complet concernant les déductions supplémentaires pour chauffage et prestations de charbons à prévoir sur les salaires, étant donné les allocations pour vie chère qui seront allouées dès 1942, et pour tenir compte de l'augmentation du combustible.

Le prix du coke était en 1939 de 5 fr. 50 les 100 kilos et en 1942, 15 fr. 50. L'indice d'augmentation sera fixé vraisemblablement à 160% en tenant compte des augmentations ultérieures.

Département de M. Jules Peney

La sous-commission des finances s'est trouvée cette année en face de problèmes très importants. Il s'agit en l'occurrence de l'octroi d'allocations extraordinaires au personnel de l'administration municipale et de la mise sur pied d'un arrêté prévoyant le payement d'allocations en faveur des conseillers administratifs sortant de charge. En outre, à l'unanimité, la commission du budget a émis le vœu que la situation matérielle de nos conseillers administratifs soit examinée et adaptée aux besoins de vie actuels.

Si ces dernières années la Ville de Genève a pu présenter des résultats d'exercice en boni ou en équilibre, si l'exercice 1941 se présentera encore de façon satisfaisante — les chiffres laissant prévoir un déficit bien inférieur à celui qui était présumé — il n'en sera pas de même du budget de 1942 qui laisse entrevoir un déficit assez important, déficit que les circonstances justifient pleinement.

Voici les réponses aux points principaux soulevés par la commission plénière :

CHAPITRE PREMIER. — ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Recettes

Page 6. N° 4. — Estimant que le but recherché lors de la création du fonds d'assurance vieillesse n'est pas atteint par la disposition prévue, la commission vous propose de supprimer le chiffre 4.

Dépenses

Page 7. N° 7. — La commission vous propose de remplacer le texte prévu au chiffre 7 par le suivant :

Allocation à des conseillers administratifs sortant de charge ou à verser en cas de décès à leur famille (conjoint ou enfants mineurs) Fr. 1,000.—.

Chauffage : La commission a renvoyé au Conseil administratif pour étude toute la question des prestations en chauffage. Il est en effet équitable que si les intéressés bénéficient d'allocations de renchérissement, qu'ils participent également dans une certaine mesure à la forte augmentation du prix des charbons. Le Conseil administratif a établi un nouveau barême mieux en harmonie avec la situation, ce qui allégera d'autant le budget.

CHAPITRE II. — FINANCES

Recettes

Pages 12 et 14. — Tarifs des locations de salles : la sous-commission rappelle le vœu émis par la commission du compte rendu et renvoie toute cette question au Conseil administratif en le priant de revoir ces tarifs et d'étudier un tarif préférentiel en faveur des sociétés philanthropiques et d'utilité publique.

Dépenses

Page 11. N° 8. — Chauffage réduit à Fr. 18,000.—, le total de ce chapitre est modifié en Fr. 70,400.—.

Page 15. N° 33. — Réduction de Fr. 3,200.—, le total de ce chapitre est ramené à Fr. 15,650.—.

CHAPITRE XX. — DÉPENSES DIVERSES

Page 79. N° 5. — Allocation Fr. 1,700.— au lieu de « Syndicats divers », remplacé par : Secrétariat de l'Union des syndicats du canton de Genève affiliés à l'Union syndicale suisse (U. S. S.).

Département de M. H. Schoenau

Remarques générales

Service social. La commission plénière a effectué une visite générale du bâtiment, sous la conduite de M. le conseiller administratif Schoenau, assisté de son chef de service. Elle a constaté que l'organisation est fort bien comprise. Différents travaux ont été accomplis. La nouvelle disposition et l'utilisation actuelle des locaux répondent parfaitement aux nécessités d'un service dans lequel le tact et la discrétion doivent être strictement observés.

Une seconde fois la sous-commission s'est rendue sur les lieux pour examiner le fonctionnement du service en pleine activité.

Ces deux visites ont produit une impression très favorable.

Dans les temps difficiles que nous traversons, le service social joue un rôle important dans notre vie genevoise. Combien lui doivent de ne pas s'être laissés aller au désespoir. L'aide et l'assistance sont accordées en vertu de droits et non pas comme une aumône. C'est là un grand pas accompli dans le progrès social. Le Conseil administratif possède une très large compréhension de ses devoirs à l'endroit de notre population déshéritée, nous devons l'en féliciter.

Les tâches du service social sont multiples : allocations pour l'électricité et le gaz, distribution de combustibles, assurance scolaire, distribution de vivres à prix réduits, aide aux familles nombreuses. En tenant compte de la situation des intéressés, on a établi des normes d'assistance et des normes de gêne.

Si le nombre des chômeurs a diminué, si les mobilisations sont moins longues et moins fréquentes, ce qui devrait entraîner une diminution des dépenses du service social, par contre l'augmentation du prix de la vie exige de la Ville un effort plus considérable encore, l'un n'arrivant pas à compenser l'autre.

La sous-commission a obtenu de M. le conseiller administratif Schoenau tous les renseignements désirables. Il serait trop long de tous les énumérer dans ce rapport. Voici les plus importants.

Le service social possède près de 16,000 dossiers d'assistés et de mobilisés, dont le 60% environ sont des Confédérés, le 25% des Genevois et le 15% des étrangers. Pour pouvoir bénéficier des secours les Confédérés doivent avoir séjourné depuis trois ans au moins sur le territoire du canton, les étrangers depuis six ans, et les derniers six mois dans l'agglomération urbaine.

Toute l'organisation repose sur le système des fiches. Des fichiers spéciaux ont été établis pour l'assurance scolaire, pour l'assurance-chômage, pour l'aide aux familles nombreuses et pour le service des vivres à prix réduits. Le personnel accomplit son travail avec ordre

et méthode, ce qui est indispensable pour un service qui ne reçoit pas moins de 130 à 140 personnes par jour.

Vivres à prix réduits. Environ 520,000 kilos de pommes de terre seront distribués. Le service des parcs et promenades en fournira 170,000 kilos et les grossistes en primeurs le reste, soit 350,000 kilos.

Fruit-Union livrera 50,000 kilos de pommes de table à 22 centimes le kilo, plus les frais. Le prix de vente sera à 16 centimes le kilo avec un maximum de 8 kilos par personne. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente est supportée en majeure partie par la Ville. Le contrôle de ces marchandises est assuré par le service des parcs et promenades. Le service social s'occupe des questions comptables. Environ 7,000 personnes bénéficieront de la vente de vivres à prix réduits.

Assurance scolaire. Une fois de plus la sous-commission demande qu'une intervention soit faite auprès des maîtres pour la rentrée des cotisations. L'amende de 50 centimes infligée pour les retards a produit un certain résultat. C'est insuffisant. C'est le système de la perception qu'il faudrait remettre à l'étude.

Propagande et tourisme. La presque totalité de ce poste revient aux Intérêts de Genève soit 64,000 francs sur 75,600 francs. Ce budget a été approuvé par la commission du tourisme. Si une partie du trafic touristique que l'on veut diriger vers Genève dépend avant tout des tarifs ferroviaires dégressifs ainsi que des manifestations qui seront organisées dans notre ville, il n'en reste pas moins indispensable que la somme allouée aux Intérêts de Genève soit employée avec un esprit un peu plus ingénieux, un peu plus novateur. S'en tenir à ce qui a déjà été fait, c'est connaître à l'avance les résultats insuffisants. La publicité est nécessaire, mais elle ne peut se suffire à elle-même, si on ne sait lui donner les éléments nécessaires à la rendre attrayante et vivante... Un membre de la sous-commission demande donc que les Intérêts de Genève ne cessent d'imaginer et de créer, recherchent une meilleure coordination dans l'éffort publicitaire. On doit et l'on peut obtenir, dans différents domaines, des avantages pour les touristes de la part de ceux mêmes qui bénéficient du mouvement touristique. Par exemple : séjour forfaitaire, diminution du tarif des trams vers les trois grandes places de la Ville, considérant ainsi que le tram est la continuation du chemin de fer. Un autre membre de la sous-commission suggère une amélioration des centres d'excursion aux environs de Genève. Notamment par la mise en valeur de nos charmants villages du bord du lac, où des pensions, des établissements de plaisant accueil pourraient être créés. Et qui mieux que les Intérêts pourraient stimuler nos municipalités pour l'accomplissement d'une telle entreprise ?

CHAPITRE III. — SERVICE SOCIAL

Recettes

Page 18. N° 2. Assurance scolaire.

a) Sur proposition du Conseil administratif porté de Fr. 11,000.— à Fr. 12,000.—.

Pour l'année 1942, le Conseil d'Etat a fixé les normes de l'assurance scolaire à Fr. 25.— par an au lieu de Fr. 22.— les années précédentes.

Total du poste N° 2 porté à Fr. 16,000.—.

Dépenses

Page 19. N° 2. — Traitement du sous-chef de service. Déclassement. Porté de Fr. 8,500.— à Fr. 8,650.—.

N° 10. — Assurance scolaire. Contre-partie du poste recettes N° 2, alinéa *a)* porté de Fr. 35,000.— à Fr. 40,000.—.

N° 11. — Aide aux indigents Fr. 600,000.—, lire : *N° 11.* — Aide aux indigents Fr. 450,000.— et

N° 11 bis. — Service des vivres à prix réduits, Fr. 150,000.—.

N° 12. — Rente pour enfants de familles nombreuses.

Sur demande du Conseil administratif porté de Fr. 65,000.— à Fr. 72,000.—.

N° 13. — Participation à l'aide à la vieillesse.

Sur demande du Conseil administratif, suppression de la dépense prévue à l'alinéa *a)* Fr. 20,000.—.

Total du poste réduit à Fr. 500,000.—.

Récapitulation. — Pages 18 et 19. Chapitre III.

Recettes. Prévu Fr. 105,100.—, porté à Fr. 106,100.—.

Dépenses. Prévu Fr. 1,365,990, réduit à Fr. 1,358,140.—.

CHAPITRE IV. — HALLES ET MARCHÉS

Dépenses

Page 21. N° 9. — Traitement d'un planton. Porté de Fr. 4,283.— à Fr. 5,395.—. Transfert d'un pompier du poste permanent comme planton. Ne peut plus être maintenu dans sa fonction par suite de maladie.

Récapitulation. — Pages 20 et 21. Chapitre IV.

Recettes. Pas de changement.

Dépenses. Prévu Fr. 287,773.—, porté à Fr. 288,885.—.

CHAPITRE V. — SECOURS CONTRE L'INCENDIE

Dépenses

Page 23. N° 4. — Traitement de douze appointés et sapeurs du Poste permanent. Ensuite du transfert d'un sapeur comme planton aux halles et marchés et de la nomination d'un nouveau sapeur avec traitement de début, réduit de Fr. 66,980.— à Fr. 65,980.—.

Récapitulation. — Pages 22 et 23. Chapitre V.

Recettes. Pas de changement.

Dépenses. Prévu Fr. 247,295.—, réduit à Fr. 246,295.—.

CHAPITRE XX. — DÉPENSES DIVERSES

Page 79. N° 2. — Œuvres pour la jeunesse. Sur proposition du Conseil administratif, ajouter : La Maternelle du Bachet de Pesay Fr. 1,500.—, Œuvre de Saint Vincent Fr. 1,500.—.

Récapitulation. Prévu Fr. 13,450.—, porté à Fr. 16,450.—.

N° 4. — Propagande et tourisme. Sur proposition du Conseil administratif : Subvention en faveur du concours national suisse d'exécution musicale de Genève, portée de Fr. 5,000.— à Fr. 7,000.—. Il s'agit de remplacer la subvention fédérale qui a été supprimée.

Récapitulation. Prévu Fr. 73,600.—, porté à Fr. 75,600.—.

Département de M. M. Noul

CHAPITRE VI. — SERVICE DES SPECTACLES ET CONCERTS

A. *Frais et allocations diverses*

Dépenses

Page 25. N° 5. — Il a été prévu l'organisation de concerts gratuits et de spectacles populaires supplémentaires, étant donné la diminution considérable des recettes des concerts des musiques municipales et corps de musique. Ce poste est porté de Fr. 6,000.— à Fr. 7,800.—.

N° 7. — Le Conseil administratif estime qu'il y a lieu d'allouer d'un seul bloc à la nouvelle Société de la Comédie la subvention de

Fr. 20,000.—, étant entendu que la seconde tranche de Fr. 10,000.— ne sera versée par le Conseil administratif que si la Comédie assume la saison 1942-43. Cela évitera la demande d'un crédit supplémentaire au Conseil municipal.

N° 8. — La commission plénière décide à la majorité de ne pas modifier les subventions de ce poste en ajoutant cependant à la liste des sociétés subventionnées l'Orchestre de St Jean avec une subvention de Fr. 200.—, étant donné l'activité dont il justifie et le fait qu'il était bénéficiaire précédemment d'une subvention de la Ville. Cette augmentation porte le poste total à Fr. 49,200.—.

N° 10. — La subvention de Fr. 5,000.— est répartie entre les sociétés chorales.

La sous-commission et la commission plénière décident d'accorder au groupe choral du corps de police, qui en a fait la demande, une subvention de Fr. 200.—.

La sous-commission et la commission plénière décident de demander au Conseil administratif qu'il exige dorénavant des sociétés musicales subventionnées, l'envoi chaque année, avant le 30 septembre, d'une demande de subvention accompagnée d'un bilan et d'un rapport d'activité, faute de quoi la subvention ne sera pas octroyée.

B. *Grand Théâtre*

Recettes

Page 26. N° 2. — Les redevances pour représentations correspondent à la location de la salle du Grand Théâtre à des sociétés et particuliers autres que la Société romande de spectacles.

Dépenses

Page 27. N° 5. — L'employé supprimé au Grand Théâtre est permuté au Musée d'ethnographie. Il est remplacé par un surnuméraire. Au sujet de la justification de l'emploi du personnel du Grand Théâtre, le conseiller délégué précise que ce personnel a un service d'entretien et de réparations continuel du bâtiment, des décors, du mobilier et de l'installation électrique (le lustre nécessite une vérification d'un mois tant au point de vue électrique qu'au point de vue solidité) et que ce service nécessitant en temps normal huit heures par jour, exige des heures supplémentaires lors de la préparation des représentations, lors des répétitions et des représentations elles-mêmes.

Il paraît désirable que le projet étudié pour la transformation

de la scène et des organes qui en dépendent soit exécuté le plus rapidement possible.

Enfin, l'activité du Grand Théâtre est assez considérable, puisque pour la saison 1941-42, il est prévu plus de 100 représentations, le seul jour de la réunion de la commission comportant à lui seul sept répétitions.

N° 7. — Ce poste passe de Fr. 15,000.— à Fr. 20,000.—, étant donné que l'ouvrier du poste N° 5 est transféré au Musée d'ethnographie et se trouve remplacé par un ouvrier surnuméraire à la saison.

N° 9. — L'augmentation du coût de l'éclairage est dû à l'utilisation de projecteurs supplémentaires à consommation supérieure, mais donnant un rendement infiniment meilleur.

N° 10. — L'augmentation de Fr. 4,200.— est due à l'augmentation du prix du combustible.

N° 12. — La subvention de Fr. 60,000.— comporte Fr. 23,000.— alloués à l'O. S. R. en vertu de la convention ratifiée par la Ville.

N° 13. — La Société romande de spectacles a demandé au Conseil administratif la diminution, même la suppression du « bordereau » réclamé par la Ville et qui correspond au chauffage, à l'éclairage et aux divers frais du Grand Théâtre. Ces deux propositions semblent trop onéreuses au Conseil administratif, elles risqueraient d'exclure tout contrôle de la Ville et d'amener des abus. Par contre, l'allocation de Fr. 5,000.— proposée correspond à ce qui a été dépensé comme sommes allouées aux musiciens de l'Orchestre lorsque les représentations dépassent minuit, le salaire étant doublé d'après le tarif syndical, ou lorsque certains musiciens doivent jouer dans les coulisses ou jouer des soli prévus par les partitions (« feux de scène »).

N° 14. — L'installation de nombreux nouveaux appareils d'éclairage exigés par la D. A. nécessite un entretien supplémentaire considérable, d'où l'augmentation de ce crédit.

N° 16. — L'augmentation du prix des toiles, du prix de la peinture à l'huile et la raréfaction des matières premières nécessaires motivent cette augmentation de Fr. 2,000.—.

N° 21. — Le Grand Théâtre possède une bibliothèque importante de partitions couramment utilisées, ce qui nécessite la présence d'un employé plusieurs heures par jour.

N° 22. — Ce poste concerne un chauffeur du Grand Théâtre qui a atteint 70 ans.

C. *Victoria Hall*

Recettes

Page 28. N° 1. — Ce poste est réduit à Fr. 7,500.— Il ne contrebalance pas les frais de chauffage et d'éclairage (p. 29, N°s 7 et 8),

qui font un total de Fr. 9,500.—. En effet, les concerts ont diminué considérablement, les solistes étrangers venant rarement à Genève depuis la guerre. Des réductions de location importantes ont dû être consenties à plusieurs anciens concessionnaires et le prix de location doit être abaissé. L'excédent de recettes pour 1940 vient de ce que la Radio avait loué la salle pendant la construction du nouvel immeuble. Des mesures ont été prises pour améliorer l'acoustique du bâtiment.

Presque toutes les appliques lumineuses ont été enlevées et une série de lustres supprimés et cela a donné d'excellents résultats. Malheureusement, le Victoria Hall a de mauvais dégagements. (C'est aussi le cas de la Salle communale de Plainpalais.)

Dépenses

Page 29. Nos 7 et 8. — Ces postes ne comportent aucune augmentation au point de vue dépenses.

D. *Kursaal*

Recettes

Page 28. No 1. — La convention entre la Ville et la nouvelle société d'exploitation du Kursaal est en vigueur jusqu'en 1944.

Il est prévu que la recette des jeux ne revient à la Ville que pour autant que le bénéfice net dépassera Fr. 125,000.—.

En 1940, les recettes ont été de Fr. 133,151.—. Il a été perçu par le Département fédéral de justice et police, le 25% prévu à l'arrêté fédéral, soit Fr. 33,287.75, ce qui laisse un bénéfice net, déduction des frais d'exploitation des jeux, inférieur à Fr. 125,000.—.

D'autre part, la recette des jeux contrebalance le déficit du théâtre.

CHAPITRE VII. — BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE

Recettes

Page 30. No 4 bis. — *Fonds Gomarin.* Le capital appartient à l'Etat (Université) et non à la Ville. La Ville n'est bénéficiaire que des intérêts répartis entre les Facultés, lesquelles achètent des livres qui deviennent propriété de la Ville (Bibliothèque des facultés et Bibliothèque publique).

Dépenses

Page 31. N° 17. — Ce poste est porté de Fr. 41,000.— à Fr. 45,000.— en raison de l'augmentation du prix des reliures. En outre, une ordonnance fédérale permet aux maîtres relieurs d'augmenter leurs tarifs. Cette différence provient de ces deux augmentations.

N° 21. — L'éclairage de la Bibliothèque passe de Fr. 2,500.— à Fr. 3,300.— en raison de l'installation d'un nouveau système qui donne une lumière très supérieure, mais exige plus de consommation d'énergie.

CHAPITRE VIII. — BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

Dépenses

Page 33. N° 8. — Ce poste passe de Fr. 36,000.— à Fr. 46,400.— et concerne des abonnements, des acquisitions et des reliures de volumes. Un très grand nombre de livres se sont trouvés en très mauvais état, les reliures n'ayant pas été faites en temps et lieu. Un gros stock de livres était inutilisable et a dû être mis au pilon. Un grand nombre de livres étaient démodés, vieux et sales; ceux d'un usage courant et qui sont devenus inutilisables ont dû être remplacés. Des reliures en très grand nombre ont dû être faites. En outre, un grand nombre d'acquisitions a été réalisé, et ceci depuis l'entrée en fonction de la nouvelle directrice.

Page 33. N° 13. — L'augmentation prévue de ces pensions à d'anciens employés concerne trois employés, avec les allocations respectives de Fr. 3,000.—, 1,200.— et 1,800.—.

CHAPITRE IX. — MUSÉES ET COLLECTIONS

A. *Musée d'art et d'histoire*

Dépenses

Page 35. N° 21. — Il est indiqué l'insuffisance de ce poste si l'on doit procéder aux acquisitions des divers objets d'art avec un tel crédit. Le conseiller délégué déclare qu'on utilise un autre crédit pour ces acquisitions.

N° 25. — Le chauffage du Musée d'art et d'histoire passe de Fr. 11,000.— à Fr. 24,800.—, soit une augmentation de Fr. 13,800.—. Cette augmentation provient du fait qu'en 1941, le Musée a été fermé

pendant de très longues périodes et les collections déménagées, ce qui ne sera pas le cas en 1942, le Musée restant ouvert notamment pour l'exposition du Bimillénaire. En outre, un stockage considérable de charbon a été prévu.

B. *Musée Rath*

Page 37. N° 3. — Ce poste nouveau correspond au chauffage nécessaire pour le Musée Rath lorsque celui-ci sera rendu à la Ville par la Croix-Rouge, alors que précédemment, en 1941, la Croix-Rouge assurait son chauffage elle-même.

C. *Musée Ariana*

Page 37. N° 5. — Le poste de Fr. 2,500.— prévu chaque année, correspond à des travaux exécutés et financés par prélèvements sur le capital de la fondation Gustave Revillod et doivent, par conséquent, être remboursés par annuités. Il s'agit d'une somme de Fr. 25,000.— environ.

D. *Musée d'ethnographie*

Recettes

Page 38. N° 3. — La part que l'Etat paye pour les frais de chauffage correspond strictement aux locaux qu'il occupe, soit le laboratoire d'anthropologie (trois classes).

E. *Muséum d'histoire naturelle*

Recettes

Page 40. N° 3. — Il s'agit exclusivement de l'entretien et de la vérification des collections scolaires d'histoire naturelle se trouvant dans les divers bâtiments de l'Etat. Ce travail est fait par un employé au Muséum d'histoire naturelle. La rémunération est conforme au travail fourni par la Ville.

Dépenses

Page 41. N° 24. — L'augmentation de Fr. 5,000.— à Fr. 5,500.— pour l'entretien des cygnes est nécessitée par l'augmentation des prix et le remplacement de plusieurs grilles.

Département de M. J. Uhler

Après avoir pris contact à deux reprises avec M. le conseiller administratif Uhler, la sous-commission vous fait part des remarques suivantes :

CHAPITRE XII. — ECOLES

Dépenses

Page 52. N° 11. — Le combustible est prévu à Fr. 46,400.—, alors que le contingentement de 35% s'adresse à la Ville autant qu'aux particuliers et que le prix n'en a augmenté que de 40 à 50 centimes par 100 kilos. On devrait donc conserver la même somme qu'en 1941, soit Fr. 35,000.—. Cependant, la sous-commission vous propose de maintenir Fr. 46,400.—, car il peut y avoir une répartition supplémentaire. Sinon, le Conseil administratif est invité à se limiter à Fr. 35,000.—.

Page 59. N° 30. — L'entretien des bâtiments scolaires atteint Fr. 190,000.—, soit Fr. 40,000.— de plus qu'en 1941, en raison de la hausse des prix des matériaux de construction. Il reste encore plus de Fr. 100,000.— de travaux de 1941 à exécuter sur la demande du Département de l'instruction publique, mais la commission propose de ne retenir que les réparations de toitures et d'ajourner tous les travaux qui ne sont pas d'urgence absolue, tels que peintures, rafraîchissement de plafonds, etc., dont les prix sont prohibitifs et dont on peut encore se passer sans nuire à l'enseignement.

Le poste 31, *entretien du mobilier scolaire*, est réduit de Fr. 35,000.— à Fr. 32,000.—. Il n'est pas nécessaire de renouveler des pupitres ou des tables au moment où le bois atteint des prix élevés.

Le poste 32, frais divers de location de salles est ramené de Fr. 6,000.— à Fr. 5,000.—. Ce poste comprend surtout des frais de nettoyage de salles louées à des sociétés qui se retrouvent en partie dans les prix de location. On peut cependant combiner les nettoyages ordinaires avec les supplémentaires qu'ociasionnent les locations et ainsi réduire la dépense.

CHAPITRE XV. — POMPES FUNÈBRES ET CIMETIÈRES

Dépenses

Page 65. N° 16. — Il faut prévoir au moins 12 annuités de Fr. 5,000.— pour la *construction du deuxième four électrique.*

Département de M. E. Unger

La sous-commission a tenu deux séances au cours desquelles M. le conseiller administratif Unger a fourni tous les renseignements utiles au sujet des questions qui lui ont été posées.

CHAPITRE XVII. — ABATTOIRS

Pages 68-69. — Rien de spécial à signaler, si ce n'est que le Conseil administratif a entrepris l'étude de la construction des nouveaux abattoirs à La Praille.

Ce projet a fait l'objet de concours, avec plans et devis à l'appui. L'affaire est donc en cours et nous espérons qu'elle sera en voie de réalisation dans le courant de l'année 1942.

CHAPITRE XVIII. — IMMEUBLES, ÉTUDES ET TRAVAUX

La commission a insisté pour que les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments soient réduites et que les travaux dans les immeubles soient ramenés au strict minimum.

Malheureusement, l'augmentation de la main-d'œuvre et du coût des matières premières ne permettent pas d'envisager une réduction sur le poste de Fr. 238,000.— prévu pour 1942, *p. 72, N° 26.*

En ce qui concerne le *poste 49, p. 73 : Eclairage public*, la commission a obtenu que la somme nécessaire pour complément aux installations d'éclairage public soit réduite en raison des restrictions imposées par l'autorité fédérale, de Fr. 150,000.— à Fr. 130,000.—.

La commission exprime encore le vœu que le Conseil administratif examine la pose d'un cadran solaire sur le mur de la Treille, face à la place Neuve, en remplacement de l'horloge qui a été supprimée et qui était fort appréciée du public.

* * *

En déposant son rapport la commission reconnaît tout le sérieux du travail accompli par le Conseil administratif pour chercher, malgré les temps difficiles que nous traversons, à maintenir son budget dans de bonnes conditions financières et le félicite pour sa prudente gestion.

Premier débat

M. Bernoud: Tout en faisant toutes réserves quant aux résultats de l'activité du Conseil administratif, je désire me joindre, sans aucune arrière-pensée, aux remerciements qui lui sont adressés de la part du rapporteur général de la commission.

Cependant, je ne suis pas aussi enthousiaste que notre rapporteur, lorsqu'il vient nous dire que c'est grâce au Conseil administratif qu'on a réussi à équilibrer le budget des exercices 1938, 1939, 1940. Je voudrais qu'on n'oubliât pas que les centimes additionnels payés par les contribuables y ont contribué pour beaucoup. *(Exclamations sur les bancs du Conseil administratif.)*

M. Unger, conseiller administratif : Quelle découverte !

M. Bernoud : Oui, découverte pour certains. Nous avons maintenant un système qui consiste à baptiser les centimes additionnels; c'est ainsi que nous avons

5 centimes additionnels pour l'aide à la vieillesse,
5 centimes additionnels pour couvrir les dépenses effectuées en faveur du payement des loyers des mobilisés,
2 centimes additionnels en couverture d'autres dépenses.

Si donc nous voulions équilibrer le budget, il faudrait voter au moins 20 centimes additionnels. C'est grâce à ces centimes additionnels que le budget s'équilibre.

Je sais bien que je n'apprends rien à M. le conseiller administratif Unger qui est au courant de cela, mais je l'apprends peut-être aux contribuables qui l'ignorent et qui seront heureux de voir qu'ainsi on rend hommage aux sacrifices qu'ils vont faire.

Plus loin, on dit que « Genève peut éviter l'augmentation des impôts destinés à couvrir les dépenses ordinaires du budget ».

Nous les évitons, parce que nous ne les votons pas; mais si nous voulions couvrir le déficit de 2 millions, nous devrions les voter. Cette dernière phrase est un peu une sorte d'excuse à ne pas voter les centimes additionnels.

La commission chargée d'examiner le compte rendu de 1940 et le budget pour 1942 a bien voulu m'admettre dans son sein. Je suis heureux de rendre hommage tant au président qu'aux membres de la commission qui ont fait preuve à mon égard d'un très grand esprit d'équité et d'impartialité, dont je leur suis reconnaissant. J'ai constaté, aussi bien dans la commission des comptes rendus que dans celle du budget, que nous avions fait un travail à la fois consciencieux et

superficiel; consciencieux parce que durant le laps de temps très court qui était à notre disposition depuis le dépôt des comptes rendus ou du projet de budget, jusqu'à la journée où nous avons rapporté, nous avons eu des séances très serrées, mais trop peu nombreuses; en même temps, nous avons consciencieusement travaillé les matières soumises à nos études, nous avons interrogé les conseillers administratifs qui, eux aussi, nous ont donné toutes les réponses que nous pouvions désirer. Mais notre méthode de travail ne nous permet pas de pénétrer dans le vif du sujet. Nous ne connaissons pas l'administration du Conseil administratif autrement que pour en avoir vu très vaguement les comptes dans ces budgets ou dans les comptes rendus. Lorsqu'on veut connaître vraiment l'administration, il faut procéder non pas comme nous le faisons par une simple réunion autour de la table du conseil, mais en pénétrant dans les départements eux-mêmes et en demandant les factures. C'est un procédé que m'a appris M. Unger lorsque nous étions ensemble de la commission du budget du Grand Conseil; il m'a enseigné à examiner les comptes de certains départements. Le seul moyen de bien comprendre et juger l'administration du Conseil administratif, c'est d'avoir les factures à disposition, de pouvoir les travailler, c'est-à-dire les étudier avec un esprit critique. Le jour où la commission des comptes rendus et du budget pourrait travailler de la sorte, on arriverait à une connaissance plus approfondie des départements.

Je ne doute pas que les comptes qui nous sont présentés soient exacts, mais ce sont les affectations, les usages, les opérations qui devraient intéresser davantage les commissaires s'ils pouvaient pénétrer dans les arcanes de la comptabilité. Mais nous ne le pouvons pas parce que le Conseil administratif nous remet trop tard à la fois ses comptes et son budget. Si vous relisez les rapports des précédentes commissions, vous retrouverez toujours le même couplet que celui qui figure dans le rapport actuel : Les comptes nous sont remis beaucoup trop tard ! Toutes les commissions disent la même chose. On pourrait leur appliquer la parole de Mozart à propos des femmes : *cosi fan tutte*.

Toutes les commissions disent : Nous n'avons eu qu'un temps extrêmement court. J'aimerais donc que le Conseil administratif prît cette réclamation au sérieux. Ces messieurs sourient. Ils nous répondent : Nous faisons ce que nous pouvons, les Services industriels nous livrent les comptes trop tard; nos chefs de service perdent du temps. Mais vous êtes précisément là pour accélérer les travaux de vos chefs de service et des Services industriels afin que nous puissions avoir les comptes et le budget beaucoup plus tôt, sinon d'année en année nous verrons les mêmes doléances reparaître dans les rapports et nous ferons exactement ce qui s'est passé jusqu'à présent :

nous serons obligés de bâcler les études des budgets et des comptes rendus, ce qui est inadmissible.

Tout le monde le sait, mais je ne crains pas de répéter et de dire les choses que tout le monde sait parce que c'est une manière de les faire mieux entrer dans la tête des gens.

Nous allons vers une période de vaches maigres. Les Services industriels ne vous rapporteront peut-être pas les 3 ou 4 millions qu'ils vous ont habituellement donnés jusqu'à présent. Il se peut qu'on tombe bien au-dessous de ce chiffre. Les charges sociales de la Ville vont augmenter et, dans cette période de vaches maigres, il n'y a que le budget qui conserve son embonpoint, son obésité et cela n'est pas pour nous une grande satisfaction, ni une compensation à la difficulté qu'auront les contribuables.

Ce budget, nous n'avons guère pu l'alléger. Nous avons essayé de le comprimer un peu de toutes les manières, sans y arriver beaucoup parce que nous n'avions pas la connaissance des rouages intimes de l'administration.

Il est donc, à mon avis, d'une importance capitale, que l'année prochaine et les suivantes, le Conseil administratif prenne soin de nous livrer les comptes et le budget au moins trois mois plus tôt qu'actuellement; sinon il n'y aurait qu'une mesure que pourrait prendre le Conseil municipal, c'est de refuser aussi bien les comptes rendus que le budget. Il faut faire planer une sanction sur le Conseil administratif pour qu'il se décide enfin, étant donné les rapports successifs qui se plaignent de la lenteur de ce même conseil, à accélérer ses travaux.

M. Borel: La tendance ici est généralement de proposer des augmentations de dépenses. Ce soir, je demanderai au Conseil administratif s'il ne serait pas sage de prévoir certaines recettes supplémentaires et je me permettrai de lui faire une suggestion dans ce sens.

Je rappellerai à M. Peney que, sous son prédécesseur, a été créé un fonds des assurances qui s'élève, sauf erreur, à une somme considérable — je ne veux pas articuler un chiffre dont je n'ai pu contrôler l'exactitude, mais qui doit être assez rondelet. Pour l'exercice 1940, on a inscrit une recette de 134,000 francs et il paraît que l'on a payé, comme dépenses pour les différentes assurances, 137,000 francs.

Il est certaines assurances dont la Ville ne peut se dispenser, c'est entendu, ainsi pour le théâtre et d'autres édifices et qu'elle doit passer à des compagnies car les risques seraient trop grands pour elle si elle voulait s'en charger directement.

Vous savez que le Département cantonal des finances, sous un prédécesseur de l'actuel titulaire, a également voulu arriver à réduire, sur le plan cantonal, la charge des assurances et un de ses fonction-

naires, qui travaille fort bien, s'est acquitté à ces fins d'une étude dont le résultat a permis à l'Etat une économie substantielle.

Les primes afférentes aux assurances contre des risques tels que bris de glace, gel, dégâts d'eau représentent une quarantaine de mille francs par an. Or, ce sont là des risques pour lesquels la Ville pourrait fort bien et avec profit s'instituer son propre assureur; je ne parle pas de l'incendie, là il y a beaucoup plus d'aléas, mais je pense que pour ces autres risques la Ville pourrait renoncer à les donner aux assureurs professionnels et les assumer elle-même, en réalisant ainsi une économie qui n'est pas à dédaigner. Oh ! je sais bien que cette combinaison ne serait pas du goût de certains magnats de la finance, mais peu m'importe : notre rôle est de ménager les deniers publics et de chercher des recettes partout où c'est possible.

Je m'attendais aussi à autre chose : vous prévoyez une dépense supplémentaire en ce qui concerne les petits retraités. Le Conseil municipal a reçu de leur groupement une lettre qu'il vous a renvoyée. Je suis intervenu à ce propos, vous m'avez promis d'étudier cette requête, j'attends de connaître les fruits de votre étude, mais j'estime qu'il eût été plus sage, plus franc aussi, de prévoir une aide à ces petits retraités dans le budget même.

M. Peney, président du Conseil administratif : J'ai écouté avec la plus grande attention les considérations exposées par MM. Bernoud et Borel, mais je dois dire qu'elle ne m'ont aucunement convaincu.

Je signale d'abord à M. Bernoud que le budget présenté ce soir bouclera, s'il est accepté sans modification, et compte tenu des allocations de renchérissement au personnel, par un déficit d'environ 950,000 francs. Il est nécessaire que le Conseil municipal ait cette indication.

Evidemment, il faudra compter avec une certaine diminution de recettes du fait que les allocations au personnel des Services industriels, d'abord chiffrées à 200,000 francs atteindront réellement, au bas mot, 600,000 à 650,000 francs. Alors, est-ce que M. Bernoud va proposer un relèvement des centimes additionnels ?

M. Bernoud : Oui, si vous y tenez, je proposerai dix centimes additionnels.

M. Peney, président du Conseil administratif : Le Conseil administratif a déjà expliqué pourquoi il est opposé à une augmentation des centimes additionnels pour le ménage ordinaire de la Ville. Déjà, nous avons depuis deux ans les 5 centimes consacrés à l'aide à la vieillesse, puis les 5 autres affectés au payement du loyer des mobilisés, œuvres éminemment sociales. L'Etat dont la situation

est moins bonne que la nôtre a décrété, lui, 40 centimes additionnels complémentaires ! Or, les contribuables de la Ville représentent les cinq-sixièmes de ceux du canton. En acceptant de nouveaux centimes additionnels municipaux s'ajoutant aux 10 dont je viens de parler et qui ont une destination nouvelle et précise, nous écraserions le contribuable déjà bien suffisamment chargé par les énormes impôts cantonaux et fédéraux.

Durant les quatre dernières années, nous sommes arrivés à l'équilibre des comptes, nous n'avons fait aucune dette nouvelle, au contraire, nous avons amorti par nos propres moyens 14 millions et diminué ainsi d'autant la dette de la Ville. Dans ces conditions, nous sommes fondés à ne pas vouloir exiger un effort supplémentaire du contribuable déjà trop lourdement chargé et qui souffre en général; car s'il est vrai que certaines grosses entreprises marchent encore bien à Genève, beaucoup d'autres ne vont plus du tout ou ont grand'-peine à tourner. Dès lors il est sage de ménager ce contribuable et de voir la marche des événements avant de songer à de nouveaux impôts municipaux.

M. Bernoud a avancé une proposition : dix centimes additionnels nouveaux. Qu'il la fasse ferme : le président la mettra aux voix et nous verrons s'il se trouvera ici une majorité pour accepter d'infliger ce supplément de charge au contribuable. Il y a quelques années, le Conseil administratif avait proposé une augmentation des centimes additionnels. Le Conseil municipal l'a refusée; nous nous sommes inclinés, nous avons pris d'autres dispositions et notre effort n'a pas été vain, preuve en soient les chiffres suivants, monsieur Borel !

En 1932, le déficit, amortissements compris, était de 3,740,690 francs (il a fallu emprunter cette somme pour pouvoir boucler les comptes de l'année). En 1933, il a été de 3,957,440 francs. A ce moment le Conseil administratif a décidé de faire un vigoureux effort pour diminuer ces chiffres et arrêter les investissements nouveaux chargeant le budget sous forme d'intérêts à payer. En 1934, le déficit s'élevait à 2,672,990 francs; en 1935 à 1,688,100 francs; en 1936 à 1,712,740 francs; en 1937 à 779,850 francs, à quoi ont succédé, enfin, des boni : 66,000 pour 1938, 11,000 francs pour 1939 et 11,700 francs pour 1940.

Donc, depuis 1938, nous équilibrons notre budget. Et c'est grâce à cette circonstance que nous pouvons nous résoudre, que nous sommes justifiés à venir devant vous avec un budget qui, certes, cette fois, est en déficit, mais en déficit de moins d'un million : 950,000 francs, sans vous demander le vote de centimes additionnels complémentaires. Il me semble que dans les temps actuels, il serait bien difficile de faire mieux. Songez que la ville de Zurich dont la population est de deux fois et demie ou trois fois supérieure à celle

de la ville de Genève, à peu près 330,000 habitants contre 130,000, demande à ses contribuables 175 centimes additionnels ! Alors qu'il y a deux ans nous n'en demandions que 46, pour faire une moyenne avec l'Etat : tout se tient, la Ville et l'Etat sont deux entités qui s'interpénètrent, surtout sur le plan financier. Nous ne voulons pas arriver à des charges fiscales municipales comparables à celles de Zurich, Bâle ou Berne. Evidemment Bâle-Ville est un canton — toujours est-il que ses comptes accusaient un déficit de 16 millions pour l'an dernier. Quant à Berne, c'est un canton dont la situation démographique est bien meilleure que celle du canton de Genève.

En vous proposant la solution qui vous est soumise, soit ménager le contribuable et ne pas augmenter pour 1942 les centimes additionnels de notre ménage ordinaire, nous faisons notre devoir. Nous avons réussi à ne pas faire de déficit pour les deux premières années de la guerre, nous sommes dès lors justifiés à en admettre un, de 1 million à 1,5 million pour l'an prochain; réparti sur quatre années, cela correspondra à 350,000 ou 400,000 francs par an, en période de guerre, donc à une époque désastreuse pour les finances publiques !

En ce qui concerne les assurances, je répondrai à M. Borel qu'il me paraît être mal informé. A la fin de l'année 1940, comme à fin 1939, après des températures de —10 et —12 degrés, nous avons eu d'énormes dégâts causés par le gel et il est heureux que la Ville n'ait pas été alors son propre assureur; les indemnités que nous avons touchées pour ces dommages ont été très supérieures au montant des primes que nous avions payées. Que M. Borel étudie la question avec nous et il se convaincra que notre méthode est la bonne. Le fonds des assurances s'élève maintenant à 4 millions en chiffre rond, c'est sur le produit de ce fonds que nous prélevons les sommes nécessaires au payement des primes. Tout cela a été étudié de très près par un personnel spécialisé dans ces questions et ce sont ces spécialistes du service immobilier qui nous disent : « Il faut assurer telle et telle chose ».

Rien que l'assurance du Théâtre coûte 40,000 francs sur un total de frais de 200,000 francs. Vous vous rendez compte à quels chiffres nous arrivons rien que pour le Grand Théâtre. Mais s'il venait à brûler et qu'il y ait pour 10 millions de dégâts, nous les toucherions des compagnies d'assurance. Quand il y a de gros sinistres, elles sont bien obligées de payer.

Pour le reste, je dirai à M. Bernoud que l'administration de la Ville est une maison de verre. Vous pouvez tout voir. Nous n'avons rien à cacher. L'administration municipale est à la disposition des conseillers municipaux qui peuvent obtenir tous les renseignements qu'ils désirent.

M. Bernoud: Je reprends en remontant les déclarations de M. Peney, président du Conseil administratif.

Je ne doute pas, monsieur le président, que votre administration et celles de vos quatre collègues soient abritées sous une maison de verre; mais nous n'avons pas le temps d'y pénétrer pour étudier les comptes, ouvrir vos vitrines, examiner vos objets d'art et cela pour la bonne raison que vous nous donnez beaucoup trop tard les comptes et le budget. Et ce n'est pas seulement moi qui le dis, ce sont les commissions successives depuis plusieurs années, de sorte que si claire que soit votre comptabilité, si complète et si dénuée d'erreurs — je n'en doute pas — qu'elle soit, nous n'avons pas le temps de l'examiner. J'espère que, cette fois, nous nous sommes compris.

Mettons, une fois pour toutes, de côté les centimes additionnels de Bâle, Zurich, Berne ou Bumplitz; ce ne sont pas les mêmes conditions. Ces villes ont de tout autres charges que les nôtres. *(Exclamations sur les bancs du Conseil administratif.)* Vous avez beau protester, mais vous savez que toutes les fois que nous avons comparé les centimes additionnels de ces villes, on se heurte à des complications sans nombre du fait que les attributions étaient différentes.

M. Peney, président du Conseil administratif : Bâle-Ville est un canton.

M. Bernoud : Si vous faites cela, alors chargez-vous de toute la dette de l'Etat.

Je ne tiens pas spécialement à proposer dix centimes additionnels. Mais alors, je vous poserai une question : Comment ferez-vous pour boucler vos comptes sans déficit ?

Si vous dites que le déficit sera comblé par les 4 millions des Services industriels et que ceux-ci ne rapportent que 3 millions ou 2 millions et demi, votre déficit restera découvert. Or, nous ne pouvons pas prévoir que les années 1943 et suivantes seront meilleures que celle qui s'annonce; au contraire, nous pouvons prévoir qu'elles seront encore beaucoup plus onéreuses et plus lourdes. A ce moment, les centimes additionnels que vous économisez aux contribuables pour l'année 1942 vous devrez en charger les épaules des contribuables en 1943 et 1944. Il est très simple d'ajourner indéfiniment le moment où vous devrez équilibrer le budget en disant : Nous emprunterons. On emprunte beaucoup trop. Nous devrions pouvoir économiser, pratiquer de larges économies dans le budget. Vous me direz-peut-être : Proposez des économies. Je serais bien embarrassé de vous les proposer, de nouveau parce que nous n'avons pas eu le temps d'examiner les postes sur lesquels des économies seraient possibles.

Je me résume en deux mots : *Trop tard !* Vos comptes et votre budget nous sont remis trop tard; tout le mal vient de là.

M. Borel: Vous avez, M. Peney, un art consommé de répondre sur les points où vous êtes fort, mais vous ne répondez pas sur l'ensemble des points que l'on soulève.

Vous dites que pour le Grand Théâtre, jamais la Ville ne pourrait être son propre assureur. C'est entendu.

Je vous dis, moi, que vos prédécesseurs avaient créé un fonds d'assurance. J'aurais été curieux de savoir comment vous auriez pu continuer à l'alimenter et à le grossir. Ce sont autant de points qui ne sont pas éclaircis.

Je vous ai demandé pourquoi on n'avait pas inscrit dans le budget ce qu'il fallait en faveur des retraités modestes. Vous ne répondez pas. Je le regrette, car je pense que sur le fond, ces questions méritaient d'autres réponses que celle que vous avez donnée.

M. Peney, président du Conseil administratif : Je répondrai à M. Bernoud que notre génération a vu la guerre de 1914-1918, puis la crise économique de 1921 et de toutes les années suivantes. Elle voit encore l'effroyable guerre actuelle. On ne peut pas faire supporter tous ces frais à notre génération. Si l'on suivait le rythme actuel des amortissements, notre dette disparaîtrait à peu de chose près en 1962. Ce serait une profonde injustice pour deux et même trois générations. Je ne puis pas vous suivre dans votre raisonnement consistant à dire qu'il faut voter des centimes additionnels. Nous avons le temps d'attendre et de voir. Nos prédécesseurs de 1914-1918 ont fait pour 15 millions de dettes, à une période où c'était le Pactole à Genève, alors qu'il n'y avait pas de chômage, alors que tout le monde gagnait très largement sa vie. Si nous faisons un ou deux millions de dettes pendant cette période de guerre, j'estime que ce ne sera pas grand'chose et que les contribuables genevois pourront nous féliciter et vous le tout premier, M. Bernoud.

A M. Borel, je réponds que nous faisons les assurances que font tous les particuliers qui ont des biens et des immeubles. Nous ne pratiquons pas autrement que les autres. Si vous croyez avoir inventé un nouveau système, apportez-le et, dans le silence du cabinet, nous l'examinerons. Mais jusqu'à présent, nous n'avons pas la prétention de faire autrement que nos semblables.

M. Borel : Renseignez-vous auprès de M. Perréard.

Le projet de budget est adopté en premier débat.

Deuxième débat

Chapitre premier

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RECETTES

4. *Prélèvement sur les revenus du fonds spécial d'assurance-vieillesse pour payement des allocations à d'anciens conseillers administratifs.*

La commission propose la suppression de ce poste. *(Adopté.)*

Le chapitre premier (recettes), ainsi modifié, est adopté.

DÉPENSES

6. *Indemnité à MM. les membres du Conseil administratif.*

La commission propose de remplacer « Indemnité à » par « Traitement de... ». *(Adopté.)*

7. *Allocations à d'anciens conseillers administratifs.*

La commission propose de libeller ce poste de la façon suivante :

« *Allocations à des conseillers administratifs sortant de charge ou à verser, en cas de décès, à leur famille (conjoint ou enfants mineurs)*, 1,000 francs.

M. Bernoud: On nous propose une somme à propos de laquelle nous devons nous entendre quant à son affectation. S'il arrivait que l'un des conseillers administratifs ou l'un parmi les anciens conseillers administratifs se trouve dans une situation difficile, je serais le premier à accepter que le Conseil municipal vote une allocation. Mais nous sommes en face d'un tout autre problème. Il s'agit de savoir si le Conseil municipal est décidé à voter des allocations de retraite aux conseillers administratifs. Sur ce point, je suis complètement opposé à une telle mesure. Personne n'est obligé d'être conseiller administratif. Personne ne se trouve dans la nécessité de choisir comme métier celui de conseiller administratif. Ceux qui acceptent le mandat proposé par les partis le font à leurs risques et périls. Si certains doivent une reconnaissance aux conseillers administratifs, ce sont les partis qui devraient s'occuper de leurs anciens représentants; aux partis de prévoir des retraites à leurs élus; ils les vantent assez pour leur devoir cette reconnaissance.

Quant à la discussion que nous avons eue concernant le traitement des conseillers administratifs, je suis tout à fait d'accord que l'on

intervienne, par la voie légale, pour que leurs traitements soient augmentés. Ils ne correspondent pas à la peine et au temps qu'ils consacrent à leur travail, pas plus qu'à l'élévation du prix de toutes choses.

Quant à la question des retraites, je ne voudrais pas paraître intransigeant, mais je regrette de ne pouvoir suivre à cette proposition et je me permets de proposer la suppression de ce poste de 1,000 francs.

M. Jaccoud: Quant à moi, je suis d'un avis tout à fait opposé à celui de M. Bernoud. Il est de fait que personne n'est obligé de choisir le métier de conseiller administratif, mais il est certain qui aurait bien voulu choisir ce métier et qui n'y est point arrivé. *(Rires.)*

Si on y était arrivé, peut-être tiendrait-on aujourd'hui un autre raisonnement.

Il faut remettre les choses au point. Nous avons des conseillers administratifs qui consacrent le meilleur de leur temps à la chose publique. On vient de leur tresser des couronnes méritées. Mais il ne s'agit plus de couronnes. Il faut tout de même penser qu'actuellement le coût de la vie augmente. Vous connaissez la valeur des allocations qui sont octroyées à nos conseillers administratifs. Elles sont inférieures à certains traitements de fonctionnaires municipaux; elles ne sont véritablement pas en rapport avec les responsabilités qu'ils assument. Il ne faut pas comparer le Conseil administratif au conseil d'administration d'une affaire privée. Dans une telle affaire, les administrateurs assument une certaine responsabilité à l'égard des actionnaires qui les ont nommés. Pour le Conseil administratif, cela va plus loin; leur responsabilité est doublée par celle qu'ils assument devant le peuple. Ils sont chargés non seulement d'administrer les affaires publiques, mais de recevoir les coups... et ils le savent bien ! Leur traitement n'est en vérité pas en rapport avec leurs fonctions et l'importance des affaires qui leur sont confiées.

Vous voulez maintenant supprimer le geste que l'on entend accomplir à leur égard ? Il me paraît, au contraire que cette proposition d'une modeste retraite vient à son heure, je dirai même bien tard, car il y a plusieurs années déjà que l'on aurait dû entrer dans cette voie. Il n'est que juste et normal que ceux qui consacrent le meilleur de leur temps et de leur activité à la chose publique en reçoivent une certaine reconnaissance; cette gratitude ne leur viendra pas du peuple, nous savons qu'il est quelque peu ingrat; faisons en sorte qu'elle vienne au moins de nous, sachons reconnaître sous cette forme le travail consciencieux et opiniâtre qui s'accomplit au sein du Conseil administratif. Il serait malséant de refuser à nos édiles ce modeste témoignage de gratitude qu'ils ont d'ailleurs bien mérité.

M. Castellino, président de la commission : Après les arguments convaincants que M. Jaccoud vient de développer avec beaucoup d'humour, j'aurais sans doute pu me dispenser de prendre la parole. Mais comme président de la commission et étant donné que je suis aussi à l'origine de ce mouvement en faveur d'un geste non pas seulement de simple reconnaissance, mais absolument légitime et juste à l'endroit des conseillers administratifs, j'ai le devoir d'ajouter quelques mots.

Notre collègue M. Bernoud ferait bien de songer à ce qui se fait dans les autres villes suisses à ce sujet. Nous avons cité, en séance de commission, des chiffres qui ont leur éloquence. On vous a dit, par exemple, monsieur Bernoud, que la Ville de Lausanne a récemment augmenté les traitements des magistrats que nos voisins vaudois appellent non, comme chez nous « conseillers administratifs », mais « municipaux ». Les « municipaux » de cette ville jouissent de traitements de 14,000 francs (15,000 francs pour le président, sauf erreur) et sont en outre assurés d'une retraite de vieillesse; il en est de même à St Gall, à Winterthour, à Bienne, à Zurich, ailleurs encore.

Et à Genève ? Nos conseillers administratifs ont un traitement annuel de 8,000 francs (— moins que leurs chefs de service ! —) en dépit de leurs lourdes responsabilités, malgré les critiques auxquelles ils sont en butte, malgré les aléas du verdict des électeurs; ils donnent tout leur temps à leurs fonctions et leurs responsabilités, déjà bien lourdes en période normale, sont écrasantes dans les temps bouleversés que nous vivons maintenant. Il serait malséant, comme l'a dit M. Jaccoud, de s'opposer au geste d'équité, de reconnaissance hautement mérité qui est proposé à leur égard. Ce serait d'autant plus déplacé alors que vous venez de voter des allocations de renchérissement — justifiées également, je le reconnais — en faveur du personnel.

Au nom de la commission, unanime moins la voix de M. Bernoud, je vous engage donc à suivre le rapporteur et à voter cette somme, symbolique, de 1,000 francs. Il se peut que des conseillers administratifs doivent abandonner leurs fonctions si les circonstances ou le verdict populaire leur sont un jour défavorables. En prenant des dispositions pour les mettre à l'abri du besoin, nous aurons rempli un devoir de justice.

Le président: La parole n'est plus demandée. Je mets aux voix la proposition de M. Bernoud : suppression du poste N° 7 « Allocation à des conseillers administratifs sortant de charge : 1,000 francs ».

Cette proposition est rejetée à l'unanimité moins une voix (M. Bernoud).

Le chiffre 7 est adopté.

18. *Traitement du concierge.*

M. Charrot, rapporteur : A propos du chauffage des locaux occupés par des concierges, il y a lieu de faire d'une façon générale une remarque qui s'applique d'ailleurs à tous les cas semblables et que je ne reprendrai donc pas. La commission a décidé de ramener tous les postes de chauffage aux chiffres de l'année précédente, étant donné le pourcentage d'attribution de charbon accordé maintenant; parallèlement, elle estime logique d'augmenter de façon correspondante le montant représentant la prestation accordée aux concierges et autres fonctionnaires qui sont chauffés, ceci selon un barême qui va de 50 à 100%. Les chiffres n'ont pas encore pu être corrigés dans le budget, ils seront calculés et insérés ultérieurement. Mais nous savons que cette mesure représente pour la Ville, dans l'ensemble, une économie de 4,500 francs.

Le chiffre 18 est adopté sous cette réserve qui vaut pour tous les autres postes du même ordre.

Le chapitre premier (dépenses), ainsi modifié, est adopté.

Chapitre II

FINANCES

RECETTES

Adopté.

DÉPENSES

D. *Loyers et redevances*

Bâtiments locatifs, kiosques divers, W. C., etc.

8. *Immeubles locatifs.*

La commission propose de ramener le chiffre de 73,400 francs à 70,400 francs, par la réduction du poste chauffage de 21,000 francs à 18,000 francs. *(Adopté.)*

Le chapitre II (dépenses), ainsi modifié, est adopté.

Chapitre III

SERVICE SOCIAL

RECETTES

2. *Assurance scolaire.*

La commission propose de porter ce poste à 16,000 francs au lieu de 15,000 francs par l'augmentation à 12,000 francs au lieu de 11,000 francs du chiffre sous rubrique a) *Cotisations et surtaxes. (Adopté.)*

Le chapitre III (recettes), ainsi modifié, est adopté.

DÉPENSES

2. *Traitement du sous-chef de service.*

La commission propose de porter le chiffre à 8,650 francs. *(Adopté.)*

10. *Assurance scolaire.*

La commission propose de porter le chiffre à 40,000 francs. *(Adopté.)*

11. *Aide aux indigents.*

La commission propose de ramener le chiffre à 450,000 francs et d'insérer le nouveau poste ci-après :

11 *bis. Service de vivres à prix réduits :* 150,000 francs. *(Adopté.)*

12. *Rente pour enfants de familles nombreuses.*

La commission propose de porter le chiffre à 72,000 francs. *(Adopté.)*

13. *Participation à l'aide à la vieillesse.*

La commission propose de ramener le chiffre à 500,000 francs par suppression de la lettre *a). (Adopté.)*

Le chapitre III (dépenses), ainsi modifié, est adopté.

Chapitre IV

HALLES ET MARCHÉS
ENQUÊTES ET SURVEILLANCE

RECETTES

Adopté.

DÉPENSES

Adopté.

Chapitre V

SECOURS CONTRE L'INCENDIE ET DIVERS

RECETTES

Adopté.

DÉPENSES

Adopté.

Chapitre VI

SERVICE DES SPECTACLES ET CONCERTS

A. *Intérêts de fondations*

RECETTES

Adopté.

DÉPENSES

A. *Frais et allocations*

Allocations diverses.

8. *Aux sociétés de musique instrumentale.*

La commission propose d'ajouter à la liste de ces sociétés *l'Orchestre de St Jean*, avec une subvention de 200 francs, en portant le total de cette rubrique à 49,200 francs.

M. Noul, conseiller administratif: Le Conseil administratif est obligé de combattre cette proposition. Non à cause de la somme elle-même, il sait bien que cela ne changerait rien au résultat final, mais pour des raisons de principe.

En 1934, figuraient au projet de budget toute une série de sociétés de ce genre bénéficiaires d'allocations : Fanfare de St Gervais, Amicale de la C. G. T. E., Mandolinata Genevoise, Orchestre du Foyer musical et littéraire, Intime Orchestre, Orchestre de Plainpalais, Estudiantina des Eaux Vives, Orchestre de St Jean, Orchestre de Sécheron. C'était en temps de crise et le Conseil municipal a estimé qu'il fallait faire des économies. Il a jugé aussi que la dispersion des moyens n'était pas un encouragement vraiment utile à l'art et que ces demandes de subventions procédaient de tout autres préoccupations. En suivant la commission, vous ouvririez la porte aux requêtes de nombreux groupements qui émargeaient précédemment.

Je m'empresse d'ajouter que nous n'avons rien, évidemment, contre l'Orchestre de St Jean. Mais lorsque des citoyens se réunissent, en somme, pour leur plaisir, il n'est pas nécessaire que cela se marque au budget.

De même, on vous propose, deux lignes plus bas, d'ajouter le Groupe choral du corps de police aux associations chorales en faveur desquelles est prévue une somme globale de 5,000 francs, en lui attribuant 200 francs sans toutefois augmenter ledit chiffre de 5,000 francs, c'est-à-dire que ces 200 francs seraient pris sur les autres sociétés. Sur lesquelles ? On a proposé de les prendre sur les chorales suisses alémaniques... J'estime que ce serait délicat, que ce serait une dangereuse erreur qu'un tel geste au moment où, avec le Conseil d'Etat, nous faisons tous nos efforts pour amener des Confédérés à Genève.

Le Conseil administratif vous propose de supprimer ces deux postes ajoutés par la commission.

M. Castellino, président de la commission : Je n'ai pas l'intention de défendre la demande présentée par l'Orchestre de St Jean, mais, comme président de la commission, j'ai le devoir de vous signaler quelques arguments invoqués dans une lettre que cette société adressait le 6 novembre dernier au Conseil administratif.

Je passe sur les détails de toute sorte et je me borne aux indications que voici : l'orchestre de St Jean groupe une quarantaine de musiciens, il contribue aux manifestations de bienfaisance en faveur de l'armée, des chômeurs, aux arbres de Noël d'asiles et d'intérêts de quartiers et autres de portée sociale. Il a donné ainsi huit concerts en 1939-40 et dix en 1940-41, la plupart consacrés à de telles œuvres. En 1931, lors d'un arrêt temporaire de son activité, a refusé une

subvention de 200 francs de la commune du Petit Saconnex. Cette lettre rappelle enfin que la subvention de la Ville, d'ailleurs réduite, lui fut supprimée en 1934 et elle fait état de ses perspectives financières « *insolubles* ».

La commission dans sa majorité a conclu au rétablissement de la subvention — car ce n'est pas une nouvelle création — accordée à cette société pendant des années. Personnellement, je ne prends pas position, mais j'avais le devoir de vous donner ces quelques indications à la suite des discussions qui se sont poursuivies à la commission pendant toute une soirée sur le principe et la quotité de ces allocations.

M. Thévenaz: Je vous demande de suivre la commission dans sa proposition et d'octroyer 200 francs à l'Orchestre de Saint Jean. Je comprends M. le conseiller administratif Noul. Il ne veut pas revenir à ce qui s'est passé dans le temps où l'on accordait des subventions à toutes les sociétés. Mais, monsieur Noul, vous connaissez l'orchestre de Saint Jean, comme moi. Vous savez qu'il est très bien mené en ce moment; il groupe toute une jeunesse. Il prête son concours à toutes les œuvres de bienfaisance de l'arrondissement de Saconnex. Il se produit en particulier très souvent à la Maison de retraite du Petit Saconnex et ailleurs. Cette somme est minime. En la votant, vous rétablirez ce que la commune de Saconnex donnait à cet orchestre. Je vous prie de la voter.

M. Peney, président du Conseil administratif : En 1934, le Conseil municipal a supprimé un certain nombre de subventions qui étaient allouées à des sociétés, toutes plus intéressantes les unes que les autres. Vous avez, par exemple, le cas du Foyer musical et littéraire qui, comme l'Orchestre de Saint Jean, touchait une subvention. Cette société, comme l'Orchestre de Saint Jean, a demandé une nouvelle subvention. On la lui a refusée alors qu'on l'a accordée à l'Orchestre de Saint Jean. Pourquoi deux poids et deux mesures? De deux choses l'une : ou bien vous rétablissez toutes les subventions qui existaient avant 1934 — et c'est contraire à une stricte politique d'économie — ou bien vous les refusez toutes. Il n'y a pas de raison d'avoir deux poids et deux mesures. Vous feriez preuve d'injustice, si vous accordiez à l'Orchestre de Saint Jean ce que vous refuseriez au Foyer musical et littéraire.

M. Charrot, rapporteur : Il est nécessaire de faire une petite mise au point concernant la subvention demandée par le Foyer musical et littéraire. Je regrette beaucoup que cette demande nous

soit parvenue le lendemain du jour où la commission avait terminé son travail. L'examen du budget était terminé, le rapport approuvé, lorsque cette demande nous a été présentée. Nous l'avons refusée parce que tardive. Cette société pourra, l'année prochaine, étant donné le mode de faire prévu pour l'an prochain, représenter sa demande.

La commission, cette année, ne pouvait pas admettre qu'on présente une demande alors que les travaux de la commission étaient terminés. Il paraît que le Conseil administratif avait cette demande depuis un certain temps; elle n'a été transmise que tardivement.

M. Noul, conseiller administratif : S'il me fallait un argument pour prouver la voie dangereuse dans laquelle on s'engage, l'argumentation de M. Charrot me le donnerait. Il vient de dire qu'une deuxième société a écrit, mais que la demande a été transmise trop tard. Aujourd'hui nous avons une demande mais demain nous en aurons dix, vingt. De nombreuses sociétés adresseront la même demande l'année prochaine. Dans quelle situation vous trouverez-vous alors ? Aurez-vous le courage de fermer la porte alors que vous préparerez un budget électoral ?

Il faut avoir le bon sens de laisser aujourd'hui les choses en l'état. Ce n'est d'ailleurs pas du tout encourager l'art. Ce sont souvent des intérêts plus particuliers qui sont en jeu.

Je reconnais avec M. Thévenaz que l'Orchestre de Saint Jean rend des services dans le quartier et dans l'arrondissement du Petit Saconnex. Mais toutes ces subventions ont été supprimées de notre budget, car le Conseil municipal a constaté qu'il y avait trop de sociétés subventionnées, qu'il fallait arriver à une fusion et non pas à une telle dispersion. Aujourd'hui, vous rouvrez la porte à cette dispersion. Il ne s'agit pas de 200 francs, mais d'un principe.

M. Julita: En commission, nous avons déjà perdu deux soirées sur cette question. Aujourd'hui, nous sommes en train de perdre toute la soirée pour ces 200 francs. Tout le monde sait à quoi s'en tenir. Qu'on vote et que ce soit fini.

M. Rossire: Je vous annonce que si cette somme est votée, je viendrai, moi aussi, avec une demande pour la Chorale des corps de police.

On ne comprendrait pas qu'on refusât à l'un ce qu'on accorde à l'autre. Ou bien l'on fait des économies pour tout le monde ou alors on accorde les subventions à ceux qui en ont besoin.

M. Charrot, rapporteur : Je regrette que M. Rossire n'ait pas lu le rapport de la commission. Celle-ci a admis l'octroi d'une somme de 200 francs à la Chorale des corps de police.

La proposition de la commission est repoussée à la majorité.

La section A (dépenses), ainsi modifiée, est adoptée.

B. *Grand Théâtre*

RECETTES

Adopté.

DÉPENSES

2. *Redevances pour représentations.*

M. Naville: Je voudrais relever une petite erreur du rapport de la commission qui déclare :

> « Les redevances pour représentations correspondent à la location de la salle du Grand Théâtre à des sociétés et particuliers autres que la Société romande de spectacles. »

Or, je soulignerai que la Société romande de spectacles doit payer 100 francs par représentation. Je voulais demander précisément qu'on l'exonérât de cette taxe.

Passe encore pour les représentations subventionnées où nous pouvons trouver quelques fonds, mais pour les représentations que nous donnons à nos frais, nous trouvons que ces 100 francs pourraient être supprimés.

Je reviendrai d'ailleurs sur la question lorsque nous parlerons de la subvention elle-même.

M. Noul, conseiller administratif : La proposition de M. Naville concerne uniquement le Conseil administratif. Il s'agit d'une décision de mon prédécesseur. Nous pouvons évidemment reprendre la question, mais je dois dire à M. Naville que cette redevance municipale est là simplement pour masquer l'insuffisance du bordereau; si nous y renoncions il faudrait alors modifier le bordereau en conséquence. Quoi qu'il en soit, nous pouvons retenir sa proposition pour étude.

Le président : M. Naville fait-il une proposition ferme ?

M. Naville : Non, j'ai seulement voulu signaler ce qui me paraît être une erreur dans le rapport de la commission.

7. *Ouvriers à la saison.*

La commission propose de porter le chiffre à 20,000 francs. *(Adopté.)*

12. *Subvention pour représentations lyriques.*

M. Naville : Vous savez que sur ces 60,000 francs alloués à la Société romande de spectacles, 23,000 francs vont d'emblée à l'Orchestre romand, pour les services des théâtres — qui en a absolument besoin et à qui cette somme doit être maintenue. Sur les 37,000 restants, la moitié est immédiatement ristournée à la Ville pour les frais de bordereau. Le solde suffit tout juste à la société pour financer les 32 représentations qu'elle s'est engagée à donner, ce qui ne représente guère plus de 550 francs par représentation. Il ne reste donc pas de quoi couvrir les frais de représentations supplémentaires qu'il faudrait pouvoir donner également dans l'intérêt général et pour que le Grand Théâtre pût rester ouvert.

L'année passée, nous avons organisé 37 représentations; les 5 en sus des 32 prévues nous ont coûté environ 7,000 francs, à la charge de la société. Cette année, nous avons l'intention d'en donner 44, et je ne sais pas comment nous nous tirerons d'affaire avec ce supplément de 12 représentations; remarquez que, loin de gagner à ces représentations supplémentaires, nous y perdons, mais c'est l'intérêt général et aussi celui de la Ville que nous recherchons. Il faudrait pouvoir relever de 10,000 francs le montant de la subvention, du moins pour le prochain exercice; je le dis dès maintenant, parce que, quand viendra le compte rendu, le budget de 1943 sera probablement déjà arrêté et alors il serait trop tard. J'aimerais donc que l'on prît note dès à présent que nous demanderons au budget prochain 10,000 francs de plus. J'ajoute que ce supplément sera néanmoins insuffisant pour couvrir tous nos frais. Si cependant la Ville juge suffisant de donner les 32 représentations réglementairement prévues, nous nous y tiendrons mais je ne pense pas que ce soit de son intérêt.

M. Noul, conseiller administratif : Nous prenons note du vœu de M. Naville. Mais il m'aurait été agréable qu'il voulût bien, avant cette séance, m'informer de son intention et il se fût épargné peut-être de dire des choses qui ne sont pas tout à fait exactes.

Ainsi, il allègue que sur les 60,000 francs de la subvention, 23,000 francs vont à l'Orchestre romand... Oui, mais en échange d'un service qui, s'il devait être assuré par un autre orchestre — qu'il faudrait créer — et payé au tarif syndical, coûterait beaucoup plus, bien qu'étant sans doute de qualité moitié moindre. Première constatation. Je ne voudrais pas laisser sur ce point s'accréditer je ne sais quelle légende basée sur des hypothèses un peu tendancieuses. On parle de bordereau, de redevance, on parle de la « maigre subvention », etc. Non ! la subvention, compte tenu du nombre de représentations données, n'est pas inférieure à la moyenne pratiquée pour l'ensemble des théâtres des villes suisses.

De plus, aux fonds liquides ainsi versés, il faut ajouter toutes les prestations du théâtre : personnel, chauffage, éclairage, etc.; elles sont importantes et il faut en tenir compte aussi lorsqu'on veut évaluer à combien revient une représentation pour la Ville.

Je reconnais tous les mérites de la Société romande de spectacles, je rends hommage à son travail soutenu; M. Naville sait fort bien que je me suis toujours trouvé derrière elle pour l'encourager et l'aider. Il ne faudrait donc pas ce soir conclure que tout à coup je me désintéresse de ce qui se passe place Neuve. M. Naville dit : « Nous voulons faire de nouveaux efforts, donner plus de représentations et d'une belle tenue artistique... » Bravo ! De notre côté nous allons voir si la Ville peut faire quelque chose de plus. M. Naville évoque le nombre de représentations de l'an passé. Seulement, comme pour cette année-ci, il ne s'agissait pas chaque fois d'opérettes ou d'opéras et il s'en faut que chacune ait coûté autant que, par exemple, la récente représentation de *Cosi fan tutte*.

En conclusion, nous mettrons à l'étude la proposition de M. Naville, mais sous cette réserve qu'il ne faudrait pas laisser croire que la Ville ne fait pas sa juste part pour le nombre de représentations prévu; elle la fait et largement !

La section B (dépenses), ainsi modifiée, est adoptée.

C. *Victoria Hall*

RECETTES

Adopté.

DÉPENSES

Adopté.

D. *Kursaal*

RECETTES

M. Bernoud: Nous trouvons dans le rapport de la commission des renseignements intéressants : la recette des jeux ne revient à la Ville que pour autant que le bénéfice net sera supérieur à 125,000 francs...; en 1940, les recettes ont été de 133,151 francs. Nous avons appris samedi au Grand Conseil, de la bouche de M. William Martin et nous avons pu lire dans les journaux le lendemain qu'elles ont atteint cette année 196,000 francs, en chiffre rond, pour 1941. Sur cette somme, le Département fédéral de justice et police a perçu le 25% fixé par l'arrêté fédéral, soit 49,000 francs; restent 147,000 francs. La Ville devrait donc toucher 22,000 francs.

Me fondant sur ces chiffres et sur les prévisions d'une saison également bonne pour le Kursaal, je vous propose l'inscription d'un quatrième poste de recettes sur les jeux de cet établissement, au chiffre de 10,000 francs.

M. Noul, conseiller administratif : Comme moi-même, M. Bernoud a appris par la presse que les résultats d'exploitation du Kursaal avaient été excellents cette année. Il faut s'en réjouir, car ce sera la première fois que nous pourrons retirer quelque chose des jeux. Il désire que l'on fasse connaître au public qu'il y a là une recette possible; cela peut se soutenir, mais fixer un chiffre est bien aléatoire. Cette année, le résultat a été bon. Le sera-t-il également l'an prochain? Atteindrons-nous 10,000 francs? Ou moins? Ou davantage? Je proposerais d'inscrire, pour mémoire, un chiffre symbolique. (*Une voix :* 1,000 francs.)

M. Bernoud: M. Noul nous dit : « Sait-on si la recette de l'année prochaine sera du même ordre de grandeur? » Mais n'y a-t-il pas la même incertitude pour toutes les recettes? Il faut pourtant bien que vous articuliez des chiffres... ou alors vous pourriez inscrire partout « pour mémoire » d'un bout à l'autre du budget ! Je vous propose un chiffre : 10,000 francs, pour 1942. Pour 1941, nous obtenons 22,000 francs.

M. Noul, conseiller administratif : Non, 1,200.

M. Bernoud : Pardon! je me fonde toujours sur les indications contenues dans le rapport de la commission : la Ville touche le supplément au delà de 125,000 francs, moins la part de la Confédération. La recette atteint 196,000 francs dont à déduire un quart pour cette part fédérale, reste 147,000 francs...

M. Noul, conseiller administratif : Non ! Ce que la Ville touche, c'est le 5% *des recettes nettes au-dessus de 125,000 francs.* C'est tout différent.

M. Bernoud : Alors le renseignement donné par la commission est faux ?

M. Noul, conseiller administratif : La convention fixe la part de la Ville à 5% des recettes nettes au-dessus de 125,000 francs, de sorte que pour cette année elle sera de 1,250 francs environ.

M. Bernoud : Bien, j'ai compris. Mais je me suis fié aux termes du rapport. Vous l'avez lu comme nous, vous auriez pu nous éclairer.

M. Noul, conseiller administratif : Mettons un chiffre symbolique, 1,000 francs si vous voulez.

M. Bernoud : Puisqu'il s'agit seulement du 5%, ma proposition de 10,000 francs est évidemment exagérée. Disons 500 francs. *(Plusieurs voix :* Mille !) Marchons pour 1,000...

Le président : Je mets aux voix la proposition qui vient d'être faite d'inscrire ici, sous chiffre 4, une nouvelle rubrique : « Recette selon article 2 de la convention : 1,000 francs ».

Cette proposition est adoptée.

La section D (recettes et dépenses), ainsi modifiée, est adoptée.

Le chapitre VI (recettes et dépenses), ainsi modifié, est adopté.

Chapitre VII

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE

RECETTES

Adopté.

DÉPENSES

Adopté.

Chapitre VIII

BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

RECETTES

Adopté.

DÉPENSES

Adopté.

Chapitre IX

MUSÉES ET COLLECTIONS

RECETTES

Adopté.

DÉPENSES

D. *Musée d'ethnographie*

2. *Indemnité à une assistante adjointe au directeur.*

M. Burklen: Je remarque que ce poste passe de 2,400 à 3,600 francs, soit une augmentation de 50%. Est-ce l'effet d'une application normale de l'échelle des traitements, ce salaire étant augmenté de moitié ?

M. Noul, conseiller administratif : L'assistante dont il est question ici, adjointe au directeur, est une savante qui touche, depuis plusieurs années, pour une demi-journée de travail et quelquefois davantage, 2,400 francs, alors que les assistants du Museum d'histoire naturelle, par exemple, touchent 4,000 francs. Je crois qu'il est équitable que Mme Lobsiger — c'est la fonctionnaire en question — ait un traitement à peu près normal pour une assistante de cette valeur. *(Adopté.)*

Le chapitre IX (dépenses) est adopté.

Chapitre X

PRIX UNIVERSITAIRES

RECETTES

Adopté.

DÉPENSES

Adopté.

Chapitre XI

FONDATIONS

RECETTES

Adopté.

DÉPENSES

Adopté.

Chapitre XII

ÉCOLES

RECETTES

Adopté.

DÉPENSES

31. *Entretien du mobilier scolaire.*

La commission propose de ramener le chiffre à 32,000 francs. *(Adopté.)*

32. *Frais divers résultant de la location de salles.*

La commission propose de ramener le chiffre à 5,000 francs. *(Adopté.)*

40. *Pensions à d'anciens employés.*

M. Uhler, conseiller administratif : La commission avait proposé de porter le chiffre à 960 francs au lieu de 600 francs.

M. Castellino, président de la commission : La commission est d'accord.

(Adopté.)

Le chapitre XII (dépenses), ainsi modifié, est adopté.

Chapitre XIII

PARCS ET PROMENADES

RECETTES

Adopté.

DÉPENSES

Adopté.

Chapitre XIV

ÉTAT CIVIL

RECETTES

Adopté.

DÉPENSES

Adopté.

Chapitre XV

POMPES FUNÈBRES ET CIMETIÈRES

RECETTES

Adopté.

DÉPENSES

Adopté.

Chapitre XVI

STADES MUNICIPAUX, TERRAINS DE JEUX ET ALLOCATIONS AUX GROUPEMENTS DE GYMNASTIQUE ET DE SPORTS

RECETTES

Adopté.

DÉPENSES

Adopté.

Chapitre XVII

ABATTOIRS

RECETTES

Adopté.

DÉPENSES

Adopté.

Chapitre XVIII

IMMEUBLES, ÉTUDES ET TRAVAUX

RECETTES

Adopté.

DÉPENSES

49. *Complément à l'installation d'éclairage public par l'électricité.*

La commission propose de ramener le chiffre à 130,000 francs. *(Adopté.)*

Le chapitre XVIII (dépenses), ainsi modifié, est adopté.

Chapitre XIX

VOIRIE ET TRAVAUX

(Voir *Mémorial*, N° 9, p. 318-322, puis 359.)

Chapitre XX

RECETTES DIVERSES

Adopté.

DÉPENSES DIVERSES

2. *Œuvres pour la jeunesse.*

La commission propose l'inscription des deux postes suivants :
La Maternelle du Bachet de Pesay, 1,500 francs;
Œuvre de Saint Vincent, 1,500 francs.

4. *Propagande et tourisme.*

La commission propose d'augmenter de 2,000 francs la subvention en faveur du concours national suisse d'exécution musicale de Genève en 1942, ce qui porte le total général de cette rubrique à 75,600 francs. *(Adopté.)*

5. *Divers.*

La commission propose l'inscription de la sous-rubrique suivante :
Groupement port fluvial, 100 francs
et de modifier comme suit la sous-rubrique « syndicats divers » :
Secrétariat de l'Union des syndicats du canton de Genève, affiliés à l'Union syndicale suisse (U. S. S.).

(Adoptés.)

26. *Allocations au personnel.*

Etant donné la décision intervenue, la commission propose l'inscription de la somme de 300,000 francs. *(Adopté.)*

Le chapitre XX (dépenses), ainsi modifié, est adopté.

Chapitre XXI

AMORTISSEMENTS

Adopté.

PROJET D'ARRÊTÉ

Les articles 1, 2 et 3 sont adoptés.

Article 4.

M. Borel: Je voudrais avoir des assurances en ce qui concerne le personnel temporaire. Je pense qu'on entend par là tous les services qui résultent de l'état de guerre et des charges sociales qu'assume la Ville. Je voudrais demander à M. le conseiller administratif Peney si la plupart des personnes qui travaillent dans ces services ont déjà plus d'une année de service. Ce que je ne voudrais pas voir, par exemple, c'est que l'administration municipale s'arrange de renvoyer telle personne après six ou huit mois d'emploi afin que ce personnel ne puisse pas bénéficier de cette allocation. Je sais que ce personnel tire particulièrement la langue. Je suis heureux de voir qu'on l'a compris aujourd'hui dans ce système d'allocation, mais j'aimerais être certain qu'il pourra pratiquement en bénéficier.

M. Peney, président du Conseil administratif : M. Borel sait bien que dans le domaine social, le Conseil administratif a fait ses preuves et qu'il n'aurait pas le cœur de renvoyer un simple employé surnuméraire, même temporaire, pour faire une économie d'allocation. Ce n'est pas notre genre.

J'ajoute que nous sommes obligés de spécialiser ce personnel, car son travail devient de plus en plus difficile. Tout ce personnel spécialisé a droit aux allocations et il les mérite bien. C'est ainsi qu'en novembre il a fallu distribuer 250,000 cartes et il ne fallait aucune erreur.

Au bureau du loyer du mobilisé, sur 26 employés, 18 sont des mobilisés qui travaillent par tours de rotation. Ils recevront, les 18, les allocations comme leurs collègues parce que nous ne comptons pas le service militaire comme une absence. Par conséquent, sous tous les rapports, M. Borel a déjà entière satisfaction.

M. Borel: Je vous remercie.

L'article 4 est adopté de même que l'article 5.

M. Peney, président du Conseil administratif : Je vous fais remarquer qu'il est impossible d'indiquer ici le chiffre exact du déficit, puisqu'un certain nombre de postes ont été modifiés par la commission ou ensuite de propositions votées en cours de discussion. Vous comprendrez qu'il nous est impossible d'avoir ici un calculateur pour rectifier au cours de la séance tous ces postes et tous ces totaux. Mais je puis dire que le déficit du budget tel que vous venez de le voter n'atteindra pas 950,000 francs, il se tiendra entre 945,000 et 950,000 francs, c'est jusqu'à un certain point une précision.

Je pense que nous pourrions passer ce soir encore au troisième débat. Auparavant, nous pourrions discuter la proposition du Conseil administratif pour l'adoption du tableau préparatoire des électeurs pour 1942. C'est une formalité qui doit être accomplie avant la fin de l'année. Les listes sont déposées sur le bureau, où vous pouvez les consulter. L'administration a mis tous ses soins à leur établissement.

Le président : Le Conseil se prononcera. Je lui pose la question. La parole est-elle demandée sur cette question de procédure ?

M. Ducommun: Un mot seulement. Je ne trouve pas décent de passer ce soir au troisième débat. Sans doute, si nos travaux étaient terminés, cela ferait gagner du temps à chacun. Mais il n'en est rien et nous devons nous réunir à nouveau demain pour discuter deux autres projets. Nous pourrons voter le budget en troisième débat et, cette fois avec des chiffres définitifs. En votant ce soir un arrêté où sont laissés en blanc les chiffres des recettes, des dépenses et du déficit, nous donnerions l'impression que nous nous moquons du contribuable. *(Approbation.)*

Le Conseil décide de renvoyer le troisième débat à la prochaine séance.

M. Peney, président du Conseil administratif : Je félicite le Conseil municipal de ce souci de correction, mais ce sera bien la première fois qu'on aura procédé ainsi !

5. Proposition du Conseil administratif pour l'adoption du tableau préparatoire des électeurs de la Ville de Genève pour 1942.

RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Messieurs les conseillers,

Conformément aux prescriptions de l'art. 15 de la loi sur les votations et élections du 3 mars 1906, collationnée le 20 avril 1917, concernant la revision annuelle du tableau électoral de la commune, les tableaux préparatoires pour la revision générale ont été affichés par arrondissement électoral, du mercredi 10 décembre 1941, à 12 heures, au samedi 20 décembre 1941, à 12 heures, conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 2 décembre 1941.

Le Conseil municipal est appelé à examiner les modifications que l'administration municipale jugerait nécessaire d'y apporter, ainsi que les observations reçues des électeurs pendant le même délai au sujet du dit tableau, ceci avant le 17 janvier 1942.

En ce qui le concerne, le Conseil administratif n'a pas de correction à apporter à ce tableau et seuls deux électeurs de l'arrondissement des Eaux Vives ont adressé une réclamation quant à la profession portée au rôle, lequel sera modifié en conséquence.

Dès lors, nous vous proposons, Messieurs les conseillers, de voter le projet d'arrêté suivant : *(Voir ci-après le texte de l'arrêté, adopté sans modification.)*

Le projet est adopté en premier, puis en second débat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles 15, 17, 18 et 19 de la loi sur les votations et élections du 3 mars 1906, collationnée suivant arrêté du Conseil d'Etat du 20 avril 1917 ;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 2 décembre 1941 et la lettre-circulaire du Département de l'intérieur et de l'agriculture, du 5 même mois;

sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article unique. — La tableau préparatoire des électeurs de la Ville de Genève, pour l'année 1942, est approuvé; il est renvoyé au Département de l'intérieur accompagné de la présente délibération et des deux réclamations d'électeurs parvenues dans les délais.

La séance est levée à 21 h. 45.

Le mémorialiste-sténographe :
S. PERRET.

Adresse du mémorialiste : 55, route de Florissant, tél. 4.04.48.

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

SESSION EXTRAORDINAIRE

MARDI 23 DÉCEMBRE 1941

Présidence de M. Charles DUBOULE, président

Sommaire :

1. Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'achat du service des eaux de la commune de Carouge 446
2. Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'émission d'un emprunt de 25,000,000 de francs destiné au remboursement partiel de l'emprunt 4% 1931 451
3. Troisième débat sur le projet de budget de l'administration municipale pour 1942 454

La séance est ouverte à 20 heures dans la salle du Grand Conseil.

Il est procédé à l'appel nominal.

Membres présents: MM. Bernoud, Billy, Bornand, Boujon, Burklen, Calame, Castellino, Charrot, Corbat, Corboud, Dentan, Duboule, Ducommun, Falk-Vairant, Ganter, Henny, Jaccoud, Julita, Loutan, Marti, Naville, Raisin, Recoux, Rey, Rollini, Rossire, Sésiano, Snell, Sormani, Thévenaz, Wursten.

Membres absents excusés: MM. Borel, Guinand.

Membres absents non excusés: MM. Cottier, Henssler, Martin-du Pan.

MM. les conseillers administratifs Peney, président, Schoenau, Uhler, Noul et Unger assistent à la séance.

M. Casaï, conseiller d'Etat, chargé du Département des travaux publics, est absent.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

1. Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'achat du service des eaux de la commune de Carouge [1].

M. Dentan, rapporteur : La commission que vous avez nommée pour examiner cette proposition a entendu, cet après-midi, une délégation du conseil d'administration des Services industriels.

Si ces messieurs vous proposent cet achat, c'est qu'ils ont étudié l'affaire à fond et qu'ils ont intérêt à la voir aboutir actuellement.

Le réseau de Carouge est comme un noyau dans le réseau des Services industriels, qui étend ses ramifications dans toutes les directions, c'est une gêne à l'exploitation normale, d'autant plus que la région intéressée englobe les futurs terrains industriels de la gare de la Praille, dont l'exploitation est prévue pour 1946, et sur lesquels pourront s'installer des industries consommant de grandes quantités d'eau. La commune de Carouge l'a si bien compris qu'elle projetait la construction d'une usine hydro-électrique sur l'Arve, afin d'assurer, dans le futur, la distribution de l'eau dans son réseau, qui pourrait être prolongé jusqu'à Veyrier. Du point de vue national, d'ailleurs, cette installation, dont le coût est actuellement évalué à 420,000 francs, ne s'impose pas. Le régime des eaux de la rivière ne permettant pas une exploitation durant toute l'année, les futurs groupes de pompage de Carouge resteraient tributaires des Services industriels.

Dans ces conditions, quoique la commune de Carouge ne soit pas vendeur, il a paru intéressant aux Services industriels de tenter d'unifier leur réseau et d'arriver à un accord susceptible de ne léser aucun des intérêts des deux contractants, mais établi sur la base de concessions mutuelles.

La valeur d'établissement de ce réseau, qui comprend le réservoir de Pinchat, une usine élévatrice (déjà assez usagée), le puits de la Fontenette (équipé de façon moderne et dont le débit pourra être élevé à 12,000 litres par minute) ainsi que 21 kilomètres de canalisations, dont 10,6 antérieurs à 1906, 4,8 installés de 1906 à 1928 et

[1] Rapport et projet, 387. Renvoi à une commission, 391. Préconsultation, 391. Désignation de la commission, 392.

5,6, en gros diamètre, postérieurs à 1929, a été estimée à environ 1,050,000 francs, somme qui peut être ramenée, compte tenu de la vétusté, à 600,000 francs. Les frais de raccordement sont supputés à 10,000-15,000 francs.

Le rendement net du service des eaux de Carouge pour 1940 est de 58,000 francs, soit 148,000 francs de recettes et 90,000 francs de frais d'exploitation.

Vous pouvez vous rendre compte qu'en face des charges financières qui vous sont exposées dans le rapport, l'opération proposée est en somme une affaire blanche et même qu'elle aggravera le compte de profits et pertes des Services industriels de 10,000 à 15,000 francs ces prochaines années. Mais votre commission a l'impression que la situation ira en s'améliorant; les dépenses d'exploitation se réduiront assez rapidement car il paraît évident que les 825 abonnés de Carouge ne peuvent peser lourdement sur les charges du service des eaux des Services industriels, qui en compte 15,000. En proposant l'achat des eaux de Carouge, les Services industriels vous soumettent une affaire peu brillante, mais qui pourra devenir intéressante dans l'avenir. Aussi, la commission, à l'unanimité moins une voix, vous engage-t-elle à adopter le projet d'arrêté soumis à vos délibérations.

Premier débat

Le président: Quelqu'un demande-t-il la parole?

M. Bernoud: J'attendais que l'un de ceux qui appuient le projet prenne la parole; c'est pourquoi je ne me pressais pas de lever la main. Du moment que seul le silence a répondu à l'invitation du président, je vous demande la permission d'exposer brièvement mes idées sur le sujet qui nous occupe.

J'ai assisté cet après-midi aux débats de la commission et je suis arrivé aux conclusions suivantes : Si nous examinons l'opération telle que toute opération financière et technique se présente, en laissant de côté toute autre considération, nous constatons que les Services industriels, après le rachat, auront d'abord à payer chaque année une annuité de 18,000 francs jusqu'à l'amortissement d'une somme de 374,000 francs, représentant le solde de la charge financière des emprunts contractés par la commune de Carouge; ils auront à payer en outre 80,000 francs par an pendant dix ans, 82,500 francs pendant les dix années suivantes et enfin 85,000 francs pendant les vingt dernières années. Les Services industriels ont donc à verser comme première annuité un total de 98,000 francs, alors qu'ils ne retireront de l'opération qu'une recette supplémentaire annuelle de

58,000 francs, d'où un déficit de 40,000 francs. Nous sommes donc loin du chiffre de 10 à 15,000 francs que vient d'indiquer le rapporteur de la commission. Qui de nous deux se trompe ? Est-ce lui ou moi ?

J'aimerais avoir quelques précisions. Je tire les chiffres que je viens d'indiquer du rapport de la commission et des explications qui nous ont été données cet après-midi par MM. Choisy et Pazziani. Voyons donc ce qu'on entend par « opération blanche » ou, si vous voulez, peu brillante — autre euphémisme. C'est une opération qui se traduirait dès la première année par une perte de 40,000 francs pour les Services industriels, et encore ne parlons-nous pas de l'amortissement des installations. N'oublions pas, en effet, que la moitié du réseau est antérieure à 1906; des tuyaux qui ont 35 ou 40 ans sont de vieux tuyaux qu'il faudra remplacer et ces travaux sont à la charge des Services industriels devenus acquéreurs. Nous pouvons donc dire que nous nous trouvons en face d'une mauvaise opération, puisque d'un côté elle ne rapporte que 58,000 francs et que, de l'autre, elle coûtera près de 100,000 francs par an. En combien d'années ce trou de 40,000 francs sera-t-il comblé ? Il est difficile de le dire. Cela peut durer cinq, dix ou quinze ans, nous n'en savons rien.

Voyons maintenant une autre considération à laquelle on a attaché une certaine importance au cours des débats de la commission. On nous a expliqué que la Praille allait se développer. Nous pouvons l'admettre, car nous pensons qu'une fois que les C. F. F. seront installés, que les abattoirs seront construits, différentes entreprises industrielles viendront s'établir dans cette région où elles trouveront toutes facilités. A ce moment-là les bénéfices que ferait Carouge — puisque ce sont les eaux de Carouge qui alimenteraient cette région — reviendront au service des eaux de la Ville de Genève. Là encore, nous sommes d'accord, mais nous faisons remarquer que les Services industriels font pour le moment une mauvaise opération, on peut dire pour une raison de prestige et que l'avenir ne sera pas meilleur tant que les recettes nettes seront inférieures à l'annuité. Les sommes qu'ils dépenseraient dans cette région de la Praille et pour prolonger leur réseau et celui de Carouge ils peuvent les dépenser dans tout l'arc de cercle qui s'étend entre la Jonction et Hermance ou Anières, en passant par Lancy, le Petit Saconnex, le Grand Saconnex et Versoix. Nous ne voyons donc pas pourquoi le service des eaux voudrait nécessairement racheter les eaux de Carouge, alors qu'il a dans d'autres régions de la ville et du canton tout un hinterland, tout un terrain de chasse dans lequel il peut faire largement ses affaires sans s'exposer aux risques que comporte une opération telle que celle qui est envisagée. De plus, il se peut qu'après avoir racheté Carouge on rachète également une autre compagnie

d'eaux; et si l'on rachète Carouge à un prix trop élevé on sera obligé de tenir compte de ce précédent et l'opération sera ainsi doublement désastreuse.

Carouge, dit-on, n'est pas vendeur, mais, maintenant sa position de refus, elle accepte les propositions qui lui sont faites, car ces conditions lui sont extrêmement avantageuses. Il s'agit donc par opposition d'une solution dispendieuse pour les Services industriels et qui, en définitive, se traduira pour la Ville par une diminution de recettes.

Je regrette d'avoir été seul au sein de la commission à défendre ce point de vue. Connaissant assez bien la partie, je vous ai exposé les raisons techniques pour lesquelles je m'oppose au projet. Je comprends qu'on puisse avoir d'autres idées, mais je me suis senti obligé ce soir de vous donner mon avis en vous engageant à repousser le projet d'arrêté qui nous est soumis.

M. Calame: Il y a un problème dont M. Bernoud n'a pas parlé. En effet, à côté de la question financière se pose une question d'économie d'énergie pour le canton de Genève.

Si le service des eaux de la Ville de Carouge voulait améliorer son système d'alimentation, il devrait actuellement construire une usine hydro-électrique dont le coût serait, sauf erreur, d'environ 400,000 francs et qui, de plus, ne suffirait pas à fournir l'énergie nécessaire en toute saison. Le service des eaux de Carouge devrait avoir recours aux Services industriels pour l'alimenter en courant électrique. A ce moment-là se pose toute la question de l'économie hydraulique du canton de Genève. Le service fédéral des eaux est, sauf erreur, intervenu, lui aussi, pour qu'une discussion ait lieu entre la Ville de Carouge et les Services industriels et pour qu'on ne fasse pas les frais d'une nouvelle usine hydro-électrique au moment où la Ville de Genève construit l'usine du Verbois qui sera à même de fournir toute l'énergie nécessaire.

Il est bien entendu qu'une telle question doit intéresser l'économie du canton. C'est pourquoi le Conseil d'Etat est intervenu; il désirait qu'une discussion eût lieu entre la Ville de Genève et Carouge au sujet du rachat. Il s'agit donc aussi d'une opération de rationalisation dans le domaine de l'économie hydraulique du canton de Genève. M. Bernoud a avancé certains chiffres — à la commission, on en a apporté toute une série d'autres — il a mis l'accent sur le déficit qui serait, selon lui, beaucoup plus considérable que celui qui est indiqué. Or, MM. Choisy, président du conseil d'administration, et Pazziani, directeur des Services industriels, n'ont pas caché aux commissaires le peu d'intérêt que semble présenter, de prime abord, l'opération proposée et qui se traduirait, pour les premières années, par un déficit de 10,000 à 15,000 francs; mais il semble bien

certain, en revanche, que cette situation s'améliorera par la suite, grâce notamment au fait que le réseau des eaux de Carouge viendra alimenter les nouvelles installations industrielles qui vont être créées dans la région de la Praille à l'occasion de la construction de la gare des C. F. F. et sans doute aussi des nouveaux abattoirs. Et ce ne sont pas là de simples hypothèses : il s'agit d'un plan qui est en train de mûrir, de prendre corps, qui s'achemine vers une réalisation prochaine. Alors, l'exploitation des entreprises fixées dans ces parages impliquera une grande consommation d'eau; ainsi, les recettes de ce réseau, racheté par les Services industriels, grossiront considérablement, si bien que les déficits des premières années seront comblés et pourront faire place à des bonis.

Si donc on peut dire qu'il s'agit pour l'instant d'une opération qui n'est pas brillante, selon les termes mêmes du rapporteur de la commission — et ce n'est pas un euphémisme — ce n'est pas non plus une de ces affaires qu'il ne faut pas risquer. Elle se recommande, du point de vue de la rationalisation de l'énergie hydraulique genevoise, et ce serait déjà un motif de la faire, dût-elle être déficitaire pendant les premiers exercices. Au surplus, une entreprise commencée dans des conditions peu favorables peut arriver, avec le temps, à devenir une source de profit si elle est conduite avec intelligence et persévérance; nous en connaissons les uns ou les autres plus d'un exemple.

Si l'on ne peut pas espérer de cette opération des bénéfices extraordinaires, on peut du moins tenir pour certain qu'elle a des avantages sur le plan d'une rationalisation qui profitera aux Services industriels, à qui il sera possible ainsi d'éliminer une concurrence. Sans doute, elle sera aussi profitable à la Ville de Carouge qui a fort bien su défendre ses intérêts en l'occurrence, mais elle sera encore plus intéressante pour les Services industriels. C'est pourquoi la commission, où M. Bernoud seul a fait minorité, a conclu à l'adoption de la proposition du Conseil administratif.

La parole n'est plus demandée.

Le projet est adopté en premier, puis en second débat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble, sans la clause d'urgence.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Arrête :

Article premier. — L'appel de fonds destiné à l'achat du service des eaux de la commune de Carouge par les Services industriels de Genève est approuvé. Le versement à la commune de Carouge de la première annuité prévue, au montant de 98,798 fr. 80, interviendra en 1942 et apparaîtra au compte rendu de cet exercice; les annuités subséquentes seront régulièrement inscrites dans les budgets des Services industriels. Il en sera de même pour les nouvelles recettes du service des eaux sur le territoire de la commune de Carouge.

Art. 2. — Les acquisitions des biens immobiliers qui découlent de l'opération précitée sont approuvées. Ces acquisitions ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil d'Etat est prié de constater qu'aux termes de la loi sur les contributions publiques du 24 mars 1923 et de ses modifications ultérieures, la Ville de Genève et les Services industriels sont exemptés des droits d'enregistrement.

2. Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'émission d'un emprunt de 25,000,000 de francs destiné au remboursement partiel de l'emprunt 4% 1931 [1].

M. Corbat, rapporteur : La commission que vous avez désignée s'est félicitée d'avoir à examiner le projet dont il s'agit parce qu'il doit permettre le remboursement partiel d'un précédent emprunt conclu à un taux plus élevé.

Elle a étudié attentivement les modalités de l'opération et elle a pu se convaincre que les conditions proposées sont des plus favorables : le taux d'intérêt est de 3,5%, le cours d'émission au pair, chose rare et la commission de seulement 0.75%, fait beaucoup plus rare encore, les banques exigeant généralement une commission de 1,5 à 2%.

D'autre part, la conclusion de cet emprunt permettra à la Ville une très substantielle économie, car il aura pour conséquence de réduire ses charges d'intérêts de 120,000 francs par an et de rendre possible une diminution de l'amortissement de 1,287,000 francs. Ces chiffres montrent avec éloquence l'avantage qu'a la Ville à l'opération.

[1] Rapport du Conseil administratif et projet, 392. Renvoi à une commission et désignation. 396.

En terminant, j'ai le devoir, au nom de la commission, de féliciter sincèrement le Conseil administratif et particulièrement son président et grand argentier M. Peney d'avoir su obtenir ces conditions éminemment avantageuses de la part non des banques, mais des compagnies d'assurance. Cela dit, la commission unanime vous recommande de voter la proposition qui vous est faite. *(Voir ci-après l'arrêté voté sans modification.)*

M. Peney, président du Conseil administratif : Permettez-moi de vous faire remarquer tout d'abord que la réussite de cet emprunt à des conditions aussi avantageuses atteste l'excellence du crédit dont jouit la Ville de Genève. Je vous rappelle, pour situer un exemple, que le dernier emprunt de Verbois, de 16 millions, s'est traité sur des bases tout autres : nous avons dû accepter un taux de 4%, un cours d'émission de 98,90 et payer une commission de 1,75%, conditions qui ont soulevé sur ces bancs de légitimes protestations. Il est vrai qu'à cette époque nous subissions tout le poids de la liquidation définitive de l'affaire de la Banque de Genève.

Les conditions de l'opération dont il s'agit aujourd'hui sont, en revanche, les meilleures qu'ait jamais obtenues la Ville de Genève; je me permets d'y insister. Sans doute, nous avons dû lutter pour les obtenir : tout d'abord, on nous demandait 1,75% de commission et on voulait un cours d'émission de 99; finalement, la commission a été réduite de 1% et l'émission admise au pair, ce qui représente une économie de 500,000 francs, réalisée, je puis le dire, grâce à la ténacité que nous avons mise dans les tractations. Le Conseil administratif est particulièrement heureux de vous montrer une fois de plus qu'il défend aussi âprement que consciencieusement les intérêts de la Ville. Vous direz, et fort justement, qu'il fait son devoir. Certes, mais on peut accomplir son devoir avec plus ou moins d'esprit d'à-propos et d'opiniâtreté. Nous avons mis tout en œuvre pour arriver à faire économiser à la Ville une somme qui se chiffre par plusieurs centaines de mille francs. Nous pensons qu'il était utile, une fois pour toutes, de dire cela, sans aucune forfanterie, à seule fin qu'on se rende bien compte que le Conseil administratif défend avec esprit de suite et énergie les intérêts généraux de notre cité. *(Applaudissements.)*

La parole n'est plus demandée. Le projet est adopté en premier, puis en second débat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Le Conseil administratif est autorisé à contracter, au nom de la Ville de Genève, un emprunt de vingt-cinq millions de francs au taux de 3½% l'an, auprès de compagnies d'assurances sur la vie, soit :

Rentenanstalt, Zurich,	pour	Fr.	10,000,000.—
La Suisse, Lausanne,	»	»	500,000.—
Pax, Bâle	»	»	1,000,000.—
La Winterthour,	»	»	1,500,000.—
La Bâloise,	»	»	11,000,000.—
Patria, Bâle,	»	»	800,000.—
Vita, Zurich,	»	»	200,000.—
	Total	Fr.	25,000,000.—

Article 2. — Le présent emprunt aura une durée de 15 ans et sera remboursable, sans dénonciation préalable, le 15 avril 1957.

Les intérêts au taux de 3½% l'an seront payables semestriellement, à partir du 15 avril 1942, les 15 avril et 15 octobre de chaque année, la première fois le 15 octobre 1942. Ils seront portés annuellement au budget ordinaire de la Ville de Genève.

Les frais de cet emprunt seront amortis par le compte Capital.

Article 3. — Le Conseil administratif est autorisé à traiter avec les compagnies d'assurances sur la vie ci-dessus désignées, pour le prêt de la somme totale de 25,000,000 de francs, conformément aux contrats conclus avec chacune d'elles, en date du 16 décembre 1941.

Article 4. — Le produit de cet emprunt servira au remboursement partiel de l'emprunt 4% 1931, de 48,000,000 de francs, sur lequel il reste à amortir (au 1er janvier 1942) 34,162,800 francs. Ce remboursement s'effectuera, le 15 avril 1942, par un seul tirage au sort jusqu'à concurrence de 25,000,000 de francs d'obligations; le solde, soit 9,162,800 francs, sera remboursé selon les conditions prévues au contrat de l'emprunt de 1931, par tirage au sort annuel, dès le 15 avril 1943, jusqu'en 1956, date d'échéance de cet emprunt.

Article 5. — Le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un projet de loi autorisant le susdit emprunt dans les formes prescrites ci-dessus.

Article 6. — L'urgence est déclarée.

3. Troisième débat sur le projet de budget de l'administration municipale pour 1942 [1].

M. Charrot, rapporteur : Le Conseil administratif a mis à profit la journée d'aujourd'hui pour faire arrêter définitivement les chiffres du budget en tenant compte des modifications résultant de propositions de la commission ou d'amendements présentés ici et votés par le Conseil hier soir. Ainsi apuré, le budget se présente de la manière suivante :

Recettes budgétaires pour 1942, amortissement du capital investi dans les Services industriels excepté		Fr.	19,457,563.30
Dépenses, amortissements des emprunts consolidés exceptés		»	20,327,519.85
soit un excédent de dépenses de		Fr.	869,956.65
Amortissements des emprunts consolidés	Fr. 2,994,356.40		
Amortissement du capital investi dans les Services industriels	» 2,916,758.—		
laissant une différence de		»	77,598.40
Ainsi, le résultat final représentant l'excédent des dépenses budgétaires est de		Fr.	947,555.05

M. Bernoud: Je voudrais demander un renseignement qui ne ressort pas des chiffres qui viennent d'être lus. Quand on a proposé une allocation de vie chère pour les fonctionnaires de la Ville, il a été prévu qu'une allocation semblable serait versée aux employés des Services industriels. Et comme il faut prévoir à cet effet 457,000 francs de plus, cette somme sera naturellement déduite des recettes que la Ville touche des Services industriels. Or, sait-on si les Services industriels appliqueront les mêmes normes ? Sommes-nous fondés aujourd'hui à déduire ces 457,000 francs des recettes prévues au budget ? C'est le renseignement que je voudrais obtenir afin de préciser l'ordre du déficit annoncé.

[1] Nous ne répétons pas les chiffres et changements votés en deuxième débat, sauf ceux sur lesquels une nouvelle discussion est intervenue (Note du mémorialiste).
Rapport de la commission, 396. Premier débat, 414. Deuxième débat, 422.

M. Peney, président du Conseil administratif : Les Services industriels n'ont pris encore aucune décision. Nous ne pouvons pas aller plus vite que les violons. Il n'est pas certain du tout que le budget des Services industriels boucle par une moins-value plus grande que celle annoncée dans le budget 1942. Il se peut fort bien que les frais occasionnés par le versement d'allocations de vie chère soient résorbés par une augmentation de recettes. Dans ces conditions, nous ne pouvons pas, nous qui avons besoin de chiffres précis, attendre que les Services industriels aient pris la même mesure que la Ville. Nous sommes obligés de prendre comme base les chiffres que nous possédons actuellement.

Je vous ai dit hier soir qu'il fallait compter avec un déficit de 945,000 francs. Vous constatez aujourd'hui que vous possédez les chiffres définitifs qu'il atteindra 947,555 fr. 05. Il sera donc irrémédiablement fixé à cette somme après le troisième débat.

Vous me permettrez de remercier tout particulièrement la commission du budget qui a accompli un travail considérable. Elle a tenu avec ses sous-commissions plus de trente séances au cours desquelles elle a examiné de très près les chiffres qui lui étaient soumis. Je constate une fois de plus avec satisfaction qu'il existe une étroite collaboration entre le Conseil municipal et le Conseil administratif, pour le plus grand bien de notre ménage municipal.

Chapitre I

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Recettes : Fr. 38,000.— Dépenses : Fr. 242,060.—

Adopté.

Chapitre II

FINANCES

Recettes : Fr. 11,253,634.10 Dépenses : Fr. 7,510,129.05

Adopté.

Chapitre III

SERVICE SOCIAL

Recettes : Fr. 106,100.— Dépenses : Fr. 1,358,140.—

Adopté.

Chapitre IV

HALLES ET MARCHÉS, ENQUÊTES ET SURVEILLANCE

Recettes : Fr. 216,300.— Dépenses : Fr. 288,885.—

Adopté.

Chapitre V

SECOURS CONTRE L'INCENDIE ET DIVERS

Recettes : Fr. 85,350.— Dépenses : Fr. 246,295.—

Adopté.

Chapitre VI

SERVICE DES SPECTACLES ET CONCERTS

Recettes : Fr. 65,460.— Dépenses : Fr. 365,975.—

Allocations diverses

8. *Aux sociétés de musique instrumentale*

M. Thévenaz: Le président du Conseil administratif vient d'adresser des félicitations à la commission du budget pour son travail consciencieux. Nous sommes d'accord et nous joignons à ces félicitations. Cependant, je vous demande ce soir de suivre la commission du budget qui, à l'unanimité, a alloué à l'orchestre de Saint Jean la modique subvention de 200 francs.

M. Noul, conseiller administratif : Le Conseil administratif ne peut pas se déjuger; il maintient son opposition. Je vous demande de confirmer le vote que le Conseil municipal a sagement émis hier soir.

Le président: Je mets aux voix la proposition de M. Thévenaz.

Cette proposition est repoussée par 15 voix contre 12.

M. Noul, conseiller administratif : Il est bien entendu qu'à l'article 10, c'est la même proposition qui est faite. Le Conseil administratif vous demande de la repousser. *(Approbation.)*

Les chiffres 8 et 10 sont ainsi adoptés sans modification.

Le chapitre VI (recettes et dépenses) est adopté.

Chapitre VII

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE

Recettes : Fr. 25,500.— Dépenses : Fr. 207,186.25

Adopté.

Chapitre VIII

BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

Recettes : Fr. 14,100.— Dépenses : Fr. 141,400.—

Adopté.

Chapitre IX

MUSÉES ET COLLECTIONS

Recettes : Fr. 79,330.— Dépenses : Fr. 530,937.50

Adopté.

Chapitre X

PRIX UNIVERSITAIRES

Recettes : Fr. 2,450.— Dépenses : Fr. 3,000.—

Adopté.

Chapitre XI

FONDATIONS

Recettes : Fr. 8,300.— Dépenses : Fr. 8,300.—

Adopté.

Chapitre XII

ÉCOLES

Recettes : Fr. 31,750.— Dépenses : Fr. 732,892.50

Adopté.

Chapitre XIII

PARCS ET PROMENADES

Recettes : Fr. 12,940.— Dépenses : Fr. 524,300.80

Adopté.

Chapitre XIV

ÉTAT CIVIL

Recettes : Fr. 25,900.— Dépenses : Fr. 87,265.—

Adopté.

Chapitre XV

POMPES FUNÈBRES ET CIMETIÈRES

Recettes : Fr. 510,000.— Dépenses : Fr. 547,780.—

Adopté.

Chapitre XVI

STADES MUNICIPAUX, TERRAINS DE JEUX, ALLOCATIONS AUX GROUPEMENTS DE GYMNASTIQUE ET DE SPORTS

Recettes : Fr. 2,800.— Dépenses : Fr. 55,270.—

Adopté.

Chapitre XVII

ABATTOIRS

Recettes : Fr. 290,850.— Dépenses : Fr. 295,833.75

Adopté.

Chapitre XVIII

IMMEUBLES, ÉTUDES ET TRAVAUX

Recettes : Fr. 145,000.—

Adopté.

Dépenses : Fr. 1,574,530.—

Eclairage public et défense aérienne

48. *Eclairage public.*

M. Burklen: Le budget de 1940 prévoyait une somme de 444,000 francs pour l'éclairage public de la ville. Pour 1941, on avait inscrit une somme de 400,000 francs. J'ai eu l'honneur de faire partie de la commission du budget de l'année dernière et, sur ma proposition, la commission, d'accord avec le Conseil administratif, avait ramené cette somme à 250,000 francs, somme qui a été maintenue pour 1942.

Cependant, j'ai l'impression que l'obscurcissement est, cet hiver, plus complet que l'année dernière. Je m'en suis rendu compte hier soir en rentrant chez moi après notre séance : pas une seule lampe n'était allumée après dix heures. J'estime donc qu'il serait possible de trouver là une nouvelle économie. Il est probable en outre que les autorités fédérales, en raison de la pénurie de courant électrique, décréteront pour 1942 l'obscurcissement complet dès la tombée de la nuit et jusqu'à l'aube.

En conséquence, je vous propose de ramener ce poste de 250,000 à 150,000 francs.

M. Unger, conseiller administratif : M. Burklen paraît oublier que nous avons des contrats avec les Services industriels. Ces contrats existent pour toutes les lampes, qu'elles brûlent ou qu'elles ne brûlent pas. Nous avons également des frais généraux qui sont toujours les mêmes (quelque 30,000 francs) même si tout éclairage est supprimé.

Nous ne pouvons pas discuter avec les Services industriels et leur dire : Puisque vous ne voulez nous accorder aucun rabais sur ces 250,000 francs, nous allons nous adresser à la boutique du voisin. Vous savez bien que ce n'est pas possible.

Mais il y a un autre aspect du problème. Nous pourrions, si nous le voulions absolument, obtenir une réduction auprès des Services industriels, mais cette réduction entraînerait une diminution des dépenses de l'Etat sur le même point et de toutes les autres communes. Car toutes les autres communes et l'Etat répondraient aux Services industriels : La diminution que vous avez accordée à la Ville nous demandons à en bénéficier dans le même pourcentage, et à ce moment-là ce seraient les recettes des Services industriels qui baisseraient davantage encore. En définitive, c'est le bénéfice qui revient à la Ville qui se trouverait diminué. Si donc vous ne voulez pas tuer la poule aux œufs d'or que sont les Services industriels ne touchez pas à cette dépense de 250,000 francs. Tout cela nous revient très amplifié;

c'est un bon placement et s'il n'y avait dans le budget de la Ville que des dépenses de cette sorte, Genève serait la plus riche des villes suisses.

M. Burklen: Je remercie M. Unger de ses explications. Je me déclare satisfait et je retire ma proposition.

Le chapitre XVIII (dépenses) est adopté.

Chapitre XIX

VOIRIE ET TRAVAUX

(Voir *Mémorial*, p. 294, 317, 358.)

Chapitre XX

RECETTES ET DÉPENSES DIVERSES

Recettes : Fr. 51,300.— Dépenses : Fr. 2,542,874.—

Adopté.

Chapitre XXI

AMORTISSEMENTS

Dépenses : Fr. 2,994,356.40

Adopté.

* * *

Le projet d'arrêté est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

A.

Article premier. — Les recettes budgétaires de la Ville de Genève pour l'exercice 1942, l'amortissement du capital investi dans les

Services industriels excepté, sont évaluées à la somme de		Fr.	19,457,563.20
et les dépenses budgétaires, les amortissements des emprunts consolidés exceptés, sont évaluées à la somme de		»	20,327,519.85
faisant apparaître un excédent de dépenses sur les recettes administratives de		Fr.	869,956.65
Article 2. — Les amortissements des emprunts consolidés, prévus pour l'exercice 1942, sont évalués à la somme de . .	Fr. 2,994,356.40		
et l'amortissement du capital investi dans les Services industriels prévu pour l'exercice 1942 est évalué à la somme de	» 2,916,758.—		
laissant une différence de		Fr.	77,598.40
Le résultat final représentant l'excédent des dépenses budgétaires s'élève à		Fr.	947,555.05

qui sera porté au compte des « Résultats généraux » et couvert par des rescriptions ou des bons de caisse.

Article 3. — Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de bien vouloir présenter au Grand Conseil, en temps opportun, un projet de loi autorisant cette émission de rescriptions ou de bons de caisse.

B.

Article 4. — Le taux des centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 1942 est fixé comme suit :

45 centimes additionnels ordinaires,
5 centimes additionnels pour l'aide à la vieillesse (loi votée par le Grand Conseil le 7 octobre 1939).
5 centimes additionnels pour couvrir les dépenses effectuées en faveur du payement des loyers des mobilisés (arrêté du C. M. du 28 mars 1941),
2 centimes additionnels en couverture des dépenses effectuées pour la construction d'abris de défense contre les attaques aériennes et de celles nécessitées par certains travaux d'utilité publique destinés à lutter contre le chômage (arrêté du C. M. du 27 mai 1941) (1re annuité s/7),

en conformité de l'article 40 de la loi sur l'administration des communes du 28 mars 1931 et de la loi générale sur les contributions publiques, collationnée suivant arrêté législatif du 20 octobre 1928, art. 291 et suivants.

Article 5. — Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le taux de 57 centimes additionnels pour l'exercice 1942.

Le président: Nous avons terminé la discussion du budget en troisième débat. Je tiens à exprimer nos sincères remerciements au au président et au rapporteur, ainsi qu'à tous les membres de la commission pour leur travail consciencieux.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux pour l'année 1941. Avant de nous séparer, laissez-moi vous adresser, mes chers collègues, mes meilleurs vœux pour l'an prochain pour vous et vos familles. Puisse 1942 apporter du travail à ceux qui en manquent, de la joie à tous ceux qui en ont besoin, un heureux et définitif retour dans leurs foyers à nos soldats mobilisés puisque, nous l'espérons, 1942 sera l'année de la paix. Le monde alors pourra se relever de ses ruines et de ses misères. Puisse notre cité retrouver sa prospérité et toute notre population envisager l'avenir avec confiance dans la paix, le travail et le bonheur ! *(Bravos et applaudissements.)*

La séance est levée à 21 heures.

Le mémorialiste-sténographe :
S. PERRET.

Adresse du mémorialiste : 55, route de Florissant, tél. 4.04.48.

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

SESSION EXTRAORDINAIRE

MARDI 20 JANVIER 1942

Présidence de M. Charles DUBOULE, président

Sommaire :

1. Communications du Conseil administratif
   a) Allocations à d'anciens conseillers administratifs . 466
   b) Représentations de « Guillaume Tell » 470
2. Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 125,000 francs en vue de la participation de la Ville de Genève au capital de garantie des manifestations du IIme millénaire de Genève 485
3. Proposition du Conseil administratif pour l'octroi d'une subvention de 10,000 francs en faveur du Cartel suisse de secours aux enfants victimes de la guerre 494

La séance est ouverte à 20 heures, dans la salle du Grand Conseil.

Il est procédé à l'appel nominal.

Membres présents: MM. Bernoud, Billy, Borel, Bornand, Boujon, Burklen, Calame, Castellino, Charrot, Corbat, Duboule, Ducommun, Falk-Vairant, Ganter, Guinand, Henny, Henssler, Jaccoud, Loutan, Martin-du Pan, Naville, Raisin, Recoux, Rey, Rollini, Snell, Sormani, Thévenaz, Wursten, Julita.

Membres absents excusés: MM. Corboud, Martin, Rossire, Sésiano.

Membres absents non excusés: MM. Cottier, Dentan.

MM. les conseillers administratifs Peney, président, Schoenau, Noul et Unger assistent à la séance. M. Uhler se fait excuser pour cause de maladie, ainsi que M. Casaï, conseiller d'Etat, absent de Genève.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président: Le Bureau a reçu les doléances de plusieurs de nos collègues qui jugent incommode l'heure de 20 heures que nous avons fixée il y a quelque temps pour le début de nos séances. Le Bureau vous propose dès lors sans autre de fixer l'ouverture de la prochaine séance à 20 h. 30. *(Approbation.)* Il en est ainsi décidé.

Nous avons reçu de M. *L. Cabuzat* la lettre suivante :

Genève, le 6 janvier 1942.

Monsieur le président du Conseil municipal
de la Ville de Genève.

Monsieur le président,

J'ai le regret de vous informer de ma démission comme membre élu par le Conseil municipal de la Ville à la commission administrative de l'Hospice général.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de toute ma considération.

L. Cabuzat.

Le président: L'élection du remplaçant de M. Cabuzat figurera à l'ordre du jour d'une prochaine séance, de même que la nomination des commissions devant avoir lieu normalement dans la première séance de l'année : commission chargée d'examiner les comptes rendus de l'administration municipale pour l'année écoulée, commission chargée d'examiner les comptes annuels et le bilan des Services industriels, commission des travaux publics. Cette décision a été prise en raison de la proximité des élections complémentaires au Conseil municipal.

M. Ducommun: Ce n'est pas, à proprement parler, une proposition individuelle que j'entends présenter, c'est pourquoi j'ai demandé la parole maintenant. Il s'agit d'un vœu que j'adresse au Conseil administratif et au Bureau du Conseil municipal. Permettez-moi deux mots d'histoire genevoise.

Après 1815, le gouvernement cantonal détenait entre ses mains tous les pouvoirs; le Conseil administratif n'existait que pour la

forme — c'était déjà la fusion avant la lettre. Dès 1832, un mouvement populaire se dessine et prend corps afin que la Ville de Genève soit dotée d'une administration autonome. Il existe bien une Chambre municipale, mais, comme le Conseil représentatif, elle est entièrement sous la dépendance du Conseil d'Etat. En 1841, l'Association du Trois Mars, avec son journal *Les Intérêts de Genève*, rédigé par James Fazy (M. Trachsel a eu d'illustres prédécesseurs) réclame des droits populaires et lance l'idée d'une Constituante. Plus tard, *Le Représentant*, journal qui avait succédé aux *Intérêts de Genève* et dont le rédacteur était encore James Fazy, défend et justifie les réformes populaires. Puis survient le mouvement révolutionnaire du 29 novembre 1841; il aboutit à la nomination de cette Constituante, laquelle élabore une constitution, — elle ne devait d'ailleurs durer que jusqu'en 1847, — votée par le peuple, le 7 juin 1842, acceptée par 4,484 suffrages contre 530 — c'était ce qu'on appelle une grosse majorité. Le Conseil municipal de la Ville de Genève venait de naître.

Au Grand Conseil, les députés avaient désormais le droit d'initiative; le Grand Conseil élisait les juges et le Conseil d'Etat. James Fazy n'avait pas encore réussi à obtenir l'élection du Conseil d'Etat par le peuple, mais la liberté religieuse était garantie à tous les citoyens.

J'aimerais que, cette année, le Conseil municipal marquât son centenaire. Oh ! pas par de grandes festivités et je ne demande, monsieur le grand argentier de la Ville, aucun crédit à ces fins, mais je pense que le Conseil administratif pourrait s'entendre avec le Bureau du Conseil municipal et prévoir, pour commémorer la naissance de cette assemblée, voici un siècle, sinon une séance solennelle — le mot est peut-être trop pompeux — au moins une séance extraordinaire, suivie d'une aimable petite réunion. Tel est le vœu que je désirais vous adresser.

Le président: Je remercie M. Ducommun de sa communication. Le Bureau s'entendra avec le Conseil administratif afin de vous faire des propositions quant à la suite que l'on pourrait donner à l'intéressante idée émise par notre collègue.

M. Peney, président du Conseil administratif : Le Conseil administratif est d'accord et il s'entendra avec le Bureau. Nous avons écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt le petit cours d'histoire genevoise que vient de nous faire M. Ducommun.

M. Ducommun : Ce n'étaient que quelques mots pour rappeler des événements mémorables.

1. Communications du Conseil administratif

a) Allocations à d'anciens conseillers administratifs

M. Peney, président du Conseil administratif : Nous avons reçu du Conseil d'Etat la lettre suivante, en date du 16 janvier 1942, c'est-à-dire vendredi dernier, et dont il ne nous a donc pas été possible de vous donner communication plus tôt :

Conseil d'Etat de la République
et Canton de Genève

Genève, le 16 janvier 1942.

Au Conseil administratif de la Ville de Genève.

Monsieur le président et Messieurs,

Le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 1942 comporte au chapitre premier dans la colonne des dépenses une rubrique N° 7, « Allocations à d'anciens conseillers administratifs », et au montant de mille francs.

Il s'agit de toute évidence de la constitution d'une pension pour les conseillers administratifs sortant de charge. Il nous paraît alors que l'introduction d'une telle disposition par la voie budgétaire n'est pas normale.

En effet, le projet de pensionner dorénavant les conseillers administratifs sortant de charge doit faire l'objet d'une étude et d'un arrêté du Conseil municipal en vertu duquel sera portée au budget la rubrique y relative, comme mesure d'exécution.

Nous vous prions de vouloir bien comprendre que notre remarque ne vise nullement le fond de la question. Nous savons que les conseillers administratifs de la Ville de Genève touchent une indemnité inférieure à celle des conseillers administratifs des autres villes suisses, même où une pension de retraite est prévue, et nous savons aussi que la constitution d'une pension aux conseillers administratifs sortant de charge peut être envisagée à la fois comme une mesure d'équité et de prévoyance sociale. Notre intervention ne porte donc pas sur le principe même de la question, mais sur la forme.

Nous vous prions de vouloir bien faire prendre par le Conseil municipal une décision spéciale portant règlement de la question. Nous ne pourrons, à l'expiration du délai référendaire, approuver le budget de la Ville de Genève qu'en réservant la rubrique N° 7, du chapitre premier actuel.

Veuillez agréer, Monsieur le président et Messieurs, etc...

Certifié conforme le 19 janvier 1942.

M. Peney, président du Conseil administratif : Après avoir examiné cette communication du Conseil d'Etat, le Conseil administratif a décidé, tout d'abord, de supprimer au budget la rubrique 7 du chapitre premier prévoyant un crédit de 1,000 francs pour allocation à d'anciens conseillers administratifs.

Il vous exprime, messieurs du Conseil municipal, tous ses remerciements pour la mesure que vous aviez décidée par l'adoption de ce crédit. Il remercie également le Conseil d'Etat d'avoir bien voulu approuver, quant au fond, la décision que vous aviez ainsi prise.

Il ne nous reste plus qu'à vous demander d'approuver la décision du Conseil administratif de biffer au budget la rubrique 7, chapitre I.

M. Bernoud: Au cours de la discussion du budget, lorsque nous en sommes arrivés à l'article dont il vient d'être question, j'ai été ici le seul, contre l'unanimité de mes collègues, à le combattre. Je ne prétends aucunement avoir été prophète en la matière à l'époque, j'ai simplement émis et défendu une opinion qui s'est révélée être celle de nombreux citoyens, signataires du referendum dont vous avez eu connaissance, à savoir que la question de la retraite en faveur d'anciens conseillers administratifs ne pouvait être abordée de cette façon-là. J'y étais opposé, quant à moi, pour les raisons que j'ai eu l'occasion d'exposer ici et qu'il serait inutile de reprendre. Mais sachez du moins que cette opposition ne m'était nullement dictée par un sentiment d'animosité quelconque à l'égard d'anciens, de présents, voire de futurs membres du Conseil administratif et, bien que je ne sois pas au nombre de ceux à qui M. Peney vient d'adresser des remerciements, je comprends fort bien que le Conseil municipal ait voulu donner à ces messieurs un témoignage de reconnaissance pour leur activité et leurs efforts. Il ne s'agissait pas davantage, dans mon attitude, d'une situation plus ou moins fausse, comme l'a fait entendre un de nos collègues dans une remarque assez... pointue... *(Hilarité.)*... mais d'une opinion qui, encore une fois, se trouve être celle des contribuables, preuve en soient les quelque 3,000 signatures référendaires. Et si l'intervention du Conseil d'Etat, suivie de la décision du Conseil administratif de biffer cette rubrique au budget, n'avait pas rendu inutile la votation référendaire, la grosse majorité des électeurs, j'en ai la conviction, eussent repoussé cette disposition... *(Plusieurs voix :* Ce n'est pas sûr !) Pardon ! à plusieurs reprises déjà, on a agité la question des retraites en faveur des conseillers administratifs et chaque fois la volonté populaire s'est montrée rétive. Ici, le Conseil d'Etat rend un grand service au Conseil administratif, en supprimant la nécessité d'une consultation populaire qui eût été assez décevante pour vous dans les circonstances actuelles.

M. Jaccoud: M. Bernoud a le triomphe un peu bruyant... *(Hilarité.)* Ce n'est pas parce que le Conseil d'Etat nous renvoie derechef la question que nous pensions avoir tranchée il y a quatre semaines, qu'il entend pour autant donner raison à M. Bernoud.

Vous avez l'air de dire, monsieur Bernoud, que vous vous trouvez en plein accord avec le Conseil d'Etat. Erreur ! c'est en complet désaccord avec lui que vous êtes ! En effet, sur le fond de la question, le Conseil d'Etat se range à l'opinion émise par le Conseil municipal et ce n'est que pour une affaire de forme qu'il lui renvoie la chose. Ne manquez donc pas trop de modestie, monsieur Bernoud, car si vous triomphez, c'est sur la forme tout au plus; sur le fond, vous êtes, au contraire, complètement battu — et je pense que vous l'eussiez été de façon bien plus éclatante encore si les électeurs avaient eu l'occasion de se prononcer. Au surplus, vous avez parlé tout à l'heure, si je me souviens bien, de conseillers administratifs anciens, présents ou *futurs*. Futurs...? Ah ! sait-on jamais ce qui pend au-dessus de notre tête? Il n'est peut-être pas impossible qu'un beau jour certain groupement — se trompant dans son choix, évidemment... *(Hilarité.)* ... vous envoie siéger sur les bancs du Conseil administratif. Et alors, Dieu sait si nous entendrions de votre bouche les mêmes propos qu'il y a un instant ! *(Hilarité.)*

M. Bernoud: M. Jaccoud, assurément, est plein d'esprit, mais il va un peu loin en évoquant cette espèce d'épée de Damoclès qui pourrait, paraît-il, être suspendue au-dessus de ma tête... *(Hilarité.)*. Je puis lui dire que je n'escompte pas du tout cette éventualité-là.

Il allègue que je me trouve, en cette affaire, en complet désaccord avec le Conseil d'Etat, du moins sur le fond... Après tout, c'est possible, mais je suis, en revanche, en plein accord avec les contribuables, et c'est infiniment plus important d'être d'accord avec le peuple qu'avec le gouvernement. En somme, M. Jaccoud vient de nous régaler d'un morceau de plaidoirie, comme au prétoire où les maîtres du barreau savent jouer et du fond et de la forme et user d'arguments variés pour retourner l'auditoire. Toujours est-il qu'aujourd'hui vous êtes déjà battus sur la forme. Le moment de trancher au fond viendra un jour ou l'autre et alors nous verrons bien si les contribuables ne sont pas du même avis que leur unique représentant.

M. Borel: Je ne pensais pas intervenir dans ce débat, mais il me permet de revenir en même temps sur une autre question analogue puisque, en principe, il s'agit toujours du même objet, savoir la juste indemnisation des magistrats placés à la tête de l'administration de notre cité, avec des responsabilités qui, déjà lourdes en temps normal, le sont encore bien davantage dans une période comme celle-ci.

Bien que membre d'un parti d'opposition, j'estime absolument anormal que des magistrats chargés de pareilles tâches et de telles responsabilités soient rétribués moins largement que certains de leurs chefs de service, auxquels ils ont à donner des ordres. C'est incontestablement là une criante anomalie : les services rendus doivent être payés et récompensés selon les responsabilités, selon les mérites, selon les aptitudes aussi. Au surplus, nous n'avons pas à discuter ici des aptitudes respectives des conseillers administratifs, car ils ont été appelés par la volonté populaire à la charge qu'ils occupent; mais je dis que, pour la dignité même d'une république comme la nôtre, ces magistrats devraient être payés pour le moins autant, et même davantage que des chefs de service. Je trouve absolument démagogique de vouloir en pareille matière envenimer le débat en opposant le peuple à ses magistrats et de faire entendre ou bien qu'ils sont trop largement payés ou bien qu'ils ne méritent pas une retraite. Le propre d'une démocratie digne de ce nom est d'appeler à la tête des affaires des gens capables sans égard à leur situation de départ, même modeste, puis de les rémunérer convenablement et d'assurer le pain de leurs vieux jours en fonction de leurs années de services. Ce fut un des titres de gloire des républiques grecques de l'antiquité d'avoir su découvrir, même par en bas, des citoyens dont elles ont fait leurs premiers magistrats, sans se préoccuper préalablement de leur situation sociale et de les payer de telle sorte qu'ils fussent délivrés de tout souci quant à leur sort matériel personnel et pussent se consacrer entièrement aux intérêts de la cité.

Ici, nous voyons qu'en somme le Conseil d'Etat invite le Conseil municipal à reprendre la question et je dis qu'elle doit l'être, pour la dignité même de la république. Messieurs les membres du Conseil administratif, je vous soutiens, je vous ai soutenus sur ce point et je vous soutiendrai encore. Mais je vous demande de me soutenir, à votre tour, en ne négligeant pas le sort des petits retraités qui ont grand besoin d'une allocation par le temps qui court. Le Conseil municipal, par l'entremise de son bureau, vous a renvoyé cette question; je veux croire que vous ne la laissez pas tomber dans l'oubli, que vous ne lui préparez pas un enterrement avec ou sans fleurs, mais que vous la suivez avec le souci de lui donner une solution favorable aux intéressés, que donc vous ne tarderez pas à venir devant nous avec des propositions à ces fins, propositions qu'alors j'appuierai, car, si je défends les magistrats, je défends aussi les modestes serviteurs de la collectivité.

M. Peney, président du Conseil administratif : Nous remercions les conseillers municipaux qui se sont montrés si aimables à notre

égard. M. Bernoud — c'est son droit — peut refuser une retraite que l'on accorde, par exemple, aux employés de la voirie.

J'ajoute, à l'intention de M. Borel, que nous nous occupons des petits pensionnés et que nous viendrons devant le Conseil municipal avec un projet tendant à leur venir en aide. Nous étudions cette question depuis votre interpellation et, d'accord avec le comité de la caisse d'assurance du personnel de la Ville, qui nous fera des propositions, lesquelles seront étudiées à fond avant d'être acceptées par le Conseil administratif et probablement par le conseil d'administration des Services industriels.

M. Borel: Je vous remercie.

Le président: Je pense qu'il convient que le Conseil municipal ratifie la proposition du Conseil administratif, c'est-à-dire se déclare d'accord de supprimer du budget de 1942 la somme de 1,000 francs que nous y avions portée comme indication à une future retraite à d'anciens conseillers administratifs.

Cette proposition est adoptée.

Le président : Le Conseil municipal, dans un proche avenir, sera appelé à examiner à nouveau la question sur la base des indications données par la lettre du Conseil d'Etat. *(Approbation.)*

b) Représentations de « Guillaume Tell »

M. Noul, conseiller administratif : A deux reprises le Conseil administratif a été interpellé au sujet des comptes des Festivals de Genève pour les représentations de « Guillaume Tell ». Nous avions alors répondu que nous attendions la vérification des comptes, avant que d'en parler au Conseil municipal. Le retard apporté à cette réponse tient plutôt au fait que certains organisateurs désiraient avoir reçu les subventions qu'ils avaient sollicitées pour combler le déficit que vous connaissez et ces démarches ont pris plus de temps qu'ils ne l'avaient pensé au début.

Messieurs, avant que de poursuivre la lecture de ce rapport, je rappelle que les « Festivals de Genève » sont organisés en société privée, inscrite au registre du commerce. Son activité n'intéressera le Conseil municipal que dans la mesure où cette société doit justifier l'emploi du capital de garantie qu'elle avait sollicité auprès des autorités municipales. C'est à cette seule raison que nous nous arrêtons et qui explique le présent rapport.

Par les journaux vous connaissez déjà la situation. Vous n'ignorez pas que le déficit des représentations de « Guillaume Tell » atteint environ 60,000 francs, y compris la garantie de 15,000 francs accordée par la Ville de Genève. Aujourd'hui, d'après les renseignements donnés par M. le conseiller municipal Edmond Naville, président des Festivals de Genève, ce déficit, grâce aux subventions particulières, aux rabais accordés sur certaines factures, et après le versement par la Ville de 15,000 francs de garantie, ne serait plus que de 25,000 francs.

Ce résultat ne laisse pas de surprendre. A première vue, il peut paraître quasi impossible, mais les comptes sont là. Nous nous devons, Messieurs, de vous donner toutes les explications nécessaires, d'être aussi clairs que la situation l'exige et d'exprimer toutes les critiques que ce compte déficitaire appelle.

Il est des circonstances, bien entendu, que les Festivals ont eu à supporter et qui ont alourdi les finances sans que le comité de ces festivals puisse en être rendu responsable. Nous le dirons aussi, mais pour l'instant nous en sommes à la critique.

Le projet de budget qui nous a été soumis en mai 1941 n'a pas été établi avec toute la rigueur qu'une telle entreprise comportait.

En effet, je relève que les postes suivants ont eu de notables dépassements de crédit :

a) Publicité.
b) Construction tubulaire. Eclairage et location de projecteurs.
c) Artistes et chef d'orchestre.
d) Chœurs.

On nous répondra que pour plusieurs de ces postes la surprise a joué un grand rôle. Nous l'admettons, mais il en est d'autres où cette surprise ne devait pas se faire sentir aussi fortement.

Ainsi, pour le budget de *publicité*, la dépense a été cinq fois plus grande environ que celle prévue. Certes, un dépassement pouvait s'expliquer en raison du succès des représentations et du besoin de maintenir une publicité efficace. Encore fallait-il exercer un contrôle, établir une juste mesure entre les recettes à réaliser et les dépenses à faire.

Poste *construction*. Il était difficile d'un premier coup d'établir un budget absolument précis. Mais les modifications apportées en cours d'exécution ont pris une telle importance que les dépenses ont passé du simple envisagé à environ au triple à payer. Egalement, les dépenses d'éclairage ont été plus grandes que celles qui avaient été devisées. La nécessité d'obtenir une lumière suffisante, pour obtenir les effets scéniques que l'on ne pouvait supprimer, a entraîné des frais qu'il fallait absolument assumer pour ne pas courir le risque d'un éclairage insuffisant. Seule l'expérience pouvait indiquer la

juste mesure. Erreur de la part du constructeur, erreur d'appréciation des responsables de la scène, nous n'avons pas à trancher. Nous constatons simplement la répercussion de ces événements sur le résultat financier.

Nous pouvons être plus sévère en ce qui concerne le poste « *artistes* ». Là, Messieurs, l'erreur est assez particulière. Le chiffre indiqué au budget, si on le met en regard du cachet payé à un seul artiste, le ténor, n'explique pas la faiblesse du chiffre prévu. Nous ne pensons pas que les organisateurs pouvaient ignorer qu'à côté du ténor, il y avait quelques autres artistes, des professionnels, et que ceux-ci n'assureraient pas leur concours bénévolement. La critique peut se marquer, car il apparaît un peu trop de fantaisie au sujet de ce poste, surtout si l'on ajoute que le traitement du chef d'orchestre y figurait.

En ce qui concerne les chœurs, en raison des spectacles supplémentaires, ceux-ci ont demandé une augmentation de leur cachet. C'était un peu la carte forcée et nous ne pouvons qu'enregistrer ce dépassement qu'évidemment l'on ne pouvait prévoir.

Il y a un chapitre spécial qui a soulevé des critiques assez violentes. Il s'agit des frais de réception. Ces frais atteignent 3,501 fr. 90.

Ces frais sont-ils exagérés ? D'aucuns, peut-être le diront. Encore faut-il savoir la répartition de cette somme.

La presse y figure pour un montant de 535 francs. Les chœurs, dont il fallait réchauffer l'enthousiasme qui baissait au fur et à mesure qu'augmentait le nombre de représentations, se virent offrir avec raison une réception au théâtre et ce fut une dépense de 1,480 francs. Enfin, les artistes, pour conserver leur élan, se partagèrent avec le comité et les diverses commissions en frais de réception, une somme égale. Mais le plus souvent, les membres du Festival de Genève ont payé de leur poche les réceptions auxquelles ils participaient ou qu'ils organisaient. Ces réceptions d'ailleurs faisaient office de propagande et de publicité. Remarquons encore qu'il y eut plusieurs invitations à ce titre par des restaurateurs de la place.

Il ne faut donc pas exagérer ces dépenses — c'est à peu près le 1% de toutes les dépenses — qui ne font pas à elles seules le déficit comme certains malicieux ont pu le faire croire. Il faut souligner que ceux qui se sont dépensés dans cette manifestation l'ont fait gratuitement et ont assumé de grosses responsabilités, simplement par dévouement pour la cité.

J'ajoute même que pour certains, le Festival leur a coûté et qu'à l'heure actuelle 8,000 francs ont été prêtés par des membres du comité du Festival. Additionnons encore quatre mois de bon travail.

Messieurs, ainsi que vous avez pu l'entendre, nous n'avons pas tu nos critiques; nous l'avons fait même avec sévérité. Mais il serait

injuste, si nous arrêtions là notre rapport. Si rien n'avait cloché, nous aurions tout de même entendu des critiques et des chuchotements seraient malgré tout parvenus jusqu'à nous. Du moment qu'il y avait un déficit — assez lourd — les chuchotements ont pris de la voix, et nous ne serions pas à Genève, si la critique ne s'exprimait pas avec malice toujours, souvent avec une méchanceté inutile et des sous-entendus regrettables. De ces bruits, nous devons faire justice, à moins que l'on ne nous apporte des preuves formelles. En ce cas, nous ne ferons pas défaut à ceux qui désireront voir clair, car les chuchotements ne peuvent suffire.

Nous avons relevé les erreurs, les légèretés même. Nous blâmons les unes et les autres. Mais après avoir examiné le passif, il faut mettre en regard avec autant de justice, l'actif.

Tout d'abord, Messieurs, reportez-vous à la date à laquelle vous avez accordé les 15,000 francs de garantie. C'était le 24 mai 1941. Les représentations devaient avoir lieu dès le 2 août. Le temps était extraordinairement limité; il fallait faire vite. La rapidité se paie. Je pense, en ce moment, aux constructions. Il est évident que cette brièveté de temps a occasionné des dépenses supplémentaires.

D'autre part, ce théâtre en plein air, dans les conditions où il s'est montré à nous, était une première expérience. L'on sait aussi que toute expérience se paie, qu'elle réserve des surprises. Ces surprises se traduisent tout autant par des frais nouveaux.

Nous devons tenir compte de cette inexpérience d'une part et, d'autre part, de l'expérience acquise qui devra nous servir demain.

Il faut ajouter aussi le facteur temps. Il est admis par chacun que nous avons souffert d'un temps déplorable presque tout au long des représentations et qu'il a fallu enregistrer sept renvois. Ces sept renvois ont grevé lourdement le budget, car à chaque fois que l'orchestre, les chœurs, les artistes, tout le personnel se rendaient sur place, que le spectacle commençait, que la pluie obligeait à le renvoyer, la recette était compromise ou perdue, tel l'avant-dernier spectacle, mais les frais restaient identiques. On ne saurait oublier ce fait.

Sans vouloir établir de comparaison avec le spectacle de Schwyz, l'on peut prétendre cependant que les organisateurs du Festival de « Guillaume Tell » poursuivaient un but identique en soulignant par un spectacle approprié à Genève les fêtes du 650me. Si nous considérons les moyens financiers mis à la disposition des organisateurs des fêtes de Schwyz, près de 600,000 francs, à côté des moyens que le comité des Festivals de Genève pouvait utiliser pour un nombre de représentations presque égal, on jugera que ces moyens étaient bien limités. Pourtant, nous croyons savoir que sans ces subventions importantes et malgré l'afflux de spectateurs venus de tous les coins

du pays, les comptes des représentations de Schwyz bouclent également par un déficit important. Il n'y a pas de contradiction entre ce que je dis aujourd'hui et le résultat financier des fêtes de Schwyz paru dans les journaux, annonçant une ristourne versée au Don National. Je parle du seul spectacle de Schwyz et non pas de l'ensemble des festivités du 650me. C'est dans l'ensemble que ce capital de garantie n'a pas été entièrement absorbé.

Messieurs, il est un point que l'on ne saurait oublier. En cette année du 650me anniversaire de la Confédération, rien n'était prévu à Genève pour le courant de l'été. Il est facile d'imaginer qu'avec l'attrait naturel qu'exerçait le centre de la Suisse, Genève aurait été bien morte cette dernière saison. Tout l'intérêt se portait sur le cœur du pays. Chacun, du moins ceux qui en avaient le moyen, désirait accomplir un pèlerinage au Grutli, sans compter ceux qui se rendirent à Berne pour assister au Jubilé de cette ville.

Les représentations de « Guillaume Tell » eurent un premier effet : celui d'animer ce mois d'août et de donner à notre ville une allure de fête. Un deuxième, qui n'est pas à dédaigner, d'avoir attiré l'attention de nos Confédérés sur Genève et de leur avoir donné le désir de nous rendre visite. Plusieurs milliers répondirent à cette invitation.

Il faut souligner l'effet moral de ces manifestations, le succès du spectacle. Plus de 50,000 spectateurs ont pris place au Théâtre des Bastions. Les Genevois donnaient la preuve auprès de leurs Confédérés qu'ils ne s'abandonnent pas à un destin pénible, mais qu'ils réagissent et agissent avec vigueur pour conserver à leur ville la place à laquelle elle a droit et la vie qu'elle entend continuer.

Deux fois déjà, ces trois dernières années, Genève a montré qu'elle savait se retourner. Une première fois, et d'une façon un peu miraculeuse, il faut l'avouer, pendant l'Exposition de Zurich, nous avons eu l'exposition du Prado. Sans elle, Genève aurait été complètement abandonnée. En 1941, avec les fêtes du 650me, comme je le rappelais tout à l'heure, alors que tout le mouvement refluait au cœur du pays, une initiative hardie a permis à notre ville d'échapper à une saison qui s'annonçait bien morne pour nos commerçants et nos hôtels. Tout n'a pas tourné aussi heureusement que pouvaient le souhaiter les organisateurs du spectacle de « Guillaume Tell », mais allons-nous uniquement critiquer, paralyser, condamner ? *(Bruit à la tribune des journalistes.)* J'attendrai que MM. les journalistes aient terminé.

Le président : Il est inadmissible que l'on fasse du bruit. M. Noul, vous avez la parole.

M. Noul, conseiller administratif : Je ne pense pas, Messieurs, que cela soit ni votre sentiment, ni votre désir. C'est une dure leçon pour

les organisateurs, mais ils peuvent songer : « Nous ferons mieux à la prochaine fois. Nous corrigerons nos erreurs. Nos devis seront mieux étudiés et notre prudence plus grande ».

Faut-il arrêter un élan qui doit être profitable moralement et matériellement à notre ville ? Il faut permettre, semble-t-il, aux Festivals de Genève de s'affirmer. Il faut sans doute leur recommander, peut-être, de s'entourer de compétences véritables et de personnalités à la tête froide et ne se laissant pas facilement griser ou décourager soit par le succès ou par l'insuccès. Disons aux organisateurs de ce premier effort qu'ils ont un peu semé, qu'ils devront labourer et semer encore s'ils veulent récolter. Nous sommes certains que Genève devra pouvoir, un jour enfin, récolter le bénéfice de tant d'efforts bénévoles et qui marquent simplement la confiance que tous nous avons encore dans la destinée de notre ville.

M. Julita: Tout arrive ! Nous sommes enfin en présence des comptes des représentations de « Guillaume Tell ». Ces comptes ont, paraît-il, été approuvés chaleureusement au Cercle démocratique. Il est vrai qu'il ne lui en coûte pas beaucoup alors qu'à la Ville de Genève, il en coûtera peut-être un peu plus.

M. le conseiller administratif Noul a fait des critiques que je n'attendais pas si vives au début. Je l'en félicite et l'en remercie.

Permettez-moi cependant de dire que je suis un peu étonné, ébahi même, à la lecture de ces chiffres. M. Noul a parlé de pourcent. Cette façon de faire laisse supposer pas mal de choses; l'exposé brutal des chiffres eux-mêmes dirait davantage.

J'ai sous les yeux le projet de budget qui avait été présenté l'an dernier. La publicité y était portée pour 4,000 francs. Le chiffre dépensé ne nous a pas été indiqué, mais je crois savoir qu'il s'agit d'une somme de 22,000 francs. Un supplément de 18,000 francs n'est pas peu de chose, surtout sur une prévision budgétaire de 4,000 francs.

Autre rubrique : les artistes. Ce poste avait été budgété à 5,400 francs. On constate une dépense de 50,000 francs. Alors, je ne comprends plus, car on engage des artistes avec des contrats. On savait donc à quel prix on allait engager des artistes. On nous dit qu'un seul artiste a coûté plus de 1,000 francs par représentation. On prévoyait au début un minimum de cinq représentations; cela faisait déjà 5,000 francs pour un seul artiste, le ténor.

A l'examen des chiffres, je dis que nous avons été proprement roulés, pour ne pas dire trompés.

Je ne veux pas vous lasser par un long exposé; mais je demande au Conseil municipal de nommer une commission qui serait chargée

d'examiner sérieusement ces comptes et de revenir devant ce Conseil municipal avec un rapport.

M. le conseiller administratif Noul a dit que l'on avait entendu tant de bruits et qu'on en entendait encore, et de plus ou moins fondés. Il me semble utile de nommer une commission qui examinerait les comptes qui ont été présentés et qui nous ferait part de ses conclusions.

M. Naville: J'aurais voulu prendre la parole immédiatement après M. le conseiller administratif Noul pour le remercier de la bienveillance avec laquelle il a établi son rapport. Cependant, l'intervention de M. Julita me donne l'occasion de répondre immédiatement à deux ou trois de ses remarques.

Il est question dans le rapport du Conseil administratif, comme dans l'intervention de M. Julita, d'une certaine « légèreté » avec laquelle le budget initial aurait été établi; je voudrais remplacer le mot de légèreté, par « précipitation ».

N'oubliez pas qu'au moment d'établir le budget, qui vous a été présenté le 24 mai, donc huit jours après que la décision avait été prise de monter « Guillaume Tell » et quinze jours après que, pour la première fois, l'idée en avait été énoncée, nous n'avions que très peu de données. Nous ne connaissions ni les interprètes, ni leurs exigences, et si l'emplacement du théâtre avait en principe été adopté il n'existait qu'un devis approximatif le concernant.

Le temps pressait; nous ne pouvions rien entreprendre, ni commandes, ni engagements sans avoir une certaine garantie; et si, à ce moment-là, nous ne vous avons demandé que 15,000 francs, c'est que nous étions sincèrement persuadés que cela suffirait. Du reste, avec un temps un peu meilleur, nous nous en tirions avec cette somme.

Si, à ce moment-là, nous avions pu supposer que l'on dépasserait comme dépenses les 200,000 francs, nous n'aurions pas été de l'avant, pas plus que vous ne nous auriez voté le capital de garantie de 50,000 francs que nous aurions dû vous demander.

Il se trouve que nos prévisions, en ce qui concerne les dépenses, ont été multipliées par quatre, mais les recettes aussi ont été quatre fois plus fortes qu'elles n'avaient été prévues et enfin le nombre des représentations a aussi presque quadruplé si on compte celles qui ont dû être interrompues.

Si donc nous étions loin de prévoir, dans ces quinze jours de précipitation, qui virent naître l'idée et les premières enquêtes au sujet de ces représentations, l'ampleur que prendrait cette entreprise au point de vue matériel et financier, nous étions encore plus loin de penser que cette manifestation, montée à la hâte, donnerait un

résultat patriotique, artistique et moral tel que nos représentations ont été mises, comme effet, sur un pied d'égalité avec la fête officielle de la Confédération suisse à Schwyz et même qu'il a été préféré à l'effet de celle-ci par nombre de nos compatriotes de la Suisse entière.

Le mot d'imprévoyance s'applique peut-être mieux à ceux qui ont pris en main l'organisation et la responsabilité de ces fêtes en ce qui concerne la peine et les tracas en plus du travail considérable dont ils se chargeaient bénévolement, qu'à la préparation elle-même.

Si nous avions pu connaître à l'avance l'avalanche de difficultés, d'ennuis, de déceptions que nous créerait la liquidation de cette splendide manifestation, je crois que personne dans cette cité n'aurait eu le courage de se charger de cet énorme fardeau.

Autant nous avons été entourés, félicités, remerciés pendant les représentations, autant nous avons été abandonnés pour la liquidation de leurs comptes. L'avance de la Ville que nous espérions pour régler les factures, en attendant que toutes les couvertures soient trouvées, n'est pas intervenue et nous avons été harcelés par des créanciers, jour après jour, obligés de faire plusieurs voyages à Berne pour implorer l'aide des autorités fédérales auprès desquelles on était intervenu d'ici pour qu'on ne nous aide pas, et enfin faire de nos propres moyens plusieurs milliers de francs d'avances pour apaiser les demandes les plus insistantes et les plus justifiées.

Depuis que les comptes sommaires ont été présentés à notre comité et au Conseil administratif le 23 octobre, nous sommes restés seuls sur la brèche en butte aux ennuis les plus insupportables et aux calomnies les plus injustifiées.

Ceci sont des expériences qui nous guérissent non seulement de ce qu'on veut appeler de l'imprévoyance ou de la légèreté, mais qui vous enlèvent toute espèce d'entrain de se dépenser pour Genève.

Pleins d'enthousiasme et de joie, nous nous sommes lancés dans cette entreprise qui a pleinement atteint son but en amenant du mouvement et de l'argent à Genève, et en voyant le succès nous nous réjouissions de pouvoir toutes les années faire un effort semblable pour la bonne cause, mais devant l'attitude négative de ceux qui devraient nous aider, je vous assure que notre entrain est complètement refroidi et peut-être définitivement détruit.

Si, dans les chiffres dont il est question vous voyez des dépassements de budget et des surprises que nous ont causées certains postes, vous pouvez être assurés que toutes ces sommes ont été dépensées judicieusement et que sur cet ensemble de plus de 220,000 francs, il y a à peine 5,000 francs qui auraient pu être économisés.

Evidemment, le budget de publicité, par exemple, a été dépasés de loin, mais la publicité a été extrêmement bien faite et a porté ses

fruits, non seulement pour le festival, mais pour Genève elle-même, il ne faut donc pas le regretter.

Si nous envisageons cette première expérience qui nous coûte quelques milliers de francs, il faut nous dire qu'il y a un gros actif qui reste, c'est l'expérience qui nous permettrait de faire mieux encore et moins cher une autre fois, tant en fournitures pour lesquelles nous aurions le temps de mettre en concours différentes maisons que pour l'aménagement général où des économies pourront être faites.

Ce n'est pas en une année que l'on peut mettre au point une pareille organisation et il serait surprenant que l'on arrive dès le premier essai, à tomber juste sur tous les points.

Je suis persuadé qu'après deux ou trois saisons on arriverait à des résultats positifs. Comme la Maison genevoise a dû chercher son chemin et a aussi commencé par des déficits qui, il est vrai, n'ont pas été payés par la Ville, et qui finit par faire de petits bénéfices ou au moins à tourner dans les mauvaises années, ainsi ces festivals pourraient apporter à Genève un appoint important.

Vous savez, Messieurs, que nous détestons avoir recours aux deniers publics, surtout pour liquider une manifestation, même quand elle a pleinement réussi et apporté des avantages appréciables à la Ville, et qu'il nous est spécialement pénible de vous demander encore un crédit supplémentaire.

Personnellement, je vous ai toujours prouvé à la Maison genevoise que je faisais tout mon possible pour éviter cette extrémité.

En attendant que le Conseil administratif vous demande de bien vouloir voter encore une somme pour nous permettre de liquider le Festival « Guillaume Tell », on nous rendrait grandement service en nous accordant une avance de fonds pour que nous puissions payer les notes qui restent à payer. *(Applaudissements.)*

M. Bernoud: Je tiens tout d'abord à dire à M. Edmond Naville combien nous comprenons l'amertume qui l'a atteint lorsqu'il s'est trouvé en face d'une liquidation aussi difficile de l'entreprise à laquelle il avait voué toutes ses énergies et tout son temps. Je suis certain, pour une fois, d'avoir l'unanimité du Conseil municipal pour remercier M. Naville de l'effort qu'il a donné dans cette manifestation de « Guillaume Tell ». Nous lui demandons de ne pas désespérer en face d'un échec momentané et sans doute se reprendra-t-il lorsqu'il aura d'autres succès dans l'avenir.

Mais maintenant, ce n'est plus à M. Naville que je m'adresse; je le mets à part dans cette affaire. J'aurais un certain nombre d'explications à demander au Conseil administratif. J'aurais aimé — et sans doute est-ce là l'opinion de quelques-uns de mes collègues — que le rapport qui vient de nous être lu fût imprimé et communiqué

au Conseil municipal avant la séance. Nous venons de l'entendre assez rapidement et nous ne pouvons en retenir que quelques épisodes. Si nous avions pu le lire, nos questions et nos critiques seraient mieux assurées parce que nous nous serions rendu compte de l'effort du rapporteur.

Cependant, j'ai retenu plusieurs points.

Au début, M. le conseiller administratif Noul a déclaré que le projet de budget avait été fait avec légèreté. M. Naville a dit avec précipitation. Peu importe. Par qui ce budget a-t-il été établi? Qui est responsable d'un budget établi en huit ou quinze jours et qui a été dépassé dans des proportions aussi considérables?

A la fin de son exposé, M. le conseiller administratif Noul nous a dit qu'une prochaine fois on s'entourerait de compétences. C'est donc dire que cette fois, dans le cas de « Guillaume Tell », il n'y avait pas eu de compétences. Que s'est-il passé pour qu'on se trouve en face d'un budget aussi fragile et d'aventures aussi considérables, de surprises aussi pénibles? Quel a été le ressort qui, dès le début, a été faussé? C'est ce que nous aimerions savoir.

Mais avant même que vous me répondiez, je vais vous le dire. Qui donc s'est occupé de ce festival? C'est le caissier de la Ville. C'est lui qui a été le personnage important. Je ne comprends pas le Conseil administratif lorsqu'il autorise un de ses fonctionnaires à consacrer une grande partie de son temps à d'autres occupations qu'à ses fonctions. Sans doute ce fonctionnaire a-t-il dû faire des voyages; il a engagé des artistes; il s'est donné beaucoup de peine. Il n'a touché aucune rémunération, sans doute. C'est un homme très dévoué, nous en tombons d'accord. Mais il est caissier de la Ville, fonctionnaire municipal et il doit tout son temps à ses fonctions.

Première question : Comment se fait-il que vous autorisiez un fonctionnaire à distraire une grande partie de son temps non seulement dans cette occasion, mais dans d'autres, pour s'occuper de questions théâtrales?

Etes-vous disposés — c'est une deuxième question que je pose — à généraliser cette attitude? Dès que vous aurez un autre fonctionnaire qui s'intéressera à la pêche à la ligne, par exemple, ou aux collections de papillons, vous l'autoriserez à s'en occuper, sous prétexte que la Ville y trouve un certain intérêt?

M. Noul, conseiller administratif : Par exemple, la récolte de signatures pour un referendum ! *(Rires.)*

M. Bernoud... d'une façon désintéressée, c'est entendu, mais à côté de son travail de bureau et alors qu'il devrait travailler sous votre surveillance aux fonctions pour lesquelles il a été nommé.

C'est là une question à propos de laquelle j'aimerais avoir une réponse pertinente. Je ne connais pas la personne en cause; je ne vous indique même pas son nom. Je sais que ce fonctionnaire distrait un temps considérable aux fonctions pour lesquelles il est nommé.

Et si encore, cette personne était une compétence en la matière; mais vous le niez vous-mêmes. Nous nous trouvons en face d'un amateur d'un certain ordre — peut-être de deuxième ou troisième ordre, je n'en sais rien — atteint probablement de mégalomanie et qui a préparé un budget qui ne correspondait pas à la réalité. Je sais que M. Naville ne le dira pas, parce qu'il couvrira entièrement l'administration dont il s'est occupé; mais nous le savons quand même, nous pouvons donc en parler.

L'erreur essentielle, dans cette opération, c'est que vous avez confié l'organisation du festival à un homme qui n'en était pas capable, qui ne méritait pas une telle approbation et surtout qui n'était pas suffisamment libre par suite de ses fonctions que vous aviez vous-mêmes à surveiller. Telle èst l'erreur fondamentale. Vous n'avez pas pris l'homme qu'il fallait. Au lieu de prendre un docteur, vous avez pris un rebouteux. Vous n'avez pas pris l'homme compétent et voilà la raison du déficit considérable qu'on nous demandera bientôt de boucher.

Je vous serais donc très obligé si vous vouliez bien répondre à mes questions.

M. Borel: Nous devons avoir la dignité de ne pas nous lancer des choses désagréables à la figure, ce qui n'aurait pour résultat que de jeter le discrédit sur notre ville. Dans certaines cités — et nous devrions en prendre de la graine — on sait laver son linge sale en famille.

Nous comprenons parfaitement l'amertume et le découragement de M. Naville. Mais nous ne voudrions pas le voir découragé à tout jamais pour des initiatives futures.

J'ai vu cependant des mouvements d'opposition, disons de négation sur les visages de certains conseillers administratifs lorsque M. Julita a demandé la nomination d'une commission. Je le regrette, car le Conseil municipal doit avoir le droit — parce qu'à mon sens c'est un devoir — d'examiner ces comptes non pas dans un esprit de mauvaise critique, mais dans l'esprit civique que j'ai indiqué. Si des magistrats ont, devant le peuple, la responsabilité de voter des dépenses, ils doivent aussi avoir la responsabilité d'examiner les comptes et de dire ce qu'ils en pensent. A combien de débats n'avons-nous pas assisté au sujet des comptes de la Comédie. Il a fallu du temps avant que finalement le Conseil municipal, qui octroyait des crédits à la Comédie, ait le droit de voir les comptes. Ce qui se fait

maintenant pour la Comédie doit également se faire pour les festivals. C'est donc un principe qui est posé aujourd'hui et qui devra être maintenu à l'avenir.

Pour ma part, je propose à ce Conseil municipal que la commission qui sera désignée soit à même de voir entièrement les comptes et qu'elle présente un rapport. Les observations de M. Bernoud me paraissent, sur plusieurs points, absolument pertinentes. M. le conseiller administratif Noul a dit qu'il y avait eu de la hâte.

Je ne fais aucune critique, mais il faut que la commission rapporte et s'exprime sur cette question brûlante qui inquiète, à juste titre, beaucoup de citoyens et passablement de conseillers municipaux.

M. Bernoud a raison lorsqu'il dit que nous n'avons pas à donner une espèce de blanc-seing ou de satisfecit, simplement sur l'audition d'un rapport rédigé dans des termes très littéraires dont M. le conseiller administratif Noul a le secret. C'est très joli, mais cela ne nous délie pas de notre devoir.

Je propose donc, si une commission est nommée pour examiner l'octroi de tel crédit supplémentaire destiné à couvrir le déficit, que cette commission non seulement voie les comptes, mais présente un rapport au Conseil municipal. On pourrait aussi, si une commission est nommée pour l'examen de la proposition du Conseil administratif en vue du bimillénaire de Genève, lui renvoyer la question et la charger de ce mandat. *(Protestations sur les bancs du Conseil administratif.)*

M. Guinand: Il y a une question de motion d'ordre. Nous ne devons pas délibérer deux fois de suite sur cette question; ce serait perdre le temps du Conseil municipal. Lorsqu'on nous demandera un crédit, nous serons d'accord de nommer une commission. Celle-ci pourra examiner les comptes. Mais nous ne sommes pas d'accord de nommer deux commissions successives qui examineront à leur tour et à deux reprises les mêmes choses.

C'est dans cet esprit qu'il faut travailler.

En ce qui concerne M. Bernoud, je lui dirai que les observations qu'il a présentées quant au caissier de la Ville vont un peu loin. On ne doit tout de même pas d'emblée, sans examiner dans le détail toute la question, jeter la pierre à tel ou tel fonctionnaire. En ce qui concerne les compétences, la personne en question a tout autant de compétences que beaucoup d'autres personnes qui ont figuré dans d'autres comités. Comme conseillers municipaux, nous nous érigeons toujours en omni-compétents. Nous devrions parfois aussi nous montrer plus modestes.

Si certaines erreurs ont été commises, qui nous sont signalées par le Conseil administratif, nous ne devons pas jeter la pierre à

l'un ou l'autre des organisateurs qui, il faut le reconnaître, ont donné un temps précieux et ont montré un dynamisme qui est fort rare à Genève, où l'on a l'habitude de tout critiquer et surtout ceux qui veulent faire quelque chose. *(Très bien.)*

M. Noul, conseiller administratif : Je répondrai tout d'abord à la question la plus urgente, celle concernant la nomination d'une commission.

M. Borel a cru voir des marques de dénégation sur notre visage. Non pas, messieurs. Nous allions vous proposer — comme d'ailleurs M. Guinand vient de le faire — qu'au moment où le comité des Festivals de Genève introduira une demande formelle de nouveau crédit, une commission soit désignée et qu'elle ait ainsi le loisir d'examiner les comptes de très près. Elle examinera aussi le rapport des vérificateurs des comptes des Festivals de Genève; elle pourra également consulter le rapport établi à la fois par les services de l'Etat et par les services de la Ville. Vous aurez ainsi tout apaisement. Je pense bien qu'aucun d'entre vous ne songe que le Conseil administratif cherche à couvrir des erreurs possibles ou peut-être même des manquements plus graves. Ce n'est pas le cas; nous l'avons dit dans notre rapport.

Si l'on nous apporte des accusations formelles, nous sommes prêts à vous aider à faire toute la lumière désirable. Mais tout cela est loin de votre pensée.

M. Julita a parlé de bruits peut-être encore plus graves. Je viens de lui répondre. Il y a des chuchotements. Que M. Julita, qui paraît être très averti de tout ce qui s'est passé pendant les représentations de « Guillaume Tell », s'en fasse le facteur et nous apporte les faits douteux.

M. Julita a dit encore que dans mon rapport je n'ai pas cité de chiffres, que je n'ai parlé que de pour-cent. Un mot en passant. Je n'ai cité qu'un pour-cent à propos des frais de réceptions. Pour le reste, j'ai déclaré que certains frais se montaient à trois ou cinq fois plus que les prévisions budgétaires. M. Julita doit avoir en main le rapport présenté à l'appui de la demande de crédit de 15,000 francs de garantie du capital. Lorsque j'ai dit, par exemple, que sur la publicité, la dépense a été cinq fois plus forte, un simple petit calcul permettait de se rendre compte du chiffre : 5 fois 4,000 francs, cela donne 20,000 francs, le chiffre qui a été atteint effectivement.

M. Julita : Je ne suis pas aussi fort en calcul qu'un conseiller administratif.

M. Noul, conseiller administratif : Je le regrette; un conseiller municipal devrait être plus fort puisqu'il nous contrôle.

Quant à M. Bernoud, je constate qu'il a un art tout particulier, sous une apparente douceur, d'envenimer certaines questions. Nous parlons du festival et d'un rapport. M. Bernoud, par certaines de ses questions, met en cause le Conseil administratif.

Je regrette, monsieur Bernoud, mais le Conseil n'est pas plus en cause que le Conseil municipal. Les Festivals de Genève, je l'ai souligné et j'y insiste encore, sont une *société privée* qui a adressé au Conseil administratif une demande de participation au capital de garantie pour des représentations à donner en août 1941. Au nom de cette société privée, son comité nous a présenté un budget. Ce budget, nous vous l'avons transmis, il a été étudié et admis régulièrement par une commission et les 15,000 francs ont été votés ici. Là s'arrête notre responsabilité.

Mais vous avez cru devoir brocher là-dessus une question un peu plus délicate, en mettant en cause, dans cette aventure, un fonctionnaire...

M. Julita : Et quelle aventure !

M. Noul, conseiller administratif : Si nous devions n'en jamais courir de plus grave, monsieur Julita, nous ne serions pas à plaindre ! (Très bien ! *sur divers bancs.)*

Ce fonctionnaire, caissier de la Ville, que vous dites, monsieur Bernoud, ne point connaître et ne pas vouloir nommer, nous l'aurions, selon vous, appelé à organiser le festival de *Guillaume Tell...* ? Pas du tout ! Il s'en est occupé en tant que membre de la Société des Festivals de Genève, tout comme il pourrait faire partie d'une société de pêche à la ligne, pour reprendre votre exemple, qui aurait pu venir nous demander un prix — que nous aurions peut-être accordé — en faveur du pêcheur qui sortirait la plus grosse truite... *(Hilarité.)* Ce fonctionnaire, dites-vous encore, passe le plus clair de son temps à des occupations étrangères à ses fonctions... ? Je vous réponds, en ce qui me concerne — je dis : en ce qui me concerne, parce que je ne suis pas préposé à la direction de la caisse municipale — que, lorsque je l'ai interrogé à ce propos, il m'a répondu : « Monsieur Noul, ce sont mes vacances que je consacre à cette activité. » Eh bien ! je dis que lorsqu'un fonctionnaire emploie ses vacances à mettre sur pied une manifestation de la qualité de celle à laquelle nous avons assisté en l'occurrence, nous ne pouvons que le féliciter et lui en savoir gré.

Vous avez dit aussi, monsieur Bernoud, que les compétences n'avaient peut-être pas été à la hauteur de la tâche... Peut-être...

mais qui donc, à Genève, ces dernières années, s'est voué, avec tout de même une certaine compétence, à entretenir le culte de l'art théâtral... ? C'est précisément ce fonctionnaire ! (Très bien ! *sur divers bancs.)*

Et à supposer — nous n'avons pas à le celer — que cette occupation extérieure l'ait accaparé un peu plus que nous-mêmes l'eussions souhaité, vous n'entendrez pas ce soir de ma bouche un mot pour l'accabler, ni ne verrez dans ma main une pierre à lui jeter. Car nous n'avons personne, à Genève, qui, pour l'instant, veuille s'occuper de théâtre lyrique. Je ne me souviens que trop bien d'expériences que nous avons faites avec des directeurs étrangers, alors que la Ville a dû payer de gros billets pour certain monsieur qui avait levé le pied... en emportant la caisse ! N'est-il pas mieux de recourir aux services de personnes que nous avons sous la main, qui travaillent bénévolement, en tout désintéressement, au risque de se voir critiquées, pis : calomniées, si le résultat ne répond pas à l'attente de chacun.

On a fait état du déficit... Ici, je me tourne vers M. Naville. Tout à l'heure, j'ai fait, à ce propos, des critiques non peut-être sans une certaine brutalité, malgré leur « forme littéraire » — comme a bien voulu dire M. Borel. Ces critiques étaient nécessaires, mais elles ne doivent pas nous empêcher de reconnaître, comme il sied, l'effort consciencieux et désintéressé — monsieur Bernoud !...

M. Bernoud : Encore moi ?

M. Noul, conseiller administratif : Mais oui ! vous avez la riposte si facile qu'on a plaisir à vous attaquer ! *(Hilarité.)* Nous devons, dis-je, savoir gré de leur effort à ceux de nos concitoyens qui depuis de longues années se dépensent — et je songe en particulier à M. Naville — pour organiser des festivités dignes de Genève, sans ménager ni leur temps ni même leur bourse.

C'est la deuxième fois qu'une telle aventure arrive. Oui, il y a eu un premier festival qu'on a torpillé et cela avait aussi fini par de petits ennuis. On avait donné, au Grand Théâtre, *Falstaff,* et de beaux concerts de l'Orchestre romand sous la direction du maître Ansermet, mais les organisateurs n'ont pas été récompensés de leurs peines et il y eut, cette fois aussi, des déficits; tel a été le sort de ceux qui, à la tête de l'organisation, avaient donné leur travail, leur temps, pour finir par donner leur propre argent. On conçoit qu'à la fin ces citoyens dévoués se lassent. Ils ne peuvent pas renouveler indéfiniment un effort qui se traduit finalement pour eux par des pertes de temps et d'argent, avec la perspective de se voir toujours âprement critiqués et vilipendés en cas d'insuccès. Il faut donc avoir

un peu de patience : voyez les festivals de Salzbourg. Pendant les trois ou cinq premières années, ils ont laissé déficit sur déficit, et pour des sommes considérables; puis le succès est venu. Et qu'en est-il des concerts organisés à Lucerne ? Je ne sais si quelqu'un ici pourrait nous donner des renseignements à cet égard. Toujours est-il que la ville de Lucerne a « foncé » d'abord, — passez-moi l'expression, — espérant non sans raison (et peut-être est-ce déjà le cas maintenant) que viendrait le temps des succès et des bonis. Eh bien ! nous avons tenté ici un effort semblable. Le résultat n'a pas répondu à notre attente ? Sans doute, mais ce n'est pas une raison de se décourager, moins encore de n'avoir que des critiques et des reproches à l'adresse de ceux qui se sont dévoués en la circonstance. Sachons, en revanche, reconnaître leur bonne volonté, leur zèle, leur élan et leur dévouement.

Le président: La discussion est close, nous passons à l'ordre du jour, car je considère que M. Julita a retiré sa proposition, ce dont je le félicite.

2. Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 125,000 francs en vue de la participation de la Ville de Genève au capital de garantie des manifestations du IIme millénaire de Genève.

RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Notre cité se propose de célébrer dignement en 1942 le IIme millénaire de la première citation historique de Genève dans l'histoire.

Il y a longtemps que des érudits ont songé à cette date historique. En 1922, dans la revue *Pro Alesia*, M. Gruaz, dans un article intitulé « L'approche des grands anniversaires historiques », écrivait :

« Les événements, aussi considérables que mouvementés, avec lesquels César nous met en contact dès le début des commentaires sur la guerre des Gaules, ont pour théâtre, on le sait, les rives du Léman et la ville des Allobroges, Genève. L'historien et le professeur de latin peuvent, chez nous en particulier, observer avec leurs disciples qu'il y aura bientôt deux mille ans — en 1942 — que les noms du Léman et de Genève ont surgi dans l'histoire, qu'ils ont résonné aux oreilles des Romains et des Helvètes, au moment de leur fameux conflit, et que tels nous les entendons encore, moins seulement leur terminaison latine.

« Beaucoup de noms, sans doute, ont un âge aussi vénérable, mais ceux-là se lisent dans l'œuvre capitale d'un des plus grands génies militaires et politiques de tous les temps et se rattachent à

une date décisive pour l'avenir du monde : l'an 58 avant notre ère ».

M. Deonna, directeur du Musée d'art et d'histoire, dans le tome I de la revue du Musée *Genava*, créée en 1923, rappelait ces faits en plaçant cette revue sous le patronage de l'antique divinité gallo-romaine « Genava » :

« Il y a bientôt deux mille ans (en 1942) que les noms du Léman et de Genève ont surgi dans l'histoire, à peu de chose près tels que nous les entendons encore. Date mémorable, puisque l'Helvétie et la Gaule sont gagnées par le conflit de la civilisation latine, puisqu'elles peuvent dès lors réaliser les progrès dont elles se montraient incapables pendant les siècles de leur indépendance. »

Quel est en réalité le sens exact de cet anniversaire ?

Il ne s'agit pas de célébrer la fondation de la ville de Genève. L'antiquité de Genève est bien plus reculée et l'on peut affirmer qu'elle est la ville la plus ancienne de la Suisse. La Genève lacustre, établie sur les bords du lac, embrasse des siècles de culture néolithique et de l'âge du bronze. Aux époques suivantes, à l'âge du fer de Hallstatt et de la Tène, la ville se fonde sur la colline où s'élève l'oppidum celtique, bien avant la conquête de la Gaule par César. La fondation de Genève remonte donc à une date qu'il est impossible de préciser en chiffres exacts ou même approximatifs. Nous rappelons que la civilisation néolithique qui connaissait déjà une Genève lacustre prospère s'est terminée vers le 30me siècle avant J.-C.

Que signifie donc la date : 58 ans avant notre ère ? C'est celle du passage de Jules César à Genève où il rompit le pont de l'Ile pour s'opposer à l'invasion des Helvètes. Pour la première fois Genève apparaît dans l'histoire puisque, suivant une terminologie habituelle, contestable du reste, l'histoire ne commence qu'avec les documents écrits et que les périodes antérieures appartiennent à la protohistoire ou la préhistoire. A ce point de vue, l'anniversaire est justifié. A partir de 58 ans avant J.-C., les faits historiques sont nombreux qui nous permettent de suivre l'évolution de Genève à travers les siècles.

Pourquoi avons-nous choisi l'année 1942 de préférence à 1943 ? En admettant que la venue de César ait eu lieu au printemps 58, le calcul purement logique nous donne en effet 57 années pleines avant J.-C., plus 8 mois de l'année 58 avant J.-C., plus 1941 années pleines après J.-C., plus 5 mois de 1942. Si l'anniversaire coïncide avec la date du 1er juin, soit un total de 1999 années plus un mois, c'est-à-dire qu'au 1er juin 1942 nous entrerons dans la 2000me année de l'anniversaire et sa célébration se déroulera dans cette 2000me année. Il est plus justifié de célébrer une fête l'année même de sa date que d'attendre que celle-ci soit révolue.

Encouragé par quelques groupements s'intéressant particulièrement au passé et au développement de notre cité, le Conseil admi-

nistratif, en plein accord avec le Conseil d'Etat, a donc estimé qu'il convenait de commémorer cet anniversaire, d'en assumer lui-même la haute direction, se réservant de confier à diverses organisations la réalisation des différentes parties du programme.

Pour mener à bien cette lourde tâche, le Conseil administratif a désigné une commission consultative dont la mission est définie comme suit :

1. Etablir le programme général.
2. Charger les groupements de la réalisation en se réservant un contrôle financier, artistique et administratif.
3. Réunir les budgets des différentes manifestations et fournir une proposition d'ensemble au Conseil administratif.
4. Etablir la liaison entre les différents groupements.

Les citoyens dont les noms suivent ont bien voulu nous accorder leur précieuse collaboration :

MM. Malche Albert, président du Conseil des Etats,
Ansermet Ernest, chef de l'Orchestre romand,
Blondel Louis, conservateur du Vieux Genève,
Chambaud Marc, président de l'Association Cité-Vieille ville,
Chapuisat Edouard, homme de lettres,
Cougnard Marc, président de l'Association des intérêts de Genève,
Deonna Waldemar, directeur du Musée d'art et d'histoire,
Fatio Guillaume, administrateur,
Martin Paul-E., directeur des archives cantonales,
Naville Edmond, président de la Maison genevoise,
Pommier Félix, directeur des émissions Radio-Genève,
Plan, homme de lettres,
Rheinwald Albert, homme de lettres,
Roussy Albert, président de la Compagnie 1602.

M. Schoenau, vice-président du Conseil administratif, préside cette commission, avec la collaboration de M. Noul, délégué aux musées et aux spectacles.

Les « bases » de l'organisation étant ainsi constituées, il ne restait plus qu'à aller de l'avant et, voici très résumées, les dispositions principales prévues jusqu'à ce jour :

Le programme envisagé comporte des manifestations principales, encadrées par la journée officielle et les commémorations des anni-

versaires patriotiques. Il se déroulera dans la période comprise entre le 1er juin et le 30 septembre.

Les parties importantes sont : l'exposition-rétrospective, le cortège historique et un spectacle populaire devant évoquer la vie historique, spirituelle, sociale, artistique et économique de la cité, à divers moments de son histoire.

Une publication historique, ainsi que la frappe d'une médaille commémorative, sont aussi prévues.

En outre, d'autres manifestations intéressantes sont envisagées pour 1942, telles que la Quinzaine de l'élégance, les Jeux de Genève, la Maison genevoise, etc., mais chacune d'elles développera son action séparément.

Plusieurs associations nationales ont déjà annoncé qu'elles tiendraient leur congrès ou leur assemblée générale à Genève, témoignant ainsi leur bienveillance à notre égard.

Comme vraisemblablement cette proposition sera renvoyée à une commission, le Conseil administratif donnera à cette dernière tous les renseignements susceptibles de lui permettre de se faire une opinion précise sur tous les points du programme général des manifestations qui devront se dérouler dans une atmosphère de dignité et de reconnaissance envers tous ceux qui ont contribué au développement de notre chère Genève.

Ainsi que nous vous l'avons indiqué, le Conseil administratif confiera à divers groupements le soin de l'exécution des différentes parties du programme, chacun devant prendre la responsabilité totale de son action respective, sous le contrôle et en liaison avec l'autorité municipale et la commission consultative.

Nous avons donc prié les groupements intéressés de nous indiquer leurs prévisions budgétaires et, en plein accord avec la commission consultative, nous venons vous présenter le budget général qui prévoit un total de dépenses de *285,000 francs*, des recettes au montant de *85,000 francs*, laissant apparaître un déficit maximum de *200,000 francs*.

Projet de budget du IIme millénaire de Genève — 1942

	Recettes		*Dépenses*	
Journée officielle			Fr.	4,000.—
1er juin			»	1,000.—
1er août			»	2,000.—
Exposition rétrospective . . .	Fr.	5,000.—	»	20,000.—
Publication historique	»	4,000.—	»	15,000.—
A reporter	Fr.	9,000.—	Fr.	42,000.—

Report	Fr.	9,000.—	Fr.	42,000.—
Médaille			»	4,000.—
Cortège : *a)* participation . .			»	100,000.—
b) estrades	»	60,000.—	»	40,000.—
Spectacle historique : *a)* livret et musique			»	12,000.—
b) représentations	»	16,000.—	»	44,000.—
Décoration : *a)* florale			»	4,000.—
b) vieille ville, etc. .			»	16,000.—
Publicité			»	20,000.—
Divers			»	3,000.—
	Fr.	85,000.—	Fr.	285,000.—

Récapitulation

Dépenses	Fr.	285,000.—
Recettes	»	85,000.—
Déficit	Fr.	200,000.—

Ce déficit serait couvert par un capital de garantie réparti comme suit :

a) Etat de Genève .	Fr.	75,000.—
b) Ville de Genève .	»	125,000.—
Total	Fr.	200,000.—

N.-B. — Il est bien entendu que *tous* les engagements devront prévoir une clause de résiliation.

Les chiffres précités pourront vous paraître élevés, mais la commission consultative et le Conseil administratif ont estimé que Genève se devait de célébrer dignement cet anniversaire, en évitant toutefois ce qui aurait entraîné des risques trop considérables pour l'époque que nous traversons.

Or, l'action que nous entrevoyons devra, nous voulons l'espérer, constituer pour nos confédérés une occasion de venir nous témoigner leur sympathie, comme ce fut le cas pour Zurich en 1939 et pour la Suisse primitive en 1941.

Genève va faire revivre deux mille ans d'une histoire glorieuse. Le livre qui relate les exploits de nos ancêtres ne doit pas se fermer; au contraire, nous pensons que l'an 1942 devra permettre aux historiens d'y ajouter une belle page, dont le contenu devra témoigner devant les générations futures que les Genevois de notre époque, loin de se laisser décourager par les graves événements qui se sont abattus sur le monde entier, restent confiants dans l'avenir de leur patrie.

Le Conseil d'Etat a bien voulu nous accorder dès le début de nos travaux son appui moral et nous lui en sommes reconnaissants. Désirant aussi marquer d'une façon effective l'intérêt qu'il porte à la célébration du IIme millénaire, il demandera au Grand Conseil de participer au capital de garantie pour une somme de *75,000 francs*.

En plus de la part du canton, il faut — pour couvrir entièrement les risques prévisibles — une somme de 125,000 francs.

C'est la raison pour laquelle, Messieurs les conseillers, le Conseil administratif soumet à votre approbation le projet d'arrêté suivant :

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de *125,000 francs* à titre de participation de la Ville de Genève au capital de garantie constitué en vue des diverses manifestations organisées à l'occasion de la célébration du IIme millénaire de Genève.

Article 2. — Tous les groupements admis au bénéfice de cette garantie devront soumettre leurs comptes au Conseil administratif.

Article 3. — La participation effective de la Ville, jusqu'à concurrence de la dite somme de *125,000 francs*, sera justifiée au compte rendu de l'exercice 1942.

M. Schoenau, conseiller administratif : Vous avez reçu notre rapport imprimé. Je me tiens à votre entière disposition pour vous fournir tous renseignements complémentaires qui seraient demandés. Le Conseil administratif vous propose de renvoyer le projet — après le tour de préconsultation — à une commission de onze membres. *(Approbation.)*

Tour de préconsultation

M. Jaccoud: Je ne sais si j'ai complètement oublié les notions d'arithmétique que l'on m'a inculquées à l'école primaire, mais il me semble que la commémoration du « bimillénaire de Genève » devrait avoir lieu, non en 1942, mais bien en 1943. En 1942 sera accomplie non pas la deux-millième, mais la mille neuf cent quatre-vingt dix-neuvième année non de la fondation de Genève — qui existait déjà antérieurement — mais de la mention que dans ses fameux *Commentaires,* Jules... César fit de notre cité...

M. Ducommun : D'un Jules à l'autre, ce serait un titre tout trouvé pour le festival... *(Vive hilarité.)*

M. Jaccoud : Dès lors, je ne comprends pas bien pourquoi l'on célébrerait cette année ce qui ne sera qu'un 1999me anniversaire; pour être logique, c'est l'an prochain qu'on devrait le faire, puisque alors seulement la 2000me année sera révolue... C'est une petite question que je pose et qui n'a sans doute pas grande importance. Au surplus, nous n'étions là ni les uns ni les autres, il y a 1999 ou 2000 ans. Cependant, si nous voulons commémorer l'événement, je pense qu'il faut le faire à la date opportune.

M. Schoenau, conseiller administratif : L'observation qui vient d'être faite a retenu dès le début l'attention du Conseil administratif. Nous en avons saisi la commission consultative qui, à l'unanimité, a jugé préférable de célébrer cet anniversaire au cours même de la deux-millième année, plutôt que d'en attendre la fin. Cette opinion s'appuie sur des arguments d'ordre pratique que M. Jaccoud ne connaît pas, entre autres sur le fait qu'il n'y a pas de grandes manifestations prévues en Suisse cette année; ainsi nous pouvons caresser l'espoir que cette commémoration attirera dans nos murs un grand nombre de Confédérés.

M. Jaccoud : Soit, je me déclare satisfait.

M. Bernoud: Le rapport du Conseil administratif contient, page 4, un projet de budget. Je pense que ce projet a été étudié avec suffisamment de précision et que nous ne risquons pas d'avoir une surprise semblable à celle que nous venons de vivre. Dans cette question, il doit n'y avoir ni légèreté, ni précipitation, ni incompétence. C'est à ce propos que j'aimerais avoir des précisions et ceci pour la raison suivante :

Vous prévoyez, article 2 du projet d'arrêté que « tous les groupements admis au bénéfice de cette garantie devront soumettre leurs comptes au Conseil administratif ».

Je voudrais vous demander d'introduire dans cette rédaction les mots suivants : « ...soumettre *leurs projets financiers et* leurs comptes »... De cette façon, le Conseil administratif aurait, dès le début, un droit de surveillance. S'il ne reçoit que les comptes, il constatera peut-être un déficit et il nous demandera de le combler. Si les projets financiers doivent être soumis, vous pourrez surveiller et diriger l'entreprise. M. le conseiller administratif Schoenau admettrait-il cette adjonction à l'article 2 ?

D'autre part, à la page 3 du rapport, le Conseil administratif donne les noms de personnes parfaitement compétentes, sans doute. Nous aimerions savoir qui est responsable de toute cette manifestation. Il y a un instant, M. Noul a déclaré que nous n'avions eu, dans l'affaire des représentations de « Guillaume Tell », que des dévouements, mais il constatait que nous n'avions personne à Genève pour s'occuper de cette affaire, que si nous nous étions adressés à telle personnalité, cela aurait coûté beaucoup plus cher. Cependant, si vous aviez eu un directeur à 10,000 francs, par exemple, le déficit aurait été moindre. Il vaut beaucoup mieux dépenser une certaine somme pour avoir un homme compétent que se fier à des talents, au dévouement, à la bonne volonté de quelqu'un qui n'est pas de la partie.

M. Noul, conseiller administratif : Les frais en auraient été augmentés d'autant.

M. Bernoud : La question que je pose est celle-ci Etes-vous sûrs des chiffres du budget tels que vous les présentez ?

M. Peney, président du Conseil administratif : On pourrait désigner M. Bernoud tout de suite.

M. Bernoud : Je renouvelle ma question.

M. Schoenau, conseiller administratif : Je remercie M. Bernoud des conseils qu'il veut bien donner au Conseil administratif. Nous pouvons lui répondre immédiatement.

En ce qui concerne la première de ces questions, relative aux projets financiers qui devraient vous être soumis au même titre que les comptes, il n'est pas nécessaire de le prévoir étant donné que

ces indications sont déjà dans nos cartons; c'est grâce à ces renseignements indispensables que nous avons pu établir le budget qui figure dans le rapport. Ce que propose M. Bernoud est déjà réalisé.

M. Bernoud : Très bien !

M. Schoenau, conseiller administratif : Quant à la deuxième question concernant la responsabilité des dirigeants de la manifestation, le rapport y répond. Nous avons pris une formule différente de celle qu'il était de règle de suivre jusqu'à ce jour dans ces sortes d'organisations. Nous n'avons pas constitué de comité directeur, car c'est là où il y a quelquefois un certain danger. En effet, acceptent de faire partie d'un comité des personnes parfaitement dévouées et pleines de bonne volonté, mais qui n'ont pas toujours les capacités ou le temps disponible nécessaires.

Nous nous sommes donc adressés, pour l'exposition rétrospective, à la direction du Musée d'art et d'histoire. Pour le cortège, comme il y a une quarantaine de sociétés qui s'occupent de cette partie importante du programme, nous ne pouvions pas demander à tous ces groupements de présenter un budget. Nous avons prié les quarante présidents de ces sociétés de se réunir; ils ont désigné une commission exécutive dont la présidence a été confiée à M. Mégevand, président des Exercices de l'arquebuse et de la navigation, dont les compétences administratives ne paraissent pas pouvoir être mises en cause. C'est donc cette commission qui a fixé les prévisions budgétaires du cortège.

Pour ce qui concerne le spectacle historique, nous attendons encore que le livret et la partition soient établis. La commission consultative a inscrit au budget la somme qui est jugée nécessaire, mais nous n'avons pas encore pris la décision de réaliser cette partie du programme; cette détermination ne sera prise que lorsque nous pourrons nous prononcer sur les propositions qui nous seront présentées.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous n'avons pas voulu créer « un grand comité d'organisation », mais que nous avons préféré désigner une commission consultative.

Quant aux manifestations secondaires : partie administrative, journée officielle, il appartiendra aux autorités de les organiser. Pour le 1er juin, c'est la Société du 1er juin et de la restauration qui s'en occupera, le comité de la fête du 1er août devant organiser cette manifestation. Quant à la décoration, la partie florale sera réalisée par le groupement des associations d'intérêts de quartier auxquelles nous remettrons des allocations destinées à récompenser les plus belles réalisations. Pour l'aménagement de la vieille ville, un comité

a été désigné sous la présidence de M. Rossire, avec la collaboration de l'Œuvre, de l'Association des intérêts de Genève et de celle des intérêts de quartiers, qui présentera un rapport à la commission consultative d'ici une quinzaine de jours ou trois semaines. Cette dernière prendra alors une décision en s'inspirant des disponibilités budgétaires.

Je pense que les renseignements que je viens de vous donner permettront à M. Bernoud de se déclarer satisfait. Si vous en désirez d'autres, je suis à votre entière disposition.

M. Bernoud : Je vous remercie.

M. Ducommun : Je propose comme titre du livret : « D'un Jules à l'autre ». *(Rires.)*

Le projet est renvoyé à une commission composée de MM. *Henssler, Loutan, Billy, Bornand, Burklen, Sormani, Guinand, Falk-Vairant, Rey, Ganter, Julita.*

3. Proposition du Conseil administratif pour l'octroi d'une subvention de 10,000 francs en faveur du Cartel suisse de secours aux enfants victimes de la guerre.

RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Messieurs les conseillers,

L'œuvre généreuse du Cartel suisse de secours aux enfants victimes de la guerre a déployé une activité très grande, dont notre pays peut être fier; les citoyens dévoués qui ont pris l'initiative de cette action et l'ont conduite jusqu'ici ont droit, pour cette raison, à toute notre reconnaissance.

Au vu des résultats obtenus et considérant l'étendue de la tâche que les circonstances le contraignent à envisager, le comité du Cartel suisse de secours aux enfants victimes de la guerre a conclu un accord avec la Croix-Rouge suisse aux termes duquel, dès le 1er janvier 1942, cette œuvre sera affiliée à la Croix-Rouge suisse. Les œuvres actuelles du Cartel, en Suisse comme à l'étranger, continueront sous la conduite de leurs collaborateurs actuels, mais sous le nom de *Croix-Rouge suisse, secours aux enfants* (Cartel suisse de secours aux enfants victimes de la guerre).

Voici, d'ailleurs, ce que nous a écrit à cet égard le comité :

« En raison de la misère toujours croissante de l'enfance en Europe et des vœux de larges milieux qui voudraient faire de la Suisse une

vraie terre d'asile pour le plus grand nombre possible d'enfants qui souffrent des conséquences de la guerre, depuis longtemps des pourparlers étaient en cours dans le but de créer une organisation capable de faire face à une action beaucoup plus développée. Chacun était convaincu de ce qu'il existait en Suisse un Cartel de secours aux enfants victimes de la guerre, qui, dans un cadre restreint, avait résolu la question. Cependant l'extension projetée de l'hébergement en Suisse exige une organisation encore plus étendue et qui jouisse d'un caractère officiel. Comme la Croix-Rouge suisse s'intéresse également à cette tâche, la collaboration entre ces deux organismes a été immédiatement envisagée. Le nom : Croix-Rouge suisse nous a semblé aussi le plus approprié pour la conduite de ces tractations de caractère diplomatique avec les différentes institutions étrangères.

« La direction centrale passera, dès le 1er janvier 1942, à un comité exécutif dont le président est le médecin-chef de la Croix-Rouge suisse et qui se composera de quatre membres de la Croix-Rouge suisse et de quatre membres du Cartel. De plus, ce comité comprendra deux représentants des autorités fédérales.

« Nous espérons qu'il sera ainsi possible de développer encore davantage notre œuvre secourable... »

Sollicité, en novembre écoulé, d'accorder sa contribution, le Conseil administratif s'était renseigné auprès de l'Office central de l'Union des villes suisses pour savoir dans quelle mesure les villes de l'importance de Genève avaient répondu à cet appel. Sur la base de ces renseignements, il informa le président du Cartel, section de Genève, qu'il avait décidé de proposer au Conseil municipal l'octroi d'une subvention de 10,000 francs.

En effet, des allocations variant de 5,000 francs à 50,000 francs ont été assurées au Cartel par des villes suisses et plusieurs cantons ont également promis leur participation.

Etant donné le but éminemment humanitaire que poursuit le Cartel suisse de secours aux enfants dont l'action a trouvé dans tous les milieux de la population de notre pays l'accueil le plus compréhensif et le plus large, nous vous proposons, Messieurs les conseillers, de lui accorder votre appui, en votant le projet d'arrêté que nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté, voté sans modification.)*

M. Peney, président du Conseil administratif : Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de justifier longuement ce projet. Vous connaissez l'œuvre magnifique du Cartel suisse de secours aux enfants victimes de la guerre, qui vient d'être repris par la Croix-Rouge genevoise. Nous ne sommes pas venus devant vous sans avoir fait une enquête et appris que presque toutes les grandes villes suisses ont fait quelque

chose, et voté des sommes plus importantes que celles que nous vous demandons ce soir.

Je vous prie de passer à la discussion immédiate. *(Approbation.)*

Le projet est adopté en premier, puis en second débat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 10,000 francs à titre de subvention de la Ville de Genève en faveur de la Croix-Rouge suisse, secours aux enfants (Cartel suisse de secours aux enfants victimes de la guerre).

Article 2. — Cette dépense sera portée au budget, chapitre XX et justifiée au compte rendu de 1942.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h. 35.

Le mémorialiste-sténographe :
S. PERRET.

Adresse du mémorialiste : 55, route de Florissant, tél. 4.04.48.

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

SESSION EXTRAORDINAIRE

VENDREDI 6 FÉVRIER 1942

Présidence de M. Charles DUBOULE, président

Sommaire :

1. Prestations de serment des conseillers municipaux élus les 24-25 janvier 1942 498
2. Projet d'arrêté ouvrant au Conseil administratif un crédit supplémentaire de 25,000 francs pour l'Association des festivals de Genève, destiné à solder les comptes des représentations de *Guillaume Tell* 502
3. Election d'un membre de la commission administrative de l'Hospice général, en remplacement de M. Lucien Cabuzat, démissionnaire 508
4. Election de la commission chargée d'examiner les comptes rendus administratif et financier de l'administration municipale pour l'année 1941 508
5. Election de la commission chargée d'examiner les comptes annuels et le bilan des Services industriels pour l'année 1941 508
6. Election de la commission des travaux publics 511
7. Nomination de cinq membres pour compléter la commission des écoles municipales 512
8. Nomination de cinq membres pour compléter la commission du tourisme 512
9. Nomination d'un membre pour compléter la commission électorale 512

10. Nomination d'un membre pour compléter la commission taxatrice 512

11. Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 125,000 francs en vue de la participation de la Ville de Genève au capital de garantie des manifestations du IIe millénaire de Genève 513

La séance est ouverte à 20 h. 30 dans la salle du Grand Conseil.

1. Prestation de serment des conseillers municipaux élus les 24-25 janvier 1942.

MM. *Arnaudeau*, *Baud*, *Bessat*, *Blattner*, *Bossard*, *Bossy*, *Burdet*, *Cheseaux*, *Debonneville*, *Dudan*, *Dufaux*, *Favre*, *Forestier*, *Frigerio*, *Genoud*, *Gysin*, *Maerky*, *Martin*, *Michellod*, *Parisod*, *Perret*, *Ramusat*, *Treina*, sont assermentés.

Le président : Mes chers nouveaux collègues,

Le Conseil municipal prend acte de votre serment. Je vous souhaite la plus cordiale bienvenue dans notre sein et je vous félicite de votre élection.

Conseillers municipaux de la Ville de Genève, vous prendrez à cœur votre tâche et vous contribuerez, par votre zèle et vos initiatives, à assurer un développement harmonieux de notre cité.

Avec vos collègues, par votre tenue, par votre discipline, vous rehausserez le prestige de l'autorité, souvent décriée par d'aucuns.

Par vos décisions, vous animerez l'économie de notre ville et vous assurerez davantage de justice sociale.

Vous affirmerez enfin, et en toutes occasions, votre foi dans les principes de liberté et de démocratie, votre confiance dans l'avenir de la République de Genève et votre attachement indéfectible à la Confédération suisse.

Il est procédé à l'appel nominal.

Membres présents: MM. Arnaudeau, Baud, Bernoud, Bessat, Billy, Blattner, Borel, Bornand, Bossard, Bossy, Boujon, Burdet,

Burklen, Calame, Castellino, Charrot, Cheseaux, Corbat, Corboud, Dentan, Debonneville, Duboule, Ducommun, Dudan, Dufaux, Favre, Forestier, Frigerio, Ganter, Genoud, Guinand, Gysin, Henny, Henssler, Jaccoud, Julita, Loutan, Maerky, Marti, Martin, Martin-du Pan, Michellod, Parisod, Perret, Raisin, Ramusat, Recoux, Rey, Rollini, Rossire, Sésiano, Sormani, Thévenaz, Treina, Wursten.

Membres absents excusés: MM. Falk-Vairant, Naville, Page, Snell.

Membre absent non excusé: M. Cottier.

MM. les conseillers administratifs Peney, Schoenau, Noul, Unger et Uhler assistent à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président: Nous avons reçu de l'Association des intérêts Cité-vieille ville la lettre suivante :

Association des intérêts
Cité-vieille ville

Genève, le 30 janvier 1942.

Monsieur Ch. Duboule,
président du Conseil municipal
Genève

Monsieur le président,

Nous avons l'honneur de venir vous informer des résultats de la grande manifestation organisée par notre association le 29 janvier 1942, à la Réformation, sous le patronage de

l'Union des sociétés patriotiques,
la Fédération genevoise des associations d'intérêts de quartiers et de communes,

et avec le concours de

la Société d'art public,
l'Association des intérêts de Genève,
le Groupement de défense de la vieille ville,
l'Association pour l'urbanisme et la circulation « Le Guet »,
la Ligue des citoyens genevois,
Notre Genève.

M. Paul Naville, président du Groupement de défense de la vieille ville a introduit le sujet.

M. Guillaume Fatio, conférencier, a décrit la Voie millénaire qui traverse Genève et montré les débuts d'un beau programme d'activité que cette voie semble nous imposer à l'occasion de la commémoration du IIme millénaire de la première mention de Genève dans l'histoire.

M. Pierre Guinand, président du Guet, a tiré les conclusions de cette séance en soumettant aux assistants les vœux des organisateurs.

Ce sont ces vœux, adoptés avec enthousiasme par la nombreuse assemblée unanime, que nous nous permettons de vous remettre ci-inclus en les recommandant à votre bienveillante attention comme à celle du Conseil municipal.

Veuillez agréer, Monsieur le président, les assurances de notre respectueuse considération.

Pour l'Association des intérêts Cité-vieille ville :

Le président : Le secrétaire :

Marc Chambaud. *P.-P. Plan.*

Annexe : Vœux adoptés par l'assemblée du 29 janvier 1942 à la Réformation.

Vœux adressés aux hautes autorités cantonales et municipales de Genève

A l'occasion de la commémoration du deuxième millénaire de la première mention du nom de Genève dans l'histoire, les participants à la grande manifestation convoquée le 29 janvier 1942 à la salle de la Réformation, ont émis les vœux suivants :

1) que la *place du Bourg de Four*, ancien forum romain, la plus caractéristique place de Genève, soit respectée dans ses façades et débarrassée de tout ce qui la dépare encore et lui enlève son caractère pittoresque;

2) que les *granges de l'Hôpital*, construites en 1558, qui constituent un élément important du cadre de ladite place et un complément heureux à la silhouette de la cathédrale de Saint Pierre soient conservées et restaurées sans modifier leur caractère;

3) que la *terrasse de l'Evêché, ses murs sur la rue de la Fontaine, la fontaine elle-même*, soient conservés dans leur implantation actuelle, mais aménagés et restaurés d'une façon convenable pour le début des manifestations prévues à l'occasion du deuxième millénaire;

4) que tout ce qui dépare les façades des *maisons de la Cité, de la Grand'Rue et de la rue des Chaudronniers* soit enlevé ou

amélioré en conservant le caractère et le style des immeubles;

5) que les *murs mitoyens de la place de Saint Gervais*, au bas de la rue du Temple, soient débarrassés des enseignes qui les déparent; que cet emplacement soit aménagé provisoirement en attendant la construction, souhaitée prochaine, d'un immeuble définitif;

6) que la *rue de Cornavin, celle des Corps Saints et la rue de Coutance* soient nettoyées dans la mesure du possible.

Ces vœux sont destinés à préparer la voie millénaire qui conduira, lors des prochaines manifestations de Genève, les visiteurs se rendant de la gare de Cornavin au Musée d'art et d'histoire en passant par les quartiers de notre ville les plus riches en souvenirs historiques et pittoresques.

Le président : Nous vous proposons de renvoyer cette lettre au Conseil administratif. *(Approbation.)*

Nous avons reçu, de diverses associations du personnel, la lettre suivante :

Genève, le 5 février 1942.

Monsieur le président et Messieurs
les membres du Conseil municipal de la Ville
de Genève

Monsieur le président et Messieurs,

En portant au budget la somme qui sera servie sous forme d'allocations de renchérissement de vie en 1942, les autorités municipales de la Ville de Genève ont fait preuve d'un esprit réellement compréhensif à l'égard du personnel, apprécié comme il convient par ce dernier. S'il se confinait dans un égoïsme étroit, le personnel dans sa grande majorité pourrait, pour l'instant, se déclarer satisfait. Or, il ne peut pas ne pas constater l'état de prétéritation dans lequel a été laissée une petite partie du personnel portant sur la catégorie dite auxiliaire, n'ayant pas un an de service, laquelle est exclue du bénéfice des allocations de renchérissement.

S'agissant là tout particulièrement des salaires les plus bas, restés à peu de chose près au même niveau qu'avant la guerre, il a paru aux organisations soussignées d'une élémentaire solidarité d'intervenir en leur faveur. Les organisations soussignées ne doutent pas que le Conseil administratif et le Conseil municipal voudront bien compléter leur geste en supprimant la discrimina-

tion faite pour le personnel précité, harmonisant ainsi les décisions municipales avec celles prises à l'égard du personnel cantonal par le Grand Conseil de Genève.

Espérant qu'une décision humaine et équitable interviendra, nous vous présentons, Monsieur le président et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Pour le Syndicat du personnel des Services industriels : de Genève :
Le président : *E. Rebillet.*

Pour l'Association du personnel d'administrations publiques :
Le président : *L. Jeanmonod.*

Pour le Syndicat chrétien :
Le vice-président : *J. Bermond.*

M. Peney, président du Conseil administratif : Le Conseil administratif a reçu la même lettre et la question est déjà à l'étude.

M. Borel: Je suis heureux d'apprendre que le Conseil administratif a retenu la question, dans laquelle je veux croire qu'il fera preuve d'un sens social averti, comme il l'a fait déjà dans le domaine des allocations accordées jusqu'à maintenant au personnel municipal. Au nom de mon parti, je ne puis que recommander de pousser cette étude avec toute la célérité qu'exigent les circonstances et j'émets le vœu pressant que dans une de nos plus prochaines séances le Conseil administratif puisse nous saisir de propositions précises à cet égard aussi bien qu'en ce qui concerne les Services industriels.

2. Projet d'arrêté ouvrant au Conseil administratif un crédit supplémentaire de 25,000 francs pour l'Association des festivals de Genève, destiné à solder les comptes des représentations de « Guillaume Tell ».

RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Messieurs les conseillers,

Par lettre du 28 janvier 1942 au Conseil administratif, l'Association des festivals de Genève sollicite du Conseil municipal une subvention de 25,000 francs afin de lui permettre de solder les comptes des représentations de *Guillaume Tell.*

Nous ne pensons pas qu'il soit utile de vous présenter de nouveau un rapport sur la question, rapport qui ne pourrait, dans son sens général. que reprendre les observations qui vous ont été déjà présentées, lors de la séance du Conseil municipal du 20 janvier 1942.

Nous vous proposons de nommer une commission qui pourra — ainsi que le Conseil municipal en a manifesté le désir — étudier les rapports des vérificateurs des comptes de l'Association des festivals de Genève et des contrôleurs de l'Etat et de la Ville de Genève.

Cependant, le Conseil administratif vous invite, Messieurs les conseillers, à accueillir favorablement la requête de l'Association des festivals de Genève et vous propose le projet d'arrêté suivant :

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la demande adressée au Conseil administratif, en date du 28 janvier 1942, par le comité de l'Association des festivals de Genève, aux fins d'obtenir de la part des autorités municipales une subvention supplémentaire, pour lui permettre de solder les comptes des représentations de *Guillaume Tell;*

vu l'arrêté du Conseil municipal, du 27 mai 1941, ouvrant au Conseil administratif un crédit de 15,000 francs, à titre de participation de la Ville de Genève au capital de garantie constitué par le comité de l'Association des festivals de Genève, en vue de ces représentations,

vu le rapport de la commission chargée de contrôler les comptes de ce festival;

sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit supplémentaire de 25,000 francs. Cette somme sera versée au comité de l'Association des festivals de Genève, pour être affectée au règlement total des comptes des représentations de *Guillaume Tell,* données en juillet et août 1941 aux Bastions.

Article 2. — Cette dépense figurera dans le compte rendu de l'administration municipale de l'exercice 1942, au chapitre XX, *Dépenses diverses.*

* * *

Le Conseil décide de renvoyer ce projet à une commission.

Tour de préconsultation

M. Bernoud: Dans le rapport du Conseil administratif qui vient de nous être présenté par M. Noul, à l'appui du projet d'arrêté, il est question de remettre aux membres de la commission les rapports des vérificateurs des comptes de l'Association des festivals de Genève et ceux des contrôleurs de l'Etat et de la Ville. C'est fort bien, mais j'estime que ce n'est pas suffisant : je pense que la commission devrait, de plus, avoir à sa disposition les factures mêmes justifiant des dépenses qui nécessitent l'ouverture d'un crédit supplémentaire. Les vérificateurs de comptes, vous ne l'ignorez pas, ont surtout pour tâche de vérifier des additions; les membres de la commission, eux, doivent vérifier les affectations des sommes engagées, et c'est ce qui est le plus important.

J'espère donc que vous voudrez bien accepter que le passage du rapport dont il s'agit soit complété en disant que les factures seront également mises à la disposition de la commission.

M. Noul, conseiller administratif : La condition réclamée par M. Bernoud est oiseuse...

M. Bernoud : Prudente, en tout cas !

M. Noul, conseiller administratif : Tous les comptes doivent être à la disposition du Conseil administratif, cette condition a été posée lors de l'octroi du premier capital de garantie de 15,000 francs. Premier point.

Ensuite, je ferai remarquer à M. Bernoud qu'il y a pour ainsi dire un double contrôle : d'une part, les contrôleurs des comptes des festivals, désignés par l'Association des festivals de Genève elle-même; d'autre part, les contrôleurs nommés par l'Etat et par la Ville. Ces contrôleurs auront à leur disposition non pas simplement des chiffres, mais bien les factures mêmes qui sont au nombre d'environ 400; j'ajoute que depuis une quinzaine déjà ils ont commencé le contrôle de ces factures.

Mais si la commission, à son tour, désire qu'elles lui soient soumises, l'Association des festivals de Genève ne s'y refusera certainement pas, la commission pourra donc prendre connaissance de toutes les pièces comme elle le désirera. Néanmoins, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de le préciser dans le rapport car c'est une coutume de toujours que de pouvoir prendre communication de toutes pièces justificatives d'un compte présenté, lorsque dans celui-ci figure une subvention de la Ville de Genève.

Le président: Sans doute le Conseil municipal sera-t-il d'accord de renvoyer également à la commission une très longue lettre reçue cet après-midi et qui est en corrélation avec cette affaire; je pense qu'il est superflu d'en donner lecture. (*Plusieurs voix :* Une lettre de qui?) De « Constructions tubulaires S. A. ». *(Voix à gauche et sur quelques autres bancs :* Lecture ! *Brouhaha, apostrophes.)*

M. Julita : Je la lirai, si M. le président ne veut pas en faire donner lecture.

Le président : C'est le Conseil qui en décidera, à la majorité.

M. Bernoud : A qui cette lettre est-elle adressée?

Le président : A M. le président du Conseil municipal et MM. les Conseillers municipaux de la Ville de Genève. *(Nouvelles voix :* Lecture !*)* Comme je l'ai mentionné, elle est fort longue et suivie d'un long décompte; c'est pour gagner du temps que j'ai proposé de la renvoyer sans autre à la commission. Mais si le Conseil tient à en avoir communication tout de suite, il va avoir satisfaction. M. le secrétaire, veuillez donner lecture de la lettre dont il s'agit :

Constructions tubulaires S. A.
Genève

Genève, le 6 février 1942.

Monsieur le président du Conseil municipal
et messieurs les conseillers municipaux.

Messieurs,

Le soussigné a eu l'occasion d'assister à la dernière séance du Conseil municipal où l'on a beaucoup parlé du festival de *Guillaume Tell,* et critiqué les comptes de cette manifestation.

Le soussigné se permet, non seulement au nom de l'entreprise Constructions tubulaires, mais aussi en celui de tous les entrepreneurs, d'apporter notre opinion sur cette affaire.

On entend très souvent dire depuis plusieurs années, que Genève se meurt, que les affaires ne marchent pas, qu'il faut réagir et travailler à redresser une situation que l'on dit désespérée.

Nous avons eu l'occasion de visiter les différentes installations similaires à Salzbourg, Milan et Berlin, nous les connaissons dans leurs plus petits détails de construction et de gérance, et nous pouvons bien certifier que l'affaire des Festivals de Genève

à monter chaque année, est bien *un des moyens* d'attirer nos confédérés et étrangers, en un mot la foule et donner à *notre pauvre ville* les vitamines dont elle a besoin.

Il faut donc louer et remercier sans réserve le comité d'organisation d'avoir su monter cette affaire à la perfection, dans un temps record, et à l'entière satisfaction du public. Nous pouvons souligner particulièrement, et cela va déplaire à certains critiques, la compétence de M. Peillex, et surtout le travail acharné qu'il a fourni pendant plusieurs semaines, où jours et nuits, il a été sur la brèche, nous disons bien nuit, car bien des fois, nous nous sommes quittés à 2 heures du matin après avoir travaillé d'arrache-pied pendant plusieurs heures. Nous ne nous gênons pas de dire qu'il faudrait à Genève plusieurs hommes comme lui.

Il existe, cela va sans dire, au sein du Conseil municipal, des gens qui n'aiment pas MM. Naville et Peillex, qui ne sympathisent pas avec certaines entreprises mais ce que nous savons par contre, c'est que 50,000 personnes ont sympathisé et ont été enthousiasmées de ce spectacle.

Lorsque, pour la première fois, le comité du Festival de Genève nous a parlé de cette entreprise, nous avons tellement compris qu'elle était bonne pour notre pays, par expérience, que nous avons admis de suite qu'il y avait un effort à faire et que nous l'avons consenti.

Nous vous prions de parcourir le compte prix de revient que nous vous remettons ci-après et vous conviendrez que cet effort qui est un sacrifice pour nous et que nous ne regrettons pas, a été fait, et il appartient maintenant à la Ville de Genève de faire sa part en votant les crédits qui sont nécessaires à payer les entrepreneurs qui ont travaillé. Car en somme, il appartient bien à la Ville de Genève de faire les frais d'une manifestation telle que la commémoration du 650me anniversaire de la Confédération.

Avant de terminer, nous devons vous informer que nous avons reçu des demandes de renseignements et de prix de la part de deux cantons qui désirent monter en 1943 des affaires similaires; ce sera Genève qui aura fait les frais des semailles et nous laisserons sans doute la récolte à nos confédérés qui, il faut le reconnaître, se montrent très souvent plus compréhensifs que nous Genevois.

Nous espérons que nous serons compris et nous vous présentons, Monsieur le président et messieurs les conseillers, l'assurance de notre parfaite considération.

Constructions tubulaires S. A.
(Signature illisible.)

Prix de revient

Location amortissement du matériel valeur 247,196 francs

raccords orthogonaux	pces	15,652	Fr.	0,08	Fr.	1,252.15
tubes 42-48	ml.	22,340	»	0,09	»	2,010.60
chevrons 9,250 × $^{8}/_{12}$.	m3	88,800	»	15.—	»	1,332.—
panneaux de plancher	m2	2,907	»	0,75	»	2,180.25
plateaux de 36 mm. .	m2	592	»	0,40	»	236.80
3,000 places de bancs .	pces	3,000	»	0,60	»	1,800.—
lambourdes	ml.	6,069	»	0,10	»	606.90
bâches	m2	302	»	0.80	»	241.60
					Fr.	9,660.30

Main-d'œuvre

de chargement, montage, démontage, 10,052 heures Fr. 15,581.20

Frais de transport aller et retour

Factures	Vedelago	Fr.	1,464.—	
»	Corthésy	»	258.20	
»	Vigny.	»	120.—	
»	Lavillat	»	575.—	Fr. 2,417.—

Compte de sous-traitants

Factures	Pedrani, ferblantier . .	Fr.	130.—	
»	Martin, glaces	»	60.—	
»	Burlet, chaises	»	192.—	
»	Castellino, chaises . . .	»	368.—	
»	Veuillet, peintre	»	88.50	
»	Molina, décors	»	3,200.—	
»	Gras, guinée décors . .	»	2,143.50	
»	Dupuis, clôtures	»	704.05	
»	Berchten, rochers. . . .	»	720.—	
»	May, c. plaq. bateau . .	»	71.25	
»	Gartenmann	»	1,200.—	
»	Ass. Int. Genève	»	283.40	Fr. 9,160.70
				Fr. 36,819.20
31,10 % pour frais généraux . . .				Fr. 11,450.75
Prix de revient sans bénéfice . .				Fr. 48,269.95
Nos factures				» 37,142.50
Perte nette				Fr. 11,127.40

Le président: Cette lettre est transmise sans autre à la commission; c'est ce que j'ai proposé tout à l'heure et c'était infiniment plus simple.

Le projet est renvoyé à une commission composée de MM. *Billy, Recoux, Loutan, Sormani, Thévenaz, Guinand, Martin-du Pan, Wursten, Ganter, Julita, Bernoud.*

3. Election d'un membre de la commission administrative de l'Hospice général, en remplacement de M. Lucien Cabuzat, démissionnaire.

Le choix est laissé à la présidence qui désigne M. *Emile Mégard.*

4. Election de la commission chargée d'examiner les comptes rendus administratif et financier de l'administration municipale pour l'année 1941.

Le choix de cette commission est laissé à la présidence qui désigne : MM. *Boujon, Castellino, Thévenaz, Rollini, Snell, Recoux, Gysin, Falk-Vairant, Henny, Burdet, Sésiano, Ganter, Julita, Treina, Bernoud.*

5. Election de la commission chargée d'examiner les comptes annuels et le bilan des Services industriels pour l'année 1941.

Le choix de cette commission est laissé à la présidence qui désigne : MM. *Billy, Duboule, Ducommun, Dufaux, Rossire, Arnaudeau, Falk-Vairant, Dentan, Martin-du Pan, Frigerio, Wursten, Rey, Borel.*

M. Thévenaz: Je voudrais profiter de l'élection de la commission chargée d'examiner les comptes annuels et le bilan des Services industriels de Genève pour attirer l'attention du conseiller administratif délégué et des membres de ce Conseil municipal qui appartiennent au conseil d'administration des Services industriels sur la façon quelque peu cavalière qu'ont les Services industriels à l'égard des mobilisés.

Vous savez probablement que les Services industriels passent par le Bureau genevois d'adresses quand ils ont besoin d'auxiliaires. Nous n'avons pas à entrer dans cette question qui dépend du service interne des Services industriels; d'autre part, nous n'avons pas davantage à examiner en détail les conditions de cet accord. Mais il me sera

tout de même permis de faire remarquer à ce Conseil que les auxiliaires en question touchent 12 francs par jour comme auxiliaires aux Services industriels alors que le Bureau genevois d'adresses touche 14 fr. 40. Il y a donc une retenue de plus de 2 francs par jour sur le mobilisé employé par les Services industriels par l'intermédiaire du Bureau genevois d'adresses. Or, l'Union des mobilisés a une organisation, le Service s. v. p. Si l'employeur garde un mobilisé plus de huit jours à son service, le mobilisé ne fait plus partie du Service s. v. p. mais passe au service de placement général de l'Union des mobilisés. Il ne payera que 1 franc au maximum par jour pour les huit premiers jours. Or, actuellement, aux Services industriels, vous avez des auxiliaires qui s'y trouvent depuis plus de deux mois et qui laissent toujours au Bureau genevois d'adresses de 2 à 2 fr. 50 par jour.

Ce qui nous intéresse spécialement, c'est le cas d'un brave citoyen, père de famille, qui était placé aux Services industriels par le Bureau genevois d'adresses. Mais comme tous les hommes astreints au service militaire, il reçoit un ordre de marche. Il le signale à ses chefs en faisant toutefois remarquer qu'il est assez désagréable de faire encore du service militaire, étant donné qu'il a déjà été passablement mobilisé, qu'il n'est pas comme certains peut-être aux Services industriels qui n'ont jamais fait de service, qu'en outre il n'a aucune économie. On lui déclare alors : Si vous pouvez vous faire démobiliser dans l'espace de cinq à six jours, vous retrouverez votre emploi.

L'intéressé fait immédiatement des démarches auprès de son unité et réussit à se faire démobiliser. Lorsqu'il revient à Genève tout heureux de retrouver sa place aux Services industriels, on lui dit tout simplement qu'on l'a remplacé. Vous admettrez que pour un homme qui fait du service militaire, le procédé est quelque peu dur et je demande au conseiller administratif délégué et aux membres de ce Conseil municipal appartenant au conseil d'administration des Services industriels d'intervenir auprès de certains chefs qui, eux, ne font pas de service, qui ne subissent aucune perte de salaire afin qu'on ne traite pas des citoyens mobilisables comme on vient de le faire dans le cas que je vous ai signalé. *(Bravos et applaudissements.)*

M. Jaccoud: Comme membre du conseil d'administration des Services industriels, il m'appartient de fournir sur cette question les quelques éclaircissements suivants :

Les Services industriels, pour des tâches et des besognes temporaires, au lieu d'engager un personnel nouveau — on leur demande de faire des économies — ont recours au Bureau genevois d'adresses. Ce bureau a été constitué il y a quelques années avec les encourage-

ments et la participation des pouvoirs publics parce qu'il devait rendre d'éminents services au point de vue social : trouver des emplois à ceux qui n'en avaient pas. Je puis dire, pour l'avoir constaté à maintes reprises personnellement, que le Bureau genevois d'adresses a rendu de grands services à ceux qui, à ce moment, étaient sans emploi.

Les Services industriels payent à cette entreprise — parce que ce n'est rien autre qu'une entreprise, comme n'importe quel bureau de placement — un prix convenu. La question de savoir ce que le Bureau genevois d'adresses exige de ceux qu'il place ici ou là échappe complètement aux Services industriels. *(Mouvements.)* Il ne faut pas dire non, parce que c'est comme ça. Les Services industriels ne peuvent pas dicter les conditions conclues entre la main-d'œuvre placée et le Bureau genevois d'adresses. Ils payent simplement à ce bureau le prix convenu et c'est absolument normal.

Nous sommes cependant intervenus auprès de ce bureau — je tiens à le préciser — pour lui demander de revoir les conditions qu'il exige des employés qu'il fait travailler car nous les estimons trop élevées étant donné les circonstances actuelles. Je crois savoir qu'on est prêt à donner satisfaction à ceux qui émettent des récriminations. Mais je voudrais bien qu'on éliminât cette équivoque et que l'on ne s'imaginât pas que ce sont les Services industriels qui fixent le taux des retenues sur le salaire des employés du Bureau genevois d'adresses. Ce ne sont pas eux, c'est ce bureau lui-même qui fixe ces conditions. Si elles sont trop onéreuses, qu'on intervienne auprès de ce bureau pour lui faire comprendre que son entreprise étant une œuvre sociale, les conditions actuelles doivent être revues; mais que l'on n'incrimine pas dans cette affaire les Services industriels.

Quant au cas signalé par M. Thévenaz, je ne le connais que par ce qui m'en a été dit l'autre jour. Nous faisons une enquête à ce propos. Mais j'insiste sur ce côté de la question : ce ne sont pas davantage les Services industriels qui engagent plutôt ce monsieur qu'un autre. Ils s'adressent au Bureau genevois d'adresses pour demander de la main-d'œuvre. C'est donc à ce bureau qu'il aurait appartenu de nous fournir l'élément dont vous parliez tout à l'heure au moment de son retour du service militaire. Il y a certainement une critique à faire au Bureau genevois d'adresses lorsqu'il a remplacé le mobilisé par un autre et qu'au retour du mobilisé il n'a pas trouvé de travail pour ce dernier. Mais cela — je le répète — ne concerne pas les Services industriels mais uniquement le Bureau genevois d'adresses.

Il fallait mettre toutes choses au point pour qu'on n'aille pas s'imaginer qu'aux Services industriels on pratiquerait une politique antisociale, contraire aux intérêts des mobilisés. C'est, à ma connaissance, juste le contraire qui est exact.

6. Election de la commission des travaux publics

Le président: Je constate ici qu'il existe une divergence de vues : trois groupes de ce Conseil préconisent une commission de onze membres seulement, tandis que le groupe des socialistes de Genève propose d'en porter l'effectif à quinze. La parole est-elle demandée sur ce point ?

M. Treina: Notre parti désirerait, en effet, que l'effectif de cette commission fût fixé à quinze membres car cela permettra à deux des nôtres d'y siéger. D'ailleurs, elle comptait précédemment quinze membres et nous ignorons les raisons qui déterminent le Bureau à nous proposer de la réduire à onze. Nous tenons donc pour le retour à l'effectif de quinze membres, afin que notre parti, qui représente la classe ouvrière, puisse participer plus largement aux travaux de cette commission évidemment la plus importante, la plus intéressante pour nous, et puissent y défendre les intérêts de nos mandants.

Le président: Le Bureau, quant à lui, ne préconise rien du tout, il se borne à constater que trois groupes de cette assemblée proposent onze membres et le quatrième quinze. C'est tout.

M. Borel: Il faudrait d'abord se rappeler pourquoi l'effectif a été, ces temps derniers, réduit à onze membres. C'est simplement parce qu'une fraction tout entière a déserté ces bancs, estimant qu'elle n'avait plus à siéger ici, — ensuite elle a été exclue. Mais je pense que le chiffre de quinze membres, arrêté précédemment, était fixé d'une façon fort sage. Dans une agglomération aussi grande que Genève, il y a trop d'intérêts divers, voire divergents — qui méritent d'être pesés à leur juste valeur, pour que l'on puisse admettre une commission des travaux publics très réduite. Il y a, par exemple, des intérêts de quartier qui sont tout à fait légitimes, encore qu'en certaines circonstances ils doivent céder le pas à l'intérêt général. Dans ces conditions, une commission de quinze membres n'a rien d'excessif et j'ai la conviction que M. le conseiller administratif Unger, pour sa part, n'a jamais jugé qu'il le fût. Par conséquent, j'estime qu'il faut revenir à cette tradition et nommer quinze commissaires aux travaux publics.

M. Unger, conseiller administratif : J'ignorais totalement qu'il y eût divergence entre les groupes et que cette question pût se poser, mais je vous dirai mon sentiment en deux mots.

Il s'agit, en effet, d'une commission très importante et il est donc heureux qu'un assez grand nombre de conseillers municipaux soient

appelés à y siéger, dans l'intérêt même du bon résultat de ses travaux qui doivent servir à asseoir solidement les décisions prises ensuite ici. Je serais donc, quant à moi, partisan du retour au chiffre de quinze membres.

Le président: La commission serait donc composée de quinze membres? *(Acquiescement.)*

La présidence désigne, pour faire partie de la commission des travaux publics : MM. *Thévenaz*, *Rossire*, *Corbat*, *Henssler*, *Corboud*, *Billy*, *Loutan*, *Marti*, *Calame*, *Sésiano*, *Baud*, *Borel*, *Parisod*, *Dentan*, *Frigerio*.

7. Nomination de cinq membres pour compléter la commission des écoles municipales.

La présidence désigne : MM. *Félix Martin*, *Bessat*, *Dudan*, *Perret*, *Cheseaux*.

8. Nomination de cinq membres pour compléter la commission du tourisme.

La présidence désigne : MM. *Blattner*, *Maerky*, *Rey*, *Michellod*, *Bossard*.

Le président : Du fait de cette élection complémentaire, la commission, nommée le 2 juin 1939, comprend désormais : MM. Guinand, Naville, Raisin, Rey, Michellod, Loutan, Corbat, Billy, Burklen, Blattner, Maerky, Bossard, Bernoud.

9. Nomination d'un membre pour compléter la commission électorale.

La présidence désigne : M. *Treina*.

10. Nomination d'un membre pour compléter la commission taxatrice.

La présidence désigne : M. *Julita*.

11. Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 125,000 fr. en vue de la participation de la Ville de Genève au capital de garantie des manifestations du deuxième millénaire de Genève[1].

M. Rey, rapporteur.

Messieurs les conseillers,

La commission a étudié au cours de trois séances tenues les 22, 27 et 30 janvier les propositions du Conseil administratif relatives au IIme millénaire.

Après les rapports présentés par MM. les conseillers administratifs Schoenau et Noul, la commission s'est déclarée d'accord avec le projet d'arrêté proposant la participation effective de la Ville pour une somme de 125,000 francs, tout en apportant quelques modifications quant à la répartition des sommes prévues au dit projet.

Le programme adopté forme un ensemble complet de manifestations et expositions susceptibles de faire participer toute la population à une commémoration aussi importante.

L'exposition rétrospective, organisée au Musée d'art et d'histoire, permettra à notre population d'être mise en contact avec les souvenirs et œuvres d'art de notre passé et d'acquérir en un minimum de temps les notions essentielles de notre histoire.

Le cortège, qui sera très important, groupera environ 2,000 participants; les habitants de notre ville, ainsi que nos confédérés qui, nous voulons l'espérer, viendront très nombreux à Genève dans ces circonstances, auront ainsi la possibilité de se faire une idée de la vie historique de notre cité.

Un soin tout particulier sera apporté au choix des costumes et accessoires pour donner à ce cortège une très belle tenue, en même temps qu'un cachet d'exactitude historique.

Vous remarquerez que les postes de Fr. 100,000.— et de Fr. 40,000.— prévus au projet de budget ont été ramenés respectivement à Fr. 70,000.— et Fr. 15,000.—, la commission ayant fait sienne la proposition de M. le conseiller administratif Noul, de ne faire défiler le cortège que deux fois, au lieu de quatre prévu précédemment.

La réduction totale de Fr. 45,000.— correspond à la diminution des frais de location des costumes (deux jours au lieu de quatre) ainsi qu'à la réduction des frais de podium et de tribune à la plaine de Plainpalais.

Une partie de cette somme servira à la décoration de certaines

[1] Rapport du Conseil administratif, 485. Projet, 490. Renvoi à une commission, 490. Tour de préconsultation, 491. Désignation de la commission, 494.

artères pour lesquelles le poste « décoration » prévu était apparu insuffisant.

Les recettes ont été ramenées de Fr. 60,000.— à Fr. 30,000.—.

Après avoir passé dans nos rues, le cortège défilera sur un podium installé sur la plaine. Là, certains groupes exécuteront des danses ou des rondes qui constitueront une sorte d'apothéose terminant l'itinéraire du cortège. Un éminent metteur en scène sera engagé pour ordonner ce spectacle.

La publication historique et la frappe de médailles commémoratives, dont un certain nombre d'exemplaires sera mis en souscription publique, laisseront un précieux souvenir de ces belles manifestations.

Spectacle historique. Le concours organisé par le Conseil administratif en vue de créer un spectacle historique et patriotique n'ayant pas donné de résultats intéressants, il a été demandé à trois parmi nos meilleurs hommes de lettres d'écrire le livret d'un spectacle; la partition a été confiée à un réputé compositeur genevois.

Ces diverses collaborations nous font espérer un spectacle qui devra laisser aux Genevois d'aujourd'hui le même souvenir agréable que le Festspiel de 1914 a laissé aux Genevois d'alors.

La commission consultative nous a assurés qu'elle voue toute son attention à l'exécution de ce livret et qu'elle garde un droit de regard jusqu'à sa mise au point définitive.

L'augmentation du poste *décoration* est entièrement prélevée sur l'économie réalisée par la diminution du poste « frais du cortège ».

Cette somme est destinée à l'aménagement de la voie millénaire.

Cet aménagement comportera la décoration, la création d'attributs commerciaux, ornements et texte adaptés aux architectures, en collaboration avec les intéressés, propriétaires et artisans.

Le budget prévoit 20,000 francs pour la *publicité;* il est essentiel qu'une large diffusion soit faite du programme des manifestations prévues, ceci afin d'inviter nos confédérés à venir nombreux assister à celles-ci. Nous espérons par là donner à notre ville une animation dont elle a grand besoin.

En dehors du programme officiel, mais « en liaison » avec le Conseil administratif, les manifestations suivantes sont envisagées pour le moment :

1. Quinzaine de l'élégance.
2. Jeux de Genève.
3. Exposition de la Croix-Rouge.
4. Salon de l'invention.
5. Manifestations musicales et artistiques.
6. Fête romande de gymnastique.
7. Congrès divers.

La commission formule le vœu que nos autorités cantonales et le Conseil administratif donnent aux manifestations de l'*Escalade* et du *31 décembre*, fêtes si chères aux Genevois, une ampleur en rapport avec les fêtes du IIme millénaire.

Toutes ces manifestations auront un caractère digne; nous ne devons pas oublier que beaucoup de gens souffrent, sont dans le deuil ou la misère et, tout en célébrant cet anniversaire historique de notre cité, avec l'ampleur qu'il mérite, nous entendons conserver une mesure à ces fêtes, qui sera certainement appréciée par toute notre population.

	Budget modifié	
	Recettes	*Dépenses*
Journée officielle		Fr. 4,000.—
Premier juin		» 1,000.—
Premier août		» 2,000.—
Exposition rétrospective . . .	Fr. 5,000.—	» 20,000.—
Publication historique	» 4,000.—	» 15,000.—
Médaille	» 4,000.—	» 6,000.—
Cortège : *a)* participation . . .		» 70,000.—
b) estrades	» 30,000.—	» 25,000.—
Spectacle historique : *a)* livret et musique		» 12,000.—
b) représentations	» 16,000.—	» 44,000.—
Décoration : *a)* florale		» 6,000.—
b) vieille ville, etc.		» 28,000.—
Publicité		» 20,000.—
Divers		» 6,000.—
	Fr. 59,000.—	Fr. 259,000.—

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de *125,000 francs* à titre de participation de la Ville de Genève au capital de garantie constitué en vue des diverses manifestations organisées à l'occasion de la célébration du IIme millénaire de Genève.

Article 2. — Tous les groupements admis au bénéfice de cette garantie devront soumettre leurs comptes au Conseil administratif.

Article 3. — La participation effective de la Ville, jusqu'à concurrence de la dite somme de *125,000 francs,* sera justifiée au compte rendu de l'exercice 1942.

Premier débat

M. Bernoud: Le rapport de la commission a modifié, sur quelques chiffres, les premières propositions présentées à la dernière séance. On a ainsi réduit diverses rubriques, en renonçant, par exemple, à un cortège trop important.

Je pense que la commission a eu parfaitement raison car nous risquons, dans des circonstances comme celles-là, d'être victimes d'un mauvais temps qui ruinerait le projet établi.

Mais je fais remarquer à ce Conseil que la commission a conservé le chiffre de 20,000 francs pour la publicité. Or, vous vous souvenez que lorsque nous avons voté le budget pour 1942, il a été alloué à l'Association des intérêts de Genève, une somme de 64,000 francs pour la publicité en faveur de Genève. Chaque fois qu'il y aura des manifestations nouvelles — vous en annoncez déjà dans le rapport — ces institutions demanderont des crédits au Conseil municipal et sans doute ces crédits seront affectés, en partie encore, à de la publicité.

Ne serait-il pas beaucoup plus pratique que dans des occasions comme celles-là, les institutions et comités qui prévoient des manifestations du genre de celles dont nous parlons ce soir, s'entendent avec l'Association des intérêts de Genève de façon qu'il n'y ait pas des publicités à double, doublement coûteuses? Vous savez qu'on prévoit 40 % pour l'agent et 60 % pour une publicité effective et efficace.

En conséquence, je propose de réduire le chiffre de 20,000 à 15,000 francs de façon que le crédit total soit de 120,000 francs et non de 125,000 francs. Le comité des fêtes du bi-millénaire s'entendra avec l'Association des intérêts de Genève pour que dans la publicité faite par cette association, les fêtes du bi-millénaire soient comprises. Nous sommes au commencement de février, les contrats de publicité ne sont pas encore passés et il est possible de réduire de 5,000 francs le budget qui nous est proposé.

M. Julita: En tant que membre de la commission et au nom de notre fraction, je désire apporter quelques observations concernant le crédit demandé et cela d'autant plus que le rapport qui vous a été remis n'a pas été présenté, du moins sous cette forme, à la commission.

Il y a bientôt quatre mois déjà, à la demande du Conseil administratif, l'ordre du jour prévoyait une demande de crédit en vue de la participation de la Ville de Genève au capital de garantie des manifestations du deuxième millénaire de Genève. Cette question fut renvoyée à plus tard, à la demande du Conseil administratif, les projets n'étant pas prêts. Ce soir, le Conseil municipal doit examiner cette demande et éventuellement voter le crédit demandé.

Avant même d'entrer dans le détail, on peut se demander si, étant donné la période critique que nous traversons — songez aux pays nous environnant qui sont en guerre ou plongés dans la misère — il est bien utile d'organiser des festivités à l'occasion d'un bimillénaire dont personne ne conteste la haute signification. Pour mon parti, le problème crucial, pour l'heure, est de faire face à la situation sans cesse aggravée dans laquelle nous nous débattons. C'est donner du travail à ceux qui n'en ont pas, c'est soutenir les familles de nos mobilisés, c'est enfin secourir ceux de nos concitoyens qui, devant la hausse sans cesse croissante du coût de la vie, n'arrivent plus à se nourrir et à se vêtir convenablement.

Loin de nous l'idée d'amoindrir l'effort que font nos autorités municipales dans ce domaine, mais il nous paraît utile de poser la question.

Si notre parti s'est rallié à l'idée d'une commémoration digne du bimillénaire de notre ville, c'est, pourquoi ne pas le dire, non seulement pour marquer, face à un monde qui s'écroule, la pérennité de notre Cité qui se veut toujours plus libre et indépendante, mais aussi, et je m'excuse de voir le problème sous un angle si terre à terre, pour essayer de sortir notre ville de sa torpeur économique en procurant, ne serait-ce que pour quelques semaines, une occasion de travail ou de gain, à nos chômeurs, à nos commerçants, à nos hôteliers.

Et à ce propos, je regrette de devoir dire que, à notre humble avis, ce but ne sera pas atteint ou du moins dans une très faible mesure. En effet, que prévoit-on ? Un cortège, une exposition rétrospective, un spectacle historique dont nous ne savons, à l'heure présente, absolument rien.

Les organisateurs nous semblent nourris de bien grands espoirs sur le pouvoir d'attraction que présentera ce cortège sur nos confédérés. Nous voudrions, avec eux, partager ces espoirs, mais il nous est difficile de croire que nos confédérés se précipiteront à Genève pour le simple défilé d'un cortège, aussi beau soit-il. Nous souhaitons sincèrement nous tromper, mais il nous semble que dépenser une somme de 100,000 francs pour un tel cortège — somme dont la plus grande partie s'en ira en Suisse allemande sous forme de location de costumes — n'en vaut pas la chandelle, si vous me permettez l'expression.

L'exposition sera certainement très intéressante mais, comme toutes les expositions de ce genre, intéressera seulement une minorité. Et que l'on nous permette, à ce propos, de regretter que l'on n'ait pas fait preuve de plus de hardiesse. Je pense en particulier qu'il eût été intéressant de faire appel aux collections particulières de notre ville. L'on aurait pu trouver là des œuvres dignes d'être exposées et surtout des œuvres qui, jusqu'à maintenant, ont été le sujet d'émerveillement de quelques seuls rares privilégiés.

Reste le spectacle historique. Ici, nous ne pouvons plus suivre, malgré toute notre bonne volonté, le Conseil administratif. Nous sommes à moins de quatre mois de l'ouverture et, à notre connaissance du moins, rien n'a encore été fait pour la réalisation de ce spectacle. Il me semble pour le moins paradoxal que le Conseil municipal vote, les yeux fermés, un crédit de 50,000 francs environ, pour un spectacle dont nous ignorons tout. Je souhaite, pour ma part, que les auteurs et compositeurs choisis nous donnent un chef-d'œuvre, mais il me semble que nous sortons depuis trop peu longtemps de budgets faits avec... précipitation, pour employer un terme à la mode, pour nous lancer déjà maintenant dans une aventure qui, je m'empresse de le dire, pourra très bien être une bonne aventure mais qui, pour l'instant, n'est qu'une aventure tout court.

Reste, Messieurs, le chapitre des recettes. Là encore nous regrettons que l'on n'ait pas pensé à couvrir les frais de ces manifestations autrement que par des subventions.

M. Ducommun : Je propose une motion d'ordre. Si M. Julita présente un rapport de minorité, il a le droit de le lire; mais si c'est une intervention dans la discussion, la lecture n'est pas autorisée.

Le président : Je m'occupe de la question.

M. Julita : Il nous semble que l'on aurait pu, en faisant appel à la population tout entière et en particulier aux milieux où a germé l'idée du bimillénaire — milieux qui, d'une manière générale, sont parmi les plus aisés de notre ville — obtenir certainement des sommes assez coquettes, certain que nous sommes que dans un bel élan de patriotisme, les promoteurs du bimillénaire auraient fait l'effort demandé en faveur de Genève.

Mais il faut conclure. Nous vous proposons de ramener le crédit demandé de 200,000 à 150,000 francs. Si nous demandons de réduire le crédit, c'est tout d'abord parce que nous ne voulons pas voter un crédit pour un spectacle dont, si nous ne savons pas la première note de la musique, on nous présente déjà la note tout court. Ensuite, parce qu'avec cette somme nous avons le sentiment qu'il

est possible de faire quelque chose de très bien. Enfin, Messieurs, ce n'est un secret pour personne que d'autres demandes de subventions nous seront présentées. En réduisant à 150,000 francs le crédit demandé ce soir, le Conseil municipal prouvera par là que, tout disposé qu'il soit à aider les efforts de ceux qui veulent donner un regain de vie à notre ville, il faut d'abord compter sur soi avant de compter surtout sur les autres.

Le président : J'aimerais vous poser une question : Est-ce un rapport de minorité que vous présentez ?

M. Julita : C'est un rapport de minorité.

M. Ducommun : Alors, il fallait l'annoncer à l'ordre du jour.

M. Julita : Il n'est pas besoin d'être très intelligent pour le comprendre. Il est trop facile d'organiser des spectacles et manifestations dont le budget de la Ville seul fait les frais. Si les temps n'étaient pas si difficiles, nous n'hésiterions pas un instant à voter les crédits demandés, mais nous pensons faire preuve de sagesse et de mesure en limitant les crédits demandés. Et ce faisant, nous pensons aux tâches sociales urgentes à remplir et à l'équilibre d'un budget qui, et le délégué aux finances nous l'a souvent répété ces derniers mois, s'il ne reflète pas une situation financière dangereuse, n'en reflète pas moins une situation sérieuse.

M. Schoenau, conseiller administratif : Nous venons d'entendre deux propositions : une de M. Bernoud qui demande de ramener le crédit de publicité de 20 à 15,000 francs et l'autre de M. Julita, plus grave, qui, en fait, conclut au renvoi indéfini de la manifestation.

Examinons d'abord la question posée par M. Bernoud. Je suis obligé de dire à son auteur, comme je l'ai déjà fait lors de la dernière séance, que nous n'avons pas attendu son intervention pour nous mettre en rapport avec l'Association des intérêts de Genève. Nous nous sommes mis d'accord pour réunir les deux crédits, soit celui voté dans le budget pour l'Association des intérêts de Genève, au montant de 64,000 francs et la somme prévue pour la publicité des manifestations officielles du deuxième millénaire; le crédit total est donc de 84,000 francs. Je puis, si vous le désirez, vous donner tout le détail de la publicité prévue. Je pense que je vous donne satisfaction.

Quant à la question soulevée par M. Julita, elle me surprend ! J'ai l'habitude de suivre les travaux des commissions et, jusqu'à ce jour, j'ai toujours vu que les rapports de minorité étaient annoncés en séance de commission de façon que celui qui est chargé du rapport

de majorité puisse, si ce n'est se mettre d'accord, tout au moins savoir qu'une partie des membres de la commission ne le suivent pas.

M. Julita a prononcé un mot dont je vais me servir. Il a dit : Il faut de la hardiesse pour s'engager dans une voie semblable.

Eh oui, je vous assure qu'il en faut à celui qui, depuis plus de six mois, œuvre avec son collègue, M. le conseiller administratif Noul, pour arriver à une réalisation qui soit utile à Genève. Nous n'avons pas reçu que des encouragements, loin de là. Nous sommes partis, au début de 1941, avec enthousiasme. Nous avions un programme beaucoup plus complet que celui que nous vous présentons aujourd'hui. Les événements ont modifié sensiblement la situation internationale, les jours s'assombrissent. Faut-il perdre courage ? Nous ne le pensons pas. Nous nous sommes contentés de modifier le programme en le ramenant dans un cadre plus modeste, tenant compte de la situation actuelle et s'inspirant seulement du point de vue civique, moral et économique.

Le programme officiel prévoit une exposition rétrospective, un cortège historique et l'aménagement d'une voie millénaire à travers la vieille ville. Le tout encadré des manifestations patriotiques annuelles.

En dehors de ces manifestations, d'autres réalisations sont envisagées. En voici quelques-unes : la quinzaine de l'élégance, les Jeux de Genève, l'exposition de la Croix-Rouge, le salon de l'Invention, une fête romande de gymnastique et pour terminer « Genève au travail » organisée par la Maison genevoise.

Nous sommes donc en droit d'espérer que pendant cette période, Genève revivra un peu.

En ce qui concerne les congrès, nous n'avons pas encore poussé la publicité; tout dépendra de la volonté du Conseil municipal. Nous ne pouvons engager pour le moment des pourparlers sans avoir la certitude que des crédits seront votés. Malgré cela, des demandes précises nous sont parvenues, avec engagements. Nous avons déjà huit congrès qui grouperont 4 à 5,000 participants.

La question financière est évidemment la plus importante puisque le crédit demandé s'élève à 259,000 francs. Il est vrai que, sur cette somme, une cinquantaine de milliers de francs seront dépensés hors de Genève, mais j'ai bien l'impression, monsieur Julita, que nous trouverons une large compensation par l'afflux de confédérés qui ne manqueront pas de venir à Genève pour la circonstance, d'autant plus qu'il n'y aura pas, à la même époque, d'autres manifestations importantes en Suisse.

Cela dit, j'ajoute qu'il y a urgence à ce qu'une décision soit prise aujourd'hui. Si ce soir vous donnez une suite favorable aux propositions du Conseil administratif, le Grand Conseil pourra prochainement

se prononcer et alors seulement nous pourrons entrer dans la voie des réalisations.

Ce que sera Genève, cette année... c'est vous, messieurs, qui en déciderez : ou bien vous refuserez le crédit que nous vous demandons et alors ce sera la suppression non seulement du programme général prévu, mais aussi de la plupart des manifestations annexes et Genève restera sans vie durant la saison : ou bien vous aurez confiance dans l'optimisme des organisateurs, et notre cité connaîtra un renouveau de vie en 1942. Il vous appartient d'en décider.

Mais je tiens à préciser que le Conseil administratif ne peut pas songer à réduire encore le projet de 50,000 francs; la commission consultative et le Conseil administratif ont déjà épluché, « limé », même plus qu'on n'eût dû le faire, les dépenses envisagées.

Diminuer le budget de 50,000 francs, sur quel poste ? En supprimant la restauration de la voie historique à travers les vieux quartiers de notre cité ? En diminuant l'importance du cortège, principale démonstration du passé de Genève ? Je ne le pense pas. Alors... ? Voulez-vous renoncer au spectacle historique... ? Songez que nous n'aurons probablement pas l'Exposition industrielle, mais que par contre si l'effort entrepris par mon collègue M. Noul atteint son but nous aurons tous les quinze jours, dans notre magnifique salle du Théâtre, des manifestations qui attireront dans notre belle cité une foule de Confédérés, venant visiter non seulement la ville, mais aussi une des salles les plus aimées en Suisse, tout en assistant à un spectacle historique digne de Genève.

Bref, le Conseil administratif combat sans aucune hésitation la diminution du crédit demandé. Voulez-vous accepter les propositions du Conseil administratif ? Alors nous irons de l'avant avec courage. Préférez-vous abandonner ces manifestations ? Nous nous inclinerons avec regret.

M. Treina: Notre fraction ne peut que féliciter le Conseil administratif de l'enthousiasme et de la confiance qu'il manifeste. Certes, à l'époque actuelle, il en faut ! Pourtant vous me permettrez de rappeler qu'avec beaucoup d'enthousiasme et de confiance aussi, on s'est lancé, il n'y a pas longtemps, dans une affaire qui nous a valu certaines déceptions... Au reste elle n'est pas terminée, nous en discuterons encore; pour le moment, il s'agit d'acquitter la note !

Nous savons bien que pour monter une entreprise de cette envergure il faut de l'argent. Vous savez, de votre côté, que nous ne sommes pas l'adversaires des subventions lorsqu'elles doivent permettre de procurer du travail aux gens, bien au contraire. Mais nous pensons que la méthode qui consiste à vouloir faire revivre Genève en organisant des fêtes n'est pas la bonne. Non, voter de gros crédits, qui

atteignent et dépassent même 100,000 francs pour monter des festivités..., non, ce n'est pas ainsi que l'on ranimera notre cité... *(Voix sur les bancs du Conseil administratif :* Alors, comment ?) Nous lisons souvent, dans votre propre presse qu'il faut travailler et faire travailler... Certes, mais pas par ces moyens-là. Nous estimons que l'argent des subventions doit se convertir en véritable travail, non en fêtes. *(Voix :* Proposez quelque chose !) Proposer ? Nous l'avons déjà fait, mais hélas nous n'avons pas été entendus, nous le sommes rarement.

Si encore nous pouvions nous dire que cette demande de crédit à de telles fins est la dernière ! Mais non; déjà, le Conseil administratif nous annonce une « Quinzaine de l'élégance », les « Jeux de Genève », etc. Cela signifie que l'on s'apprête à nous demander le vote de nouvelles subventions et tout cela pour des buts qui n'ont rien de constructif, vous ne pourrez pas prétendre le contraire... *(Protestations sur divers bancs.)*

Nous estimons imprudent de nous lancer dans une aventure qui comporte certainement des risques financiers, imprudent de nous demander notre vote affirmatif alors que la commission elle-même n'est pas exactement au clair. Car enfin le rapporteur a reproché à notre collègue M. Julita d'avoir lu un rapport de minorité, mais lui-même, si je suis bien renseigné (et je crois l'être) n'a pas lu son rapport en commission...

En conséquence, je vous demande, Messieurs les conseillers de renvoyer le projet à la commission pour complément d'informations et pour une étude plus complète.

M. Schoenau, conseiller administratif : Pardon ! le rapport de majorité a bien été lu en commission. Seulement on y a apporté ensuite quelques retouches de rédaction, comme cela se fait généralement, ainsi pour le *Mémorial.*

Le président : M. Julita était donc mal renseigné. *(Rires.)*

M. Julita : Après tout, cela se peut, je m'en excuse. Quoi qu'il en soit, l'apport d'un rapport de minorité n'a certainement pas été inutile. Et notre opinion, solidement basée sur des réflexions très sérieuses, reste que la commission n'a pas reçu communication de tous les chiffres. Nous demandons que le projet lui soit renvoyé à nouveau.

M. Noul, conseiller administratif : Il est assez singulier de voir ici certains conseillers combattre le projet ou du moins en demander le renvoi alors qu'ils invoquent, d'autre part, la nécessité de faire travailler nos artisans, nos commerçants, nos ouvriers. Comme si le travail, à Genève, monsieur Treina, ne consistait qu'en besognes

manuelles accomplies dans les usines ! Il y a pourtant chez nous de nombreuses personnes vivant d'autres activités que le travail d'usine, si honorable qu'il soit et si respecté qu'il doit être.

Le Conseil administratif a songé que, dans les circonstances actuelles, économiquement difficiles, voire tragiques, il se devait de tout mettre en œuvre pour rendre un peu de vie à Genève, pour lui donner un regain d'activité économique, donc sociale... Or, il ne lui appartient guère de créer de nouveaux ateliers mécaniques dans notre ville. Pourtant mon collègue préposé aux finances serait certainement heureux de pouvoir encaisser de nouvelles recettes au titre de la taxe municipale. Il fallait donc aviser et chercher d'autres moyens de se tirer d'affaire, des moyens plus rapides, si ce n'est plus efficaces. Nous avons songé au bimillénaire.

Il y a deux façons d'envisager l'affaire. On peut la considérer d'un point de vue négatif, en disant : « Messieurs tout l'argent que vous nous demandez sera dépensé en pure perte » et à ce propos, M. Treina a l'amabilité de nous rappeler le résultat financier de *Guillaume Tell. Guillaume Tell...* ? Mais c'est aussi, monsieur Treina, une expérience qui peut être considérée sous deux angles différents : il y a le brutal aspect financier : grosse responsabilité, déboires, gros déficit pour l'Association des festivals; mais il y a aussi l'autre face : l'incontestable succès artistique de ces représentations, l'animation qu'elles ont donnée à Genève pendant le mois d'août et encore le profit qu'elles ont valu à nombre de nos commerçants dont plus d'un m'a déclaré : « Monsieur Noul, les représentations de *Guillaume Tell* m'ont fait travailler, elles m'ont fait du bien ».

M. Treina prétend que notre méthode n'est pas la bonne... En fait de méthodes, il y a celle du rossignol et il y a celle du coucou, on peut choisir. Au Conseil administratif, nous ne sommes peut-être pas des rossignols... *(Hilarité.)* ... mais nous avons la conviction que la méthode que nous avons choisie n'a pas tout de mauvais, qu'elle est même assez bonne et assez sûre.

Aventure financière, dites-vous, monsieur Treina... Je vous en prie ! Peut-on qualifier de la sorte cet essai à tenter pour que, cette année encore — je dis : cette année encore — notre cité dure, vive et se sorte de la misère où elle gémit ? Ou bien notre tentative serait-elle donc simplement quelque chose comme un billet de loterie ?

Au surplus, je n'ai pas l'impression que M. Treina lui-même soit tellement convaincu de ce qu'il nous a dit. Je serais tenté de penser qu'il s'est plutôt fait l'écho de son collègue M. Julita qui nous a présenté un rapport de minorité, ce dont je suis d'ailleurs surpris. Mon collègue M. Schoenau et moi-même avons assisté aux séances de la commission, non pas précisément en qualité d'observateurs, mais

pour documenter, pour éclairer les commissaires. Nous y avons entendu des objections de la part de M. Julita, mais enfin, à un certain moment, il semblait bien que celui-ci se fût rallié au projet. — J'en appelle au souvenir des membres de la commission. — Voici qu'il se ravise... Par l'effet de quels conseils? Son opinion a-t-elle vraiment changé ou bien a-t-il subi quelque influence? Ne cherchons pas à le savoir. Toujours est-il qu'il présente un rapport de minorité, qui se résume à quoi? Tout d'abord, il met en doute le programme que nous avons établi et il ajoute, en somme, ceci, qui est assez curieux et à la fois monumental : « Messieurs, votre programme ne vaut rien, il fallait faire très grand ! » Puis, ayant dit cela, que propose-t-il? De réduire le capital de garantie que nous vous demandons !

C'est assez illogique, mais c'est ainsi... Il nous dit encore : « Une exposition rétrospective? Cela pourrait être intéressant, mais pourquoi ne faites-vous pas appel aux collections particulières? M. Julita sait-il ou ne sait-il pas si nous n'avons pas justement demandé le concours de nos concitoyens qui ont le privilège de posséder des pièces intéressantes? Est-il donc si bien introduit dans notre monde genevois pour connaître des richesses d'art que nous pourrions ignorer? Je me permets d'en douter. En revanche, nous disons à M. Julita : « Si vous connaissez un tableau, un objet, une pièce digne d'être appréciée par la collectivité et qui nous soit inconnue, alors faites-nous la grâce de nous l'indiquer et nous nous empresserons, avec votre concours, d'entreprendre des démarches pour obtenir qu'on nous les confie. »

C'est une plaisanterie, laissons cela.

Le cortège? On le discute. C'est une question d'appréciation. Les uns n'aiment pas les cortèges... *(Bruit à la tribune des journalistes.)* On peut m'abîmer demain dans les journaux, mais ici j'accomplis mon devoir et ce n'est pas aux journalistes à m'interrompre. Il y a ici soixante conseillers municipaux pour me couper la parole et les journalistes n'ont qu'un droit, celui d'écouter.

Le président : Si la tribune manifeste, elle sera évacuée.

M. Noul, conseiller administratif : Je parlais du cortège. Les uns estiment qu'un cortège peut amener du monde; d'autres, au contraire, pensent que cela n'est pas suffisant. Question d'appréciation. Nous avons ici un membre de la commission qui a douté de la valeur du cortège. Nous lui avons donné nos raisons et il a fini par s'y rallier. Nous pensons pouvoir ainsi amener à Genève, au cours de deux journées — un samedi et un dimanche — de nombreux Confédérés qui voudront vivre, en quelques heures, l'histoire de Genève que nous voulons mettre sous leurs yeux.

Vous apprécierez si cette idée est bonne ou mauvaise. Il me semble qu'en général, un peu partout, dans n'importe quelle cité de Suisse ou de l'étranger, lors de grandes manifestations, un cortège est toujours prévu. A Berne, pour le 750e anniversaire de la fondation de cette ville, un grand cortège a été organisé.

Il est une question plus délicate, où la critique peut se faire jour, j'en conviens, c'est la question du spectacle.

Avant le milieu de l'année dernière, nous avions ouvert un concours avec cette secrète espérance que le sujet qui était donné enthousiasmerait nos auteurs. Ce concours a eu un résultat négatif. Nous sommes les premiers, au Conseil administratif, à le regretter amèrement. Mais nous avons appris, par les membres du jury — et certains d'entre eux avaient une longue expérience — que jamais un concours n'a donné de résultats favorables. Ainsi, pour les fêtes de juin 1914 — on nous a reproché le court laps de temps que nous avons accordé — on avait ouvert un concourt quatre ans auparavant et lorsque le jury s'est réuni pour juger des envois, il n'en a retenu aucun. Il a dû faire appel à des auteurs connus. Nous avons agi de même en 1942.

M. Julita nous dit que nous n'avons aucune précision sur ce que sera ce spectacle, que nous ne connaissons pas la pièce. C'est vrai. Mais cette pièce s'écrit. Cependant, lorsqu'on réclame du travail pour la classe ouvrière et qu'on nous demande d'autre part, dans le domaine spirituel, de défendre nos valeurs, nous disons que nous avons là une occasion de donner à ceux qui ont fait leurs preuves dans la littérature la possibilité de se manifester. N'est-ce pas là une raison suffisante de les encourager et de leur dire : Messieurs, faites-nous quelque chose !

La commission consultative du bi-millénaire, prudente malgré tout et pour ne pas gaspiller les deniers de la Ville et de la République, a dit : Nous laissons au programme le spectacle patriotique mais si, hélas ! il ne nous donne pas satisfaction, nous ne le réaliserons pas.

Quant à moi, j'ai employé toutes mes forces à encourager nos auteurs, littérateurs et musiciens. Nous avons fait appel à huit d'entre eux qui ont chacun un nom dans la ville, pour leur donner cette occasion et je crois malgré tout qu'il nous donneront satisfaction, soit au point de vue littéraire, soit au point de vue musical.

M. Billy : Les noms ?

M. Noul, conseiller administratif : Vous voulez les noms ? Les voici : MM. de Ziégler, Rheinwald, Chaponnière au point de vue littéraire; MM. Frank Martin, Vuataz, Marescotti, Piantoni pour la musique, tous des hommes qui ont donné des preuves de leurs talents et qui ont été joués soit à la radio, soit au théâtre et qui, dans le

monde des lettres, ont du talent. Je reconnais que MM. Rheinwald, de Ziégler et Chaponnière ne sont pas, à proprement parler, des dramaturges; mais je pense que nous pouvons compter sur leur élan et leur amour pour la cité qu'ils doivent magnifier pour trouver en eux-mêmes des accents que nous pouvons attendre d'eux et que vous ignorez peut-être. *(Bravos et applaudissements.)*

Et voilà pourquoi, en bref, je vous demande non pas de diminuer le crédit sollicité, mais de le voter comme nous le demandons. Nous ferons l'impossible, malgré les temps, malgré les torpillages — parce qu'on nous a torpillés pour diverses raisons — malgré le peu de temps qui nous reste, pour faire quelque chose de bien pour Genève et digne de notre cité.

On nous a reproché de voir trop grand. Maintenant, on veut nous obliger à voir trop petit. Avec les moyens dont nous disposerons, nous nous efforcerons de faire quelque chose, sinon de grand, mais au moins de digne de Genève. *(Bravos et applaudissements.)*

M. Julita: Je n'ajouterai que quelques mots d'explication, peut-être d'excuses. *(Voix :* Ah ! Ah !)

J'ai présenté un rapport de minorité en ne suivant peut-être pas la procédure; mais je suis un néophyte et je m'en excuse humblement.

M. Ducommun : Quelle éternelle « épandoire » !

M. Julita : Si je n'ai pas présenté un rapport de minorité selon les règles, c'est que le rapport de la commission n'a pas été fait selon la procédure habituelle.

Le président : Nous échappons à ces considérations de procédure; au fait.

M. Julita : J'y arrive. M. le conseiller administratif Noul a dit que mon ami Treina n'était pas très convaincu. Si quelqu'un n'est pas très convaincu dans cette histoire, c'est la commission, à tel point qu'à la lecture du premier rapport, ce fut un froid assez pénible. Ce rapport a été remis à une commission de trois membres qui essaya de l'enjoliver parce que — les membres de la commission l'ont dit — si l'on venait avec ce premier rapport, ce serait un enterrement de première classe.

Voilà pourquoi il y a un rapport de minorité.

M. Noul emploie des accents pathétiques. Cela est inutile. Nous sommes d'accord de faire un effort pour Genève. Cependant, vous nous dites que vous vous êtes adressés aux sommités de Genève pour faire ce spectacle et, dans le débat, vous jetez huit noms. Or, dans le rap-

port, vous n'indiquez que trois hommes de lettres et un compositeur. Il y a donc déjà du tangage.

Quant à nous, nous ne pouvons pas voter un crédit pour un spectacle dont nous ne savons rien. Nous sommes prêts à discuter des crédits et à les voter lorsque nous serons en présence d'un spectacle et pas avant.

M. Noul, conseiller administratif : Je répondrai très brièvement à M. Julita. Il me reproche les chiffres. Si quelqu'un est bien renseigné, c'est lui puisqu'il est au courant de tout ce qui s'est passé à la commission. Il n'a qu'à dire exactement ce qu'il sait.

Quand j'ai dit huit noms...

(Interruption à la tribune des journalistes : sept !)

J'en ai donné sept parce qu'il en est un huitième qui est une manière de superviseur et que M. Julita connaît bien.

(Même interruption : Dites-le !)

Cela ne vous intéresse pas... *(Nouvelles interruptions.)*

Au point de vue du rapport de minorité, M. Julita sait très bien ce qui en est. Le fond d'une affaire peut rester identique à elle-même; la forme, le moyen de la présenter peut différer. Or, le rapporteur de la commission, pour des raisons particulières, n'a pas pu assister à deux des séances. Il a fait son rapport sur des notes qui lui ont été transmises. Il n'a donc pu que transcrire les faits brutalement sans donner le fond de sa pensée. Or, c'est justement ce que nous avons demandé : présenter les faits en donnant en même temps le sentiment de la commission. Est-ce que ce n'est pas exact ?

M. Rey, rapporteur : Parfaitement.

M. Ganter: Permettez-moi une petite remarque. Je crois savoir que sept musiciens et sept librettistes ont pris part au premier concours. Il s'agissait pour la plupart de jeunes qui méritent certainement d'être encouragés. Leurs travaux n'ont pas reçu l'entière approbation du jury et ceci, sans doute, pour de justes motifs, mais ne conviendrait-il pas de reconnaître leur zèle, de les encourager par un geste, en leur octroyant une modeste allocation — par exemple 50 francs chacun — afin de leur prouver qu'on s'est néanmoins intéressé à leurs efforts et que ceux-ci ont été appréciés ?

M. Noul, conseiller administratif : La suggestion de M. Ganter part d'un bon sentiment auquel je rends pleinement hommage, mais le

Conseil administratif ne peut pas donner en quelque sorte un démenti au jury. Par le seul fait qu'ils ont pris part au concours, les concurrents en ont accepté le règlement. M. Ganter insiste sur ce point qu'il s'agit d'encourager des jeunes. Des jeunes? Oui, il y en avait, mais il y avait aussi des concurrents d'âge moyen et de... plus âgés. Le jury a apprécié et jugé, nous ne pouvons pas revenir sur son jugement.

Le président: La parole est-elle encore demandée? Ce n'est pas le cas.

Nous sommes en présence d'une proposition de renvoyer à nouveau le projet à la commission. Je la mets aux voix.

La proposition de renvoi est repoussée.

Le projet est adopté en premier puis en second débat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de *125,000 francs* à titre de participation de la Ville de Genève au capital de garantie constitué en vue des diverses manifestations organisées à l'occasion de la célébration du deuxième millénaire de Genève.

Article 2. — Tous les groupements admis au bénéfice de cette garantie devront soumettre leurs comptes au Conseil administratif.

Article 3. — La participation effective de la Ville, jusqu'à concurrence de la dite somme de *125,000 francs*, sera justifiée au compte rendu de l'exercice 1942.

La séance est levée à 22 h. 10.

Le mémoraliste-sténographe :
S. PERRET.

Adresse du mémorialiste : 55, route de Florissant, tél. 4.04.48.

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

SESSION EXTRAORDINAIRE

VENDREDI 6 MARS 1942

Présidence de M. Charles DUBOULE, président

Sommaire :

1. Assermentation de M. Fritz Sandoz, conseiller municipal remplaçant M. Jules Dudan, démissionnaire 530
— Communication du Conseil administratif 531
2. Nomination d'un membre de la commission de direction de la Caisse hypothécaire en remplacement de M. Frédéric Martin, décédé 540
3. Désignation d'un membre de la commission des écoles en remplacement de M. Dudan, démissionnaire 541
4. Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 175,000 francs en vue de la transformation des bâtiments de la propriété Bertrand pour être affectés à des classes d'écoles enfantines et primaires . . . 541
5. Proposition du Conseil administratif en vue de faciliter l'organisation de la « Maison genevoise » en 1942 . . 545
6. Proposition du Conseil administratif en vue de la radiation de servitudes à Florissant 547
7. Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 20,000 francs destiné à la constitution d'un capital de garantie des « Jeux de Genève » de 1942 . 549
8. Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 25,000 francs en vue du

règlement total des comptes des représentations de « Guillaume Tell » 551

9. Questions posées au Conseil administratif :

M. Borel (culture des champs) 555
Réponse du Conseil administratif 556
M. Thévenaz (fête des « Promotions ») 559
Réponse du Conseil administratif 560
M. Treina (allocations de renchérissement; Bureau genevois d'adresses et Services industriels) 561
Réponse du Conseil administratif 562

10. Requêtes en naturalisation (15e liste) 563

La séance est ouverte à 20 h. 30 dans la salle du Grand Conseil.

Il est procédé à l'appel nominal.

Membres présents: MM. Arnaudeau, Baud, Bessat, Billy, Blattner, Borel, Bornand, Bossard, Bossy, Boujon, Burdet, Burklen, Calame, Castellino, Charrot, Cheseaux, Corbat, Cottier, Debonneville, Duboule, Ducommun, Dufaux, Favre, Forestier, Frigerio, Ganter, Genoud, Guinand, Gysin, Henny, Henssler, Jaccoud, Julita, Loutan, Maerky, Marti, Félix Martin, Martin-du Pan, Michellod, Parisod, Perret, Raisin, Ramusat, Recoux, Rey, Rollini, Rossire, Sandoz, Sésiano, Snell, Sormani, Thévenaz, Treina, Wursten.

Membres absents excusés: MM. Bernoud, Corboud, Dentan, Falk-Vairant, Naville, Page.

MM. les conseillers administratifs Peney, président, Schoenau, Unger, Noul et Uhler assistent à la séance, de même que M. Casaï, conseiller d'Etat chargé du Département des travaux publics.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

1. Assermentation de M. Fritz Sandoz, conseiller municipal remplaçant M. Jules Dudan, démissionnaire.

Genève, le 19 février 1942.

Le Conseiller d'Etat
chargé du Département de l'intérieur et de l'agriculture
au Conseil administratif de la Ville de Genève

Monsieur le président,

Nous avons l'avantage de vous informer que M. Sandoz Fritz, 1889, employé C. F. F., rue des Pâquis, 20, accepte le mandat

de conseiller municipal de la Ville de Genève, arrondissement Cité, qui lui est échu ensuite de la démission de M. Dudan Jules.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de notre considération distinguée.

I. Anken.

M. *Fritz Sandoz* est assermenté.

Le président: Je vous souhaite une cordiale bienvenue dans ce corps et vous prie de prendre place parmi vos collègues.

Messieurs les conseillers,

Nous avons eu le regret de vous aviser du décès de Mme Henri Loutan, épouse de notre collègue, enlevée prématurément à sa famille. Nous réitérons à notre collègue Loutan nos sentiments de profonde sympathie.

Vous me permettrez, au début de cette séance, d'évoquer le souvenir de M. Frédéric Martin, député de Genève au Conseil des Etats, qui fut président du Conseil d'Etat et président de ce Conseil municipal, décédé le 15 février dernier.

Né en 1872, M. Frédéric Martin fut élu conseiller municipal de la Ville de Genève le 8 mai 1910. Vice-président puis président en 1919, il fut de nouveau vice-président en 1927, président en 1928, vice-président en 1929 et président en 1930. Elu conseiller d'Etat, il dut démissionner de notre conseil le 9 décembre 1930.

Durant cette période de vingt années, passée au sein de ce Conseil, les hautes qualités de ce citoyen furent vivement appréciées par les autorités municipales de la Ville. M. Martin a été pour notre cité un conseiller juridique fort avisé et il eut notamment la grande satisfaction d'enregistrer le succès complet de ses longues et minutieuses études dans les fameux procès de Civry.

Pour honorer la mémoire de M. Frédéric Martin, magistrat intègre et conseiller dévoué, je vous prie, Messieurs, de bien vouloir vous lever.

(L'assemblée se lève en signe de deuil.)

Le président : Je vous remercie.

Communication du Conseil administratif

M. Pency, président du Conseil administratif :

Monsieur le président et Messieurs les conseillers,

Le Conseil administratif pense nécessaire de vous présenter un

rapport au sujet des services économiques, bien qu'une enquête de police soit en cours et qu'il convienne d'en attendre la fin.

Les services économiques ont une tâche très étendue. Ils doivent distribuer, chaque mois, à 125,000 habitants, les cartes d'alimentation et aussi, périodiquement, les cartes de produits textiles, chaussures, savons, fromage, etc., et assurer le contrôle de la production des œufs. Chaque jour, les mutations se chiffrent par quelque 120 cas. On évalue à environ 5 millions le nombre de cartes de toutes sortes que les services économiques ont distribuées jusqu'à ce jour.

Les services économiques dépendent de l'Office cantonal pour l'économie de guerre, comme celui-ci dépend de l'Office fédéral.

Or, durant deux ans et quelques mois, les services économiques ont été visités par les représentants de l'office cantonal, qui n'ont jamais présenté d'observation ayant un caractère de gravité.

Et au mois d'août dernier, les inspecteurs fédéraux ont également examiné toute l'organisation, qu'ils ont trouvée satisfaisante.

Par trois fois, l'an dernier, la direction des services économiques a saisi la police de faits — sans grande importance par ailleurs —. Deux larcins de quelques cartes furent découverts. Ces cas ne revêtaient aucune ampleur. Nous avons immédiatement pris les mesures administratives qui convenaient.

A la suite d'un nouveau rapport et d'accord avec le Conseil d'Etat, une enquête de police fut ouverte et une réorganisation partielle des services économiques décidée, surtout en ce qui concerne le contrôle.

Cette réorganisation a forcément entraîné quelques modifications dans le personnel, mais nous répétons qu'il faut attendre la fin de l'enquête de police pour déterminer les responsabilités éventuelles.

Toutefois, nous pouvons affirmer que ce personnel, dans son ensemble, a donné satisfaction.

D'ores et déjà, le Conseil administratif peut donc affirmer qu'il a accompli son devoir :

En ce qui concerne l'organisation, celle-ci s'est révélée bonne et a été admise par les inspecteurs des offices supérieurs durant plus de deux ans.

En ce qui concerne les faits délictueux, la police a été alertée, et le Conseil administratif a insisté pour que l'enquête de police fût continuée avec toute la célérité voulue.

En ce qui concerne le perfectionnement du service, quant au contrôle, les mesures ont été prises en plein accord avec le Conseil d'Etat.

Jusqu'à plus ample informé, ce qui s'est passé de répréhensible dans les services économiques de la Ville de Genève n'a donc qu'une minime importance. Nous le disons afin que l'on évite de le grossir

en Suisse, car nous n'avons pas pour habitude, à Genève, d'exploiter les faits regrettables qui se passent ailleurs.

Voici, ramenés à leurs justes proportions, les incidents qui se sont produits aux services économiques de la Ville.

Vous pouvez être certains que le Conseil administratif continuera à prendre toutes dispositions pour que le travail fourni par ces services donne entière satisfaction — autant que faire se peut.

M. Borel: Vous venez d'entendre une déclaration du Conseil administratif, qui essaie de ramener cette affaire à des proportions extrêmement minimes. Je ne chercherai pas à l'amplifier parce que j'estime que l'on ne vit pas de scandale, mais précisément parce que je considère que nous devons éviter ou de nouveaux scandales, ou de nouvelles négligences, ou de nouveaux abus, ou de nouvelles malversations, ou de nouvelles erreurs administratives, je suis obligé de dire que cette déclaration du Conseil administratif ne me donne pas satisfaction. Et je me permettrai de lui poser un certain nombre de questions.

1. Le Conseil administratif peut-il me dire, par exemple, si le système des cartes de légitimation pourvues d'un talon à coupons détachables est celui qui est adopté dans tous les cantons ou non?

2. Estime-t-il, oui ou non, que ce système permet un contrôle efficace et suffisant des cartes délivrées aux habitants? — Vous voyez qu'ici je ne cherche ni à blanchir ni à accuser ceux des employés des services économiques de la Ville qui ont été licenciés. Je dis tout de suite que ceux qui se seraient rendus coupables de malversations, de subtilisation de coupons ou de cartes doivent être punis comme il convient et que là la justice a son rôle à jouer. Mais ce que je n'admettrai pas, c'est que, s'il y a eu des erreurs commises par le fait de la difficulté du contrôle, certaines personnes en payent indûment les conséquences par un licenciement très abrupt, prévu dans les conditions d'engagement, c'est possible, mais qui risque de laisser planer sur leur avenir un certain discrédit. S'il s'agit de gens qui ont été malhonnêtes, ils doivent être punis, s'ils ont été seulement négligents, ils doivent être écartés, c'est entendu, mais ils doivent être réhabilités moralement. Nous voulons être fixés, il y a là des cas d'espèce, ces choses-là le Conseil municipal doit les savoir.

3. Le Conseil administratif estime-t-il que les rapports existant entre l'Office municipal, d'une part, et l'Office cantonal, d'autre part, étaient empreints d'un esprit de parfaite communion de travail? Si je pose cette troisième question, c'est que je suis étonné de voir que ceux qui ont été appelés à enquêter ont fait une enquête foudroyante qui a abouti à des licenciements assez massifs. Chose plus bizarre : je crois ne pas m'abuser en disant que parmi ces enquêteurs,

certains — pas tous, faites bien attention, il y a aussi de parfaits honnêtes gens — sont... sous les verrous. Je pose donc la question; s'il y a une enquête de police, cela regarde la justice, pas le Conseil municipal, cela va de soi; mais il doit y avoir également des enquêtes administratives et là il a le droit d'être informé : en effet, il faut que nous sachions si oui ou non ces gens avaient tout l'appui du service cantonal, ou bien, au contraire, rencontraient de sa part certaines résistances. Nous demandons la vérité et, jusqu'à plus ample informé, un malaise assez profond régnera à cet égard, car si parmi les enquêteurs il se trouve, fort heureusement, des gens très honorables — et je pense à des fonctionnaires de l'Etat qui sont en place — certains autres sont arrêtés.

4. Il est entendu que seul celui qui ne fait rien ne risque pas de se tromper et ne fait l'objet d'aucune critique. Nous comprenons aussi que lorsqu'il s'est agi de mettre immédiatement sur pied des services économiques devant suffire aux besoins d'une population de 125,000 habitants, on n'a pas eu à disposition sur-le-champ un personnel qualifié pour cette tâche. Mais il y a encore une chose qui m'étonne : alors que l'on parle volontiers de réduire le train du ménage cantonal, alors que les grands partis politiques de Genève se plaisent à faire état de la fameuse « réorganisation administrative » et d'une compression des frais de l'appareil cantonal, comment se fait-il qu'aux postes de contrôle des services économiques de la Ville — puisque c'est là qu'on a constaté des déficiences — on n'ait point appelé des collaborateurs venant de l'administration cantonale, des gens qui ont des responsabilités, qui sont assermentés, qui eussent été capables d'assurer le contrôle indispensable dans la manipulation de ces centaines de milliers de cartes? J'ai la nette impression que, de ce côté, la Ville et ses services compétents ne se sont pas entourés de précautions suffisantes pour engager à ces fins un personnel qualifié. Pour le personnel subalterne, il fallait évidemment le temps qu'il se formât et l'on peut comprendre qu'il y ait eu quelques erreurs çà et là; mais pour les postes de contrôle, c'est une autre affaire.

On nous dit aujourd'hui qu'une réorganisation est en cours... Je constate que jusqu'ici elle s'est bornée à ceci que l'on a congédié des employés, de façon tout à fait abrupte, sans spécifier pour le moment quelle était leur faute; que, d'autre part, — et ceci est heureux, — on a fait appel à un fonctionnaire de la Ville qui, lui, est capable. Mais — et c'est une nouvelle question que je pose — tant qu'existera le système d'administration préconisé par le service cantonal, en quoi pourra-t-on réorganiser convenablement les services économiques de la Ville?

Nous demandons toute la lumière, car il subsiste un profond malaise. Nous estimons que la Ville doit maintenir ses prérogatives

de contrôle. Ou bien, si l'on dispose d'un office cantonal qui fonctionne à satisfaction, alors les services municipaux n'ont pas de raison d'être, il y aurait là une économie sensible à réaliser. On m'objectera peut-être qu'il existe des dispositions fédérales obligeant les communes à assumer cette tâche? Quoi qu'il en soit, je dis que les licenciements opérés et la réorganisation entreprise sont pour le moment des choses trop vagues pour nous donner satisfaction. Nous entendons avoir de plus amples éclaircissements. Ou bien on nous les donnera tout de suite, ou bien alors nous les réclamerons dans une des plus prochaines séances.

M. Raisin: Je m'associe, en ce qui me concerne, dans une certaine mesure, aux paroles de notre collègue M. Borel. J'estime, en effet, que les explications qui nous ont été fournies par la déclaration du président du Conseil administratif ne sont pas suffisantes. A l'heure actuelle, nous ne savons pas exactement ce qui s'est passé, ni en quoi a consisté le délit reproché aux quelques fonctionnaires ou employés qui ont été suspendus, voire arrêtés, ni jusqu'à quel point nous pouvons avoir confiance dans ces surnuméraires qui, à ce que je crois, ont commis sinon des actes extrêmement graves, du moins en tout cas des indélicatesses que ne doivent pas se permettre des gens qui sont au service de la Ville ou de l'Etat.

Je pense par conséquent que le Conseil administratif devra être désormais infiniment plus prudent dans le recrutement des surnuméraires dont il a besoin pour les services économiques de la Ville. Mais, d'autre part, je pense qu'il ne faut pas partir en guerre sur des faits dont nous ne connaissons encore ni la nature ni l'ampleur. Une enquête judiciaire est en cours et le Conseil administratif lui-même a, fort heureusement, insisté pour qu'elle eût lieu; j'espère qu'il montrera assez d'énergie pour exiger qu'elle soit menée jusqu'au bout...

M. Borel : Très bien !

M. Raisin : ...et pour que toute la lumière soit faite. Nous n'admettrons pas, en ce qui nous concerne, que les dossiers, les procès-verbaux établissant et constatant les résultats de cette enquête disparaissent au fond d'un tiroir et que, sous prétexte qu'une déclaration nous a été faite ce soir, on n'entende plus parler de l'affaire, qui serait ainsi enterrée.

Au fond, le Conseil administratif n'est pas un bureau de placement pour surnuméraire indélicats. Nous voulons que ces gens s'en aillent, qu'ils soient écartés de l'administration. Cela dit, j'insiste pour que la vérité pleine et entière nous soit révélée et qu'une lumière absolument claire soit projetée sur toute cette affaire.

M. Peney, président du Conseil administratif : Le Conseil administratif tenait à vous présenter un court rapport ce soir afin de faire taire certains bruits qui courent et certains « ragots », absolument faux et ridicules.

Il est évident que nous attendons la fin de l'enquête et qu'alors nous vous renseignerons de façon complète. Nous ne pouvons pas, en l'état actuel des choses, vous dire très exactement ce qui s'est passé. Nous savons seulement que deux petits larcins ont été commis, portant sur quelques cartes. Pour le moment, c'est tout ce qui a été découvert. Nous ignorons ce que révélera l'enquête en cours et nous vous prions encore d'attendre qu'elle soit terminée.

Je tiens à constater cependant que ces services ont distribué plus de cinq millions de cartes; ils ont fonctionné à la satisfaction de la population, je puis bien le dire ici.

On me demande si le système des cartes de légitimation est bon. Il a été admis par les offices fédéraux et cantonaux et nous n'avons pas à être plus royaliste que le roi.

Je ne parlerai pas de ce qui se passe ailleurs qu'à Genève, mais je puis bien constater que le président socialiste d'une grande ville suisse a dû liquider tout le personnel de ses services économiques. Il s'est passé là-bas des faits autrement plus graves qu'à Genève.

M. Borel : Il a eu le courage de le faire.

M. Peney, président du Conseil administratif : Il était nécessaire de ramener les faits qui se sont passés chez nous à leurs justes proportions.

Il est bien entendu que la clarté la plus complète sera faite. Nous agissons d'ailleurs en plein accord avec le Conseil d'Etat.

Dans ces conditions, je le répète, il convient d'attendre la fin de l'enquête.

Le président: Nous avons reçu, signée par différentes entreprises, la lettre suivante :

Genève, le 13 février 1942.

A Monsieur le président et Messieurs
les membres du Conseil municipal de la Ville
de Genève

Messieurs,

Les entrepreneurs soussignés :

Atar S. A.
L. Cormier
Roto-Sadag S. A.
Sécuritas
Société générale d'affichage,

ont l'honneur de vous adresser la requête suivante :

Se basant sur le compte rendu de la séance du Conseil municipal du vendredi 6 février 1942 nommant une commission dans le but d'allouer un crédit supplémentaire de 25,000 francs pour couvrir le déficit des représentations de « Guillaume Tell », permettant ainsi aux entrepreneurs de recevoir le montant de leurs factures.

Les entrepreneurs de Genève cité des parcs, Exposition internationale de l'art des jardins, des cimetières et de l'urbanisme, qui eut lieu du 13 avril au 10 septembre 1938, n'ont jusqu'à ce jour reçu aucune aide pour cette manifestation déficitaire où la Ville était pourtant fortement engagée comme il résulte de l'exposé ci-dessous.

1° *Le Comité d'honneur* de l'Exposition, outre Monsieur le conseiller administratif de la Ville de Genève, délégué au service des parcs et promenades, comprenait :

Monsieur le président du Conseil d'Etat,
M. Avenol, secrétaire général de la S. d. N.,
des architectes éminents de grandes villes étrangères, etc.

2° L'Exposition était placée sous *le patronage* du Conseil administratif de la Ville de Genève,
de l'Association des intérêts de Genève,
du Guet,
de la Fédération des associations des intérêts de quartiers et de l'Union horticole genevoise.

3° *Son Comité d'organisation* comprenait :

Monsieur le conseiller administratif, délégué aux parcs et promenades, comme président d'honneur,
Monsieur Meyer-Cayla des Intérêts de Genève, comme président,

Monsieur Bertherat, conseiller municipal, comme vice-président.

4° *Le secrétariat* était domicilié au service des parcs et promenades de la Ville, rue de Lausanne, 112.

5° L'Exposition avait un *conseiller juridique* en Maître Pierre Guinand, avocat et député.

6° La Ville de Genève, *après avoir approuvé le budget, a mis à sa disposition ses parcs et a accordé toutes les autorisations nécessaires pour les clore, soit :* parc des Eaux-Vives, parc Barton et villa Bartholoni, et *percevoir des entrées* pendant la durée de l'exposition, soit du 15 avril au 10 septembre 1938.

7° Etant donné ce qui précède, nos maisons ont accordé une entière confiance à cette manifestation qui groupait de telles personnalités et bénéficiait d'un tel *appui qui laissait supposer l'officialité de l'exposition*.

Il va sans dire que, *sans cet ensemble de faits*, nos firmes n'auraient jamais consenti un crédit de l'importance envisagée à une entreprise privée, sans s'entourer des garanties d'usage.

8° La Ville, qui avait approuvé le budget-recettes de l'exposition, basé sur les entrées à percevoir grâce à la clôture des parcs publics, ayant obligé postérieurement celle-ci à ouvrir ses portes gratuitement bien avant la date de clôture prévue, a, par ce fait, supprimé toute recette à cette manifestation qui s'est trouvée sans aucune ressource pour payer ses fournisseurs, la dévaluation du franc français lui ayant déjà porté un gros préjudice par suite de l'arrêt d'arrivées de visiteurs français.

Il nous semble que le geste de la Ville engage sa responsabilité dans le résultat financier de l'exposition et qu'elle aurait dû à ce moment reprendre à sa charge le montant restant dû aux entrepreneurs.

La Ville ayant pour principe de faire assurer le contrôle des comptes des manifestations par ses services, même lorsqu'elle n'a accordé qu'une simple subvention, donc à plus forte raison lorsqu'il s'agit d'une entreprise ayant obtenu de tels droits, était à même de connaître exactement les sommes restant dues, les entrepreneurs qui allaient pâtir de sa décision, et la portée de son geste.

9° Il est aussi à considérer l'énorme *publicité* qui a été faite pour *Genève cité des parcs*, publicité dont a profité la collectivité. Il serait donc injuste que la Ville de Genève, dont la situation, par rapport au temps présent, est très bonne, nous l'avons vu lors de ses derniers emprunts, ne tienne pas mieux compte de cela et laisse supporter à des entreprises privées, dont la confiance

a été surprise, des pertes dont le montant est minime dans le budget de la Ville.

10° Ce montant, d'après le tableau des créanciers dressé le 5 octobre 1939, et dont nous n'avons pu obtenir copie qu'après de nombreuses réclamations le 23 juillet 1941, est de 6,625 fr. 20.

Les maisons Cormier, Roto-Sadag et Société générale d'affichage n'avaient touché que le 50% de leurs factures.

La Maison Atar 51%.

Securitas 85%.

Ces cinq firmes représentent à elles seules un montant impayé de 4,500 francs qu'elles étaient prêtes à accepter en compensation de leurs taxes fixes.

Nous vous serions obligés, Monsieur le président et Messieurs, de vouloir bien examiner la possibilité d'accorder une subvention complémentaire de 6,500 francs permettant de couvrir les entrepreneurs.

La subvention votée en son temps par la Ville pour cette manifestation d'une durée de cinq mois était de 15,000 francs.

Il ne vous échappera pas la similitude de position, vis-à-vis de la Ville, dans laquelle se trouvent les comités de Genève cité des parcs et des Festivals de Genève (« Guillaume Tell »).

Nous nous excusons de la longueur de la présente et en vous remerciant d'un examen bienveillant,

veuillez agréer, Monsieur le président et Messieurs les membres, l'assurance de notre haute considération.

Roto-Sadag S. A. : *(signature illisible).*
Atar S. A. : *A. Fritz.*
Etablissements L. Cormier : *J. Dubouloz.*
« Securitas » Genève : *J.-W. Charpié.*
Société générale d'affichage : *(signature illisible).*

M. Peney, *président du Conseil administratif* : Le Conseil administratif a reçu la même lettre et a refusé d'entrer en matière. Nous n'avons jamais pris aucun engagement avec ces organisations.

Le président: Je vous propose de renvoyer cette lettre à la commission des pétitions. *(Approbation.)*

D'autre part, nous avons reçu de l'Office du travail de La Chaux-de-Fonds une lettre qui concerne plus particulièrement le Conseil administratif.

M. Uhler, conseiller administratif : En effet, cette lettre a été adressée au Conseil municipal parce qu'à La Chaux-de-Fonds le

Conseil municipal (ou municipalité), c'est ce que nous appelons chez nous le Conseil municipal alors que là-bas il porte le nom de Conseil communal. Le Conseil administratif a répondu à la lettre de l'Office du travail de La Chaux-de-Fonds.

2. Nomination d'un membre de la commission de direction de la Caisse hypothécaire en remplacement de M. Frédéric Martin, décédé.

Le président: Nous avons reçu du Département de l'intérieur la lettre suivante :

Genève, le 20 février 1942.

Le Conseiller d'Etat
chargé du Département de l'intérieur et de l'agriculture
au Conseil administratif de la Ville de Genève

Monsieur le président,

Ensuite du décès de M. Frédéric Martin, membre de la Commission de direction générale de la Caisse hypothécaire, nous vous prions de vouloir bien porter à l'ordre du jour d'une des séances du Conseil municipal de la Ville de Genève, l'élection d'un membre de cette commission dont la nomination appartient à ce corps.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de notre considération distinguée.

I. Anken.

M. Treina: La commission de la Caisse hypothécaire est importante et il se trouve que le parti socialiste n'y est pas représenté. Nous savons qu'en cours de législature, la tradition veut que tout remplaçant soit choisi dans le sein du parti même de celui qui s'en est allé. Cependant, pour des raisons qui nous paraissent beaucoup plus importantes encore, nous nous voyons obligés de présenter la candidature de notre collègue Bossard. Nous pensons qu'il est nécessaire que dans une commission aussi importante que celle de la Caisse hypothécaire, une voix ouvrière, en l'espèce une voix de notre parti, puisse se faire entendre.

Le Conseil décide de procéder à cette élection au bulletin secret.

Sont désignés comme scrutateurs : MM. *Julita*, *Sormani*, *Ganter*, *Bessat*.

MM. *Charrot et Treina* sont désignés comme secrétaires *ad acta*.

Bulletins distribués, 52; rentrés, 52; valables, 52; majorité absolue, 27.

Est élu M. *François de Candolle* par 46 voix.

M. Bossard obtient 6 voix.

3. Désignation d'un membre de la commission des écoles en remplacement de M. Dudan, démissionnaire.

Le Conseil décide de laisser le choix de cette nomination à la présidence qui désigne M. *Sandoz*.

4. Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 175,000 francs en vue de la transformation des bâtiments de la propriété Bertrand pour être affectés à des classes d'écoles enfantines et primaires.

RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A maintes reprises, le Département de l'instruction publique a demandé à la Ville de Genève d'examiner la question de construction d'un groupe scolaire dans le quartier de Champel, les nombreux habitants qui se sont également faits l'écho de cette réclamation étant dans l'obligation d'envoyer leurs enfants à l'école enfantine de St-Antoine, à l'école primaire de la rue Ferdinand Hodler, à l'école enfantine de la Roseraie ou encore à celle de la rue Micheli du Crest, leur imposant ainsi un long trajet qui n'était pas sans inquiéter les parents, surtout en hiver.

En outre, l'Association des intérêts de Champel adressait au Conseil administratif, en date du 4 décembre 1941, une lettre dont voici les passages essentiels :

> « Voici bien des années que, se faisant l'interprète de vœux plusieurs fois exprimés par la population, notre association réclamait pour le quartier de Champel un bâtiment pouvant abriter une école enfantine et les degrés inférieurs de l'école primaire. C'est donc avec la plus grande satisfaction qu'elle apprend que son vœu est prêt de se réaliser.

Elle m'a chargé d'en remercier le Conseil administratif qui, en proposant à Champel l'établissement d'un groupe scolaire, peut être assuré de l'appui et de la reconnaissance de tous ses habitants. »

Depuis quelques années, à la suite de ces réclamations, justifiées disons-le, nous avions visité de nombreuses villas et plusieurs emplacements dans le quartier de Champel. Toutefois, lorsque Mme Bertrand nous fit part qu'elle désirait donner à la Ville de Genève la seconde partie de sa propriété, nous avons immédiatement songé à utiliser cette demeure à l'usage d'une école. Nous avons fait part de nos intentions à Mme Bertrand qui nous a donné tout de suite son acquiescement. Mme Bertrand a ajouté qu'elle serait heureuse que sa maison puisse être destinée à une école et qu'une partie de sa propriété soit ainsi mise à disposition de la jeunesse de Champel.

Le Conseil administratif a confié à M. Hornung, architecte, le soin de faire les études nécessaires; il reçut tout d'abord mission d'établir un plan de répartition des locaux.

Plusieurs projets furent établis, étudiés et présentés au Conseil administratif et soumis au Département de l'instruction publique qui, par sa lettre du 22 janvier écoulé, donna son approbation. Et, pour gagner du temps, une demande préalable en construction fut introduite auprès du Département des travaux publics, dont la commission d'urbanisme demanda que M. Hornung, notre architecte, examinât de prévoir un ensemble de l'utilisation des bâtiments pour un groupe scolaire, à réaliser en deux étapes.

Le projet que nous vous proposons est celui de l'aménagement de la première étape, qui consiste à l'utilisation du bâtiment actuel situé au nord et au sud-est et qui donne une répartition des locaux comme suit :

2 classes enfantines,

2 classes primaires (premier et deuxième degrés),

1 salle de gymnastique, qui pourra également servir de salle de conférences,

1 salle de maîtres au rez-de-chaussée,

1 infirmerie, 1 salle de jeux.

Toutes les classes sont exposées au sud-est et au nord-ouest et bien éclairées.

Le deuxième étage est réservé pour l'appartement du concierge.

La seconde étape prévoit l'utilisation des bâtiments au sud, dans lesquels nous pourrons aménager 6 classes, si cela devenait nécessaire dans quelques années.

Le devis approximatif de tous les travaux, avec mobilier, se monte à 175,000 francs pour la première étape. En voici du reste le détail :

Devis général	Fr.	157,117.65
Fourniture de pupitres enfantins	»	3,600.—
Fourniture de pupitres primaires, avec mobilier pour les 4 classes, ainsi que pour la salle des maîtres.	»	9,073.—
Sonneries, horloges, etc.	»	700.—
Fourniture de 60 appareils (diffuseurs, lampes, etc.)	»	1,500.—
Korment à placer contre les murs des classes avec encadrements	»	500.—
Transformation de la concession d'eau; installer l'eau à pression pour supprimer les réservoirs des combles, en tuyaux de 1 pouce (ext.) . . .	»	700.—
Stores et divers	»	1,809.35
Total	Fr.	175,000.—

Nous ne doutons pas que si le Conseil municipal approuve les propositions du Conseil administratif, nous pourrons ainsi donner satisfaction aux nombreuses demandes qui nous avaient été faites et doter le quartier de Champel, qui s'est beaucoup développé depuis quelques années, de classes d'écoles enfantines et primaires dans une magnifique propriété dont pourra profiter toute cette jeunesse.

Nous vous proposons en conséquence, Messieurs les conseillers, d'adopter le projet d'arrêté suivant :

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de *175,000 francs* en vue de la transformation (premier étage) du bâtiment de la campagne Bertrand en classes enfantines et primaires.

Art. 2. — Cette dépense sera portée à un compte spécial, lequel sera crédité du montant éventuel d'allocations.

Art. 3. — Cette dépense sera amortie au moyen de dix annuités de 17,500 francs à porter au budget de la Ville de Genève, chapitre XII, *Ecoles*, de 1942 à 1951.

Art. 4. — Ces travaux et les commandes seront soumis aux prescriptions de l'arrêté du Conseil municipal du 4 avril 1941, fixant

les conditions d'ordre social auxquelles sont soumises les adjudications et les commandes pour le compte de l'administration municipale.

Le Conseil décide de renvoyer ce projet à une commission.

Tour de préconsultation

M. Guinand: Permettez-moi une brève remarque à l'adresse de la commission.

Cette propriété de la famille Bertrand, qui date du XVIIIme siècle, constitue un monument d'une certaine valeur esthétique qu'il importe de sauvegarder dans la conception de l'aménagement que l'on va entreprendre. On gâterait irrémédiablement la beauté de ces bâtiments si l'on voulait à tout prix faire des agrandissements inconsidérés qui ne s'harmoniseraient pas à leur style. Il faudrait donc prendre soin de donner à ce que l'on va faire le cachet de ce qui existe déjà; cela me paraît une nécessité et, au reste, je crois que c'est possible sans dépense supplémentaire très considérable. Il s'agit de conserver la beauté du site, cela d'autant plus que la Ville, bénéficiaire du legs Bertrand, se doit évidemment de respecter ce qui appartient à la famille dont la future école doit rappeler le souvenir.

M. Martin-du Pan: J'avais demandé la parole, mais je renonce à en faire usage, car le préopinant vient en somme d'exposer ce que je me proposais de dire.

M. Uhler, conseiller administratif : Je puis rassurer MM. Guinand et Martin-du Pan. En effet, c'est en plein accord avec feu Mme Bertrand que ce projet a été conçu. Lorsque j'ai eu l'occasion de lui rendre visite pour lui dire quelle destination la Ville se proposait de donner à la magnifique propriété qu'elle avait décidé de lui léguer, c'est-à-dire l'installation, dans sa demeure, de classes d'écoles enfantines et primaires, elle a de suite souscrit à ce projet et s'est réjouie à l'idée que toute cette jeunesse pourrait s'ébattre là dans la verdure. Nous sommes donc absolument d'accord en pensée avec la donatrice. Et quant à la sauvegarde de l'aspect esthétique, la commission d'urbanisme a été consultée et elle a fait des propositions de nature à garantir que les agrandissements à exécuter seront un complément harmonieux des bâtiments existants et ne les dépareront en rien.

Le projet est renvoyé à la commission des travaux.

5. Proposition du Conseil administratif en vue de faciliter l'organisation de la « Maison Genevoise » en 1942.

RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Chaque année, depuis 1933, le Conseil administratif vous demande de consentir à un effort financier en faveur d'une réalisation fort intéressante pour notre industrie : la « Maison Genevoise » !

L'exposition 1942, qui devra avoir lieu du 21 août au 6 septembre, figurera au programme officiel des manifestations du IIme millénaire sous le titre plus général de « Genève au travail ».

Les comptes de l'an dernier, qui accusent un mouvement d'affaires d'environ 154,000 francs, ont soldé par un très léger boni et, ainsi que ce fut le cas pour toutes ses réalisations, la « Maison Genevoise » n'a pas eu recours au capital de garantie que vous aviez mis à sa disposition. Aussi devons-nous féliciter les dévoués dirigeants pour leur parfaite gestion et particulièrement leur président M. Naville.

Plus de 113,000 visiteurs admirèrent l'installation bien ordonnée de 1941 et s'intéressèrent vivement aux efforts de nos industriels et de nos commerçants. Nul doute que cette présentation de l'effort de notre économie genevoise donne les résultats positifs que l'on est en droit d'espérer.

L'exposition projetée, qui aura lieu cette année dans le cours de l'été, doit revêtir une importance et un attrait de nature à intéresser nos confédérés. Toutefois, elle n'est pas sans créer quelques soucis aux organisateurs.

Le fait de réaliser cette manifestation en pleine saison estivale risque d'entraîner une diminution de recettes, si l'arrivée de nombreux touristes ne vient pas compenser le déchet qu'on peut attendre sur les visiteurs genevois. Par contre, du point de vue économique et touristique, il n'y a pas de doute que Genève dans son ensemble bénéficiera de cette innovation.

La très forte hausse des prix de construction, l'augmentation de plusieurs postes du budget due à la plus longue durée de l'exposition sont aussi des facteurs qui engagent les organisateurs à être prudents dans leurs prévisions budgétaires.

D'autre part, le comité directeur se propose de saisir cette occasion pour modifier la conception de la présentation et, en plus, de créer une section d'agriculture et d'horticulture.

Nous pensons aussi que, profitant de la venue exceptionnelle de nombreux confédérés, l'industrie genevoise fera un effort intéressant et, de ce fait, le Palais des expositions, déjà exigu en 1941, devra être complété par une ou plusieurs annexes.

Telles sont les raisons, Messieurs les conseillers, pour lesquelles le Conseil administratif vous propose de bien vouloir accorder à la « Maison Genevoise » le concours financier qu'elle sollicite.

De son côté, le Conseil d'Etat proposera au Grand Conseil une participation au capital de garantie, équivalente à celle qui vous est présentée pour la Ville de Genève.

Nous soumettons donc à votre approbation, Messieurs les conseillers, le projet d'arrêté suivant :

PROJET D'ARRÊTÉ :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la demande du comité d'organisation de la « Maison Genevoise » du 27 février 1942, tendant à obtenir une subvention de 30,000 francs et une participation au capital de garantie de 25,000 francs en cas de déficit de l'exposition de 1942,

sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 30,000 francs représentant la part de la Ville de Genève aux frais d'organisation de la « Maison Genevoise 1942 ».

Art. 2. — Le Conseil administratif est autorisé à garantir solidairement avec le Conseil d'Etat, à parties égales, et jusqu'à concurrence de 25,000 francs pour la Ville de Genève, un déficit éventuel de la « Maison Genevoise 1942 ».

Art. 3. — Cette dépense sera justifiée au compte rendu de l'exercice 1942, chapitre XX, *Dépenses diverses.*

Tour de préconsultation

M. Schoenau, conseiller administratif : Le rapport vous donne toutes indications utiles à l'appui du projet. Je n'ai que quelques mots d'explication complémentaire à y ajouter : si vous vous trouvez, cette fois, en présence d'une demande de crédit plus considérable que précédemment, cela tient au changement de date, opéré à la demande même du Conseil municipal et sur avis conforme de sa commission. Vous vous rappelez que celle-ci avait insisté pour que, cette année, la manifestation de la Maison Genevoise, sous le titre « *Genève au Travail* » eût lieu pendant les fêtes du deuxième millénaire. Je remercie le comité de la Maison genevoise d'avoir bien voulu

faire sienne cette idée et, cela dit, je vous demande de renvoyer le projet à une commission de neuf membres. *(Approbation générale.)*

Le projet est renvoyé à une commission composée de MM. *Maerky, Loutan, Favre, Bornand, Raisin, Burdet, Rey, Bossard, Bernoud.*

6. Proposition du Conseil administratif en vue de la radiation de servitudes à Florissant.

RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Messieurs les conseillers,

L'élargissement de la route de Florissant, entre la rue de Contamines et le chemin Krieg, a été rendu possible par la cession au domaine public, par les consorts Mottu, de la parcelle 1.251 B, d'une surface de 1.124 m². Lors des pourparlers le Conseil administratif avait pris l'engagement de proposer à votre approbation, au cas où la Ville de Genève deviendrait propriétaire de la partie du parc Bertrand qui borde la route de Florissant — ce qui est chose faite actuellement — la radiation gratuite de la servitude restreignant l'utilisation d'une partie de la propriété des consorts Mottu. Cette servitude est ainsi conçue : « En aucun temps ni lui ni ses successeurs (consorts Mottu) ne pourront construire aucun bâtiment ni faire aucune plantation d'arbres comme platanes, peupliers, marronniers ou autres arbres d'agrément qui pourraient borner la vue des fonds acquis par la citoyenne Marc (auteur de Mme Bertrand). » Cette servitude a été constituée par acte de Me Demole, notaire, le 14 novembre 1845, et inscrite au Registre foncier le 11 mai 1910, au volume 11 No 88.

Par acte de Me Sautter, notaire, du 16 décembre 1905, la dite servitude a été modifiée en ce sens qu'elle autorise la plantation d'arbres et la construction de deux villas au plus avec une hauteur maximum de 15 mètres. Cette modification a été inscrite au Registre foncier le 6 juillet 1911, au volume 18 No 30.

Cette servitude qui résulte d'un accord de droit privé, ne grève qu'une faible surface de la propriété Mottu, à la hauteur de la maison d'habitation du parc Bertrand.

Or la loi sur l'aménagement des quartiers permettra aux pouvoirs publics d'imposer, lors de la mise en valeur de la propriété Mottu, une implantation et un espacement entre bâtiments donnant un résultat bien meilleur que celui visé par la servitude dont il est question.

C'est ainsi, par exemple, que le projet d'aménagement étudié par le Département des travaux publics prévoit, sur la propriété Mottu, des rangées de bâtiments, distantes de 50 mètres et disposées perpendiculairement à la route de Florissant.

Du reste, un large espacement des constructions et une orientation en rapport avec le site sont, dans cette région, des éléments de plus-value que le constructeur ne saurait négliger.

C'est pourquoi nous avons accédé à la demande formulée par MM. Mottu, à propos de la cession du hors-ligne récemment détaché de leur propriété, et, d'accord avec le Département des travaux publics, nous vous proposons de consentir à la radiation demandée.

Observons que cette servitude est pratiquement sans effet actuellement, le parc Bertrand étant bordé, le long de la route de Florissant, par un épais rideau d'arbres qui masque la vue dans la direction de la propriété grevée.

Mentionnons également que la propriété Bertrand est grevée, au profit de la propriété Mottu, d'une servitude prohibant toute industrie, exploitation ou établissement gênants pour le voisinage. Il s'agit d'une servitude réciproque grevant un grand nombre de parcelles. Elle constitue une mesure de protection pour l'ensemble du quartier. Il n'y a donc pas lieu de demander la radiation de l'inscription de cette servitude prise au profit de la propriété Mottu sur le parc Bertrand.

Nous soumettons en conséquence à votre approbation, Messieurs les conseillers, le projet d'arrêté suivant :

PROJET D'ARRÊTÉ :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'accord intervenu entre le Conseil administratif et les consorts Mottu, en vue de la radiation de diverses servitudes grevant leur propriété de la route de Florissant au profit du parc « Albert Bertrand » appartenant à la Ville de Genève;

sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article unique. — L'accord intervenu entre le Conseil administratif et les consorts Mottu est approuvé et le Conseil administratif est autorisé à signer l'acte de radiation des servitudes inscrites au bureau du Registre foncier, au volume 11 N° 88 et modifiées au volume 18 N° 30.

Le Conseil décide de renvoyer le projet à la commission des travaux.

Personne ne demande la parole dans le tour de préconsultation.

7. Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 20,000 francs destiné à la constitution d'un capital de garantie des « Jeux de Genève » de 1942.

RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Messieurs les conseillers,

Nous avons tous applaudi au succès des premiers « Jeux de Genève » en 1940 et à la brillante réussite des « Jeux » de 1941.

Le comité genevois des sports poursuit avec persévérance et compétence son louable effort pour le développement des sports et, indirectement, du tourisme dans notre ville. Il a déjà préparé le programme des manifestations de cet été. Nous en félicitons M. Max Burgi, président, et ses collaborateurs, plus particulièrement MM. Babel, secrétaire, et Barambon, trésorier.

Le Conseil administratif vous signale avec satisfaction que la participation des sociétés et groupements sera plus forte que précédemment et que de nouvelles disciplines sportives ont été admises.

L'horaire des tournois et des rencontres n'est pas définitif. Cependant, les pourparlers entre le comité d'organisation et les représentants des fédérations collaboratrices sont avancés et il nous est déjà possible de vous fournir une liste des manifestations envisagées et des emplacements où elles se dérouleront :

Critérium cycliste : aux Bastions.
Championnat suisse cycliste (2 jours) : vélodrome de Plan-les-Ouates.
Hockey : stade de Frontenex.
Poids et haltères et lutte gréco-romaine : stade de Frontenex.
Canoë : devant les quais Wilson et des Bergues.
Boxe : salle communale de Plainpalais.
Tennis : parc des Eaux-Vives.
Escrime : parc des Eaux-Vives.
Gymnastique artistique et lutte : parc des Eaux-Vives.
Basket-ball : parc des Eaux-Vives.
Golf : Onex.
Billard : Académie du Molard.
Athlétisme : stade de Frontenex.
Football (2 jours) : parc des Sports, Charmilles.

Football et courses Satus : stade de Varembé.
Régates à voile : port et devant le quai Wilson.
Pêche : devant le quai Gustave Ador.
Boules ferrées : boulodrome de la rue du Village Suisse.
Boules en bois : divers établissements.

Vous constaterez par la lecture de cette énumération que les manifestations seront nombreuses. Le plan est varié à souhait.

Les « Jeux de Genève » deviennent une véritable saison sportive genevoise. Ils sont à même de prouver à chacun la part prise par le sport dans la vie de notre population. Tous ces matches et compétitions se disputeront du 2 au 30 août. Ils marqueront aussi une contribution aux efforts pour la commémoration du deuxième millénaire de l'entrée de Genève dans l'histoire.

Le budget des « Jeux » de 1942 prévoit des dépenses pour 49,000 fr. soit 30,515 francs pour les diverses disciplines, 2,500 francs pour les médailles ou diplômes, 2,000 francs de prix supplémentaires, 7,000 fr. de publicité, 3,000 francs pour les caissiers et les services de Sécuritas, 3,000 francs pour les barrages et 985 francs pour les frais divers et imprévus.

Les prévisions de recettes sont de 26,500 francs, soit 25,250 francs pour les différents sports, 1,000 francs pour le programme et 250 fr. pour les cantines.

L'estimation établie avec beaucoup de prudence laisse apparaître un déficit de 22,500 francs.

C'est pourquoi le Conseil administratif vous demande, pour couvrir le déficit probable, de lui ouvrir un crédit de 20,000 francs destiné au capital de garantie des prochains « Jeux de Genève ». La différence sera prise sur le solde du crédit des deux dernières années.

Nous vous proposons donc, Messieurs les conseillers, de voter le projet d'arrêté suivant :

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 20,000 francs à titre de participation de la Ville au capital de garantie des « Jeux de Genève » de 1942.

Article 2. — Les comptes de cette manifestation seront mis à la disposition du Conseil administratif pour en effectuer le contrôle.

Article 3. — Cette dépense sera justifiée au compte rendu de l'exercice 1942, au chapitre XX, *Dépenses diverses.*

Tour de préconsultation

M. Uhler, conseiller administratif : Nous vous demandons de renvoyer également ce projet à une commission de neuf membres, à laquelle nous soumettrons le détail du programme inclus dans le rapport que vous avez reçu ainsi que de plus amples renseignements sur l'organisation de ces troisièmes Jeux de Genève.

Le projet est renvoyé à une commission composée de MM. *Boujon, Blattner, Charrot, Burklen, Martin Félix, Bessat, Ramusat, Julita, Dentan.*

8. Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 25,000 francs en vue du règlement total des comptes des représentations de « Guillaume-Tell »[1].

M. Martin-du Pan, rapporteur : La commission que vous avez désignée pour l'examen des comptes des représentations de *Guillaume Tell* s'est réunie le 3 mars 1942, sous la présidence de M. Billy. Elle a entendu d'abord M. le conseiller administratif Noul, puis M. Peillex — un des organisateurs des festivals — et les contrôleurs des comptes pour l'Etat et la Ville, MM. Mantel et Dupont, ainsi que M. Simon et M. Bornand, vérificateurs des comptes de l'Association des festivals, qui ont fourni les explications nécessaires.

Il ressort de ces explications que le comité d'organisation de cette manifestation a eu très peu de temps pour présenter un budget à l'appui de la demande de crédit au Conseil municipal et que le festival a pris une envergure beaucoup plus grande que cela n'était prévu d'abord. Au lieu de cinq représentations prévues, il en a été donné dix-huit, dont cinq ont dû être renvoyées à cause du mauvais temps, et une supprimée. Les six représentations renvoyées ont coûté 15,000 francs, sans recettes correspondantes. Le théâtre en plein air, dont la construction était devisée à 18,000 francs, a été agrandi et pourvu de tours pour l'éclairage, ainsi que d'une fosse pour l'orchestre qui a dû être modifiée à trois reprises, car l'on n'entendait pas suffi-

[1] Rapport du Conseil administratif, 502. Projet, 503. Tour de préconsultation, 504. Désignation de la commission, 508.

samment les musiciens. Toutes ces modifications ont porté les dépenses de construction à 38,000 francs.

Artistes. M. Ansermet n'ayant pu, pour cause de santé, diriger l'orchestre, il a fallu faire appel à un chef d'orchestre étranger qui a demandé un cachet supérieur. Le ténor français prévu n'a pas obtenu l'autorisation de venir; le seul actuellement capable de chanter le rôle en plein air a demandé des émoluments cinq fois plus élevés. Les partitions musicales pour les cœurs n'ont pu être trouvées en France, il a fallu les faire copier, d'où une augmentation de 2,000 francs.

Les masses chorales, qui avaient promis leur concours au prix de 2 fr. 50 par personne et par représentation, ont, dès la sixième représentation, exigé 4 francs. Finalement, en raison du déficit, elles ont limité leur prétention à 2 fr. 50 par représentation pour les dix premières et à 4 francs par représentation pour les suivantes.

Le budget de publicité, devisé d'abord à 4,000 francs, puis porté à 10,000 francs, a été fortement dépassé, à cause de l'augmentation du nombre de représentations. Les frais se sont élevés à 21,000 francs. Il est vrai que cette publicité a été efficace puisqu'il est venu un grand nombre de confédérés assister aux représentations, dont 5,100 ont présenté leurs billets de chemin de fer.

Une dépense imprévue a été causée par un acte de sabotage de l'installation électrique qui a nécessité une réparation de 1,500 francs et des frais de surveillance de 800 francs. Une autre dépense supplémentaire est due au transbordement par autobus pour éviter le passage trop bruyant des tramways pendant les représentations : coût 2,000 francs.

La commission a examiné le détail des frais de réception et les a jugés très normaux; les critiques faites aux organisateurs des Festivals de Genève dans le public ont été très exagérées. Les vérificateurs des comptes qui ont examiné toutes les factures, ont constaté que tout était en ordre. Aucun organisateur n'a touché un centime pour sa peine et l'on doit les féliciter d'avoir eu le courage, dans une période si difficile, d'entreprendre une manifestation aussi importante qui a été suivie par plus de 49,000 spectateurs payants.

La leçon à tirer de l'examen des comptes des représentations de *Guillaume Tell* est qu'il ne faut pas attendre au dernier moment pour monter une œuvre artistique de cette importance et s'y prendre longtemps à l'avance. Peut-être aussi que le climat de Genève ne se prête pas d'une façon assez sûre à des représentations en plein air.

La commission à l'unanimité, moins une abstention vous propose d'adopter l'arrêté, étant bien entendu que cette décision ne peut être interprétée comme créant un précédent. (Voir, p. 554, le texte de l'arrêté, voté sans modification.)

Premier débat

M. Cottier : Je me permets d'intervenir dans ce débat pour prier ce Conseil de souscrire aux propositions du Conseil administratif et de la majorité de la commission en exprimant brièvement l'opinion des milieux touristiques et hôteliers de Genève au sujet des représentations de *Guillaume Tell.* Ces représentations ont été critiquées, non certes du point de vue artistique — car elles ont été une révélation — mais du point de vue de l'administration; certains membres du comité d'organisation, peut-être des membres de la commission des finances ou de celle de publicité, n'ont-ils pas étudié leur affaire avec suffisamment de perspicacité, n'ont pas prévu tout ce qui aurait dû être prévu, n'ont pas procédé, en cours d'exécution des représentations, à tous les contrôles nécessaires. On aurait peut-être pu stopper, à un moment donné, certaines dépenses publicitaires car, lorsqu'une affaire marche comme ont marché ces représentations, lorsque la fréquentation est de l'ordre de celles des représentations de *Guillaume Tell,* on peut se demander s'il était bien nécessaire de faire les dépenses publicitaires qui ont été faites.

Cette réserve faite, je dois dire que l'on ne peut qu'approuver les manifestations de *Guillaume Tell.* Elles ont procuré du travail à de nombreux employés et ouvriers : constructions, décors, costumes. D'autre part, les touristes venus à Genève pour jouir de ces représentations — on nous a cité des chiffres — n'ont pas été sans laisser quelque argent à Genève. Le spectacle en lui-même, ainsi que je vous le disais tout à l'heure, a été une belle manifestation artistique pour Genève.

Pour toutes ces raisons, Messieurs les conseillers, je vous prie d'accepter la proposition du Conseil administratif. Je le fais au nom des milieux touristiques et hôteliers de Genève comme au nom de mon groupe et je vous en remercie par avance.

M. Billy : Comme président de la commission chargée d'examiner ces comptes, je désire ajouter quelques mots.

Le rapport vous a dit pourquoi et comment il se fait qu'un budget qui était minime au début a été dépassé dans des proportions assez considérables. Je ne reviendrai pas sur ces différentes raisons qui ont amené, petit à petit, au cours des journées qui se succédaient, avant et pendant les représentations, à enfler certains postes. Mais je tiens à signaler qu'en interrogeant les différents vérificateurs des comptes, qui se sont occupés de façon complète et approfondie de cette affaire, nous avons acquis la conviction qu'aucune irrégularité ou incorrection quelconque n'ont été commises dans cette organisation. Il est bon de le souligner ici. Aucun organisateur n'a touché un sou per-

sonnellement, sauf le secrétaire permanent, payé d'une façon parfaitement modeste et normale.

Je me permettrai également de relever ici l'appréciation du vérificateur officiel, M. le contrôleur Mantel, qui a présenté un rapport très complet. Ses conclusions sont les suivantes :

« Ayant trouvé la comptabilité correcte et bien organisée, constaté que les bruits qui circulent sont faux et acquis la conviction que les organisateurs se sont dépensés sans compter pour le seul bien de la collectivité et de l'art, je ne puis que souhaiter que le Conseil municipal vote le crédit de 25,000 francs demandé. Cette décision prouverait aux organisateurs que l'on a reconnu l'effort qu'ils ont fourni et leur donnerait le courage d'entreprendre la réalisation de nouveaux festivals pour le plus grand plaisir de notre population et dans l'intérêt du commerce genevois. »

Je dois dire que la commission chargée d'examiner cette question, dans sa grande majorité, à la quasi-unanimité, se déclare d'accord avec les conclusions du vérificateur officiel et vous engage vivement à voter le projet d'arrêté tel qu'il est présenté.

Le projet est adopté en premier, puis en second débat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la demande adressée au Conseil administratif, en date du 28 janvier 1942, par le comité de l'Association des festivals de Genève, aux fins d'obtenir de la part des autorités municipales une subvention supplémentaire, pour lui permettre de solder les comptes des représentations de *Guillaume Tell;*

vu l'arrêté du Conseil municipal, du 27 mai 1941, ouvrant au Conseil administratif un crédit de 15,000 francs, à titre de participation de la Ville de Genève au capital de garantie constitué par le comité de l'Association des festivals de Genève, en vue de ces représentations,

vu le rapport de la commission chargée de contrôler les comptes de ce festival;

sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit supplémentaire de 25,000 francs. Cette somme sera versée au comité

de l'Association des festivals de Genève, pour être affectée au règlement total des comptes des représentations de *Guillaume Tell*, données en juillet et août 1941 aux Bastions.

Article 2. — Cette dépense figurera dans le compte rendu de l'administration municipale de l'exercice 1942, au chapitre XX, *Dépenses diverses*.

9. Questions posées au Conseil administratif

Le président : On m'a reproché de ne pas avoir offert la parole à qui aurait quelques questions à poser au Conseil administratif.

M. Borel : La situation internationale devient de plus en plus tragique, particulièrement pour la classe ouvrière. Je demande donc au Conseil administratif s'il n'estime pas nécessaire aujourd'hui de procéder à un recensement aussi exact que possible de toutes les parcelles de terrain sises sur la commune de Genève et qui seraient susceptibles, avec ou sans amélioration foncière, d'être mises en culture, que ces biens soient privés ou publics.

J'estime pour ma part que l'effort fait par la Ville de Genève dans ses parcs et promenades, sous la direction de MM. Bois et Bocquet, a donné des résultats magnifiques. Ces résultats me permettent de poser une autre question au Conseil administratif :

Le Conseil administratif n'estime-t-il pas, étant donné le tragique de la situation, qu'il conviendrait d'augmenter encore ces surfaces cultivables en vue de produire davantage en faveur d'un canton citadin ?

Enfin, troisième question : J'étais intervenu l'année dernière auprès de M. le conseiller administratif Schoenau au sujet d'irrégularités qui se passaient sur le marché des plantons. Je dois à la vérité de dire que M. Schoenau est intervenu immédiatement. Je pose donc cette question : Est-ce que la Ville a pris des mesures pour que les faits regrettables qui se sont passés sur le marché des plantons ne se reproduisent pas cette année ? En effet, les novices en matière de jardinage ne peuvent pas faire des plantons. Par contre, à la Ville, nous avons des spécialistes. Je demande donc si la Ville a pris ses précautions, si elle a fait une enquête auprès des marchands et spécialistes pour savoir s'ils sont aptes à fournir le marché dans sa totalité sans forcer la main aux clients, comme on l'a fait pour certains articles, sans camoufler certains plantons sous des caisses pour essayer de vendre d'abord certains autres que les clients n'achètent pas et dont les marchands veulent se défaire.

Si de tels faits devaient se reproduire, la Ville est-elle à même de jeter sur le marché, aussi bien pour la fédération des jardins ouvriers que pour les simples particuliers, des plantons en nombre suffisant ?

La fédération des jardins ouvriers a donné toute satisfaction dans les milieux où elle travaille et elle jouit de la confiance du Conseil d'Etat. Je sais que cette même fédération est harcelée de demandes qui se chiffrent par centaines concernant les nouveaux terrains. Elle n'est pas en état d'y répondre favorablement.

Dans ces conditions, je pose la question : Est-ce que la Ville ne pourrait pas, à son tour, faire un effort — si la chose est possible — en vue de donner à cette fédération des terrains qui seraient mis à disposition pour toutes ces nouvelles demandes.

Enfin, la Ville a organisé une action de vente de denrées alimentaires à prix réduits en faveur des familles nécessiteuses. Je reconnais que là, un effort sensible a été fait; on m'a cité des chiffres qui paraissent assez considérables. Mais, étant donné qu'aujourd'hui la rigueur des conditions de vie est devenue si terrible pour les humbles, j'estime que les normes adoptées par la Ville, pour généreuses qu'elles aient pu paraître au moment où elles furent arrêtées, sont devenues actuellement insuffisantes. Maintenant déjà, on peut observer dans nos classes d'écoles le spectacle d'enfants qui souffrent manifestement de sous-alimentation. Et lorsqu'on fait une enquête auprès des parents, on apprend généralement que le gain de ceux-ci n'atteint malheureusement pas la limite inférieure, ou est juste à la limite inférieure fixée pour leur assurer le bénéfice de cette action. Je lie cette question aux précédentes et je demande instamment que la Ville fasse en cette matière un nouvel effort et un geste plus large que jusqu'à présent.

M. Uhler, conseiller administratif : Je vais essayer de répondre aussi complètement que possible aux multiples questions posées par M. Borel.

D'abord, en ce qui concerne l'inventaire des terrains, je rappelle que le service des parcs et promenades fait, pour la Ville, office de commission agricole. A ce titre, il a été chargé par le Conseil d'Etat de dresser un inventaire de tous les terrains susceptibles d'être livrés à la culture. On l'a fait déjà en trois fois; la dernière fois, nous avons remis au Département cantonal de l'agriculture une liste des terrains pouvant être livrés à la Fédération des petits jardins; c'est à lui d'intervenir auprès des propriétaires de ces parcelles. Car il y a naturellement des propriétaires qui assurent qu'ils ont l'intention de cultiver eux-mêmes leur parcelle. Mais c'est au Département de l'agriculture qu'il appartient de faire la répartition à la Fédération des petits jardins; c'est ce qu'il a fait. Je sais que, de la sorte, cette fédé-

ration a pu obtenir la disposition d'un assez grand nombre de mètres carrés pour étendre ses cultures.

Et ici je répondrai tout de suite à la quatrième question : évidemment, il n'a pas été possible et il n'est pas possible de trouver sur le canton des surfaces suffisantes pour permettre de satisfaire à toutes les demandes présentées à la Fédération. Et c'est facile à comprendre : on ne peut pas cultiver que des légumes, ne fût-ce que des pommes de terre, et négliger la production du blé; on ne peut pas davantage retourner toutes les prairies et se priver ainsi totalement de fourrages; vous savez que notre canton n'a jamais été un producteur de fourrages, et que de tout temps c'étaient la Savoie et le pays de Gex qui lui en fournissaient. Actuellement,ce n'est plus le cas, et tous ceux qui ont des chevaux ou du bétail souffrent de la situation créée par la pénurie de fourrages. Voilà pourquoi il n'est pas possible de donner davantage pour les cultures maraîchères. Après le premier inventaire, nous avons mis à disposition des terrains représentant une superficie dont le Département de l'agriculture s'est déclaré satisfait. D'autre part, M. Borel semble ignorer que l'inspectorat fédéral a demandé, je dirai plus : a exigé que certains emplacements de jeux soient détournés de cette destination pour être mis au service de l'agriculture. C'est pourquoi la Ville a abandonné deux terrains sur trois au Bout du Monde, deux autres à Trembley et loué à la Société Cédrus (campagne Beaulieu) 38,000 m² pour étendre les cultures. La mise en culture s'y fera par les soins du service des parcs et promenades. Une des raisons qui m'ont amené à proposer au Conseil administratif d'étendre le champ des cultures de la Ville, est que j'ai pu constater combien avaient été appréciées les distributions de vivres à prix réduits; et j'ai tout lieu de penser que l'automne prochain, elles le seront davantage encore. Sur ce point, nous allons donc, me semble-t-il, au-devant des désirs de M. Borel.

Pour ce qui est des plantons, c'est une question qui n'est pas réellement du ressort du Conseil administratif; c'est bien plutôt l'affaire du Département de l'agriculture; il y a aussi l'Ecole cantonale d'horticulture à qui on pourrait confier cette tâche. Mon collègue M. Schoenau m'a demandé de répondre sur ce point aussi, mais il est à remarquer que son service ne pourra intervenir qu'au moment où les plantons seront mis sur le marché — en ce qui concerne la fixation des prix — ce que certainement il ne manquera pas de faire le moment venu.

Nos ventes à prix réduits ont été, je viens de le dire, très appréciées de la population; c'est justement pour pouvoir les continuer que nous étendons nos surfaces de culture; c'est aussi en considération de l'arrêté du Conseil fédéral qui nous oblige à remettre des parcelles à nos fonctionnaires qu'ils devraient cultiver; mais là j'ai

dû proposer au Conseil administratif de ne pas entrer pratiquement dans cette voie, car nos fonctionnaires ne seraient en général guère aptes à ce travail et, au surplus, le temps leur ferait défaut. Nous augmenterons les surfaces de nos cultures sous notre direction, afin de pouvoir livrer à notre personnel des pommes de terre à des conditions avantageuses.

Dans toute cette affaire, le Conseil administratif a été prévoyant et il envisage l'avenir avec prudence.

J'ajoute que les terrains de jeux détournés de leur destination première au Bout du Monde, à Trembley, au Bouchet et à Châtelaine seront remplacés par d'autres que nous allons aménager sur la plaine de Plainpalais, qui n'est concessionnée actuellement que pour cette année, car, si, contrairement à ce qu'il est peut-être permis d'espérer, les difficultés de ravitaillement devaient subsister encore l'année prochaine, alors nous serions obligés de mettre également la plaine de Plainpalais en culture; ce serait là notre dernière ressource.

M. Borel : Je prends note des déclarations qui viennent d'être faites par le représentant du Conseil administratif. Je constate cependant qu'en ce qui concerne l'école cantonale d'horticulture, il me semble qu'il n'est pas possible de lui demander de s'occuper des plantons. C'est avant tout une école qui a sa tâche bien déterminée, à but éducatif. Du reste, elle a déjà fourni l'effort maximum et elle est débordée de demandes, je suis bien placé pour le savoir.

D'autre part, satisfaction ne m'est pas donnée en ce qui touche l'attitude de certains propriétaires; j'estime que là on ne s'est pas montré suffisamment énergique et que si, à un moment donné, les circonstances s'aggravant comme on peut le redouter, il fallait en venir à des mesures d'expropriation temporaire à l'égard des récalcitrants, il ne faudra pas reculer.

M. Schoenau, conseiller administratif : Parmi les points évoqués par M. Borel, il en est un extrêmement important : celui du soutien des familles dites « dans la gêne ».

Pour atténuer les conséquences du renchérissement, deux moyens peuvent être envisagés, séparément ou conjointement : relever les salaires ou prendre des mesures permettant aux personnes de condition modeste d'acheter des produits de première nécessité à des prix aussi réduits que possible. M. Borel s'est intéressé aujourd'hui à la deuxième solution. De ce côté, la Confédération a été prévoyante; cela particulièrement pour les produits de première nécessité : le pain et le lait. Elle a demandé à l'ensemble de la population, proportionnellement à ses charges fiscales, de faire les frais de la différence entre le prix de revient effectif et celui qui logiquement devrait être

appliqué et ainsi le prix de ces denrées indispensables a pu être maintenu à un prix relativement bas. Pour d'autres produits on a laissé aux communes le soin d'agir selon des dispositions de base et c'est ici qu'intervient la notion des « normes de gêne ». Je suis d'accord avec M. Borel que, pour une grande ville tout au moins, ces normes sont faibles; mais il ne doit pas penser que le Conseil administratif reste indifférent à cette constatation. Dernièrement, nous nous sommes rendus, avec M. le conseiller d'Etat Pugin, à l'Office fédéral des assurances sociales à Berne — qui fonctionne comme office fédéral d'assistance. Nous avons exposé la question et nous avons obtenu quelques améliorations. Et il en résulte que nous sommes actuellement le canton où les normes de gêne sont les plus élevées. Nous devons les respecter telles que les a admises l'autorité fédérale si nous voulons bénéficier de la participation d'un tiers alloué par la Confédération sur la différence entre le prix de revient et le prix de vente des produits que nous fournissons aux intéressés.

Dernièrement, nous avons eu à Berne une conférence avec les représentants d'autres villes suisses et nous avons pu constater que Genève était en bon rang dans le domaine des prestations de vivres à prix réduit. Notre service social a reçu, rien que pour les pommes de terre, des demandes portant sur 500,000 kilos, sur lesquels 300,000 ont déjà été délivrés à raison de 12 francs les 100 kilos. Depuis que la température s'est améliorée, nous recevons tous les deux jours un wagon de 10 tonnes et nous avons recommencé les distributions. Nous avons vendu également quelque 50,000 kilos de pommes de table à un prix correspondant approximativement au 40 % du prix du marché. En outre, grâce à l'obligeant concours de mon collègue M. Uhler, nous avons pu, depuis plusieurs mois déjà, mettre en vente tous les produits des terrains cultivés par les soins de la Ville à des prix qui représentent généralement le 50 % des chiffres du marché.

Enfin, nous avons fait venir des tissus, que nous vendons à 1 fr. 15 et 1 fr. 45 le mètre; je dois convenir que pour cet article, le succès n'a pas été bien considérable, mais je ne me fais aucun souci à cet égard, tout cela n'est pas perdu et j'ai l'impression que, l'automne venu, nous pourrons nous féliciter d'avoir de nombreux ballots d'étoffes dans les magasins du Service social.

M. Borel peut donc être rassuré, nous suivons constamment ce problème de très près, nous avons fait jusqu'à présent le maximum possible dans les limites des prescriptions fédérales et nous continuerons à le faire.

M. Thévenaz : Je voudrais demander au Conseil administratif, en particulier au conseiller administratif délégué aux écoles, d'inter-

venir auprès du Département de l'instruction publique en ce qui concerne la fête des « Promotions » des écoles primaires.

L'année dernière, contre l'avis de la commission des écoles, on a centralisé la fête des « Promotions » au parc des Eaux-Vives. Nous nous sommes ralliés à cette décision parce qu'il s'agissait du 650me anniversaire de la Confédération et des fêtes organisées à ce propos. Mais il faut bien reconnaître qu'il y avait de gros inconvénients à cette centralisation.

La commission des écoles — et je pense que le Conseil municipal partagera cet avis — tient à ce que la fête des « Promotions » reste fixée dans les divers arrondissements et cela pour plusieurs raisons qui sont les suivantes : D'abord les enfants n'ont pas de grands parcours à effectuer alors qu'il fait chaud. En second lieu, c'est une fête populaire non seulement des enfants mais aussi des parents. Enfin, il y a tout un commerce local qui bénéficie de cette fête.

Cette année, à l'occasion du bimillénaire, on ne parle pas de centraliser la fête des « Promotions » mais on nous suggère de la fixer à un jour de la semaine au lieu du dimanche. Nous savons que l'Eglise nationale protestante est intervenue pour demander que la distribution des prix n'ait pas lieu le dimanche matin. Nous comprenons cette intervention et son désir que chacun puisse assister au culte le dimanche matin; pour ce faire, elle pourrait avancer l'heure du culte.

J'estime que nous devons maintenir la fête des « Promotions » le dimanche et non la fixer un jour sur semaine, ce qui apporterait une grande perturbation chez les parents.

Je demande par conséquent au Conseil administratif d'intervenir auprès du Département de l'instruction publique pour que la fête des « Promotions » soit fixée au dimanche 28 juin, étant donné le grand cortège du bimillénaire fixé au 4 juillet. En ce faisant, vous rendrez service aux enfants et aux parents et nous vous en remercions d'avance.

M. Uhler, conseiller administratif : Je remercie M. Thévenaz d'avoir posé cette question.

Nous nous trouvons cependant devant une difficulté. Le 29 septembre dernier, nous avons écrit au Département de l'instruction publique pour lui demander de nous indiquer quelle serait la date prévue pour la fête des « Promotions » en 1942. La réponse nous a été donnée le 2 octobre; elle nous annonçait que la fête en question aurait lieu le 5 juillet. Je regrette donc que la date du cortège du bimillénaire ait été choisie précisément le 5 juillet. Comme je n'ai pas pu obtenir un changement de jour, il a fallu discuter avec le Département de l'instruction publique qui pense que l'on pourrait réserver aux enfants des écoles primaires des emplacements le long

du parcours du cortège du bimillénaire, avec collation à ces emplacements mêmes. C'est une solution à laquelle le Conseil administratif ne s'est pas rallié. Nous avons insisté afin de pouvoir malgré tout faire la fête des « Promotions ». Dans ces conditions, il fallait envisager un jour sur semaine. Or, le lundi est réservé aux « Promotions » du Collège; d'autres jours sont également pris par d'autres écoles. Finalement, la commission des écoles a proposé d'avancer d'une semaine la date des « Promotions » en la fixant au dimanche 28 juin. Une lettre a été adressée au Département de l'instruction publique lui soumettant cette proposition. La question est actuellement à l'étude. J'espère que nous obtiendrons satisfaction.

Je ne vois pas d'ailleurs qu'il y ait un empêchement majeur à fixer la fête des « Promotions » au dimanche 28 juin; nous l'avons déjà eue le 30. On m'objectera peut-être que cela prolongerait les vacances. Il ne serait pas difficile d'avancer la date de rentrée, d'autant plus que l'hiver prochain, nous serons encore obligés de libérer les écoles en hiver étant donné les difficultés de chauffage.

J'espère donc que le Conseil d'Etat, auquel cette proposition a été soumise, nous donnera satisfaction.

Le président : M. Thévenaz ayant obtenu entière satisfaction et faisant confiance au Conseil administratif renonce à prendre la parole. *(Rires.)*

M. Treina : Je désire poser au Conseil administratif la question suivante :

Dans quelle mesure les allocations de renchérissement ont-elles été appliquées au personnel surnuméraire de la Ville et des Services industriels ?

D'autre part, pour le personnel au mois, ces allocations ont-elles été payées ou non et dans quelles conditions ?

Je désire également poser une autre question relative au Bureau genevois d'adresses. Un conseiller municipal — M. Thévenaz, je crois — est intervenu lors d'une séance précédente pour signaler le fait que les Services industriels occupaient du personnel qui leur était fourni par ce Bureau genevois d'adresses, personnel sur lequel ce Bureau percevait une sorte de redevance. On nous annonce que cette redevance a été modifiée; elle n'en subsiste pas moins.

Nous tenons à relever que les organisations ouvrières ont de tout temps lutté pour que de telles institutions ne fonctionnent pas comme bureaux de placement. Il y a à Genève un Office de placement cantonal auquel les Services industriels peuvent s'adresser pour obtenir du personnel. Il n'appartient pas au Bureau genevois d'adresses de fournir de la main-d'œuvre et de percevoir sur elle une

quote-part quelconque. C'est là un procédé que nous ne pouvons pas admettre, quelle qu'en soit la forme et nous demandons au Conseil administratif de nous dire ce qu'il entend faire pour que cesse une situation aussi anormale.

M. Peney, président du Conseil administratif : En ce qui concerne la première question, vous pouvez trouver l'arrêté voté par le Conseil municipal, et voir comment il est appliqué par le Conseil administratif. Le secrétariat du Conseil administratif vous renseignera de façon absolument complète sur la façon dont ces allocations sont distribuées. Tout le personnel régulier y a droit ainsi que le personnel temporaire, à condition qu'il travaille depuis un an au service de la Ville. Mais ce personnel, au lendemain même de son entrée, touche les allocations familiales.

En ce qui concerne le deuxième point, je vous rappelle que les Services industriels ont une direction autonome; c'est une société de droit public. Dans ces conditions, ce n'est pas nous qui dirigeons les Services industriels. Tout ce que nous pouvons faire, c'est transmettre votre observation, qui nous paraît assez fondée, à la direction des Services industriels. Elle y donnera certainement la suite qui convient.

M. Treina: Je ne puis pas me déclarer satisfait de la réponse du Conseil administratif. En effet, pour ce qui concerne les salaires, certains membres du personnel touchent les allocations, d'autres ne les touchent pas. Je désire savoir exactement quels sont ceux qui ont touché et quels sont ceux qui n'ont pas touché. Dire que touchent ces allocations les fonctionnaires temporaires qui ont plus d'une année d'emploi, c'est dire précisément que ce sont ceux qui gagnent le moins qui n'ont pas touché ces allocations. Or, ceux qui ne travaillent que huit, neuf ou dix mois dans l'année sont ceux qui ont le plus besoin de toucher une allocation; ils en ont plus besoin encore que ceux qui bénéficient d'un salaire régulier pendant les douze mois de l'année et je m'étonne qu'ils soient traités de la sorte. Peut-être est-ce involontaire de la part du Conseil administratif, mais s'il faut modifier l'arrêté qui a été voté, qu'on le modifie !

En ce qui concerne le Bureau genevois d'adresses, je pense que c'est tout de même une question qui dépasse quelque peu les Services industriels. Vous êtes autorité de surveillance et vous pouvez intervenir de tout le poids de votre autorité pour que cesse une pratique semblable. *(Protestations sur les bancs du Conseil administratif.)*

Si cela est nécessaire, nous interviendrons au Grand Conseil. Nous n'attaquons pas le Bureau genevois d'adresses qui a été fondé par les associations de fonctionnaires, il y a sept ou huit ans, et qui a

rendu d'éminents services; mais il s'achemine maintenant sur une voie qui n'est pas celle que ses promoteurs lui avaient assignée.

Cela dit, je regrette, M. Peney, que vous ne puissiez ou que vous ne vouliez pas intervenir. Je suis persuadé que votre voix autorisée aurait du poids dans cette administration.

M. Peney, président du Conseil administratif : En ce qui concerne le premier point, nous n'avons fait qu'appliquer l'arrêté voté par le Conseil municipal; nous ne pouvions pas faire autre chose. Ce que vous avez décidé, nous l'appliquons scrupuleusement.

Pour la question des Services industriels, je vous rappelle que le représentant de la Ville au conseil d'administration des Services industriels n'a même pas le droit de vote. C'est une disposition de la foi de fusion. Les 50 millions encore investis par la Ville dans les Services industriels sont en somme défendus par un observateur. Les Services industriels ont été montés en société autonome de droit public et nous sommes obligés d'obéir à cette disposition qui est constitutionnelle puisqu'elle a été votée par le peuple en 1931. Je n'y puis absolument rien.

J'ajoute que le conseil d'administration actuel met beaucoup de gentillesse à examiner nos demandes; les relations sont plus agréables, plus courtoises entre les Services industriels et la Ville de Genève. Nous espérons les améliorer encore.

J'émets le vœu que votre observation, que je transmettrai à qui de droit, soit entendue par ces messieurs tout-puissants.

La séance publique est levée à 22 h. 15.

10. Requêtes en naturalisation (15me liste)

Continuant de siéger à huis clos, le Conseil admet à la naturalisation :

Angelino-Filera, Oreste Francesco, 1900, employé de bureau, 21, rue des Eaux-Vives, Italie, né à Coggiola (Vercelli, Italie), marié.

Cilloni, Louis-Pierre, 1913, ouvrier ferblantier-plombier, 12, Cité Vieusseux, Italie, né à Lausanne, célibataire.

Franchino, Félix-Rocco, 1911, ouvrier tôlier, 23, rue de Lausanne, Italie, né à Genève, célibataire.

Frank, Gustave-Victor, 1921, ouvrier serrurier, 62, rue du Rhône, Allemagne, né à Sion (Valais), célibataire.

Friedrich, Eduard, 1906, ouvrier mécanicien, 6, rue des Pâquis, chez M. Huber, Allemagne, né à Stuttgart-Wangen (Allemagne), célibataire.

Kwisinscky, soit Kvincinsky, Charles, 1908, magasinier, 3, rue de la Poterie, Tchécoslovaquie, né à Budapest (Hongrie), marié, deux enfants.

Pecorini, Teresa, 1898, employée de bureau, 9, rue de Savoie, Italie, née à Ameno (Novare, Italie), célibataire.

Von Friesen, Charlotte-Florence-Alice-Léonie-Katharina, 1915, sans profession, 4, place du Grand Mézel, pension Donadio, Allemagne, née à Karlsruhe (Allemagne), célibataire.

Le mémorialiste-sténographe :
S. PERRET.

Adresse du mémorialiste : 55, route de Florissant, tél. 4.04.48.

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

SESSION EXTRAORDINAIRE

MARDI 24 MARS 1942

Présidence de M. Charles DUBOULE, président

Sommaire :

1. Assermentation de M. le conseiller municipal Marcel Page . 566

Questions posées au Conseil administratif :

M. Borel (restrictions de gaz) 567
Réponse du Conseil administratif 569
M. Rossire (achat de barques du Léman) 571
Réponse du Conseil administratif 572
M. Snell (séchage des fruits et légumes) 573
Réponse du Conseil administratif 574
M. Martin-du Pan (Plaine de Plainpalais) 576
Réponse du Conseil administratif 576
M. Treina (allocations de vie chère) 578
M. Guinand (abatage d'arbres) 580
Réponse de M. Casaï, conseiller d'Etat 581

2. Rapport de la commission des pétitions sur la réclamation d'entrepreneurs de « Genève cité des parcs » 583

3. Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de faciliter l'organisation de la « Maison genevoise » en 1942 586

4. Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 20,000 francs destiné à la constitution d'un capital de garantie des « Jeux de Genève 1942 » 589

5. Proposition du Conseil administratif en vue de la construction d'une station-abri au rond-point de la Jonction 590

6. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 5,000 francs destiné à la constitution d'un capital de garantie des représentations du « Jeu du Feuillu » de Jaques Dalcroze 592

7. Proposition du Conseil administratif en vue de l'aménagement provisoire du terre-plein de la place de Saint-Gervais 599

8. Requêtes en naturalisation (seizième liste) 601

Il est procédé à l'appel nominal.

Membres présents: MM. Arnaudeau, Baud, Bessat, Billy, Blattner, Borel, Bornand, Bossard, Bossy, Boujon, Burdet, Calame, Castellino, Charrot, Cheseaux, Corbat, Corboud, Debonneville, Duboule, Ducommun, Dufaux, Favre, Forestier, Frigerio, Ganter, Genoud, Guinand, Gysin, Henny, Henssler, Jaccoud, Julita, Loutan, Maerky, Marti, Martin Félix, Martin-du Pan, Michellod, Naville, Page, Parisod, Raisin, Ramusat, Recoux, Rey, Rollini, Rossire, Sandoz, Sesiano, Snell, Sormani, Thévenaz, Treina, Wursten.

Membres absents excusés: MM. Bernoud, Burklen, Dentan, Perret.

Membres absents non excusés: MM. Cottier, Falk-Vairant.

MM. les conseillers administratifs Peney, président, Schoenau, Uhler, Noul et Unger assistent à la séance, de même que M. le conseiller d'Etat Casaï, chef du Département des travaux publics.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

1. Assermentation de M. le conseiller municipal Marcel Page

M. *Page* est assermenté.

Le président: Le bureau prend acte de votre serment. Je vous souhaite une cordiale bienvenue dans ce Conseil municipal et je vous prie de prendre place parmi vos collègues.

Vous me permettrez d'ajouter quelques mots en ce qui concerne M. Paul Pictet.

Nous avons appris que cet ancien membre du Conseil municipal fêtait ces jours-ci ses 80 ans. Sans entrer dans tous les détails de la vie municipale de M. Paul Pictet, laissez-moi vous dire cependant que M. Paul Pictet avait été élu conseiller municipal en 1894, réélu en 1896 et 1898. Il fut président en 1910, 1912, 1917 puis de nouveau vice-président en 1918. Il démissionna en 1919 à la suite de son élection à la présidence du Grand Conseil.

Nous désirons profiter de cette circonstance pour présenter à M. Paul Pictet, ancien président de ce Conseil municipal nos respectueux hommages à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire.

Questions posées au Conseil administratif

M. Borel: Je crois être l'interprète de la très grande majorité de la population genevoise pour élever dans cette enceinte une protestation très vive et manifester l'étonnement de cette population en ce qui concerne les nouveaux barèmes de consommation du gaz, publiés dans les journaux et qui vont être appliqués par les Services industriels.

Je le dis immédiatement pour fixer les responsabilités, les Services industriels, en l'espèce, sont hors de cause. Il s'agit ici d'une ordonnance, N° 18, du Département fédéral de l'économie publique que les Services industriels doivent purement et simplement — paraît-il — appliquer.

Je me suis permis — je m'en excuse d'avance — de dresser à la grande hâte un tableau que j'ai affiché dans cette salle, et qui n'est malheureusement pas aussi éloquent que ceux qui sont dressés par le Conseil administratif, car je ne disposais pas des moyens matériels de la Ville pour présenter quelque chose qui soit très lisible; mais à l'issue de la séance, vous pourrez le consulter. D'ailleurs, je pense que vous avez déjà dans votre famille, dressé pareil tableau.

Que dit-il? En somme ceci : Il y a toute une partie de la population qui est réduite non pas à la détresse, mais à la misère, à l'extrême gêne à telle enseigne que cette population consomme un minimum de gaz tel qu'il paraît aux ukases les plus draconiens comme absolument incompressible. Puis, il y a une zone qui comprend la plus grande partie de la population travailleuse de Genève, organisée dans le parti que j'ai l'honneur de représenter ou même dans vos partis; là, les mesures prises frappent l'ensemble de la population et celle-ci est frappée injustement. Pourquoi?

On s'est basé, paraît-il, sur la consommation de l'année dernière pour établir une défalcation en fonction de cette consommation. C'est un des facteurs qui est à la base de ce barème. Mais il en est un autre qui doit intervenir, c'est le nombre des personnes en ménage. Il s'ensuit des situations extraordinaires. Je me suis livré à une enquête assez sérieuse sur la consommation. J'ai pris un ménage de cinq personnes qui, en bons citoyens, ont estimé qu'il fallait réduire la consommation du gaz en usant de l'auto-cuiseur; c'était un devoir de solidarité nationale. Par conséquent ce ménage n'emploie pas complètement le gaz pour cuire les aliments. Ce même ménage étant obligé de se chauffer, s'est arrangé en même temps pour qu'une partie de l'eau chaude d'usage domestique soit produite par le chauffage familial en sorte que le gaz n'est pas mis à contribution pour cette eau chaude domestique; ce même ménage ne jouit d'aucune eau chaude produite à l'électricité ni pour l'usage domestique ni pour les bains et l'on a, de propos délibéré, par devoir de solidarité nationale, renoncé au gaz comme instrument de chauffage pour les bains. Vous reconnaîtrez qu'à ce moment-là, on a poussé l'économie jusqu'à l'extrême limite.

Que trouve-t-on ? On constate que pour ce ménage, la consommation mensuelle moyenne de gaz est de 90 m³, soit 18 m³ par personne. On peut considérer cette consommation comme une moyenne d'usage vital.

Je me suis adressé à d'autres ménages, en particulier à une personne très ménagère de ses deniers et aussi de la consommation. Elle arrive aux mêmes normes à quelques mètres près.

Eh bien ! quand on consulte ce tableau, à quoi arrive-t-on ? A des conclusions effarantes qui révoltent le sens de l'équité le moins aiguisé. Un ménage de dix personnes qui aurait consommé l'année dernière 45 m³ par mois se voit frappé d'une pénalisation — c'est bien ainsi qu'il faut le nommer — et doit diminuer encore sa consommation de 1 m³ par conséquent de la réduire à 44 m³, ce qui donne par personne et par mois une consommation de 4,4 m³.

Je prends l'autre extrême, la personne seule qui probablement jouit d'une grande aisance — personne hypothétique, me dira-t-on, et je le veux bien — mais le barème a été établi et je m'en sers — personne unique en ménage et qui consommait jusqu'à présent 200 mètres cubes. Par le barème prévu, elle sera autorisée à consommer, selon l'ordonnance fédérale 18, encore 140 mètres cubes, soit 32 fois à peu près ce que le ménage de dix personnes aura le droit de consommer.

Je ne puis pas ne pas dire que ces normes sont d'une injustice révoltante et qu'elles ne visent pas à obtenir de notre population ce sens de la communauté du sort qui nous unit tous pour la sauvegarde de l'indépendance nationale. J'estime que l'adoption de telles normes

jette un profond malaise, fait naître de la suspicion à l'égard des autorités de qui émanent de semblables barèmes qui sont un flagrant défi à l'équité et à la justice.

Je vais plus loin : les mêmes ménages qui ont le privilège de jouir de ce que j'appellerai la marge de luxe ont pu, grâce à leurs moyens pécuniaires, faire l'achat de cuisinières ou réchauds électriques, installer un chauffage au bois — non contingenté — jouir de l'eau chaude produite électriquement, soit pour l'usage domestique soit pour les bains et, dès lors les différences injustes que j'ai signalées se trouvent encore aggravées, multipliées dans des proportions qui sortent même du sens commun.

Oh, je n'ignore pas que mon intervention est dénuée de toute portée juridique immédiate. Plusieurs fois déjà, j'ai entendu ici cette réponse, pertinente, je le veux bien, de la bouche du président du Conseil administratif : « Monsieur Borel, c'est sans doute fort intéressant — quoique un peu long — ce que vous nous dites là, mais nous n'y pouvons rien ». Il n'empêche que, de nouveau, je suis amené à poser quelques questions au Conseil administratif :

N'estime-t-il pas de son devoir, comme représentant de la population genevoise, d'attirer sur les criantes anomalies que nous constatons en matière de rationnement du gaz l'attention des Services industriels — non responsables, c'est entendu — afin de les signaler ensuite par cette voie à l'attention des autorités responsables, c'est-à-dire les services fédéraux compétents ?

N'estime-t-il pas que l'Union des villes suisses a aussi son mot à dire afin d'obtenir que les services fédéraux reconsidèrent les décisions prises. Nous avons en effet le sentiment que, comme on dit vulgairement, on a « tapé dans le tas », qu'on s'est montré beaucoup trop large avec les ménages aisés et qu'au contraire on a frappé durement les ménages modestes, l'immense majorité des couches travailleuses, c'est-à-dire de la population, avec un manque de discernement déplorable et là, le Conseil administratif a moralement le devoir de réagir.

Enfin, est-il vrai que les cantons disposent d'une certaine latitude permettant d'apporter quelque tempérament à des normes de rationnement aussi injustes et, le mot n'est pas trop fort, aussi absurdes ? J'attends la réponse du Conseil administratif.

Le président: M. Boujon avait demandé la parole pour traiter le même sujet. Après l'exposé de M. Borel, il déclare y renoncer.

M. Peney, président du Conseil administratif : Nous venons de subir, en matière d'électricité, des restrictions qui ont été dures. Bien des gens qui avaient l'habitude de prendre chaque jour leur bain à l'eau chaude, obtenue électriquement, ont dû s'en passer pen-

dant des mois et faire leur toilette à l'eau froide, ce qui, du reste, ne leur a sans doute pas fait de mal, au contraire. Il nous est maintenant permis d'espérer à cet égard des circonstances plus favorables, d'autant plus que la troisième usine, celle de Verbois, doit entrer en activité vers la fin de l'année.

Mais voici que nous sont imposées des restrictions à la consomma- du gaz et l'on comprend aisément qu'il ne puisse en être autrement, car l'approvisionnement du pays en charbon est de plus en plus difficile. Nous ne sommes du reste pas seuls à connaître cette pénurie; d'autres pays d'Europe, très voisins de nous, en souffrent plus encore. Force est donc de réduire la consommation. Les Services industriels, je vous le rappelle, ne font pas de bénéfice sur le gaz car le charbon indispensable à sa production a renchéri dans la proportion de 300 % alors que le prix du gaz n'a été relevé que de 20 %; les comptes de l'entreprise vous seront soumis prochainement, vous pourrez voir à quel point les résultats de l'exploitation se ressentent de cet état de choses.

Sans doute, le barème de rationnement critiqué par M. Borel et dont voulait aussi parler M. Boujon, a de sérieux défauts, mais les Services industriels étaient tenus de l'établir. M. Borel a raison, selon moi, lorsqu'il dit qu'on devrait arrêter plus tôt la progression prévue et qu'une personne qui consommait précédemment 200 m³ mensuellement ne devrait pas se voir attribuer encore 140 m³, alors qu'un ménage de quatre ou cinq personnes n'a plus droit qu'à 30 m³. Peut-être que les Services industriels pourront revoir la question. En tout cas, vous pouvez être assurés que le Conseil administratif interviendra dans ce sens auprès du comité de direction; à cet égard, l'interpellation de M. Borel, et celle que s'était proposé de faire M. Boujon viennent à leur heure.

M. Borel: Je m'excuse de reprendre la parole, mais je dois rendre le Conseil administratif attentif au fait qu'il y a des abus; d'une part, certains se permettent encore un luxe intolérable en temps de guerre, d'autre part, il existe de véritables privations et l'impossibilité de satisfaire à des besoins vitaux. C'est au nom de ceux qui endurent des privations, comme, en l'espèce, les ménages réduits à 4,4 m³ de gaz par mois, que j'interviens et que je dénonce ces abus. Si le rationnement du gaz est nécessaire, ce que je ne conteste pas, du moins est-on en droit d'exiger que les quantités soient réparties équitablement. Vous nous demandez de défendre la famille, d'exhorter les parents à songer à la natalité et à l'avenir démographique et, d'un autre côté, vous accordez à des ménages comptant huit enfants 4,4 m³ de gaz par mois ! C'est un défi à votre propre doctrine de protection de la famille.

On nous rappelle que nombre de gens habitués jusque là à leur bain chaud quotidien ont dû se laver à l'eau froide pendant des mois et notre collègue M. le Dr Martin-du Pan nous dira peut-être que cela n'en vaut que mieux; d'ailleurs, nous avons déjà eu ici, il y a quelque temps, un débat sur le même sujet, à propos des douches dans certains stades, mais cela est d'importance tout à fait secondaire comparativement au rationnement du gaz; peut-on manger tous les mets à l'état froid ? Je pose la question. Du temps des troglodytes, les adultes mangeaient froid, c'est possible, mais les bébés, les enfants mangeaient chaud. Enfin, je ne puis me dispenser de vous rendre attentifs à un autre fait qui m'inquiète, c'est que l'hygiène subit de rudes atteintes, précisément du fait des restrictions qui vont décidément trop loin pour les familles nombreuses, au point de compromettre non seulement l'hygiène, mais la santé même de la génération montante. Qu'on y songe !

Le président : L'interpellation est close.

M. Rossire: Je désire poser une question au Conseil administratif. Alors que l'on parle beaucoup, cette année, de l'histoire de Genève, ce n'est pas sans regret que nous voyons disparaître ces gracieuses barques du Léman qui pendant fort longtemps ont sillonné les eaux de notre lac et orné notre rade. Actuellement, il y en a encore deux dans le port de Meillerie et il paraît qu'elles sont destinées à être démolies. Je demande donc au Conseil administratif s'il ne pense pas qu'il serait bon de saisir l'occasion qui s'offre d'acheter une ou ces deux barques, si caractéristiques et que l'on peut considérer comme un trait du visage de Genève. N'avions-nous pas l'Ile des Barques, devenue l'île Rousseau ? C'est également sur des barques du Léman qu'avaient pris place les Confédérés venus à Genève dans les mémorables circonstances que nous a rapportées l'histoire. L'affiche de l'Association des intérêts de Genève, largement répandue à l'étranger aux fins de propagande touristique, ne représente-t-elle pas, à côté de notre jet d'eau, une magnifique barque du Léman ? Je crois qu'il faut avoir à montrer à nos enfants mieux que des images et que nous devrions sauver ce souvenir du passé. Certes, il y a des questions plus urgentes dont il faut bien s'occuper, mais cela ne signifie pas que l'on doive négliger complètement l'avenir.

Je pose donc la question en demandant au Conseil administratif d'étudier la possibilité de faire l'acquisition d'une ou des deux barques qui existent encore. La population tient à ces souvenirs, tout particulièrement celle des Eaux-Vives; vous n'ignorez pas que les premiers Eaux-Viviens étaient des pêcheurs et que les armoiries de cette ex-commune comportent justement une barque du Léman. Je crois

que l'on devrait profiter du moment actuel pour sauver cet élément de notre patrimoine.

Le président: La parole est à M. Schoenau, délégué à la marine. *(Rires.)*

M. Schoenau, conseiller administratif : Très aimablement, M. Rossire m'a annoncé que ce soir il demanderait au Conseil administratif de s'occuper de cette question. Je puis donc répondre immédiatement et assurer notre collègue que le Conseil administratif déplore aussi que ces agréables silhouettes qui se profilaient sur notre beau lac aient disparu. Nous avons suivi de près l'effort que fait l'Association des intérêts de Genève pour chercher à maintenir, dans le cadre du petit lac tout au moins, une ou deux de ces embarcations.

Tout dernièrement encore, au cours de l'assemblée générale de l'Association des intérêts de Genève, un sociétaire a demandé au comité ce qu'était devenu un fonds qui avait été créé précisément pour l'achat de ces barques. Voici la réponse qui fut donnée à cette occasion :

« L'Association des intérêts de Genève confirme qu'avant guerre une collecte avait été ouverte en vue de cette acquisition, collecte qui n'a rapporté que 1,025 francs. Or, la barque envisagée revenait à 8-10,000 francs; à cette somme, il fallait encore ajouter les droits de douane (5,000 francs suisses). L'association renonça à son projet; elle le reprit plus tard en jetant son dévolu sur une barque de Saint Gingolph (Suisse); toutefois, son prix et le coût des réparations représentaient un montant de 5,000 francs. Puis survint la guerre et l'affaire fut abandonnée pour le moment. L'argent de la collecte fut placé à la Caisse d'épargne « Fonds de la barque du Léman ».

L'Association des intérêts de Genève ajoute que les barques deviennent de plus en plus rares. Leur prix est élevé et, de plus, toutes nécessitent de gros frais de remise en état; enfin, il faut chaque année prévoir une somme assez coquette pour l'entretien du bateau.

Aussi, et en raison des circonstances actuelles, l'Association renonce à un tel achat sans pour autant abandonner son projet qu'elle reprendra lorsque les conditions seront redevenues normales. »

Comme vous le remarquez, du côté de l'Association des intérêts de Genève, la question est en suspens.

Quant au Conseil administratif, il a eu, ce matin, une très brève discussion à ce sujet. Il n'est pas très disposé à reprendre la proposition de M. Rossire. Pour que cette proposition ait une portée pratique,

il faudrait non pas une mais deux barques dont le coût serait très élevé. Puis il serait nécessaire ensuite de les entretenir et de les faire naviguer. Dès lors, il faudrait avoir un personnel. Ainsi, en plus des dépenses d'achat, le budget annuel devra supporter une nouvelle charge de 10 à 15,000 francs.

Voici les raisons pour lesquelles le Conseil administratif n'envisage pas que cette dépense soit opportune. Toutefois, si M. Rossire le désire, il pourra présenter, lors de la prochaine session ordinaire de ce Conseil municipal, un projet d'arrêté créant une flotte municipale sur notre lac.

M. Rossire: J'ai été très intéressé par vos explications, mais malheureusement elles ne me donnent pas complète satisfaction.

Il me souvient en effet qu'il y a une dizaine d'années, ces barques naviguaient encore; et leur achat était moins favorable qu'aujourd'hui. L'Association des intérêts de Genève nous dit qu'elle reprendra la question plus tard; mais alors, ce sera trop tard; ces barques seront démolies. Actuellement, le change français est très bas...

Voix : Et le clearing?

M. Rossire : Je le sais, mais cela n'empêche pas d'étudier la question et de voir ce que cela nous coûterait. On parle de 8 à 10,000 francs. Ce n'est rien comparativement aux dépenses que nous faisons d'autre part pour des fêtes temporaires. Si nous nous assurons la possession d'une de ces barques, même au prix de 8 ou 10,000 francs, elle durera probablement une cinquantaine d'années; elle voguera toutes voiles déployées sur notre beau lac. Nous l'entretiendrons comme un monument historique. A quoi donc servent les monuments historiques? La barque est un attribut de notre histoire.

Je sais que les circonstances actuelles ne sont pas favorables mais nous devons nous assurer la possession d'une au moins de ces barques afin qu'elles ne disparaissent pas complètement de chez nous.

C'est pourquoi je demande avec insistance au Conseil administratif de revoir la question avec bienveillance et de nous dire, dans une prochaine séance, ce qu'il pense vraiment de la question.

Le président: L'interpellation est close.

M. Snell: Sous l'impulsion des associations féminines, partout en Suisse, on a créé des centres de séchage de fruits et de légumes afin de faciliter le ravitaillement des familles et prévenir la pénurie de fruits et de légumes en hiver. Berne compte huit de ces centres;

Zurich, Bâle, Neuchâtel et d'autres communes suisses en ont également.

A Genève, une commission d'économie ménagère des associations féminines, en juin 1941, s'est occupée de la question. Elle a obtenu le concours d'Hispano-Suiza, de l'autorité cantonale et des autorités municipales ainsi que des Services industriels. Elle a pu installer un four qui a fonctionné du 18 septembre au 20 décembre, à la rue Pécolat, dans les locaux des anciennes cuisines populaires. Les résultats obtenus ont été excellents.

Je voudrais demander au Conseil administratif de nous dire quelle politique il entend suivre en cette matière. Il s'agit là peut-être d'un problème qui n'est pas très urgent mais qui, par la suite, pourrait devenir un problème de première importance pour le ravitaillement de la population.

Je voudrais également demander au Conseil administratif de nous dire s'il est exact que sans tenir compte des expériences faites à Genève et des résultats acquis, le Conseil administratif aurait l'intention d'envoyer un enquêteur dans diverses villes suisses.

J'espère que le Conseil administratif voudra bien me donner quelques éclaircissements à ce sujet.

M. Uhler, conseiller administratif : Nous sommes parfaitement au courant de ce qu'a fait la commission d'économie ménagère des associations féminines. Nous avons reçu la visite de la présidente de cette commission et nous lui avons promis et donné l'aide des autorités municipales, particulièrement en ce qui concerne le local de la rue Pécolat. L'Etat est aussi intervenu dans ce sens.

Ce matin même, j'ai reçu le rapport de cette commission; il fournit la preuve que cette organisation a été faite sérieusement et qu'elle a obtenu d'excellents résultats.

Le Conseil administratif n'est donc pas resté étranger à cette affaire. Nous avons remis à ce centre de séchage des fruits et des légumes. Nous devons féliciter cette commission de son activité.

Cependant, il est impossible de demander à cette commission de poursuivre son activité d'une façon plus vaste encore. C'est pourquoi nous avons demandé, il y a quelques mois déjà, des renseignements à diverses maisons qui fabriquent ces fours. Nous comptons très prochainement — peut-être demanderons-nous un crédit au Conseil municipal ou inscrirons-nous cette dépense au chapitre des dépenses de guerre — donner au Conseil municipal l'occasion de s'occuper de la question. Il est dans notre intention d'installer plusieurs de ces fours pour le séchage des fruits et des légumes. Ces fours seraient intallés dans la maison de Beaulieu qui est notre centre de distribution. Nous aurons ainsi l'occasion de sécher une partie des légumes que nous

produirons et de les revendre à des prix réduits à ceux qui s'adressent au local du Perron par l'intermédiaire du Service social. Nous pourrons aussi offrir un de ces fours aux particuliers qui désireraient sécher eux-mêmes les légumes de leur production. Nous procurerons ainsi un avantage à tous les producteurs de légumes.

Nous savons que la Ville de Neuchâtel, en collaboration avec la maison Suchard, a installé un de ces fours et a procédé à des essais de séchage.

Je suis donc très heureux de l'interpellation de M. Snell qui nous permet de dire que le Conseil administratif ne s'est pas désintéressé de cette question; il l'étudie et il envisage, pour la prochaine saison, l'installation de ces fours. Nous aurons aussi le personnel nécessaire et nous espérons ainsi rendre service à la population.

L'essai fait à la rue Pécolat a donné des résultats extrêmement intéressants : on y a traité au total 11,227 kilos de légumes ou fruits frais dont on a retiré 1,162 kilos de marchandise séchée. L'expérience démontre qu'en règle générale 100 grammes de fruits ou légumes ainsi séchés rendent, après trempage, un kilo. Il nous est revenu, d'ailleurs, de nombreux échos de la satisfaction éprouvée par les personnes qui, avec des bons du service social, avaient acheté, au Perron, des légumes séchés par le procédé dont il s'agit. Cette façon de faire a rendu de grands services, surtout à la « pointe » de février; cette année surtout, on avait grand'peine à se procurer des légumes frais à ce moment-là; ainsi, les poireaux étaient à peu près introuvables et ceux qui étaient encore çà et là sur le marché étaient à des prix absolument prohibitifs. Si donc la Ville entreprend de s'occuper du séchage, elle pourra, par l'entremise du service social organiser des distributions de fruits et légumes qui seront les bienvenus et seront un précieux appoint à l'alimentation de nombreuses familles de condition modeste.

M. Snell: Je remercie M. Uhler de ses explications dont je me déclare satisfait. Je demanderai cependant au Conseil administratif de faire en sorte que, lorsque la Ville organisera ce service, on ne tienne pas à l'écart les personnes dévouées qui furent à l'origine de l'organisation du premier centre de séchage.

M. Uhler, conseiller administratif : Il n'est pas du tout dans l'intention du Conseil administratif d'éloigner la commission qui a pris l'affaire en mains à l'origine. Cependant, elle a eu sa propre clientèle, elle a surtout travaillé pour son compte et ce n'est pas sans peine que l'on a obtenu qu'elle cédât quelques centaines de kilos de ses produits séchés au Service social. Son action continuera pour elle-même et elle rendra encore de nouveaux services. Mais nous ne pouvons évidemment pas demander à ces dames, à titre bénévole, un travail

de l'importance de celui que nous entrevoyons : si nous arrivons à avoir trois fours, vous voyez quelle besogne et quel personnel il faut envisager. Nous ne pouvons donc attendre de ces personnes qu'elles se sacrifient pour notre service. C'est pourquoi la Ville devrait avoir ses fours de séchage en propre pour pouvoir faire face aux demandes parvenant par l'intermédiaire du service social. Parallèlement, ces dames pourront poursuivre leur travail qui a donné d'excellents résultats et que nous ne manquerons pas d'encourager encore.

M. Martin-du Pan: J'ai une question à poser, mais elle s'adresse plutôt au chef du Département des travaux publics, je regrette qu'il ne soit pas ici...

Le président : Pardon ! il y est, M. le conseiller d'Etat Casaï est toujours présent à nos séances.

M. Martin-du Pan : Bien, je lui demanderai donc de nous renseigner au sujet de certains travaux en cours sur la plaine de Plainpalais. J'ai constaté aujourd'hui qu'on y abattait de gros arbres, parmi les plus beaux de l'avenue du Mail. J'aimerais savoir pourquoi.

Je me suis également demandé pourquoi, d'autre part, on supprimait le chemin cimenté qui va du rond-point de Plainpalais à la rue Gourgas. Si c'est pour augmenter l'espace destiné à la culture des pommes de terre, c'est fort bien; mais si le seul résultat doit être de faire se crotter les piétons qui devront passer ailleurs pour aller du rond-point à la rue Gourgas, alors je ne comprends plus.

M. Casaï, conseiller d'Etat : Je pense que M. le conseiller administratif Uhler, délégué aux parcs et promenades, pourra répondre immédiatement.

M. Uhler, conseiller administratif : C'est bien volontiers que j'obéis à l'invite de M. le conseiller d'Etat Casaï, d'autant plus que je suis parfaitement au courant de l'affaire, du moins en ce qui concerne les arbres.

Tout d'abord, je dois rappeler que depuis plusieurs années déjà nous avons reçu de multiples réclamations de la part des propriétaires et locataires d'immeubles de l'avenue du Mail, à cause précisément de la présence de ces gros arbres. Vous aurez peut-être remarqué aussi que le tronçon compris entre la rue de l'Ecole de Médecine et le temple de Plainpalais est très rétréci. Il faut convenir que la grande proximité des arbres aux branches très fortes et très développées constitue, surtout à cet endroit, un inconvénient pour les occupants des maisons riveraines. Aussi nous avait-on demandé de les faire éla-

guer. Mais c'était là quelque chose qui ne pouvait se faire et l'on a jugé préférable de faire abattre cette rangée, ce qui aura, de surcroît, l'avantage de donner plus d'espace à la circulation dont vous connaissez l'intensité en temps normal et plus encore dans les périodes où le palais des expositions est le siège de manifestations; songez que le tramway circule également le long de l'avenue. Dans ces conditions, après avoir consulté la commission de l'urbanisme, le délégué aux travaux et le chef de l'urbanisme, — M. Bois, chef du service des jardins et votre serviteur — sont arrivés à la conclusion que la meilleure solution serait d'abattre la rangée d'arbres extérieure, ce qui tout à la fois donnerait davantage de jour aux immeubles en bordure et davantage d'espace à la circulation. C'est pourquoi depuis hier, une équipe d'ouvriers jardiniers a entrepris ce travail. Sans doute, nous n'aimons guère jeter bas des arbres mais nous y sommes amenés parfois, comme en l'occurrence, par des raisons impérieuses.

Du reste, les avis sont partagés dans la population : il y a des gens qui aiment beaucoup les arbres à condition que ceux-ci ne les gênent pas, d'autres qui ne les aiment pas, précisément parce que leur proximité les gêne. Que voulez-vous, on ne peut pas contenter tout le monde...

En ce qui concerne la suppression de certains passages cimentés, nous avons dû obéir aux prescriptions fédérales visant à assurer l'exécution du plan Wahlen, et qui vont jusqu'à supprimer les terrains de jeux, désormais réservés à la culture. Une ample discussion a eu lieu avec l'inspecteur fédéral venu sur place, mais il a bien fallu s'incliner et se résigner à faire un sacrifice, plus exactement demander aux clubs sportifs de le faire; ils s'y sont prêtés. Nous avons réuni leurs dirigeants à l'hôtel municipal; l'inspecteur fédéral était présent, il a eu même un langage assez rude — je me suis efforcé d'arrondir les angles — et, bref, nous avons dû céder devant la nécessité de trouver de la place pour la culture. Nous avions trois terrains de jeux au Bout du Monde; on voulait prendre tout, nous avons consenti à en céder deux. Nous avons renoncé à deux autres à Trembley; l'année précédente, nous en avions déjà sacrifié un autre au chemin du Bouchet et dans la région de Châtelaine. Or, vous savez combien nous comptons de clubs de football; d'autre part, la volonté du général lui-même est que la jeunesse puisse entretenir une bonne forme physique en se livrant régulièrement au sport. Que fallait-il faire ?

C'est ainsi que nous avons été amenés à décider l'aménagement de trois terrains de jeu sur la plaine de Plainpalais en faveur des clubs privés de leur terrain habituel. Nous avons naturellement pris nos dispositions de façon à ménager le passage principal, entre la place du Cirque et le temple, mais il était inévitable de sacrifier des chemins secondaires, au reste beaucoup trop nombreux, qui traversent la

plaine, dont la suppression, somme toute, ne sera guère ressentie. Souvenez-vous des expériences que nous avons faites au moment du Tir fédéral, au moment de l'Exposition : la plaine de Plainpalais était alors complètement clôturée et force était de faire des détours. Dans les circonstances présentes, il faut que chacun fasse preuve de compréhension. Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous avons privé les clubs sportifs de leurs terrains et que nous les reléguons sur la plaine, mais il nous faut tout à la fois augmenter l'espace livré à la culture et conserver à notre jeunesse la possibilité de se développer, de se fortifier physiquement par la pratique des sports; il y aura donc sur ce vaste emplacement trois terrains de jeux, qui seront clôturés, cela va sans dire, afin que les enfants n'aillent pas y faire des trous ni les chiens y prendre leurs ébats; nos jeunes sportifs pourront y jouer à leur aise le samedi et le dimanche. L'installation achevée, je crois que vous en serez satisfaits également.

Nous n'avons pas promis que l'année prochaine ces places de jeux pourront encore fonctionner. J'ai fait observer aux représentants des divers clubs que si la situation s'aggravait, la plaine de Plainpalais serait consacrée à la culture.

Jusqu'à présent, nous avons cherché à établir un lien entre le plan Wahlen et les nécessités des clubs, mais il n'est pas exclu que, l'année prochaine, nous soyons amenés à réserver la plaine de Plainpalais à la culture. Nous espérons que nous n'en arriverons pas à cette extrémité, que d'ici là la situation internationale se modifiera et que nous pourrons reprendre notre vie paisible.

M. Martin-du Pan: Je me déclare satisfait de la réponse du Conseil administratif. Je voulais savoir ce qui se passait; maintenant, je le sais.

M. Treina: Le Conseil municipal a voté, en décembre dernier, un arrêté prévoyant des allocations de renchérissement et de famille au personnel de la Ville. Il y a joint le personnel subalterne et auxiliaire de la même administration, mais pour celui-ci, en posant la condition d'une année de service. Or, il se trouve — et M. le conseiller administratif Peney nous l'a concédé — qu'il y a certainement des cas qui devraient être revus dans ce personnel qui a moins d'une année de service.

Les syndicats du personnel ont reçu une lettre qui n'est guère en accord avec ce qu'on aurait pu déduire des déclarations du Conseil administratif qui laissait entendre que ces cas seraient examinés, qu'ils étaient à l'étude. Le 18 février, M. Peney répondait à une interpellation que le personnel auxiliaire avait été augmenté en tenant compte des circonstances actuelles. Or, dans la lettre à laquelle je

fais allusion, le Conseil administratif déclare que l'autorité cantonale n'a pas pu faire bénéficier tout son personnel auxiliaire des allocations de vie chère.

Cette réponse ne satisfait pas les syndicats intéressés et ne peut pas davantage nous satisfaire pour la simple raison que nous pensons que le personnel auxiliaire — nous l'avons déjà dit et nous y revenons parce que la question est importante et urgente — a droit à une allocation de renchérissement comme le personnel régulier de l'administration municipale. En effet, l'augmentation du prix de la vie est aussi sensible — si ce n'est plus — pour ce personnel auxiliaire.

Aussi notre fraction demande-t-elle au Conseil administratif de dire s'il serait disposé à prendre un arrêté, d'ici à la plus prochaine séance, qui aurait la teneur suivante :

Article premier. — En complément de l'arrêté du Conseil municipal du 22 décembre 1941, le personnel engagé par la Ville de Genève à titre temporaire ou d'auxiliaire touchera les mêmes allocations que celles qui sont prévues aux articles premier et deux de l'arrêté sus-mentionné, quelle que soit la date de son engagement.

Art. 2. — Pour le personnel engagé au cours de l'année 1941 ou avant, il sera tenu compte du traitement ou salaire touché à fin décembre 1941. Pour celui engagé dès le 1er janvier 1942, il sera tenu compte du traitement ou salaire fixé lors de l'engagement.

Art. 3. — Les allocations ainsi allouées au personnel engagé par la Ville à titre temporaire ou auxiliaire seront payées avec effet rétroactif au 1er janvier 1942.

Art. 4. — Le présent arrêté abroge l'article 4 de l'arrêté du 22 décembre 1941.

Il est absolument insoutenable en effet que des salaires de 300 et 350 francs par mois n'aient bénéficié, depuis le début de la guerre, d'aucune augmentation; et il y en a. Nous avons des chiffres qui viennent de personnes autorisées de l'administration municipale et qui nous assurent que certains traitements n'ont bénéficié d'aucune augmentation depuis le début de la guerre.

M. Peney, président du Conseil administratif : Ce serait absolument contraire à l'arrêté du Conseil municipal voté en décembre, la guerre durant déjà depuis plus de deux ans et demi.

M. Treina : Je voudrais bien que mes renseignements soient inexacts mais alors pourquoi le Conseil administratif ne veut-il rien faire pour les autres cas. Il y eut des augmentations substantielles dans l'économie privée, en faveur de travailleurs qui très certainement ont

les mêmes mérites que les fonctionnaires municipaux. Pourquoi ne traite-t-on pas chacun de la même façon?

Nous demandons au Conseil administratif de prendre un arrêté dans ce sens. Des adaptations pourront être faites; s'il y a des fonctionnaires qui toucheraient deux fois, qu'on revoie la question, mais il faut agir pour que tous puissent toucher quelque chose.

M. Peney, président du Conseil administratif : Le Conseil administratif a déjà répondu dans une précédente séance à semblable interpellation. J'ajoute qu'il sera très difficile d'entrer dans les vues de M. Treina, parce que l'Etat n'accorde pas ce qu'il demande.

Je vous prie de renvoyer la question au Conseil administratif qui répondra sur le fond et d'une façon complète dans une prochaine séance.

M. Guinand: Au sujet de la question posée par M. Martin-du Pan tout à l'heure, ce n'est pas sans étonnement que j'ai entendu la réponse du Conseil administratif.

Il y a un certain temps déjà les intéressés de l'avenue du Mail avaient demandé au Département des travaux publics et au service compétent de la Ville d'élaguer des arbres.

La réponse fut assez brutale des deux côtés : ces arbres présentent un caractère esthétique tel que les élaguer endommagerait gravement le site.

Telle a été la réponse de la commission des monuments et des sites.

Or, quelle fut la solution apportée depuis lors? On rase ces arbres purement et simplement. Il y a donc une légère différence entre cette réponse et la façon dont on procède.

Je m'étonne que maintenant on nous dise que la commission des monuments et des sites a été consultée; j'en fais partie et j'ignore totalement ce fait. On nous met devant le fait accompli comme d'habitude. On rase les arbres qui sont un ornement nécessaire à notre ville; on rase toute une rangée d'arbres à l'avenue du Mail et cela sans consulter les autorités compétentes, sans consulter le Conseil municipal qui compte dans son sein des membres qui pourraient s'occuper de ces questions et sans tenir compte d'intérêts légitimes.

Il fallait alors répondre aux intéressés que l'on était capable d'élaguer des arbres et de leur donner ainsi satisfaction.

Il y a contradiction. Je ne fais pas de personnalité, mais je suis bien obligé de protester contre ce procédé. Je proteste également non seulement contre le fait que la réponse qui a été donnée aux intéressés mais aussi contre le fait d'avoir détruit des arbres afin d'élargir une rue qui, au point de vue de la circulation actuelle, ne

nécessite nullement cet élargissement et cette destruction. Ce serait dommage pour le site et les beaux arbres de l'avenue du Mail.

M. Casaï, conseiller d'Etat : M. Guinand fait en effet partie de la commission des monuments et des sites; il est seulement regrettable qu'il n'assiste pas régulièrement aux séances. La dernière fois, il était le seul absent. Il n'y a donc rien d'étonnant qu'il ne soit pas au courant de ce qui s'est passé.

On peut différer d'avis sur la question de l'élagage des arbres. Une expérience a été faite dernièrement aux Vernets; il y avait là de grands platanes magnifiques. La société des petits jardins maraîchers a demandé d'élaguer ces arbres pour donner plus de soleil aux terrains mis en culture dans le but de la réalisation du plan Wahlen. Si M. Guinand avait vu ces arbres élagués, je suis bien persuadé qu'avec son amour connu de la nature et son goût certain pour les beaux arbres, il aurait désiré les voir disparaître le plus rapidement possible. Des arbres surtout lorsqu'ils sont très gros, lorsqu'ils sont élagués, ou étêtés sont parfois affreux et déparent complètement les sites; il est souvent préférable de les abattre.

Pour le point particulier de l'avenue du Mail, ainsi que l'a dit M. le conseiller administratif Uhler, il s'agit de prévoir l'élargissement de la chaussée, demandé depuis longtemps. Il y a trois rangées d'arbres côté plaine. Lorsque la question du marché-couvert sur cet emplacement s'est posée, nous l'avons examinée et les commissions composées de gens très compétents, M. Guinand en fait partie...

M. Guinand : Je vous remercie.

M. Casaï, conseiller d'Etat : ...ont préconisé à l'unanimité l'abatage d'une rangée d'arbres afin de pouvoir procéder — lorsque nous disposerons des matériaux suffisants — à l'élargissement de l'avenue entre le temple de Plainpalais et l'Ecole de médecine. D'ailleurs cette rangée d'arbres était très près du bord du trottoir.

Il y a là de petits arbres — ce n'est pas mon département qui fait exécuter ce travail, c'est le service municipal des parcs et promenades, je suis à l'aise pour l'en féliciter ici en la personne de M. Uhler — tous ces petits arbres ont été transplantés pour remplacer d'autres en mauvais état. Il s'en trouvait aussi quelques gros, comme a dit M. Martin-du Pan, mais dans quel état ! Si vous avez eu l'occasion, Messieurs, de les examiner, vous avez pu vous rendre compte qu'ils étaient en grande partie pourris; ils présentaient même des dangers certains pour les piétons et pour les familles s'installant dans ces parages avec leurs enfants : c'est ainsi que pendant l'hiver de grosses bran-

ches se sont détachées, qui auraient pu provoquer des accidents sérieux.

Il ne faut donc pas prendre cette affaire au tragique; nous avons, du reste, derrière nous un exemple qui devrait nous ôter toute inquiétude : c'est l'exemple du quai Gustave Ador. Il y avait là une triple rangée de forts platanes; on en a abattu une, avec beaucoup de célérité, je le reconnais, mais sans provoquer de mécontentement dans la population, ce qui est chose extraordinaire à Genève; il n'y a eu en la circonstance qu'une seule réclamation publiée par la *Tribune;* elle émanait d'une vénérable dame, septuagénaire, qui disait en substance : « Quand je suis venue ici, il y avait ces arbres sur le quai, je ne comprends pas qu'on les fasse disparaître maintenant ». *(Hilarité.)* Et si vous passez aujourd'hui sur ce quai vous ne pourrez pas ne point reconnaître qu'il y règne plus d'air, plus de lumière qu'auparavant et que l'ensemble a un cachet plus large, plus grandiose qu'il n'avait pas au temps où la troisième rangée de platanes rétrécissait la chaussée et diminuait la vue.

J'imagine bien que les commissions qui ont étudié la question ont pris leurs décisions en toute connaissance de cause et ont tenu compte de l'amour que l'on peut légitimement avoir pour les arbres; je suis donc persuadé que si vous vous rendez sur place à l'avenue du Mail d'ici à quelque temps lorsque les arbres qui subsistent auront leur parure de pousses et de petites feuilles, vous ne vous apercevrez pas de l'absence de ceux qui ont disparu. Lorsqu'on nous a demandé de faire exécuter un élagage, pour donner satisfaction aux habitants des immeubles voisins, j'ai refusé.C'eût été un travail difficile et dangereux; d'autre part, l'aspect de ces gros arbres élagués n'est pas plaisant. M. Guinand aura peut-être remarqué que les arbres de la rangée médiane sont très malingres, ce qui se comprend, car jusqu'à présent ils ne pouvaient pas s'étendre et se développer normalement. Patientez un peu, passez à l'avenue du Mail au mois de juillet et sans doute serez-vous agréablement surpris. Je ne peux pas promettre que la chaussée sera immédiatement refaite. Comme au quai Gustave Ador; malheureusement, les matériaux manquent; mais la circulation du Mail sera facilitée — ce qui sera appréciable, le passage du tram au milieu de la chaussée est dangereux. Cette suppression était donc nécessaire. On m'a fait des reproches — et M. Guinand le sait fort bien, car s'il n'est pas très assidu aux séances de la commission des monuments et des sites...

M. Guinand : J'irai quand je serai convoqué.

M. Casaï, conseiller d'Etat : ...ce que je regrette, il donne volontiers ailleurs un avis compétent, conservateur peut-être...

M. Guinand : Je n'ai pas été convoqué.

M. Casaï, conseiller d'Etat : Je vérifierai la chose demain.

M. Guinand : Je vous le demande.

M. Casaï, conseiller d'Etat : Pour terminer, Messieurs, je vous invite à vous rendre compte que l'avenue du Mail-Temple-Ecole de Médecine avec une rangée d'arbres en moins, sera beaucoup plus aérée, plus claire et plus large. Je suis persuadé que dans quelques semaines M. Guinand aura, comme chacun, toute satisfaction.

M. Guinand: Je regrette de ne pouvoir me déclarer satisfait. Je constate — et j'en prends acte — qu'il y a contradiction complète entre deux décisions. Quant à prétendre que l'avenue du Mail aura un plus bel aspect parce qu'elle n'aura plus que deux rangés d'arbres au lieu de trois, c'est une thèse peut-être habile, mais qui n'abusera personne. C'est toujours la même chose : quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. Quand les locataires réclamaient, on refusait d'abattre les arbres ou de les élaguer, on objectait qu'ils étaient nécessaires. Aujourd'hui, pour des raisons qui m'échappent, on allègue qu'il faut élargir cette artère — où pourtant les automobiles ne circulent plus, hélas — et on affirme qu'il est indispensable d'abattre une rangée d'arbres. Les locataires bordiers dussent-ils être opposés à cet abatage on passera outre. Voilà la réponse, admirable, qu'on nous donne du côté du Département des travaux publics ! Je ne suis donc pas satisfait et je me réserve de revenir sur la question, même à la commission des monuments et des sites... si l'on me fait l'honneur de me convoquer à ses séances.

2. Rapport de la commission des pétitions sur la réclamation d'entrepreneurs de « Genève cité des parcs »[1].

M. Ducommun, rapporteur : Après la poésie des barques de Meillerie et de l'Orme du Mail, voici la réalité terre-à-terre.

Je vous rappelle, sans la lire, la longue requête, en neuf arguments, envoyée au Conseil municipal par les entreprises Atar S. A., L. Cormier, Roto-Sadag S. A., Securitas et Société générale d'affichage, en

[1] Requête, 537. Renvoi à la commission des pétitions, 539.

date du 13 février 1942, demandant que l'on revienne sur leurs comptes déficitaires de l'exposition *Genève cité des parcs*.

Cette exposition fut, vous vous en souvenez, un enterrement de première classe — il y avait des tombes dans les parcs — et ces maisons ont pensé, en raison de la subvention supplémentaire pour *Guillaume Tell*, pouvoir saisir le Conseil de la réclamation que vous connaissez : vote d'un crédit pour solder leurs factures impayées.

La commission a examiné leurs arguments et voici ses conclusions.

Tout d'abord, ces maisons ne peuvent pas invoquer le supplément de subvention voté pour le festival de *Guillaume Tell*. Ce n'est pas comparable. Dans l'affaire de l'*Exposition internationale de l'art des jardins, des cimetières et de l'urbanisme*, la Ville n'est intervenue que pour prêter ses parcs et allouer une subvention, qu'elle a versée intégralement. D'ailleurs, elle n'était pas engagée dans cette entreprise, cela ressort très clairement des statuts de l'association organisatrice, qui s'intitulait « Comité d'organisation de l'Exposition internationale de l'art des jardins, des cimetières et de l'urbanisme », où, à l'article 8 notamment, on peut lire : « Les associés ne sont tenus à aucune responsabilité personnelle quant aux engagements de l'association, lesquels sont garantis par les seuls biens de celle-ci ».

Or, les seuls biens de celle-ci, c'était l'espoir de faire 50,000 francs de recettes (entrées). Et nulle part la Ville de Genève n'est mentionnée comme faisant partie de l'association.

Suivent tous les articles juridiques. Ces statuts ont été publiés, comme il se doit, dans la *Feuille d'avis officielle* en 1937. Par conséquent les maisons qui ont travaillé pour cette exposition en 1938 en avaient eu connaissance et savaient à quoi elles s'engageaient; elles sont mal fondées à venir prétendre aujourd'hui que la Ville était moralement engagée dans l'affaire.

Elles invoquent le manque à gagner en disant : « Après deux mois d'exploitation, la Ville a ouvert gratuitement ses parcs aux visiteurs. Or, il n'y a pas eu manque à gagner. Cela ressort, d'abord, des comptes de l'association; ensuite, le service de garde, qui constituait le poste le plus onéreux pour elle, a été repris par la Ville — de façon assez logique, du reste, le jour où elle a rouvert les parcs. En supprimant barrières et taxe d'entrée, la Ville a repris à son compte ce service de surveillance, pour lequel elle a versé 700 francs, sorte de subvention supplémentaire ajoutée à celle déjà votée par ce Conseil.

La commission estime qu'il n'y a pas eu manque à gagner. Le rapport présenté par l'association mentionne, après deux mois d'exploitation, 2,000 francs d'entrées — nous sommes loin des 50,000 fr. prévus primitivement ! — et 80 fr. 75 de vente de programmes. Il n'y avait plus de visiteurs, les visiteurs habituels des parcs n'y

pouvaient pas circuler puisque tout était clos, donc il n'y eut pas manque à gagner, au contraire.

Un autre argument des auteurs de cette réclamation consiste à dire que la Ville aurait dû payer; il est spécieux et complètement faux de penser que chaque fois que ce Conseil municipal votera une subvention pour une manifestation il se trouvera engagé pour garantir un déficit éventuel. Non, le Conseil vote une subvention, c'est tout; il ne s'engage nullement pour une future subvention supplémentaire. Et il ne serait pas mauvais que cette leçon servît, soit ici, soit pour des maisons de la place qui travailleraient dans des conditions semblables pour des associations utilisant certaines subventions de la Ville pour des manifestations qu'elles organisent.

Il faut absolument qu'on sache une fois pour toutes, comme le disait un feu conseiller administratif que la Ville de Genève cesse d'être la vache à lait qui a la bague au doigt. Il songeait à la princesse, la fille à marier. Pauvre vache.

En 1939, ces maisons requérantes réclament le solde de leur facture. Le Conseil administratif répond par lettre du 30 septembre, lettre fort explicite dans laquelle il remet toutes choses au point, le refus motivé contenu dans cette lettre clôt momentanément la discussion. Puis brusquement en 1940, par voie d'huissier, ces maisons reviennent à la charge. Elles demandent, non plus qu'on paye le solde de leurs factures, mais que l'on fasse un jeu de compensation en considérant que les sommes qui leur sont dues seraient compensées par leur taxe fixe.

Le Conseil administratif ne pouvait pas entrer en discussion sur cet objet et le Conseil municipal pas davantage. Ils le pourraient encore moins aujourd'hui.

La question de solder des factures est une chose; le système de compensation en est une autre; il n'est pas du ressort du Conseil municipal. Le précédent créé serait invoqué par tous les commerçants de la place qui auraient une facture à encaisser.

Ainsi les principaux arguments contenus dans cette requête ne résistent pas à l'examen. Ce sont des maisons intéressantes; ce sont de braves gens et c'est regrettable pour eux.

En ce qui concerne le cas de *Guillaume Tell*, invoqué, aucune analogie ne peut être faite entre ces deux affaires. Je viens de prouver, par les statuts, qu'il s'agissait alors d'une société qui s'était constituée comme toutes les sociétés, selon la loi et le code civil. Elle avait par conséquent une vie propre, des moyens financiers qui lui étaient propres. La Ville n'entrait pas en ligne de compte.

Par contre, en ce qui concerne les représentations de *Guillaume Tell*, on constate que la commission du tourisme avait encouragé le comité des festivals à donner des représentations au cours d'une année

où les manifestations risquaient de se porter toutes vers le centre du pays, étant donné les fêtes de la commémoration du 650me anniversaire de la fondation de la Confédération. Il fallait essayer d'amener un peu d'eau au moulin de Genève et le comité des festivals a monté un magnifique spectacle. La Ville, je le veux bien, avait un engagement moral mais il y avait quand même une sorte d'officialité qui n'existe pas dans le cas de l'Exposition des parcs et jardins.

Malgré cela, la Ville a non seulement pris à sa charge le service de garde et une subvention, mais encore les frais de remise en état des parcs, sans rien réclamer à l'association organisatrice et responsable.

Tous les arguments ont été examinés les uns après les autres de la façon la plus objective. La Ville n'encourt aucune espèce de responsabilité financière dans l'affaire. Il reste définitivement acquis que la Ville ne peut être engagée, en aucun cas, au delà des subventions que vote le Conseil municipal, non seulement dans ce cas mais dans tous les autres. Cette expérience doit servir de leçon.

Dans ces conditions, la commission estime avec regret ne pas pouvoir et ne pas devoir donner suite à la pétition adressée au Conseil municipal par lettre du 13 février 1942; elle vous propose de ne pas entrer en matière et de passer à l'ordre du jour.

Les conclusions de la commission sont adoptées à l'unanimité.

3. Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de faciliter l'organisation de la « Maison genevoise » en 1942[1].

M. Bornand, rapporteur :

Messieurs les conseillers,

La commission désignée pour examiner cette proposition s'est réunie le 11 mars.

Après un exposé très complet de la question par M. le conseiller administratif Schoenau, la commission a reçu en cours de séance une délégation du comité de la « Maison genevoise ».

Avec précisions à l'appui, cette délégation a exposé les raisons qui militent en faveur de leur demande de subvention.

Ces raisons sont d'ordres divers :

---

[1] Rapport du Conseil administratif, 545. Projet, 546. Renvoi à une commission et tour de préconsultation, 546. Désignation de la commission, 547.

1. *La hausse des prix des constructions et installations.*

Quoique l'état locatif des stands laisse entrevoir une intéressante participation d'exposants, le renchérissement des matières premières en général oblige le comité, pour maintenir son tarif de location, d'observer une grande circonspection dans l'établissement de son budget.

2. *La création d'une section d'agriculture et d'horticulture.*

Cette innovation est bien d'actualité; à l'effort de la ville viendra s'ajouter celui de la campagne. Cette collaboration est réjouissante et mérite un encouragement.

3. *Les risques d'une diminution des recettes résultant du changement de la date d'ouverture.*

Les organisateurs éprouvent une certaine inquiétude sur les conséquences qu'entraînerait pour eux cette manifestation se déroulant en été, au lieu de l'automne.

Ils tiennent à s'assurer contre tous les risques et surprises découlant de ce changement.

La commission ne partage pas entièrement les mêmes craintes. Si une défection se produit concernant les visiteurs genevois, elle a le ferme espoir que ce déficit sera comblé par un afflux de confédérés, attirés à Genève par les manifestations du IIme millénaire.

Un vaste projet portant le titre de « Genève au travail » avait été mis à l'étude pour 1942; il a dû être abandonné pour des raisons d'opportunité, tenant compte de la situation internationale présente.

Ce projet, repris sur des bases plus modestes, conserve cependant une certaine ampleur.

Il trouvera sa réalisation du 21 août au 6 septembre.

En consacrant une attention particulière au côté artisanal, les organisateurs désirent favoriser le développement d'industries en activité, rendant ainsi cette exposition encore plus vivante.

Une publicité bien ordonnée sera faite en liaison avec les autres manifestations du IIme millénaire.

La commission a été intéressée d'apprendre que les constructions et installations ne sont confiées qu'à des entreprises locales, donc emploi de la main-d'œuvre genevoise.

Ces travaux et frais divers se sont élevés en 1941, en comprenant ceux des exposants, à près de 300,000 francs, dont 120,000 francs pour les organisateurs seuls. Ces chiffres éloquents parlent en faveur de la lutte contre le chômage.

On peut faire confiance à l'expérience et à la sagesse des dirigeants qui ont donné des preuves de leur bonne gestion.

En effet, ils n'ont jamais recouru, jusqu'à présent, au capital de garantie mis à leur disposition.

Ils ont la légitime ambition d'assurer l'avenir de leur œuvre et si des résultats très favorables couronnent leurs efforts, les exposants seront certes les premiers à en bénéficier.

Il y a lieu d'ajouter que le comité du « Salon de l'invention » est entré en pourparlers avec celui de la « Maison genevoise », sans que l'on puisse pour l'instant préjuger du résultat de cette collaboration éventuelle.

Après avoir considéré la situation dans son ensemble, la commission, à l'unanimité, vous recommande de voter le projet d'arrêté du Conseil administratif. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté, voté sans modification.)*

Le projet est adopté en premier, puis en second débat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la demande du comité d'organisation de la « Maison genevoise » du 27 février 1942, tendant à obtenir une subvention de 30,000 francs et une participation au capital de garantie de 25,000 francs en cas de déficit de l'exposition de 1942;

sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 30,000 francs représentant la part de la Ville de Genève aux frais d'organisation de la « Maison genevoise 1942 ».

Art. 2. — Le Conseil administratif est autorisé à garantir conjointement avec le Conseil d'Etat, à parties égales et jusqu'à concurrence de 25,000 francs pour la Ville de Genève, un déficit éventuel de la « Maison genevoise 1942 ».

Art. 3. — Cette dépense sera justifiée au compte rendu de l'exercice 1942, chapitre XX, *Dépenses diverses.*

4. Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 20,000 francs destiné à la constitution d'un capital de garantie des « Jeux de Genève 1942 »[1].

M. Boujon, rapporteur :

Messieurs les conseillers,

La commission désignée pour examiner le crédit de 20,000 francs destiné à la constitution d'un capital de garantie des « Jeux de Genève 1942 » s'est réunie le 16 mars.

Après avoir entendu l'exposé de M. le conseiller administratif Uhler elle a reçu une délégation du comité genevois des sports, présidée par M. Burgi.

La commission a constaté avec plaisir l'heureux développement des « Jeux de Genève » lesquels groupent cette année vingt et une disciplines. Nul doute qu'une fois la paix revenue et la reprise des relations sportives internationales ils connaîtront un essor encore plus réjouissant.

Après une discussion très approfondie, le budget présenté par le Comité genevois des sports a été accepté à l'unanimité. Il prévoit les chiffres suivants :

Dépenses différentes disciplines	Fr. 30,215.—
Médailles, prix, publicité, organisation générale, imprévus	» 18,785.—
	Fr. 49,000.—
Prévisions des recettes des différents sports, programme, cantines	Fr. 26,500.—
Laissant apparaître un déficit présumé de	Fr. 22,500.—

couvert par la présente demande de crédit et le solde du reliquat des deux premières années.

La prise de contact avec le comité genevois des sports (ex-comité des Jeux de Genève) a été des plus profitables et la commission a vivement félicité et remercié ledit comité pour son entier dévouement et sa gestion impeccable. D'autre part, les conseillers municipaux qui le désireront seront reçus par lui sur leur demande.

[1] Rapport du Conseil administratif, 549. Projet, 550. Renvoi à une commission, tour de préconsultation et désignation de la commission, 551.

En conséquence, à l'unanimité, la commission vous propose l'adoption de l'arrêté ainsi conçu : *(Voir ci-après, le texte de l'arrêté, voté sans modification).*

Le projet est adopté en premier, puis en second débat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 20,000 francs à titre de participation de la Ville au capital de garantie des « Jeux de Genève » de 1942.

Article 2. — Les comptes de cette manifestation seront mis à la disposition du Conseil administratif pour en effectuer le contrôle.

Article 3. — Cette dépense sera justifiée au compte rendu de l'exercice 1942, au chapitre XX, *Dépenses diverses.*

5. Proposition du Conseil administratif en vue de la construction d'une station-abri au rond-point de la Jonction.

RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Messieurs les conseillers,

Depuis longtemps déjà les nombreux habitants et usagers du quartier industriel de la Jonction réclament avec insistance la construction d'une station-abri au rond-point de la Jonction.

Le choix de l'emplacement sur lequel cet édicule doit être implanté a offert certaines difficultés en raison des modifications de voies prévues par la Compagnie des tramways et en raison du grand nombre de canalisations placées dans le sous-sol du refuge central.

L'emplacement proposé est celui qui s'accommode le mieux de toutes ces difficultés. Il répond aux conditions voulues de visibilité et d'accès.

La construction projetée donnera entière satisfaction au désir exprimé. Elle comporte une salle d'attente et, en sous-sol, deux w. c. pour dames, des latrines et urinoirs pour hommes.

Le bâtiment, de forme circulaire, est prévu en béton couvert par une dalle formant marquise.

Son coût est devisé à 30,000 francs.

Nous soumettons en conséquence à votre approbation, Messieurs les conseillers, le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRÊTÉ :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Le projet présenté en vue de la construction d'une station-abri au rond-point de la Jonction est approuvé.

Article 2. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 30,000 francs en vue de la construction de cette station-abri.

Article 3. — Cette dépense sera portée à un compte spécial, lequel sera crédité des allocations fédérales et cantonales de chômage et autres recettes éventuelles qui pourraient être obtenues.

Le solde débiteur de ce compte sera porté, en temps opportun, au compte « Edicules et bâtiments sur le domaine public et dans les parcs ».

Article 4. — Il sera provisoirement pourvu à cette dépense au moyen de rescriptions ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, jusqu'à concurrence de la susdite somme de 30,000 francs.

Article 5. — Ces travaux et les commandes seront soumis aux prescriptions de l'arrêté du Conseil municipal du 4 avril 1941 fixant les conditions d'ordre social auxquelles sont soumises les adjudications de travaux et les commandes pour le compte de l'administration municipale.

Le Conseil décide de renvoyer ce projet à une commission.

Tour de préconsultation

M. Castellino: Il y a déjà plusieurs années que ce projet a été présenté au Conseil municipal; je suis heureux aujourd'hui de constater qu'il entre dans une phase positive. Je ne veux pas, ce soir, épiloguer

sur l'utilité de cette station-abri; elle est réclamée par quelque 600 pétitionnaires, industriels et commerçants de ce quartier; c'est une mesure d'utilité publique et je pense que la commission des travaux trouvera une solution favorable à la demande présentée aujourd'hui. Je prie la commission de réserver bon accueil et d'arriver à chef le plus rapidement possible. Cette affaire traîne depuis six ans et j'ose espérer que le premier coup de pioche sera donné lors de la grande manifestation qui se prépare dans ce quartier.

Je fais confiance à la commission des travaux et je remercie le Conseil administratif d'avoir sorti ce projet de ses tiroirs.

Le projet est renvoyé à la commission des travaux.

6. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 5,000 francs destiné à la constitution d'un capital de garantie des représentations du « Jeu du Feuillu » de Jaques Dalcroze.

RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Messieurs les conseillers,

Les Compagnons de Romandie ont mis à leur programme d'activité le « Jeu du Feuillu » de Jaques-Dalcroze. Ils ont pris l'initiative et la responsabilité d'organiser, pour le début de juin, au minimum cinq représentations de cette œuvre marquante, l'une des plus populaires entre toutes, due au talentueux compositeur, bourgeois d'honneur de la Ville de Genève.

Le « Jeu du Feuillu » compte dans l'ordre artistique au nombre des œuvres qui ont eu et ont encore le plus de retentissement, tant à Genève qu'à l'étranger. Le choix de cette pièce a paru s'imposer, tout d'abord parce que c'est l'une des œuvres préférées du maître, puis en raison de son caractère à la fois populaire et artistique lui donnant audience aussi bien dans la masse du peuple que chez les critiques et les dilettantes les plus sévères.

La réalisation de cette œuvre sera, dans l'idée de ses organisateurs et dans la nôtre également, un hommage rendu à un homme qui a beaucoup contribué au renom artistique de notre cité. Elle réunira les efforts de nombreux groupements : « Compagnons de Romandie », groupe « Notre Genève », groupe choral d'une trentaine d'hommes , orchestre de 25 musiciens professionnels — tous de l'Orchestre de la Suisse romande — sous la direction de M. Samuel Baud-Bovy, et environ 200 enfants des écoles primaires genevoises.

Toute la partie musicale chantée par les enfants sera préparée dans les classes sous la direction du maître de chant et le contrôle de l'inspecteur de chant.

M. Jo Baeriswyl, élève et disciple du maître, doit être associé à cet hommage à notre éminent bourgeois d'honneur. C'est à lui, dont vous connaissez le talent, qu'incombera la mise en scène et toute la préparation scénique du spectacle. Le « Jeu du Feuillu » sera une manifestation typiquement genevoise, de belle envergure, parfaitement adaptée à l'esprit des fêtes de 1942.

Les organisateurs espèrent fermement que le succès des représentations — cela sera le cas si elles sont appuyées officiellement — assurera un bénéfice qui permettra d'apporter une aide substantielle à l'Institut Jaques-Dalcroze. On sait le rôle éminent que cette institution joue dans la vie et le renom artistique de notre cité, mais qui souffre plus particulièrement des circonstances économiques actuelles et des entraves apportées au déplacement des élèves étrangers.

Le budget des représentations du « Feuillu », établi avec une particulière prudence, prévoit un ensemble de dépenses de 19,000 francs et des recettes pour 12,000 francs. Ce budget est fait dans l'hypothèse de recettes très limitées et toutes les dépenses ont été largement inscrites. Ces précautions ne sont pas inutiles, mais nous pouvons supposer que les spectacles du « Jeu du Feuillu » attireront la foule et nous pensons que probablement le bénéfice qui pourra être versé, nous le répétons, à l'Institut Jaques-Dalcroze, ne sera pas négligeable et qu'ainsi le résultat financier de ces représentations sera satisfaisant pour tous.

Cependant, il faut envisager l'éventualité d'un déficit. C'est pourquoi les Compagnons de Romandie ont demandé aux autorités municipales de leur ouvrir un crédit de 5,000 francs représentant la participation de la Ville de Genève au capital de garantie des représentations du « Jeu du Feuillu ».

D'autre part, le Conseil d'Etat désirant marquer son intérêt tant au but poursuivi par les « Compagnons de Romandie », c'est-à-dire l'aide à apporter à l'Institut Jaques-Dalcroze, qu'au grand compositeur lui-même, participe pour une somme égale au capital de garantie.

Nous vous proposons donc, Messieurs les conseillers, de voter le projet d'arrêté suivant :

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5,000 francs à titre de participation de la Ville de Genève au capital de garantie constitué par le comité des « Compagnons de Romandie », en vue des représentations du « Jeu du Feuillu » fixées au début de juin.

Article 2. — Les comptes de ce spectacle seront mis à la disposition du Conseil administratif pour en effectuer le contrôle.

Article 3. — La participation effective de la Ville jusqu'à concurrence de ladite somme de 5,000 francs sera justifiée au compte rendu de l'exercice 1942, au chapitre XX, *Dépenses diverses*, en vue de la souscription de la Ville de Genève au capital de garantie.

Le Conseil décide d'entrer immédiatement en discussion.

M. Treina: Notre fraction ne votera pas cet arrêté. Non pas que nous n'ayons été touchés du rapport du Conseil administratif, au contraire, nous sommes très sensibles à vos arguments, nous ne voudrions passer pour des Béotiens à vos yeux, comme vous l'avez laissé entendre...

M. Noul, conseiller administratif: Ça c'est un coup de pied qui vient en retard.

M. Treina : Mais il vient quand même...

M. Billy : C'est le coup de pied de l'âne.

M. Treina : Mais, à chaque séance de ce Conseil municipal, on vient nous demander le vote d'une subvention pour quelque nouvelle fête. Or, nous l'avons dit, les circonstances de l'époque actuelle ne disposent vraiment pas les esprits à des réjouissances répétées. Il y a trop de gens qui ont peine à joindre les deux bouts, trop de familles modestes qui souffrent et qui ne pourront pas assister à ces fêtes, précisément parmi ceux qui, selon votre thèse, auraient le plus besoin d'un dérivatif à leurs soucis. Nous estimons que l'argent de la collectivité serait mieux employé à des œuvres plus utiles.

Il se peut que le *Jeu du Feuillu* offre un intérêt artistique réel, nul de nous ne le contestera, l'institut Jaques-Dalcroze a incontestablement de grands mérites, mais nous sommes en pleine période de guerre, des milliers de gens à Genève ont des salaires nettement insuffisants; même dans les classes dites moyennes, la prolétarisation s'accentue de jour en jour; cependant à chaque séance on nous propose de subventionner un spectacle, une fête, etc. Nous estimons qu'il y a là un état d'esprit qui ne s'accorde pas aux circonstances du moment. C'est pourquoi notre groupe ne votera pas l'arrêté proposé; nous ne nous y opposerons pas non plus : nous nous abstiendrons. Il est vraiment trop facile de venir nous représenter comme des adversaires de la création d'occasions de travail ou des sociétés récréatives, comme des ennemis de la « culture » ainsi qu'on a cherché à le faire. Nous vous laissons donc la responsabilité de cette politique, mais nous entendons que vous la gardiez tout entière, car nous pensons que ces fêtes répétées... *(Marques d'impatience sur divers bancs; voix :* Assez !) ... Non, ce n'est pas assez ! A la dernière séance, on a vraiment été un peu trop expansif ici à propos des manifestations de cette année 1942, mais on s'est bien gardé de laisser supposer que ce soir déjà on nous demanderait une nouvelle subvention pour un spectacle. Nous nous abstiendrons donc, nous vous laisserons l'entière responsabilité de votre politique, mais nous irons devant la population et nous expliquerons les raisons de notre attitude.

M. Noul, conseiller administratif : Il est évident que nous ne pouvons pas laisser sans réponse l'intervention de M. Treina. Son argumentation est si particulière que l'on pourrait peut-être se taire. Mais nous pourrions lui faire remarquer qu'il est trop facile, vraiment, d'opposer ceux qui, actuellement chôment, ou n'ont que des salaires insuffisants, qui souffrent d'une manière ou d'une autre, à ceux qui veulent se distraire. Certes, c'est un jeu trop facile que de prétendre que par cette demande de subvention, nous entendons soutenir ceux qui veulent s'amuser... Je crois, monsieur Treina, que c'est fortement exagéré. Les temps actuels, dites-vous, ne conviennent pas à de telles futilités... C'est peut-être vrai, mais je crois que de tout temps, lorsqu'on a beaucoup souffert, même ceux qui souffrent le plus, on éprouve précisément le besoin d'échapper pour un moment à ses soucis, de voir et d'entendre autre chose.

L'hiver dernier, j'ai eu le privilège, la charge aussi, d'organiser des spectacles populaires, en plus grand nombre possible, au Grand Théâtre. Et il s'est révélé que chaque fois notre salle de Neuve était trop petite pour le public qui se pressait à ces représentations, données au profit de ceux qui justement ont le moins les moyens de se

distraire, mais qui n'en éprouvaient pas moins, l'expérience l'a surabondamment prouvé, le besoin d'un dérivatif.

M. Treina a rappelé une discussion qui a eu lieu à la dernière séance. Je ne sais pas bien à quoi il a voulu faire allusion, mais il paraît — cela m'aura échappé et je ne crois pourtant pas avoir dit pareille chose — que nous aurions laissé entendre que nous tenions M. Treina et ses amis pour des Béotiens parce qu'ils combattaient l'octroi de je ne sais quel crédit... Non, vous prenez un parti, vous suivez une certaine politique — beaucoup plus facile, soit dit entre parenthèses — que celle que nous suivons maintenant. Il ne s'agit pas de faire simplement de la démagogie, en combattant une manifestation qui a incontestablement un but artistique, qui doit être aussi un geste de reconnaissance à l'égard d'un grand compositeur qui, s'il a connu de fort belles années, connaît maintenant la vieillesse, pâtit même — je ne pensais pas qu'il me faudrait dire cela ce soir — d'heures difficiles, même l'institut qu'il a fondé, lequel a jeté un éclat plus grand sur le renom de Genève, et où l'on venait de toutes les parties de la Suisse, voire de l'étranger.

M. Treina, pour reprendre ses termes, nous laisse la responsabilité d'une telle action. Soit, nous la prenons... Il veut en appeler à ses amis, à la population qui souffre ? Il pourra facilement le faire, avec des arguments qui, sans doute, porteront; mais si demain nous organisons gratuitement un spectacle, la foule s'y précipitera et on ne dira pas qu'il est inutile de chercher quelques heures de divertissement.

M. Borel : M. Noul vient d'évoquer la personnalité, respectée unanimement et dans tous les milieux du compositeur Jaques-Dalcroze. Nous n'entendons pas, quant à nous, jeter la moindre ombre sur le renom que ce citoyen d'honneur de Genève s'est justement acquis, mais là n'est pas la question. J'estime que si l'institut Jaques-Dalcroze dont l'activité a incontestablement ajouté au prestige de Genève centre d'instruction et de culture, connaît maintenant certaines difficultés, c'est au Conseil d'Etat qu'il appartient de faire le geste qui peut s'imposer. S'il apparaît que cet institut doive être secouru, que la rythmique doive être défendue en ces temps difficiles — question que l'on peut se poser, mais que je ne résous pas, quant à moi, ce soir — alors il appartient non à la Ville, mais à l'Etat, au Département cantonal de l'instruction publique, puisque la rythmique est encore enseignée dans certaines de nos classes primaires, d'intervenir. Le premier geste devrait donc être fait par le Conseil d'Etat...

M. Casaï, conseiller d'Etat : Il l'est.

M. Borel : S'il est encore à faire...

M. Casaï, conseiller d'Etat : Il est fait.

M. Borel : Permettez...

M. Casaï, conseiller d'Etat : Je vous dis que c'est fait. Vous n'avez pas lu les journaux ? D'ailleurs c'est dans le rapport, vous n'avez pas lu le rapport non plus ?

M. Borel : C'est possible, mais j'estime que si une partie de la population, à titre privé, entend manifester sa sympathie à l'institut Jaques-Dalcroze, à côté du Conseil d'Etat — qui le fait de façon bien modeste — elle doit faire le geste elle-même. Il n'appartient pas à la Ville de faire toujours les frais de spectacles qui, quoi que vous en disiez, ne sont accessibles qu'à une minorité de la population, alors que la population travailleuse la plus modeste est, de par les circonstances, privée d'avance de ces spectacles. Si l'on nous demande de donner une subvention à l'Institut, nous la donnerons, mais nous n'entendons pas qu'une partie des subventions de la Ville aille à une partie seulement de la population et non à l'ensemble.

M. Treina : Je ne vois pas en quoi nos arguments sont démagogiques. Il n'est pourtant pas démagogique de constater qu'il y a des milliers de gens qui ne peuvent aller au spectacle. Je rends hommage à la Ville de Genève et à ses conseillers administratifs qui ont multiplié, au cours de cet hiver, les manifestations à prix populaires. C'est là quelque chose qui va de soi. Mais nous constatons que toutes les subventions votées pour des manifestations l'ont été pour des manifestations dont les organisateurs n'ont pas pensé aux représentations à prix populaires. Vous vous souvenez parfaitement d'une des toutes dernières — qui nous a coûté d'ailleurs assez cher — pour laquelle les organisateurs se sont formellement opposés à toute représentation à prix populaires et ils l'ont fait avec des arguments qui n'étaient pas de très grande valeur.

Combien l'opposition serait plus difficile si d'emblée on laissait entendre à la population qu'il y aura des représentations à prix populaire qui permettraient à la partie de la population qui en a le plus besoin, celle qui souffre le plus, de prendre des distractions qui seraient à la portée de sa bourse. Pensez-y et je vous en serai reconnaissant.

M. Billy : Je ne pensais pas prendre la parole ce soir mais je regrette vraiment la tournure que prend la discussion; c'est parfaitement déplaisant. Je trouve mesquin et ridicule de la part de la gauche de cette assemblée d'engager un débat aussi démagogique et déplacé pour cette affaire.

Revenons aux choses réelles. Il s'agit de voter une participation, bien modeste, de 5,000 francs à un capital de garantie pour les représentations du *Jeu du Feuillu*.

Quant à moi — et cette opinion sera sûrement partagée par la majorité des membres de ce Conseil — je félicite les Compagnons de Romandie d'avoir monté ce spectacle; je les en félicite vivement. Ce sera la première manifestation dans le cadre des fêtes du IIme millénaire et cela jettera un lustre sur Genève. Il est réjouissant de voir que ces fêtes s'ouvriront sous le signe de Jaques-Dalcroze qui mérite amplement cette attention et qui fait le plus grand honneur à notre cité.

J'engage donc vivement ce Conseil municipal à voter à une forte majorité le crédit qui nous est demandé. *(Applaudissements.)*

M. Noul, conseiller administratif : Je répondrai rapidement à deux points que vient de soulever M. Treina. Pourquoi ne pas nous dire d'emblée, au lieu de faire l'exposé de tout à l'heure : Avez-vous songé à donner une ou deux représentations à prix populaires? La question eût été normale et nous aurions pu demander aux Compagnons de Romandie de faire cet effort.

M. Treina : Que n'y avez-vous songé !

M. Noul, conseiller administratif : Vous parlez un peu trop vite. Si vous vous étiez informé par une question, je vous aurais répondu. Les représentations du Feuillu auront lieu précisément à la Salle de la Réformation parce que les Compagnons de Romandie veulent que ce spectacle ait une allure populaire et surtout à des prix populaires. Autrement nous leur eussions demandé, ce qui eût été normal, de donner ces représentations au Grand Théâtre, bâtiment officiel, puisque nous leur donnons un certain capital de garantie.

Dans ces conditions, la question que vous posez se trouve résolue. Les Compagnons de Romandie ont songé à des représentations à prix populaires. Ils veulent associer la population à cette manifestation en faveur de l'Institut et de Jaques-Dalcroze.

Autre chose, maintenant. On nous dit : des gens souffrent. C'est vrai. Mais sur ces 5,000 francs, 4,000 iront aux musiciens chômeurs. C'est surtout l'orchestre qu'il a fallu assurer; c'est un des gros postes du budget. Ce côté de la question ne peut être oublié.

Le projet est adopté en premier, puis en second débat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5,000 francs à titre de participation de la Ville de Genève au capital de garantie constitué par le comité des « Compagnons de Romandie », en vue des représentations du « Jeu du Feuillu » fixées au début de juin.

Article 2. — Les comptes de ce spectacle seront mis à la disposition du Conseil administratif pour en effectuer le contrôle.

Article 3. — La participation effective de la Ville jusqu'à concurrence de ladite somme de 5,000 francs sera justifiée au compte rendu de l'exercice 1942, au chapitre XX, *Dépenses diverses*, en vue de la souscription de la Ville de Genève au capital de garantie.

7. Proposition du Conseil administratif en vue de l'aménagement provisoire du terre-plein de la place de Saint-Gervais.

RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Messieurs les conseillers,

Le Conseil administratif a pensé qu'il serait convenable, à l'occasion des fêtes du IIme millénaire, de procéder à un aménagement provisoire de l'emplacement vide de constructions situé entre la rue Vallin et la rue du Temple.

Ce désir a été fréquemment manifesté dans le public et, plus récemment, dans les vœux émis à la grande manifestation convoquée,

le 29 janvier dernier, à la salle de la Réformation. Cette assemblée demandait que « les murs mitoyens de la place Saint Gervais au bas de la rue du Temple soient débarrassés des enseignes qui les déparent; que cet emplacement soit aménagé provisoirement en attendant la construction souhaitée prochaine d'un immeuble définitif ».

L'impression qu'une reconstruction ne devrait pas tarder sur cet emplacement justifiait le maintien de cet état de choses. Mais dans la situation actuelle, il est peu probable que l'édification d'immeubles puisse être entreprise à brève échéance.

Dès lors, le Conseil administratif a songé qu'il serait indiqué de déférer au désir exprimé.

Il suffirait à son avis de piquer et de recrépir les deux mitoyens pour faire disparaître les réclames incriminées, de planter des ampélopsis qui recouvriraient peu à peu le mitoyen; d'aménager tout l'emplacement en pelouses garnies d'arbres de fond, plantés à 2 mètres environ des mitoyens, le tout suivant le projet élaboré par le service des parcs et promenades et exposé sous vos yeux.

Le coût de cet aménagement est devisé à 5,000 francs.

Le vœu ci-dessus mentionné a été reproduit dans la presse et aucun avis contraire ne s'est élevé.

Cependant l'aménagement proposé implique le transfert du « marché aux puces »; ce dernier serait reporté sur le pont de Bel Air, occupé en partie par les étalagistes, le pont du bras droit étant utilisé par le marché des comestibles.

Comme par ces temps difficiles ce transfert peut avoir certaines conséquences pour les commerçants du quartier de Saint Gervais; que, d'autre part, le public a témoigné un certain intérêt à l'aménagement de la place Saint Gervais, le Conseil administratif a jugé qu'il était opportun de soumettre cette question au Conseil municipal afin de permettre aux divers avis de se manifester.

En conséquence, nous soumettons à votre approbation, Messieurs les conseillers, le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit supplémentaire de 5,000 francs en vue de l'aménagement provisoire

du terrain de la place Saint Gervais, situé entre la rue Vallin et la rue du Temple.

Art. 2. — Cette dépense sera supportée par l'exercice budgétaire de 1942 (chapitre XVIII, paragraphe *f*) et justifiée au compte rendu.

Le Conseil décide de renvoyer ce projet à une commission.

Tour de préconsultation

M. Dufaux. J'ai été quelque peu étonné d'apprendre cette demande de crédit de 5,000 francs pour l'aménagement provisoire de la parcelle qui se trouve au bas de Coutance. Cet emplacement est réservé à ce qu'on appelle le « marché aux puces ». Ce marché aux puces n'est pas une attraction, mais il a une importance considérable pour le quartier; il est visité par quantité de personnes de tous les milieux et aujourd'hui où Saint Gervais a besoin d'animation, je trouve inutile et exagéré qu'on déplace ce marché. Saint Gervais est prétérité. Dans le quadrilatère Coutance-rue du Temple-rue des Corps saints, il y a plus de trente-cinq arcades vides. Aujourd'hui, c'est le marché aux puces qu'on déplace; demain ce sera autre chose et ce sera un désastre pour Saint Gervais. Je prie le Conseil administratif et surtout la commission d'y regarder de plus près avant de procéder à ce déplacement.

Le projet est renvoyé à une commission composée de MM. *Billy*, *Dufaux*, *Henssler*, *Rossire*, *Henny*, *Guinand*, *Michellod*, *Parisod*, *Wursten*.

La séance publique est levée à 22 h. 25.

8. Requêtes en naturalisation (16me liste)

Le Conseil, continuant de siéger à huis clos, admet à la naturalisation :

Bottiglieri Alphonse, 1904, fabricant de stores, 38, rue Prévost-Martin, Italie, né à Genève, marié.

Bourgarel, Lucien-Théodore-Antoine, 1898, commerce café, thé en gros, 10, av. Ernest-Pictet, France, né à Marseille, marié, un enfant.

Charbonnier, Renée-Marie-Yvonne, 1902, employée de bureau, 4, rue Henri-Veyrassat, Italie, née à Bussigny (Vaud), célibataire.

Fiumelli, Edoardo-Enrico, 1920, peintre en bâtiment, 21, rue du Devin du Village, Italie, né à Camerata Picenna (Ancona, Italie), marié.

Manzini, Marcel-René, 1913, ouvrier vitrier encadreur, 32, rue des Pitons, Italie, né à Genève, marié.

Mesritz, Denis, 1879, administrateur délégué, 5, av. Gaspard-Vallette, Hollande, né à Amsterdam, remarié.

Le mémorialiste-sténographe :

S. PERRET.

Adresse du mémorialiste : 55, route de Florissant, tél. 4.04.48

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

SESSION EXTRAORDINAIRE

VENDREDI 10 AVRIL 1942

Présidence de M. Charles DUBOULE, président

Sommaire :

1. Proposition du Conseil administratif pour l'émission d'un emprunt 3 ¼% Ville de Genève 1942 de 20,000,000 de fr. destiné à la conversion ou au remboursement du solde de l'emprunt 4 % de 1931 et à fournir aux Services industriels de Genève les fonds nécessaires à l'achèvement des travaux de construction de la nouvelle usine électrique du Verbois 605

2. Présentation de la liste des jurés de la Ville de Genève pour l'année 1943 615

3. Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 175,000 francs en vue de la transformation des bâtiments de la propriété Bertrand pour être affectés à des classes d'écoles enfantines et primaires 616

4. Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de la construction d'une station-abri au rond-point de la Jonction 622

5. Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'aménagement provisoire du terre-plein de la place de St-Gervais . . 625

6. Questions posées au Conseil administratif :

M. Favre (situation du petit et moyen commerce) 627
Réponse du Conseil administratif 628
M. Boujon (restriction de gaz) 629
M. Borel (même sujet) 630
Réponse du Conseil administratif 632
M. Ducommun (inscription pour le poste de chef de la comptabilité aux Services industriels) 634
Réponse de M. Jaccoud 635
M. Boujon (fête des « promotions ») 635
Réponse du Conseil administratif 636

7. Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif pour l'émission d'un emprunt de 3 ¼ % Ville de Genève 1942 de 20,000,000 de francs destiné à la conversion ou au remboursement du solde de l'emprunt 4 % de 1931 et à fournir aux Services industriels de Genève les fonds nécessaires à l'achèvement des travaux de construction de la nouvelle usine électrique du Verbois 637

Il est procédé à l'appel nominal.

Membres présents: MM. Arnaudeau, Baud, Bessat, Billy, Blattner, Borel, Bornand, Bossard, Bossy, Boujon, Burdet, Calame, Castellino, Charrot, Cheseaux, Corbat, Corboud, Cottier, Dentan, Debonneville, Duboule, Ducommun, Dufaux, Favre, Forestier, Genoud, Guinand, Henny, Jaccoud, Julita, Loutan, Maerky, Marti, Félix Martin, Martin-du Pan, Michellod, Page, Perret, Raisin, Ramusat, Recoux, Rey, Rollini, Rossire, Sandoz, Sesiano, Snell, Sormani, Thévenaz, Treina, Wursten.

Membres absents excusés: MM. Bernoud, Burklen, Falk-Vairant, Frigerio, Ganter, Gysin, Henssler, Naville, Parisod.

MM. les conseillers administratifs Peney, président, Schoenau, Uhler, Unger et Noul assistent à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président: Nous avons reçu de M. Burklen la lettre suivante :

Charles Burklen
rue Ancien Port, 4

Genève, le 7 avril 1942.

Monsieur Charles Duboule,
président du Conseil municipal de Genève,
Genève.

Monsieur le président,

Pour des raisons d'ordre tout à fait indépendantes de ma volonté, je me vois obligé de vous présenter ma démission de membre du conseil d'administration de l'Hospice général.

Veuillez croire, Monsieur le président, à mes sentiments les plus distingués.

C. Burklen, conseiller municipal.

Le président : A réception de cette lettre, j'ai fait, au nom du bureau, auprès de notre collègue une démarche pour obtenir le retrait de sa démission. M. Burklen l'a maintenue. En conséquence, nous devons nous borner à enregistrer avec regret cette détermination et à prendre note de porter à l'ordre du jour de notre prochaine séance l'élection d'un membre de la commission de l'Hospice général en remplacement de M. Charles Burklen, démissionnaire.

1. Proposition du Conseil administratif pour l'émission d'un emprunt 3½% Ville de Genève 1942 de 20,000,000 de francs destiné à la conversion ou au remboursement du solde de l'emprunt 4 % de 1931 et à fournir aux Services industriels de Genève les fonds nécessaires à l'achèvement des travaux de construction de la nouvelle usine électrique du Verbois.

RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Messieurs les conseillers,

Le dernier emprunt émis par la Ville de Genève, qui fit l'objet de l'arrêté du Conseil municipal du 23 décembre 1941, a été contracté auprès de diverses compagnies d'assurances sur la vie, pour un montant total de 25,000,000 de francs au taux de 3½%. Il s'agissait, avec cette somme de rembourser partiellement l'emprunt 4% 1931, de 48,000,000 de francs, sur lequel il restait à amortir, au 1er janvier 1942, 34,162,500 francs. Après remboursement de ces 25,000,000

de francs, le 15 courant, il restera un solde de 9,162,500 francs que la Ville de Genève a la faculté de dénoncer au remboursement pour le 15 octobre 1942.

Désireux de profiter de cette faculté de remboursement anticipé ainsi que des circonstances actuellement favorables du marché de l'argent, le Conseil administratif s'est mis en rapport avec la Banque Pictet et Cie, agissant au nom du Groupement des banquiers privés genevois et du Cartel de banques suisses et de l'Union des banques cantonales suisses, en vue de l'émission d'un nouvel emprunt, comportant, en plus, une somme de 10,000,000 de francs à mettre à la disposition des Services industriels de Genève pour leur fournir les fonds nécessaires à l'achèvement des travaux de construction de l'usine hydro-électrique du Verbois.

A cet égard, nous vous rappelons qu'il y a exactement une année, jour pour jour, le Conseil municipal autorisait le Conseil administratif à contracter un emprunt de 16,000,000 de francs, au taux de 4% l'an, en vue de fournir aux Services industriels de Genève une deuxième partie des fonds qui leur étaient nécessaires. Le premier emprunt, limité à la somme de 20,000,000 de francs avait été contracté à la fin de l'année 1937, au taux de 3½% l'an, alors qu'à l'origine le coût de la construction de l'usine électrique du Verbois avait été estimé à 36,000,000 de francs. Depuis lors, pour les raisons déjà exposées, le coût total probable de l'usine a été évalué à 45,000,000 de francs.

Ces travaux ont été poussés très activement depuis que le Conseil municipal a été appelé à visiter les chantiers, le 6 septembre dernier, et tout est mis en œuvre pour que la nouvelle usine entre en activité d'ici à la fin de l'année.

En conséquence, le nouvel emprunt de 20,000,000 de francs que nous demandons l'autorisation d'émettre est destiné :

1) à la conversion ou au remboursement du solde de l'emprunt 4% 1931, dont il reste encore en circulation un montant de 9,162,500 francs, et qui sera dénoncé au remboursement pour le 15 octobre 1942;

2) à fournir aux Services industriels de Genève les fonds nécessaires à l'achèvement des travaux de construction de la nouvelle usine électrique du Verbois.

Voici, Messieurs les conseillers, les conditions moyennant lesquelles le Cartel des banques suisses et l'Union des banques cantonales suisses, représentés par le Groupement des Banquiers privés genevois, sont disposés à prendre ferme cet emprunt :

CONTRAT D'EMPRUNT

Entre

le **Conseil administratif de la Ville de Genève**, représenté par Monsieur Jules PENEY, conseiller délégué aux finances,

d'une part,

et

1° le **Groupement des banquiers privés genevois**, représenté par :

MM. Pictet & Cie, à Genève,

2° le **Cartel de banques suisses**, composé des établissements suivants :

la Banque cantonale de Berne, à Berne,
le Crédit suisse, à Zurich,
la Société de banque suisse, à Bâle,
l'Union de banques suisses, à Zurich,
la Banque fédérale S. A., à Zurich,
la Banque commerciale de Bâle, à Bâle,
la Société anonyme Leu & Cie, à Zurich,
la Banque populaire suisse, à Berne,
le Groupement des banquiers privés genevois, à Genève,

3° l'**Union des banques cantonales suisses**, représentée par :

la Banque cantonale de Bâle, à Bâle,
la Banque cantonale de Zurich, à Zurich,
la Banque cantonale de St-Gall, à St-Gall,
la Banque cantonale vaudoise, à Lausanne,
la Banque cantonale de Glaris, à Glaris,
la Banque cantonale d'Uri, à Altdorf,
la Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg,
la Banque cantonale d'Appenzell, Rh.-I., à Appenzell,

ces divers groupes étant dénommés dans la suite de ce contrat : les banques contractantes,

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Article premier

Aux termes de la loi du 11 avril 1942, la Ville de Genève a été autorisée à contracter un emprunt de Fr. 20,000,000.— (vingt millions de francs) destiné :

1° à la conversion ou au remboursement du solde de l'emprunt 4% de 1931 dont il reste encore en circulation un montant de Fr. 9,162,500 et qui sera dénoncé au remboursement pour le 15 octobre 1942;

2° à fournir aux Services industriels de Genève les fonds nécessaires à l'achèvement des travaux de construction de la nouvelle usine électrique du Verbois.

Art. 2

Cet emprunt est divisé en obligations de 500 francs et de 1,000 francs de capital nominal, au porteur, portant intérêts au taux de 3¼% l'an et munies de coupons semestriels aux échéances des 1er mai et 1er novembre de chaque année.

Ces obligations sont créées jouissance du 1er mai 1942.

Art. 3

Un montant de 10,000,000 de francs capital nominal sera amorti avant l'échéance de l'emprunt au moyen de 10 annuités de 1,000,000 de francs, l'une venant à échéance le 1er mai de chaque année, la première le 1er mai 1947 et la dernière le 1er mai 1956.

Le solde de l'emprunt sera remboursé sans autre avis le 1er mai 1957.

La Ville de Genève affectera chaque année la somme nécessaire au service de l'intérêt et de l'amortissement de l'emprunt.

La Ville de Genève aura la faculté de racheter des obligations sur le marché pour tout ou partie de chaque cote d'amortissement en cours. Elle se réserve, en outre, la faculté de rembourser par anticipation le 1er mai 1952 et ultérieurement à chaque échéance de coupons tout ou partie du solde de l'emprunt encore en circulation, moyennant préavis de 3 mois.

Les obligations à rembourser, en vertu des amortissements indiqués ci-dessus ou de tout autre remboursement partiel, et qui ne seraient pas rachetées sur le marché, seront désignées par tirages au sort pour le remboursement au pair, autant que possible par séries de 20 numéros consécutifs. Les tirages auront lieu publiquement à l'Hôtel municipal de Genève, au moins 3 mois avant la date de remboursement des obligations. Les numéros sortis seront immédiatement publiés.

Art. 4

La Ville de Genève prend l'engagement que, tant que cet emprunt ne sera pas complètement remboursé, les actifs des Services industriels de Genève ne seront, en aucune manière, ni grevés de droits de gage, ni aliénés. Cet engagement déploiera également ses effets, jusqu'à complet remboursement de tous les emprunts de la Ville de Genève actuellement en cours.

Art. 5

Les coupons d'intérêts échus ainsi que les obligations remboursables seront payables sans frais, les premiers sous déduction de l'impôt fédéral sur les coupons et de l'impôt de défense nationale :

à la caisse municipale de la Ville de Genève,

aux guichets des banques faisant partie du Groupement des banquiers privés genevois,

aux guichets des établissements faisant partie du Cartel de banques suisses,

aux guichets des établissements faisant partie de l'Union des banques cantonales suisses.

Les sommes nécessaires au service de l'emprunt seront mises par la Ville de Genève à la disposition des domiciles de paiement cinq jours avant les échéances.

La Ville de Genève bonifiera aux domiciles de paiement une commission de ½% sur le montant des coupons payés et de ¼% sur le montant des obligations remboursées, ainsi que les frais d'envoi des coupons et obligations payés.

Toutefois, en cas de conversion du présent emprunt par les soins des banques contractantes, ces dernières renonceront à la commission de ¼% sur le montant des obligations converties.

La Ville de Genève s'engage à ne pas désigner d'autres domiciles de paiement sans le consentement des banques contractantes et à ne bonifier de commission sur les coupons payés ou sur les obligations remboursées à aucune autre personne ou maison.

Art. 6

Les numéros des obligations sorties aux tirages et tous avis relatifs au présent emprunt seront publiés une fois, par les soins et aux frais de la Ville de Genève, dans la *Feuille d'avis officielle du canton de Genève*, dans la *Feuille officielle suisse du commerce* et dans un journal de chacune des villes de Bâle, Berne, Lausanne et Zurich.

Art. 7

MM. Pictet & Cie feront, pour le compte et aux frais de la Ville de Genève, les démarches nécessaires pour obtenir l'admission du présent emprunt, pendant toute sa durée, à la cote officielle des bourses de Genève, Bâle, Berne, Lausanne et Zurich.

Art. 8

La Ville de Genève cède aux banques contractantes et celles-ci prennent ferme cet emprunt de 20,000,000 de francs de capital nominal, sans solidarité entre elles, chacune pour la somme indiquée en regard de sa signature apposée au bas du présent contrat, au prix de 97,90%

plus 0,60% timbre fédéral sur obligation sur le montant reçu en conversion et à 97,65% plus 0,60% timbre fédéral sur les obligations sur le montant reçu en souscription avec, dans les deux cas, décompte d'intérêt à 3¼% l'an au 1er mai 1942.

Les banques contractantes libéreront les titres du présent emprunt à leur gré, du 25 avril au 25 mai 1942 au plus tard. Les montants à libérer pourront être mis par MM. Pictet & Cie à la disposition de la Ville de Genève sur les places de Bâle, Berne, Genève et Zurich, en espèces ou en titres convertis de l'emprunt 4% Ville de Genève 1931.

Art. 9

Les banques contractantes s'engagent à offrir aux porteurs des obligations de l'emprunt 4% Ville de Genève 1931, qui seront dénoncées au remboursement pour le 15 octobre 1942, la conversion de leurs titres en obligations du présent emprunt au cours de 99,40%, plus 0,60% timbre fédéral sur les obligations, jouissance du 1er mai 1942.

Les titres présentés à la conversion devront être remis avec coupons au 15 octobre 1942 et suivants attachés.

Les porteurs de ces titres recevront une soulte de conversion comprenant, d'une part, l'intérêt de 4% du 15 avril au 1er mai 1942 plus la différence d'intérêt de ¾% l'an du 1er mai au 15 octobre 1942 et, d'autre part, la différence de cours de 0,60% entre le remboursement au pair des obligations de l'emprunt 4% de 1931 et le prix d'émission des nouveaux titres sous déduction du timbre fédéral sur les obligations.

Les titres convertis seront acceptés par la Ville de Genève au pair, avec coupons au 15 octobre 1942 et suivants attachés, en paiement des obligations 3¼% faisant l'objet du présent contrat avec décompte des intérêts comme indiqué ci-dessus.

Les titres non absorbés par les demandes de conversions seront offerts simultanément en souscription publique, contre espèces, au prix de 99,40% plus 0,60% timbre fédéral.

Art. 10

Les banques contractantes se réservent le droit de fixer à leur convenance la date de l'offre publique de souscription. La partie officielle du prospectus d'émission sera signée par le conseiller administratif de la Ville de Genève délégué aux finances.

MM. Pictet & Cie représenteront les banques contractantes vis-à-vis de la Ville de Genève en ce qui concerne l'exécution du présent contrat, y compris la rédaction du prospectus et des titres.

Art. 11

Les frais d'émission (prospectus, bulletins de souscription, publicité, etc.) seront à la charge des banques contractantes. Les frais de confection des titres et le droit de timbre fédéral sur titres négociés seront à la charge de la Ville de Genève.

Celle-ci s'engage à livrer les titres définitifs, revêtus de la mention d'acquit du timbre fédéral, jusqu'au 5 juillet 1942 au plus tard, franco, sur les différentes places suisses qui lui seront indiquées par MM. Pictet & Cie.

Art. 12

Les banques contractantes auront le droit de résilier le présent contrat si, avant la clôture de l'offre publique de souscription, il survenait des *complications politiques d'ordre intérieur ou international* de nature à influencer gravement le marché financier suisse, si le cours en bourse des obligations 3½% Ville de Genève 1937, IIe série, descendait au-dessous de 101% plus intérêts courus, ou si le taux officiel d'escompte de la Banque nationale suisse venait à être élevé au-dessus de 1½%.

Ainsi fait et signé, en quatre exemplaires, à Genève, Berne et Bâle, le 13 avril 1942.

Ces conditions sont très favorables aux finances de la Ville de Genève dont les emprunts en cours n'excèdent plus le taux de 3¾%. L'emprunt que nous soumettons à votre approbation nous donne la faculté de rachat sur le marché, ce qui constitue encore un sérieux avantage.

En ce qui concerne le financement de l'usine du Verbois, nous vous rappelons que le taux de 4½% est celui prévu dans les devis. Or, la moyenne des trois emprunts représente un taux légèrement supérieur à 3½%. Peu d'affaires industrielles ont bénéficié de conditions aussi favorables. Aussi les Services industriels ont-ils accepté les conditions de ce nouvel emprunt.

Cette affaire présente un caractère d'urgence. Espérant que le Conseil municipal lui donnera également son approbation, nous avons pris, d'accord avec le Conseil d'Etat, les dispositions nécessaires en vue de la ratification de cet arrêté par le Grand Conseil qui se réunira spécialement à cet effet samedi prochain.

Nous vous soumettons, Messieurs les conseillers, le projet d'arrêté suivant :

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Le Conseil administratif est autorisé à contracter au nom de la Ville de Genève un emprunt au montant de 20,000,000 de francs au taux de 3 ¼% l'an.

Article 2. — Le produit de cet emprunt est destiné :

1) à la conversion ou au remboursement du solde de l'emprunt 4% 1931, dont il reste encore en circulation un montant de 9,162,500 de francs et qui sera dénoncé au remboursement pour le 15 octobre 1942;

2) à fournir aux Services industriels de Genève les fonds nécessaires à l'achèvement des travaux de construction de la nouvelle usine électrique du Verbois.

Article 3. — Le présent emprunt comporte l'amortissement d'une somme de 10,000,000 de francs au moyen de 10 annuités chacune de 1,000,000 de francs, venant à échéance le 1er mai de chaque année, la première le 1er mai 1947 et la dernière le 1er mai 1956.

Le solde de l'emprunt sera remboursé sans autre avis le 1er mai 1957.

Le service de l'intérêt et de l'amortissement sera porté annuellement au budget ordinaire de la Ville de Genève.

Article 4. — Le Conseil administratif est autorisé à traiter avec le Groupement des banquiers privés genevois, le Cartel de Banques suisses et l'Union des banques cantonales suisses, pour la cession ferme de cet emprunt de 20,000,000 de francs aux conditions fixées dans le contrat d'emprunt d'avril 1942.

Article 5. — Sur le produit de cet emprunt, la Ville de Genève mettra à la disposition des Services industriels une somme de 10,000,000 de francs pour l'achèvement des travaux de construction de la nouvelle usine électrique du Verbois, les versements étant effectués au fur et à mesure des besoins, aux conditions fixées dans l'arrêté du Conseil municipal du 9 avril 1941, article 5.

Article 6. — Le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un projet de loi autorisant le susdit emprunt dans les formes prescrites ci-dessus.

Artile 7. — L'urgence est déclarée.

M. Peney, président du Conseil administratif : Tout d'abord, nous devons exprimer le regret d'être dans l'obligation de saisir si hâtivement le Conseil municipal de ce projet. Ce n'est pas la faute du Conseil administratif. Cette question dépend des banques qui font l'opération. L'emprunt devait primitivement être lancé à fin avril et, tout à coup, parce qu'une autre ville, inscrite avant la nôtre, s'est désistée, on nous a demandé de faire en sorte que l'emprunt soit émis le 14 avril, c'est-à-dire la veille du jour où nous rembourserons 25 millions de l'emprunt 4 % de 1931. C'est mardi dernier seulement que nous avons reçu le projet de contrat; nous avons dû alors établir le rapport, l'envoyer, convoquer le Conseil municipal, vous voyez que nous avons eu à peine le temps nécessaire. D'autre part, nous avons demandé au Conseil d'Etat de réunir le Grand Conseil demain afin que celui-ci puisse également statuer, et que l'emprunt puisse être lancé dès mardi prochain, comme on nous l'a demandé.

Je vous rappelle que depuis 1937, nous avons fait un certain nombre d'opérations d'emprunt pour assainir les finances de la Ville : en 1937, un emprunt de conversion de 25 millions à 3,5 %, en 1938 un emprunt de conversion de 20 millions à 3 %, en 1941 un emprunt de conversion de 25 millions à 3,5 %. Maintenant, nous vous proposons de voter l'émission d'un nouvel emprunt de 20 millions à 3,25 %, étant entendu que la moitié, soit 10 millions, ira aux Services industriels pour l'achèvement des travaux de l'usine du Verbois, l'autre moitié devant servir à rembourser le solde de l'emprunt 4 % de 1931. Nous avons obtenu ainsi une économie d'intérêts de 800,000 francs par année. En 1937, nous avons émis un emprunt de conversion pour rembourser l'emprunt 5,5 % Ville de Genève dont il restait 15 millions en circulation, avec le 4,5 % Petit-Saconnex, le 5,5 % Eaux-Vives, le 4,5 % Ville de Genève; en 1938, l'emprunt 3 % a servi à rembourser des emprunts antérieurs à 4 % et 3,75 %. La différence d'intérêts est donc considérable et l'opération que nous vous proposons ce soir procurera à la Ville un bénéfice important qui se traduira de façon la plus heureuse dans les comptes.

En ce qui concerne les Services industriels, à qui nous devons verser 10 millions provenant de ce nouvel emprunt pour solder les frais de construction de l'usine de Verbois, je suis autorisé à vous dire, de la part du président du conseil d'administration des Services industriels, que cette somme suffira parfaitement, sauf le cas d'événements imprévisibles et particulièrement graves — vous comprenez ce que je veux dire : nul ne peut savoir ce que sera l'avenir, et si des événements d'une extrême gravité survenaient dans notre pays, on ne pourrait pas reprocher aux Services industriels de demander un supplément. Mais dans l'état actuel des choses 10 millions seront amplement suffisants.

Je tiens à dire, en passant, que les travaux de la nouvelle usine progressent normalement; ils sont bien dirigés, tout est bien surveillé, et nous avons la satisfaction de constater que le nécessaire est fait pour que tout marche au mieux. Nous aurons là un ouvrage de tout premier ordre, et l'on pense pouvoir mettre en activité, vers le mois de novembre de cette année, un premier groupe — un groupe seulement mais qui pourra produire une fois et demie d'énergie électrique, au prorata de ce que donne actuellement l'usine de Chèvres — grâce à quoi l'on peut espérer ne pas avoir à subir des restrictions de consommation d'électricité aussi sévères que celles qui nous ont été imposées l'hiver dernier.

L'opération proposée ce soir est particulièrement avantageuse pour la Ville de Genève : l'emprunt est conclu au taux de 3,25 % et émis au pair — y compris le timbre — pour une durée de quinze ans; l'amortissement de 10 millions nous est demandé après la cinquième année, il restera ainsi 10 millions à rembourser au plus tard le 1er mai 1957.

Nous avons, en outre, obtenu l'insertion d'une clause qui nous permet de racheter les titres sur le marché. Ainsi, dans le cas où ils viendraient à baisser en bourse — on ne sait pas ce qui peut arriver — nous pourrions racheter au lieu de procéder à l'amortissement par voie de tirage au sort. C'est un avantage très grand dont nous ne pouvons que nous féliciter. En effet, l'article 12 de la convention dit ceci :

> « Les banques contractantes auront le droit de résilier le présent contrat si, avant la clôture de l'offre publique de souscription, il survenait des complications politiques d'ordre intérieur ou international de nature à influencer gravement le marché financier suisse, si le cours en bourse des obligations 3,5 % Ville de Genève 1937, deuxième série, descendait au-dessous de 101 % plus intérêts courus, ou si le taux officiel d'escompte de la Banque nationale suisse venait à être élevé au-dessus de 1,5 % ».

Vous voyez donc que, dans de pareilles conditions, il est urgent de voter cette émission.

Nous vous proposons dès lors de nommer une commission qui pourra se réunir immédiatement et rapporter en fin de séance. Encore une fois nous regrettons de vous demander une procédure aussi accélérée; cela n'a pas dépendu de nous, mais des circonstances et le cartel des banques, qui est, en l'occurrence, l'intermédiaire, tient essentiellement à ce que l'emprunt puisse être lancé mardi prochain 14 avril; nous ne pouvions que nous incliner.

Le Conseil décide de renvoyer le projet à une commission.

La parole n'est pas demandée dans le tour de préconsultation.

Le projet est renvoyé à une commission composée de : MM. *Corbat, Rossire, Jaccoud, Cheseaux, Raisin, Guinand, Sésiano, Treina, Dentan.*

Le président: Je prie MM. les membres de la commission qui vient d'être désignée de bien vouloir passer dans la salle de la Reine avec le président du Conseil administratif et de prendre ses dispositions pour pouvoir rapporter en fin de séance.

2. Présentation de la liste des jurés de la Ville de Genève pour l'année 1943.

RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Messieurs les conseillers,

Par lettre du 3 mars écoulé, le Département de l'intérieur a invité le Conseil administratif à convoquer le Conseil municipal avant le 15 avril courant, afin d'arrêter la liste de présentation des jurés pour les tribunaux pour l'année 1943, conformément aux articles 216 à 219 du Code de procédure pénale du 7 décembre 1940.

Le Conseil municipal doit désigner 2,070 jurés à choisir parmi les électeurs de la Ville de Genève, âgés de plus de 25 ans (nés, par conséquent, avant l'année 1918) et ayant moins de 60 ans, en se conformant aux conditions exigées par les articles 216 à 219 du Code précité.

Le Département de l'intérieur attire spécialement l'attention sur le fait que : « ne peuvent être portés sur la liste du jury, les citoyens qui ont siégé ou qui ont répondu à tous les appels d'une session dans l'une des deux années précédentes » (article 219).

La liste pour 1943, établie en double exemplaire, ne doit donc contenir aucun des noms des jurés qui ont été désignés pour les années précitées.

Enfin, l'autorité cantonale insiste sur l'importance évidente que revêt, au point de vue d'une bonne administration de la justice, le choix des citoyens appelés à remplir les fonctions délicates de jurés.

Le Conseil administratif a chargé, comme chaque année, le Service municipal des enquêtes et surveillance de préparer cette liste que nous avons l'honneur de présenter à votre approbation. Ce choix comporte 2,106 noms pour tenir compte des suppressions que le Conseil municipal pourrait apporter et pour compenser les départs

de citoyens, les décès, etc., jusqu'au moment où la liste deviendra définitive.

La désignation de ces 2,106 électeurs pris dans les quatre arrondissements de la ville a été faite en établissant une répartition équitable des états ou professions des personnes désignées.

Nous devons ajouter que la Ville n'a pas la possibilité de procéder à l'élimination des personnes qui auraient subi une peine de droit commun; par contre, cette vérification s'effectuera au Parquet du procureur général, lors du tirage au sort des jurés.

Le Conseil administratif soumet à votre approbation, Messieurs les conseillers, le projet d'arrêté suivant : *(Voir ci-après le texte de l'arrêté, voté sans modification.)*

Le Conseil décide d'entrer immédiatement en discussion.

Le projet est adopté en premier, puis en second débat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la lettre de M. le conseiller d'Etat chargé du Département de l'intérieur et de l'agriculture, en date du 3 mars 1942;

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article unique. — La liste de présentation des 2,070 jurés de la Ville de Genève pour l'année 1943 est approuvée.

Le Conseil administratif est chargé de transmettre cette liste en double exemplaire au Conseil d'Etat.

3. Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 175,000 fr. en vue de la transformation des bâtiments de la propriété Bertrand pour être affectés à des classes d'écoles enfantines et primaires [1].

M. Borel, rapporteur : Monsieur le président, messieurs les conseillers. Vous avez encore en mémoire le rapport du Conseil admi-

[1] Rapport du Conseil administratif, 541. Projet, 543. Renvoi à la commission des travaux et tour de préconsultation, 544.

nistratif qui vous a été soumis lors de la dernière séance du Conseil municipal.

Nous vous rappelons cependant que la commission scolaire avait pris connaissance d'un premier projet, qu'elle l'avait admis et que pour gagner du temps, une demande préalable en construction avait été introduite auprès du Département des travaux publics. Selon la procédure en usage, la commission d'urbanisme examina les plans présentés par M. Hornung, architecte, auquel le Conseil administratif avait fait appel. Cette commission renvoya le projet qui lui avait été présenté, estimant qu'il était préférable de concevoir immédiatement un projet d'ensemble, prévoyant les étapes successives de construction du groupe scolaire de la campagne Bertrand : 4-6 et 10 classes.

Ceux d'entre vous, messieurs, qui appartiennent aux deux commissions, celle des écoles et celle des travaux, savent avec quelle célérité M. Hornung travailla pour nous soumettre un projet numéro 2. Il ne connut qu'une existence très éphémère; s'il avait le don de se prêter aux méthodes modernes de l'école-jardin éprouvées par la pédagogie, il rompait quelque peu l'harmonie architecturale de l'immeuble et ne trouva pas grâce devant la majorité de la commission des travaux.

En sorte que vous vous trouvez, Messieurs, en présence d'un projet numéro 3, celui que la commission a examiné de plus près, qu'elle a adopté complètement, dans sa grande majorité, et avec deux réserves, dans sa petite minorité.

M. Hornung s'est inspiré de l'idée exprimée généralement au sein de la commission : garder à l'immeuble de feu Mme Bertrand son caractère de maison patricienne du XVIIIe siècle, malgré la nouvelle affectation, stipulée dans l'acte testamentaire.

L'impérieuse nécessité de créer un bâtiment scolaire dans le quartier de Champel, l'admirable situation dans une zone de verdure, la volonté de la généreuse donatrice, à laquelle va la profonde reconnaissance de la Ville, ont rallié la faible minorité de la commission, à la condition toutefois que l'éclairage naturel des classes soit suffisant et que l'on prévoie, dans un avenir rapproché, le moyen de passer sans une trop grande perte de temps, de l'école fermée à l'école de plein-air pendant la belle saison. Sur ce point, M. le conseiller administratif Uhler a donné son acquiescement de principe, sous réserve de pouvoir disposer des fonds nécessaires au cours des prochaines années.

Quant à l'éclairage naturel, il vient de soulever des difficultés; un examen plus approfondi montre que les fenêtres prévues dans le présent projet ne correspondent pas aux normes fixées par le règlement de l'enseignement primaire.

Le Département de l'instruction publique, tout en interprétant

largement et dans un esprit de concession les dispositions réglementaires de façon à maintenir le caractère architectural de l'édifice, s'oppose néanmoins au système des six fenêtres de la salle numéro 4; les deux autres classes situées à l'angle est et nord-est pouvant recevoir deux ou trois fenêtres de ce dernier côté.

Nous ne pensons pas qu'il soit impossible de trouver une solution satisfaisant à la fois l'esthétique et les besoins de la pédagogie : elle nous paraît devoir se trouver au cours d'une entrevue qui réunirait les représentants du Conseil administratif, de la commission des travaux, du Département de l'instruction publique et la commission d'urbanisme.

C'est la raison pour laquelle nous nous permettons de soumettre néanmoins à votre approbation le projet actuel dans son ensemble, vu l'urgence des travaux qui devraient être terminés pour la rentrée de septembre prochain.

Le projet comprend notamment :

2 classes enfantines,

2 classes primaires (premier et deuxième degrés),

1 salle de gymnastique, qui pourra également servir de salle de conférences,

1 salle de maîtres au rez-de-chaussée,

1 infirmerie, 1 salle de jeux.

Toutes les classes sont exposées au sud-est et au nord-ouest et bien éclairées.

Le deuxième étage est réservé pour l'appartement du concierge.

La seconde étape prévoit l'utilisation des bâtiments au sud, dans lesquels nous pourrons aménager 6 classes, si cela devenait nécessaire dans quelques années.

Le devis approximatif de tous les travaux, avec mobilier, se monte à 175,000 francs pour la première étape. En voici du reste le détail :

Devis général	Fr.	157,117.65
Fourniture de pupitres enfantins	»	3,600.—
Fourniture de pupitres primaires, avec mobilier pour les 4 classes, ainsi que pour la salle des maîtres	»	9,073.—
Sonneries, horloges, etc.	»	700.—
Fourniture de 60 appareils (diffuseurs, lampes, etc.)	»	1,500.—
Korment à placer contre les murs des classes avec encadrements	»	500.—
Transformation de la concession d'eau; installer l'eau à pression pour supprimer les réservoirs des combles, en tuyaux de 1 pouce (ext.). . .	»	700.—
Stores et divers	»	1,809.35
Total	Fr.	175,000.—

La commission vous propose d'adopter le projet d'arrêté suivant :

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de *175,000 francs* en vue de la transformation (premier étage) du bâtiment de la campagne Bertrand en classes enfantines et primaires.

Art. 2. — Cette dépense sera portée à un compte spécial, lequel sera crédité du montant éventuel d'allocations.

Art. 3. — Cette dépense sera amortie au moyen de dix annuités de 17,500 francs à porter au budget de la Ville de Genève, chapitre XII, *Ecoles*, de 1942 à 1951.

Art. 4. — La préférence sera donnée, à conditions égales, à des fournitures de provenance ou de fabrication genevoise.

Premier débat

M. Bossard: Il me semble qu'un renvoi à la commission s'impose. En effet, le Département de l'instruction publique n'est pas d'accord quant au plan qui est présenté; il l'a revu et il n'a pu l'accepter. Il s'agirait d'un manque de 4 m. 50 de surface éclairante.

Dans ces conditions, je propose le renvoi du projet à la commission de façon qu'elle puisse se mettre d'accord avec le Département de l'instruction publique et revenir devant le Conseil municipal avec un projet définitif et acceptable.

M. Rossire: Je demande également le renvoi du projet à la commission des travaux. On nous parle aujourd'hui d'un fait nouveau, savoir que le Département de l'instruction publique réclame de nouvelles fenêtres. Or, la commission était déjà opposée à ce qu'on fasse de nombreuses fenêtres dans cet immeuble qui a un caractère XVIIIe siècle auquel nous tenons beaucoup. Nous nous sommes ralliés à ce projet à condition qu'il soit exécuté tel qu'il est présenté. Si celui-ci devait être modifié, il y aurait lieu de le renvoyer à la commission des travaux pour une nouvelle étude.

M. Uhler, conseiller administratif : J'attire l'attention de ce Conseil sur le fait — le rapporteur l'a dit expressément dans son rapport — que la question sera revue par le Département de l'instruction publique, le Conseil administratif, la commission des travaux et la commission de l'urbanisme.

C'est M. le conseiller d'Etat Adrien Lachenal qui a fait cette suggestion.

Un renvoi à la commission des travaux retarderait la décision du Conseil municipal qui n'interviendrait pas avant un mois. Une séance officielle du Conseil municipal est bien prévue pour le 12 mai, mais au cours de cette séance, nous ne pourrons pas discuter cette question. Par un renvoi, vous retarderez les travaux sans aucune utilité alors que la réunion proposée par M. le conseiller d'Etat Adrien Lachenal arriverait certainement à un arrangement rapide et qui ne changera en rien la décision que pourrait prendre la commission.

M. Borel, rapporteur : Je suis quelque peu dans l'embarras puisque j'étais chargé par la commission de présenter un rapport qui doit donner le point de vue de l'ensemble de la commission se déclarant favorable à ce projet.

J'avais présenté quelques objections de détail; finalement, je m'étais rallié à l'ensemble du projet. Mais depuis lors, malheureusement — ou heureusement, comme on voudra — un élément nouveau s'est produit : le Département de l'instruction publique a voulu examiner de plus près les plans et il s'est aperçu qu'ils ne correspondaient pas tout à fait aux normes prévues pour les bâtiments d'écoles.

Par contre, le premier projet rencontrait de l'opposition au sein de la commission d'urbanisme. Cette opposition était double. D'une part, la commission d'urbanisme prétendait qu'il ne fallait pas présenter un projet pour quatre classes seulement, étant donné que ce groupe comprendrait dix classes dans un avenir de quelques dizaines d'années, mais un projet d'ensemble. Cette objection se comprenait parfaitement de la part de la commission d'urbanisme.

D'autre part, cette commission demandait que le caractère architectural XVIIIe siècle soit sauvegardé. C'est à la suite de ce vœu que nous sommes arrivés à présenter le projet qui vous est soumis.

Je crois pouvoir dire que la commission d'urbanisme ne fera pas une très grande opposition à une petite augmentation de la grandeur des fenêtres. Par ailleurs, le Département de l'instruction publique pourra peut-être se déclarer satisfait s'il obtient le percement de baies d'un des côtés de la maison — et ceci nous pouvons l'accepter car cela ne défigurera pas l'immeuble et ne lui enlèvera nullement son caractère XVIIIe.

Quant à l'autre façade, on pourra augmenter un peu la grandeur des fenêtres existantes et on arrivera à quelque chose près aux normes imposées par le règlement de l'instruction publique.

Une entente peut intervenir entre la commission d'urbanisme, le Département de l'instruction publique et la commission des travaux. De cette façon, les vœux de la commission d'urbanisme et ceux du Département de l'instruction publique pourront être réalisés. C'est pourquoi j'ai pris sur moi d'aboutir à cette proposition pratique : voter le crédit ce soir, sous réserve de cette entente qui me paraît possible et rapidement réalisable.

M. Rossire: J'estime que la question est beaucoup trop délicate pour que nous puissions voter ce soir et je demande le renvoi à la commission. L'architecture XVIIIe siècle de l'édifice risquerait d'être défigurée par ces baies que l'on veut maintenant plus grandes et plus nombreuses. Or, nous ne voulons pas nous prononcer la tête dans un sac, nous désirons savoir où nous allons. Une fois le projet revu et arrêté par les instances compétentes il pourra alors être représenté à la commission des travaux, qui appréciera à son tour en meilleure connaissance de cause. Nous ne pouvons pas adopter dès maintenant un projet dont l'étude n'est pas terminée.

M. Calame: Il me semble que l'on est en train de compliquer une question simple. Sans doute, il y a un certain règlement à appliquer; on a omis de le faire en temps voulu, c'est regrettable, le Département de l'instruction publique aurait pu apprécier plus tôt les dimensions des fenêtres et les conditions de l'éclairage naturel, ce sont des choses qu'il faut faire chaque fois en pareille matière et il est dommage qu'un tel argument soit apporté seulement au moment où il s'agit de voter le crédit demandé.

Je me rallie entièrement à la proposition de M. le conseiller administratif Uhler et du rapporteur. Au surplus, je pense qu'il ne viendra à l'idée de personne de donner des dimensions démesurées aux fenêtres. L'architecte, qui est un homme compétent, trouvera bien la juste solution de cette petite difficulté, d'ailleurs aisée à surmonter.

M. Guinand: Il y a là une question d'esthétique qui ne doit pas être tranchée à la légère et je me rallie à la proposition du rapporteur, persuadé, du reste, que l'entente peut se faire assez facilement.

Ce serait, à mon avis, une erreur que de revenir au premier projet, comme cela semble être la tendance du Département de l'instruction publique. Son exécution défigurerait, et ce serait grand dommage,

ce bel édifice sous prétexte de satisfaire à certaines exigences qui, même du point de vue de l'hygiène, peuvent être discutées. Il faut tenir compte du fait qu'il s'agit non d'une construction nouvelle, mais d'un bâtiment ancien dont le caractère architectural doit être conservé, déjà parce que c'est un don fait à la Ville, c'est le premier point; ensuite il s'agit de l'adapter aux fins auxquelles il est destiné en ménageant un éclairage convenable pour des locaux scolaires. Mais il importe, en tout état de cause, de sauvegarder le cachet XVIIIe siècle de l'ensemble; c'est un souci primordial, fondamental que l'on ne doit pas abandonner.

M. Borel, rapporteur : Je suis respectueux des vieilles pierres et je pense qu'en l'espèce on pourra les respecter, je suis également respectueux de l'architecture et de l'histoire, mais je vous demande d'être respectueux de la santé et des yeux de nos enfants. Au demeurant, il n'y a pas d'inconvénient à renvoyer le projet à une commission, étant entendu qu'elle se réunira très rapidement et qu'elle prendra sur elle de consulter les organes compétents, après quoi elle présentera son rapport dans la plus prochaine séance.

Le président: La parole n'est plus demandée. La proposition est faite de renvoyer le projet à la commission des travaux. Je la mets aux voix.

Cette proposition est adoptée.

Le projet est renvoyé à la commission des travaux.

4. Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de la construction d'une station-abri au rond-point de la Jonction [1].

M. Billy, rapporteur : C'est notre collègue M. Henssler qui avait été désigné comme rapporteur. Mais il est empêché et il a dû faire excuser son absence à la séance de ce soir. Je me bornerai à vous donner lecture de son rapport.

Messieurs les conseillers,

La commission des travaux a trouvé légitimes les désirs, exprimés par les habitants et les usagers de ce quartier industriel, qu'une station-abri soit construite au rond-point de la Jonction.

[1] Rapport du Conseil administratif, 590. Projet, 591. Renvoi à une commission et tour de préconsultation, 591. Désignation de la commission. 592.

Le projet présenté prévoit une salle d'attente vitrée sur toutes ses faces et, au sous-sol, deux W. C. pour dames, des latrines et des urinoirs pour hommes. Ceux-ci seront accessibles par deux escaliers extérieurs.

La forme circulaire du bâtiment projeté est logique, puisque celui-ci sera vu de toutes les grandes artères qui aboutissent au rond-point.

Une dalle en béton armé recouvrira la salle d'attente et formera marquise sur toutes les faces, protégeant ainsi l'entrée de la station et les escaliers conduisant aux toilettes.

La disposition de ces locaux répond exactement aux besoins et les prix prévus au devis paraissent normaux.

La commission approuve le projet tout en exprimant le vœu qu'une cabine téléphonique soit ajoutée et aménagée de telle sorte qu'elle ne diminue pas la visibilité.

L'emplacement proposé a suscité quelques critiques. Les membres de la commission auraient préféré voir la construction édifiée au centre de la place, ce qui la situerait dans l'axe de toutes les rues partant du rond-point. Un réseau important de canalisations comprenant les égouts, l'eau, le gaz, l'électricité, le téléphone, ainsi que les modifications des voies prévues par la Compagnie des tramways, susciteraient de telles difficultés, qu'il est préférable de choisir un autre emplacement, à condition que la visibilité des artères pourvues d'un tramway soit assurée.

Comme l'emplacement choisi répond à cette condition, la commission des travaux engage le Conseil municipal de voter l'arrêté proposé par le Conseil administratif.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Le projet présenté en vue de la construction d'une station-abri au rond-point de la Jonction est approuvé.

Article 2. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 30,000 francs en vue de la construction de cette station-abri.

Article 3. — Cette dépense sera portée à un compte spécial, lequel sera crédité des allocations fédérales et cantonales de chômage et autres recettes éventuelles qui pourraient être obtenues.

Le solde débiteur de ce compte sera porté, en temps opportun, au compte « Edicules et bâtiments sur le domaine public et dans les parcs ».

Article 4. — Il sera provisoirement pourvu à cette dépense au moyen de rescriptions ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, jusqu'à concurrence de la susdite somme de 30,000 francs.

Article 5. — Ces travaux et les commandes seront soumis aux prescriptions de l'arrêté du Conseil municipal du 4 avril 1941 fixant les conditions d'ordre social auxquelles sont soumises les adjudications de travaux et les commandes pour le compte de l'administration municipale.

Premier débat

M. Charrot: Je n'ai aucune objection à faire au projet en discussion, mais je voudrais, à cette occasion, poser une question au Conseil administratif.

En 1931, j'avais déposé ici un projet visant la construction, place des Augustins, d'un édicule du même genre que celui dont il s'agit en ce moment. Une commission avait alors été nommée pour l'étudier; elle a tenu une séance et ensuite il n'en a plus été question jusqu'en 1933, époque où M. le conseiller administratif Uhler a déclaré que la commission des travaux avait repoussé ledit projet. Je constate qu'aujourd'hui cette commission semble revenue à de meilleurs sentiments, puisqu'elle conclut à l'adoption de la proposition du Conseil administratif en ce qui concerne le rond-point de la Jonction, et cela m'encourage à rappeler notre projet d'il y a dix ans, qui se justifiait et se justifie encore pleinement.

En effet, la place des Augustins est le centre d'une zone populeuse, le centre des hôpitaux et l'on ne trouve dans ce quartier aucune station-abri; il n'y a rien de semblable depuis le rond-point de Plainpalais jusqu'à Carouge. Pourtant, il est très animé et il y a parfois jusqu'à une cinquantaine de personnes qui attendent là le passage du tramway. Puisqu'on estime maintenant pouvoir doter la Jonction d'une station-abri, je demanderai que l'on reprenne notre projet de 1931, qu'on le revoie, qu'on l'amende si c'est nécessaire, et que l'on fasse quelque chose pour exaucer prochainement le vœu unanime de la population de la Cluse-Roseraie.

Le président: Il sera fait droit à la suggestion de M. Charrot.

La parole n'est plus demandée.

Le projet est adopté en premier, puis en second débat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Le projet présenté en vue de la construction d'une station-abri au rond-point de la Jonction est approuvé.

Article 2. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 30,000 francs en vue de la construction de cette station-abri.

Article 3. — Cette dépense sera portée à un compte spécial, lequel sera crédité des allocations fédérales et cantonales de chômage et autres recettes éventuelles qui pourraient être obtenues.

Le solde débiteur de ce compte sera porté, en temps opportun, au compte « Edicules et bâtiments sur le domaine public et dans les parcs ».

Article 4. — Il sera provisoirement pourvu à cette dépense au moyen de rescriptions ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, jusqu'à concurrence de la susdite somme de 30,000 francs.

Article 5. — Ces travaux et les commandes seront soumis aux prescriptions de l'arrêté du Conseil municipal du 4 avril 1941 fixant les conditions d'ordre social auxquelles sont soumises les adjudications de travaux et les commandes pour le compte de l'administration municipale.

5. Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'aménagement provisoire du terre-plein de la place de Saint Gervais [1].

M. Dufaux, rapporteur :

La commission s'est réunie trois fois. Au cours d'une de ces réunions elle s'est rendue sur place et l'accord a pu se faire facilement

[1] Rapport du Conseil administratif, 599. Projet, 600. Renvoi à une commission et tour de préconsultation, 601. Désignation de la commission, 601.

en tenant compte de deux facteurs principaux soit, d'une part, l'amélioration esthétique des lieux sur des artères très fréquentées, soit, d'autre part, le maintien du marché des objets usagés et de l'activité commerciale du quartier de Saint Gervais.

Il suffira d'interdire le dépôt et de remettre la clôture sans publicité à la limite des immeubles.

En outre, les mitoyens seront remis en état et il sera demandé aux propriétaires des immeubles de faire la même opération pour les façades sur cour.

Des arbres seront plantés et feront pendant à ceux de la fontaine. Pour améliorer l'entrée de la rue Cornavin, il est prévu de recrépir l'atelier Filipinetti. Une petite pelouse sera créée et le dépôt sera supprimé.

Les petits chars seront transférés à la rue du Mandement où ils étaient autrefois et où les installations subsistent. L'emplacement actuel du marché aux puces étant maintenu et les améliorations demandées admises, la commission recommande le vote du crédit demandé par le Conseil administratif.

La commission émet aussi le vœu que toutes les modifications à la situation actuelle soit : une station d'autobus, etc..., qui pourraient être envisagées, le soient de manière à permettre le maintien du marché sur son emplacement actuel, et que les arbres qui seront plantés soient de libre venue. *(Voir ci-après, le texte de l'arrêté voté sans modification.)*

Le projet est adopté sans discussion en premier, puis en second débat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit supplémentaire de 5,000 francs en vue de l'aménagement provisoire du terrain de la place Saint Gervais, situé entre la rue Vallin et la rue du Temple.

Art. 2. — Cette dépense sera supportée par l'exercice budgétaire de 1942 (chapitre XVIII, paragraphe *f*) et justifiée au compte rendu.

6. Questions posées au Conseil administratif

M. Favre: Je me permets d'attirer votre attention sur la situation du commerce en général, du petit commerce en particulier.

Vous connaissez aussi bien que moi la crise terrible que subit le petit commerce en ces temps de restrictions.

A aucune époque nous n'avons vu les commerces, moyens et petits, dans une telle situation. Nombreux sont ceux qui ne peuvent faire face à leurs affaires, vu l'augmentation des prix des marchandises, des frais généraux allant croissant; beaucoup se voient contraints de fermer, devant des ventes qui se font de plus en plus rares chaque jour.

Je ne vous étonnerai peut-être pas, Messieurs, en vous signalant que dans notre ville de Genève, il y eut l'an dernier des centaines de faillites et concordats et qu'il y a actuellement 1,800 arcades à louer, cela surtout dans les quartiers très peuplés.

Songez à tout ce que cela représente de tragique pour l'économie du pays. Mieux encore, imaginez ce que cela représente pour la vie même de centaines de familles de chez nous. La misère et son sinistre cortège atteint un grand nombre de ces honnêtes commerçants; vous le savez aussi bien que moi. Et la liste ne fait que s'allonger.

Que restera-t-il de la ville sans son petit commerce? Une ville sans magasins est une ville morte. Et surtout, ne l'oubliez pas, la grande cohorte des petits commerçants, classe moyenne, est une des plus grandes richesses de l'Etat à de nombreux points de vue.

La guerre et les restrictions ne sont pas seules responsables de cet état de choses. Cela vient de plus loin. Bien avant la guerre déjà, une inégalité a été tolérée entre le petit et le grand commerce. (J'entends par grands commerces ceux dont nous ne connaissons pas les véritables propriétaires, sociétés, trusts, monopoles, etc.). Quelques grandes entreprises ont une sorte de monopole absolu (laiterie, charcuterie, par exemple) sur certaines branches de leur activité; d'autres ont seules le droit de vendre toutes les catégories d'articles les plus disparates, ce que ne peut se permettre un petit commerçant, même après avoir vaincu toutes les difficultés des ordonnances de l'Etat.

Il y a inégalité de traitement dans la réglementation du commerce. La liberté du commerce sert les uns tandis qu'elle écrase les autres. Cette liberté du commerce, arme à deux tranchants, n'est qu'une utopie; elle a été violée, on peut bien le dire, par tous les arrêtés tant fédéraux que cantonaux. Un exemple entre cent : les transports de marchandises par camions revenaient meilleur marché que les tarifs excessifs des Chemins de fer fédéraux.

Je sais, Messieurs, que toutes les mesures qui pourraient être

prises aujourd'hui pour protéger notre petit commerce, ne pourraient l'être que sur le plan cantonal. Aussi, prié-je le Conseil administratif de bien vouloir examiner, avec le Conseil d'Etat, les moyens qui seraient propres à apporter une aide aux petits commerçants qui ne demandent pas de subventions, comme d'autres catégories sociales (paysans, hôteliers, etc.) *(Mouvement.)*... mais seulement le droit de gagner leur vie quotidienne.

Il y aurait quelques moyens simples et pratiques tels que :

création de diplômes officiels de capacité professionnelle pour pouvoir ouvrir et tenir un commerce;

interdiction aux grands magasins de vendre certains produits qui sont l'essentiel du gagne-pain de nombreux petits commerçants;

fermeture un ou deux jours par semaine des grands magasins.

Par ces mesures ou d'autres à examiner, l'équilibre de la plus simple justice serait légèrement rétabli, la liberté ne serait pas plus outragée que par d'autres ordonnances prises par ailleurs et ainsi les petits commerçants verraient que ceux qui sont aux responsabilités font réellement quelque chose pour eux. Et soyez certains, Messieurs, qu'ils le méritent bien.

M. Schoenau, conseiller administratif : M. Favre ne doit pas ignorer que les questions qu'il vient de soulever retiennent l'attention du Conseil administratif. Il ne fait de doute pour personne — et vous ne pourrez le contester — que le Conseil administratif fait son possible pour entretenir dans notre cité un mouvement de circulation et d'affaires dont doivent profiter les commerçants.

Quant à la réponse qui pourrait être faite directement à l'interpellation de M. Favre, elle dépend en première ligne du Département du commerce et de l'industrie. Il n'appartient pas au Conseil administratif de légiférer en matière de liberté du commerce. Il ne peut que transmettre — et soyez certains qu'il le fera — le vœu de M. Favre au Département du commerce et de l'industrie.

Par contre la question posée doit être suivie par nos services municipaux : celui des finances et, pour certains cas, par le service social de la Ville de Genève.

Pour ce qui concerne la fiscalité, je crois pouvoir dire que M. Peney, qui dirige le Département des finances, examine avec toute l'attention et toute la bienveillance voulues les requêtes des petits commerçants en ce qui concerne les dégrèvements justifiés des taxes fixes.

Quant au domaine social, les petits artisans, au même titre que tous les habitants de la Ville, ont droit aux avantages de nos services sociaux tels que vivres à prix réduits, produits des Services industriels, etc.; et je puis ajouter que nombre d'entre eux en bénéficient.

Voici la réponse que je puis faire à M. Favre : Domaines fiscal et social, nous faisons notre possible pour parer aux soucis des petits commerçants et artisans, domaine économique, nous transmettrons le vœu de M. Favre à M. Picot, chef du Département du commerce et de l'industrie.

Le président: M. Favre ayant obtenu entière satisfaction ne demande pas la parole pour répondre.

M. Boujon: Lors de la dernière séance de ce Conseil, un de nos collègues nous a entretenus de la question du rationnement du gaz. Or, depuis la dernière séance, nous n'avons eu aucune réponse aux nombreuses demandes qui ont été adressées.

D'emblée, je déclare que je n'ai nullement l'intention de faire de cette affaire une question politique; je l'examinerai uniquement aux points de vue civique et social.

Plus nous avançons et plus nous voyons que le rationnement du gaz a été établi d'une manière absolument anormale. J'ai connaissance de cas, à la cité Vieusseux, par exemple, où se trouvent de nombreuses personnes âgées, qui brûlaient 11 à 12 m³ de gaz et qui se sont vu imposer une quantité encore réduite de 7 ou 8 mètres cubes. Je vous le demande, comment voulez-vous faire de la cuisine avec 7 ou 8 mètres cubes de gaz par mois ?

On a établi trois barèmes :

Un premier barème de la consommation habituelle qu'il est absolument interdit de dépasser.

Un second barème moyen.

Aux personnes qui ont gaspillé le gaz, qui ont laissé le robinet ouvert, on leur impose une réduction qui va jusqu'au 25 % de leur consommation. C'est ainsi que l'on voit des personnes obtenir encore des contingents de 60 et 70 mètres cubes alors que des familles nombreuses, économes à l'accoutumée, n'ont plus que 30 ou 35 mètres cubes.

Je connais des cas de familles : des personnes qui avaient économisé le gaz parce qu'elles avaient scrupuleusement suivi les conseils des autorités. Elles avaient réussi, par exemple, à ramener leur consommation à 38 ou 39 mètres cubes. Aujourd'hui on leur dit : Vous avez réussi à économiser, c'est bien; mais on va encore donner un tour de vis et nous fixons votre consommation à 33 ou 34 mètres. Cela est absolument anormal.

Nous savons que les Services industriels appliquent un règlement qui leur a été imposé par Berne; nous ne leur en faisons pas grief. Mais nous demandons au Conseil administratif d'intervenir, avec les Services industriels, à Berne pour faire comprendre à ces messieurs que nous ne sommes pas du tout satisfaits de cette façon de procéder.

Jusqu'ici la population a accepté avec stoïcisme les restrictions qui lui sont imposées; elle comprend parfaitement que la période est difficile et que chacun doit se soumettre; tout le monde se soumettra volontiers à des mesures justes et logiques, mais la population ne se soumettra pas à des mesures anormales qui favorisent ceux qui ont brûlé du gaz comme ils l'entendaient et qui maintenant peuvent bénéficier de contingents plus importants que ceux qui se sont pliés, par avance, aux mesures d'économie recommandées par les autorités. Cela est absolument injuste.

D'autre part, on a menacé les consommateurs qui dépasseraient ce fameux contingent minimum de leur couper le gaz. Les Services industriels entendent-ils vraiment mettre cette menace à exécution? Si oui, je vous prédis qu'un pareil procédé ne manquera pas de soulever une énorme vague de fond dans toute la population qui ne se laissera certainement pas faire et saura organiser de véhéments meetings de protestation. Mais je préfère espérer que les Services industriels n'en viendront tout de même pas là et qu'ils seront assez bien inspirés pour tolérer certains dépassements de consommation.

Durant la précédente guerre, nous avions déjà connu des mesures de rationnement du gaz, mais qui étaient beaucoup plus justes et plus logiques : on avait établi un contingent uniforme pour tous, mais l'on admettait une certaine consommation supplémentaire moyennant que l'abonné payât ce supplément à raison de 1 franc le m³. Cette fois, on nous impose un barème absolument arbitraire et on nous menace de nous priver de toute fourniture en cas de dépassement. Nos autorités se doivent de revoir toute la question avec la plus grande largeur de vues et de faire en sorte que la menace des Services industriels ne soit pas mise à exécution à l'égard des ménages dont la consommation, somme toute, est normale. Nous comptons donc que le Conseil administratif et le conseil d'administration des Services industriels interviendront de nouveau à Berne et nous espérons apprendre dans une très prochaine séance que le résultat de leur démarche est de nature à donner satisfaction à la population.

M. Borel: Je ne dirai pas ici à un collègue : « Je repasse pour le gaz », mais je déclare que j'ai été heureux d'entendre M. Boujon qui s'est exprimé en un langage véritablement révolutionnaire, que nous n'avons pas l'habitude d'entendre sur ces bancs.

Si je reviens sur la question, c'est que j'ai l'impression que le débat a un peu dévié, la dernière fois et j'insiste sur un point que j'ai déjà évoqué : il ne s'agit pas de dire si les ménages les plus prétérités n'auront droit qu'à 4,4 m³ par personne alors que d'autres qui font une consommation inconsidérée, ou du gaspillage, se verront généreusement attribuer jusqu'à 140 m³ par tête, ainsi que cela a été péremp-

toirement démontré. J'insiste sur ceci que lorsqu'on voudra rationner d'une façon logique et équitable, il faudra d'abord tenir compte de tous les moyens dont disposent certains ménages en matière de production de calories, grâce à l'emploi d'appareils électriques tels que cuisinières, réchauds, chauffe-eau ou de potagers à charbon ou à bois, alors que d'autres, parmi les plus modestes, en sont réduits à moins que la portion congrue, faute de posséder ces facilités. C'est sur ce terrain que je voudrais voir nos autorités porter la discussion quand elles interviendront au sein de l'Union des villes suisses, devant les Services industriels et devant le pouvoir fédéral s'il le faut.

La population elle-même a parfaitement compris que le problème ne se limite pas simplement aux possibilités de consommation du gaz; elle sait que l'entreprise du Verbois fait les plus grands efforts pour mettre en activité aussi vite que possible au moins une turbine; on lui a affirmé que notre situation quant à la production d'énergie électrique va s'améliorer. Dès lors que fait-elle? Oh, pas les indigents, certes, mais la classe ouvrière? Elle recherche l'acquisition de petits réchauds électriques, dans l'idée que s'il faut restreindre considérablement la consommation du gaz, on peut du moins espérer pouvoir employer un peu plus d'électricité; et elle agit sagement, mais c'est justement à ce moment alors que les Services industriels s'avisent d'appliquer un vieux règlement qui frappe ces appareils d'un droit — de raccordement, paraît-il — qui ne s'élève pas à moins de 40 fr. !

Notez que si l'intéressé s'adresse à un grand magasin, celui-ci lui vend le réchaud sans lui faire payer cette taxe; mais on exige des installateurs concessionnaires qu'il prennent note des noms, adresses et qualités des acquéreurs, afin de pouvoir réclamer à ceux-ci les 40 francs dont il s'agit pour une taxe qui est absolument inadmissible dans les circonstances actuelles.

A mon avis, on devrait, au contraire, pratiquer une politique de subventionnement pour encourager dans la mesure du possible la consommation d'électricité en tenant compte pour chaque famille des possibilités de chauffage et de cuisson par d'autres moyens également.

Enfin, nous constatons une anomalie frappante : on va maintenant vers l'été, époque où le débit du Rhône permet l'utilisation de ce que l'on appelle les déchets d'électricité, où l'on pourrait par conséquent pratiquer une politique plus compréhensive et plus large dans ce secteur. Tout au contraire, on dit : Nous allons frapper la classe ouvrière en lui rendant impossible l'achat de petits réchauds électriques. Je m'élève contre cette façon de faire et je demande encore une fois instamment à nos autorités d'intervenir auprès des Services industriels qui, ne l'oublions tout de même pas, sont propriété de la Ville de Genève.

M. Schoenau, conseiller administratif : Après l'intervention de M. Borel au cours de la dernière séance, le Conseil administratif a continué de suivre de près cette question.

Nous établissons actuellement une documentation, à laquelle nous ne manquerons pas de joindre le texte des interpellations présentées ce soir par MM. Boujon et Borel, et très prochainement nous demanderons au Conseil d'Etat une entrevue, au cours de laquelle nous examinerons comment il convient d'intervenir auprès des organes compétents. Du reste, je ne crois pas que cela concerne uniquement les Services industriels; il sera préférable qu'en collaboration avec ces derniers nous nous adressions « plus haut » pour chercher à obtenir satisfaction.

Je dois donc prier MM. Boujon et Borel de prendre patience, nous suivons cette question avec célérité et je pense que dans quelques jours, nous aurons une entrevue avec le Conseil d'Etat. Leurs observations sont tout à fait justifiées et nous comprenons fort bien les doléances dont ils se sont faits l'écho. Au surplus, M. Jaccoud pourra peut-être, en sa qualité de délégué au conseil d'administration des Services industriels, vous fournir des renseignements plus directs et plus précis.

M. Jaccoud: Puisque M. Schoenau a bien voulu me passer la parole, je la prends.

Les questions qui viennent d'être posées sont de deux ordres distinct : 1° rationnement du gaz; 2° frais de raccordement pour les réchauds électriques.

Prenons la première. Chacun, je pense, est d'accord qu'il faut absolument limiter la consommation du gaz dans notre pays, cela ne se discute pas; la véritable question est de savoir par quels moyens on y peut parvenir. Or, il n'en est pas d'autre que d'exiger des consommateurs l'observation de restrictions dans leur consommation. Reste à savoir — et c'est là tout le débat — si dans les mesures prises actuellement on a tenu compte de l'élément d'équité. Je pense, tout comme M. Boujon, qu'on a négligé de le faire. Avec le barème actuel — qui n'a pas été imaginé par nos Services industriels, mais bel et bien imposé par Berne, ne l'oublions pas — il se trouve que des gens qui jusqu'ici se sont peu souciés d'économiser, qui ont plutôt poussé leur consommation, qui se sont chauffés au gaz, parce qu'ils ne pouvaient peut-être pas le faire à l'électricité ou autrement, sont maintenant dans une situation privilégiée comparativement à ceux qui se sont soumis aux restrictions générales et qui avaient limité leur consommation de gaz au strict nécessaire. Certes, c'est illogique, c'est anormal, mais c'est ainsi et les Services industriels n'y peuvent d'eux-mêmes rien changer.

Sitôt informés que des mesures de restrictions dans la fourniture du gaz allaient être prises, les Services industriels avaient élaboré un barème de rationnement, ils ont dû le remettre dans leur dossier et accepter, bon gré mal gré, celui qui avait été arrêté à Berne. Il n'y a pas d'autre possibilité d'arriver à modifier la situation que d'intervenir auprès du pouvoir central, qui a imposé le barème que vous connaissez. Je pense qu'il ne sera pas trop d'une démarche entreprise à la fois par le Conseil administratif, les Services industriels et le Conseil d'Etat auprès des autorités fédérales, pour faire revoir et modifier les normes actuelles, et cela à brève échéance. Il est évidemment inadmissible que de petits ménages qui, dans le passé, ont cherché à faire des économies sur leur consommation, soient obligés de se restreindre dans la proportion exigée aujourd'hui, alors que d'autres, qui ont très largement usé du gaz, disposent encore de contingents considérables.

Seconde question : les réchauds électriques. Voici ce qu'il en est.

Le service de l'électricité exige pour la pose de ces appareils — qui sont les bienvenus dans les ménages d'autant plus que le gaz est sévèrement rationné — le payement d'une taxe de raccordement de 40 francs. Mais il faut faire ici un *distinguo*; il y a des cas où cette taxe est indicutablement due : c'est lorsqu'il n'y a pas encore d'amenée de courant dans l'immeuble ou dans l'appartement où l'on veut placer des appareils, qui doivent être branchés sur un courant à tarif spécial; or ces installations spéciales causent évidemment des frais aux Services industriels; ces frais, il faut pourtant bien qu'ils puissent les récupérer par la perception d'une redevance *(Protestations sur divers bancs.)* ... cela ne fait pas de doute.

Il y a d'autres cas dans lesquels l'adduction du courant est toute faite et où, cependant, les Services industriels réclament une taxe de 40 francs. C'est à ce propos que vos critiques pourraient paraître justifiées et c'est dans les cas de ce genre qu'il faudra examiner le problème que vous avez soulevé et que je me proposais de soulever moi-même à la séance du conseil de direction des Services industriels, mardi prochain.

J'espère qu'il sera possible de donner satisfaction, du moins dans une certaine mesure, à ceux qui formulent des critiques contre la perception de ces frais de raccordement.

M. Borel: Nous sommes d'accord !

M. Dufaux: Permettez-moi d'ajouter quelques mots pour donner deux ou trois renseignements.

Ce qui frappe la population, c'est que l'année dernière, on a laissé installer des appareils au tarif D 1/3 qui n'étaient soumis à aucune

taxe alors que le tarif I 2A était soumis à un minimum. Ce qui révolte c'est que les appareils placés sur les tarifs installés soient soumis à une taxe de 40 francs, pour un réchaud de 750 watts, tandis qu'il n'est rien demandé pour un radiateur de 1500 watts.

Je prie M. Jaccoud de transmettre nos doléances au conseil de direction des Services industriels. C'est un cri unanime dans la population contre cette prétention des Services industriels de réclamer 40 francs pour des appareils branchés sur des prises existantes, installées et qui fonctionnent alors que sur d'autres, on ne demande rien du tout. Il y a là quelque chose qui dépasse toute imagination.

Le président: L'interpellation est close.

M. Ducommun: Il a paru dans les grands journaux de Suisse allemande, à Berne, à Bâle, au Tessin également, une annonce pour la mise au concours du poste de directeur de la comptabilité des Services industriels de Genève.

Je dois avouer ici ma surprise d'une telle insertion. Je trouve particulièrement étonnant que dans une ville comme Genève où l'on se targue d'avoir une instruction publique assez étendue et poussée, où l'on aime à dire communément que l'on fait des étincelles, on ne trouve pas un chef de la comptabilité pour les Services industriels.

Je m'étonne aussi que le conseil de direction des Services industriels n'ait pas prévu — car vieillir c'est l'inéluctable loi de la nature et personne n'en est exempt — que le chef actuel prendrait un jour sa retraite et pensé à former un successeur. Je me demande vraiment si dans le personnel des Services industriels il n'y a personne qui soit capable de prendre le poste de chef de la comptabilité.

Les Services industriels de Zurich, de Bâle, de Berne ou d'ailleurs n'ont jamais inséré une annonce dans la *Tribune de Genève*, le *Journal de Genève* ou la *Suisse* — pour ne prendre que les grands journaux — pour demander un chef de la comptabilité des Services industriels de ces villes.

J'estime au contraire — bien que le « cantonalisme » soit haïssable lorsqu'il est poussé à outrance, nous sommes bien obligés d'en faire un peu — que nous n'avons pas besoin de chefs suisses allemands dans les Services industriels de Genève. Le Conseil administratif doit veiller à ce que l'état-major des Services industriels de Genève soit confié, à mérite égal, à des Genevois. *(Bravos sur divers bancs.)*

M. Schoenau, conseiller administratif : M. Peney, qui représente le Conseil administratif au sein du conseil d'administration des

Services industriels, étant actuellement occupé à la commission chargée d'examiner le projet d'emprunt, répondra au cours de la prochaine séance.

Le président: En attendant, M. Jaccoud, vice-président du conseil d'administration des Services industriels, pourra donner quelques renseignements.

M. Jaccoud: Je veux bien répondre en quelques mots à l'interpellation de M. Ducommun qui — je le crois — enfonce des portes ouvertes en ce sens qu'il est bien entendu que les Services industriels n'entendent pas mettre à la tête du service important de la comptabilité, même à mérite égal, d'autres que des Genevois. J'irai même plus loin et l'on peut affirmer ici, sans violer des secrets d'Etat, que si parmi les candidats inscrits, il se trouve des membres du personnel des Services industriels, à mérites égaux, ils auront la préférence.

Mais il ne faut pas critiquer trop les Services industriels d'avoir cherché les candidats les meilleurs par un recrutement le plus étendu possible.

Je ne veux pas dire par là qu'il n'y aura pas parmi les Genevois des personnes capables de remplir ce poste. Mais alors, si le concours auquel tous les candidats seront soumis révélait que les Genevois sont incapables d'assumer cette fonction, cela signifierait que nous aurions encore beaucoup à faire chez nous, que nous aurions encore beaucoup à apprendre et que nous aurions de grands efforts à faire en vue d'atteindre une qualification de notre main-d'œuvre égale à celle de la main-d'œuvre des autres cantons.

Mais, en réalité, nous pensons et espérons beaucoup pouvoir confier ce poste à un Genevois et nous espérons même pouvoir le confier à un membre du personnel des Services industriels si, à mérite égal, il présente des garanties suffisantes.

M. Ducommun: Je maintiens mon point de vue. La réponse de M. Jaccoud est habile; c'est une réponse d'avocat.

M. Jaccoud nous dit : Les Services industriels ont l'intention de faire appel à un Genevois. Mais alors, pourquoi avoir ouvert une inscription à « l'extérieur ». Je le répète, il eût été assez tôt de le faire si l'on n'avait trouvé à Genève que des « badadias » incapables d'assumer ce poste et aptes seulement à « passer pour le gaz ». Mais ce n'est pas par là qu'il fallait commencer.

Le président: L'interpellation est close.

M. Boujon: Lors de la dernière séance de la commission des écoles, M. le conseiller administratif Uhler nous avait parlé de certains projets pour la fête des « promotions ». Il nous avait dit entre

autres choses qu'il devait prendre langue avec le Département de l'instruction publique au sujet de la date de cette fête des « promotions ». A la commission, nous avions suggéré la date du 28 juin.

Jusqu'ici nous n'avons reçu aucune réponse et il nous serait agréable que M. le conseiller administratif Uhler voulût bien nous donner quelques précisions à ce sujet.

M. Uhler, conseiller administratif : Il n'y a pas très longtemps, j'avais reçu une réponse qui n'était pas favorable à la proposition que nous avions décidé de faire à la dernière séance de la commission des écoles. Je suis alors intervenu assez énergiquement au sein du Conseil administratif pour qu'on veuille bien tenir compte des vœux qui avaient été émis en envisageant un changement de date pour le cortège du bi-millénaire.

Je dois à la vérité de dire que mes collègues qui s'occupent de ces festivités ont été très compréhensifs. Le cortège historique aura lieu le 27 juin et la fête des « promotions » reste fixée au 5 juillet dans chaque arrondissement.

Je convoquerai la commission des écoles prochainement. Si nous n'avions eu les fêtes de Pâques et la présente séance du Conseil municipal, nous l'aurions déjà fait, mais étant donné ces circonstances, nous avons été dans l'impossibilité de convoquer la commission des écoles. Je vous annonce dès ce soir cette bonne nouvelle, c'est que les fêtes des « promotions » auront lieu le 2 juillet pour les écoles enfantines et le 5 juillet pour les écoles primaires.

Le président: Je pense que M. Boujon est satisfait.

M. Boujon: Absolument.

Le président : Et il manifeste sa reconnaissance au Conseil administratif. L'interpellation est close.

Etant donné que la commission n'a pas tout à fait terminé son travail, je vous propose de suspendre la séance pendant cinq minutes. *(Approbation.)*

La séance est suspendue à 21 h. 50.

* * *

La séance est reprise à 22 heures.

7. Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif pour l'émission d'un emprunt de 3 ¼% Ville de Genève 1942 de 20,000,000 de francs destiné à la conversion ou au remboursement du solde de l'emprunt 4 % de 1931 et à fournir aux Services industriels de Genève les fonds nécessaires à l'achèvement des travaux de construction de la nouvelle usine électrique du Verbois [1].

M. Raisin, rapporteur : La commission que vous avez désignée ce soir a examiné minutieusement le rapport du Conseil administratif, le texte du contrat d'emprunt qui y fait suite et les termes du projet d'arrêté qui vous est soumis.

L'emprunt porte sur une somme de 20 millions, au taux de 3,25 % l'an, qui doit être considéré comme tout à fait normal étant donné la situation du marché de l'argent. Ces 20 millions sont destinés : en premier lieu à couvrir, à concurrence de 10 millions, par voie de conversion, si possible, le solde de l'emprunt de 1931 qui avait été émis au taux de 4 %, d'où résulterait une différence d'intérêt de 0,75 %, soit pour la Ville une économie de l'ordre de 70,000 à 75,000 fr. sur le service des intérêts afférents au solde restant dû; les 10 autres millions doivent permettre le règlement du solde des frais de construction de l'usine du Verbois. Ici, nous enregistrons, au nom de la commission et du Conseil municipal, la déclaration catégorique faite au moment de la présentation du projet par le président du Conseil administratif qui, sur la foi des affirmations expresses du président du conseil d'administration des Services industriels, nous a donné l'assurance que ces 10 millions suffiraient effectivement à solder toutes les factures des travaux du Verbois.

L'offre publique de souscription doit avoir lieu le 14 avril donc dans quatre jours. Cette date a été fixée ainsi car la Ville doit rembourser, le lendemain 15, une tranche de 25 millions de l'emprunt de 1931 dont le solde sera couvert par cette tranche de 10 millions dont je viens de parler; il fallait donc que le Cartel des banques suisses pût lancer sur le marché le nouvel emprunt de 20 millions avant que la Ville eût remboursé cette tranche de 25 millions sur celui de 1931.

Quant aux courtage et commission réclamés par le Cartel, ils sont fixés dans les conditions usuelles : ce sont les taux payés par toutes les villes suisses qui contractent actuellement des emprunts, soit 1,5 % sur le montant qui sera converti et 1,75 % sur le montant qui sera souscrit.

---

[1] Rapport du Conseil admininistratif, 605. Projet, 612. Renvoi à une commission, 615. Désignation de la commission, 615.

J'ajoute, en ce qui concerne les 10 millions qui doivent être attribués aux Services industriels, que, l'année dernière, à propos du précédent emprunt, de 16 millions, voté le 10 avril 1941, le Conseil municipal avait examiné de façon approfondie la situation des comptes du Verbois ainsi que l'état d'avancement des travaux; à cette époque, il y a donc de cela une année, nous avions demandé à l'administration des Services industriels d'amples éclaircissements, des renseignements très précis, qu'elle nous a fournis et qui nous ont permis de conclure que, sauf imprévu, le solde à mettre à disposition pour parachever les travaux serait à peu près de 9 à 10 millions. Nous constatons maintenant, sur la base de la déclaration faite tout à l'heure par le président du Conseil administratif, que la somme envisagée il y a un an est effectivement celle que l'on nous demande aujourd'hui à ces fins.

Avant de conclure, la commission désire cependant manifester son regret de voir, cette fois encore, le Conseil municipal saisi au dernier moment d'un projet de cette importance; l'année dernière déjà, nous avions fait exactement la même observation... (Très juste ! *sur divers bancs*) ...c'est pour ainsi dire à la dernière minute qu'on vient nous demander de voter, en une demi-heure, des sommes qui se chiffrent par de nombreux millions et nous devons dire ici au Conseil administratif que nous déplorons cette manière de faire. Certes, nous savons qu'il n'en est pas directement responsable, mais nous lui demandons instamment, lorsque d'autres projets d'emprunts devront être soumis au Conseil municipal, de faire en sorte qu'une commission soit constituée assez à temps pour pouvoir suivre les pourparlers et que le Conseil puisse être exactement renseigné avant le dernier jour. Dans le cas présent, on est à la veille de signer le contrat et pourtant, jusqu'à ce soir 8 h. 40, nous ne savions rien ! C'est un procédé que nous déplorons et nous insistons vivement auprès du Conseil administratif pour qu'il veuille bien dorénavant tenir compte de cette observation.

Cela dit, nous devons toutefois reconnaître que l'opération proposée présente pour la Ville des avantages tels que la commission ne saurait évidemment conclure autrement qu'en vous recommandant d'adopter le projet d'arrêté soumis à vos délibérations. Mais, d'autre part, il convient de relever que le contrat contient, à l'article 12, une clause qui nous oblige, que nous le voulions ou non — car les sommes demandées sont absolument indispensables — à accepter les propositions qui nous sont faites; je vous donne lecture de cet article, afin que vous puissiez vous convaincre de l'urgence qu'il y a à prendre une décision :

« Les banques contractantes auront le droit de résilier le pré-

sent contrat si, avant la clôture de l'offre publique de souscription... »

— c'est-à-dire le 21 de ce mois —

« ...il survenait des complications politiques d'ordre intérieur ou international de nature à influencer gravement le marché financier suisse, si le cours en bourse des obligations 3,5 % Ville de Genève 1937, deuxième série, descendait au-dessous de 101 % plus intérêts courus, ou si le taux officiel d'escompte de la Banque nationale suisse venait à être élevé au-dessus de 1,5 %. »

Or, il est de toute évidence que l'une de ces éventualités pourrait devenir d'un moment à l'autre une réalité, que nous pourrions nous trouver demain ou après-demain en présence de la réalisation d'une des conditions ici prévues, ce qui aurait pour conséquence de faire échouer l'opération d'emprunt.

Autre remarque que je tiens à faire ici car elle a été formulée en commission par de nombreux membres de celle-ci : nous déplorons que le Cartel des banques ait cru devoir maintenir dans le projet d'emprunt la clause de l'article 4. L'année dernière déjà, en pareille circonstance, nous avions longuement discuté sur l'opportunité d'une telle clause, sur son texte et sur les circonstances dans lesquelles le Cartel des banques avait cru devoir l'insérer dans le précédent contrat; cette fois, nous tenons à faire ici, au nom de la commission, la déclaration suivante :

La commission regrette que le Cartel des banques ait cru devoir insérer à nouveau dans le projet du contrat d'emprunt actuel la clause de l'article 4 (engagement pris par la Ville de ne pas aliéner et de ne pas mettre en gage les actifs des Services industriels jusqu'à complet remboursement de tous les emprunts en cours), attendu que cette clause n'est pas justifiée, la Ville de Genève ayant toujours scrupuleusement fait face à tous ses engagements.

Enfin, en ce qui concerne le texte du projet d'arrêté, j'ai à vous signaler une modification de style apportée par la commission à l'article 3, alinéa 2 : les mots « sans autre avis » sont supprimés et nous ajoutons, *in fine*, les mots : *au plus tard;* en effet, en vertu de l'article 3 du projet de contrat, la Ville se réserve la faculté de rembourser par anticipation avant 1957, si cela lui convient, tout ou partie du solde de l'emprunt encore en circulation.

Cela dit, la commission vous propose, à l'unanimité, de voter le projet d'arrêté soumis à vos délibérations. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté, voté selon les propositions de la commission.)*

Le projet est adopté sans discussion en premier débat.

Deuxième débat

L'article premier et l'article 2 sont adoptés.

L'article 3 est adopté dans la teneur modifiée proposée par la commission.

Les articles 4 à 7 sont adoptés.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Le Conseil administratif est autorisé à contracter au nom de la Ville de Genève un emprunt au montant de 20,000,000 de francs au taux de 3 ¼% l'an.

Article 2. — Le produit de cet emprunt est destiné :

1) à la conversion ou au remboursement du solde de l'emprunt 4 % 1931, dont il reste encore en circulation un montant de 9,162,500 francs et qui sera dénoncé au remboursement pour le 15 octobre 1942;
2) à fournir aux Services industriels de Genève les fonds nécessaires à l'achèvement des travaux de construction de la nouvelle usine électrique du Verbois.

Article 3. — Le présent emprunt comporte l'amortissement d'une somme de 10,000,000 de francs au moyen de 10 annuités chacune de 1,000,000 de francs, venant à échéance le 1er mai de chaque année, la première le 1er mai 1947 et la dernière le 1er mai 1956.

Le solde de l'emprunt sera remboursé le 1er mai 1957, au plus tard.

Le service de l'intérêt et de l'amortissement sera porté annuellement au budget ordinaire de la Ville de Genève.

Article 4. — Le Conseil administratif est autorisé à traiter avec le Groupement des banquiers privés genevois, le Cartel de banques

suisses et l'Union des banques cantonales suisses, pour la cession ferme de cet emprunt de 20,000,000 de francs aux conditions fixées dans le contrat d'emprunt d'avril 1942.

Article 5. — Sur le produit de cet emprunt, la Ville de Genève mettra à la disposition des Services industriels une somme de 10,000,000 de francs pour l'achèvement des travaux de construction de la nouvelle usine électrique du Verbois, les versements étant effectués au fur et à mesure des besoins, aux conditions fixées dans l'arrêté du Conseil municipal du 9 avril 1941, art. 5.

Article 6. — Le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un projet de loi autorisant le susdit emprunt dans les formes prescrites ci-dessus.

Article 7. — L'urgence est déclarée.

M. Peney, président du Conseil administratif : Permettez-moi, au nom du Conseil administratif, de remercier la commission et le Conseil municipal de leur vote. Je tiens à répéter que nous sommes les premiers à regretter d'avoir été dans la nécessité de vous demander un vote aussi rapide, mais nous ne sommes pas responsables de cette procédure hâtive : l'opération devait d'abord se faire pour la fin du mois seulement; nous aurions alors eu le loisir de laisser la commission rapporter dans une séance ultérieure; mais l'on est venu nous dire tout à coup qu'il fallait que l'emprunt pût être lancé le 14 courant. Dans ces conditions, nous ne pouvions pas agir autrement.

La séance est levée à 22 h. 15.

Le mémorialiste-sténographe :
S. PERRET.

Adresse du mémorialiste : 55, route de Florissant, tél. 4.04.48.

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

SESSION EXTRAORDINAIRE

MARDI 28 AVRIL 1942

Président de M. Charles DUBOULE, président

Sommaire :

Questions posées au Conseil administratif :

M. Bernoud (Présentation des comptes rendus et convocation de la commission) 647
Réponse du Conseil administratif 648
M. Thévenaz (Aménagement de la rue du Grand Pré) 648
Réponse du Conseil administratif 649
M. Borel (même sujet) 651
Réponse du Conseil administratif 651
M. Treina (Allocations de renchérissement au personnel temporaire et auxiliaire) 652
Réponse du Conseil administratif 653
M. Borel (Taxes sur les réchauds électriques) 656
Réponse du Conseil administratif 656
M. Treina (Jeux de Genève et travaux d'impression) 659
Réponse du Conseil administratif 659
M. Jaccoud (Vente sans coupons de marchandises provenant des hôtels achetés par la Ville) 660
Réponse du Conseil administratif 660
M. Borel (Services économiques de guerre) 660
Réponse du Conseil administratif 662
M. Jaccoud (même sujet) 663
Réponse du Conseil administratif 664

1. Election d'un membre de la commission administrative de l'Hospice général en remplacement de M. Charles Burklen, démissionnaire 665

2. Rapport complémentaire de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 175,000 francs en vue de la transformation des bâtiments de la propriété Bertrand pour être affectés à des classes d'écoles enfantines et primaires 665

3. Requêtes en naturalisation (17me liste) . . . . . *(Renvoyé)*

La séance est ouverte à 20 h. 30.

Il est procédé à l'appel nominal.

Membres présents : MM. Arnaudeau, Baud, Bessat, Billy, Blattner, Borel, Bornand, Bossard, Bossy, Boujon, Burdet, Burklen, Calame, Castellino, Charrot, Cheseaux, Corbat, Corboud, Duboule, Ducommun, Dufaux, Favre, Frigerio, Ganter, Guinand, Gysin, Henny, Jaccoud, Julita, Loutan, Maerky, Marti, Martin Félix, Martin-du Pan, Michellod, Naville, Page, Perret, Raisin, Ramusat, Recoux, Rey, Rollini, Rossire, Sésiano, Snell, Sormani, Thévenaz, Treina, Wursten.

Membres absents excusés : MM. Bernoud, Dentan, Debonneville, Forestier, Genoud, Parisod, Sandoz.

Membres absents non excusés : MM. Cottier, Falk-Vairant, Henssler.

MM. les conseillers administratifs Peney, président, Schoenau, Uhler, Unger et Noul assistent à la séance.

Le président : Nous avons reçu, à propos des réclames sur le mur de la rue Vallin, la lettre suivante :

Besson et Decroux
Genève

Genève, le 28 avril 1942.

Messieurs les membres du Conseil municipal
de la Ville de Genève.

Messieurs,

Faisant suite à la correspondance échangée avec M. le président du Conseil administratif concernant notre enseigne sur le mur de l'immeuble rue Vallin, 3 (immeuble où nous exploitons notre commerce de graines) face « marché aux puces », nous prenons la liberté de recourir contre la décision que vous avez prise en séance de conseil au sujet de cette façade, à savoir : cette façade devra être repeinte pour les fêtes du bi-millénaire.

Nous avons été avisés que notre enseigne devait disparaître sous une couche uniforme de peinture. Nous protestons, car cette question, à notre avis, n'a pas été étudiée à fond. Notre enseigne, qui est en *bon état*, n'est pas banale, mais au contraire artistique avec ses motifs de légumes et floraux.

Cette enseigne refaite il y a trois ans nous a coûté plus de 400 francs de réfection et si nous voulons la refaire après les fêtes, c'est une somme certainement supérieure que nous devrons payer. Il semble que ce point aussi doit peser sur le côté économique, car si les anniversaires sont une belle chose, il ne faut pas oublier que les affaires, si difficiles actuellement, ne doivent pas être entravées.

D'autre part, nous payons depuis plus de vingt ans une redevance à la Ville de Genève, ce qui représente plus de 1,000 francs versés. Notre réclamation est donc basée sur quelque chose de sérieux. Il aurait été bon qu'un délégué du Conseil se rendît sur place pour constater l'effet de notre enseigne et si celle-ci a besoin actuellement d'un rafraîchissement, nous sommes tout disposés à le faire faire.

C'est en espérant que vous prendrez notre requête en considération que nous vous présentons, Messieurs, nos salutations distinguées.

(s) *Besson et Decroux.*

Le président : Cette lettre est transmise au Conseil administratif.

De la Ligue des citoyens genevois, nous avons reçu la correspondance suivante :

Ligue des citoyens genevois

Genève, le 27 avril 1942.

Monsieur le président du Conseil municipal
de la Ville de Genève.

Monsieur le président,

Nous avons l'avantage de vous remettre avec la présente le double de notre lettre de ce jour adressée au Conseil administratif, dans le but de vous faire connaître notre opinion sur l'organisation d'un spectacle éventuel donné à l'occasion des fêtes du deuxième millénaire de Genève.

Nous vous prions de bien vouloir en donner connaissance au Conseil municipal et en vous en remerciant, nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le secrétaire :	Le trésorier :	Le président :
(s) *Hilfiker.*	(s) *Vaucher.*	*(signature illisible.)*

Genève, le 27 avril 1942.

Monsieur le président du Conseil administratif
de la Ville de Genève.

Monsieur le président,

Lors de notre dernière assemblée, un certain nombre de nos membres nous ont signalé qu'il était question d'organiser des représentations à l'occasion des fêtes du deuxième millénaire de Genève.

Notre ligue applaudit à une telle initiative qui ne peut être qu'avantageuse pour notre cité. Elle se permet toutefois de vous demander que, au cas où ces représentations auraient lieu, leurs organisateurs soient choisis parmi des personnes présentant les plus hautes compétences en la matière, afin d'éviter de répéter la fâcheuse impression qu'ont donnée les représentations de *Guillaume Tell*. Celles-ci ont laissé, à la charge des contribuables, un important déficit dont le Conseil municipal a voté la couverture après avoir émis de nombreuses critiques. Cela empêcherait d'emblée toute discussion désagréable à propos de l'organisation de tels spectacles.

Nous sommes certains que vous comprendrez notre point de vue qui n'est inspiré que du souci de l'intérêt général. Nous faisons connaître notre opinion au Conseil municipal en lui faisant parvenir le double de la présente et nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'assurance de notre haute considération.

(Mêmes signatures.)

Le président : Cette correspondance est transmise au Conseil administratif.

Enfin, du groupement « La route des jeunes », nous avons reçu la lettre suivante :

La route des jeunes
Mouvement de la jeunesse genevoise
pour le canal du Rhône au Rhin

Genève, le 25 avril 1942.

Monsieur Charles Duboule,
président du Conseil municipal,
Genève.

Monsieur le président,

Il ne nous appartient pas d'attirer votre attention sur l'importance que revêtira pour la Ville de Genève la création d'un port

fluvial et la construction d'un canal reliant, à travers la Suisse, le Rhône et le Rhin.

La jeunesse de notre ville, consciente de préparer l'avenir, a pris l'initiative de provoquer dès maintenant le déclenchement des grands travaux qui seront indispensables pour aménager cette voie fluviale. Elle s'est organisée en un Mouvement de la jeunesse genevoise pour le canal du Rhône au Rhin, dit « La route des jeunes ».

Notre mouvement a décidé de faire construire cet été par la jeunesse et la population genevoise une route « la route des jeunes » qui reliera le port fluvial à la gare de la Praille.

Dans les circonstances actuelles, notre action est un acte de foi dans l'avenir de notre cité, un acte positif alors que tant de ruines s'entassent autour de nous. Plus encore, ce travail accompli en dehors de toute étroitesse partisane ou confessionnelle, aura pour effet de réunir en un effort commun les citoyens jusqu'ici divisés en de multiples groupements hélas même parfois violemment opposés.

Pour atteindre ces buts, la construction de la « route des jeunes » et la réunion de tous les citoyens qui pensent que le présent prépare l'avenir, notre mouvement compte sur la participation de toute la population et particulièrement sur l'appui de ses nombreuses et actives sociétés. A cet effet, un appel est lancé à tous ces groupements, les invitant à participer à cette œuvre en nous donnant leur adhésion de principe à la construction de notre route, en envoyant un contingent de leurs membres travailler sur le chantier (le total nécessaire pour mener à bien cette route est estimé à 15,000 journées) ou encore en nous fournissant des pierres qui seront nécessaires au ferrage de la route (5 à 6,000 mètres cubes).

C'est ce que tenaient à vous faire connaître, Monsieur le président, les initiateurs de la « route des jeunes ».

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de notre très haute considération.

Le président : (s) *A. Comte.* Le secrétaire : *H. Vaucher.*

Le président : Il est pris acte de cette lettre.

Dans sa lettre d'excuses pour son absence à la séance de ce soir, M. Bernoud dit entre autres choses :

« Oserais-je vous prier de demander au Conseil administratif quand il compte déposer les comptes rendus de 1941 et à quelle

date il prévoit le renvoi à la commission et la convocation de cette dernière ? »

M. Peney, président du Conseil administratif : Nous ne sommes pas, comme à l'Etat, maîtres de nos comptes rendus puisque ceux-ci dépendent des comptes rendus des Services industriels. Or, ce n'est que demain matin que le conseil d'administration des Services industriels se réunira pour voter les comptes rendus qui seront ensuite soumis au Conseil municipal. Logiquement, il faudrait attendre que le Conseil municipal les ait acceptés pour en faire figurer le résultat aux comptes rendus de la Ville, car évidemment le résultat de nos comptes dépend en partie de celui des Services industriels.

Dans ces conditions, nous n'avons aucune responsabilité dans le retard qui se produit en ce qui concerne l'envoi des comptes rendus; les nôtres sont prêts depuis trois semaines; nous n'attendons que les chiffres définitifs des Services industriels. Cependant, pour éviter une plus grande perte de temps, demain après-midi, lorsque nous connaîtrons le résultat des délibérations du conseil d'administration des Services industriels qui fixera leurs comptes, nous établirons définitivement les nôtres et nous espérons vous les faire parvenir d'ici quelques jours.

Le président : Au nom de M. Bernoud, je remercie le Conseil administratif de sa réponse et je me déclare entièrement satisfait.

Questions posées au Conseil administratif

M. Thévenaz : Je voudrais demander au conseiller administratif délégué aux travaux s'il est en mesure de nous renseigner au sujet de l'aménagement de la rue du Grand Pré.

A plusieurs reprises, deux de nos collègues de l'arrondissement du Petit Saconnex, MM. Marti et Duboule, ont appelé l'attention du Conseil administratif et du Département des travaux publics sur les inconvénients, voire les dangers que présentait cette artère. Nous avons été aux côtés du Conseil administratif lorsqu'il s'est agi d'acheter la campagne Chauvet, afin précisément d'amorcer les travaux du Grand Pré. Le Conseil municipal a voté, il y a deux ans environ, une somme de 700,000 francs pour ces fins. Or, qu'a-t-on fait depuis dix-huit mois ? On a abattu quelques arbres, remué un peu de terre, démoli deux bicoques dans le haut de la rue, et c'est tout; depuis, tout est resté à l'état de chantier. C'est une situation très désagréable d'autant plus que, vous ne l'ignorez pas, la C. G. T. E. a décidé — et, pour une fois, elle a fait diligence puisque le travail est même

commencé — de remplacer sur la ligne 3 (Champel-Petit-Saconnex) le tramway par le trolleybus. Seulement les études faites à ce propos par les experts fédéraux ont révélé — ou plutôt confirmé, car nous l'avions déjà signalé, — que la rue du Grand Pré est beaucoup trop étroite pour permettre l'exploitation d'une double ligne trolleybus car deux autobus du type ne pourraient s'y croiser. En présence de cette difficulté, la C. G. T. E. a tout simplement pris le parti de détourner sa ligne par la rue Schaub, de sorte que l'agglomération du Grand Pré, la plus populeuse de tout le quartier, se trouverait privée des avantages du trolleybus.

Je prie donc instamment le Conseil administratif d'intervenir auprès du Département des travaux publics afin qu'une fois pour toutes l'aménagement du Grand Pré soit poursuivi avec diligence et notamment la partie supérieure de cette artère adaptée aux nécessités de la circulation des trolleybus pour que la population puisse bénéficier des avantages de ce mode de transport.

M. Unger, conseiller administratif : M. Thévenaz connaît trop bien la loi de fusion pour ignorer que lorsque le Conseil municipal vote un crédit pour les travaux de rues ou de voirie, il le fait en réalité à l'intention du Département des travaux publics, chargé de l'exécution et dont le chef, M. le conseiller d'Etat Casaï, excusé ce soir, pourra répondre dans une prochaine séance, à la question qui vient d'être posée.

Pour le moment, je me bornerai à préciser — premier point — que le crédit voté en son temps ici était non de 700,000 francs, mais de 460,000 francs et qu'il était destiné à l'élargissement non de la seule rue du Grand Pré, mais de la rue du Fort Barreau et du Grand Pré.

Deuxième point à retenir : l'exécution de l'élargissement de la section supérieure de cette dernière artère, nécesaire à la double circulation des trolleybus, se heurte à une autre difficulté : nous sommes en présence d'un propriétaire extrêmement récalcitrant, rebelle à céder la bande de terrain indispensable; les pièces de cette affaire constituent déjà un volumineux dossier et, pas plus tard que cet après-midi, à 4 h. 15, nous avions un rendez-vous avec son représentant à Genève (car lui-même habite le canton de Vaud). Or, il semble bien qu'on est aux prises avec une opposition irréductible, de sorte qu'il faudrait donc recourir à l'expropriation. Mais je suis mal placé pour avoir recours à cette procédure, car la seule opération qui se trouvait engagée lorsque je suis arrivé au Conseil administratif a dû être abandonnée, sur ma demande, parce qu'elle se révélait désastreuse pour l'avenir. Nous ne voudrions pas nous engager dans cette voie sans être sûrs que ce serait l'intérêt de la Ville, ni sans avoir

certains appuis. Nous sommes très patients, mais enfin les propriétaires ont aussi des droits qu'ils peuvent défendre même dans un cas où comme ici, le passage du trolleybus pourrait être favorable pour leurs immeubles. Car il est évident que cette transformation serait avantageuse non seulement pour la population du quartier, mais également pour les propriétaires.

Quoi qu'il en soit, nous conservons l'espoir d'aboutir. L'administration municipale n'est pour rien dans ces piétinements, elle a fait diligence, non depuis cet après-midi, mais depuis fort longtemps : seulement depuis des années elle se heurte à un mur : le propriétaire en cause ne veut rien savoir, bien qu'on lui offre, en échange de l'emplacement qu'il aurait à céder, une bande de terrain contiguë le long de la rue du Grand Pré; il préfère conserver ce bout de terrain — qui ne lui sert à rien — que de l'échanger contre un prolongement rentable et excellent pour la construction sur la campagne Trembley. C'est son droit nous ne pouvons rien faire tant qu'il ne se sera pas décidé à céder. Jusqu'à présent, il a tenu ferme, mais nous ne désespérons pas d'arriver enfin à vaincre son obstination. Nous connaissons deux autres propriétaires du Grand Pré qui s'étaient montrés d'abord assez coriaces — et qui étaient en quelque sorte représentés par des membres éminents du Conseil municipal ou par des citoyens devenus depuis des membres éminents de cette assemblée — et qui, au bout de trois ou quatre ans de résistance se sont pourtant fatigués. Je pense que, de même, nous parviendrons à faire capituler celui qui nous occupe. Et si l'association de citoyens qui se réunit au café Ferrero, en face de la propriété dont il s'agit, voulait bien tenir un langage aussi énergique que dans certaine lettre adressée au Conseil administratif, cela pourrait nous être d'un grand secours pour aboutir enfin. Nous avons, en effet, reçu récemment, une lettre jetant feu et flamme contre l'administration municipale, alors que toutes les difficultés sont le fait de ce propriétaire qui, fort de son droit, met des bâtons dans les roues.

Il faudrait pourtant placer le problème sur son véritable terrain : ce n'est nullement le Département des travaux publics ni la Ville — que vous représentez comme nous — qui font preuve de négligence, tous les embarras viennent de la mauvaise volonté d'un propriétaire qui, contre son propre intérêt d'ailleurs, par obstination, entrave l'aménagement d'une circulation dans tout un quartier, parce qu'il ne veut pas céder une bande de 30 mètres de longueur sur 3 mètres de largeur, soit 90 m², contre laquelle on lui rétrocéderait cependant dans la campagne Trembley, une surface équivalente et contiguë, d'ailleurs, à son fonds. Voilà tout le problème. Si l'association à laquelle appartient M. Thévenaz voulait bien intervenir et user des moyens puissants dont elle dispose pour tâcher de ramener ce monsieur à la

raison et lui faire comprendre que sa situation risque de devenir finalement intenable et qu'il est de son intérêt, somme toute, de céder, un grand pas serait peut-être déjà fait dans la voie de la solution.

M. Borel: Je ne puis, quant à moi, me déclarer satisfait des explications qui viennent d'être données en réponse à la question posée par M. Thévenaz et je regrette d'autant plus l'absence du chef du Département des travaux publics; mais enfin ce n'est pas parce que ce haut magistrat n'est pas ici ce soir que nous devons nous résigner à voir la réponse renvoyée aux calendes grecques. C'est un premier point.

Deuxième point : si je me permets d'insister, c'est que le torchon brûle; en effet, nous risquons de nous voir sous peu placés devant le fait accompli, par la C. G. T. E., c'est-à-dire l'adoption d'un tracé à voie unique, provisoirement, dira-t-on, mais nous sommes bien placés pour savoir que rien ne dure aussi longtemps que le provisoire.

M. Unger a fait état de l'opposition d'un propriétaire récalcitrant. Nous le connaissons, nous agirons soyez-en certain, monsieur le conseiller administratif; mais, à supposer qu'il ne se laisse finalement pas fléchir, il me semble que la Ville n'est pourtant pas complètement désarmée; elle a les conclusions des experts fédéraux en matière de chemin de fer, l'intérêt public est ici en jeu et l'affaire est suffisamment urgente, elle traîne depuis assez longtemps déjà pour qu'on puisse user d'une procédure accélérée d'expropriation.

A pis aller, à supposer que l'on ne puisse décidément pas obtenir de l'intéressé la cession de la bande de terrain nécessaire, il resterait quand même une ressource : ce serait d'élargir la rue de l'autre côté pour pouvoir assurer la double circulation du trolleybus, demandée par 250 citoyens du quartier. Si vous aviez commencé l'abatage des arbres, établi des trottoirs — réclamés depuis longtemps par les vieillards de Moillebeau — et reculé les clôtures, l'affaire aurait un peu avancé, les choses auraient pris une autre tournure et la situation serait peut-être moins difficile aujourd'hui.

Je ne puis donc, pour ma part, me déclarer satisfait de ce que vient de nous dire le Conseil administratif et j'insiste pour qu'il fasse toute diligence. Le moment est favorable : des soldats viennent d'être démobilisés, il s'agit de leur procurer du travail tout de suite, voilà une occasion de le faire.

M. Unger, conseiller administratif : M. Borel n'est pas satisfait, cela ne me gêne pas beaucoup, je puis même dire que cela m'est indifférent.

M. Treina : Et la population !

M. Unger, conseiller administratif : Je n'ai pas besoin que la population soit satisfaite au sujet de ce que vous racontez à votre façon; car il est aussi un autre son de cloche qu'il faut faire entendre *(Bruits et exclamations à l'extrême gauche.)* Je ne vous ai pas interrompu, je vous prie donc de me rendre cette politesse.

La C. G. T. E. que nous avons consultée — le président du Conseil municipal pourra le confirmer — a pu dire qu'elle s'est vu refuser l'autorisation de planter un seul poteau dans la propriété en question. D'autre part, la maison n'est pas assez proche de la ligne pour permettre l'amarrage à la façade. La loi n'oblige pas le propriétaire à prêter la façade de sa maison; nous sommes soumis aux lois et si nous y contrevenions, vous seriez les premiers à protester. Les propriétaires nous actionneraient devant les tribunaux qui arrêteraient immédiatement les démarches qui seraient contraires aux lois. Vous voyez que ce n'est pas aussi facile qu'on veut bien le dire.

Vous demandez qu'on élargisse la rue de l'autre côté. Ce n'est guère possible. En effet, cette rue qui est actuellement encore assez droite, deviendrait fatalement tortueuse alors qu'on cherche à y faire passer des véhicules qui mesurent 20 mètres de longueur sur 3 m. 50 de largeur. On ne s'y tiendrait plus. Il faut voir le problème dans son ensemble et, sur une distance de 200 mètres environ, il faut élargir du même côté. Le projet présenté par la C. G. T. E. est établi dans l'intérêt du passage des véhicules et de la circulation en général.

D'autre part, nous avons des propriétaires qui, jusqu'à présent, n'ont pas dit qu'ils étaient disposés à ce qu'on fasse l'élargissement sur leurs propriétés. Ce sont de petits artisans qui seraient considérablement gênés. La question ne se pose pas ainsi; il ne s'agit pas du tout d'un tracé proposé par le Département des travaux publics, qui est seul compétent, quoiqu'on ait l'air de dire que ce soit la Ville. Vous ne vous rendez peut-être pas compte que depuis l'entrée en vigueur de la loi de fusion, beaucoup de choses ont changé. Enfin, ce n'est pas la C. G. T. E. seule qui a fait le tracé; ce dernier a été approuvé par Berne. Nous sommes donc en présence de deux autorités, plus les propriétaires, soit beaucoup d'obstacles. Nous nous efforçons d'arranger les choses; nous n'y sommes pas parvenus jusqu'à présent, nous essayons d'y parvenir et nous espérons bien trouver une solution surtout si la population, comme le dit M. Borel, d'une part, et comme le promet M. Treina, d'autre part, veut bien nous aider à convaincre le récalcitrant.

Le président: L'interpellation est close.

M. Treina: Lors d'une précédente séance, j'ai posé au Conseil administratif une question relative aux allocations de renchérisse-

ment accordées au personnel temporaire et auxiliaire de la Ville de Genève. J'avais pensé que le temps aidant, les méditations du président du Conseil administratif lui permettraient de déposer le rapport qu'il nous avait promis pour un temps prochain. Or, je constate aujourd'hui que ce rapport n'est pas déposé. Il faut pourtant se rendre compte que le coût de la vie augmente chaque jour; il est des gens qui attendent une réadaptation des salaires. Cela n'a pas été le cas jusqu'ici. Si cette affirmation est fausse, dites-le et déposez votre rapport.

Je dois conclure du silence du Conseil administratif que les salaires n'ont pas été réadaptés. Nous savons qu'aux Services industriels, par exemple, on paye des salaires qui ne sont pas conformes aux tarifs syndicaux. On y trouve des salaires de 1 fr. 44 pour manœuvres, alors que le tarif syndical minimum est de 1 fr. 56. Vous me répondrez peut-être qu'il s'agit des Services industriels, que cela ne concerne pas la Ville.

Il y a aussi des ouvriers payés au mois et dont le traitement n'a pas été augmenté. Or, cette question est urgente. Vous n'êtes pas en mesure d'enrayer l'augmentation du coût de la vie; faites en sorte que les salaires soient réadaptés d'une façon, sinon normale, au moins partielle. Tel n'a pas été le cas. J'attends toujours le rapport du Conseil administratif.

M. Peney, président du Conseil administratif : Cette question est toujours à l'étude et la raison en est bien simple : nous devons nous entourer de nombreux renseignements. Je puis cependant vous dire immédiatement que vous avez tort lorsque vous prétendez que les salaires n'ont pas été réadaptés. En ce qui concerne nos ouvriers, le tarif à l'heure a été considérablement augmenté, jusqu'à 1 fr. 60, 1 fr. 65 et même 1 fr. 80. Samedi matin, nous aurons avec le Conseil d'Etat une réunion pour examiner, entre autres choses, cette question. Il est difficile de faire bénéficier les employés qui travaillent pendant un, deux ou trois jours des mêmes faveurs que nous donnons aux employés réguliers. Il ne faut pas oublier que nous occupons un personnel chômeur qu'on ne peut pas considérer comme un personnel qualifié. Nous l'employons pour autant que cela est possible parce qu'il mérite de travailler. Lorsqu'une personne a fait un stage d'un an dans l'administration, elle bénéficie de tous les avantages accordés aux fonctionnaires réguliers.

Vous permettrez donc que l'on termine la discussion sur ce point avec le Conseil d'Etat, puis nous viendrons avec un rapport complet et nous vous dirons exactement notre façon de voir.

M. Treina: Peut-on vraiment se déclarer satisfait d'une telle réponse? Voilà plusieurs séances que le Conseil administratif nous

déclare vouloir venir devant le Conseil municipal avec un rapport. Ce rapport n'est pas encore là et je m'en étonne. Il y a des gens qui attendent et le coût de la vie augmente constamment. Il est inadmissible que l'on attende aussi longtemps pour déposer des conclusions.

Malgré vos déclarations, je persiste à dire que les salaires payés aux manœuvres ne sont pas conformes aux tarifs syndicaux, pas plus aux Services industriels qu'à la Ville. Il y a là une situation qui est insoutenable. J'ai ici un article paru dans le journal *Les Services publics* et ceux qui écrivent dans ce journal sont au courant des questions qu'ils traitent.

M. Schoenau, conseiller administratif : Pas toujours.

M. Treina : Je crois, au contraire, que c'est le cas. J'attends donc votre rapport et j'espère que vous le présenterez lors de la prochaine séance. Si tel n'était pas le cas, nous nous verrions obligés de déposer un projet d'arrêté qui serait examiné par une commission.

M. Uhler, conseiller administratif : Je ne puis pas laisser passer ce que l'on dit ici sans protester. En effet, on déclare que la Ville ne paye pas ses surnuméraires et ses manœuvres aux tarifs syndicaux. Cela est absolument inexact, pour ne pas dire plus. Nos ouvriers mariés touchent, après une année d'emploi, 1 fr. 80 de l'heure et ceux qui travaillent pour l'administration municipale depuis un, deux ou trois mois touchent 1 fr. 60 de l'heure, tous reçoivent l'allocation familiale. D'ailleurs, nous engageons de préférence des mariés ou des pères de famille. J'emploie, dans mes services, des manœuvres qui ont jusqu'à six enfants. Ils reçoivent les allocations familiales. Voulez-vous nous dire quel serait le particulier qui ferait cet effort ? Pour que votre journal *Les Services publics* soit bien renseigné, il devrait s'adresser directement à l'administration qui occupe ce personnel.

Pour les célibataires, le tarif est de 1 fr. 45. Pour les mariés, sans prétendre qu'ils soient privilégiés, nous tenons compte de leur situation et, autant que faire se peut, nous engageons de préférence des gens mariés ou ceux qui ont des charges de famille. Je suis prêt à vous montrer des feuilles de paye et si j'avais pensé être interpellé ce soir, je les aurais apportées pour vous prouver que ce que j'avance est parfaitement exact.

D'ailleurs, M. Treina, vous êtes aussi député et vous feriez bien de poser la même question au Grand Conseil.

M. Treina : C'est déjà fait.

M. Uhler, conseiller administratif : Le Conseil administratif examine la question. D'ailleurs, vous avez des représentants aux

Services industriels. Ils pourraient aussi soulever la question au conseil d'administration. Nos trois administrations doivent autant que possible être sur le même pied.

M. Treina: Je ne suis absolument pas satisfait. Au surplus, M. Uhler n'est pas délégué aux travaux. On nous avait promis un rapport complet, nous l'attendons encore. Je persiste à affirmer qu'il y a des salaires qui n'ont pas été adaptés au coût de la vie et, tant que nous ne serons pas saisis du rapport complet dont la présentation est sans cesse ajournée, je ne pourrai me déclarer satisfait.

M. Uhler, conseiller administratif : Donnez-nous des noms, produisez des preuves !

M. Julita: Le Conseil administratif demande des noms... il est difficile d'en citer ici, mais nous pouvons articuler des chiffres. Peut-être ceux que M. Uhler a donnés sont-ils exacts, pour son dicastère, mais je puis lui opposer ceux des salaires pratiqués pour les travaux publics — il est vrai que les deux administrations se chevauchent. Quoi qu'il en soit, s'il est vrai que c'est l'Etat qui pourvoit à l'exécution des travaux, c'est bel et bien la Ville qui paye, elle doit donc avoir le droit de commander... *(Bruit, interruptions.)*

Pour la levée des ordures, par exemple, on fait appel à des démobilisés que l'on paye à raison de 6 fr. 50 le matin et 5 fr. 50 l'après-midi; leur salaire ne peut en aucun cas dépasser 139 francs par quinzaine, soit 238 francs par mois, donc un tarif inférieur à celui qui constitue le minimum pour les manœuvres, adopté récemment par la Société suisse des entrepreneurs. C'est simplement ce tarif minimum que nous demandons au Conseil administratif de faire appliquer.

M. Unger, conseiller administratif : Je le regrette beaucoup mais on ne peut pas demander cela au Conseil administratif qui n'est pas compétent, au sens de la loi, dans ce domaine-là. Tout ce que nous pouvons faire, c'est transmettre la requête de M. Julita au chef du Département des travaux publics. M. Julita serait bien inspiré de relire la loi de fusion afin de ne plus retomber dans l'erreur qui consiste à réclamer de l'autorité municipale des choses qui sont hors de sa compétence, contrairement à ce qui existe dans toutes les villes du monde. Que voulez-vous, c'est ainsi à Genève. Je comprends que l'on trouve cela absurde, que l'on ait peine à se faire à cet état de choses monstrueux; il n'en reste pas moins que, encore une fois, tout ce que nous pouvons faire, c'est saisir le Département compétent de l'intervention qui vient d'avoir lieu; et je pense que le chef dudit département pourra répondre dans une prochaine séance.

Le président: L'interpellation est close pour ce soir.

M. Borel: Je constate non sans désappointement que les réclamations faites à cette tribune au sujet de la politique des Services industriels en matière de taxes sur les réchauds électriques n'ont pas reçu satisfaction. Je m'empresse cependant de rendre hommage à notre collègue M. Jaccoud : il est effectivement intervenu, semble-t-il, comme il nous l'avait promis, car les Services industriels paraissent être revenus — oh ! très légèrement — à une moins injuste compréhension.

Mais encore une fois, je ne suis pas satisfait et je demande à nouveau au Conseil administratif de la Ville de Genève laquelle, ne l'oublions pas, est propriétaire des Services industriels — d'intervenir auprès du conseil de direction de cette entreprise afin d'obtenir la suppression totale de la taxe de 10 francs imposée par elle aux gens qui, soucieux de s'adapter aux circonstances, dans un esprit parfaitement normal et civique, font l'acquisition d'un de ces appareils, alors qu'ils disposent des amenées de courant indispensables. Il est inadmissible qu'on leur fasse payer cette taxe car, dans ces conditions, il n'y a pas de frais supplémentaires à la charge des Services industriels et nous n'avons donc obtenu que très partiellement satisfaction. Je demande que l'on intervienne à nouveau et j'espère que M. Jaccoud voudra bien appuyer, de son côté, cette juste revendication.

M. Peney, président du Conseil administratif : Une fois de plus, nous touchons du doigt l'absurdité de la loi de fusion, qui nous vaut des réclamations, lesquelles s'adressent en réalité à d'autres organes : nous n'avons pas compétence de donner une suite pratique aux interpellations développées récemment par MM. Borel et Boujon; tout ce que nous pouvions faire était d'en saisir les Services industriels. Nous avons écrit le 1er avril, et voici la réponse qui nous est parvenue — je ne pensais pas vous en donner connaissance ce soir mais puisque la question est reprise, je vais vous communiquer cette réponse. Au surplus, veuillez remarquer que nous avons fait toute diligence :

Services industriels de Genève
Conseils-présidence
et secrétariat général

Genève, le 14 avril 1942.

A Monsieur le président du Conseil administratif
de la Ville de *Genève*

Monsieur le président,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 1er courant et, nous référant à l'entretien que le soussigné a eu

entre temps avec vous, vous confirmons que le nouveau barème pour la consommation du gaz a été établi par les services fédéraux, qui l'ont imposé aux consommateurs comme aux producteurs de gaz.

Cependant, pour vous permettre de répondre aux questions qui pourraient vous être adressées, nous vous remettons, sous ce pli, un exemplaire du barème en question et vous communiquons quelques renseignements sur les données qui ont servi à son établissement.

Ainsi que vous le constaterez par l'examen du barème ci-joint, les petits consommateurs (zone rouge) ne sont pas frappés par les mesures restrictives; les consommateurs moyens (zone verte) devront réduire leur consommation de 0 % à 15 %; seules les personnes qui auparavant utilisaient des quantités de gaz relativement importantes se verront contraintes de la réduire jusqu'à 30 %.

Si nous envisageons, par exemple, le cas de trois ménages de quatre personnes, dont le premier consommait en moyenne, durant le deuxième trimestre 1941, 25 m³; le deuxième 50 m³ et le troisième 100 m³, ils auront actuellement droit mensuellement respectivement à 25 m³, 43 m³ et 77 m³, soit au 100 %, au 86 % et au 77 % de leur consommation de 1941. Ainsi les ménages qui ont été réellement économes dans l'emploi du gaz, subissent des restrictions moindres que ceux qui l'utilisaient plus largement.

Le barème a été établi en attribuant à chaque ménage :

1° 25 % du contingent dit « de base »,

2° 68 % de la consommation réelle pendant le trimestre correspondant de l'année 1941,
ces deux quantités étant additionnées.

Le contingent de base résulte d'une enquête faite dans toute la Suisse.

Il eût été évidemment plus simple pour les usines à gaz d'attribuer à chaque ménage un contingent maximum basé uniquement sur le nombre de personnes vivant en commun. Mais ce procédé aurait été peu équitable puisqu'il n'aurait aucunement tenu compte des conditions d'existence particulières des divers abonnés.

Des ménages composés d'un même nombre de personnes et ayant un genre de vie analogue n'ont pas nécessairement des besoins identiques en ce qui concerne le gaz. Certains d'entre eux jouissent, par exemple, de distributions centrales d'eau chaude, d'autres pas. Les premiers auront de l'eau à 80 degrés C environ pour faire la cuisine, les lavages de vaisselle et pour la préparation des bains, tandis que les seconds n'auront à disposition que de

l'eau à 15 degrés C environ, ce qui nécessite une plus grande quantité de gaz pour obtenir le même résultat. De plus, ces derniers posséderont probablement un chauffe-bains à gaz. Ceci montre donc bien que deux ménages comparables n'utilisent pas des quantités de gaz semblables.

Dans d'autres ménages, il est nécessaire de cuire à plusieurs reprises les aliments car l'horaire de travail du chef de la famille ne coïncide pas avec celui de sse enfants. C'est le cas notamment pour les employés des entreprises de transports, des P. T. T., etc.

Ainsi que ces divers exemples vous permettent de le constater, ce barème tient compte aussi équitablement que possible des besoins réels de chaque ménage.

L'ordonnance autorise, d'autre part, les usines à gaz à adapter les quantités attribuées aux modifications survenues dans les ménages (augmentation ou diminution du nombre de personnes, etc.). Chaque fois qu'il est informé de tels changements, notre service du gaz fait usage de cette autorisation.

D'une manière générale, ce service examine tous les recours qui lui sont adressés et leur donne une solution conforme à l'esprit de l'ordonnance N° 18 et aux instructions d'application du 4 avril 1942. C'est par milliers que ces recours nous parviennent, soit par correspondance, soit par visites directes des personnes intéressées.

Telles sont, Monsieur le président, les remarques que suggère le mode de rationnement fixé par les autorités fédérales pour toute la Suisse. Si, malgré ces explications complémentaires, vous estimiez qu'il conviendrait de modifier les principes ou les taux adoptés, il serait nécessaire d'agir directement auprès du Conseil fédéral ou de ses services.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom des Services industriels de Genève,
Le président : (signé) *E. Choisy.*

(Annexe mentionnée.)

Nous avons écrit immédiatement au Conseil d'Etat, lui disant notamment :

« Il n'en demeure pas moins que les réclamations sont extrêmement nombreuses et que bon nombre de cas d'application du barème, conformément aux prescriptions fédérales, ne paraissent pas équitables.

Comme les Services industriels remarquent à la fin de leur lettre que si malgré les explications qu'ils nous ont données, nous

estimons qu'il conviendrait de modifier les principes ou les taux adoptés, il serait nécessaire d'agir directement auprès du Conseil fédéral ou de ses services, nous nous permettons de venir vous proposer d'intervenir dans ce sens auprès de l'autorité fédérale. Dans ce cas, nous nous mettrions bien volontiers à votre disposition pour convenir des bases à donner à cette intervention.

Nous avons donc pris immédiatement acte de votre demande et fait le nécessaire pour que l'on corrige ce que vous avez critiqué. Nous ne pouvons pas faire davantage. Seul le Conseil d'Etat peut intervenir à Berne auprès des autorités fédérales.

M. Boujon: Je remercie le Conseil administratif de ses explications, bien qu'elles ne me donnent pas entière satisfaction. Le fond de la question n'est en rien modifié. En effet, permettez-moi de vous signaler un fait : Un ménage de trois personnes, utilisant précédemment l'électricité, s'est vu attribuer, sans aucune démarche de sa part, un contingent de 54 m³ de gaz par mois ! Il ne faut donc pas venir dire qu'on s'en réfère toujours à Berne. Nous lisons dans les journaux de nombreux articles; pas un ne traite la question d'une façon juste et équitable et c'est précisément contre quoi nous nous élevons. Je ne comprends pas que les Services industriels ne veuillent pas ouvrir mieux les oreilles et accepter nos doléances. J'espère que le Conseil administratif n'en restera pas là et poursuivra ses démarches de manière à donner satisfaction à la population qui n'est pas du tout contente de la façon dont elle a été traitée.

M. Borel : Approuvé !

Le président: L'interpellation est close.

M. Treina: Il règne dans le monde de l'imprimerie un grand étonnement au sujet de la façon dont le Comité des jeux de Genève attribue ses travaux d'impression. Il est naturel que la position de certaine personne au sein de comités permette à d'aucuns certaines facilités quant à la répartition des commandes. Mais il paraîtrait qu'au Comité des jeux de Genève, on exagérerait quelque peu. Je demande au Conseil administratif d'intervenir afin que les travaux d'impression soient répartis entre plusieurs imprimeurs de la place, évitant ainsi l'accaparement d'un seul. La Ville est en droit d'intervenir puisque le Conseil municipal a voté une subvention.

M. Uhler, conseiller administratif : Je prends acte de cette réclamation et je verrai si elle est justifiée. L'année dernière, les travaux d'impression ont été répartis entre plusieurs imprimeries.

M. Treina : Ce qui n'a pas été le cas cette année.

M. Uhler, conseiller administratif : J'en prends note et ferai une enquête.

Le président: L'interpellation est close.

M. Jaccoud: J'ai une petite question à poser au Conseil administratif. Vous avez constaté comme moi sans doute qu'à l'occasion de l'achat de l'hôtel Bellevue par l'Etat, on a procédé à la vente du mobilier de cet hôtel; cette vente eut lieu aux enchères publiques et les prix ont atteint des proportions considérables; les gens se sont rués sur la marchandise parce qu'elle était vendue sans coupons. Je pense qu'il en sera exactement de même à très brève échéance en ce qui concerne le mobilier de l'hôtel Métropole.

Les commerçants sont quelque peu alarmés d'un tel état de choses. En effet, si l'on vend aux enchères publiques volontaires des marchandises qui sont soumises au rationnement sans avoir besoin de fournir de coupons, ils se trouvent singulièrement prétérités. Est-ce que le Conseil administratif, qui est aujourd'hui propriétaire de l'hôtel Métropole, peut nous renseigner sur les conditions dans lesquelles cette vente du mobilier sera faite?

M. Peney, président du Conseil administratif : La Ville est propriétaire de l'immeuble seul. Tout le mobilier appartient à la Société des hôtels, ancienne propriétaire de cet immeuble. Dans ces conditions, nous ne pouvons absolument rien pour vous donner satisfaction.

Le président: Et c'est fort heureux. L'interpellation est close.

M. Borel: Nous avons eu l'occasion d'intervenir au sujet des services économiques de la Ville. On nous a promis une réponse mais, comme sœur Anne, nous ne voyons rien venir. D'avance, cependant, nous sentons venir la réponse : Une enquête est ouverte, elle est en cours et nous en attendons le résultat. Nous avons d'autres questions à poser et nous disons d'emblée qu'une telle réponse ne nous donnera pas satisfaction; et voici pourquoi :

Nous avons acquis maintenant la conviction absolue qu'il régnait un fâcheux dualisme entre le service économique cantonal et les services municipaux, dualisme dont la population est aujourd'hui victime. Or, la population entend n'être plus la victime du conflit de compétences qui existait entre les services cantonaux et municipaux de l'économie de guerre.

Nous avons la conviction absolue que du côté cantonal, on ne mettait pas toute la diligence voulue pour faciliter le travail au personnel

de la Ville. Cela était, à mon sens, une chose tout à fait inadmissible et pour ma part, je ne comprends pas comment le chef actuel de ce service cantonal occupe encore sa place et comment M. le conseiller d'Etat Casaï continue à le défendre et à le soutenir. Mais là n'est pas seulement ma question.

Je constate que le 12 février, c'est le Conseil d'Etat, en l'espèce M. Casaï, qui intervient auprès du Conseil administratif. Un magistrat a dit, à propos d'un autre scandale, qu'on avait joué un tour de cochon. Aujourd'hui, je resterai dans les termes diplomatiques, mais j'ai le sentiment très net qu'on a joué un tour de Casaï à M. Peney. Cela est certain et le Conseil administratif s'est trouvé complètement désarmé devant les attaques dont il était l'objet en ce qui concerne le service municipal de l'économie de guerre. Une enquête est en cours, c'est entendu, mais ce que je n'admets pas, c'est que les gens qui ont présidé en quelque sorte, comme cause initiale, au licenciement du personnel, sont eux-mêmes sous les verrous ou, paraît-il, font l'objet d'une enquête administrative. Je ne comprends pas comment le chef actuel du service cantonal de l'économie de guerre ait eu le doigt assez malheureux pour recruter son état-major de telle façon que ce personnel, en grande partie, est actuellement sous les verrous, alors même qu'un de ces personnages faisait l'objet d'un rapport de police au moment où il a été appelé aux fonctions qu'il exerçait.

Or, ce sont ces gens-là qui ont fait des pressions énormes sur le Conseil d'Etat et le Conseil administratif pour arriver à quoi? A réorganiser ces services, paraît-il. Qui paye cette réorganisation aujourd'hui? Ce sont les contribuables parce qu'on a institué un nouveau contrôle. Le précédent était si mauvais, paraît-il — qu'il a fallu en instituer un nouveau. Je ne sais pas ce qu'en pensent vos électeurs et vous, en particulier. Moi, par exemple, cela m'amuse assez, surtout quand je pense qu'on est allé jusqu'à demander les bordereaux d'impôts et que ces demandes étaient faites par des gens qui ne sont même pas fonctionnaires temporaires ou assermentés. Pour la classe ouvrière, peu lui chaut de montrer ses bordereaux d'impôts; mais je ne sais pas ce qu'on en pense dans vos milieux. Cependant, là n'est pas la source du mécontentement.

Ce qui est plus important, c'est que l'on a dû engager quelque 60 ou 70 fonctionnaires supplémentaires qui coûtent à la Ville 840 francs par jour, et sont au travail depuis trois ou quatre semaines pour assurer convenablement un contrôle qui était si mauvais auparavant.

Je me demande qui dirige encore actuellement les services économiques de la Ville : est-ce M. Peney, est-ce M. Casaï, est-ce certains chefs de bureau qui auraient — l'un d'eux en tout cas au cantonal — passablement de choses à voir devant leur propre porte? — Quoi

qu'il en soit, je ne puis pas admettre que l'on nous fasse attendre plus longtemps un rapport circonstancié et complet car cette affaire a suscité dans la population un malaise qui a peine à se dissiper, partout on en parle et il est grand temps que toute la lumière soit enfin faite.

M. Peney, président du Conseil administratif : Evidemment, je suis obligé de répondre à M. Borel que l'enquête suit son cours et que nous devons en attendre les résultats; je ne puis pas lui dire autre chose pour le moment. Je vous l'ai déjà précisé à la séance du 6 mars dernier. Une fois les conclusions de l'enquête parvenues à notre connaissance, nous vous renseignerons de façon complète. D'autre part, M. le conseiller d'Etat Casaï déclarait au Grand Conseil, le 28 mars, en réponse à une interpellation : « ... Je songe à nos affaires dont vous serez informés exactement. En effet, le Conseil d'Etat est décidé, lorsque les enquêtes administratives en cours seront terminées, à présenter au Grand Conseil un rapport complet sur l'activité des services économiques de la Ville, de l'Office central et sur les faits de marché noir. »

Que voulez-vous que nous fassions, après cela? Nous sommes bien obligés d'attendre les déclarations que le Conseil d'Etat fera devant le Grand Conseil. Puis nous les apporterons ici, en les complétant au besoin. J'ajoute que nous avons perfectionné l'organisation de nos services économiques et je puis dire qu'actuellement tout y marche très bien. Au surplus, l'organisation telle qu'elle fut conçue au début, n'était pas mauvaise du tout, je l'ai dit aussi à la séance du 6 mars. Mais on a exagéré les critiques, c'est certain. Encore une fois, il convient d'attendre la fin de l'enquête, elle se terminera bien un jour...

M. Treina : Avant la fin de la guerre, si possible !

M. Peney, président du Conseil administratif : Nous sommes déjà intervenus pour demander où elle en était; nous n'avons pas le pouvoir de faire mieux.

M. Borel : En somme, puisque, au dire du représentant du Conseil administratif, l'organisation d'auparavant n'était pas mauvaise, il faut donc croire qu'elle a été mise à mal par certaines gens... qui ont passablement de choses à se reprocher. Je retiens également que, si elle n'était pas mauvaise, elle avait aussi l'avantage d'être plus économique et de beaucoup, que celle qui l'a remplacée. Elle a été perfectionnée, nous dit-on, oui, seulement cela coûte 840 francs de plus par jour au contribuable genevois. Si c'est là ce

qu'on appelle de la réorganisation, je regrette beaucoup, mais je ne puis pas m'en féliciter.

M. Jaccoud: Je voudrais dégager certains points de ce débat qui a mis en lumière, une fois de plus, la sujétion, fort regrettable, où se trouve la Ville vis-à-vis de l'Etat.

Nous pouvons dire ici que les mesures qui ont été prises par le Conseil administratif, auxquelles on vient de faire allusion, ne l'ont été que par suite d'une intervention du Conseil d'Etat auprès du Conseil administratif, celui-ci s'étant vu poser des conditions par celui-là. Si le Conseil d'Etat croit pouvoir tenir indéfiniment la Ville en état de perpétuelle sujétion, il faudra lui dire, un jour ou l'autre, qu'il se trompe, car nous entendons être maîtres chez nous : s'il y a de la police à faire, nous saurons la faire nous-mêmes, s'il y a des mesures à prendre, nous sommes assez grands garçons pour les prendre. Nous aimerions toutefois rencontrer un peu plus de virilité chez nos conseillers administratifs... *(Rires.)*

M. Borel : Très bien !

M. Jaccoud : ...et que, lorsque le Conseil d'Etat reviendra poser des conditions, notifier des ukases, formuler des ultimatums, on lui dise, une bonne fois : « Il y a la Ville et il y a l'Etat, la Ville saura faire son ménage et l'Etat tâchera de faire le sien ». Nous connaissons d'ailleurs cette méthode de l'autorité cantonale, qui consiste à dire que tout est pourri chez les autres et que tout marche fort bien chez elle. Il y a deux ans, un magistrat cantonal avait déclaré, à notre grand ébahissement, que l'affaire de la Banque de Genève n'était qu'une bagatelle, comparée à l'état de choses aux Services industriels. Or, depuis lors, les Services industriels ont continué leur travail, non sans difficultés, certes, depuis la guerre; ils se sont développés — tout le monde le sait — et ils ne se portent pas trop mal; en dépit même des prophéties de mauvais augures, ils ont tenu leurs engagements.

De même, lorsqu'il s'est agi de sévir contre un ou deux employés des services économiques de la Ville, le Conseil d'Etat a prétendu que l'on se trouvait en présence d'une organisation malpropre, corrompue du haut en bas, et c'est lui qui a exigé de la Ville le congédiement de fonctionnaires placés à la direction de cet organisme. On serait fondé aujourd'hui à se demander s'il ne serait pas bien inspiré de méditer une parole de l'Evangile : « Tu vois la paille qui est dans l'œil de ton voisin mais tu ne vois pas la poutre qui est dans le tien ». Il est assez étrange, en effet, de le voir venir donner des leçons au Conseil administratif en cette affaire, alors que les services

économiques de la Ville ont toujours bien marché, à la satisfaction de tous, M. Peney l'a déclaré à deux reprises devant ce Conseil. Il est donc singulier, dis-je, de voir le Conseil d'Etat prétendre faire la leçon au Conseil administratif, alors surtout que nous ne savons que trop ce qui se passe dans les services de l'Office central de l'économie de guerre. Nous nous étonnons, comme on s'en est étonné tout à l'heure, que ce Conseil d'Etat, qui a exigé le licenciement d'employés placés à la tête des services municipaux, n'ait pas de son côté pris une mesure semblable à l'office cantonal...

M. Borel : Et pour cause !

M. Jaccoud : Il y a là deux poids et deux mesures. Tandis que le Conseil d'Etat exige que la Ville frappe avec rigueur des fonctionnaires innocents, il fait preuve d'une étonnante mansuétude à l'endroit de certains de ses fonctionnaires.

Nous voulions le relever ici, sans entrer dans le vif du sujet. Car une enquête administrative est en cours, nous dit-on, et il convient d'en attendre l'issue. Soit, mais nous voulons demander au Conseil administratif de trouver, une autre fois, l'énergie de résister à des interventions du genre de celle dont il a été récemment l'objet de la part du Conseil d'Etat, intervention qui n'était pas justifiée, nous en avons la preuve aujourd'hui. S'il y a un nettoyage à faire, nous pouvons, je l'espère, compter sur le Conseil administratif pour le faire et le faire tout seul, et pour dire une fois pour toutes au Conseil d'Etat qu'il ne se mêle pas trop de notre ménage municipal. (Très bien ! *sur divers bancs.*)

M. Borel : Et qu'il fasse le sien jusqu'au bout.

M. Peney, président du Conseil administratif : J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce que vient de dire M. Jaccoud. Mais, quoi que vous disiez et quoi que vous fassiez, il n'en reste pas moins que la Ville de Genève, comme toutes les communes du canton, se trouve sous la tutelle de l'Etat... (*Une voix :* Il faut la secouer, cette tutelle !) ...et que les services économiques municipaux sont placés sous la surveillance de l'Office central — cantonal — de l'économie de guerre, auquel nous étions, et sommes encore obligés d'obéir. Il est exact que pendant deux ans et quatre mois, personne ne s'est jamais plaint de l'organisation de nos services; puis tout à coup, certains ont trouvé que tout y allait mal... Enfin, nous arrivons à une première mise au point. Il convient d'attendre la suivante.

Le président: L'interpellation est close.

1. Election d'un membre de la commission administrative de l'Hospice général en remplacement de M. Charles Burklen, démissionnaire [1].

Le soin de cette nomination est laissé à la présidence qui désigne M. *Maurice Thévenaz.*

2. Rapport complémentaire de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 175,000 fr. en vue de la transformation des bâtiments de la propriété Bertrand pour être affectés à des classes d'écoles enfantines et primaires [2].

M. Borel, rapporteur : Le Conseil municipal, lors de la dernière séance, a été bien inspiré de repousser la proposition qui lui était faite relativement au crédit nécessaire à la réfection et à la transformation de l'immeuble de la propriété Bertrand. En effet, entre temps, l'accord a pu être réalisé au cours d'une séance qui réunissait, d'une part, les représentants du Département de l'instruction publique, d'autre part, les représentants de la commission d'urbanisme et les membres de la commission des travaux. Après une étude assez poussée et mûrie, nous sommes arrivés à une solution qui apparaît satisfaisante pour tout le monde.

Cette solution, au point de vue architectural, restitue à cet immeuble son cachet XVIIIe siècle; au point de vue pédagogique, à quelques fractions de mètres carrés près, elle donne satisfaction aux conditions normales concernant le jour à donner aux classes. En conséquence, la commission des travaux vous propose-t-elle l'adoption de ce crédit de 175,000 francs pour la construction des annexes et dépendances relatives à cette école, plus la construction de deux classes enfantines et de deux classes primaires.

Au cours de la discussion, des vœux ont été émis pour qu'on n'en restât pas à l'aspect fragmentaire de la façade principale tel que le commande la première étape, mais que l'on passât directement à la construction totale de la façade principale ce qui entraînerait, en l'espèce, la construction immédiate de six classes. Si l'on s'en tient à la formule quatre classes, le coût serait de 175,000 francs, et c'est la proposition de la commission. Par contre, si l'on donne suite aux propositions qui sont faites, voici à quoi l'on aboutit :

[1] Lettre de démission de M. Burklen, 650.
[2] Rapport du Conseil administratif, 541. Projet, 543. Renvoi à la commission des travaux et tour de préconsultation, 544. Rapport de la commission, 616. Premier débat, 619. Nouveau renvoi à la commission, 622.

M. le conseiller administratif Uhler a été convié de faire toute diligence auprès des experts pour établir un devis total au cas où ce soir, le Conseil municipal adopterait la formule totale. Ce devis aboutit au chiffre, non pas de 175,000 francs mais de 290,000 francs, soit une augmentation de 115,000 francs pour les deux nouvelles classes qui seraient prévues, soit 105,000 francs pour la construction et 10,000 francs pour le mobilier.

Une autre formule, mais qui n'apparaît pas désirable, voudrait que devant l'ampleur de la dépense de 290,000 francs, on sacrifiât une des classes prévues par le premier projet et que l'on s'arrêtât à la formule : cinq classes. Je ne crois pas que cette formule soit acceptable. A première vue, il semble qu'on réalise une économie substantielle qui a été arrêtée rapidement au chiffre de 30,000 francs, mais les experts réduisent cette économie à 15,000 francs.

Dans ces conditions, la formule cinq classes n'apparaît pas heureuse.

Je résume en disant que la commission vous propose ferme l'adoption du crédit de 175,000 francs pour quatre classes. D'autre part, elle insiste pour que le Conseil municipal soit placé devant la discussion d'un projet éventuel de six classes, pour le prix de 290,000 fr.

M. Uhler, conseiller administratif : La commission des travaux a apprécié en deux séances les propositions qui étaient faites. Dans la première séance, nous ne donnions pas satisfaction au Département de l'instruction publique par rapport aux surfaces de jour nécessaires dans les classes. C'est alors que la commission a demandé, d'accord avec les représentants de la commission d'urbanisme, à l'architecte d'envisager un agrandissement des fenêtres dans le corps central de façon à obtenir ces surfaces. Le Département de l'instruction publique, à qui nous avons transmis le nouveau projet, nous a donné son acquiescement par la lettre suivante :

Genève, le 23 avril 1942.

« Monsieur le conseiller,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre et du plan du 16 avril de M. E. Hornung, architecte, relatif à la transformation de la propriété Bertrand en école.

Le Département accepte la nouvelle façade avec les fenêtres telles qu'elles sont prévues, puisque l'éclairage est conforme aux dispositions réglementaires, sauf pour la classe centrale du premier étage, où la différence est seulement de 0 m² 50. »

Cela, évidemment, est insignifiant.

A la dernière séance, alors que l'on croyait pouvoir se déclarer satisfaits, un membre de la commission a demandé s'il ne serait pas préférable de construire immédiatement l'aile de gauche afin d'obtenir

de suite le développement de toute la façade. J'ai fait immédiatement l'objection qu'il ne fallait pas être plus royaliste que le roi. Le Département de l'instruction publique nous demandait trois ou quatre classes; nous en ouvrirons quatre avec une salle de jeux et une salle au premier étage, à usages multiples.

J'ai ajouté qu'une telle extension entraînerait une augmentation assez sensible des frais. Je ne m'étais pas trompé. L'architecte nous a annoncé une augmentation de 105,000 francs pour la construction seulement. A cette somme, il faut ajouter celle qui serait nécessaire pour l'achat du matériel et mobilier scolaire, ce qui porterait le total du crédit à 290,000 francs pour six classes au lieu de 175,000 francs pour quatre.

Ce matin, le Conseil administratif a apprécié la question et s'est prononcé pour le crédit de 175,000 francs comportant la construction et l'aménagement de quatre classes. Le Département de l'instruction publique n'en demande pas davantage. Nous aurons ainsi la possibilité d'aménager l'immeuble en trois étapes :

1) l'aménagement de quatre classes;
2) nouveau bâtiment avec deux classes;
3) possibilité d'avoir quatre classes dans l'aile qui sera construite en troisième étape (partie de la ferme).

Vous êtes donc en présence de ces divers aspects de la question. Le Conseil administratif s'en tient au projet des quatre classes (175,000 francs). Nous pensons que le Conseil municipal ferait preuve de sagesse en suivant la suggestion du Conseil administratif.

Le président: Je serai obligé à ceux des conseillers qui se rallient aux conclusions de la commission de renoncer à demander la parole. Parmi les opposants, nous avons M. Rossire.

M. Rossire: A la dernière séance, nous avons demandé le renvoi du projet à la commission des travaux. Maintenant nous avons satisfaction en ce qui concerne la façade principale. La différence essentielle avec le projet précédent réside en ceci que le nouveau projet prévoit cinq fenêtres par aile, au lieu de quatre auparavant, tout en respectant le cachet architectural XVIIIe siècle.

Nous avions demandé, d'autre part, à la dernière séance de la commission des travaux, que les deux ailes fussent exécutées en même temps pour compléter la façade principale, pour les raisons suivantes : notre ville possède des parcs magnifiques dont il faut se montrer digne. Respectueux du beau legs fait à la Ville par Mme Bertrand, nous devons faire de notre mieux pour le mettre en pleine valeur, sans nous attacher trop étroitement à des économies qui ne seraient

pas faites à bon escient. Or, si nous allons au fond du problème, nous avons évidemment avantage à envisager dès maintenant l'exécution du tout car si l'on attend la fin de la guerre pour passer à la deuxième étape, il faudra transformer et démolir en partie le travail de la première, y compris une partie de la toiture. D'où un supplément de dépense assez important.

Dans ces conditions, afin de ne pas perdre du temps et de permettre de commencer les travaux — puisque le projet a déjà été renvoyé deux fois à la commission — je serais d'accord de voter ce soir le crédit proposé à 175,000 francs, mais d'autre part, je prierai M. le conseiller administratif Uhler de recommander à l'architecte de prévoir l'exécution éventuelle de l'aile. Le chiffre articulé pour le supplément, soit 105,000 francs, me paraît élevé; il faut reconnaître que nous n'avons laissé à ces messieurs que bien peu de temps pour faire les calculs de détail; il faudrait qu'ils fussent établis de façon plus approfondie; on pourrait alors, pour ce supplément, renvoyer l'affaire à la commission des travaux... *(Protestations sur divers bancs.)* ...qui pourrait étudier la question pendant que l'on entreprendrait et que l'on avancerait le travail de la façade principale. En un mot, il s'agirait de voter maintenant le crédit de 175,000 francs, en renvoyant pour le surplus, le projet à la commission.

M. Raisin: Je dois, quant à moi, combattre la proposition de notre collègue M. Rossire.

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir quel est le nombre de salles nécessaires pour enfants du quartier de Champel qui doivent fréquenter l'école enfantine. Elle a été posée au Département cantonal de l'instruction publique, qui a déclaré suffisantes actuellement quatre salles de classe et une salle de gymnastique. Par conséquent, nous devons tenir compte de cet avis, qui répond, sans doute, aux nécessités de l'instruction des enfants.

Il ne s'agit pas de savoir s'il serait plus esthétique d'adjoindre une seconde aile à la construction et opportun d'examiner immédiatement des plans comportant cette solution — qui entraînerait une dépense supplémentaire importante. On nous demande de voter un crédit de 175,000 francs, ce qui est déjà une somme élevée. On a trop tendance ici à considérer le Conseil municipal comme une machine à voter des crédits, et des crédits qui apparaissent absolument inutiles dans les circonstances présentes. Loin de moi, d'ailleurs, la pensée de combattre toute espèce de crédits ! Mais encore une fois que nous demande-t-on ? Quatre classes, pas six. L'esthétique de la propriété Bertrand ne sera absolument pas rompue par le fait que l'édifice aura une belle façade sur le devant et une seule aile

sur le derrière — si j'ose m'exprimer ainsi — que personne ne viendra admirer, que personne même ne verra.

Je vous prie donc de vous montrer ménagers des deniers publics et de ne pas voter inconsidérément des sommes qui ne sont pas nécessaires.

Le président : Au fond, tout le monde est d'accord, il n'y a que M. Rossire qui fasse une réserve.

M. Treina: J'estime que ce n'est pas faire acte de sage économie que de se borner à voter le crédit de 175,000 francs. Champel se développe. Sans doute, nous savons que ce n'est pas précisément un quartier de familles nombreuses, mais tout permet de penser que dans un proche avenir les enfants y seront en assez grand nombre pour peupler deux nouvelles classes. A ce moment, il faudra ouvrir un nouveau crédit, certainement supérieur au chiffre envisagé ce soir. Un collègue, qui est du métier, vient de nous dire qu'il faudra alors compter avec des transformations importantes, des démolitions partielles, toutes choses qui pourraient se faire maintenant dans de meilleures conditions et à moindres frais. Nous pensons donc qu'il sera en définitive plus économique d'exécuter d'emblée l'aménagement pour six classes que de remettre à plus tard les adjonctions ou transformations que nécessiteront un jour deux classes supplémentaires.

Bien que la commission ait consacré pas mal de temps à l'examen du projet, il me semble qu'elle ne l'a pas étudié à fond; en outre, si d'une part elle conclut à l'ouverture d'un crédit de 175,000 francs, on nous dit, d'autre part, que le chiffre de 290,000 francs a été suggéré dans l'hypothèse d'un aménagement conçu plus grand, il aurait donc dû y avoir un rapport de majorité et un rapport de minorité...

Le président : Tout le monde est d'accord sur 175,000 francs. *(Protestations sur divers bancs.)*

M. Treina : On dit que le projet à 290,000 francs aurait dû être examiné. Bref, on ne sait pas exactement où les choses en sont. Pour notre part, nous pensons que la proposition de M. Rossire se justifie pleinement et, s'il la maintient, nous la soutiendrons.

M. Guinand: Les observations de M. Treina ne tiennent guère debout, il y a des interventions qu'il faut faire à bon escient, il en est d'autres dont il vaut mieux s'abstenir.

M. Treina laisse entendre que le projet correspondant au crédit de 175,000 francs n'a pas été suffisamment étudié... Or, c'est précisément parce que le premier examen ne nous avait pas paru suffisant

que nous avons demandé récemment le renvoi à la commission des travaux. Maintenant, l'étude a été poussée, elle est complète; si M. Treina avait suivi plus attentivement le débat à la dernière séance, il saurait — et son collègue M. Borel, qui est rapporteur, pourra le lui dire — que l'étude a été menée absolument à fond. Dans ces conditions, je crois que nous devrions nous trouver unanimement d'accord, M. Treina faisant minorité, je l'espère pour lui, en ce qui concerne le vote du crédit de 175,000 francs.

J'ajouterai qu'il y a même urgence à le voter. Ajourner serait contraire aux intérêts de la population — que M. Treina a l'air de défendre dans certains cas, mais qu'il oublie comme par hasard dans d'autres. Il s'agit de disposer le plus tôt possible d'une école dans ce quartier. Si l'on renvoie de nouveau le projet à la commission, les travaux seront retardés et le bâtiment ne sera pas prêt pour recevoir les enfants en temps voulu dans de bonnes conditions techniques et hygiéniques.

Je vous propose donc le vote pur et simple du crédit de 175,000 fr.

Quant à la suggestion de M. Rossire, il me semble que l'on peut parfaitement prévoir pour plus tard un examen plus approfondi. Mais la question n'est pas encore mûre : M. Rossire, lui-même architecte, reconnaît que les études d'architecture n'ont pas été suffisamment poussées...

M. Rossire : Mais si !

M. Guinand : ...et nous ne pouvons donc pas voter maintenant, la tête dans un sac, un crédit pour la nouvelle aile. Nous avons déjà entendu assez de sornettes ce soir et nous n'avons pu aborder l'ordre du jour qu'à 21 h. 25. Ceux qui viennent ici pour faire leur travail de conseillers municipaux aimeraient pouvoir le faire convenablement, dans des conditions normales, sans avoir à entendre de longues péroraisons.

M. Treina : Y compris la vôtre !

M. Uhler, conseiller administratif : Je voudrais, si possible, ramener un peu de calme dans ce débat; la question n'est pas telle que l'on doive s'échauffer à ce point.

M. Treina se trompe s'il pense qu'il faudrait démolir une partie de la construction et de la toiture pour construire ultérieurement l'autre aile. M. Rossire se trompe également...

M. Rossire : Mais non, voyons ! il faudra transformer...

M. Uhler, conseiller administratif : Mais non, pas du tout !

M. Rossire : Allons, allons !

M. Uhler, conseiller administratif : On ne touchera pas à la façade, on bouchera des fenêtres.

M. Rossire : Ah ? On fera des ouvertures pour les boucher ensuite ?

M. Uhler, conseiller administratif : Il faudra les boucher maintenant aussi. Il faudra démolir la véranda, également une partie de la toiture maintenant; cela ne coûtera pas plus cher dans quelques années, quand les matériaux seront moins rares et sans doute aussi moins chers qu'à présent.

Je dis au contraire que cela constitue une économie. En effet, dans six, sept ou huit ans, lorsque la nécessité des deux classes supplémentaires se fera sentir, les matériaux coûteront meilleur marché que maintenant; il en sera de même du matériel scolaire.

Toutefois, je ne puis pas laisser passer sans protester cette affirmation selon laquelle la question aurait été mal étudiée. Nous ne sommes pas responsables du fait que l'on vient à la dernière minute, alors que tout le monde est d'accord : Département de l'instruction publique, commission d'urbanisme et commission des travaux, avec un projet tendant à la construction d'une aile supplémentaire. L'architecte a calculé au mieux et arrive à une augmentation de plus de 100,000 francs.

D'autre part, le Département de l'instruction publique se contente de quatre classes; je ne vois dès lors pas pourquoi vous voulez en offrir deux supplémentaires.

Quant à l'esthétique, je me demande un peu ce que cette question vient faire là. En effet, cette façade ne sera visible que depuis la propriété et non pas de la route. Il faut être raisonnable.

Le Conseil administratif devrait être heureux de vous voir si larges, mais cela n'est nullement nécessaire; il ne partage donc pas votre point de vue. Nous cherchons à administrer la chose publique le plus économiquement possible tout en donnant satisfaction au Département de l'instruction publique.

En conséquence, je vous invite à ne pas retarder les travaux par un vote comme celui que l'on vous propose d'émettre. Comment voulez-vous voter ce soir 175,000 francs et le solde dans un mois. Pendant ce temps, nous ne pourrons rien faire. Comment voulez-vous qu'un architecte fasse des plans sur une proposition qui n'est pas adoptée ? Il est obligé de se baser sur quatre ou six classes. Il ne peut pas faire des plans de construction pour six classes alors que le crédit voté ne le serait que pour quatre.

Le président : Je vous prie d'être aussi brefs et aussi clairs que possible.

M. Rossire: Je le serai comme toujours. Je suis très étonné d'entendre M. le conseiller administratif Uhler nous dire que nous nous trompons. Tous les professionnels, et principalement les architectes de la commission des monuments et des sites, étaient d'accord avec nous. Je constate alors que nous nous trompons tous et que seul M. le conseiller administratif Uhler a raison.

Il est pourtant indéniable qu'une face de cet immeuble devra être transformée, en deuxième étape, par l'adjonction de la toiture. Puisqu'il s'agit de travaux supplémentaires, ce ne sera certes pas une économie.

Je m'étonne d'entendre M. Raisin déclarer que ce sont des crédits inutiles. Nous pensons à l'avenir. Or, Messieurs, vous parlez déjà d'une deuxième étape; ce ne sont donc pas des crédits inutiles. Je vous donne mon avis personnel et vous ferez évidemment ce que vous voudrez.

Pensez au parc La Grange; le parc Bertrand mériterait d'être mis en valeur. Si la première façade vous convient, nous nous inclinerons, mais il n'empêche qu'en qualité de professionnel, je dois attirer votre attention sur le fait qu'il serait préférable d'exécuter la façade principale d'un seul coup, plutôt que de procéder par étapes, ce qui ne donnera pas satisfaction au point de vue architectural. Ce n'est pas un raisonnement sérieux que de prétendre qu'on ne voit pas la façade de la route. Ou bien on fait les choses comme il faut ou on ne les fait pas. Je prétends que rien n'empêcherait de commencer les travaux et de continuer à étudier la question.

En ce qui concerne les plans, je suis d'accord avec M. Uhler que ces plans ont été parfaitement étudiés.

Le président : Autrement dit, vous ne faites aucune proposition.

M. Calame: La commission des travaux a examiné très attentivement les propositions qui lui ont été faites, et cela contrairement à ce qu'on a l'air de dire ce soir.

La commission d'urbanisme a donné des indications qu'il faut rapporter à ce conseil telles qu'elles ont été données. Certains ont fait remarquer qu'effectivement, si l'on voulait faire du sentimentalisme, on pourrait construire la façade entière parce qu'ainsi elle donnerait complète satisfaction. Mais on nous pose un problème précis. Il s'agit de construire un bâtiment pouvant abriter quatre classes. Le crédit prévu est de 175,000 francs. Certains voudraient construire

un bâtiment complet dès le début, alors qu'on peut procéder à cette construction en trois étapes.

Pourquoi vouloir passer immédiatement à la deuxième étape alors que la partie supplémentaire ne servirait à rien. Nous ne sommes pas ici pour voter des crédits inutiles. C'est pourquoi je prie ce Conseil de suivre à la proposition du Conseil administratif en votant le crédit de 175,000 francs.

M. Treina: Je propose de voter le crédit de 290,000 francs. Nous pensons que d'après les déclarations mêmes du Conseil administratif, c'est la construction en deux étapes qui s'impose. On ne viendra pas nous dire que six classes seront inutiles. Dans quatre ou cinq ans, il faudra bien les ouvrir toutes. L'argument qui consiste à dire que ce travail peut être fait en trois étapes ne tient pas. Si donc la construction doit se faire en deux étapes seulement, ce n'est pas une économie et il vaut autant y procéder dès maintenant. C'est pourquoi nous proposons de porter le crédit à 290,000 francs et d'exécuter les travaux en deux étapes.

M. Raisin: Je regrette de reprendre la parole, mais en présence des deux propositions qui sont faites, nous ne devons pas hésiter. En effet, ces deux propositions sont les suivantes :

La première prévoit le vote des 175,000 francs et le renvoi de la question aux architectes pour étudier un nouveau plan;

la deuxième, présentée par M. Treina, tend à l'octroi d'un crédit de 290,000 francs sans savoir sur quoi le baser, car les plans ne sont pas faits et nous ne savons pas ce que nous voterons.

Vous savez que le projet prévoit non pas deux, mais trois étapes. Il faudrait donc que M. Treina fût conséquent avec lui-même et qu'il proposât l'exécution immédiate de tous les travaux prévus pour les trois étapes.

Dans ces conditions, l'affaire n'est pas au point et, en ce qui me concerne, je propose le renvoi pur et simple à la commission pour étudier à nouveau tout le projet.

M. Uhler, conseiller administratif : Non, ce n'est pas logique.

M. Rossire: Je reviens à ma première proposition : voter ce soir le crédit de 175,000 francs. Pour le reste, rien ne nous empêche de renvoyer à la commission des travaux, aux fins de complément d'étude. On nous parle d'une exécution en deux ou trois étapes; or, nous n'avons que trop d'exemples à Genève de choses que l'on a voulu faire en plusieurs fois : elles ne se sont jamais faites.

M. Guinand: Bien qu'étant opposé à la proposition de M. Rossire sur le fond, je m'en rapporte entièrement à son avis. L'unanimité peut se faire ici pour voter ce soir le crédit de 175,000 francs pour le travail principal, quitte à remettre à l'étude l'exécution du surplus, qui ne peut se faire maintenant, il faut le reconnaître. Il n'y a aucun architecte qui puisse affirmer que les plans d'une exécution plus vaste ont été suffisamment étudiés. Ces plans, disons-le franchement, sont encore dans les nuages. Il y a bien deux thèses qui s'opposent mais on s'accorde sur le crédit de 175,000 francs parce qu'il correspond aux travaux qui sont nécessaires, dès à présent, pour la création d'un école à quatre classes. Si l'on continue à atermoyer, si l'on renvoie de nouveau l'affaire à la commission, la future école ne sera pas prête à temps, les besoins de la population du quartier ne seront pas satisfaits. Si c'est là le but de certains, ici, je puis dire que la population de Champel ne comprendrait pas ces longueurs parlementaires; c'est contraire à ses intérêts et ce serait une chose déplorable, car elle a besoin de cette école.

M. Uhler a dit une fois qu'ensuite du premier renvoi à la commission, les travaux ne pourraient guère être terminés pour septembre; si nous renvoyons le projet à nouveau, ils risquent de n'être pas achevés en décembre. Alors, ce sera un « cafouillage » général. Je propose de voter séance tenante le crédit de 175,000 francs, sur lequel l'accord est fait, bien que deux thèses s'opposent quant au reste.

M. Peney, président du Conseil administratif : Je demande instamment au Conseil municipal de revenir à un peu plus de raison. Cette exhortation ne s'adresse pas à tous ici, plusieurs d'entre vous ont parlé avec beaucoup de bon sens.

En somme, de quoi s'agit-il?

On nous demande, à Champel quatre classes, ce qui suffira certainement pour quelques années — on n'est pas très prolifique dans ce quartier... *(Rires.)* ...tout le monde le sait. Dans ces conditions, nous allons faire le nécessaire pour pouvoir loger ces quatre classes.

Je ne vous cacherai pas que, comme délégué aux finances, j'ai été surpris d'apprendre que ces quatre classes coûteraient déjà 175,000 francs; j'ai trouvé cela très cher, d'autant plus qu'au début on avait affirmé qu'il suffirait de quelques milliers de francs pour exécuter les aménagements indispensables. Et voilà que tout à coup, pour créer deux classes de plus — qui seront inutilisées pendant quatre, cinq ans ou davantage, nous devrions dépenser 115,000 fr. de plus? Je dis que c'est de la mauvaise administration, de la mégalomanie.

Déjà, le budget de 1942 est en déficit de 946,000 francs qui ne pourront pas être résorbés car les recettes ont été supputées à leur

plafond; depuis le début de l'année, vous avez voté 275,000 francs de crédits supplémentaires...

M. Treina : Et pour des fêtes !

M. Peney, président du Conseil administratif : ...vous allez voter maintenant encore 175,000 francs; cela fera, au 1er mai, 450,000 fr. Et vous envisagez de dépenser, en plus, 115,000 francs qui ne serviront à rien pour l'instant, à un moment où la construction atteint des prix prohibitifs? On peut espérer, au contraire que, dans quelques années, lorsque des classes supplémentaires seront, peut-être, devenues nécessaires, le coût des travaux sera bien moins élevé qu'aujourd'hui.

Je vous engage donc vivement à avoir une plus juste compréhension des choses et à vous en tenir au crédit correspondant aux nécessités actuelles, en renonçant à ce supplément de 115,000 francs, tout à fait inutile pour le moment.

M. Billy: *(Murmures et manifestations d'impatience sur quelques bancs.)* Permettez ! Contrairement à certains de nos collègues, je n'ai pas été très bavard : je n'ai même pas encore pris la parole ce soir.

Si l'on recherche une solution de bon sens, la proposition de M. Rossire est, me semble-t-il, absolument raisonnable. Votons aujourd'hui le crédit de 175,000 francs, que nous estimons tous nécessaire; cela permettra de commencer les travaux. Mais, à côté de cela, nous avons une proposition qui se tient parfaitement. J'ai écouté les explications des techniciens à la commission des travaux et elles m'ont convaincu. Il s'agit en somme de savoir s'il serait plus avantageux d'exécuter la seconde étape tout de suite, ou bien plus tard. Sur ce point particulier, il se peut que l'étude n'ait pas encore été suffisamment poussée, que l'on ait établi les devis un peu hâtivement; il est donc bon que la commission ait l'occasion de revoir mieux tout cela; ensuite elle pourra rapporter, dans une prochaine séance. Ainsi, nous pouvons fort bien adopter le crédit de 175,000 francs sur lequel tout le monde est d'accord; pour le surplus, c'est-à-dire la deuxième étape, nous attendrons de connaître les dernières conclusions de la commission des travaux. J'appuie donc la proposition de M. Rossire.

M. Treina : Je retire ma proposition, en faveur de celle de M. Rossire.

La parole n'est plus demandée.

Le projet est adopté en premier débat.

Deuxième débat

Les articles 1 à 4 sont adoptés.

M. Treina : Je propose un article 5, précisant le renvoi à la commission pour l'étude d'une seconde étape...

Le président : C'est inutile, nous savons que la commission des travaux doit étudier cela; au reste, ce point n'a pas sa place dans l'arrêté.

M. Peney, président du Conseil administratif : Ce sera enregistré au *Mémorial.*

M. Treina : Mais il me semble qu'on peut faire voter sur ma proposition ?

Le président : Je la mettrai aux voix tout à l'heure. Finissons-en d'abord avec l'arrêté.

Le projet est adopté en deuxième débat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de *175,000 francs* en vue de la transformation (premier étage) du bâtiment de la campagne Bertrand en classes enfantines et primaires.

Art. 2. — Cette dépense sera portée à un compte spécial, lequel sera crédité du montant éventuel d'allocations.

Art. 3. — Cette dépense sera amortie au moyen de dix annuités de 17,500 francs à porter au budget de la Ville de Genève, chapitre XII, *Ecoles,* de 1942 à 1951.

Art. 4. — Ces travaux et les commandes seront soumis aux prescriptions de l'arrêté du Conseil municipal du 4 avril 1941, fixant les conditions d'ordre social auxquelles sont soumises les adjudications et les commandes pour le compte de l'administration municipale.

Le président : Je vous prie de vous prononcer maintenant sur la dernière proposition de M. Treina, soit renvoyer la proposition de M. Rossire, concernant l'exécution de la deuxième étape, à la commission des travaux.

Cette proposition est adoptée par 27 voix contre 18.

M. Uhler, conseiller administratif : Je tiens à dire ceci : nous prenons acte de ce vote mais en tout cas rien ne pourra être fait avant que l'on ne soit en possession d'un projet complet et définitif. Ainsi, le vote que vous venez d'émettre ne sert à rien, pour le moment.

Requêtes en naturalisation

(Vu l'heure avancée, le Conseil décide de renvoyer à une prochaine séance l'examen des requêtes en naturalisation.)

La séance est levée à 22 h. 25.

Le mémorialiste-sténographe :
S. PERRET.

Adresse du mémorialiste : 55, route de Florissant, tél. 4.04.48.

TABLE DES MATIÈRES

1941-1942

ORDRE CHRONOLOGIQUE

Pages

Lettre de convocation du Conseil municipal 3
Assermentation de MM. J. Roux et G. Bocquet, conseiller municipaux remplaçant MM. Scherrer et Lentillon 4
Fixation des jours et heures des séances 5
Election du président du Conseil municipal 5
Discours du président sortant de charge 5
Discours de M. Duboule, nouveau président 6
Election du premier vice-président 8
Déclaration du groupe socialiste 8
Election du deuxième vice-président 9
Election des deux secrétaires 9
Modifications apportées dans la composition de commissions 10
Nomination de la commission des pétitions 10
Nomination de la commission de surveillance des écoles municipales 10
Présentation du compte rendu administratif et financier des Services industriels de Genève pour l'exercice 1940 . . . 10
Rapport de la commission chargée d'examiner les propositions du Conseil administratif et du Département des travaux publics pour des demandes de crédits destinés à procurer des occasions de travail et à l'acquisition des immeubles rue du Fort Barreau, 15 et 15 *bis* 32
Premier débat 38
Arrêtés 41
Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 25,000 francs en vue de la souscription de la Ville au capital de garantie des « Jeux de Genève » de 1941 . . 43

Pages

Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 15,000 francs en vue de la souscription de la Ville de Genève au capital de garantie de la représentation de « Guillaume Tell », à l'occasion du 650e anniversaire de la fondation de la Confédération 46
Premier débat 49
Deuxième débat 52
Arrêté 53
Propositions individuelles :
Interpellation de M. Piguet (loyers des mobilisés) 53
Réponse du Conseil administratif 55
Interpellation de M. Castellino (avenue du Mail et Plaine de Plainpalais) 56
Réponse du Conseil administratif 58
Interpellation de M. Muller (état des rues de Lausanne, des Alpes et du Môle) 59
Réponse du Conseil administratif 59
Interpellation de M. Sviatsky (fête des « Promotions ») . . 60
Réponse du Conseil administratif 61
Interpellation de M. Borel (même sujet) 64
Réponse du Conseil administratif 65
Lettre du Conseil administratif (formation de son bureau) . . 71
Lettre de l'Union cantonale autonome des services publics (conseil d'administration des Services industriels) 71
Lettre de l'Association des intérêts des Pâquis (élargissement des rues des Pâquis et Jean Jacquet 72
Déclaration du Conseil administratif concernant l'éventuel transfert de services fédéraux à Genève 73
Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 25,000 francs en vue de la souscription de la Ville au capital de garantie des « Jeux de Genève » de 1941 76
Arrêté 77
Présentation des comptes rendus administratif et financier de l'administration municipale de l'exercice 1940 78
Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 17,600 francs destiné à couvrir les frais de la visite des élèves des écoles primaires de la Ville de Genève aux lieux historiques de la Suisse primitive, spécialement à la prairie du Grutli 104
Premier débat 107
Deuxième débat 110
Arrêté 111

Pages

Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 22,000 francs à titre de participation de la Ville de Genève aux frais d'étude de l'aménagement de la voie navigable du Rhône, entre le bief de Génissiat et le port de Genève 111
Premier débat 117
Arrêté 118
Propositions individuelles :
Interpellation de M. Borel (commission des écoles) 119
Interpellation de M. Piguet (essence et routes) 120
Réponse de M. Casaï, conseiller d'Etat 122
Interpellation de M. Thévenaz (ravitaillement des colonies de vacances) 126
Réponse du Conseil administratif 127
Interpellation de M. Jaccoud (Institution Les Ormeaux) . 128
Réponse du Conseil administratif 128
Discussion 129
Requêtes en naturalisation 133
Lettre de démission de M. Lederrey, conseiller municipal . . 136
Communication de la lettre du Conseil d'Etat, en date du 24 juin 1941, relative à l'application de l'arrêté du Conseil fédéral du 27 mai 1941 et à l'exclusion des conseillers municipaux appartenant au parti socialiste genevois, section de la Fédération socialiste suisse 137
Lettre du parti socialiste genevois 138
Lettre de M. Julita 140
Projet d'arrêté portant exclusion des membres de la Fédération socialiste suisse dissoute 140
Premier débat 141
Deuxième débat 151
Appel nominal 151
Arrêté 152
Questions posées au Conseil administratif :
de M. Marti : Poteau indicateur au chemin des Vignes . . 154
Modification de l'art. 65 du Règlement du Conseil municipal en conformité de la loi du 25 juin 1941 155
Propositions du Conseil administratif en vue d'être autorisé à garantir solidairement avec le Conseil d'Etat les intérêts et le remboursement d'un emprunt de 1,100,000 francs au maximum, à contracter par la C. G. T. E. en vue du remplacement du tramway par le trolleybus sur le parcours de la ligne N° 3, Champel-Petit-Saconnex 156
Premier débat 158

Pages

Deuxième débat 170
Arrêté 171
Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 40,500 francs en vue de travaux urgents de transformation à effectuer aux installations de chauffages centraux au Grand Théâtre, au bâtiment de la Madeleine et au Service social 171
Renvoi à la commission des travaux 175
Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 10,000 francs représentant la subvention de la Ville de Genève au théâtre de La Comédie pour le début de la saison 1941-1942 176
Arrêté 180
Proposition de M. Borel, conseiller municipal, de modifier l'art. 58, lettre *c)* du Règlement du Conseil municipal, en ce qui concerne les attributions de la commission de surveillance des écoles municipales 181
Tour de préconsultation 182
Renvoi à une commission 186
Troisième débat sur la modification de l'art. 65 du Règlement du Conseil municipal, en conformité de la loi du 25 juin 1941 186
Arrêté 187
Eloge funèbre de M. André Jaccoud, ancien président du Conseil municipal 190
Questions posées au Conseil administratif :
de M. Marti : Visite des parcs 191
Réponse du Conseil administratif 191
de M. Borel : Salaires aux Services industriels 192
Réponse du Conseil administratif 192
Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 40,500 francs en vue de travaux urgents de transformation à effectuer aux installations de chauffages centraux au Grand Théâtre, au bâtiment de la Madeleine et au Service social 194
Arrêté 196
Communication du Conseil administratif concernant l'élargissement des rues des Pâquis et Jean Jaquet 197
Requêtes en naturalisation 198
Assermentation de M. Julita, conseiller municipal de l'arrondissement du Petit-Saconnex, en remplacement de M. Emile Métraux, démissionnaire 203

Pages

650e anniversaire de la Confédération 203
Questions posées au Conseil administratif :
de M. Borel : Marchés et prix 204
de M. Thévenaz : Même sujet 206
Réponse provisoire du Conseil administratif 208
Proposition du Conseil administratif pour l'octroi d'une allocation extraordinaire en 1941, au personnel de la Ville de Genève 211
Premier débat 211
Deuxième débat 224
Arrêté 225
Rapport de la commission chargée d'examiner la question d'une concession pour le traitement des ordures ménagères . . . 225
Premier débat 229
Arrêté 236
Lettre de la Société de musique symphonique 238
Questions posées au Conseil administratif :
de M. Julita : Comptes de « Guillaume Tell » 240
Réponse du Conseil administratif 240
Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de M. Borel, concernant le contrôle des prix sur les marchés 240
Proposition du Conseil administratif concernant des créances hypothécaires de la Ville 250
Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif concernant les créances hypothécaires de la Ville 255
Arrêté 256
Présentation des budgets d'exploitation et de construction des Services industriels de Genève, pour l'exercice 1942 et élection de la commission 257
Tour de préconsultation 259
Désignation de la commission 263
Requêtes en naturalisation 263
Lettre du Conseil d'Etat convoquant le Conseil municipal en session ordinaire 267
Lettre de M. Roethlisberger 267
Communication du Conseil administratif 269
Fixation des jours et heures des séances 271
Nomination de la commission des pétitions 271
Rapport de la commission chargée d'examiner les comptes rendus administratif et financier des Services industriels de Genève pour l'exercice 1940. 272
Premier débat 282

Pages

Rapport de la commission chargée d'examiner les comptes rendus administratif et financier de l'administration municipale pour l'exercice 1940 282
Présentation du budget des travaux de la Ville de Genève pour 1942 294
Renvoi à la commission 296
Propositions individuelles :
Interpellation de M. Calame (allocations familiales) . . . 296
Réponse du Conseil administratif 297
Interpellation de M. Borel (chauffage) 298
Réponse du Conseil administratif 299
Interpellation de M. Boujon (éclairage des rues) 300
Réponse du Conseil administratif 301
Interpellation de M. Jaccoud (coke de la Ville) 301
Réponse du Conseil administratif 303
Interpellation de M. Falk-Vairant (coke de la Ville) . . . 305
Réponse du Conseil administratif 306
Troisième débat sur les comptes rendus administratif et financier des Services industriels de Genève pour l'exercice 1940 307
Arrêté 307
Troisième débat sur les comptes rendus administratif et financier de l'administration municipale pour l'exercice 1940 . 307
Arrêtés 308
Eloge funèbre de R.-L. Piachaud 312
Lettre de l'Association pour l'urbanisme et la circulation à Genève (Ville et canton) « Le Guet » 313
Proposition de M. Jaccoud tendant à accorder une subvention en faveur du foyer « Les Ormeaux » à Choully 314
Tour de préconsultation 316
Désignation de la commission 317
Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Borel de modifier l'art. 58, lettre C, du Règlement du Conseil municipal, en ce qui concerne les attributions de la commission de surveillance des écoles municipales 317
Rapport de la commission chargée d'examiner le projet de budget des travaux de la Ville de Genève pour 1942 . . . 318
Premier débat 321
Présentation du projet de budget de l'administration municipale pour 1942 322
Renvoi à la commission 335
Proposition du Conseil administratif en vue de l'acquisition de l'Hôtel de la Métropole et de la concession de ce bâtiment au Comité international de la Croix-Rouge 335

Pages

Tour de préconsultation et renvoi à une commission . . . 346
Désignation de la commission 347
Propositions individuelles :
Interpellation de M. Falk-Vairant (stade municipal) . . . 347
Réponse du Conseil administratif 347
Interpellation de M. Corbat (petits jardins) 350
Réponse du Conseil administratif 350
Intervention de M. Marti (pommes de terre) 351
Réponse du Conseil administratif 352
Interpellation de M. Ganter : Représentations de « Guillaume Tell » 352
Réponse du Conseil administratif 353
Interpellation de M. Julita (même sujet) 353
Réponse du Conseil administratif 353
Interpellation de M. Borel : coke de la Ville 355
Réponse du Conseil administratif 356
Interpellation de M. Boujon : Stade des Vernets 357
Réponse du Conseil administratif 357
Troisième débat sur la proposition de M. Borel de modifier l'art. 58, lettre C, du Règlement du Conseil municipal, en ce qui concerne les attributions de la commission de surveillance des écoles municipales 358
Arrêté 358
Troisième débat sur le projet de budget des travaux de la Ville de Genève pour 1942 358
Arrêté 359
Requêtes en naturalisation 359
Rapport de la commission chargée d'examiner les projets de budgets d'exploitation et de construction des Services industriels de Genève pour l'exercice 1942 362
Premier débat 370
Deuxième débat 379
Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'acquisition de l'Hôtel Métropole et de la concession de ce bâtiment au Comité international de la Croix-Rouge 379
Premier débat 382
Arrêté 383
Troisième débat sur les budgets d'exploitation et de construction des Services industriels de Genève pour l'exercice 1942 384
Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Jaccoud tendant à accorder une subvention en faveur du foyer Les Ormeaux, à Choully 386

Pages

Arrêté 386
Proposition du Conseil d'administration des Services industriels en vue de l'achat du service des eaux de la commune de Carouge 387
Proposition du Conseil administratif pour l'émission d'un emprunt de 25,000,000 de francs destiné au remboursement partiel de l'emprunt 4% 1931 393
Rapport de la commission chargée d'examiner le projet de budget de l'administration municipale pour 1942 397
Premier débat 414
Deuxième débat 422
Proposition du Conseil administratif pour l'adoption du tableau préparatoire des électeurs de la Ville de Genève pour 1942 443
Arrêté 443
Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'achat du service des eaux de la commune de Carouge 446
Premier débat 447
Arrêté 451
Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'émission d'un emprunt de 25 millions de francs destiné au remboursement partiel de l'emprunt 4%, 1931 451
Arrêté 453
Troisième débat sur le projet de budget de l'administration municipale pour 1942 454
Arrêté 460
Lettre de M. Cabuzat 464
Questions posées au Conseil administratif :
par M. Ducommun : Centenaire du Conseil municipal . . 464
Réponse du Conseil administratif 465
Communications au Conseil administratif :
a) Allocations à d'anciens conseillers administratifs . . . 466
b) Représentations de « Guillaume Tell » 470
Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 125,000 francs en vue de la participation de la Ville de Genève au capital de garantie des manifestations du IIme Millénaire de Genève 485
Tour de préconsultation 491
Désignation de la commission 494
Proposition du Conseil administratif pour l'octroi d'une subvention de 10,000 francs en faveur du Cartel suisse de secours

Pages

aux enfants victimes de la guerre 494
Arrêté 496
Prestation de serment des nouveaux conseillers municipaux, élus les 24-25 janvier 1942 498
Lettre de l'Association des intérêts Cité-Vieille Ville 499
Lettre de diverses associations du personnel 501
Projet d'arrêté ouvrant au Conseil administratif un crédit supplémentaire de 25,000 francs pour l'Association des festivals de Genève, destiné à solder les comptes des représentations de « Guillaume Tell » 502
Tour de préconsultation 504
Désignation de la commission 508
Election d'un membre de la commission administrative de l'Hospice général, en remplacement de M. Lucien Cabuzat, démissionnaire 508
Election de la commission chargée d'examiner les comptes rendus administratif et financier de l'administration municipale pour l'année 1941 508
Election de la commission chargée d'examiner les comptes annuels et le bilan des Services industriels pour l'année 1941 508
Election de la commission des travaux publics 511
Nomination de cinq membres pour compléter la commission des écoles municipales 512
Nomination de cinq membres pour compléter la commission du tourisme 512
Nomination d'un membre pour compléter la commission électorale 512
Nomination d'un membre pour compléter la commission taxatrice 512
Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 125,000 francs en vue de la participation de la Ville de Genève au capital de garantie des manifestations du IIme Millénaire de Genève 513
Premier débat 516
Arrêté 528
Assermentation de M. Fritz Sandoz, conseiller municipal remplaçant M. Jules Dudan, démissionnaire 530
Eloge funèbre de M. Frédéric Martin, ancien président du Conseil municipal 531
Communication du Conseil administratif 531
Nomination d'un membre de la commission de direction de la Caisse hypothécaire en remplacement de M. Frédéric

Pages

Martin, décédé 540
Désignation d'un membre de la commission des écoles en remplacement de M. Dudan, démissionnaire 541
Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 175,000 francs en vue de la transformation des bâtiments de la propriété Bertrand pour être affectés à des classes d'écoles enfantines et primaires 541
Tour de préconsultation 544
Renvoi à la commission des travaux 544
Proposition du Conseil administratif en vue de faciliter l'organisation de la « Maison genevoise » en 1942 545
Tour de préconsultation 546
Désignation de la commission 547
Proposition du Conseil administratif en vue de la radiation de servitudes à Florissant 547
Renvoi à la commission des travaux 549
Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 20,000 francs destiné à la constitution d'un capital de garantie des « Jeux de Genève » de 1942 549
Tour de préconsultation et désignation de la commission 551
Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 25,000 francs en vue du règlement total des comptes des représentations de « Guillaume Tell » . . 551
Premier débat 553
Arrêté 554
Questions posées au Conseil administratif :
par M. Borel : Utilisation des terrains 555
Réponse du Conseil administratif 556
par M. Thévenaz : Fête des « Promotions » 559
Réponse du Conseil administratif 560
par M. Treina : Personnel surnuméraire 561
Réponse du Conseil administratif 562
Requêtes en naturalisation 563
Assermentation de M. le conseiller municipal Marcel Page . . 566
Vœux pour les 80 ans de M. Paul Pictet, ancien président du Conseil municipal 566
Questions posées au Conseil administratif :
par M. Borel (consommation du gaz) 567
Réponse du Conseil administratif 569
par M. Rossire (barques du Léman) 571
Réponse du Conseil administratif 572
par M. Snell (séchage de fruits et légumes) 573

Pages

Réponse du Conseil administratif 574
par M. Martin-du Pan (Plaine de Plainpalais) 576
Réponse du Conseil administratif 576
par M. Treina (allocations de renchérissement et de famille) 578
Réponse du Conseil administratif 580
par M. Guinand (arbres de l'avenue du Mail) 580
Réponse de M. Casaï, conseiller d'Etat 581
Rapport de la commission des pétitions sur la réclamation d'entrepreneurs de « Genève, cité des parcs » 583
Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de faciliter l'organisation de la « Maison genevoise » en 1942 586
Arrêté 588
Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 20,000 francs destiné à la constitution d'un capital de garantie des « Jeux de Genève » 1942 589
Arrêté 590
Proposition du Conseil administratif en vue de la construction d'une station-abri au Rond-Point de la Jonction 590
Renvoi à une commission et tour de préconsultation . . . 591
Commission des travaux 592
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 5,000 francs destiné à la construction d'un capital de garantie des représentations du *Jeu du Feuillu* de Jaques-Dalcroze 592
Premier débat 594
Arrêté 599
Proposition du Conseil administratif en vue de l'aménagement provisoire du terre-plein de la place de Saint-Gervais . . 599
Renvoi à une commission et tour de préconsultation . . . 601
Désignation de la commission 601
Requêtes en naturalisation 601
Lettre de M. Charles Burklen 605
Proposition du Conseil administratif pour l'émission d'un emprunt 3½%, Ville de Genève 1942, de 20 millions de francs, destiné à la conversion ou au remboursement du solde de l'emprunt 4% de 1931 et à fournir aux Services industriels de Genève les fonds nécessaires à l'achèvement des travaux de construction de la nouvelle usine électrique du Verbois 605
Renvoi à une commission et tour de préconsultation . . . 613
Désignation de la commission 615

Pages

Présentation de la liste des jurés de la Ville de Genève pour l'année 1943 615

Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 175,000 francs en vue de la transformation des bâtiments de la propriété Bertrand pour être affectés à des classes d'écoles enfantines et primaires 616
Premier débat 619
Nouveau renvoi à la commission des travaux 622

Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de la construction d'une station-abri au rond-point de la Jonction 622
Premier débat 624
Arrêté 625

Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'aménagement provisoire du terre-plein de la place de Saint-Gervais 625
Arrêté 626

Questions posées au Conseil administratif :
par M. Favre (situation du petit commerce) 627
Réponse du Conseil administratif 628
par M. Boujon (rationnement du gaz) 629
par M. Borel (même sujet) 630
Réponse du Conseil administratif 631
par M. Jaccoud (même sujet) 632
par M. Dufaux (même sujet) 632
par M. Ducommun (mise au concours de place au Services industriels) 634
Réponse du Conseil administratif 634
par M. Boujon (fête des « Promotions ») 635
Réponse du Conseil administratif 636

Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif pour l'émission d'un emprunt de 3¼%, Ville de Genève 1942, de 20 millions de francs, destiné à la conversion ou au remboursement du solde de l'emprunt 4% de 1931 et à fournir aux Services industriels de Genève les fonds nécessaires à l'achèvement des travaux de construction de la nouvelle usine électrique du Verbois . 637
Arrêté 640

Lettre de MM. Besson et Decroux 644

Lettre de la Ligue des citoyens genevois 645

Lettre du comité de la « route des jeunes » 646

Questions posées au Conseil administratif : Pages
par M. Thévenaz (aménagement de la rue du Grand Pré) 648
Réponse du Conseil administratif 649
par M. Borel (même sujet) 651
Réponse du Conseil administratif 651
par M. Treina (allocations de renchérissement) 652
Réponse du Conseil administratif 653
par M. Julita (même sujet) 655
Réponse du Conseil administratif 655
par M. Borel (réchauds électriques) 656
Réponse du Conseil administratif 656
par M. Jaccoud (Hôtel Métropole) 660
Réponse du Conseil administratif 660
par M. Borel (services économiques municipaux) 660
Réponse du Conseil administratif 662
par M. Jaccoud (Ville et canton) 663
Réponse du Conseil administratif 664
Election d'un membre de la commission administrative de l'Hospice général, en remplacement de M. Charles Burklen, démissionnaire 665
Rapport complémentaire de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 175,000 francs en vue de la transformation des bâtiments de la propriété Bertrand pour être affectés à des classes enfantines et primaires 665
Premier débat 666
Deuxième débat 676
Arrêté 676

ORDRE ALPHABÉTIQUE

A

Absences excusées :

Bernoud, 190, 266, 312, 361, 530, 566, 604, 644.
Borel, 445.
Burklen, 190, 566, 604.
Calame, 71.
Castellino, 190.
Corboud, 71, 135, 154, 361, 463, 530.
Cottier, 135.
Debonneville, 644.
Dentan, 190, 312, 361, 530, 566, 644.
Falk-Vairant, 71, 499, 530, 604.
Favez, 135.
Forestier, 644.
Frigerio, 604.
Ganter, 604.
Genoud, 644.
Guinand, 154, 238, 361, 386, 445.
Gysin, 604.
Henssler, 604.
Henny, 154, 190.
Marti, 266.
Martin, Félix, 463.
Martin-du Pan, 190, 266.
Muller, 71, 135.
Naville, 238, 499, 530, 604.
Page 499, 530.
Parisod, 604, 644.
Perret, 566.
Raisin, 154, 190, 201, 312.
Recoux, 312, 361.
Rollini, 201, 361.
Rossire, 201, 463.
Roux, 3.
Sandoz, 644.

Snell, 499.
Sésiano, 463.
Thévenaz, 312, 361.
Wursten, 154.

Absences *non* excusées :

Baudin, 136.
Billy, 201, 238.
Borel, 136.
Calame, 201.
Charrot, 201.
Courboud, 3, 190, 201.
Cottier, 3, 71, 154, 190, 201, 238, 266, 312, 361, 386, 445, 463, 499, 566, 644.
Dentan, 154, 463.
Falk-Vairant, 566, 644.
Ganter, 361.
Guinand, 266.
Henssler, 445, 644.
Jaccoud, 190, 361.
Loutan, 201.
Maret, 3, 71, 136.
Martin-du Pan, 3, 71, 201, 445.
Rollini, 154.
Roux, 71.
Pons, 136.
Wagnières, 136.

Acquisitions, ventes et échanges d'immeubles et de terrains :

Rapport de la commission chargée d'examiner les propositions du Conseil administratif et du Département des travaux publics pour des demandes de crédits destinés à procurer des occasions de travail et pour l'acquisition des immeubles rue du Fort Barreau, 15 et 15 *bis*, 32. Premier débat, 38. Arrêtés, 41.
Lettre de l'Association des intérêts des Pâquis, 72.
Communication du Conseil administratif concernant l'élargissement des rues des Pâquis et Jean Jaquet, 197.
Proposition du Conseil administratif en vue de l'acquisition de l'hôtel de la Métropole et de la concession de ce bâtiment au Comité international de la Croix-Rouge.

Rapport du Conseil administratif, 335. Projet, 345. Renvoi à une commission et tour de préconsultation, 346. Désignation de la commission, 347. Son rapport, 379. Premier débat, 382. Arrêté, 383.

Administratif (Propositions du Conseil) :

Ouverture d'un crédit de 25,000 francs en vue de la souscription de la Ville au capital de garantie des « Jeux de Genève » de 1941, 43.

Crédit de 15,000 francs en vue de la souscription de la Ville de Genève au capital de garantie de la représentation de « Guillaume Tell », à l'occasion de la célébration du 650me anniversaire de la fondation de la Confédération, 46.

Présentation des comptes rendus administratif et financier de l'administration municipale pour l'exercice 1940, 78.

Ouverture d'un crédit de 17,600 francs destiné à couvrir les frais de la visite des élèves des écoles primaires de la Ville de Genève aux lieux historiques de la Suisse primitive, spécialement à la prairie du Grutli, 104.

Ouverture d'un crédit de 22,000 francs à titre de participation de la Ville de Genève aux frais d'étude de l'aménagement de la voie navigable du Rhône entre le bief de Génissiat et le port de Genève, 111.

Projet d'arrêté portant exclusion des membres de la Fédération socialiste suisse dissoute, 140.

Autorisation de garantir, solidairement avec le Conseil d'Etat, les intérêts et le remboursement d'un emprunt de 1,100,000 francs au maximum, à contracter par la C. G. T. E. en vue du remplacement du tramway par le trolleybus sur le parcours de la ligne No 3, Champel-Petit Saconnex, 156.

Ouverture d'un crédit de 40,500 francs en vue de travaux urgents de transformations à effectuer aux installations de chauffages centraux au Grand Théâtre, au bâtiment de la Madeleine et au Service social, 171.

Ouverture d'un crédit de 10,000 francs représentant la subvention de la Ville de Genève au théâtre de La Comédie pour le début de la saison 1941-1942, 176.

Allocation extraordinaire pour 1941 au personnel de la Ville de Genève, 211.

Créances hypothécaires de la Ville, 250.

Présentation du projet de budget de l'administration municipale pour 1942, 322.

Acquisition de l'hôtel de la Métropole et concession de ce bâtiment au Comité international de la Croix-Rouge, 335.
Emission d'un emprunt de 25 millions de francs destiné au remboursement partiel de l'emprunt 4% 1931, 393.
Adoption du tableau préparatoire des électeurs de la Ville de Genève pour 1942, 443.
Ouverture d'un crédit de 125,000 francs en vue de la participation de la Ville de Genève au capital de garantie des manifestations du IIme Millénaire de Genève, 485.
Ouverture d'un crédit de 10,000 francs en faveur du Cartel suisse de secours aux enfants victimes de la guerre, 494.
Crédit supplémentaire de 25,000 francs pour l'Association des festivals de Genève, destiné à solder les comptes des représentations de « Guillaume Tell », 502.
Ouverture d'un crédit de 175,000 francs en vue de la transformation des bâtiments de la propriété Bertrand pour être affectés à des classes d'écoles enfantines et primaires, 541.
Organisation de la « Maison genevoise », en 1942, 545.
Radiation de servitudes à Florissant, 547.
Ouverture d'un crédit de 20,000 francs destiné à la constitution d'un capital de garantie des « Jeux de Genève » de 1942, 549.
Construction d'une station-abri au rond-point de la Jonction, 590.
Ouverture d'un crédit de 5,000 francs destiné à la constitution d'un capital de garantie des représentations du « Jeu du Feuillu » de Jaques-Dalcroze, 592.
Aménagement provisoire du terre-plein de la place Saint Gervais, 599.
Emission d'un emprunt 3½% Ville de Genève, de 20 millions de francs destiné à la conversion ou au remboursement du solde de l'emprunt 4% de 1931 et à fournir aux Services industriels de Genève les fonds nécessaires à l'achèvement des travaux de construction de la nouvelle usine électrique du Verbois, 605.
Présentation de la liste des jurés de la Ville de Genève pour l'année 1943, 615.

Allocations à d'anciens conseillers administratifs:

Communication du Conseil administratif, 466. Débat, 467.

Allocations familiales:

Interpellation de M. Calame (salaires et allocations). Développée, 296. Réponse du Conseil administratif, 297.

Allocations de renchérissement :

Interpellation de M. Treina (allocations de renchérissement au personnel surnuméraire). Développée, 561. Réponse du Conseil administratif, 562. Réplique de M. Treina, 562.

Interpellation de M. Treina (même sujet). Développée, 578. Réponse du Conseil administratif, 580.

Interpellation de M. Treina (même sujet). Développée, 652. Réponse du Conseil administratif, 653.

Aménagements de quartiers:

pour les plans : voir **Plans d'aménagement:**

pour les opérations immobilières, voir :

a) **Acquisitions, ventes et échanges d'immeubles et de terrains.**

b) **Expropriations.**

pour les travaux de voirie, voir :

a) **Travaux publics** (ouvertures de crédits pour travaux publics).

b) **Voirie** (égouts, chaussées, trottoirs).

Anniversaire de la fondation de la Confédération :

voir : **Ecoles.**

voir : **« Guillaume Tell ».**

Annonces de projets d'arrêtés:

M. Jaccoud:

Ouverture d'un crédit extraordinaire en faveur de l'institution dite « Les Ormeaux », 301.

Arrêtés:

Demandes de crédits destinés à procurer des occasions de travail et à l'acquisition des immeubles rue du Fort Barreau, 15 et 15 *bis*, 41.

Crédit de 15,000 francs, en vue de la souscription de la Ville de Genève au capital de garantie de la représentation de « Guillaume Tell », à l'occasion de la célébration du 650me anniversaire de la fondation de la Confédération, 53.

Crédit de 25,000 francs en vue de la souscription de la Ville au capital de garantie des « Jeux de Genève » de 1941, 77.

Crédit de 17,600 francs destiné à couvrir les frais de la visite des élèves des écoles primaires de la Ville de Genève aux lieux historiques de la Suisse primitive, spécialement à la prairie du Grutli, 111.

Arrêtés *(suite)* :

Crédit de 22,000 francs à titre de participation de la Ville de Genève aux frais d'étude de l'aménagement de la voie navigable du Rhône, entre le bief de Génissiat et le port de Genève, 118.
Exclusion des membres de la Fédération socialiste suisse, 151.
Autorisation de garantir, solidairement avec le Conseil d'Etat, les intérêts et le remboursement d'un emprunt de 1,100,000 francs au maximum, à contracter par la C. G. T. E. en vue du remplacement du tramway par le trolleybus sur le parcours de la ligne N° 3, Champel-Petit Saconnex, 171.
Crédit de 10,000 francs représentant la subvention de la Ville de Genève au théâtre de La Comédie pour le début de la saison 1941-1942, 180.
Modification de l'art. 65 du Règlement du Conseil municipal en conformité de la loi du 25 juin 1941, 187.
Crédit de 40,500 francs en vue de travaux urgents de transformation à effectuer aux installations de chauffages centraux du Grand Théâtre, au bâtiment de la Madeleine et au Service social, 196.
Allocation extraordinaire en 1941, au personnel de la Ville de Genève, 225.
Concession pour le traitement des ordures ménagères, 236.
Créances hypothécaires de la Ville, 256.
Approbation des comptes rendus administratif et financier des Services industriels de Genève pour l'exercice 1940, 307.
Approbation des comptes rendus administratif et financier de l'administration municipale de 1940, 308.
Modification de l'art. 58, lettre C, du Règlement du Conseil municipal, en ce qui concerne les attributions de la commission de surveillance des écoles municipales, 358.
Approbation du budget des travaux de la Ville pour 1942, 359.
Acquisition de l'hôtel de la Métropole et concession de ce bâtiment au Comité international de la Croix-Rouge, 383.
Approbation des budgets de construction et d'exploitation des Services industriels de Genève pour l'exercice 1942, 384.
Octroi d'une subvention au foyer « Les Ormeaux » à Choully, 386.
Achat du service des eaux de la commune de Carouge, 451.
Emission d'un emprunt de 25 millions en vue du remboursement de l'emprunt 4% 1931, 453.
Adoption du budget de l'administration municipale pour 1942, 460.
Octroi d'une subvention de 10,000 francs en faveur du Cartel suisse de secours aux enfants victimes de la guerre, 496.

Arrêtés *(suite)* :

Crédit de 125,000 francs en vue de la participation de la Ville de Genève au capital de garantie des manifestations du IIme Millénaire de Genève, 528.
Crédit supplémentaire de 25,000 francs en vue du règlement total des comptes des représentations de « Guillaume Tell », 554.
Organisation de la « Maison genevoise » de 1942, 588.
Crédit de 20,000 francs destiné à la constitution d'un capital de garantie des « Jeux de Genève 1942 », 590.
Crédit de 5,000 francs destiné à la constitution d'un capital de garantie des représentations du « Jeu du Feuillu » de Jaques-Dalcroze, 599.
Liste des jurés de la Ville de Genève pour l'année 1943, 616.
Construction d'une station-abri au rond-point de la Jonction, 625.
Aménagement provisoire du terre-plein de la place de Saint Gervais, 626.
Emission d'un emprunt de 3¼% Ville de Genève, 1942, de 20 millions de francs destiné à la conversion ou au remboursement du solde de l'emprunt 4% 1931, et à fournir aux Services industriels de Genève les fonds nécessaires à l'achèvement des travaux de construction de la nouvelle usine électrique du Verbois, 640.
Crédit de 175,000 francs destiné à la transformation des bâtiments de la propriété Bertrand pour être affectés à des classes d'école enfantines et primaires, 676.

Assermentation:

de MM. Roux et Bocquet, conseillers municipaux, 4.
des conseillers municipaux élus les 24-25 janvier 1942, 498.
de M. F. Sandoz, conseiller municipal, remplaçant M. Dudan, démissionnaire, 530.
de M. Page Marcel, conseiller municipal, 566.

B

Barques du Léman:

Interpellation de M. Rossire (disparition des barques du Léman). Développée, 571. Réponse du Conseil administratif, 572. Réplique de M. Rossire, 573.

Bertrand (propriété):

Voir : **Ecoles.**

Bocquet Gabriel:

Son assermentation en qualité de conseiller municipal en remplacement de M. Lentillon, exclu, 4.

Budget:

Présentation du projet de budget des travaux de la Ville de Genève pour 1942.
Rapport du Département des travaux publics, 294. Renvoi à une commission, 295. Désignation de la commission, 296. Son rapport, 318. Premier débat, 321. Troisième débat, 358. Arrêté, 358.
Présentation du projet de budget de l'administration municipale pour 1942.
Rapport du Conseil administratif, 322. Renvoi à la commission et tour de préconsultation, 334. Renvoi à la commission du budget, 335. Son rapport, 397. Premier débat, 414. Deuxième débat, 422. Troisième débat, 454. Arrêté, 460.

C

Caisse hypothécaire:

Nomination d'un membre de la commission de direction de la Caisse hypothécaire, en remplacement de M. Frédéric Martin, décédé, 540.

Centenaire du Conseil municipal:

Interpellation de M. Ducommun (célébration du centenaire). Développée, 464. Réponse du Conseil administratif, 465.

Chauffage:

Interpellation de M. Borel (chauffage des locaux scolaires). Développée, 298. Réponse du Conseil administratif, 299.
Interpellation de M. Jaccoud (coke de la Ville). Développée, 301. Réponse du Conseil administratif, 303. Réplique de M. Jaccoud, 304.
Interpellation de M. Borel (coke et charbons des Services industriels). Développée, 355. Réponse du Conseil administratif, 356.

C. G. T. E.:

voir : **Trolleybus.**

Colonie de vacances:

Interpellation de M. Thévenaz (ravitaillement des colonies). Développée, 126. Réponse du Conseil administratif, 127. Réplique de M. Thévenaz, 127.

Comédie (Théâtre de la):

Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 10,000 francs représentant la subvention de la Ville de Genève au théâtre de La Comédie pour le début de la saison 1941-1942.

Rapport du Conseil administratif, 176. Arrêté 180.

Comité international de la croix-rouge:

voir : **Acquisition, ventes et échanges d'immeubles et de terrains.**

Commerce:

Interpellation de M. Favre (situation du petit commerce). Développée, 626. Réponse du Conseil administratif, 628.

Commissions:

Désignation complémentaire, 10.

Commission du budget:

voir : **Budget.**

Commission des comptes rendus:

voir : **Comptes rendus.**

Commission de surveillance des écoles:

voir : **Ecoles.**

Commission électorale :

Nomination d'un membre pour compléter la commission, 512.

Commission des pétitions:

voir : **Pétitions.**

Commission des services industriels:

voir : **Services industriels.**

Commission taxatrice:

Nomination d'un membre pour compléter la commission taxatrice, 512.

Commission des travaux publics:

voir : **Travaux publics.**

Commissions chargées d'examiner les projets suivants:

Comptes rendus administratif et financier des Services industriels de Genève pour l'exercice 1940 (commission des Services industriels), 31.

Crédit de 25,000 francs en vue de la souscription de la Ville au capital de garantie des Jeux de Genève de 1941 (MM. Frédéric Bornand, Favez, Muller, Castellino, Charles Bornand, Boujon, Naville, Raisin, Rey), 45.

Ouverture d'un crédit de 40,500 francs en vue de travaux urgents de transformations à effectuer aux installations de chauffages centraux au Grand Théâtre, au bâtiment de la Madeleine et au Service social (commission des travaux), 176.

Modification de l'article 58, lettre C, du Règlement du Conseil municipal en ce qui concerne les attributions de la commission de surveillance des écoles municipales (MM. Ducommun, Snell, Boujon, Charrot, Thévenaz, Henny, Marti, Rey, Borel), 186.

Projets de budgets de construction et d'exploitation des Services industriels de Genève pour l'année 1942 (Ducommun, Duboule, Billy, Sormani, Corbat, Falk-Vairant, Dentan, Wursten, Borel), 263.

Projet de budget des travaux de la Ville de Genève pour 1942 (MM. Charrot, Sormani, Boujon, Castellino, Snell, Guinand, Falk-Vairant, Wursten, Sesiano, Julita, Bernoud), 296.
Projet tendant à accorder une subvention en faveur du foyer « Les Ormeaux » à Choully (prop. de M. Jaccoud) (MM. Jaccoud, Rollini, Boujon, Burklen, Martin-du Pan, Ganter, Julita), 317.
Projet de budget de l'administration municipale pour 1942, 335.
Proposition du Conseil d'administration des Services industriels de Genève en vue de l'achat du service des eaux de la commune de Carouge (MM. Ducommun, Corbat, Burklen, Snell, Boujon, Sormani, Calame, Marti, Dentan, Sesiano, Ganter, Julita, Bernoud), 393.
Emission d'un emprunt de 25 millions de francs destiné au remboursement partiel de l'emprunt 4 % 1931 (même commission), 396.
Ouverture d'un crédit de 125,000 francs en vue de la participation de la Ville de Genève au capital de garantie des manifestations du deuxième millénaire de Genève (MM. Henssler, Loutan, Billy, Bornand, Burklen, Sormani, Guinand, Falk-Vairant, Rey, Ganter, Julita), 494.
Ouverture d'un crédit de 175,000 francs en vue de la transformation des bâtiments de la propriété Bertrand pour être affectés à des classes d'école enfantines et primaires (commission des travaux), 544.
Organisation de la Maison genevoise en 1942 (MM. Maerky, Loutan, Favre, Bornand, Raisin, Burdet, Rey, Bossard, Bernoud), 547.
Radiation de servitudes à Florissant (commission des travaux), 549.
Crédit de 20,000 francs destiné à la constitution d'un capital de garantie pour les Jeux de Genève de 1942 (MM. Boujon, Blattner, Charrot, Burklen, Martin Félix, Bessat, Ramusat, Julita, Dentan), 551.
Construction d'une station-abri au rond-point de la Jonction (commission des travaux), 592.
Aménagement provisoire du terre-plein de la place St-Gervais (MM. Billy, Dufaux, Henssler, Rossire, Henny, Guinand, Michellod, Parisod, Wursten), 601.

Comptes rendus:

Désignation complémentaire de la commission, 10.
Présentation des comptes rendus administratif et financier de l'administration municipale pour l'exercice 1940.

Rapport du Conseil administratif, 78. Tour de préconsultation, 96. Renvoi à la commission des comptes rendus, 104. Son rapport, 282. Troisième débat, 307. Arrêté, 308.
Election de la commission chargée d'examiner les comptes rendus administratif et financier de l'administration municipale pour l'année 1941, 508.

Contrôle des prix:

Interpellation de M. Borel (renchérissement et contrôle des prix). Développée, 64. Réponse du Conseil administratif, 65.
Interpellation de M. Borel (marchés et contrôle des prix). Développée, 204. Réponse du Conseil administratif, 208. Réplique de M. Borel, 208. Nouvelle réponse du Conseil administratif, 240. Réplique de M. Borel, 243.

Créances hypothécaires:

Propositions du Conseil administratif concernant des créances hypothécaires de la Ville.
Rapport du Conseil administratif, 250. Projet, 252. Tour de préconsultation, 252. Rapport de la commission, 255. Arrêté, 256.

Cultures maraîchères:

Interpellation de M. Borel (développement des cultures). Développée, 555. Réponse du Conseil administratif, 556. Réplique de M. Borel, 558.

D

Démissions:

de M. Lederrey, conseiller municipal, 136.

E

Eaux de Carouge:

voir : **Services industriels.**

Eclairage:

Interpellation de M. Boujon (éclairage aux Eaux-Vives). Développée, 300. Réponse du Conseil administratif, 301. Réplique de M. Boujon, 301.

Ecoles:

Nomination de la commission de surveillance des écoles municipales, 10.

Interpellations de MM. Sviatsky et Castellino (maintien de la fête des « Promotions »), 60, 61. Réponse du Conseil administratif, 61.

Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 17,600 francs destiné à couvrir les frais de la visite des élèves des écoles primaires de la Ville de Genève aux lieux historiques de la Suisse primitive, spécialement à la prairie du Grutli.

Rapport du Conseil administratif, 104. Projet, 106. Premier débat, 107. Deuxième débat, 110. Arrêté, 111.

Proposition de M. Borel (extension des compétences de la commission des écoles), 119. Développements, 181. Renvoi à la commission et tour de préconsultation, 182. Désignation de la commission, 186. Son rapport, 317. Troisième débat et arrêté, 358.

voir : **Colonies de vacances.**

Nomination de cinq membres pour compléter la commission de surveillance des écoles municipales, 512.

Désignation d'un membre de la commission en remplacement de M. Dudan, démissionnaire, 541.

Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 175,000 francs en vue de la transformation des bâtiments de la propriété Bertrand pour être affectés à des classes d'école enfantines et primaires.

Rapport du Conseil administratif, 541. Projet, 543. Renvoi à une commission et tour de préconsultation, 544. Renvoi à la commission des travaux, 544. Son rapport, 616. Premier débat, 619. Nouveau renvoi à la commission des travaux, 622. Rapport complémentaire, 665. Premier débat, 666. Deuxième débat, 676. Arrêté, 676.

Interpellation de M. Thévenaz (fête des « Promotions »). Développée, 559. Réponse du Conseil administratif, 560.

Interpellation de M. Boujon (Fête des Promotions). Développée, 635. Réponse du Conseil administratif, 636.

Eloges funèbres:

de M. André Jaccoud, ancien président du Conseil municipal, 190.

de Mme Alfred Bertrand, donatrice du parc Bertrand, 269.

de René-Louis Piachaud, 312.

de Frédéric Martin, ancien président du Conseil municipal, 531.

Emprunt:

Proposition du Conseil administratif pour l'émission d'un emprunt

de 25 millions de francs destiné au remboursement partiel de l'emprunt 4 % 1931.
Rapport du Conseil administratif, 393. Projet, 395. Renvoi à une commission, 396. Son rapport, 451. Premier débat, 452. Arrêté, 453.
Proposition du Conseil administratif pour l'émission d'un emprunt 3 ½% Ville de Genève, de 20 millions de francs destiné à la conversion ou au remboursement du solde de l'emprunt 4 % de 1931 et à fournir aux Services industriels de Genève les fonds nécessaires à l'achèvement des travaux de construction de la nouvelle usine électrique du Verbois.
Rapport du Conseil administratif, 605. Projet, 612. Renvoi à une commission et tour de préconsultation, 613. Désignation de la commission, 615. Son rapport, 637. Deuxième débat, 640. Arrêté, 640.

Essence :

Interpellation de M. Piguet (essence et état des routes). Développée, 120. Réponse de M. Casaï, conseiller d'Etat, 122. Réplique de M. Piguet, 125.

Exclusion:

Communication de la lettre du Conseil d'Etat, en date du 24 juin 1941, relative à l'application de l'arrêté du Conseil fédéral du 27 mai 1941 et à l'exclusion des conseillers municipaux appartenant au Parti socialiste genevois, section de la Fédération socialiste suisse, 137.
Projet d'arrêté portant exclusion des membres de la Fédération socialiste suisse dissoute.
Projet, 140. Premier débat, 141. Deuxième débat, 151. Appel nominal, 151. Arrêté, 152.

Expropriations:

Proposition du Conseil administratif en vue de la radiation de servitudes à Florissant.
Rapport du Conseil administratif, 547. Projet, 548. Renvoi à la commission des travaux, 549.

F

Feuillu (jeu du):

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 5,000 francs destiné à la constitution d'un capital de garantie des représentations du «Jeu du Feuillu» de Jaques-Dalcroze.

Rapport du Conseil administratif, 592. Projet, 594. Premier débat, 594. Arrêté, 599.

Fonctionnaires:

Proposition du Conseil administratif pour l'octroi d'une allocation extraordinaire en 1941, au personnel de la Ville de Genève.

Projet, 211. Premier débat, 211. Deuxième débat, 224. Arrêté, 225. Voir : **Salaires.**

G

Gaz:

Interpellation de M. Borel (consommation du gaz et restriction). Développée, 567. Réponse du Conseil administratif, 569. Réplique de M. Borel, 570.

Interpellation de M. Boujon (rationnement du gaz), 628. Réponse du Conseil administratif, 632.

Interpellation de M. Borel (même sujet), 630. Réponse du Conseil administratif, 632.

Interpellation de M. Borel (réchauds). Développée, 656. Réponse du Conseil administratif, 656.

Genève, Cité des parcs:

voir : **Pétitions.**

Grand Théâtre:

voir : **Travaux publics.**

Guillaume Tell:

Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 15,000 francs en vue de la souscription de la Ville de Genève

au capital de garantie de la représentation de *Guillaume Tell*, à l'occasion de la célébration du 650e anniversaire de la fondation de la Confédération.

Rapport du Conseil administratif, 46. Projet, 48. Premier débat, 49. Deuxième débat, 52. Arrêté, 53.

Interpellation de M. Julita (comptes des représentations). Développée, 240. Réponses du Conseil administratif, 240, 271.

Interpellations de MM. Ganter et Julita (comptes des représentations). Développées, 352, 353. Réponse du Conseil administratif, 353.

Communication du Conseil administratif en réponse définitive aux interpellations Julita et Ganter, 470. Débat, 475.

Proposition du Conseil administratif ouvrant un crédit supplémentaire de 25,000 francs pour l'Association des festivals de Genève, destiné à solder les comptes des représentations de *Guillaume Tell*.

Rapport du Conseil administratif, 502. Projet, 503. Renvoi à une commission, 503. Tour de préconsultation, 504. Désignation de la commission, 508. Son rapport, 551. Premier débat, 553. Arrêté, 554.

H

Hospice Général:

Election d'un membre de la commission administrative en remplacement de M. Lucien Cabuzat, démissionnaire, 508.

Election d'un membre de la commission administrative en remplacement de M. Charles Burklen, démissionnaire, 665.

Hôtel Bellevue:

Interpellation de M. Jaccoud (vente du mobilier). Développée, 660. Réponse du Conseil administratif, 660.

I

Interpellations, questions et recommandations:

M. Borel:

Chauffage, 298. Réponse du Conseil administratif, 299.

Coke et charbon des Services industriels, 355. Réponse du Conseil administratif, 356.
Commission des écoles, 119.
Cultures, 555. Réponse du Conseil administratif, 556. Réplique de M. Borel, 558.
Gaz, 567. Réponse du Conseil administratif, 569. Réplique de M. Borel, 570.
(Même sujet), 630. Réponse du Conseil administratif, 632.
(Même sujet), 656. Réponse du Conseil administratif, 656.
Marchés et contrôle des prix, 204. Réponse du Conseil administratif, 208. Réplique de M. Borel, 208. Nouvelle réponse du Conseil administratif, 240. Réplique de M. Borel, 243.
Personnel des Services industriels, 192. Réponse du Conseil administratif, 192.
Renchérissement et contrôle des prix, 64. Réponse du Conseil administratif, 65.
Services économiques, 660. Réponse du Conseil administratif, 662. Réplique de M. Borel, 662.

M. Boujon:

Eclairage aux Eaux-Vives, 300. Réponse du Conseil administratif, 301. Réplique de M. Boujon, 301.
Fête des « Promotions », 635. Réponse du Conseil administratif, 636.
Gaz et rationnement, 629. Réponse du Conseil administratif, 632.
Sports (commission), 357. Réponse du Conseil administratif, 357.

M. Calame:

Salaires du personnel municipal, 296. Réponse du Conseil administratif, 296.

M. Castellino:

Plaine de Plainpalais et avenue du Mail, 56. Réponses du Conseil administratif, 58, 127.
Fête des « Promotions », 61. Réponse du Conseil administratif, 61.

M. Ducommun:

Centenaire du Conseil municipal, 464. Réponse du Conseil administratif, 465.
Mise au concours de place aux Services industriels, 634. Réponse du Conseil administratif, 634. Réplique de M. Ducommun, 635.

M. Falk-Vairant:

Stade municipal des Vernets, 347. Réponse du Conseil administratif, 347. Réplique de M. Falk-Vairant, 348.

M. Favre:

Petit commerce, 627. Réponse du Conseil administratif, 628.

M. Ganter:

Comptes des représentations de « Guillaume Tell », 352. Réponse du Conseil administratif, 353.

M. Guinand:

Abatage des arbres, 580. Réponse de M. Casaï, conseiller d'Etat, 581. Réplique de M. Guinand, 583.

M. Jaccoud:

Coke de la Ville, 301. Réponse du Conseil administratif, 303. Réplique de M. Jaccoud, 304.
Hôtel Bellevue, 660. Réponse du Conseil administratif, 660.
Services économiques, 663. Réponse du Conseil administratif, 663.
Subvention au foyer « Les Ormeaux », à Choully, 128. Réponse du Conseil administratif, 128. Intervention de M. Métraux, 129. Débat, 129.

M. Julita:

Représentations de « Guillaume Tell », 240. Réponse du Conseil administratif, 240.

M. Marti:

Contrôle des prix, 209.
Poteau indicateur au chemin des Vignes, 154. Réponse du Conseil administratif, 155.
Visite aux cultures maraîchères, 191. Réponse du Conseil administratif, 191.

M. Martin-du Pan:

Plaine de Plainapalais, 576. Réponse du Conseil administratif, 576. Réplique de M. Martin-du-Pan, 578.

M. Muller:

Etat des artères aux Pâquis, 59. Réponse du Conseil administratif, 59. Réplique de M. Muller, 59.

M. Piguet:

Essence et état des routes, 120. Réponse de M. Casaï, conseiller d'Etat, 122. Réplique de M. Piguet, 125.
Loyer des mobilisés, 53. Réponse du Conseil administratif, 55. Réplique de M. Piguet, 56.

M. Rossire:

Barques du Léman, 571. Réponse du Conseil administratif, 572. Réplique de M. Rossire, 573.

M. Snell:

Séchage de fruits et de légumes, 573. Réponse du Conseil administratif, 574. Réplique de M. Snell, 575.

M. Sviatsky:

Fête des « Promotions », 60. Réponse du Conseil administratif, 61.

M. Thévenaz:

Colonies de vacances, 126. Réponse du Conseil administratif, 127. Réplique de M. Thévenaz, 127.
Fête des « Promotions », 559. Réponse du Conseil administratif, 560.
Rue du Grand Pré, 648. Réponse du Conseil administratif, 649.

M. Treina:

Allocations de renchérissement au personnel surnuméraire, 561. Réponse du Conseil administratif, 562. Réplique de M. Treina, 562.
(Même sujet), 578. Réponse du Conseil administratif, 580.
(Même sujet), 652. Réponse du Conseil administratif, 653. Réplique de M. Treina, 653.
Jeux de Genève, 659. Réponse du Conseil administratif, 659.

J

Jeux de Genève:

Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 25,000 francs en vue de la souscription de la Ville au capital de garantie des Jeux de Genève de 1941.
Rapport du Conseil administratif, 43. Projet, 45. Renvoi à une commission et désignation, 45. Son rapport, 76. Arrêté, 77.

Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 20,000 francs destiné à la constitution d'un capital de garantie des « Jeux de Genève » de 1942.
Rapport du Conseil administratif, 549. Projet, 550. Renvoi à une commission et tour de préconsultation, 551. Désignation de la commission, 551. Son rapport, 589. Arrêté, 590.

Interpellation de M. Treina (travaux d'impression). Développée, 659. Réponse du Conseil administratif, 659.

Julita Nicolas:

Observation de M. Marti au sujet de l'élection de M. Julita, 202. Son assermentation, 203.

Jurés:

Présentation de la liste des jurés de la Ville de Genève pour l'année 1943.
Rapport du Conseil administratif, 615. Arrêté, 616.

L

Lederrey Emmanuel:

Sa lettre de démission de conseiller municipal, 136.

Loyer du mobilisé:

Interpellation de M. Piguet (payement des loyers des mobilisés et organisation de ce bureau). Développée, 53. Réponse du Conseil administratif, 55. Réplique de M. Piguet, 56.

M

Maison genevoise:

Proposition du Conseil administratif en vue de faciliter l'organisation de la Maison genevoise en 1942.
Rapport du Conseil administratif, 545. Renvoi à une commission et tour de préconsultation, 546. Désignation de la commission, 547. Son rapport, 586. Arrêté, 588.

Marché aux puces:

Voir : **Travaux publics.**

Métropole (Hôtel de la):

Voir : **Acquisition, ventes et échanges d'immeubles et de terrains.**

IIme Millénaire:

Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 125,000 francs en vue de la participation de la Ville de Genève au capital de garantie des manifestations du IIme Millénaire de Genève.
Rapport du Conseil administratif, 485. Projet, 490. Renvoi à une commission et tour de préconsultation, 491. Désignation de la commission, 494. Son rapport, 513. Premier débat, 516. Arrêté, 528.

Municipal:

Commémoration du 650me anniversaire de la Confédération, 203.
Convocation du Conseil municipal, 3.
Correspondance, 3, 71, 72, 136, 137, 238, 267, 313, 464, 499, 501, 605, 644, 645, 646.
Voir : **Règlement**
Election du président, 5.
Discours du président sortant de charge, 5.
Discours du nouveau président (M. Duboule), 6.
Election du premier vice-président, 8.

Déclaration du groupe socialiste, 8.
Election du deuxième vice-président, 9.
Election des deux secrétaires, 9.
Eloge adressé à M. Paul Pictet, ancien président du Conseil municipal, à l'occasion de ses 80 ans, 566.
Fixation des jours et heures des séances, 5, 271.
Lettre du Conseil administratif (formation de son bureau), 71.
Ordre du jour, 154.
Prestation de serment des nouveaux conseillers municipaux élus les 24-25 janvier 1942, 498.

N

Naturalisations:
de 9 candidats, le 6 juin.
de 7 candidats, le 15 juillet.
de 8 candidats, le 30 septembre.
de 5 candidats, le 18 novembre.
de 8 candidats, le 6 mars.
de 6 candidats, le 24 mars.

Navigation fluviale:
Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 22,000 francs à titre de participation de la Ville de Genève aux frais d'étude de l'aménagement de la voie navigable du Rhône entre le bief de Génissiat et le port de Genève.
Rapport du Conseil administratif, 111. Projet, 115. Premier débat, 117. Arrêté, 118.

O

Ordures ménagères:
Rapport de la commission chargée d'examiner la question d'une concession pour le traitement des ordures ménagères, 225.
Premier débat, 229. Arrêté, 236.

Les Ormeaux, à Choully:
Interpellation de M. Jaccoud (subvention à l'institution), 128.
Réponse du Conseil administratif, 128. Débat, 129.

Projet d'arrêté tendant à accorder une subvention en faveur du foyer « Les Ormeaux » à Choully (prop. de M. Jaccoud).
Annoncé, 301. Rapport de M. Jaccoud, 314. Projet, 316. Renvoi à une commission et tour de préconsultation, 316. Désignation de la commission, 317. Son rapport, 386. Arrêté, 386.

P

Page Marcel:

Son assermentation en qualité de conseiller municipal, 566.

Parcs et promenades:

Interpellation de M. Marti (visite aux cultures maraîchères), Développée, 191. Réponse du Conseil administratif, 191.

Parti socialiste genevois:

Voir : **Exclusion.**

Percements et élargissements de rues:

pour les plans, voir : **Plans d'aménagement.**
pour les opérations immobilières, voir :
a) **Acquisitions, ventes et échanges d'immeubles et de terrains.**
b) **Expropriations.**
pour les travaux de voirie, voir :
a) **Travaux publics** (ouvertures de crédits).
b) **Voirie** (égouts, chaussées, trottoirs).

Personnel:

Voir : **Fonctionnaires.**

Pétitions:

Nomination de la commission, 10, 271.
Pétition d'entrepreneurs de « Genève, cité des parcs », 537. Renvoi à la commission des pétitions, 539. Son rapport, 583.

Plaine de Plainpalais:

Interpellation de M. Castellino (cimetière d'autos sur la Plaine et état de l'avenue du Mail). Développée, 56. Réponses du Conseil administratif, 58, 127.

Interpellation de M. Martin-du-Pan (abatage des arbres). Développée, 576. Réponse du Conseil administratif, 576. Réplique de M. Martin-du Pan, 578.

Interpellation de M. Guinand (abatage des arbres), 580. Réponse de M. Casaï, conseiller d'Etat, 581. Réplique de M. Guinand, 583.

Plans d'aménagement:

Interpellation de M. Thévenaz (aménagement de la rue du Grand Pré). Développée, 648. Réponse du Conseil administratif, 649.

Port:

Voir : **Navigation fluviale.**

Prestation de serment:

Voir : **Assermentation.**

Promotions:

Voir : **Ecoles.**

R

Rapports des commissions chargées d'examiner les projets suivants:

Demandes de crédits destinés à procurer des occasions de travail et à l'acquisition des immeubles rue du Fort Barreau, 15 et 15 *bis*, 32.

Ouvreture d'un crédit de 25,000 francs en vue de la souscription de la Ville au capital de garantie des « Jeux de Genève » de 1941, 76.

Crédit de 40,500 francs en vue de travaux urgents de transformation à effectuer aux installations de chauffages centraux du Grand Théâtre, au bâtiment de la Madeleine et au Service social, 194.

Concession pour le traitement des ordures ménagères, 225.

Créances hypothécaires de la Ville, 255.
Comptes rendus administratif et financier des Services industriels de Genève pour l'exercice 1940, 272.
Comptes rendus administratif et financier de l'administration municipale de 1940, 282.
Modification de l'art. 58, lettre C du Règlement du Conseil municipal, en ce qui concerne les attributions de la commission de surveillance des écoles municipales, 317.
Projet de budget des travaux de la Ville de Genève pour 1942, 318.
Projets de budgets d'exploitation et de construction des Services industriels de Genève pour l'exercice 1942, 362.
Acquisition de l'hôtel de la Métropole et concession de ce bâtiment au Comité international de la Croix-Rouge, 379.
Subvention en faveur du foyer « Les Ormeaux » (prop. de M. Jaccoud), 386.
Projet de budget de l'administration municipale pour 1942, 397.
Achat du service des eaux de la commune de Carouge, 446.
Emission d'un emprunt de 25 millions de francs destiné au remboursement partiel de l'emprunt 4% 1931, 451.
Crédit de 125,000 francs en vue de la participation de la Ville de Genève au capital de garantie des manifestations du IIme Millénaire de Genève, 513.
Crédit supplémentaire de 25,000 francs en vue du règlement total des comptes des représentations de « Guillaume Tell », 551.
Voir : **Pétitions.**
Organisation de la Maison genevoise de 1942, 586.
Crédit de 20,000 francs destiné à la constitution d'un capital de garantie des « Jeux de Genève 1942 », 589.
Ouverture d'un crédit de 175,000 francs en vue de la transformation des bâtiments de la propriété Bertrand pour être affectés à des classes d'écoles enfantines et primaires, 616.
Construction d'une station-abri au rond-point de la Jonction, 622.
Aménagement provisoire du terre-plein de la place de Saint-Gervais, 625.
Emission d'un emprunt de 3¼% Ville de Genève 1942, de 20 millions de francs destiné à la conversion ou au remboursement du solde de l'emprunt 4% de 1931 et à fournir aux Services industriels de Genève les fonds nécessaires à l'achèvement des travaux de construction de la nouvelle usine électrique du Verbois, 637.
Ouverture d'un crédit de 175,000 francs en vue de la transformation des bâtiments de la propriété Bertrand pour être affectés à des classes d'école enfantines et primaires (rapport complémentaire), 665.

Règlement:

Modification de l'art. 65 du Règlement du Conseil municipal, en conformité de la loi du 25 juin 1941.
Proposition du Bureau, 155. Premier débat, 155. Troisième débat, 186. Arrêté, 187.
Voir : **Ecoles.**

Renchérissement de la vie:

Voir : **Contrôle des prix.**

Roux Jules:

Son assermentation, en qualité de conseiller municipal, remplaçant M. Scherrer, exclu, 4.

S

Salaires:

Interpellation de M. Calame (allocations familiales). Développée, 296. Réponse du Conseil administratif, 297.

Sandoz Fritz:

Son assermentation en qualité de conseiller municipal remplaçant M. Dudan, démissionnaire, 530.

Séchage de fruits et de légumes:

Interpellation de M. Snell (organisation du séchage). Développée, 573. Réponse du Conseil administratif, 574. Réplique de M. Snell, 575.

Secours aux enfants:

Proposition du Conseil administratif pour l'octroi d'une subvention de 10,000 francs en faveur du Cartel suisse de secours aux enfants victimes de la guerre.
Rapport du Conseil administratif, 494. Arrêté, 496.

Services économiques:

Communication du Conseil administratif, 531. Débat, 533.
Interpellation de M. Borel (irrégularités et sanctions). Développée, 660. Réponse du Conseil administratif, 662. Réplique de M. Borel, 662.
Interpellation de M. Jaccoud (relations entre la Ville et l'Etat). Développée, 663. Réponse du Conseil administratif, 664.

Services fédéraux:

Déclaration du Conseil administratif, 73.

Services industriels:

Désignation complémentaire de la commission, 10.
Présentation du compte rendu administratif et financier des Services industriels de Genève pour l'exercice 1940.
Rapport du conseil d'administration, 10. Renvoi à la commission et tour de préconsultation, 31. Rapport de la commission, 272. Premier débat, 282. Troisième débat, 307. Arrêté, 307.

Voir : **Gaz.**

Interpellation de M. Borel (salaires du personnel), 192. Réponse du Conseil administratif, 192.
Présentation des budgets d'exploitation et de construction des Services industriels de Genève pour l'exercice 1942 et élection de la commission.
Rapport du Conseil administration, 257. Renvoi à une commission et tour de préconsultation, 259. Désignation de la commission, 263. Son rapport, 362. Premier débat, 370. Deuxième débat, 369. Troisième débat et arrêté, 384.

Voir : **Chauffage.**

Proposition du conseil d'administration des Services industriels en vue de l'achat du service des eaux de la commune de Carouge.
Rapport du Conseil d'administration, 387. Projet, 391. Renvoi à une commission et tour de préconsultation, 391. Désignation de la commission, 393. Son rapport, 446. Premier débat, 447. Arrêté, 451.
Election de la commission chargée d'examiner les comptes annuels et le bilan des Services industriels de Genève pour l'année 1941, 508.

Voir : **Emprunt.**

Interpellation de M. Ducommun (mise au concours de place). Développée, 634. Réponse du Conseil administratif, 634. Réplique de M. Ducommun, 635.

Service social:

Voir : **Travaux publics.**

Sports:

Interpellation de M. Boujon (commission pour le comité des sports). Développée, 357. Réponse du Conseil administratif, 357.

Stades:

Interpellation de M. Falk-Vairant (travaux préparatoires pour la création du stade des Vernets). Développée, 347. Réplique de M. Falk-Vairant, 348.

Station-abri:

Proposition du Conseil administratif en vue de la construction d'une station-abri au rond-point de la Jonction.
Rapport du Conseil administratif, 590. Projet, 591. Renvoi à une commission et tour de préconsultation, 591. Renvoi à la commission des travaux, 592. Son rapport, 622. Premier débat, 624. Arrêté, 625.

T

Tableaux électoraux:

Proposition du Conseil administratif pour l'adoption du tableau préparatoire des électeurs de la Ville de Genève pour 1942. Rapport du Conseil administratif, 443. Arrêté, 443.

Tourisme:

Nomination de cinq membres pour compléter la commission du tourisme, 512.

Transfert de services fédéraux:

Voir : **Services fédéraux.**

Travaux publics:

Désignation complémentaire de la commission, 10.
Rapport de la commission chargée d'examiner les propositions du Conseil administratif et du Département des travaux publics pour les demandes de crédits destinés à procurer des occasions de travail et pour l'acquisition des immeubles rue du Fort Barreau, 15 et 15 *bis*, 31. Premier débat, 38. Arrêtés, 41.
Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 40,500 francs en vue de travaux urgents de transformations à effectuer aux installations de chauffages centraux au Grand Théâtre, au bâtiment de la Madeleine et au Service social.
Rapport du Conseil administratif, 171. Projet, 173. Renvoi à la commission et tour de préconsultation, 175. Commission des travaux, 176. Son rapport, 194. Arrêté, 196.

Voir : **Budget.**

Election de la commission des travaux publics, 511.
Proposition du Conseil administratif en vue de l'aménagement provisoire du terre-plein de la place de Saint-Gervais.
Rapport du Conseil administratif, 599. Projet, 600. Renvoi à une commission et tour de préconsultation, 601. Désignation de la commission, 601. Son rapport, 625. Arrêté, 626.

Trolleybus:

Proposition du Conseil administratif en vue d'être autorisé à garantir, solidairement avec le Conseil d'Etat, les intérêts et le remboursement d'un emprunt de 1,100,000 francs au maximum, à contracter par la C. G. T. E. en vue du remplacement du tramway par le trolleybus sur le parcours de la ligne N° 3, Champel-Petit Saconnex.
Rapport du Conseil administratif, 156. Projet, 158. Premier débat, 158. Deuxième débat, 170. Arrêté, 171.

V

Verbois :

Voir : **Emprunt.**

Voirie:

Interpellation de M. Muller (rues de Lausanne, des Alpes et du Môle). Développée, 59. Réponse du Conseil administratif, 59. Réplique de M. Muller, 59.
Question de M. Marti (poteau indicateur au chemin des Vignes). Développée, 154. Réponse du Conseil administratif, 155.

Vote par appel nominal:

Exclusion des membres de la Fédération socialiste suisse, 151.

LISTE DES ORATEURS

Baudin, Charles:

« Guillaume Tell » : 52.

Bernoud, Alphonse:

Allocations : 213, 220, 467, 468.
Budget : 414, 420, 422, 434, 454.
Comptes rendus : 97, 101.
Créances hypothécaires : 253.
Exclusion : 141.
« Guillaume Tell » : 478, 504.
IIme Millénaire : 491, 516.
Ordures ménagères : 229, 235.
Règlement : 156.
Services industriels : 391, 447.
Trolleybus : 162.

Billy, Lucien:

Acquisitions d'immeubles : 40.
Ecoles : 675.
Jeux de Genève : 553.
Stations-abris : 622.

Borel, Georges:

Allocations : 214, 220, 468, 502.
Budget : 416, 421, 441.
Commissions : 511.
Ecoles : 107, 109, 110, 181, 183, 184, 186, 616, 620, 622, 665.
« Guillaume Tell » : 480.

Interpellations :

Chauffage : 298, 355.
Commissions : 119, 317.

Cultures : 555, 558.
Elections : 202.
Etat des rues : 651.
Foyer « Les Ormeaux » : 132.
Gaz : 567, 570, 630, 656.
Renchérissement et contrôle des prix : 64, 65, 204, 208, 243, 248.
Salaires : 192.
Services économiques : 660, 662.
Jeux du Feuillu : 596.
Ordures ménagères : 235.
Retraites et pensions : 268.
Services économiques : 533.
Services industriels : 372, 377, 379.
Trolleybus : 170.

Bornand, Charles:
Maison genevoise : 586.

Bossard, Armand:
Ecoles : 619.

Boujon, Marius:
Ecoles : 185.
Interpellations :
Eclairage : 300, 301.
Gaz : 629, 659.
Promotions : 635.
Stade des Vernets : 357, 358.
Jeux de Genève : 76, 589.

Burklen, Charles:
Budget : 436, 459, 460.
Trolleybus : 161, 169.

Calame, Jules:
Ecoles : 621, 672.

Interpellation :
Allocations familiales : 296.
Règlement : 186.
Services industriels : 449.

Casaï, Louis, conseiller d'Etat :
Arbres : 581.
Essence : 122.

Castellino, Marcel:
Allocations : 223.
Budget : 424, 428, 438.
Comptes rendus : 250.
Interpellations :
Ecoles : 61, 63.
Plaine de Plainpalais : 56, 58.
Stations-abris : 591.
Trolleybus : 161, 166.

Charrot, Alphonse:
Budget : 397, 425, 429, 454.
Ecoles : 184.
Stations-abris : 624.

Corbat, Paul:
Ecoles : 184.
Emprunts : 451.
Navigation fluviale : 116.
Petits jardins : 350.
Trolleybus : 169.

Cottier, Fernand:
Jeux de Genève : 553.

Dentan, Albert:
Comptes rendus : 272, 446.

Duboule, Charles:
Discours du nouveau président : 6.

Ducommun, Charles-Elie:
Budget : 442.
Centenaire du Conseil municipal : 464.
Interpellation :
Services industriels : 634, 635.
Ordures ménagères : 225.
Pétition :
Genève, cité des parcs : 583.
Services industriels : 362, 375.
Trolleybus : 165.

Dufaux, Gabriel:
Aménagement Saint Gervais : 601, 625.
Interpellation :
Gaz : 633.

Falk-Vairant, John:
Chauffages centraux : 175, 305, 356.
Interpellation :
Stade des Vernets : 347, 348.
Trolleybus : 168.

Favez, André:
Elargissement de rues : 73.
Elections : 8.
Foyer « Les Ormeaux » : 132.
« Guillaume Tell » : 49.
Navigation fluviale : 118.

Favre, Edmond:
Interpellation :
Situation du petit commerce : 627.

Ganter, Edmond:

Allocations : 216, 219.

Interpellation :

« Guillaume Tell » : 352.

IIme Millénaire : 527.

Guinand, Pierre:

Acquisitions d'immeubles : 39.
Allocations : 219.
Ecoles : 544, 621, 669, 674.
« Guillaume Tell » : 481.

Interpellation :

Arbres : 580, 583.

Navigation fluviale : 117.

Jaccoud, Pierre:

Allocations : 216, 468.
Budget : 423.
Foyer « Les Ormeaux » : 314, 316, 386 (voir aussi Interpellations).
« Guillaume Tell » : 50.

Interpellations :

Chauffage : 304.
Foyer « Les Ormeaux » : 128, 301, 304.
Gaz : 632.
Mobilier d'hôtels vendus : 660.
Ville et Etat : 663.

IIme Millénaire : 491.

Services industriels : 260, 509, 635.
Trolleybus : 167.

Julita, Nicolas:

Allocations : 218, 655.
Budget : 430.
« Guillaume Tell » : 240, 353, 475.
IIme Millénaire : 516, 526.

Kohler, Gustave:

Interpellation :

Foyer « Les Ormeaux » : 131.

Lederrey, Emmanuel:

Acquisition d'immeubles : 38.
Services fédéraux : 75.

Loutan, Henri:

Trolleybus : 166.

Marti, Fritz-Christian:

Budget : 321.
Discours du président sortant de charge : 5.
Exclusion : 150, 202.

Interpellations :

Marché et contrôle des prix : 209.
Poteau indicateur : 154.
Stade des Vernets : 351.
Verbois : 191.

Martin-Du Pan, Charles:

Ecoles : 544.
« Guillaume Tell » : 551.
Hôtel Métropole : 382.

Interpellation :

Plaine de Plainpalais : 576, 578.

Métraux, Emile:

Ecoles : 109.
Foyer « Les Ormeaux » : 129.

Morel, Georges:

« Guillaume Tell » : 49.

Muller, Arnold:

Interpellation:

Etat des rues : 59.

Naville, Edmond:

Budget : 431, 432.
« Guillaume Tell » : 476 (voir aussi Interpellation).

Interpellation :

« Guillaume Tell » : 355.

Noul, Marius, *conseiller administratif :*

Budget : 428, 430, 431, 432, 434, 436, 456.
Comédie (La) : 180.
Elections : 8.
« Guillaume Tell » : 49, 50, 51, 52, 240, 271, 352, 353, 470, 482, 504.
Jeu du Feuillu : 595, 598.
IIme Millénaire : 522, 527.

Peney, Jules-Marc, *conseiller administratif :*

Allocations à d'anciens conseillers administratifs : 466, 469.
Allocations extraordinaires : 211, 217, 224, 580, 653.
Allocations familiales : 297.
Budget : 334, 417, 421, 429, 441, 442, 455.
Centenaire du Conseil municipal : 465.
Chauffage : 306.
Comité international de la Croix-Rouge : 383.
Comptes rendus : 96, 648.
Créances hypothécaires : 252, 254, 256.
Ecoles : 674.
Elargissement de rues : 73.
Eloges funèbres : 313, 531.
Emprunts : 452, 613, 641.
Entretien de rues et travaux : 60.
Foyer « Les Ormeaux » : 128, 130, 131, 132, 303.
Gaz : 569, 656.
« Guillaume Tell » : 240, 354, 539.
Loyer du mobilisé : 55.
Marchés et contrôle des prix : 208, 249.
Ordures ménagères : 235.

Ordre du jour : 387.
Plaine de Plainpalais : 58.
Règlement : 155.
Salaires : 192, 562, 563.
Secours aux enfants : 495.
Services économiques : 531, 536, 662.
Services fédéraux : 76.
Services industriels : 31, 259, 262, 282, 370, 376, 378, 392.
Stade des Vernets : 352.
Trolleybus : 158, 160, 163.
Vente de mobilier d'hôtels : 660.
Verbois : 191.
Ville et Etat : 664.

Piguet, Louis:

Comptes rendus : 102.
Exclusion : 142.
« Guillaume Tell » : 50, 51.

Interpellations :

Essence : 120, 126.
Loyer du mobilisé : 53, 56.
Plaine de Plainpalais : 57, 59.
Réfection des rues : 60, 122, 125.

Président:

Anniversaires : 203, 567.
Assermentation : 4, 498, 531, 566.
Centenaire du Conseil municipal : 466.
Commissions : 9, 511.
Convocation du Conseil municipal, 3.
Correspondance : 4, 70, 71, 72, 136, 238, 267, 312, 313, 464, 499, 501, 536, 540, 605, 644, 645, 646, 647.
Eloges funèbres : 190, 312.
Exclusion : 137, 140, 151, 202.
Fixation des jours et heures des séances : 5.
« Guillaume Tell » : 505.
Ordre du jour : 154.
Police de la salle : 269.
Règlement : 155.
Souhaits de fin d'année : 462.

Raisin, Marcel:

Ecoles : 668, 673.
Emprunts : 637.
Services économiques : 535.

Rey, Georges:

Allocations : 216.
IIme Millénaire : 513.

Rossire, Henri:

Ecoles : 619, 621, 667, 672, 673.
Chauffages centraux : 175, 194.
Créances hypothécaires : 255.

Interpellations :

Foyer « Les Ormeaux » : 131.
Barques du Léman : 571, 573.

Trolleybus : 165.

Schoenau, Henri, *conseiller administratif :*

Barques du Léman : 572.
Maison genevoise : 546.
Marchés et contrôle des prix : 240, 246, 248.
IIme Millénaire : 490, 491, 492, 519.
Ordre du jour : 133.
Petit commerce : 628.
Services industriels : 634.
Service social : 518.
Trolleybus : 170.

Sésiano, Humbert:

Budget : 318, 322.
Comptes rendus : 103, 282.
Hôtel de la Métropole : 379.
Trolleybus : 161, 167.

Snell, Honoré:
Interpellation :
Séchage des fruits et légumes : 573, 575.

Storz, Paul:
Exclusion : 149.

Sviatsky, Herzl:
Comptes rendus : 103.
Exclusion : 148.
Interpellation :
Ecoles : 60.

Thévenaz, Maurice:
Acquisitions d'immeubles : 32, 40.
Allocations : 213.
Budget : 429, 456.
Interpellations :
Colonies de vacances : 126, 127.
Grand prix : 648.
Marchés et contrôles des prix : 206, 210.
Promotions : 559.
Services industriels, 508.
Trolleybus : 166.

Treina, Jean:
Commissions : 511, 540.
Ecoles : 669, 673.
Interpellations :
Allocations : 578, 652, 653, 655.
Jeux de Genève : 659.
Jeu du Feuillu : 594, 597.
IIme Millénaire : 521, 522.
Salaires : 561, 562.

Uhler, Jean, *conseiller administratif :*
Acquisitions d'immeubles : 40.
Allocations : 654.

Budget : 438.
Chauffage : 299.
Colonies de vacances : 127.
Ecoles : 63, 104, 108, 109, 110, 182, 185, 186, 544, 620, 636, 666, 670, 677.
Eloges funèbres : 269.
« Guillaume Tell » : 539.
Jeux de Genève : 551, 659.
Plaine de Plainpalais : 58, 576.
Petits jardins : 350, 556.
Promotions : 560.
Renchérissement et contrôle des prix : 65, 249.
Séchage des fruits et légumes : 574, 575.
Stade des Vernets : 347, 357.
Verbois : 191.

Unger, Emile, *conseiller administratif :*

Acquisitions d'immeubles : 39.
Allocations : 221.
Budget : 459.
Chauffages centraux : 174, 176, 301, 356.
Commissions : 511.
Comptes rendus : 99.
Etat des rues : 59, 155, 197, 649, 651, 655.
Hôtel de la Métropole : 346.
Navigation fluviale : 115, 118.
Ordures ménagères : 231.
Stade des Vernets : 349.

Wursten, Arnold:

Exclusion : 142.

TABLE PAR ORDRE DES DATES

des nouvelles propositions du Conseil administratif, avec indication de la rubrique sous laquelle ce qui les concerne est rapporté dans la table alphabétique

1941 27 mai	Présentation des comptes rendus administratif et financier des Services industriels de Genève pour l'exercice 1940 .	Services industriels
27 mai	Demande d'ouverture d'un crédit de 25,000 francs en vue de la souscription de la Ville au capital de garantie des Jeux de Genève 1941	Jeux de Genève
27 mai	Demande d'ouverture d'un crédit de 15,000 francs en vue de la souscription de la Ville de Genève au capital de garantie de la représentation de « Guillaume Tell », à l'occasion de la célébration du 650me anniversaire de la fondation de la Confédération	« Guillaume Tell »
6 juin	Présentation des comptes rendus administratif et financier de l'administration municipale de l'exercice 1940 . .	Comptes rendus
6 juin	Crédit de 17,600 francs destiné à couvrir les frais de la visite des élèves des écoles pri-	

	maires de la Ville de Genève aux lieux historiques de la Suisse primitive, spécialement à la prairie du Grutli	Ecoles
6 juin	Crédit de 22,000 francs à titre de participation de la Ville de Genève aux frais d'étude de l'aménagement de la voie navigable du Rhône entre le bief de Génissiat et le port de Genève	Navigation fluviale
27 juin	Projet d'arrêté portant exclusion des membres de la Fédération socialiste suisse dissoute	Exclusion
1er juillet	Autorisation de garantir, solidairement avec le Conseil d'Etat, les intérêts et le remboursement d'un emprunt de 1,100,000 francs au maximum, à contracter par la C. G. T. E. en vue du remplacement du tramway par le trolleybus sur le parcours de la ligne No 3 Champel-Petit-Saconnex . . .	Trolleybus
1er juillet	Crédit de 40,500 francs en vue de travaux urgents de transformation à effectuer aux installations de chauffages centraux au Grand Théâtre, au bâtiment de la Madeleine et au Service social	Chauffages centraux
1er juillet	Crédit de 10,000 francs représentant la subvention de la Ville de Genève au théâtre de La Comédie pour le début de la saison 1941-1942	La Comédie

15 août	Octroi d'une allocation extraordinaire en 1941 au personnel de la Ville de Genève	Fonctionnaires
30 septembre	Créances hypothécaires de la Ville	Créances hypothécaires
30 septembre	Présentation des budgets d'exploitation et de construction des Services industriels de Genève pour l'exercice 1942 .	Services industriels
24 octobre	Présentation du budget des travaux de la Ville de Genève pour 1942	Budget
18 novembre	Présentation du projet de budget de l'administration municipale pour 1942	Budget
18 novembre	Acquisition de l'Hôtel de la Métropole et concession de ce bâtiment au Comité international de la Croix-Rouge . . .	Acquisitions
22 décembre	Achat du service des eaux de la commune de Carouge . . .	Services industriels
22 décembre	Emprunt de 25 millions de francs destiné au remboursement partiel de l'emprunt 4% 1931	Emprunts
22 décembre	Adoption du tableau préparatoire des électeurs de la Ville de Genève pour 1942	Tableaux électoraux

1942 20 janvier	Crédit de 125,000 francs en vue de la participation de la Ville de Genève au capital de garantie des manifestations du IIme Millénaire de Genève . .	IIme Millénaire
20 janvier	Octroi d'une subvention de 10,000 francs en faveur du Cartel suisse de secours aux enfants victimes de la guerre .	Secours aux enfants
6 février	Projet d'arrêté ouvrant au Conseil administratif un crédit supplémentaire de 25,000 francs pour l'Association des festivals de Genève, destiné à solder les comptes des représentations de « Guillaume Tell »	« Guillaume Tell »
6 mars	Crédit de 175,000 francs en vue de la transformation des bâtiments de la propriété Bertrand pour être affectés à des classes d'écoles enfantines et primaires	Ecoles
6 mars	Radiation de servitudes à Florissant	Expropriations
6 mars	Organisation de la Maison genevoise en 1942	Maison genevoise
6 mars	Crédit de 20,000 francs destiné à la constitution d'un capital de garantie des Jeux de Genève de 1942	Jeux de Genève
24 mars	Construction d'une station-abri au rond-point de la Jonction	Station-abri

24 mars	Crédit de 5,000 francs destiné à la constitution d'un capital de garantie des représentations du Jeu du Feuillu de Jaques-Dalcroze	Jeu du Feuillu
24 mars	Aménagement provisoire du terre-plein de la place de Saint Gervais	Travaux publics
10 avril	Emission d'un emprunt de 3¼% Ville de Genève 1942, de 20 millions de francs destiné à la conversion ou au remboursement du solde de l'emprunt 4% de 1931 et à fournir aux Services industriels de Genève les fonds nécessaires à l'achèvement des travaux de construction de la nouvelle usine électrique du Verbois	Emprunt
10 avril	Présentation de la liste des jurés de la Ville de Genève pour l'année 1943	Jurés

TABLEAU DES SÉANCES

		Pages
Session ordinaire	27 mai 1941	1
	6 juin	69
Session extraordinaire	27 juin	135
	1er juillet	153
	15 juillet	189
	15 août	201
	30 septembre	237
Session ordinaire	24 octobre	265
	18 novembre	311
Session extraordinaire	28 novembre	361
	22 décembre	385
	23 décembre	445
	20 janvier 1942	463
	6 février	497
	6 mars	529
	24 mars	565
	10 avril	603
	28 avril	643